
UC-NRLF


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

CONTINUÉE SOUS LA DIRECTION DE

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER, P. LEJAY

MEMBRES DE L'INSTITUT

ET D. SERRUYS

ANNÉE ET TOME XLIV, 1re LIVRAISON

(Janvier 1920)

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1920

Les Livraisons 3 et 4 de 1919 sont sous presse pour paraître très prochainement.

Librairie C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à PARIS

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

REVUE DE PHILOLOGIE
DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

fondée par **E. Tournier** et **L. Havet**
continuée sous la direction de **E. Chatelain**, **B. Haussoullier**,
P. Lejay, Membres de l'Institut et **D. Serruys** (XL à XLIV, 1916 à 1920).
44 volumes grand in-8° à **30** francs.
Prix d'abonnement aux quatre livraisons (trimestrielles) par an :
Paris : **30** francs. — Départements : **32** francs. — Union postale : **35** francs.

REVUE DES REVUES
ET
PUBLICATIONS D'ACADÉMIES RELATIVES A L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

Rédacteurs en chef :
Ch. Graux (I à III : 1876-1878). **Ém. Chatelain** (IV à XII : 1879-1887).
L. Duvau (XIII à XX : 1888-1895). **A. Krebs** (XXI à XXXIX : 1896-1914).
P. Lejay (XL à XLIV : 1915-1919)
forme chaque année un volume grand in-8° à **12** francs.

REVUE DES COMPTES RENDUS D'OUVRAGES
RELATIFS A L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

Publiée par **J. Marouzeau**.
Années I-VI (1910-1915), gr. in-8° .... à **6** fr.

REVUE HISPANIQUE

Recueil consacré à l'étude des langues, des littératures et de l'histoire
des pays castillans, catalans et portugais,
dirigé par **R. FOULCHÉ-DELBOSC**.
Prix d'abonnement par an (*6 livraisons*, grand in-8°) .... **20** fr.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
ANTIQUAIRES DE FRANCE

(PARAISSANT DEPUIS 1857)

4 livraisons (trimestrielles) in-8° avec planches et figures dans le texte.
Prix d'abonnement par an : Paris : **8** fr. ; Départements : **9** fr. ; Union postale : **10** fr.

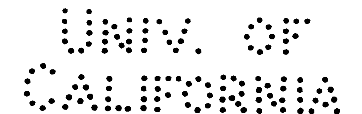
BULLETIN MENSUEL
DES
PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES

reçues par le *Département des Imprimés de la* **Bibliothèque Nationale**
forme chaque année un volume grand in-8°.
Prix d'abonnement par an : Paris, **8** fr. — Départements, **9** fr. — Union postale, **10** fr.

CATALOGUE
DES DISSERTATIONS ET ÉCRITS ACADÉMIQUES

provenant des échanges avec les *Universités étrangères*
et reçus par la **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE**
ANNÉES **1882** A **1913**

Chaque année : un volume grand in-8° .... **5** fr.
1914-1918 : 33e-37e Années, 1re partie : un volume grand in-8° **3** fr.**50**



REVUE

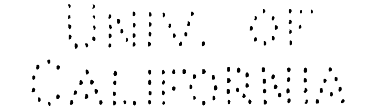
DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

CONTINUÉE SOUS LA DIRECTION DE

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER, P. LEJAY

MEMBRES DE L'INSTITUT

ET D. SERRUYS

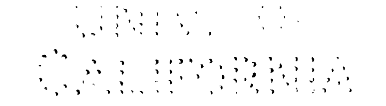
ANNÉE ET TOME XLIV

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1920



RÉCENTS TRAVAUX

SUR

LES *DEFIXIONUM TABELLAE* LATINES

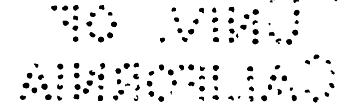
1904-1914.

M. Maurice Jeanneret a publié dans la *Revue de philologie* de 1916 et 1917 un important mémoire sur *La langue des tablettes d'exécration latine* [1]. Ses observations ont pour base l'examen et la comparaison, au point de vue linguistique, de 125 inscriptions, à savoir les 103 tablettes latines réunies par M. Audollent en 1904 [2], auxquelles s'ajoutent : quatre tablettes de Bologne signalées par M. Olivieri dès 1899 et dont M. Audollent n'avait pu se procurer le texte ; six tablettes d'Afrique publiées par M. Audollent lui-même de 1906 à 1910 ; une tablette de Pœtovio que M. von Premerstein a fait connaître en 1906 ; six tablettes de Trèves, sur les 32 que M. Wuensch a éditées en 1910, les 26 autres n'offrant pas de sens intelligible ; enfin les

---

1. *Revue de philologie*, 1916, p. 225-258 ; 1917, p. 5-99.

2. Aug. Audollent, *Defixionum tabellae quotquot innotuerunt*, Paris, 1904. Bibliographie jusqu'à cette date, par ordre alphabétique de noms d'auteurs, aux pages VII-XVI. En tout 305 tablettes, grecques ou latines, sont énumérées, dans l'ordre géographique des provenances. Seules ont été laissées de côté à dessein les *tabellae* d'Attique, déjà rassemblées par R. Wuensch en 1897 dans le *Corpus Inscriptionum Atticarum*, t. III, fasc. 3. — M. Jeanneret ne cite qu'un seul compte rendu du livre de M. Audollent, celui de R. Wuensch, dans la *Berliner philologische Wochenschrift* de 1905, p. 1071-1082. On trouvera égalemont d'utiles remarques dans ceux de : A. Grenier, *Revue de philologie*, 1905, p. 174-176 ; R. Muensterberg, *Zeitschrift für die œsterreichischen Gymnasien*, 1905, p. 723-732 ; E. Ziebarth, *Wochenschrift für klassische Philologie*, 1906, p. 113-118 ; G. Glotz, *Revue de synthèse historique*, 1907, II, p. 412-414.



cinq tablettes de la *Johns Hopkins University*, à Baltimore, reproduites et commentées par M. Sherwood Fox en 1912.

Il ne sera pas inutile, à titre d'*additamenta* au *Corpus* constitué en 1904, de donner la teneur des nouveaux documents, très dispersés, que M. Jeanneret a utilisés, en y joignant celle d'un certain nombre d'autres tablettes qui lui ont échappé. Pour compléter les indications bibliographiques trop sommaires qu'il a mises en tête de son mémoire, nous passerons en revue tout l'ensemble des travaux concernant les *defixionum tabellae* latines qui ont paru depuis l'impression du livre de M. Audollent jusqu'à l'année 1914.

I

Nous citerons tout d'abord les articles consacrés aux tablettes récemment découvertes.

A. Olivieri, *Tavolette plumbee bolognesi di defixiones*, dans les *Studi italiani di filologia classica*, VII, 1899, p. 193-198.

N° 1, p. 194 (fac-similé, p. 195). Inscription gravée en creux.

φωρβη	φυικα	τιωρ
φωρβεθ	βρκι	βαριω
φωρβεν	ω	βκθακκρ
φωρβι		καμφι
φωρρω	*Por*	ρηθ
φωρβι	*cel*	ανκακ
φωρρα	*lus*	θηθ
	mo	
Porcellu	*lo medicu*	*Porcellu*
		medicu

molo medicu interficite om
corpus caput tente . oculu
*** tas . facite . Porcellu et*
*Silla usure ipsius . * ite*
bis et octo ? Porcelli qui ice . d
*t ƨ Lar ? ** ut etru*

N° 2, p. 195. Graffito.

φωρβη	φυια	τιωρ
φωρβεν	βιρα	βαριω
φ[ ]ω[ ]ρβεθ	ω	βαθασωρ
φωρβι		κανφι
φωρβω		ρηθ
φωρβι	τιυ	οεβρνβ
φωρρω	τυ	ι *asaa* κερβε
* *isturina*	*occi*	λης *fistu*
tuse occi	*dit*	*sinator d*
* *ini*	*inic*	*caecen*
	ade	*tinocci*
		lun

tion . . . .
stus difloiscutlontulli
ergututdisulus * *omni*
menbra omnis uis ** *aip*
* *tus fistidis olbi* ***
brabis cidala//////////
runpiae binas sipr * *u*
runpiae omnis mo ****
** *i sinator*//////////

N° 3, p. 196. Tout autour de l'image graffite d'un corps ligotté.

Au-dessus de la tête : [*Po*]*rcellu*
à gauche de la tête : [*Po*]*rcell*
mo
me
à droite, quelques lettres et : ...*molo*
le long du bras droit : *Porce*
le long du bras gauche : *Porcello*
puis, horizontalement : *molo porce*
lo . molo . medico
interficite eum occidete eni
te profucate Porcellu et mall ?
Silla usore ipsius . anima cor
atu . epar . . . .
tius/////////////////////

N° 4, p. 197.

. . . .
tercianas quartana

Luris frigora morbu em
[P]orcellus . molo . medicus
*erdos ? autur aton ? *** a ***
arcimi . . . . aliace
gymnia morfus part
*meras ceos * * macas*
trias cata pomas si
*as . e * fructus ierom*
eis podisos/////////
n . tos os ? /////////
[Por]cellu/////////

Quatre autres fragments, illisibles, provenant d'une cinquième tablette trouvée en même temps que les précédentes.

Imprécations contre un médecin appelé Porcellus et sa femme Silla.

A. Grenier, *Nouvelles tabellae defixionis de Sousse* (une tablette grecque et une tablette latine avec commentaire), dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, 1905, p. 55-62, fac-similés à la planche III. — La tablette latine, est reproduite, sans commentaire, par A. Audollent, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1905, Comptes rendus des séances, p. CLXXXII-CCXXXIII (M. Jeanneret ne connaît que la publication du *Bulletin*), et par R. Cagnat et M. Besnier, *L'année épigraphique*, 1905, n° 171.

N° 5, p. 61.

. . . acanaξatrasamacna
[Basi]lius Amor Pretiosus
Profugus Pelops Clarus Salutaris
(signes magiques)

Ces sept noms de chevaux se retrouvent sur trois autres *tabellae* de Sousse (Audollent, n°s 272, 273, 274).

P. Sticotti, *Di due lamelle letterate renvenute a Pola*, dans les *Atti e memorie della societa istriana di archeologia e storia patria*, XXII, 1905 (volume intitulé : *Nesazio-Pola*), p. 213-223, fac-similés aux planches I et II.

N° 6, p. 218.

Caecilius Honoratus
Mindius Donatus
Mindius Charmides
Mindius Zoticus
Mindius Hermes
Mindius Maleus?
Mindius Narcissus
Mindius Eititeus?
Marcius Soter
Decidius Hister
Decidia Certa
Minervius Epaphroditus
Lucifer disp(ensator)
Lucifer adiutor coloni
Vitalis disp(ensator)
Trophimus
Trophimus alius
Anconius qui vilicavit
Tertius
Amandus
Viator

N° 7, p. 218.

[*Mind*]*ius Narcissus*
Mindius Maleus?
Decidius Hister
Decidia Certa
Minervius Epaphroditus
Me[*nande*]*r?*
Lu[*cifer d*]*ispensator*
Lucifer alius
Amandus dispensator
Vitalis dispensator
Trophimus qui dispensavit
Anconius qui vilicavit
Viator colonus
[*Sept*]*imius Sabinianus*
Flavius Hedistus
Annius Calvo
Annius Civilis

Listes d'affranchis et d'esclaves appartenant à la même exploitation agricole ; sur la première sont nommés deux *dispensatores*, un *ex vilico*, un *adjutor coloni* ; sur la seconde trois *dispensatores*, un *ex dispensatore*, un *ex vilico* et un *colonus*.

Le P. Delattre et P. Monceaux, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1906, p. 322-323 : tablette magique en plomb, trouvée à Carthage (fac similé). Reproduite dans *L'année épigraphique*, 1907, n° 165.

N° 8.

a) Face. Dans le sens de la largeur, à gauche d'un personnage grossièrement dessiné :

Saturn[*i*]*us orarius* (ou : *osarius*, *osmius?*)

Au-dessus de la tête du personnage, un peu à droite :

civis

Dans le sens de la hauteur et de bas en haut :

rim
ber

(peut-être : *R*, signe magique, et *Imber*, nom de cheval).

b) Revers. Inscription cursive, sur plusieurs lignes, où l'on distingue seulement

en haut, à droite :	....*eris lueris*
au-dessus, à gauche :	[*c*]*adat*
à droite :	*erus*
perpendiculairement :	*vusi*

A. von Premerstein, *Ein Fluchtäfelchen mit Libeszauber aus Pœtovio*, dans les *Jarhreshefte des œsterreichischen archaeologischen Instituts*, 1906, p. 192-198 (fac-similé). — Tablette trouvée à Pettau, dans la Basse Styrie, en 1904, reproduite dans *L'année épigraphique*, 1907, n° 99.

N° 9.

a) Face (1re et 3e lignes écrites de droite à gauche) :

Paulina aversa sit
a viris omnibus
et deficsa sit ne quid

b) Revers :

possit mali facere
Firminam [*cl*]*od*[*as*] *ab o*
mnibus humanis

Inscription qui rentre dans la catégorie des *amatoriae defixiones* : imprécation contre une rivale en amour.

A. Audollent, *Rapport sur des tabellae defixionum récemment découvertes à Sousse*, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1906, p. 378-387. — Texte et commentaire de deux tablettes latines, reproduites dans *L'année épigraphique*, 1907, n°s 68 et 69. Nous donnons aux lignes les numéros que leur assigne Audollent, pour permettre de rétablir en les lisant leur ordre véritable.

N° 10, p. 380.

a) Face :

15 *tant nec frenis* [*a*]*udiant nec* (à l'envers)

16 *. . . . . . assi . . . . . .* [*n*]*e currere poss* (vertical, à gauche)

(signes magiques)
Proteu Felice Pompeiu
Castrese Cesareu Romanu
Amandu Acceptore Luxuriu
5 *. . loti . . u Africu . . . . nu* [*Di*]*amante*
[*? Vict*]*oricu . . . . sce cadant*
. . . . . cadant
. . . . . inte
Exorbe Ne. . . . . an
10 *Querulu Eli. . . . .*
ganted sune . . . . te
(signes magiques)
13 *cadant frangant dis* [*fran*
17 *int cadant. . . . . . . cadant cadant*
18 *cadant disfrangantur cadant*

14 *gan*]*tur male gurent ver* (vertical, à droite)

b) Revers :

Vers le haut : *R*
Au milieu : *O*

N° 11, p. 382.

a) Face :

41 *Rogo vos obligate e[qu]os.....minesren.....[ne]c se moere possint se[t c]apa*

44 *vinccant male gurent*

(signes magiques)

Privatianu Heliu Pompeiu

(signes magiques)

Privatianu Heliu Pompeiu
Repentinu Felice Surdu
Supestite russei Regiu
Centauru Bracatu Virgineu
Celestinu Paratu Glaucu
Eolu Igneu Decore Oceanu
Garulu Eburnu Verbosu
Germanicu Eminente
Tagu Voluptate Capriolu
Viatore Securu Maguriu
Audace Arbustu Cesareu
Capria Placidu Medu Linceu
Pardu Tigride Felice Percussore
Aliatore Decoratu Elegante
Corentu Paratu Vagarfita
Derisore Prevalente Aureu
Eucles Massinissa Latrone
Egiptu rogo vos cadant

(signes magiques)

[Privatianu] Heliu Pompeiu
[Repentinu] Felice Surdu Supes[ti]te
russei [Regiu] Centauru [B]racatu
[Vir]gineu Celestinu Paratu
[Glau]cu Eolu Igneu Decore
Oceanu Garulu Eburnu
Verbosu Germanieu Eminente
Tagu Voluptate Capriolu Viatore
Securu Maguriu Audace Arbustu
Cesareu Capria Placidu Medu
Linceu Pardu Tigride Felice
Percussore Aliatore Decoratu
Elegante Corentu Massunissa
Vagarfita Paratu Derisore
Prevalente Aureu Eucles
Latrone Egyptu rogo vos
cadant cient male

(signes magiques)

42 *nt male gurent et agitan*

43 *tes v[ertant nec lora teneant nec ante se nec adversarios suos videant nec*

b) Revers :

(signes magiques)

Les noms énumérés sur ces deux tablettes sont ceux de chevaux et de cochers du cirque. Cf. Audollent, n°s 275-284.

F. Buecheler, *Eine italische Blei- und eine rheinische Ton-Inschrift*, dans les *Bonner Jahrbücher*, CXVI, 1907, p. 291-301. — Tablette de plomb trouvée à Cumes, maintenant à Bonn. Reproduite par F. Weege et F. Buecheler, *Neue italische Dialektinschriften*, 5, dans le *Rheinisches Museum*, LXII, 1907, p. 554-559, et par M. Bréal, dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, XV, 1908, p. 146-148.

N° 12, p. **296** (fac-similé, planche IV, 1).

aturi
L. Harines Her. M
C. Eburis
Pomponius
M. Caedicius M. f.
N. Andripius N. f.
pus olu solu fancua
recta sint pus flatu
sicu olu sit

Mélange de mots osques et latins : l. 1-2 : *L. Harini Harii* (*filius*) *Maturi*; l. 3 : *C. Eburius*; l. 7-9 = *ut illorum omnium fancua recta sint, ut flatus siccus illorum sit. Fancua* dériverait de *famex*, contusion (plus spécialement des parties viriles). *Flatus* est l'équivalent de πνεῦμα; le *flatus siccus* était un symptôme de fièvre (cf. la formule *uti tabescant*, si fréquente sur les *tabellae*).

A. Audollent, *Rapport sur deux fragments de lamelles de plomb avec inscriptions découvertes à Sousse*, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1908, p. 290-196.

N° 13, p. **291**.

.... Perse[phone oblig
o illius quam peperit illa......... inc]olumitatem
.... ex h]ac die ex hac
ora ut obliviscatur patris et matris et] omnium suo

rum........................ amor]is insani e[a
m?.......................... sed] amore et d
esiderio meo uratur ha]nc obl[igo...
...

N° 14, p. 294.

.... sapienti]a sensus *
.............................illa quam pepe]rit Rus... ob[li
go eam ?..................... ut oblivisc]atur patr[i]s et ma-
tris et omnium suorum et amicorum omnium et alior]um viror[um...
.. uratur [amore
et desiderio meo....................... ex h]ac di[e ex hac
ora..

Compléments d'après les tablettes analogues de Sousse, en particulier d'après le n° 266 d'Audollent.

A. Audollent, *Deux nouvelles defixiones de Tunisie*, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, **1910**, p. **137-148**. — Tablette grecque de Hammam-Lif et tablette latine de Sousse, reproduite dans *L'année épigraphique*, **1911**, n° 6.

N° 15, p. **142-143** (fac-similé, planche XXIX).

a) Face :
Démon portant sur la poitrine les mots :

Baitmo
Arbitto

Il est debout dans une barque où on lit :

Lynceus
Margarita
premas depremas
hocidas quinto de
premas

A droite :

nervi
a illis con
cidas
neque spi
ritum
abeant

b) Revers :

Adjuro te demon cui
cuncue es et demamdo
tibi ex anc ora ex oc mo
mento ut crucietun
tur ecui cuos abies tecum
Donati Conditoris pra
sini adjuro te per eum cui
te resosvit ex vite tempo
ribu deum pelagicum
aerium altissimum
ιαω cιου ια ιαα ιω ιωε
οοριυ ωαηια

Noms de chevaux et de cochers du cirque. Cf. Audollent, n[os] 286-294.

R. Wuensch, *Die laminae litteratae des Trierer Amphitheaters*, dans les *Bonner Jahrbücher*, CXIX, 1910, p. 1-12 et planches I-III. — Trente-deux tablettes magiques en plomb ou en argent; M. Jeanneret n'en a utilisé que six; en réalité, sur seize d'entre elles R. Wuensch a reconnu des mots latins; les autres ne portent que des caractères indéchiffrables ou des signes magiques; les cinq principales sont reproduites dans *L'année épigraphique*, 1911, n[os] 148-152.

N° 16, p. 4-5 (n° 10 de Wuensch, fac-similé à la planche I, 3, *a*) et *b*).

a) Face.

. . . .
. . . . . *cium?*

b) Revers. Deux lignes de signes magiques.

N° 17, p. 5 (n° 11 de Wuensch). Quatre lignes effacées à dessein; à la première on lit :

Primus

N° 18, p. 5 (n° 12 de Wuensch, fac-similé à la planche I, 4)

quidquid adh[ibet] R
aca[n]us et advo[ca]
tus a[b]es

N° 19, p. 5 (n° 13 de Wuensch).

quidquid . . . .
. . . .

N° 20, p. 5-6 (n° 14 de Wuensch).

Matrona

N° 21, p. 6-7 (n° 18 de Wuensch, fac-similé à la planche II, 1).
Au-dessous d'une tête humaine :

Ursus . . . . .
neca . . . .

N° 22, p. 7 (n° 19 de Wuensch, fac-similé à la planche II, 2).

Ursus
Ursula
Martini
anus
Ursacia

N° 23, p. 7-8 (n° 22 de Wuensch).

matrimoni[a A]b[ae et
amicorum [A]ba
reddat [pre
tia damno

N° 24, p. 8 (n° 23 de Wuensch). Quelques mots seulement sont reconnaissables

au début de la ligne 1 :	*inimicum*
à la fin de la ligne 2 :	*qui*
ligne 5 :	*ivate*
ligne 7 :	*Marti et Diane.*

N° 25, p. 8-9 (n° 24 de Wuensch, fac-similé à la planche II, 4).

a) Face. Trois compartiments.

Dans le premier, signes et caractères magiques, entre autres le nom de *Bal.*

Dans le second :

Inabintiaro vestro . . .
Di]anam et Martem
vinculares ut me vi
ndicetis de Ququma

L. 1 : Cf. *C. I. L.*, XIII, n° 3653 : *Mars Intarabus* à Trèves ; l. 4 : *cucuma* est proprement une marmite, un vase allant au feu ; le mot est employé ici comme sobriquet, pour désigner un personnage à la tête chaude.

Dans le troisième :

Eusebium in ungulas
obligetis et me
vindicetis

b) Revers :

pepostum
Eusebium.

N° 26, p. 9 (n° 25 de Wuensch).

a) Face : signes magiques (fac-similé à la planche III, 2).

b) Revers :

Pr[u]siae nom
en de
posit[um]

N° 27, p. 9-10 (n° 26 de Wuensch).

si tu Ostillam qe e Racatia
frau qi[a] mihi fraude fe
deus nos te qi audis

L. 1 : *Si tu (H)ostillam q(ua)e e Racatia [nata est comsumpseris...]* ; au début de la l. 2 *frau* est mis par erreur, lire ensuite : *q(u)i[a] mihi fraude(m) fe(cit)* ; l. 3 : *deus, nos te q(u)i audis[ti sacrificio colemus]*

N° 28, p. 10-11 (n° 27 de Wuensch).

Un seul mot reconnaissable à la ligne 3 : *viro.*

N° 29, p. 11 (n° 28 de Wuensch). Trois fragments.

Sur le premier, ligne 1 :

Nestoria

au milieu du troisième :

quam pep[erit].

N° 30, p. 11 (n° 29 de Wuensch). Tablette couverte de signes sur les deux faces. D'un côté on lit le mot :

deus

N° 31, p. 11 (n° 31 de Wuensch, fac-similé à la planche III, 3).

Bona santa nomen pia
nomen noemnolia
. . . ecessedenitia tibi
santne dia dekigo
Boldanum quen peperit
anula Regula eatta
aer domina que a
. . . . . e tanta kamapo
m. . . r. . . re. . . carnis
Bonarium. . . ekigo
att. . . a. . . trata
. . . te. . . . . ti. . . nei
tai. . . ta. . . otun

Mélange de mots latins et celtiques.

D. Vaglieri, dans les *Notizie degli Scavi*, 1911, p. 87, avec fac-similé : tablette trouvée à Ostie, reproduite dans *L'année épigraphique*, 1911, n° 195.

N° 32.

Agathemeris Manliae ser.
Ac]hulea Fabiae ser. ornatrix
Ca]letuche Vergiliae ser. ornatrix
Hilara Liciniae [ser. orn]atrix
Crheste Corn[eliae] ser. ornatrix
Hilara Seiae ser. ornatrix
Moscis ornatrix
Rufa Apeiliae ser. ornatrix
Chila ornatrix

L. 5 : lire *Chreste*.

W. Sherwood Fox, *The Johns Hopkins University tabellae defixionum*, dans l'*American Journal of Philology*, 1912, supplément au n° 1, 68 pages et 9 planches. — Fac-similés, transcription et commentaire de cinq tablettes provenant de Rome et datant du second tiers du Ier siècle avant l'ère chrétienne. Elles répètent les mêmes formules d'imprécation dans le même ordre ; seul le nom de la personne visée diffère. La première est reproduite dans *L'année épigraphique*, 1912, n° 140.

N° 33, p. 16-19, fac-similé à la planche II. Texte complété d'après les autres tablettes :

Bona pulchra Proserpina, [P]lut[o]nis uxsor,
seiue me Saluiam deicere oportet,
eripias salutem, c[orpus, co]lorem, uires, uirtutes
Ploti. Tradas [Plutoni] uiro tuo... Ni possit cogitationibus
sueis hoc uita[re. Tradas] illunc
Febri quartan[a]e, t[ertian]ae, cottidia[n]ae,
quas [cum illo l]uct[ent, deluctent; illunc]
eu[in]cant, [uincant], usq[ue dum animam
eiu]s eripia[nt. Quare ha]nc uictimam
tibi trad[o, Prose]rpi[na, seiu]e me
iam
Proserpin[a, sei]ue m[e Ach]eruos dicere
oportet. M[e mittas a]rcessitum canem
tricepitem, qui [Ploti] cor eripiat. Polliciarus
illi te daturum t[r]es uictimas,
palma[s, ca]rica[s], por[c]um nigrum,
hoc sei pe[rfe]cerit [ante mensem]
M[artium. Haec P]r[oserpina Saluia, tibi dabo]
cum compote(m) fe[cer]is. Do tibi cap[ut]
Ploti Auon[iae. Pr]oserpina S[aluia],
do tibi fron[tem Plo]ti. Proserpina Saluia,
do [ti]b[i] su[percilia] Ploti. Proserpin[a]
Saluia, do [tibi palpebra]s Plo[ti],
Proserpina Sa[luia, do tibi pupillas]
Ploti. Proser[pina Saluia, do tibi nare]s,
labra, or[iculas, nasu]m, lin[g]uam,
dentes P[loti], ni dicere possit
Plotius quid [sibi dole]at : collum, umeros,
bracchia, d[i]git[os, ni po]ssit aliquit
se adiutare : [pe]c[tus, io]cinere, cor,
pulmones, n[i possit] senti(re) quit
sibi doleat : [intes]tina, uenter, um[b]ilicu[s],
latera, [n]i p[oss]it dormire : scapulas,
ni poss[it] s[a]nus dormire : uiscum
sacrum, nei possit urinam facere :
natis, anum, [fem]ina, genua,
[crura], tibias, pe[des, talos, plantas,
digito]s, ungis, ni po[ssit s]tare [sua
ui]rt[u]te. Seiue [plu]s, seiue paruum
scrip[tum fuerit], quomodo quicqu[id]

legitim[e scripsit], mandauit seic
ego Ploti ti[bi tr]ado, mando,
ut tradas, [mandes me]nse Februari[o
e]cillunc. Mal[e perdat, mal]e exset,
[mal]e disperd[at. Mandes, trad]as, ni possit
[ampliu]s ullum [mensem aspic]ere,
[uidere, contempla]re.

Cf. Audollent, n°s 134, 135 et 190. — L. **2** : Proserpine est appelée *Salvia*, traduction du grec Κόρη Σώτειρα ; l. **4** et **19** : l'imprécation est dirigée contre Plotius, esclave d'Avonia ; l. **11** : lire [*Ach*]*eruosiam*, transcription du grec Ἀχερούσιος ; l. **13** : *polliciarus*, pour *pollicearis* ; l. 15 : *carica* = *ficus Carica* ; l. **18** : *compote(m)* est mis pour *me compotem voti* ; l. 29 : [*io*]*cinera*, de *iocur*, ἧπαρ ; l. 32 : *scapulae*, épaules, est mis pour *tergum*, comme la partie pour le tout ; l. 36 : [*fem*]*ina*, pour *femora* ; l. **37** : *ungis* = *ungues* ; l. 43 [*e*]*cillunc*, formé par redondance en combinant *ecce*, *ille* et le suffixe *ce*.

N° 34, p. 19-22, fac-similé à la planche III. Même libellé. Imprécation contre une femme appelée *Avonia*, à qui appartenait l'esclave Plotius.

N° 35, p. 22-25, fac-similé à la planche IV. Même libellé. Imprécation contre une femme appelée *Maxima Vesonia*.

N° 36, p. 25-28, fac-similé à la planche V. Même libellé (texte très mutilé). Imprécation contre un homme dont le nom ne nous a pas été conservé.

N° 37, p. 28-31, fac-similé à la planche VI. Même libellé (texte très mutilé). Imprécation contre une femme appelée ...*a Aquillia* (le prénom ne nous a pas été conservé).

A. Maiuri, dans les *Notizie degli Scavi*, 1913, p. 472-476 : tablette en langue osque, trouvée à Cumes ; reproduite et étudiée par Fr. Ribezzo, *La nuova defixio osca di Cuma*, dans la revue *Neapolis*, 1914, p. 293-304.

N° 38, p. 474, avec fac-similé :

Stenim Kaluiium tri
akinss urinss ulleis
fakinss fankeam
biass biitam aftiim a...
anamum aitatum
amirikun tif

Cf. Audollent, nos 192, 193 (tablettes de Capoue) et 209 (tablette de Cumes, rapportée par Audollent à Pouzzoles : l'erreur s'explique par le fait que l'emplacement de la ville antique de Cumes et de sa nécropole appartient maintenant au territoire de Pouzzoles). L. 1 : *Stenis* est un prénom ; *Kaluiium* = *Calavium* ; l. 1 et 2 : *triakinss* = *ter agerent* (*tormentarent*) ; *urinss* = *urerent* ; *ulleis* = *illius* ; l. 3 : *fakinss* = *facerent* ; *fankeam* = *facere*; l. 4 : dans *biass* on retrouve le même radical que dans *baetere*, βάσις ; *biitam* est à rapprocher de *baetere*, *ar-biter* ; l. 5 : *aitatum* = *aetas*, *aevitas*.

A. Alfonsi, dans les *Notizie degli Scavi*, 1914, p. 369-371 : tablette trouvée à Este, reproduite dans *L'année épigraphique*, 1915, n° 101.

N° 39, p. 370, fac-similé à la p. 371 :

Priuatum Camidium
Q. Praesentius Albus
Secunda uxor Pr(a)esenti
T. Praesentius
Maxsuma T. Praesenti uxor
C. Arilius
C. Arenus
Polla Fabricia?
L. Allius
L. Vassidius Clemens

Prisca [u]xor Vassidi
Monimus Acutius
Ero[tis] Acutia?
C. P[r]o[culus?] Damio l.....
Si quis [i]nimicus inimi[ca]
adve[r]sarius hostis Orce
pater [P]roserpina cum tuo Plutone
tibi trado ut tu il(l)u(m)
mit[t]as et deprem[as]

tradito tuis
canibus tricipiti
et bicipitibus ut ere[pia(nt)]
capita cogit(ationes?) cor
in tuom gem[ini?].....
r[ecipia]nt il(l)os.....

Formules d'imprécation qu'on retrouve souvent sur les *tabellae* déjà connues : nos 111 d'Audollent (*Pluto et Proserpina*), 140 (*Pluto*), 161 et 163 (Ὄρκος), 233 et 248 (*trado*), 190 (*cor*), 134, 135 et 190 (*caput*), etc.

II

Dans les volumes récents du *Corpus Inscriptionum Latinarum* ont pris place quelques-unes des *Defixionum tabellae* de M. Audollent, et aussi plusieurs tablettes dont il n'avait pas donné le texte.

Bien que son livre porte le millésime de 1904, il ne donne aucune référence aux fascicules du *Corpus* parus en 1901 et 1902.

C. I. L., XI, 2e partie, 1er fascicule, 1901. Sous le n° 6722 sont réunies trente inscriptions sur plomb d'Étrurie, d'Ombrie et de Ligurie. L'une d'elles, n° 6722,2, conservée au musée de Pérouse, figurait, d'après des publications antérieures, dans le recueil d'Audollent sous le n° 130 ; c'est une tablette percée d'un trou et portant un nom propre écrit sur chaque face ; il semble bien que ce soit une *defixio* [1]. Les autres textes de même forme et de même caractère doivent donc être compris parmi les *additamenta* dont nous dressons la liste ; ils sont au nombre de treize, la plupart opisthographes [2] ; nous laissons de côté les nos 6722,13 et 15-16, qui proviennent de lingots de plomb estampillés, et 17-30, tessères et *glandes plumbeae* : ni les uns ni les autres n'ont rien à voir avec les *defixiones*.

Fac-similé des nos 1, 3, 5, 6, 10, 11, 12 dans G. F. Gamurrini, *Appendice al Corpus inscriptionum italicarum di Ad. Fabretti*, Florence, 1880, p. 62, n° 738, pl. 8 *a*, *d*, *c*, *f*, *e*, *b*, *g*.

N° 40 (*C. I. L.*, n° 6722,1). A Pérouse, collection Guardabassi.

a) Face : *Fausti(no)*
c r

b) Revers : *villi*
co

Le sens des lettres *c r*, qui reparaissent sur le n° 42 et peut-être aussi sur le n° 47, est incertain.

N° 41 (n° 6722,3). A Pérouse, collection Guardabassi. Écrit sur une seule face.

Lecture de Gamurrini : *Fus*
fu
b

Lecture de Rostowzew : *Fys*
fe
r

Fysfer, pour *Phosphorus*.

N° 42 (n° 6722,4). A Pérouse, collection Bellucci, provenant de Civitella d'Arna.

a) Face : *Hila(rus)*
Tiber(ianus)

b) Revers : *c r*

1. Cf., en sens contraire, R. Wuensch, *Corp. inscr. attic.*, III, 3, *Praef.*, p. xxviii : *sepulcralem fuisse non negaverim.*

2. A. Audollent n'avait pu s'en procurer la copie et ne les connaissait que par le témoignage de M. Rostowzew et de F. Gamurrini (*Defixionum tabellae*, p. 186 et 119).

N° 43 (n° 6722,5). A Pérouse, collection Guardabassi.

a) Face (lecture de Gamurrini ; Rostowzew n'en parle pas) :
Karus

b) Revers. Gamurrini : *Cint*
co
C. Vas

Rostowzew : *Min*
Con
Aul

N° 44 (n° 6722,6). A Pérouse, collection Guardabassi.

a) Face. Gamurrini : *Ami*
co
n

Rostowzew : *Ni*
co
n

b) Revers. Gamurrini : *Nic*
AA

Rostowzew : *Nic*
A...

N° 45 (n° 6722,7). A Chiusi, au musée :

a) Face : *Panfil*
i

b) Revers : *Favor*

N° 46 (n° 6722,8). Provenant du Podere di Metato, commune de Cassole, à 7 kilomètres de Colle di Val d'Elsa.

a) Face : *Vale*
Vale
p. . . . . .as

b) Revers : AVA
ƆXXI

N° 47 (n° 6722,9). A Pérouse, collection Bellucci, provenant de Civitella d'Arna.

a) Face : *nani*
·*ptro*

Peut-être : *P(e)tron(i)ani ?*

b) Revers : *col ?*

N° 48 (n° 6722,10). A Pérouse, collection Guardabassi.

a) Face. Gamurrini : *Pi*
suus
c r

Rostowzew : *Le*
nus
co

b) Revers. Gamurrini : *st*

Rostowzew : *v*

N° 49 (n° 6722,11). A Pérouse, collection Guardabassi. Écrit sur une seule face.

Gamurrini : *Riclo*

Rostowzew : *Pelo*

N° 50 (n° 6722,12). A Pérouse, collection Bellucci.

a) Face. Gamurrini : *tapctitr*
ias
Rostowzew : *iapstitr*
ias

b) Revers. Gamurrini : *tu*
Rostowzew : *pfves*

N° 51 (n° 6722,14). Fragment trouvé à Arezzo.

Q. Orfi
Procli

N° 52 (n° 6722,17). A Florence, au musée. Les deux premières lignes écrites de droite à gauche.

M. Ponti
Secundio
M. Ulp. Anici f(ecit)

Les auteurs du *Corpus* rapprochent de ces tablettes de plomb d'Ombrie et d'Étrurie neuf *tabulae* semblables, de Concordia en Vénétie, toutes percées de trous, publiées par G. Fiorelli, d'après les lectures de G. de Petra, dans les *Notizie degli Scavi*, 1880, p. 420-421 et planche XIII.

E. Pais, *Supplementum italicum (additamenta al volume V C. I. L.)*, dans les *Atti dei Lincei*, *Scienze morali*, *Memorie*, V, 1, 1888, p. 218-221, n° 1090, 1-10, reproduit les inscriptions de Concordia (avec fac-similés), en même temps qu'une autre *tabula* de même provenance, publiée par F. Barnabei, d'après H. Dressel, dans les *Notizie degli Scavi*, 1882, p. 430. Aucun de ces dix textes ne figure dans le recueil d'Audollent; si la lecture des revers est exacte, il paraît douteux que ce soient des *defixionum tabellae*; nous les citons cependant, pour mémoire, en raison de leur ressemblance d'aspect avec les *tabellae* d'Ombrie et d'Etrurie.

N° 53 (Pais, n° 1090,1).

a) Face : *Aebuties*
VII h XXXXIII

b) Revers : *myrini*
p(ondo?) XXVI s

N° 54 (n° 1090,2).

a) Face : *Armoni magi*
tato VI ksen

b) Revers : *inteliolo*
argentios
aurif
LXVI
ciktu.

N° 55 (n° 1090,3 ; trouvé en 1882).

a) Face : *Aufidio*
Macrino
III k april
n inn

b) Revers : *l l i x ro*
Cassiano
** III*

N° 56 (n° 1090,4).

a) Face : *Cinciae*
Tuches
VV IIII

b) Revers : *myrrin(i)*
p(ondo?) IIII?

N° 57 (n° 1090,5).

a) Face : *Hostili*
Asiatici
G VIII L XXXX

b) Revers : *nardini*
p(ondo?) XXVI.

N° 58 (n° 1090,6).

a) Face : *Menan*
dri
Allicium

b) Revers : *p(ondo?) VIII se*
VII LXV

N° 59 (n° 1090,7).

secundula
aut quis estis
lict

N° 60 (n° 1090,8).

a) Face : *Tigridis*
turocolci
l unum

b) Revers : *p x p m̄ hs*
s VI XV III · M

Les n°s 1090,9 et 1090,10 (celui-ci écrit sur les deux faces), dont Pais donne seulement le fac-similé, n'ont pu être déchiffrés.

C. I. L., XIII, 3e partie, 1er fascicule, 1901. Le n° 10008,7 (fac-similé), tablette de Maar, près de Trèves, est le n° 103 d'Audollent. Le n° 10029,328 (fac-similé), tablette trouvée à Paris en 1847, est le n° 108 d'Audollent (qui renvoie au *C. I. L.*, XIII, 1re partie, 1er fascicule, 1899, n° 3051, où ce texte était déjà reproduit, sans fac-similé).

C. I. L., VI, 4e partie, 2e fascicule, 1902. Le n° 33899, *tabula Sethiana* de Rome, est le n° 140 d'Audollent. Les quatre autres *tabulae Sethianae* de Rome en langue latine, très mutilées, n°s 141-144 d'Audollent, ne sont pas reproduites dans le *Corpus*.

C. I. L., XIII, 1re partie, 2e fascicule, 1904. Le n° 3444, tablette indéchiffrable de Reims, est le n° 107 d'Audollent.

C. I. L., XIII, 2e partie, 1er fascicule, 1905. Le n° 7491 est une tablette découverte à Saalburg en 1892 et non citée par Audollent :

N° 61. Quelques lettres seulement sont reconnaissables.
a) Face : *d d d v i i i* *b*) Revers : > *i v* >
n v d n

D'autre part, les nos 7550-7555 (fac-similés, avec commentaire développé de R. Wuensch) sont les neuf tablettes de Kreuznach qui portent dans le recueil d'Audollent les nos 94-102 (sous le même numéro, 7555, 1-4, le *Corpus* réunit quatre tablettes désignées par Audollent sous des numéros distincts).

C. I. L., XIII, 3e partie, 2e fascicule, 1906. Le n° 10026,86 est une tablette d'argent trouvée à Poitiers en 1858, maintenant au musée de Saint-Germain, mentionnée incidemment par Audollent, p. XXXV ; elle rentre dans la catégorie des φυλακτήρια, talismans ou amulettes, et non dans celle des véritables *defixiones*. A. Héron de Villefosse, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1907, p. 215-220, sans connaître encore la publication nouvelle de ce petit monument au *Corpus*, l'a rapproché de tous ceux du même genre, en plomb, en argent ou en or, en langue latine ou en langue grecque, qu'on a recueillis sur le sol de la Gaule.

Il est à remarquer que l'une des principales *defixionum tabellae* de Gaule, le diptyque de plomb de Chagnon (Charente-Inférieure, pays des *Santones*), nos 111-112 d'Audollent, n'est reproduite nulle part dans le *Corpus*, volume XIII, ni dans la première partie (inscriptions monumentales), ni dans la troisième (*instrumentum domesticum*).

III

Certaines *tabellae* latines ont donné matière, ces dernières années, à un commentaire développé.

E. W. B. Nicholson, dans une brochure intitulée *Vinisius to Nigra, a 4 th. century christian letter*, Londres, 1904, 16 pages, avec fac-similé, propose une nouvelle lecture d'une tablette trouvée à Bath (Angleterre) en 1880, n° 105 d'Audollent; ce serait,

d'après lui, une lettre écrite au IVe siècle par un chrétien appelé Vinisius à une de ses coreligionnaires appelée Nigra. — Comptes rendus par : A. Baudrillart, *Revue critique*, 1905, p. 232-234, qui reproduit et traduit le déchiffrement de Nicholson ; S. Reinach, *Revue archéologique*, 1905, I, p. 448, qui rejette cette interprétation et la tient pour tout à fait invraisemblable ; F. Haverfield, *The Victoria history of the counties of England, Somerset*, I, Londres, 1906, p. 283, n° 45, et *Ephemeris epigraphica*, IX, 4e fascicule, 1913, p. 515, qui se prononce dans le même sens que S. Reinach et déclare n'avoir pu discerner sur la tablette aucune lettre certaine.

Dans le volume de la *Victoria history* qui vient d'être cité, p. 281-283, n° 44, F. HAVERFIELD reproduit et commente une autre tablette de Bath, n° 104 d'Audollent.

R. WUENSCH, *Antike Fluchtafeln*, dans les *Kleine Texte für theologische Vorlesungen und Uebungen*, de Lietzmann, n° 20, Bonn, 1907, 28 pages (2e édition en 1912), étudie en détail cinq inscriptions grecques (nos 41, 208, 241, 242, 271 d'Audollent) et deux inscriptions latines, n° 247 d'Audollent et tablette de Tragurium, Trau en Dalmatie (*C. I. L.*, III, p. 261 ; mentionnée incidemment par Audollent, p. CXXIV, note 3, et p. CXXVIII, mais non reproduite par lui en raison de son caractère nettement chrétien).

Les recueils d'inscriptions latines choisies font une petite place aux *defixionum tabellae*, dont ils donnent quelques spécimens, en les accompagnant le plus souvent de notes explicatives.

H. DESSAU, *Inscriptiones latinae selectae*, II, 2, Berlin, 1906, pp. 996-1000, nos 8746-8757, reproduit, avec de brèves notes, les nos 196, 138, 129, 139, 140, 135, 111-112, 286, 233, 247, 266, 270 d'Audollent.

E. DIEHL, *Altlateinische Inschriften*, dans les *Kleine Texte* de H. Lietzmann, nos 38-40, Bonn, 1909 (2e édition en 1911), p. 53-54, nos 558-561, cite, d'après le *Corpus* et le Dessau, les nos 196, 138, 139 d'Audollent, auxquels il joint une quatrième tablette, celle de Cumes, publiée par Buecheler en 1907 (ci-dessus, n° 12).

E. DIEHL, *Vulgärlateinische Inschriften*, même collection, n° 62, Bonn, 1910, p. 74-78, n° 850-863, réédite, d'après le *Corpus*, l'*Ephemeris epigraphica* et le Dessau, les nos 140, 135, 190, 195, 197, 191, 111-112, 100, 92, 233, 228, 286, 266, 270 d'Audollent.

Notons que ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux dernières

publications E. Diehl ne mentionne le recueil d'Audollent, qui fait cependant autorité en la matière.

H. Willemsen, *Lateinische Inschriften für den Gebrauch im Schulunterricht*, Berlin, 1913, transcrit sans commentaire, avec renvois au *Corpus*, au Dessau, aux *Dialectorum italicorum exempla selecta* d'E. Schneider (Leipzig, 1886), les n[os] 129 et 139 d'Audollent.

On trouvera des indications générales sur les *defixiones* dans :

L. Cesano, article *Defixio* du *Dizionario epigrafico di antichità romane*, publié sous la direction d'Ett. de Ruggiero, II, 2, fascicules 49-50, Rome, 1908-1909, p. 1561-1591.

J. Pfaff, article de l'*Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik*, XLII, 1911, p. 161-166 (ignore Audollent).

G. Lafaye, article *Tabella* du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg-Saglio-Pottier, V, 1, fascicule 46, Paris, 1912 : II, Tablettes magiques, p. 3-5.

R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4[e] édition, Paris, 1914, p. 374-376 : *Exsecrationes*, *defixiones*, *devotiones* ; la planche XXVIII reproduit le n° 250 d'Audollent.

Les auteurs suivants insistent sur le caractère magique des tablettes d'exécration :

S. R. Jevons, *Defixionum tabellae*, dans les *Transactions of the third international congress for the history of religion*, Oxford, 1908 (analysé dans la *Revue des Études grecques*, 1909, p. 483), montre que ce caractère est prouvé : par l'usage de l'envoûtement ou de l'enclouement des personnes contre lesquelles on proférait les imprécations ; par les noms des divinités invoquées ; par le soin avec lequel les auteurs des *defixiones* cachaient leurs tablettes et dissimulaient leurs propres noms.

Egon Weiss, *Zur Geschichte der rœmischen Anwaltschaft*, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, *Rœmische Abteilung*, XXXII, 1911, p. 363-366, rapproche les n[os] 111-112 et 221 d'Audollent d'un texte de Cicéron, *Brutus*, 60, 217, où il est question de plaideurs que les incantations magiques ont empêchés de parler.

W. Sherwood Fox, *Submerged tabellae defixionum*, dans l'*American Journal of Philology*, 1912, p. 301-301, explique par la magie l'habitude que l'on avait de plonger dans l'eau les tablettes d'imprécation ; on les jetait à la mer ou à la rivière, dans des sources ou dans des puits, pour qu'elles parvinssent par cette voie jusqu'aux mânes des morts.

W. Sherwood Fox, *An infernal postal service*, dans la revue américaine de vulgarisation *Art and Archaeology*, I, 1914, n° 5, p. 205-207, fait connaître les pratiques et les formules courantes de l'incantation magique et traduit l'une des tablettes de la Johns Hopkins University à Baltimore (ci-dessus, n°s 33-37).

Enfin plusieurs articles traitent spécialement des questions de langue :

M. Niedermann, *Minutiae latinae*, dans les *Mélanges de linguistique offerts à F. de Saussure*, Paris, 1908, p. 71-78 : explication de quelques mots rares qui se rencontrent sur les tablettes d'exécration et corrections proposées à des lectures d'Audollent.

J. Vendryes, *La langue des defixionum tabellae de Johns Hopkins University*, dans la *Revue de philologie*, 1912, p. 203-208 : indique l'intérêt de ces textes pour la connaissance du parler de Rome à l'époque de la mort de Cicéron et de Salluste.

A. Audollent, *A propos de la langue des tabellae defixionum*, dans la *Revue des Études anciennes*, 1909, p. 366-368 : maintient ses lectures contre Niedermann (*alcastrus* et non *alabastrus* aux n°s 272, 273 et 274 de son recueil ; *merilas* et non *medullas* au n° 135).

A. Audollent, *Sur une tabella defixionis de Mentana*, dans la *Revue des Études anciennes*, 1913, p. 459-460 : nouvelle lecture, au musée des Thermes à Rome, de l'original du n° 135 de son recueil, où il y a bien *merilas* et *merilas*, et non *medul(l)as*.

En résumé, les travaux que nous venons d'analyser ont eu pour résultat :

1° d'augmenter de plus d'un tiers le nombre des tablettes latines ; aux 103 textes groupés en 1904 par M. Audollent, il faut joindre non seulement les 22 numéros mis en œuvre, avec les précédents, par M. Jeanneret, mais encore 39 numéros que M. Jeanneret a laissés de côté (dix inscriptions de Trèves) ou ignorés (deux de Cumes, une d'Ostie, une de Chiusi, une de Florence, une du Podere di Metato près de Colle di Val d'Elsa, une d'Arezzo, deux de Civitella d'Arna, sept de Pérouse, une d'Este, huit de Concordia — celles-ci d'ailleurs douteuses —, deux de Pola, une de Saalburg, une de Carthage) ; sans parler même des tablettes indéchiffrables, deux à Concordia et seize à Trèves, on possédait en 1914, au total, 164 *defixionum tabellae* en langue latine, — 156 si l'on ne compte pas les huit inscriptions de Concordia que nous n'avons reproduites que pour mémoire ;

2° de mettre à notre disposition des fac-similés nouveaux de plusieurs textes compris dans le recueil de M. Audollent et d'en améliorer la lecture ; il n'y a pas lieu de retenir le déchiffrement très hypothétique de la tablette de Bath par M. Nicholson, mais la réédition de celles de Kreuznach par M. Wuensch au *Corpus* mérite d'être spécialement rappelée ;

3° d'enrichir le commentaire des *defixionum tabellae* déjà connues d'observations nouvelles sur leur signification générale (surtout pour les textes étudiés par M. Wuensch, dans ses *Fluchtafeln* et au *Corpus*), leur caractère magique, leur langue.

Maurice Besnier.

Aristophane, *Oiseaux*, 1615-1616. — Au vers 1615 des *Oiseaux*, une question : « Et toi, que dis-tu ? » est posée au Triballe, par un personnage qui d'après les mss. et les éditions, est Pisétaire. Le dernier, à ma connaissance, et je crois le meilleur éditeur, d'Aristophane, van Leeuwen, l'attribue à Poseidon. C'est à tort, je pense, car l'attribution traditionnelle, et elle seule, permet de comprendre la réponse du Triballe : « Ναβαισατρεῦ ».

Celle-ci en effet, à moins de raison contraire, doit s'entendre comme du grec, mal prononcé et peu correct, le Triballe montrant qu'il comprend le grec (1628, 1678). C'est d'ailleurs ainsi qu'on l'interprète. Quand il dit à Hercule σοῦ νάκα βάκταρι κροῦσα (1628) van Leeuwen comprend justement σοῦ τὴν νάκην (ou τὸ νάκος) τῇ βακτηρίᾳ κρούσω, et de même 1679.

Ici l'interprétation s'impose, si c'est bien Pisétaire qui interroge. Le Triballe répond simplement : oui, Pisétaire, ναὶ Πεισέταιρε, νὰ Βαισατρεῦ. Du même coup, la suite se comprend à merveille. Pisétaire (et non Hercule, comme le voulait Bentley) interprétant comme nous le Ναβαισατρεῦ, dit à son tour à Hercule Ὁρᾷς ; ἐπαινεῖ χοὖτος, tu vois, il approuve lui aussi.

L. Bayard.

INSCRIPTIONS DE DIDYMES

CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES COMPTES DE LA CONSTRUCTION DU DIDYMEION

(*Deuxième article*)[1]

LE GROUPE DE MÉNODOROS

Les cinq comptes ou fragments de comptes auxquels est consacré ce deuxième article forment un groupe compact. Il se peut en effet qu'ils soient exactement répartis sur cinq années qui se suivent ; s'il faut admettre une lacune, elle se place entre le quatrième et le cinquième compte et n'excède certainement pas une année. A ce groupe j'ai donné le nom du stéphanéphore Ménodoros parce qu'il se lit sur trois de nos textes : le second, daté de l'année même de Ménodoros ; le troisième, de la première année après Ménodoros ; le quatrième, de la seconde année après Ménodoros. Restent le premier qui est de l'année avant Ménodoros ; le cinquième pour lequel on peut hésiter entre la troisième ou la quatrième année après Ménodoros. Aussi bien mes lecteurs le savent déjà puisque ces cinq comptes ont été déjà publiés dans la *Revue de Philologie* et dans le premier volume de mes *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*[2]. Si je

---

1. Il s'est glissé dans mon article précédent un certain nombre de fautes d'impression que je tiens à corriger. Au milieu de tant de chiffres, quelques erreurs étaient inévitables, mais il importe de les signaler. P. 193, fin, lire : περὶ Ἀπολλώνι[ον. — P. 220, dans le commentaire des l. 54-55, lire : majoré de quatre oboles et de quatre chalques. — P. 222, fin, lire : la somme de 5 ob. 3 ch. — P. 225, l. 3 du compte n° II *App.*, lire : φύσει δ[ὲ Λυσιμάχου.

Je tiens également à communiquer à mes lecteurs une correction qui m'a été proposée par un savant particulièrement compétent en ces questions techniques, M. Gustave Glotz. A la p. 242, aux l. 28 et 29 du compte n° I *App.*, M. Glotz propose de substituer [ὑπο]δομήν à [οἰκο]δομήν. J'aurai, dans un prochain article sur la voie sacrée de Didymes, l'occasion de revenir sur ce passage et de discuter cette très intéressante restitution, fondée sur des textes épigraphiques qui me sont bien connus. Dès aujourd'hui je tiens à remercier M. Glotz.

2. Paris, 1902, p. 166 et suiv. L'ouvrage sera cité dans la suite sous le titre abrégé de *Milet et le Didymeion*.

les reprends aujourd'hui, c'est que les inscriptions découvertes au Delphinion de Milet me permettent d'atteindre à plus de précision dans la détermination des dates et que les dernières fouilles allemandes du Didymeion me renseignent plus exactement sur les travaux relatés dans nos comptes. Mon article comprendra donc deux parties, consacrées l'une à des recherches chronologiques, l'autre aux travaux mêmes.

PREMIÈRE PARTIE

Classement chronologique des comptes du groupe de Ménodoros

Le nom de Μηνόδωρος Ἀρτεμιδώρου manque — est-il besoin de le dire? — aux précieuses listes de stéphanéphores. Il était gravé sur une des plaques perdues et nous pouvons seulement affirmer qu'il est tombé dans la grande lacune qui s'étend entre les années 184/83 et 89/88 av. J.-Ch.

Pour aborder l'étude du groupe de Ménodoros, il nous faudra dresser beaucoup d'échafaudages et faire de longs détours. Il nous faut d'abord revenir à une inscription historique, dès longtemps connue, depuis Cyriaque d'Ancône, Sherard et Chishull; maintes fois étudiée par les savants modernes, mais dont le texte constamment amélioré a reçu de nouvelles clartés des inscriptions du Delphinion : je veux dire la stèle de Didymes qui porte au *Corpus* de Bœckh les nos 2852-2858. De là, nous passerons au no 2859, enfin à l'inventaire Cockerell. Alors seulement, après cette triple pause d'inégale durée, nous serons en mesure d'étudier nos comptes. Il demeure entendu que je ne me propose pas de donner une nouvelle édition de tous ces textes : je m'y attache exclusivement aux noms propres, noms de fonctionnaires ou de donateurs, que les inscriptions du Delphinion permettent d'éclairer ou de fixer dans une série.

1. — *La stèle de Chishull* (*C.I.G.*, nos 2852-2858).

Pour l'état de la stèle qui renfermait tous ces textes et ceux que j'y ai ajoutés, voy. *Milet et le Didymeion*, p. 194.

Face A. — No 2852, publié en dernier lieu par W. Dittenberger, *Orientis graeci inscriptiones selectae*, 1903, no 214. — L'intitulé, aujourd'hui détruit, était complet au temps de Sherard.



Stéphanéphore : Ποσείδιππος.
Trésoriers des richesses sacrées : Τιμέας Φόρσωνος
Ἀρισταγόρας Φιλήμονος
Κλεομήδης Κρε(ίσ)σονος ?
Φίλιππος Σωσιστράτου
Ἀλέξανδρος Λοχήγου
Πολύξενος Βάβωνος.

Var. lect. : Φρύσωνος Cyriaque, Φόρσονος Sherard et Chishull[1]. — Φιλήμονος Cyriaque, Ναήμονος Sherard et Chishull. — Κρέσωνος Cyriaque, Κλείσονος Sherard, Κρείσονος Chishull. — Βάβωνος Cyriaque et Chishull, Βαβίωνος Sherard.

Suivent la lettre du roi Séleucus à Milet et l'inventaire des offrandes faites en commun par les rois Séleucus et Antiochus. Vient enfin la mention du sacrifice célébré par l'envoyé des rois.

Entre les deux Milésiens du nom de Ποσείδιππος qui ont été stéphanéphores dans le premier quart du troisième siècle : Ποσείδιππος Εὐπόλιδος en 288/87 (liste 123, l. 29) et Ποσείδιππος Ποσειδωνίου en 277/76 (*Ibid.*, l. 42), l'hésitation n'est pas permise puisque le premier seul a rempli sa charge du vivant de Séleucus I mort en 281. Le n° 2852 date donc de l'année 288/87.

Deux des trésoriers : Ἀρισταγόρας Φιλήμονος et Φίλιππος Σωσιστράτου seront quelques années plus tard, en 283/82, parmi les cautions de l'emprunt consenti à Milet par Cnide (*Milet*, III, n° 138, II, l. 58 et I, l. 48, p. 296). Nous verrons plus loin trois autres cautions devenir trésoriers des richesses sacrées.

Enfin nous connaissons le fils et le petit-fils des deux derniers trésoriers : Βάβων Πολυξένου fait en 228/27 partie de la commission des synèdres qui proposent la collation du droit de cité à des Crétois (*Milet*, III, n° 33[a], l. 13, p. 175) et Ἀλέξανδρος Λοχήγου deviendra stéphanéphore en 221/20 (liste 124, l. 12).

Ainsi la grande stèle de Didymes a été taillée pour recevoir le texte de la lettre royale et la liste des offrandes royales. Libéralité de bon augure, registre de grandes dimensions dont les quatre pages mettront plus d'un siècle à se remplir !

J'ai admis que l'intitulé renfermait les noms des six trésoriers, c'est-à-dire du collège entier, et que le nom du prophète manquait parce que les offrandes avaient été apportées d'abord à Milet. Que l'envoyé des rois se soit d'abord présenté à Milet, où il avait à remettre une lettre adressée au Conseil et au peuple,

1. Le nom de Φόρσων est connu à Milet. Φόρσων Σωστράτο a été stéphanéphore en 368/67 (Liste 122, II, l. 47).

cela va de soi. Mais il convient de se demander si le trésor du dieu de Didymes avait déjà reçu l'organisation que nous feront connaître des textes postérieurs, si déjà l'usage s'était établi de détacher à Didymes deux trésoriers qui restaient chacun un semestre en fonctions. Nous aurons en tout cas à noter la plus ancienne mention des deux trésoriers de service à Didymes ; elle ne nous sera pas fournie par l'inscription suivante.

N° 2853. — Copie et estampage. Mêmes caractères, mais plus grêles que dans le n° 2852, mêmes Ր, sigma, nu et upsilon.

Sherard n'avait, semble-t-il, rien déchiffré du nom du stéphanéphore.

Trésoriers des richesses sacrées : Εὔπολις Ποσειδίππου
Λυκόφρων Εὐδήμου
Βάτταρος Μητροδώρου
Ἐχέβουλος Αἴχα
Ἑκαταῖος Λυκομήδους
Ἀντίπατρος Ἀγίνου.

La copie de W. Paton porte à la l. 1 :

Ἐπὶ στεφανηφόρ.. ∩'∩.∩...... μιῶν τῶ[ν

Sur l'estampage je distingue l'omicron qui suit le rho, puis plus rien de net, et je mesure entre ce rho et la moitié conservée du mu de [τα]μιῶν environ 0.202, soit la place de treize lettres. J'arrive ainsi à restituer :

Ἐπὶ στεφανηφόρο[υ τ]οῦ θ[ε]ο[ῦ καὶ τα]μιῶν τῶ[ν

M. Rehm (*Milet*, III, p. 299, note 1) pensait à un nom très court : Γόργου qui lui était suggéré par la Liste 123, l. 33. Gorgos a été stéphanéphore en 284/83. Mais Γόργου ne concorde pas avec les traces notées par Paton ; τοῦ θεοῦ les complète beaucoup mieux. On m'objectera que cette désignation indéterminée est contraire à l'usage et qu'on attendrait τοῦ θεοῦ τοῦ μετὰ τὸν δεῖνα. Mais l'usage était-il déjà fixé et, en admettant qu'il le fût [1], n'avons-nous pas une autre irrégularité dans l'emploi du sub-

1. Il se peut que ces formules se soient fixées plus lentement que nous ne pensons. En l'année 265/64 nous trouvons en tête d'une liste de proxenes et de bienfaiteurs : ἐπὶ στεφανηφόρου τοῦ θεο[ῦ] τοῦ μετὰ [τὸν] θεὸν τὸμ μετὰ Αἰσχύλον (*Milet*, III, n° 96, p. 220). En l'année 228/27, en tête d'une même liste : ἐπὶ στεφανηφόρου τοῦ θεοῦ τοῦ δευτέρου τοῦ μετὰ Ἀθηναγόρ[αν] (*Milet*, III, n° 99, p. 221).



stantif ταμιῶν au lieu du participe ταμιευόντων? Je maintiens donc τοῦ θεοῦ et je choisis le stéphanéphorat d'Apollon le plus voisin de 288/87, c'est-à-dire celui qui tombe en l'année 282/81 (Liste 123, l. 35).

Trois des trésoriers nous sont connus comme ayant servi de cautions lors de l'emprunt consenti par Cnide en 283/82 : [Εὔ]πολις Ποσειδίππου (*Milet*, III, nº 138 I, l. 65, p. 296), [Ἐχ]έβουλος Αἴχα (*Ibid.*, I, l. 64)[1], Ἑκαταῖος Λυκομήδους (*Ibid.*, I, l. 54). Je reconnaîtrais volontiers dans un quatrième, Βάτταρος Μητροδώρου, le frère de Σωσίστρατος Μητροδώρο[υ], qui a également servi de caution (*Ibid.*, III, l. 45).

Le même Εὔπολις Ποσειδίππου — fils du stéphanéphore de 288/87 — deviendra à son tour stéphanéphore en 281/80 (Liste 123, l. 36). C'est une raison de plus pour attribuer le nº 2853 à l'année 282/81 plutôt qu'à l'une des années qui suivent : il n'est pas vraisemblable qu'Eupolis ait été trésorier après avoir été stéphanéphore[2].

Enfin Λυκόφρων Εὐδήμου deviendra aussi stéphanéphore en 270/69 (Liste 123, l. 49).

Face C (à droite de la Face A). — Nº 2853 (*suite*). Copie et estampage[3].

Avec l'intitulé du nº 2853 finit la première page de la grande stèle ; il reste au-dessous de l'intitulé un blanc de 0.055. L'inventaire, qu'annonce en quelque sorte la mention des six trésoriers, commencera en belle page. J'ai admis qu'il nous en restait 22 lignes à la partie supérieure de la Face C, et il nous est assez facile de savoir approximativement combien il nous en manque. La Face A comptait 68 lignes plus un blanc de 0.055 correspondant à environ 3 lignes. La Face C, gravée en caractères moins

1. Sans vouloir identifier les deux personnages, rappelons que le nom d' Ἐχέβουλος se lit sur un didrachme de Milet, de la collection Hunter. Voy. G. MACDONALD, *Catalogue of greek Coins in the Hunterian Collection*, II, 1901, p. 355, nº 8. « Circa 300-250 », dit l'auteur du catalogue.

2. A la même période, mais à une autre famille appartient le stéphanéphore Ποσείδιππος Ποσειδωνίου (année 277/76, Liste 123, l. 42). L'important règlement religieux relatif au culte de Dionysos, publié en 1908 par M. Th. WIEGAND (*Sechster vorläufiger Bericht*..., p. 22), date « du dieu qui a suivi Poseidippos », c'est-à-dire de 276/75. La liste 123 nous apprend en effet que Ποσείδιππος Ποσειδωνίου eut Apollon pour successeur (l. 43).

3. Chishull, dans ses *Antiquitates asiaticæ*, 1728, a consacré deux mémoires à la grande stèle de Didymes. Dans le second (p. 90), il déclare qu'il revient à l' « insignis Milesius lapis... quem regis Seleuci monumentum a fronte ornat », et il ajoute : « ab initio enim plura alia custodiit donaria Apollinis Didymei, *dextro* lævoque ejus lateri commissa... ».



hauts, compte actuellement 45 lignes plus des blancs dont le total (0.42) correspond à environ 25 lignes. Admettons qu'il nous manque environ 4 ou 5 lignes du début de l'inventaire, les plus précieuses à coup sûr puisqu'elles renfermaient le ou les noms propres que nous cherchons vainement dans la partie conservée.

Me voici ramené à l'hypothèse que j'ai déjà exprimée en 1898, reprise en 1902 et que les inscriptions du Delphinion me permettent aujourd'hui de soumettre à un nouvel examen. Toutes ces offrandes, disais-je alors [1], sont dues à la générosité d'un seul personnage, très probablement d'un roi et d'un roi Séleucide.

Deux dates nous éclairent maintenant : l'inventaire est de l'année 282/81 au plus tôt ; Antiochus fils de Séleucus est stéphanéphore en l'année 280/79 (Liste 123, l. 37). Est-il téméraire d'établir un rapport entre les deux faits ?

Puisque l'année milésienne commence au printemps [2] et que la bataille de Koroupédion fut livrée au printemps de 281, il nous sera permis d'admettre que celle-ci eut lieu avant la fin de l'année milésienne 282/81. Que les vainqueurs, les rois Séleucus et Antiochus, aient eu aussitôt la pieuse pensée de témoigner leur reconnaissance au dieu de Didymes, il n'y a là rien de surprenant. Il ne serait pas surprenant non plus que l'offrande eût été faite au nom du seul Antiochus à qui son père abandonnait l'Asie. Les Milésiens en furent informés trop tard pour honorer l'un des vainqueurs de la couronne du stéphanéphore : ils avaient déjà désigné le stéphanéphore de l'année 281/80. Pour l'année suivante, ils firent choix d'Antiochus dont le père était mort sept mois après sa victoire [3].

Quant à l'inventaire, j'ai déjà noté qu'il n'était pas de la même main que l'intitulé correspondant. Les caractères sont plus petits, mais nous retrouvons même nu, même Ξ. Le pi est différent ; la

---

1. *Milet et le Didymeion*, 1902, p. 198.

2. Voy. *Milet*, III, p. 232 et suiv.

3. On sait que nous sommes très mal renseignés sur la bataille de Koroupédion. Les historiens modernes admettent avec plus ou moins d'hésitation qu'elle fut livrée au printemps de 281 (B. Niese, *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten...*, I, 1893, p. 404 ; E. R. Bevan, *The House of Seleucus*, I, 1902, p. 71 et 122 ; Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, 1913, p. 48 et suiv.), mais les historiens anciens ne nous fournissent aucune date. C'est Justin (XVII, 2, 4) qui nous dit que sept mois s'écoulèrent entre la victoire et la mort de Séleucus : post menses admodum septem a Ptolomeo... per insidias circumventus occiditur. C'est Memnon (Libri XIII et XIV, cap. XII, 1 dans *Fragmenta historicorum graecorum*, III, p. 533) qui nous apprend que Séleucus avait résolu de confier l'Asie à son fils Antiochus (τὴν δὲ Ἀσίαν Ἀντιόχῳ παραθέσθαι τῷ παιδί).

barre horizontale dépasse légèrement à droite la seconde barre verticale Γ.

La grande et belle stèle de Didymes semblait donc réservée aux inventaires royaux.

N° 2853 *bis*. — Copie et estampage :
Stéphanéphore : ὁ θεὸς ὁ μετὰ Μιννίωνα.
Prophète : Ἀθήναιος Ἡρακλείτου.
Trésoriers de service à Didymes : Ἀντιγένης Μέλανος
Φιλτῆ[ς?] Λεωκράτου.

Le seul nom que nous puissions identifier en toute certitude est celui du prophète : Ἀθήναιος Ἡρακλείτου est encore mineur en l'année 205/04 (*Milet*, III, n° 147, l. 84, p. 336)[1]. Il en résulte que l'ancien stéphanéphore Μιννίων n'est pas Μιννίων Πausιμάχου qui remplit la charge en 201/00 (Liste 124, l. 32 et *Milet*, III, n° 51, p. 206), mais bien plutôt Μιννίων Λεωδάμαντος, le premier nommé parmi les synèdres chargés de préparer les traités conclus dans le premier quart du second siècle avec Pidasa (*Milet*, III, n° 149, l. 4, p. 350) et avec Héraclée du Latmos (n° 150, l. 27 et 29, p. 357). Voy. aussi plus loin.

Parmi les donateurs, peu nombreux, je note une fille de Glaukippos (... ης τῆς Γλαυκίππου, l. 12). Ce dernier peut-il être Γλαύκιππος Δαμασίου, synèdre en 228/27 (*Milet*, III, n° 33[a], l. 12, p. 175), dont le fils Δαμασίας Γλαυκίππου est un des négociateurs de Milet dans le traité conclu en 196 avec Magnésie du Méandre (*Milet*, III, n° 148, l. 25, p. 342)? Le premier des négociateurs est le frère de Μιννίων Λεωδάμαντος (*Ibid.*, l. 24).

N° 2853 *ter*. — Copie et estampage.
Stéphanéphore : Λυσῆς . . . . . ου.
Prophète : Θρασυ . . . . . Ἀρκεσιλάου.
Trésoriers de service à Didymes : Κρίθυς . . . . ου
Αὐτοφῶν Ἡρώδου.

Les donateurs sont au nombre de deux : le roi Prusias et Πολύδωρος Μενεκρίτου. L'offrande, également modeste de part et d'autre : une phiale.

D'après le rang même qu'occupe cet inventaire et puisque Λυσῆς manque à la Liste 124 dont le dernier nom date de 184/83,

---

1. Il est majeur dans une liste qui n'est pas datée : *Milet*, II, *Das Rathaus von Milet*, 1908, p. 117, n° 13, l. 7. Sur cette même liste figurent : l. 3 Ἀντιφάνης Μοσχίωνος et l. 11 Ἑλληνεὺς Προκρίτου (voy. plus loin).



le roi Prusias n'est autre que Prusias II qui a régné d'environ 182 à 149 av. J.-Chr.

Le second donateur nous est également connu, si je ne me trompe. Πολύδωρος Μενεκρίτου a offert une phiale en souvenir de sa victoire au concours de βοηγία. Le mot βοηγίαι a été restitué, il est vrai, mais [νικ]ήσαντος est certain[1] et le même concours est mentionné dans l'inventaire précédent (2853 *bis*, l. 10). Comme il n'était ouvert qu'aux citoyens de Milet, Πολύδωρος Μενεκρίτου est un Milésien. L'inscription suivante du Delphinion (*Milet*, III, n° 55, p. 207) nous renseigne exactement sur son état civil.

Πολύδωρος Μενεκρίτου Κολοφώνιος ἀνή[βος].
Ἐπὶ στεφανηφόρου Διονυσίου τοῦ Κρατίνου ο[ἵδε]
ἐγένοντο πολῖται κατὰ ψήφισμα τοῦ δήμου·
Μενέκριτος Ῥοδοκλείους Κολοφώνιος.

J'admets avec l'éditeur, M. Rehm, que Polydoros et son père ont reçu en même temps le droit de cité sous le stéphanéphorat de Διονύσιος Κρατίνου. Si l'on m'accorde l'identification proposée, nous en conclurons : 1° que le stéphanéphorat de Διονύσιος Κρατίνου est antérieur à celui de Lysès ; 2° qu'il lui est antérieur d'un nombre d'années suffisant pour donner à Polydoros le temps d'atteindre l'ἥβη et la majorité ; 3° qu'ils sont antérieurs l'un et l'autre à l'année 149, date de la mort de Prusias II.

Se fondant sur l'inventaire Cockerell que nous examinerons plus loin, M. Rehm propose une restitution pour le patronymique du stéphanéphore : Λυσῆς [Ἀπολλωνί]ου (*Milet*, III, p. 337). Nous prendrons parti plus loin.

Des deux trésoriers, le second seul appartient à une famille déjà connue. Αὐτοφῶν Ἡρώδου deviendra prophète ainsi que nous l'apprend une dédicace inédite qui a été découverte à Didymes dans les fouilles françaises de 1896 (Inv. n° 69) :

Ὁ δῆμος ὁ Μιλησίων ἐτίμησε Αὐτοφῶντα Ἡρώδου χρυσῶ[ι
στεφάνωι καὶ εἰκόνι χαλκῆι προφητικῆι εὐσεβείας ἕνεκεν
τῆς εἰς τοὺς θε[οὺς] καὶ ἀρε[. .]σύν[ης] κ[α]ὶ εὐνοίας τῆς *vac.*
[εἰς τοὺς ἀνθρώπους. .]

L. 3. Il ne manque que deux lettres au mot que je n'ai pas restitué. J'hésite à proposer ἀρε[το]σύν[η] parce que le reste de la quatrième lettre indique plutôt un iota. Il faut de toute façon accepter un mot nouveau.

---

1. Il faut également restituer [βο]η[γί]αι [νική]σαντος à la fin de l'inventaire publié par Wiegand, VII, 1911, p. 63, l. 8.

Les dédicaces en l'honneur des prophètes renferment d'ordinaire le participe προφητεύσαντα[1]. Il est inutile dans celle-ci puisque le peuple décerne à Autophon une εἰκὼν προφητική, c'est-à-dire une statue où il sera revêtu du costume de prophète. L'insigne caractéristique du prophète était sa couronne et je crois que nous en avons une représentation grossière au-dessus de l'inscription qui célèbre Φιλόδημος Παμφίλου. Ce dernier personnage eut l'honneur d'être stéphanéphore en même temps que prophète en l'an 67/66 av. J.-Chr.; il fut même prophète deux années de suite, de 67 à 65[2].

Peut-être un inventaire déjà publié nous fait-il connaître un fils d'Autophon : Ἡρώδης Αὐτοφῶντος offre une phiale au dieu de Didymes à la suite de sa victoire au concours de βοηγία. Mais la date de l'inventaire est incertaine (*Milet et le Didymeion*, p. 207, l. 6).

Face B (à gauche de la Face A)[3]. — N° 2854. Entièrement détruit.

Stéphanéphore : Ἐπίγονος . . . . λεω(ς).
Prophète : Πυθίων Ποσειδωνίου.
Trésoriers à Didymes : Μολπᾶς Στήριος
Διογένης Ἀπολλωνίου.

Var. lect. : λεωυ Sherard.

Le nom du stéphanéphore manque aux listes du Delphinion. J'ai déjà prouvé qu'il ne fallait pas le confondre avec le stéphanéphore Ἐπίγονος de l'inscription choragique de Milet, conservée au Musée du Louvre et publiée par Rayet (*Revue archéologique*, XXVIII, 1874, p. 109)[4]. M. Rehm admet qu'Ἐπίγονος . . . . λεω(ς) tombe dans la lacune qui sépare les Listes 124 et 125, « près de la première ». Les noms suivants lui donnent raison[5].

Πυθίων Ποσειδωνίου est l'avant-dernier des synèdres chargés de préparer le traité avec Héraclée du Latmos (*Milet*, III, n° 150, l. 6, 10 et 32, p. 357). Le premier est Μιννίων Λεωδάμαντος que nous avons rencontré plus haut dans l'inventaire n° 2853 *bis*.

1. Voy. la dédicace publiée plus loin dans l'Appendice, p. 57.
2. J'ai publié l'inscription dans la *Revue de Philologie*, XX, 1896, p. 100-101, où il faut corriger une faute d'impression à la l. 14 : la pierre porte στεφαναφόρος et non στεφανηφόρος. Cf. dans les inscriptions du Delphinion la Liste 125, l. 31-33.
3. Voy. le passage de Chishull cité plus haut, p. 35, note 3.
4. Les inscriptions du Delphinion ont permis de restituer le nom du chorège des παῖδες : [Πασικλῆ]ς Βηβίλεως, et le nom du chorège des ἄνδρες s'y est retrouvé (Voy. *Milet*, III, p. 360, note 1).
5. Mais je crois que M. Rehm a tort d'écrire : Ἐπίγονος... λέω. Sherard a mal lu la lettre qui suivait l'oméga, mais il en a vu une.

Le trésorier Μολπᾶς Στήριος, dont Sherard avait très exactement copié le nom, figure à la fin d'une liste de souscripteurs que l'on peut attribuer au premier quart du deuxième siècle av. J.-Chr. (*Milet*, III, n° 151, l. 25, p. 367). Στῆρις Στήριος, l'une des cautions de Milet dans l'emprunt consenti par Cnide en l'année 283/82, est l'un de ses ascendants (*Ibid.*, n° 138 III, l. 55, p. 296).

L'inventaire est extrêmement bref ; il y manque même la formule courante : τάδε ἀνετέθη τῶι Ἀπόλλωνι. Il tient, si je ne me trompe, en un seul nom de donateur et en une seule offrande. Le donateur est, il est vrai, un roi, où l'on peut sans témérité reconnaître encore Prusias II, qui avait déjà offert une phiale de médiocre valeur sous le stéphanéphorat de Lysès.

N° 2855. — Manquent aujourd'hui les quatorze premières lignes, par conséquent tout l'intitulé que nous ne connaissons que par la publication de Chishull.

Stéphanéphore : ὁ θεὸς ὁ τρίτος ὁ μετὰ Μηνόδωρον.
Prophète : Ἀντίπατρος Μενεστράτου, κατὰ ποίησιν δὲ Μενάνδρου τοῦ Μαίωνος.
Trésoriers de service à Didymes : Δημήτριος Πασίωνος
Ἑκαταῖος Ἀρτέμωνος.

Pour Μηνόδωρος voy. plus loin. Son nom ne revient pas moins de trois fois dans nos comptes. Tous les autres fonctionnaires nous sont inconnus. Dans le père adoptif du prophète (Μένανδρος Μαίωνος), M. Rehm a reconnu le stéphanéphore de qui date le traité conclu avec Héraclée du Latmos (*Milet*, III, n° 150, l. 1 et 26, p. 360. Cf. Register, p. 417). Mais il reste à déterminer la date du traité. Voy. plus loin et l'Appendice.

Avec les donateurs nous sommes sur un terrain plus solide. D'abord deux rois. Prusias II (env. 182-149) fait enfin des offrandes royales. Sur la somme dont il a fait don au dieu sont fabriquées une hydrie et une phiale de plus grande valeur ; il y a joint deux vases dits Prusiades et un brûle-encens d'or et d'argent. La reine de Bosporos, Kamasaryé, appartient à une dynastie dont la chronologie est très incertaine et la stèle de Didymes a donné plus de lumière à ses historiens que nous n'en pouvons attendre d'eux [1].

1. Voy. B. Latyschev, *Inscr. antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini*, II, 1890, p. xxviii, note 1 et p. xxxii.



Le fidèle Cyzique et les Rhodiens (l. 17 et 31) complètent la liste des donateurs étrangers.

Pour les Milésiens, je crois que la modeste offrande personnelle et obligatoire de Cratéros, fils de Cratéros, a été motivée par sa victoire au concours de βοηγία : les deux mots βοηγίαι νικήσαντος auraient été omis [1]. Cratéros faisait peut-être partie de la tribu Asopide qui, par une offrande volontaire, a tenu à célébrer le succès d'un des siens.

N° 2856. — Copie et estampage.
Stéphanéphore : Πασικλῆς Φ.....
Prophète : Ἀρτεμίδωρος Δημητρίου.
Trésoriers à Didymes : Δημήτριος Παρμένωνος
Ἀντίπατρος Μηνοδώρου.

Var. lect. : Φιλοδο... Sherard. Il ne reste plus aujourd'hui que la moitié gauche de la boucle du phi.

M. Rehm, restituant à la l. 1 Φιλ(ί)δο[υ], identifie le stéphanéphore avec celui du n° 149 (*Milet*, III, p. 350. Traité avec Pidasa), où le nom Πασικλείους n'est suivi d'aucun patronymique. Il est vrai que dans le traité avec Héraclée de Latmos Πασικλῆς Φιλίδου est l'un des trois commissaires chargés d'assermenter les ambassadeurs d'Héraclée et les Héracléotes (n° 150, l. 126, p. 360). L'identification est donc très vraisemblable, mais la date du n° 149 n'a pas encore été déterminée avec certitude. Je me garderai de tirer argument du type graphique des deux textes. L'écriture est manifestement plus soignée et plus élégante dans le n° 2856 gravé à Didymes que dans le n° 149 gravé à Milet (voy. le fac-similé p. 350). L'inclinaison des branches du mu, l'ouverture plus large de l'oméga frappent à première vue dans la stèle de Didymes, mais c'est affaire de main plutôt que d'époque et la prudence s'impose en pareille matière.

Le prophète Ἀρτεμίδωρος Δημητρίου est l'un des synèdres chargés de négocier le traité avec Héraclée du Latmos (*Milet*, III, n° 150, l. 5, 9, 31, p. 357). Font également partie de la commission les deux fils de Λεωδάμας, Μιννίων et Θεογένης (voy. ad n° 2853), Πυθίων Ποσειδωνίου, prophète du n° 2854, et Μενεκράτης Ἀντιφάνου qui est peut-être le stéphanéphore du n° 2858. Sur la date pro-

1. Un autre vainqueur au concours de βοηγία offre également une phiale de 90 drachmes milésiennes (*Milet et le Didymeion*, p. 207, l. 6-7).



bable du n° 150 où le dieu de Didymes tient une grande place [1], voy. plus loin.

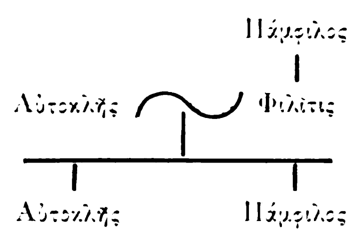
Nous ne savons rien des trésoriers. Du patronymique de Δημήτριος il ne reste plus que les deux premières lettres : Πα, et nous acceptons provisoirement la lecture de Sherard : Παρμένωνος. Le nom est rare à Milet et, dans une liste du troisième siècle, M. Wiegand restitue Παρμ[ηνί]ωνος (*VIer Bericht*, 1908, p. 24).

Enfin il n'y eut cette année aucun donateur !

N° 2857. — Copie et estampage.
Stéphanéphore : Πάμφιλος Αὐτοκλείους.
Prophète : Πασικλῆς Ἀντιπάτρου.
Trésoriers à Didymes : Σωσίστρατος Ἱπποστράτου
Σκειπίων Τιμουχίδου.

Var. lect. : ...λειγιωνος Sherard, [Κλ]ε[ι]τιίωνος Bœckh, Σκειπίωνος lapis *Rev. de Phil.* XXII, 1898, p. 130.

La famille du stéphanéphore nous est connue par la liste de souscripteurs déjà citée (*Milet*, III, n° 151, p. 366). On y lit, l. 4 et suiv. : Αὐτοκλῆς καὶ Πάμφιλος οἱ Αὐτοκλεί[ους] | μετὰ ἐπιτρόπου Φιλίτιδος τῆς Παμ[φίλου], | ἧς κύριος Δημήτριος Ἀρτέμωνος. Nous pouvons donc dresser le tableau suivant :



En l'année où fut rédigée la liste, les deux frères : Αὐτοκλῆς qui

1. L'oracle de Didymes avait été consulté sur l'opportunité du traité ; voy. l. 15-17 :

τοῦ τε δ[ή]μου ποιησαμένου τὴν ὑπὲρ τούτων ἀναφορὰν ἐπὶ τὸ μαντεῖον τὸ ἐν Διδύμοις ὁ [θ]εὸς χρησμὸν ἐξήνεικεν ἀποφαινόμενος ἄμεινον ἡμῖν ἔσεσθαι συνθεμένοις πρὸς Ἡρακλεώτας...

Des actions de grâces et des prières furent célébrées après la conclusion, l. 18 et suiv. :

...ὅπως ἕκαστα συντελεσθῆι μετὰ τῆς τῶν θεῶν εὐμενείας συμφερόντως ἀμφοτέραις ταῖς πόλεσιν καθηγουμένης τῆς τοῦ Ἀπόλλωνος συμβουλίας, τὸμ μὲν προφήτην μετὰ τοῦ ταμίου τοῦ πα[ρεδ]ρεύοντος ἐν τῶι ἱερῶι θυσίας ποιήσασθαι καὶ προσόδους ἱερῶν τῶι τε Ἀπόλλωνι τῶι Διδυμεῖ καὶ Ἀρτέμιδι καὶ Λητοῖ καὶ Ἀθηνᾶ(ι) καὶ τῶι Διὶ τῶι Σωτῆρι...



porte le nom de son père et Πάμφιλος qui porte le nom de son grand-père maternel, étaient tous les deux mineurs. Leur tuteur n'était autre que leur mère, assistée de son κύριος : Δημήτριος Ἀρτέμωνος, le même qui fut l'un des commissaires du traité avec Pidasa (*Milet*, III, n° 149, l. 6-7, p. 350). Sur la même liste figure Μολπᾶς Στήριος, l'un des trésoriers du n° 2854.

Les autres fonctionnaires ne sont pas connus. Le nom du second trésorier n'a pas manqué d'attirer l'attention de M. Rehm : Timouchidès, dit-il, n'a guère pu donner le nom de Scipion à son fils qu'aux environs de la bataille de Magnésie du Sipyle et ce fils n'a guère pu être en mesure de remplir une charge avant d'avoir atteint sa trentième année, c'est-à-dire avant 160 (*Milet*, III, p. 367 et suiv.). Ces deux affirmations n'emportent pas la conviction : pour nous en tenir à l'âge, nous avons — sous l'empire, il est vrai, — l'exemple d'un prophète de 23 ans (*C.I.G.*, 2880, l. 6-7. Cf. *Rev. de Phil.*, XXIII, 1899, p. 314, n° 31 *bis*).

Encore une année sans donateur !

N° 2858. — Copie et estampage. Publié par Chishull après le n° 2855, p. 92, II.

Stéphanéphore : Μενεκράτης.
Prophète : Βάβων Ἀπημάντου.
Trésoriers de service à Didymes : Καλλικράτης Ἀπολλωνίου.

Var. lect. : Ἀγημάντου Chishull.

Le stéphanéphore Μενεκράτης nous est connu par deux inscriptions provenant, l'une du Delphinion, l'autre de Didymes. J'écarte à dessein les autres rapprochements qu'a tentés M. Rehm et qui ne peuvent présentement qu'encombrer le terrain.

1° Didymes : Wiegand, VII, 1911, p. 27 et suiv. 3 fragments d'un décret rendu par le Conseil de Milet en l'honneur du roi Eumène II, d'où il ressort que la première distribution de blé faite sur le capital donné par le roi a eu lieu sous le second stéphanéphorat du dieu après Ménécratès (l.27, p. 28).

2° Delphinion, n° 105 (*Milet*, III, p. 222). Décret abrégé conférant la proxénie à un Milésien sous le sixième stéphanéphorat du dieu après Ménécratès.

Μενεκράτης est donc contemporain d'Eumène II qui a régné de 197 à 159. Du décret retrouvé à Didymes M. Rehm a justement conclu (p. 244-245) qu'il ne pouvait être antérieur à l'année 166, puisque le fils d'Eumène, le futur Attale III, y est nommé à la l. 40 : or Attale III est né au plus tôt en 166 (Polybe, XXX, 2, 6).

Μενεκράτης tombe dans une des périodes les plus malheureuses de l'histoire de Milet, puisqu'aussitôt après lui la cité resta pendant six ans sans autre stéphanéphore que le dieu. C'est, actuellement, la plus longue période d'ἀναρχία que nous connaissions à Milet [1].

Un seul trésorier est nommé dans l'intitulé : Καλλικράτης Ἀπολλωνίου, qui appartient à une famille notable, s'il faut y reconnaître l'un des ascendants d'Ἀπολλώνιος Καλλικράτου φύσει δὲ Πολίτου, stéphanéphore en 85/84, et de Καλλικράτης Ἀπολλωνίου, stéphanéphore en 72/71 av. J.-Chr. (Liste 125, l. 6 et 25).

Les offrandes sont réduites au minimum : la modique phiale du vainqueur au concours de βοηγία et celle de Cyzique.

2. — *Le nº 2859 du C.I.G.*

Il est aujourd'hui perdu ou détruit.

J'ai fait erreur en imprimant dans *Milet et le Didymeion* (p. 204) que le nº 2859 avait été publié pour la première fois par Bœckh d'après les papiers de Sherard. C'est à Chishull que revient cet honneur, dans un autre chapitre des *Antiquitates asiaticæ* qui a pour titre : *Donaria Apollinis Didymei*, p. 90 et suiv. Il y a publié trois textes, les nºs 2855, 2858 et 2859. En somme, il a fait un choix dans les papiers de Sherard. A ces trois textes il a joint, au début et dans les notes, des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt. Ici, il parle de textes gravés à droite et à gauche de la face principale ; plus loin, il dit positivement que 2858 et 2859 sont inscrits sur la même pierre, et je crois qu'il dit vrai. J'admets, plus fermement encore que précédemment, que 2859 était gravé sur la grande stèle royale, sur la Face opposée à la Face A et que j'appelle Face D [2].

Stéphanéphore : Εὐκράτης.........
Prophète : Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου.
Trésoriers de service à Didymes : Λεωδάμας Δάμωνος
Ἰάσων Μυωνίδου.

Le stéphanéphore Εὐκράτης ne nous est pas plus connu que les trésoriers, mais le prophète Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου est certaine-

1. Nous connaissions déjà une période de cinq ans, de 188/87 à 184/83 (Liste 124, l. 45-49). Le traité que nous avons cité dans la note précédente nous fait connaître, à Héraclée du Latmos, une période de quatorze années sans autre éponyme que le dieu (*Milet*, III, nº 150, l. 26-27, p. 358).

2. « In alio lapide », dit Bœckh. Corrigeons : in alio latere.



ment à identifier avec le stéphanéphore de l'année 224/23 (Liste 124, l. 9). Εὐκράτης est donc tombé dans la première lacune qui va de 260/59 à 233/32 et il s'est écoulé un assez long temps — dix ans au moins — entre les deux charges d'Anténor. Nous reviendrons d'ailleurs dans l'Appendice sur la carrière de celui-ci.

Donc l'inventaire date, très approximativement, du milieu du IIIe siècle. Il nous fournit l'un des deux exemples les plus anciens de la formule : ταμιευόντων δὲ καὶ παρεδρευόντων ἐν τῶι ἱερῶι. L'autre (*Milet et le Didymeion*, p. 204, n° 3) présente une variante : ταμιευόντων τῶν ἱερῶν χρημάτων καὶ παρεδρευόντων ἐν τῶι ἱερῶι. La même variante se retrouve dans le n° 4 (*Ibid.*, p. 206) qui est daté de 225/24, par conséquent postérieur au n° 2859, puis elle disparaît. Elle ne figure pas en 224/23 dans l'inventaire daté du stéphanéphorat d'Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου (Wiegand, VII, 1911, p. 62, l. 12).

Mais la stèle de Chishull contient d'autres textes du IIIe siècle. Des deux inventaires qui se font suite sur la Face A, le premier a été gravé en 288/87 ; le second en 282/81 et il se continue sur la Face C. Pourquoi le n° 2859 n'a-t-il pas été gravé à la suite, mais à droite de la Face C, sur la Face D ? On peut, je crois, donner deux raisons de cette irrégularité. D'abord le n° 2859 était trop long pour tenir tout entier sur le reste de la Face C. Sherard n'en a copié, semble-t-il, que les neuf premières lignes qu'a publiées Chishull, mais celui-ci ajoute à la neuvième ligne la note suivante qu'il emprunte évidemment à sa source : « hic visum fugere incipiunt qui extitere olim quadraginta septem versiculi » [1]. Si ces quarante-sept lignes faisaient partie de l'inventaire d'Eucratès, il était — encore une fois — impossible de le faire tenir tout entier sur le reste de la Face C. Une autre raison s'y opposait : c'était l'importance même du n° 2859 qu'il y avait intérêt à mettre en pleine lumière, à faire commencer en belle page.

La première offrande — la seule qu'ait copiée Sherard — a été en effet transmise par la cité milésienne. On lit aux l. 6 et suiv. :

6. ἐσχαρὶς χρυσ-
7. ῆ ὁλκὴν ἄγουσα χρυσοῦς πεντακοσίους, ἣ προ-
8. σενεχθεῖσα ὑπὸ τῶν ἀνδρῶν τῶν αἱρεθέ-
9. ντων ἐπὶ τὰς κατασ... [2]

1. *Antiquitates asiaticæ*, p. 95.
2. On notera la coupure des mots. Il n'est pas tenu compte de la division en syllabes et c'est, à cette époque, une exception à la règle généralement suivie.



Tout contribue à rehausser l'importance de l'offrande : le métal, la valeur et la désignation de ceux qui l'ont apportée à Didymes. Ces commissaires sont évidemment des citoyens milésiens et de nombreux exemples empruntés aux inscriptions du Delphinion nous permettent d'affirmer que leurs noms suivaient dans la partie qui n'a pas été copiée par Sherard [1].

Bœckh a restitué simplement à la l. 9 : ἐπὶ τὰς κατασ[κευὰς τῶν... J'accepte κατασκευάς dont le pluriel nous est garanti par Isocrate [2], mais je propose aujourd'hui ἐπὶ τὰς κατασ[κευὰς τὰς ἀπὸ τῶν προσόδων τῶν ἀπὸ...]. Les exemples ne nous manquent pas à Milet de fondations royales dont les revenus reçoivent, par ordre du donateur, une affectation spéciale :

Fondation par Antiochus, fils de Séleucus, d'un portique

10. ἀφ' ἧς ἔσονται ε[ἰ]ς ἀεὶ?
11. πρόσοδοι ἃς] οἴεται δεῖν δαπανᾶσθαι εἰς τὰ κατα-
12. σκευαζόμε]να ἐν τῶι ἱερῶι τῶι ἐν Διδύμοις, τὰ δὲ ἀ-
13. πὸ τούτων] συντελούμενα γίνεσθαι αὐτοῦ ἀν[α-
14. θήματα] [3].

Donation par Eumène II d'un capital dont les revenus assureront une distribution annuelle de blé aux citoyens de Milet :

2. Ληναι]ῶνος τῆι ἕκτη ἀπὸ [τῶν πρ]οσό[δων
3. τῶν ἀπὸ τῶν δεδωρ]ημένων χρημάτων [4].

Je me garderai de prétendre que l'autel à feu apporté à Didymes sous le stéphanéphorat d'Eucratès ait été fait sur les revenus du portique d'Antiochus. En tout cas, le sens que je donne à κατασκευαί concorde avec le passage cité plus haut du décret de Démodamas. Milet s'acquitte d'une obligation, remplit un engagement et elle tient à le faire savoir en mettant cet inventaire en vue, au haut d'une des grandes pages de la stèle royale.

---

1. Voy. par exemple la restitution qu'a proposée M. Rehm (*Milet*, III, p. 267, note 1) pour les l. 6-7 de l'inventaire publié dans *Milet et le Didymeion*, p. 205, n° 4.

2. VII, *Areopagitic.*, 52 : ὥστε καλλίους εἶναι τὰς οἰκήσεις καὶ τὰς κατασκευὰς τὰς ἐπὶ τῶν ἀγρῶν ἢ τὰς ἐντὸς τείχους.

3. La dernière édition du décret de Démodamas, auquel sont empruntées ces lignes, a été donnée par W. Dittenberger, *Orientis graeci inscr. selectae*, I, 1903, n° 213. Sur la date du décret, voy. *Milet*, III, p. 261-262 : restituant à la l. 34 le nom du stéphanéphore Ἀθήναιος, M. Rehm propose l'année 300/299 (Liste 123, l. 17).

4. Wiegand, VII, p. 27, l. 2-3. Cf. la restitution proposée par M. Rehm pour les l. 13-14 du décret en l'honneur d'Apamé (Wiegand, VII, p. 68 ; *Milet*, III, p. 262, note 1). Le décret en l'honneur d'Apamé a été également présenté par Démodamas.

En résumé, la stèle de Chishull contient dix inventaires ou intitulés d'inventaires qui se répartissent en deux séries — je ne dis pas en deux groupes, puisque tous les inventaires du IIIe siècle ne se font pas suite sur la pierre.

Le IIIe siècle est représenté par les nos 2852, 2853 (Faces A et C) et 2859 (Face D).

Le IIe siècle par les nos 2853 *bis*, 2853 *ter* (Face C), 2854, 2855, 2856, 2857, 2858 (Face B).

C'est dans le no 2855, par conséquent dans un inventaire du IIe siècle, que nous avons rencontré le stéphanéphore Ménodoros, dont nous avons donné le nom au groupe de comptes que nous étudions. Nous laisserons donc de côté la série du IIIe siècle, quitte à revenir dans l'Appendice sur la famille d'un prophète et stéphanéphore qui en fait partie : Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου.

3. — *L'inventaire C. R. Cockerell.*

Aujourd'hui perdu. Publié en 1885 par E. A. Gardner sans autre indication de provenance que « Geronta », c'est-à-dire Didymes. Voy. *Milet et le Didymeion*, p. 208. S'aidant d'inscriptions du Delphinion, M. Rehm proposerait les restitutions suivantes :

[Ἐπὶ στεφανηφόρου Λυσ]ήους [το]ῦ Ἀπολλωνίου
[προφητεύοντος δὲ . . . . . .]νίου τοῦ (Φ)αίδω(ν)ος,
[ταμιευόντων δὲ καὶ παρε]δρευόντων
[ἐν τῶι ἱερῶι Διονυσίο]υ τοῦ Κρατίνου, Θεοτιμί[δου
[τοῦ Εὐδήμου . .]

L. 1. M. Rehm emprunte le nom de Λυσῆς au no 2853 *ter* dont il complète les deux premières lignes avec le patronymique [Ἀπολλωνί]ου (*Milet*, III, p. 337).

L. 4. M. Rehm emprunte le nom du premier trésorier au décret abrégé (*Milet*, III, no 55, p. 207) que nous avons cité plus haut et qui a été rendu sous le stéphanéphorat de Διονύσιος Κρατίνου (voy. plus haut, p. 38).

L. 5. M. Rehm tire le patronymique de Théotimidès du no 147, l. 92 (*Milet*, III, p. 336). En l'année 205/4 un Θεοτιμίδης Εὐδήμου souscrit pour sa fille à l'emprunt municipal.

Il faut savoir gré à M. Rehm de tous ces rapprochements, mais les examiner avec soin. Admettons l'identité du premier trésorier et du stéphanéphore du no 55. Nous en conclurons que l'inventaire Cockerell est antérieur au no 55 puisque dans le *cursus honorum* milésien la charge de trésorier précède le stépha-

néphorat. J'ai montré plus haut (ad n° 2853 *ter*) que le stéphanéphorat de Διονύσιος Κρατίνου était antérieur de quelques années au stéphanéphorat du Λυσῆς du n° 2853 *ter* et que tous deux étaient antérieurs à la mort de Prusias II, c'est-à-dire à l'année 149. Il en résulte que rien ne s'oppose à l'identification proposée pour le second trésorier Θεοτιμίδης Εὐδήμου.

Reste le nom du stéphanéphore. Devons-nous admettre qu'il y eut dans la première partie du IIe siècle deux stéphanéphores du nom de Λυσῆς Ἀπολλωνίου? Il va de soi en effet que l'inventaire n° 2853 *ter* et l'inventaire Cockerell ne datent pas de la même année : les noms différents du prophète et des trésoriers le prouvent à l'évidence. Devons-nous admettre que le même Λυσῆς remplit deux fois la plus haute charge milésienne? Ce serait un honneur sans exemple que la cité n'accordait qu'au dieu quand elle ne pouvait faire autrement, qu'elle réservera dans la suite aux seuls empereurs ou princes de la famille impériale. Tant de difficultés nous conseillent la prudence, surtout dans l'ignorance où nous sommes de la forme des lettres, et provisoirement nous ne restituerons ni Λυσήους en tête de l'inventaire Cockerell, ni Ἀπολλωνίου dans le n° 2853 *ter*.

4. — *Les intitulés des inscriptions du groupe de Ménodoros.*

Compte n° VI [1]. — L'intitulé manque.

Compte n° VII. — *Milet et le Didymeion*, p. 166.

Stéphanéphore : Μηνόδωρος Ἀρτεμιδώρου.
Prophète : Ἀρχέλας Ἀρχέλα.
Trésoriers de service à Didymes : Χαρίδημος Ἀθηναίου
Μίλων Διοτίμου.
Architecte : Μαιάνδριος Θράσωνος.
Épistate des travaux : Δίων Σάμου.

M. Rehm attribue à la même année le décret abrégé n° 104 (*Milet*, III, p. 222) qui confère la proxénie à un Carien d'Alabanda. Le patronymique du stéphanéphore n'y est pas gravé.

M. Rehm se demande (*Ibid.*, p. 248, note 2) si ce prophète n'est pas le fils d'Ἀρχέλας Βίωνος qui fut stéphanéphore en 199/98.

Il n'y a rien à tirer d'aucun des autres noms.

1. Le Compte n° VI fait suite aux n°s I-V qui ont été publiés dans l'article précédent. Les n°s VI-X seront publiés de nouveau plus loin dans la Deuxième partie consacrée aux Travaux.



Compte n° VIII. — *Milet et le Didymeion*, p. 172.

Stéphanéphore : ὁ θεὸς ὁ μετὰ Μηνόδωρον.
Prophète : Πελληνεὺς [Προκρίτο]υ.
Trésoriers de service à Didymes : Νικόμαχος Ἀπολλοδότου
Διονύσιος Ἱέ[ρωνος].
Architecte : Μαιάνδριος Θράσωνος.
Épistate des travaux : . . . . . ων ou ης Διονυσίου.

Le prophète Πελληνεὺς Προκρίτου est mineur lors de l'emprunt de 205/04, auquel le fait souscrire son frère et tuteur Ζευξίλεως Προκρίτου (*Milet*, III, n° 147, l. 101, p. 337). Il est majeur dans la liste de souscripteurs n° 151, l. 10 (*Ibid.*, p. 366).

Rien à tirer des autres noms.

Compte n° IX. — *Milet et le Didymeion*, p. 172.

Stéphanéphore : ὁ θεὸς ὁ δεύτερος ὁ μετὰ Μηνόδωρον.
Prophète : Σώπολις Φαίδωνος.
Trésoriers de service à Didymes : . . . . . ης ou ος Χρυσίππου
Δημοκλέων Ἀθηνί[ωνος].
Architecte : Κρατῖνος Μιννίωνος.
Épistate des travaux : [Ξενάρης ?] Σάμωνος.

Les deux seules observations que j'aie à présenter sur deux de ces noms ne nous éclairent guère. Un compte inédit, dont j'ai publié plus haut quelques lignes (*Rev. de Philol.*, 1919, p. 226) est rendu par Φαίδων Σώπολις. Il fait partie d'une série peu nombreuse qui comprend, à ma connaissance, trois fragments : 1° le compte de Φιλόδημος Φ[ιλοδήμου] qui a été en fonctions sous le stéphanéphorat de Dionysodoros (*Milet et le Didymeion*, p. 252 et *Milet* III, n° 119 B, p. 226. Cf. *Milet*, III, p. 391 ad n° 168).

2° Le compte de Badromios (Wiegand, VII, 1911, p. 42 et *Rev. de Philol.*, 1919, p. 225) [1].

3° Le compte de Φαίδων Σωπόλιος (Inv. 1896, n° 76).

Ce dernier personnage est-il le fils de notre prophète?

Pour l'épistate des travaux, un rapprochement avec une inscription du Delphinion (*Milet*, III, p. 409/10) suggère à M. Rehm la

1. Il se peut que les deux premiers comptes de cette courte série soient contemporains, si l'on restitue dans celui de Philodémos : ἀρ[χιτεκτονοῦντος δὲ Φιλίσκου τοῦ] Φιλίσκου et dans celui de Badromios : [ἀρ]χιτεκτονοῦντος δὲ Φιλίσκου τοῦ [Φιλίσκου]. Mais rien n'est moins certain et je reprendrai plus tard la question en m'aidant encore d'inscriptions du Delphinion, notamment du n° 147, l. 92 (*Milet*, III, p. 336).

restitution (Ξενάρ ου τοῦ Σάρμωνος. Une hydrophore d'Artémis, rappelant les honneurs qui lui furent décernés en 7 av. J.-Chr., se fait gloire de son grand-père Δημήτριος Γλαύκου qui, dans les années où il avait été prophète, puis stéphanéphore, avait enrichi le Didymeion d'offrandes précieuses. Les deux trésoriers de service à Didymes sous le stéphanéphorat de Δημήτριος sont cités : Μηνόδωρος Λυσιμάχου et Ξενάρης Σά[ρ]μωνος ?).

Compte n° X. — *Milet et le Didymeion*, p. 162. L'intitulé manque. Le compte est gravé au-dessus de l'inventaire de la quatrième année après Ménodoros, tandis que l'inventaire de la troisième année est gravé sur la stèle de Chishull (n° 2855). J'ai précédemment attribué le n° X à la quatrième année. J'hésiterais davantage aujourd'hui entre la troisième et la quatrième année. L'essentiel est que nous ayons conservé les intitulés de ces deux années :

Troisième année après Ménodoros, voy. ad n° 2855.
Quatrième année. *Milet et le Didymeion*, p. 167 :

Stéphanéphore : ὁ θεὸς ὁ τέταρτος ὁ μετὰ Μηνόδωρον.
Prophète : Ταυρίσκος Νεικοστράτου.
Trésoriers de service à Didymes : Χαιριμένης Βίωνος
Μενεκλῆς Μενεκλείους.

Rien à tirer de ces noms.

Pour les donateurs, le roi Pairisadès figure au premier rang, puis Chios, Alabanda, Cyzique et le peuple d'Iasos (ὁ δῆμος ὁ Ἰασέων). Voy. sur Iasos les justes observations de M. Rehm (*Milet*, III, p. 266).

5. — *Essai de classement chronologique des stéphanéphores du groupe de Ménodoros.*

Maintenant que nous avons en quelque sorte achevé la reconnaissance du terrain, nous pouvons aborder le classement chronologique de nos textes.

Nous savons d'une part que nous disposons de deux séries, deux suites de noms ; de l'autre que nos Comptes n°s VI-X se placent sans difficulté dans la seconde, en deçà et peut-être au delà de l'inventaire n° 2855 qui est daté de la troisième année après Ménodoros.

Ces deux séries sont d'inégale importance et voici dans quel ordre s'y présentent les noms des stéphanéphores.

Série I

(Face C de la stèle de Chishull.)

'Ο θεὸς ὁ μετὰ Μιννίωνα (2853 *bis*)
Λυσῆς (2853 *ter*)

Série II

(Face B de la stèle de Chishull. — Comptes VII, VIII, X. — Inventaire, *Milet et le Didymeion*, p. 167. — *Milet*, III, nº 105.)

Ἐπίγονος . . . . λεως (2854)
Μηνόδωρος (Compte VII)
Ἀπόλλων I (Compte VIII)
Ἀπόλλων II (Compte IX)
Ἀπόλλων III (2855)
Ἀπόλλων IV (*Milet et le Did.*, p. 167).
Πασικλῆς Φ. . . . (2856)
Πάνφιλος (2857)
Μενεκράτης (2858)
Ἀπόλλων I (*Milet* III, nº 105)
» II »
» III »
» IV »
» V »
» VI »

De ces deux séries dont il ne semble pas qu'on ait tenu suffisamment compte [1], quelle est la plus ancienne, la plus voisine par conséquent de l'année 183/82 au delà de laquelle nous ne pouvons remonter? Il est infiniment probable que c'est la série courte puisqu'elle est gravée au-dessous d'un inventaire du IIIᵉ siècle (nº 2853), mais on peut objecter qu'il y a plus d'une irrégularité dans la stèle de Chishull et qu'on y retrouve un texte du IIIᵉ siècle (nº 2859) au haut de la Face D, alors qu'il eût dû être gravé sur la Face C, à la suite du nº 2853. Il nous faut donc reprendre brièvement l'examen de chacune de nos séries.

Il est facile d'ajouter aux deux noms de la Série I. D'abord le nom de Μιννίων qui précède immédiatement ὁ θεὸς ὁ μετὰ Μιννίωνα, puis, à un intervalle inconnu, le nom de Διονύσιος Κρατίνου. C'est en effet en l'année de ce dernier que Πολύδωρος Μενεκρίτου, de Colophon — alors ἄνηβος — a reçu le droit de cité milésienne dont nous le voyons user en l'année de Λυσῆς. Enfin nous

1. M. Rehm a négligé l'une et l'autre (*Milet*, III, p. 248). M. Pierre Roussel, dans un excellent article que j'aurai encore l'occasion de citer, n'a tenu compte que de la série longue (*Revue des Études grecques*, XXVII, 1914, p. 467).

pouvons, semble-t-il, joindre Νικόστρατος Φιλίδου à Διονύσιος Κρατίνου. Les deux noms se font suite sur la même pierre, en tête de décrets abrégés (*Milet*, III, nos 55 et 56) et ils ont été gravés de la même main : mêmes caractères, même A à barre droite. Nous obtenons ainsi une série de cinq noms :

Διονύσιος Κρατίνου
Νικόστρατος Φιλίδου
{ Μιννίων Λεωδάμαντος
{ Ὁ θεὸς ὁ μετὰ Μιννίωνα
Λυσῆς.

Nous savons que Λυσῆς est contemporain du roi Prusias II qui a régné d'env. 182 à 149. Le prophète de l'année après Minnion, Ἀθήναιος Ἡρακλείτου, était mineur en 205/04 : il a été prophète au plus tôt en 180/79, si nous admettons que Διονύσιος Κρατίνου fait immédiatement suite au dernier stéphanéphore de la Liste 124 et Μιννίων immédiatement suite à Νικόστρατος. Enfin nous pouvons tirer parti des deux textes où est nommé Πολύδωρος Μενεκρίτου. Il n'avait pas atteint sa seizième année sous le stéphanéphorat de Διονύσιος. Pour prendre part au concours de βοηγία en l'année de Λυσῆς, il fallait au moins — si nous nous en rapportons aux usages athéniens — qu'il fût sorti des παῖδες, c'est-à-dire qu'il eût dix-huit ans [1]. Donc il s'est écoulé au moins trois ans entre Διονύσιος et Λυσῆς.

Du prophète Ἀθήναιος nous rapprocherons aussitôt le prophète Πελληνεὺς Προκρίτου, qui appartient au début de la Série II, à l'année du dieu après Ménodoros. Comme Ἀθήναιος, Πελληνεύς était mineur en 205/04. Tous deux ont suivi la même carrière, tous deux figurent sur la même liste retrouvée au βουλευτήριον de Milet (*Milet*, II, p. 117, no 13, l. 7 et 11), et, si nous possédions les intitulés des dernières années de la Liste 124, nous les retrouverions l'un et l'autre parmi les trésoriers de service à Didymes, car les Milésiens de bonne famille remplissaient d'autres charges avant de devenir prophètes. Tous deux ont été prophètes à quelques années d'intervalle. J'admets qu'Ἀθήναιος l'a été le premier, que par conséquent la série Διονύσιος-Λυσῆς est la plus ancienne des deux. L'examen de la Série II infirme-t-il ce classement ?

1. Voy. Démosthène, *Sur la Couronne*, 257 : Ἐμοὶ μὲν τοίνυν ὑπῆρξεν, Αἰσχίνη, παιδὶ μὲν ὄντι....., ἐξελθόντι δ᾽ ἐκ παίδων... χορηγεῖν, τριηραρχεῖν, εἰσφέρειν...

La Série II peut s'enrichir ainsi. D'accord avec M. Rehm (*Milet*, III, p. 248), nous y intercalerons, après Πασικλῆς, les trois noms suivants qui forment groupe :

{ Φιλίδας (*Milet*, III, n° 149, p. 350, l. 1 et *passim*).
{ Ὁ θεὸς ὁ μετὰ Φιλίδαν (n° 150, l. 58-59, p. 358).
{ Μένανδρος Μαίωνος (n° 150, l. 1 et 26, p. 357 et 358).

Viennent Πάνφιλος, Μενεκράτης et six années de suite le dieu après Ménécratès, en tout dix-huit noms.

Nous savons que Μενεκράτης est contemporain d'Eumène II qui a régné de 197 à 159 et que le second dieu après Ménécratès tombe au plus tôt en 166/65, c'est-à-dire après la naissance du futur Attale III ; au plus tard en 160/59, c'est-à-dire avant la mort d'Eumène II. Or nous avons des raisons d'écarter la date la plus élevée. Si nous la choisissions, nous disposerions seulement de 22 années, de 183/82 à 162/61 pour y ranger nos 23 noms (5 + 18).

En somme rien, ni dans les rapprochements que nous venons de faire, ni dans ce que nous voyons du type graphique de nos textes, rien ne s'oppose au classement de nos deux séries, tel qu'il s'est imposé à nous dès le début ; rien ne nous autorise à déplacer la série Διονύσιος-Λυσῆς pour l'intercaler dans la série Ἐπίγονος-Ὁ θεὸς ὁ μετὰ Μενεκράτην.

Faisons maintenant la somme des résultats acquis. Résultats provisoires, est-il besoin de le dire ? mais qui n'en marquent pas moins un progrès sur mes recherches antérieures et sur celles de M. Rehm.

Dans le tableau provisoire qui suit, j'ai laissé telles quelles les deux séries que j'ai constituées, sans mettre le moindre intervalle entre les noms dont elles sont formées l'une et l'autre. Pour la seconde série, qu'il faut classer par la fin, j'ai pris la moyenne entre les deux dates maxima et minima proposées pour le second dieu après Ménécratès.

	183/82	Διονύσιος Κρατίνου
	182/81	Νικόστρατος Φιλίδου
	181/80	{ Μιννίων Λεωδάμαντος
	180/79	{ Ὁ θεὸς ὁ μετὰ Μιννίωνα
5.	179/78	Λυσῆς . . . . . ου
	178/77	
	177/76	
	176/75	Ἐπίγονος . . . . λεως

	175/74	Μηνόδωρος Ἀρτεμιδώρου
10.	174/73	Ἀπόλλων I
	173/72	» II
	172/71	» III
	171/70	» IV
	170/69	Πασικλῆς Φιλ(ί)δο[υ]
15.	169/68	Φιλίδας
	168/67	Ὁ θεὸς ὁ μετὰ Φιλίδαν
	167/66	Μένανδρος Μαίωνος
	166/65	Πάμφιλος Αὐτοκλείους
	165/64	Μενεκράτης
20.	164/63	Ἀπόλλων I
	163/62	» II
	162/61	» III
	161/60	» IV
	160/59	» V
25.	159/58	» VI.

Sur ces vingt-cinq années, Apollon a été stéphanéphore au moins onze fois : quatre fois de suite après Ménodoros, six fois de suite après Ménécratès. Mauvaise période donc, pendant laquelle on n'en travaille pas moins au temple. Provisoirement encore, nous donnerons les dates suivantes à nos comptes :

N° VI	176/75
» VII	175/74
» VIII	174/73
» IX	173/72
» X	172/71 ou 171/70.

En résumé, nos recherches nous ont conduit à abaisser sensiblement les dates proposées par M. Rehm. M. Pierre Roussel nous avait devancé dans cette voie en un article dont j'ai dit plus haut le mérite.

APPENDICE

SUR LA FAMILLE DU PROPHÈTE Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου

(Ad *C.I.G.* 2859.)

Le moment n'est pas venu d'écrire le moindre article de cette *Prosopographia milesiaca* qui s'annonce déjà considérable, mais en attendant la publication complète et définitive de tous les textes mis au jour par les fouilles de Milet et de Didymes, il y a grand intérêt à constituer des groupes le plus nombreux possible, à nouer en quelque sorte le plus de relations qu'on pourra entre personnes de mêmes familles. Ce n'est pas seulement la *Prosopographia*, lointaine encore, qui bénéficiera de ces recherches : c'est toute la chronologie milésienne. Tel tableau permettra de faire en quelque sorte la preuve des rapprochements et combinaisons tentés précédemment.

Je n'oserais prétendre que le prophète Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου du nº 2859 soit celui qui a donné son nom à la famille d'Anténor dont se fait gloire une hydrophore de l'an 2/1 av. J.-Chr. [1]. Le stéphanéphore de l'année 279/78, Ἀντήνωρ Ξενάρους, peut lui disputer cet honneur [2], mais tous deux font à coup sûr partie d'une famille considérable où nous trouverons prophètes, stéphanéphores, hydrophores. Pieuse famille aussi qui semble avoir surtout donné des modèles d'εὐσέβεια. Si je l'aborde aujourd'hui — sans avoir la vaine ambition d'épuiser ce sujet, puisque M. Rehm détient des textes inédits qui s'y rapportent —, c'est que d'autres inscriptions inédites, provenant des fouilles de Rayet et des miennes, l'éclairent de façon satisfaisante ; c'est aussi que ces recherches nouvelles se rattachent étroitement à celles que j'ai poursuivies dans les pages qui précèdent.

Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου.

Prophète sous le stéphanéphorat d'Eucratès (nº 2859), par conséquent avant 233/32. Étaient trésoriers de service à Didymes : Λεωδάμας Δάμιδος et Ἰάσων Μυωνίδου.

---

1. L'inscription de l'an 2/1 est publiée de nouveau plus loin, p. 59.
2. Liste 123, l. 38 et suiv., p. 259 : Ἀντήνωρ Ξενάρους· ἐπὶ τούτου ἐδόθη ἡ χώρα τῶι δήμωι ὑπὸ τοῦ βασιλέως | Πτολεμαίου. Je ne m'occupe pas ici des ascendants d'Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου. Voy. Rehm, *ibid.*, p. 266.

Synèdre en 228/27 (*Milet*, III, p. 175, n° 33ᵃ, l. 4 où il est nommé le troisième ; p. 312, n° 141, l. 2 où il est nommé le second. La date de ce dernier décret est incertaine).

Stéphanéphore en 224/23 (Liste 124, l. 9). Cf. l'inventaire Wiegand, VII, p. 62. Étaient prophète : un fils de Θεοκρίνης ; trésoriers de service à Didymes : Ἀρχέλας Φιλέου, Θέωρος Αὐτοφῶντος [1]. Cf. les deux décrets abrégés de la même année (*Milet*, III, p. 398, nᵒˢ 180 A et B).

En relations avec Iasos qui rend un décret en son honneur (*Journal of hellenic Studies*, VIII, 1887, p. 101. Cf. *Milet*, III, p. 266).

Enseveli à Milet dans le tombeau de sa famille que mentionnent deux fois nos inscriptions, entre autres l'inscription du Louvre, publiée par Rayet (*Revue archéologique*, XXVIII, 1874, p. 113) et dont on trouvera plus loin le texte. Rayet, dans son très bref commentaire, a eu soin de dire que l'inscription provenait « de tombeaux » comme d'autres « trouvées au même endroit », qui sont restées inédites et que je publierai plus loin. Si incomplètes que soient malheureusement les indications sur la provenance qu'il a soit données dans la *Revue archéologique*, soit inscrites dans son Carnet de notes, il en ressort toutefois avec évidence que le mur où il a découvert ces textes était de basse époque et qu'on y avait employé des pierres empruntées à des tombeaux voisins. Toutes ces inscriptions sont en effet des inscriptions funéraires et nous verrons qu'elles faisaient partie de la tombe ou de l'enclos funéraire de la famille d'Anténor.

Les trois premiers noms qu'on lise sur le bloc du Louvre sont les suivants :

Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου
Ἀντιφάνης Μοσχίωνος
Χίονις Χιόνιδος

Var. lect. : l. 2 Μοσχίονος *Rev. archéol.* Faute d'impression, car le Carnet de Rayet porte Μοσχίωνος qui est très net sur la pierre.

Ces trois lignes ne sont pas de la même main. La troisième surtout diffère plus de la première que la seconde de la troisième. Autant qu'on en peut juger en l'absence de lettres caractéristiques, telles que le pi et le xi, la troisième est assez sensiblement postérieure aux deux premières. Pour celles-ci rien n'em-

---

1. Ce dernier est peut-être le frère cadet d'Αἰσχυλῖνος Αὐτοφῶντος stéphanéphore en 225/24 (Liste 124, l. 8).

pêche de les attribuer à la fin du troisième ou au commencement du second siècle av. J.-Chr. ; la barre transversale brisée de l'alpha, l'égalité même des deux barres verticales du nu, l'importance de l'omicron ne font pas difficulté. Nous pouvons donc reconnaître à la l. 1 le prophète du n° 2859. Ἀντιφάνης Μοσχίωνος faisait partie de la même famille et nous le retrouverons dans une dédicace inédite.

Εὐανδρίδης Ἀντήνορος.

Fils du précédent.

A peut-être été prophète si nous restituons audacieusement les l. 6-7 du fragment publié dans *Milet et le Didymeion*, p. 208, n° 7 :

Ἐπὶ στεφανηφόρου......
προφητεύ[οντος δὲ Εὐανδρίδου
τοῦ Ἀν[τήνορος...

La brièveté de la l. 6 n'est pas choquante, si on en rapproche la l. 4 qui ne compte que vingt-six lettres, soit une de plus. Mais la restitution est d'une audace peu recommandable [1].

Stéphanéphore en 216/15 (Liste 124, l. 17). Cf. trois décrets abrégés de la même année (*Milet*, III, p. 205, n° 45 ; p. 221, n° 100 ; p. 398, n° 181).

Ἀντιφάνης Μοσχίωνος.

Fils d'un prophète (A) qui fut aussi stéphanéphore (B).

A. Didymes. Grand cube de marbre blanc découvert le 8 août 1896, en avant du temple. Inédit (Inv. 1896, n° 53) :

Ἀντιφάνης Μοσχίωνος
τὸν αὐτοῦ πατέρα
Μοσχίωνα Ποσειδίππου
προφητεύσαντα
Ἀπόλλωνι Διδυμεῖ.

B. Milet. Liste 124, l. 31 : Μοσχίων Ποσειδίππου, année 202/01.

1. Je ne l'ai tentée que pour chercher à fixer la date des l. 1-4 où est mentionnée l'importante donation faite par Φιλόμηλος Λυσίου. Sur ce personnage, voy. Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge zur griechischen Inschriftenkunde*, 1911, p. 48-54 et surtout M. Holleaux, *Revue des Études anciennes*, 1915, p. 237-243, où l'on trouvera cité un décret de Delphes conférant la proxénie à un Λυσίας Φιλομήλου Μακεδών (*Griechische Dialektinschriften*, II, n° 2736). Le décret date du milieu du troisième siècle environ et le donateur de Didymes serait le fils du Macédonien.

Figure sur la même liste qu' Ἀθήναιος Ἡρακλείτου et Πελληνεὺς Ἡρακρίτου (*Milet*, II, p. 117, nº 13, l. 3).

Enseveli à Milet dans le tombeau de la famille d'Anténor à laquelle il appartenait (Inscription du Louvre citée plus haut).

Μίννι[ς] Ἀντήνορος.

Μίννις Ἀντήνορος est cette hydrophore d'Artémis Pythienne dont j'ai mentionné plus haut la dédicace : il y est rappelé qu'elle se rattache doublement par la ligne paternelle et par la ligne maternelle à la famille d'Anténor. Cette dédicace, qui provient des fouilles allemandes de Didymes, est un des documents les plus instructifs que nous possédions sur une grande famille milésienne, et je voudrais essayer d'en tirer parti pour reconstituer un tableau généalogique qui sera nécessairement incomplet, mais ne restera pas inutile. Je mettrai d'abord sous les yeux du lecteur les textes, inédits ou non, sur lesquels je me fonde, puis le tableau même que je devrai justifier et dater. Enfin j'aurai à chercher si l'on ne peut dès maintenant en compléter certaines parties.

Inscriptions Rayet, provenant de Milet.

1. — « Bloc carré de marbre grisâtre trouvé dans les fouilles de la muraille (côté Sud de la ville), à une centaine de mètres à gauche de la porte. » Aujourd'hui au Musée du Louvre. Publié par Rayet, *Rev. archéol.*, XXVIII, 1874, p. 113 et par Kaibel, *Epigrammata graeca...*, 1878, p. x, nº 222 B.

Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου,
Ἀντιφάνης Μοσχίωνος.
Χίονις Χιόνιδος.

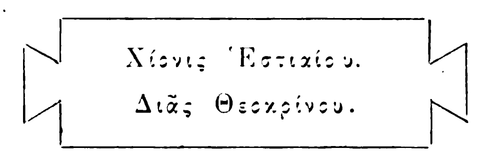
Τὸν Ἑστιαίου τῆς τραγῳδίας γραφῆ
Εὐανδρίδαν κέκρυφ' ὁ τυμβίτας πέτρος
ζήσαντα πρὸς πάντ' εὐσεβῶς ἀνὰ πτόλιν
ἐτῶν ἀριθμὸν ὀγδοήκοντ' ἀρτίων.

Οὐχὶ κεναῖς δόξαις ἐζηκότα τόνδε δέδεκται
τύμβος ὅδ' ἐκ προγόνων, ταῖς δ' ἀπὸ τᾶς σοφίας
ταῖς ἀπὸ Σωκράτεω πινυταῖς μάλα τοῦ τε Πλάτωνος,
κοὐκ Ἐπικουρήοις ἡδονικαῖς ἀθέοις,
Ἑστιαῖον τὸν φύντα πατρὸς κλεινοῖο Μενάνδ[ρου
ἐσθλοτάταν βιοτᾶς ἐξανύσαντος ὁδόν.
Κούφη γαῖα χυθεῖσ' ὁσίως κρύπτοις σὺ τὸν ἄν[δρα
κλίνοντ' εὐσε[βέ]ων τοὺς ἱεροὺς θαλάμους.

Pour plus de clarté j'ai séparé les inscriptions par des blancs, espacé les noms propres des deux inscriptions métriques et disposé les distiques comme on le fait d'ordinaire.

Var. lect. 2. Μοσχίονος *Rev. archéol.* Voy. plus haut. — 15. [κλίνοντ' εὐσεβέων εἰς (?)] Rayet. [ἐλθ]όντ' εὐ[σεβέων εἰς] Kaibel. Κλίνοντ' n'est pas moins certain que τούς.

2. — Inédit, emprunté au Carnet II de Rayet qui donne les indications suivantes : « Palatia. Mur, à gauche de la porte[1]. Marbre grisâtre.



Θεοκρίνου en gros caractères. »

3. — Inédit, emprunté au même Carnet, à la suite du n° 2, avec la seule indication : « Ibid. » Il est possible que le n° 3 soit gravé sur la même pierre que le n° 2.

Εὐανδρίδης Ἀλε-
ξίω νος.
Ἡδεῖα Εὐανδρίδου
ἡ καὶ Βερενείκη
ἡρωὶς χαῖρε.

Ἀντήνωρ Εὐανδρί-
δου.

4. — Découvert à Didymes. — Th. Wiegand, *VII^er Bericht über Ausgrabungen in Milet und Didyma*, 1911, p. 67, n° II. Cf. Wilamowitz-Moellendorff, *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1914, p. 107.

Ἀρτέμιδος Πυθείης ὑδροφόρος Μίννι[ς Ἀντή-
νορος, φύσι δὲ Ἡρακλίτου τοῦ Εὐανδρίδου κα-
λουμένη Βερενίκη, μητρὸς δὲ Ἡδέας τῆς καλου-
μένης Βερενίκης τῆς Εὐδήμου τοῦ καὶ αὐτοῦ προπεφ[η-
τευκό]τος καὶ τετιμημένου ἐπὶ τῆι εὐσεβε[ίαι εἰ-
κόσιν χρυσαῖς β, στεφανηφοροῦντος Φωντί-
δου τοῦ Φωντίδου φ(ύσι) Διονυσίου, προφητεύον-

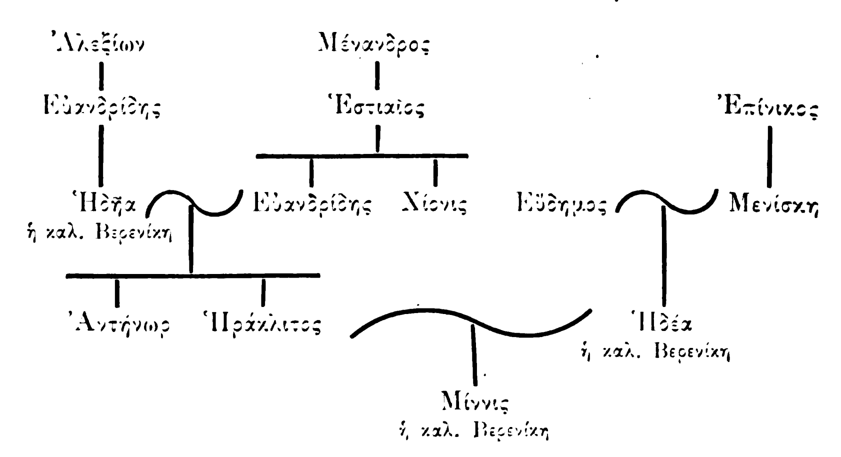
1. Le Carnet porte : « à gauche de la fouille », et je corrige le mot fouille d'après les indications données par Rayet au n° 1.

τος Θρασωνίδου τοῦ Θρασωνίδου, δήμου Λερίων, πατριᾶς Φιλωστιδῶν, ὑπάρχουσα δὲ πατρὸς τετιμημένου ἰκόσι χρυσαῖς καὶ αὐτὴ τετιμημένη καὶ τῆς μητρὸς ὑδροφορηκυίας καὶ τετιμημένης ἰκόνι χρυσῆ καὶ τῆς μήμης μου Μενίσκης τῆς Ἐπινίκου ὑδροφορηκυίας καὶ τετιμημένης εἰκόνι χρυσῆ καὶ τῆς καὶ πρὸς πατρός μου μητρὸς μάμμης μου Ἡδήας τῆς Εὐανδρίδου τῆς καλουμένης Βερενίκης ὑδροφο[ρηκυίας τετιμημένης ἰκόνι χρυσῆι ἑαυτῶν προτάσε]ι συνγενῶν πασῶν ὑδροφορηκυιῶν, ἐοῦσα δὲ καὶ ἐκ πατρὸς ἐντεθαμμένη<ς> καὶ τῶν προγόνων αὐτῆς, ὑπά]ρχουσα δὲ καὶ πρὸς πατρὸς καὶ πρὸς μητρὸς [γ]ένου]ς τοῦ ἀπὸ Ἀντήνορος, ὁμοίως δὲ καὶ πρὸς μητρὸς γένο]υς τοῦ ἀπὸ Εὐδήμου, ἐοῦσα δὲ ὁμοίως καὶ πρὸς πατρὸς κ]αὶ πρὸς μητρὸς προγόνων εὐεργετῶν τοῦ δήμ]ου, δεδιπνικυῖα<ς> ἐν τῶ τῆς ὑδροφορίας [ἐνιαυτῶ τοὺς] ἀστοὺς καὶ οἰκοῦντας Μίλητον ἐλευθέρο[υς πάντας καὶ τοὺς μολπικούς · [πρ]ώτη καὶ [μ]όνη ὑδρο[φορήσασα

ΣΤ

L. 1. Μίννι[ον], Wilamow. — L. 2. On attendrait ἡ καλουμένη. — 7. Φωντίδου τ(οῦ) Διονυσίου, Wiegand. Il faut lire φ(ύσι). Cf. *Milet*, III, Liste n° 127, l. 18 : Φωντίδης Φωντίδου φύσει δὲ Διονυσίου, et p. 274. — 12. μήμας, Wilamow. (« wohl für μάμμης verschrieben »). — 23. J'ai restitué τοῦ δήμου. Cf. *Milet*, III, p. 409, l. 8-9 : προγόνων ὑπά[ρ]χουσα λειτουργῶν τοῦ δήμου. — 24. Du mot ἀστούς, il ne manque que la partie inférieure de l'alpha.

Tableau de la famille de Μίννις.



Me fiant à l'alternance des noms, j'ai admis que Μίννις, fille par le sang d'Ἡράκλειτος Εὐανδρίδου, avait été adoptée par son oncle paternel Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου, le même dont nous voyons l'épitaphe à la fin de l'inscription Rayet n° 3. Il y est nommé après la grand'mère paternelle de Μίννις et la place même qu'il occupe, après sa mère, justifie — non moins que son nom — le lien de parenté que j'établis, en dehors de l'adoption, entre Μίννις et lui.

Le plus grand service que nous aient rendu les inscriptions Rayet a été de nous aider à distinguer deux Εὐανδρίδης : Εὐανδρίδης Ἀλεξίωνος et Εὐανδρίδης Ἑστιαίου. Le premier, nommé le premier dans l'inscription n° 3, y est immédiatement suivi de sa fille : Ἡδεῖα Εὐανδρίδου ἡ καὶ Βερενείκη, la même qui est désignée comme il suit dans le n° 4, l. 14-15 : καὶ τῆς καὶ πρὸς πατρὸς μου μητρὸς μάμμης μου Ἡδήας τῆς Εὐανδρίδου τῆς καλουμένης Βερενίκης, « ainsi que la mère de mon père, ma grand'mère Hédéa, fille d'Evandridès, appelée [aussi] Bérénice ».

Εὐανδρίδης Ἑστιαίου, grand-père paternel de Μίννις, a donc épousé la fille d'Εὐανδρίδης Ἀλεξίωνος. Poète tragique, d'une insigne piété [1], Εὐανδρίδης Ἑστιαίου a vécu jusqu'à un âge avancé puisqu'il est mort après avoir accompli sa quatre-vingtième année (Inscr. Rayet, n° 1, l. 6-7). Son frère Χίονις (Inscr. n° 2, l. 1) a été, comme lui, enseveli dans la tombe de famille.

La grand'mère paternelle et la mère de Μίννις portaient même nom et même second nom : Ἡδεῖα et Βερενίκη. Le second nom de Μίννις était également Βερενίκη.

Dans la ligne maternelle, nous remontons jusqu'à l'arrière-grand-père de Μίννις : Ἐπίνικος, père de Μενίσκη, mais nous ne voyons pas comment Μίννις descendait d'Anténor en ligne maternelle, ainsi qu'il est dit aux l. 19-20 du n° 4. Nous ne gagnerons guère à rappeler qu'on rencontre au troisième siècle un Milésien du nom d'[Ἐπί]νικος Ἑστιαίου et que ces deux noms se retrouvent dans notre tableau [2]. Le seul indice de relations étroites et d'une alliance entre la famille d'Eudémos et celle d'Anténor est le nom donné à la fille d'Eudémos : Ἡδέα ἡ καλουμένη Βερενίκη. La persistance du nom de Bérénice, qui revient ainsi trois fois dans le tableau, est remarquable. Est-il permis de supposer qu'il fut pour ainsi dire adopté par la famille d'Anténor dès le troisième

1. Ζήσαντα πρὸς πάντ᾽ εὐσεβῶς, est-il dit dans l'inscription iambique n° 1.

2. Voy. *Milet*, III, p. 296, n° 138 I, l. 63 (Emprunt souscrit par Cnide en 282). Cf. sur un graffite très postérieur, p. 385, n° 161, l. 4, les deux noms : Ἐπινείκου καὶ Ἀλεξίωνος.

siècle, dès le stéphanéphorat d''Αντήνωρ Ξενάρους (279/78) dont l'événement marquant avait été l'attribution à Milet par Ptolémée Philadelphe d'un territoire contesté [1] ? Par reconnaissance ou par flatterie, la famille du stéphanéphore aurait pris l'habitude de donner le surnom de Bérénice à ses filles, et la tradition se serait maintenue pendant près de trois siècles, puisque Μίννις — nous l'allons voir — vivait à la fin du premier siècle avant l'ère chrétienne.

Nous savons exactement en quelle année Μίννις remplit les fonctions d'hydrophore : Μίννις, du dème de Léros et de la patria des Φιλωστίδαι, fut hydrophore sous le stéphanéphorat de Φωντίδης, c'est-à-dire en l'année 2/1 av. J.-Chr. Était prophète en la même année : Θρασωνίδης Θρασωνίδου, dont deux frères avaient été stéphanéphores : Χάρμης en 13/12 et Μηνόφιλος en 8/7 [2].

Trouvons-nous, en remontant dans les lignes paternelle et maternelle, d'autres noms que nous puissions dater ? Que la famille de Μίννις fût considérée, qu'elle donnât l'exemple de la piété, de la longévité, des saines doctrines, nous ne saurions en douter. Toutes ces hautes vertus ont été célébrées en de médiocres vers et dans une prose parfois obscure. Le père de Minnis Ἡράκλειτος ne fut certainement pas stéphanéphore, car son nom ne figure ni dans la Liste 126, ni dans la Liste 127, qui vont de 89/88 avant à 20/21 après J.-Chr. Son grand-père Εὐανδρίδης fut poète tragique et vécut quatre-vingts ans. Son arrière-grand-père Ἑστιαῖος, nourri de saine philosophie, se recommande aussi de l'illustration de son père Μένανδρος (Inscr. Rayet, n° 1, l. 12). Je serais tenté de croire que l'épithète κλεινός et, dans le vers suivant, la « très noble carrière parcourue par Μένανδρος » font allusion à la charge de stéphanéphore, honneur suprême obtenu par le père d''Εστιαῖος. Dans ce Μένανδρος je reconnaîtrais Μένανδρος Μαίωνος auquel j'ai attribué l'année 167/66. L'écart entre Μένανδρος Μαίωνος et Μίννις n'a rien d'anormal, surtout si l'on prend garde à la longévité du petit-fils de Μένανδρος.

Le père adoptif de Minnis, 'Αντήνωρ, ne nous est pas connu. Nous savons seulement qu'il fut « honoré de statues dorées » (n° 4, l. 9-10), peut-être après avoir été prophète [3].

---

1. Voy. plus haut, p. 55, note 2.
2. Tous ces renseignements sont tirés de l'inscription Wiegand et d'une des Listes du Delphinion, n° 127, l. 18, 6, 12.
3. J'entends des statues ou bustes en bronze doré. Voy. WILAMOWITZ-MOELLENDORFF, *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1914, p. 108. Il manque un chiffre. D'ordinaire on décernait deux statues, probablement l'une à Didymes et l'autre à Milet, mais « le cas devait se présenter plus d'une fois où l'on s'en tenait au décret et à la dédicace » (*Milet et le Didymeion*, p. 222).



Il nous faut remonter jusqu'au grand-père de sa grand'mère paternelle pour rencontrer un nom de stéphanéphore. Il se peut en effet que l''Ἀλεξίων du n° 3 soit l'éponyme dont il faut compléter le nom dans une inscription inachevée du Delphinion :

'Επὶ στεφανηφόρου
'Αλεξίω *vac.*
vac [1].

L'identification n'est que possible, mais elle se recommande de la concordance suivante. 'Αλεξίων, ne figurant pas sur les listes du Delphinion, est certainement tombé dans la lacune qui s'étend entre les années 184/83 et 89/88. Or il est placé dans notre tableau à la même hauteur que Μένανδρος. Il en est donc selon toute vraisemblance le contemporain et Μένανδρος est tombé dans la même lacune.

Dans la ligne maternelle, l'ancêtre fameux dont se vante Minnis est Εὔδημος (l. 20-21). Il est bien peu probable que cet aïeul illustre, qui fait pendant à Anténor, soit son grand-père, qui avait été prophète et dont la piété avait été récompensée de deux statues dorées (l. 4-6). Selon toute vraisemblance, il nous faut remonter plus haut, au moins jusqu'au stéphanéphore de l'année 210/09 (Liste 124, l. 23) : Εὔδημος Θαλλίωνος, qui se rendit populaire en 200/199 par une importante fondation en faveur des écoles (*Milet*, III, n° 145 et p. 247). Mais attendons la publication de la dédicace en l'honneur d'Εὔδημος Λα... que M. Rehm a citée en passant (p. 247).

Il est possible que nous connaissions un frère de Μενίσκη, grand-mère de Μίννις. On lit en effet dans l'inscription n° 222 de Le Bas-Waddington aux l. 19-21 que la Liste 127 et une heureuse restitution de M. Rehm ont permis de compléter :

'Επὶ στ[εφανηφόρου Ἡρακλείδου τοῦ Εὐ-]
άνθου βοη[γ]ὸς [τ]ρ[ίτ]ον 'Επί[νικος 'Επινί-]
[κ]ου τοῦ [Ἡραι]στ[ί]ωνος [2].

Ἡρακλείδης Εὐάνθου fut stéphanéphore en 16/15 av. J.-Chr. (Liste 127, l. 3). En cette année 'Επίνικος 'Επινίκου τοῦ Ἡραιστίωνος remplit pour la troisième fois la charge de βοηγός. L'écart entre 'Επίνικος 'Επινίκου et Μίννις sa petite-nièce est d'autant plus accep-

1. *Milet*, III, p. 224, n° 109. Cf. p. 216, n° 79, l. 14.
2. *Milet*, III, p. 275 et Liste 127, l. 3.



table qu'en 16/15 av. J.-Chr. Ἐπίνικος se chargeait pour la troisième fois de cette onéreuse liturgie [1].

Les femmes, dans les deux familles d'Anténor et d'Eudémos, ne se sont pas fait moins remarquer que les hommes par leur zèle et leur piété. On ne compte pas moins de quatre hydrophores dans le tableau que nous avons dressé : Μίννις elle-même qui reçut quelque récompense, mais sans aller, semble-t-il, jusqu'à la statue dorée, à moins que ces deux derniers mots n'aient été omis (l. 10-11) ; sa mère, honorée d'une statue dorée (l. 11-12); sa grand'mère maternelle, honorée d'une statue dorée (l. 12-13) ; enfin sa grand'mère paternelle dont il est dit (l. 16-17) : τετιμημένης ἰκόνι χρυσῆι ἑαυτῶν προτά[σε]ι συνγενῶν πασῶν ὑδροφορηκυιῶν. La restitution προτάσει s'impose mais la phrase est singulièrement embarrassée et obscure. Faut-il entendre que toutes les anciennes hydrophores de la famille — aussi bien la contemporaine de cette Bérénice que les deux qui sont venues après elle — lui ont attribué le premier rang, l'ont placée au-dessus d'elles toutes? L'hommage et l'aveu manquent en tout cas de clarté.

Pour Μίννις elle-même, faisons-lui l'honneur — au prix d'une correction qui semble s'imposer, δεδιπνικυῖα au lieu de δεδιπνικυίας — du banquet offert, sans doute à Didymes, à tous les citoyens milésiens et étrangers libres habitant Milet, avec une table d'honneur pour les μολποί (l. 23-25). Ce n'était pas à l'hydrophore mais au stéphanéphore qu'incombaient les εὐωχίαι τῶν μολπῶν, mais le stéphanéphore s'en déchargeait volontiers [2]. Μίννις a fait grandement les choses.

Elle est probablement restée plus d'une année en fonctions. C'est, je crois, dans ce sens qu'il faut chercher la restitution des l. 25-26, en maintenant un point en haut après μολπικοῦς. Nous voyons de même l'hydrophore de l'année 7 av. J.-Chr. se vanter d'être restée seize mois en charge [3].

Enfin Μίννις fut ensevelie « dans le tombeau de son père et de ses aïeux ». Nos inscriptions font deux fois allusion à un tombeau de famille : dans l'épitaphe métrique d' Ἑστιαῖος (Inscr. Rayet, nº 1, l. 8-9) :

---

1. Notons en passant qu'il n'est plus question de victoire remportée au concours de βοηγία, mais seulement de βοηγοί. Il y a là un changement que je me borne à signaler aujourd'hui.

2. Voy. le décret rendu à la fin du premier siècle ap. J.-Chr. sur la proposition de Τιβέριος Κλαύδιος Δαμᾶς, *Milet*, III, p. 284, nº 134, l. 13 et suiv. Le décret date du stéphanéphorat de Corinthos (l. 41). Cf. Κόρινθος Ἀπατουρίου, dans une dédicace publiée en 1899 (*Revue de Philol.*, XXIII, p. 315; nº 32, l. 17-18).

3. *Milet*, III, p. 409, l. 1-2

τόνδε δέδεκται
τύμβος ὅδ' ἐκ προγόνων...

et dans la dédicace de Μίννις (l. 17-18) : ἐοῦσα δὲ καὶ ἐκ πατρὸς ἐντεθαμμένη<ς> καὶ τῶν προγόνων αὐτῆς [1]. Les deux passages sont à rapprocher l'un de l'autre. Δέδεκται ἐκ προγόνων, ἐντεθαμμένη ἐκ πατρὸς καὶ (ἐκ sous-entendu) τῶν προγόνων αὐτῆς ne peuvent s'entendre que d'une sépulture où le mort et la morte sont déposés « à la suite de leurs ancêtres », d'un tombeau de famille en un mot. A n'en pas douter Ἑστιαῖος y a été déposé comme les neuf autres morts qui sont nommés dans les inscriptions Rayet. En va-t-il de même pour Μίννις ? Oui, répondra-t-on, puisque son père par le sang et son père adoptif appartenaient tous deux à la famille d'Anténor, et que Μίννις a été ensevelie au même endroit que son père et ses ancêtres. Notons en passant que ce dernier détail n'était pas indifférent : c'était une preuve de plus de la noblesse de la défunte, de son illustre descendance.

Et pourtant, à lire entre les lignes d'une note, M. Rehm serait moins affirmatif que nous. Il fait état d'un texte inédit que j'ai déjà mentionné, la dédicace en l'honneur du prophète Εὔδημος Λα..., et du passage suivant qu'il en publie (*Milet*, III, p. 247) :

23. ...καὶ Εὔδημον Θαλλίωνος ἀνηγορεῦσ[θαι]
εὐεργέτην τοῦ δήμου ἐν τῶι ἐπὶ στεφανηφό[ρου]
25. Ἐκ]αταίου τοῦ Φορμίωνος ἐνιαυτῶι, ἐντε[θαμ-] An. 200/199
μέ]νων δὲ τῶν προγόνων μου ἐμ μέ[σωι τῶι]
πρ]ότερον τῶν νέων γυμνασίωι...

Revenant plus loin (p. 330, note 1) sur ce texte remarquable, il en rapproche les l. 17-18 de la dédicace de Μίννις et il ajoute : « höchst wahrscheinlich ist damit das Gleiche gemeint, aber der strikte Nachweis kann erst durch Rekonstruktion des Stammbaums der Μίννι[ς] Ἀντήνορος geführt werden, wozu noch unveröffentlichtes Material beizuziehen wäre ». M. Rehm inclinerait donc à admettre que Μίννις eut également l'honneur d'être enterrée au milieu d'un gymnase, et vraisemblablement dans le monument funéraire d'Εὔδημος. Il est vrai qu'il ignore les inscriptions Rayet et l'existence d'une tombe de la famille d'Anténor. J'ignore de mon côté la dédicace en l'honneur du prophète Εὔδημος. Mieux

1. M. v. Wilamowitz-Moellendorff (*article cité*, p. 107) admet que le lapicide a passé beaucoup de mots qui nous auraient intéressés. La phrase est gauche mais se suffit à elle-même. L'emplacement du tombeau de famille importe peu : il faut au contraire que l'on sache que Μίννις y a été ensevelie.

vaut attendre, pour résoudre ce petit problème, la publication des textes inédits auxquels fait allusion la note citée plus haut. Retenons que, d'après les indications fournies par Rayet, la tombe de la famille d'Anténor s'élevait en dehors des murs de Milet.

Nous noterons, en terminant ce chapitre, que, dans l'épitaphe de la grand'mère maternelle de Μίννις (Inscr. Rayet, n° 3), la défunte est qualifiée de ἡρωΐς. Elle est morte, selon toute vraisemblance, dans la première moitié du premier siècle avant notre ère, et le mot est de ceux qu'il importe de dater toutes les fois qu'on le peut [1].

Κλαύδιος Χίονις Κλαυδίου Φιλοστράτου υἱός.

Parmi les membres de la famille d'Anténor qui sont nommés dans les inscriptions Rayet, il n'en est qu'un que nous n'ayons pu rattacher à notre tableau : c'est Διᾶς Θεοκρίνου, dont le nom est gravé au-dessous de Χίονις Ἑστιαίου et dans le même encadrement. Διᾶς Θεοκρίνου reste un inconnu. Son nom est très rare et on ne le trouve qu'une fois dans le *Register* de M. Rehm. Il a été porté au commencement du quatrième siècle par le père d'un stéphanéphore : Πλάτθις Διᾶδος (Liste 122, II, l. 27. Année 388/87).

J'ai placé sans difficulté Χίονις Ἑστιαίου, mais j'ai réservé Χίονις Χιόνιδος, voulant consacrer ces dernières pages à cette branche de la famille d' Ἑστιαῖος.

Nos recherches portent sur quatre textes dont les deux premiers — deux épitaphes provenant de Milet et du tombeau de la famille d'Anténor — ont été publiés plus haut :

Inscr. Rayet, n° 1 : Χίονις Χιόνιδος.
Inscr. Rayet, n° 2 : Χίονις Ἑστιαίου.

Le troisième est emprunté à la Liste 128, l. 6 (*Milet*, III, p. 273) :

Φιλόστρατος Χιόνιδος.

Ce personnage a été stéphanéphore en l'année 25/26 ap. J.-Chr.

1. Sur les héros, voy. maintenant P. Foucart, *Le culte des héros chez les Grecs*, Paris, 1918 (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XLII). Voy. surtout le ch. IX, p. 130 et suiv. C'est évidemment en qualité de κτίστης qu'Εὔδημος Θαλλίωνος a été enterré dans l'un des gymnases de Milet, mais cet honneur ne comportait aucun culte.



Le quatrième est une dédicace provenant des fouilles de Rayet et conservée au Musée du Louvre, qui a été publiée pour la première fois en 1895 par Jules Delamarre dans la *Revue de Philologie*, XIX, p. 131 et suiv. et insérée en 1905 par W. Dittenberger dans le second volume des *Orientis graeci inscriptiones selectae*, n° 494.

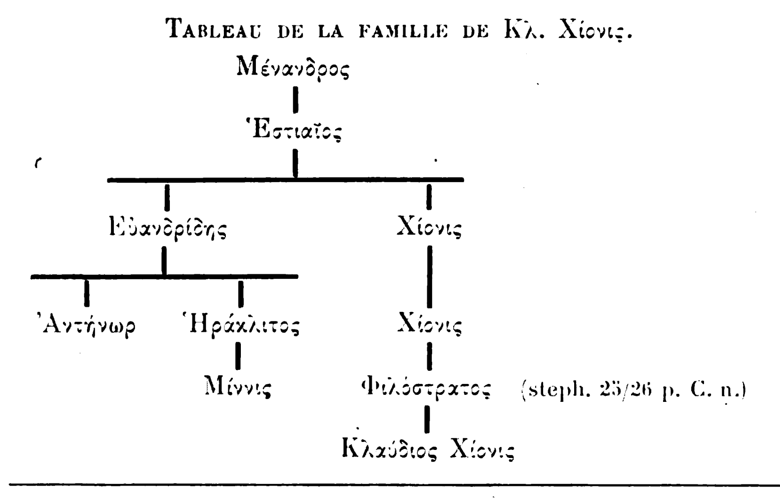
[Κ]λαύδι[ος] Χίονις Κλαυδίου
Φιλοστράτου υἱὸς τῷ αὐτῷ
ἔτει προφήτης ὁμοῦ καὶ ἀ[ρ-
χιπρύτανις, προφητῶν καὶ
ἀρχιπρυτάνιδων ἔκγονο[ς,
ὑποστάς, ἡνίκα μήτε τ[ὴν
ἀρχὴν ἀναλαβεῖν ὑπέμε[ι-
νέν τις μήτε τὴν προφ[η-
τείαν, ἀμφοτέρας μόνος·
ἔπαρχος ἐν Ῥώμῃ, χειλία[ρ-
χος ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, πρ[ό-
ξενος τῶν ἀπὸ τῆς οἰκο[υ-
μένης ἱερονεικῶν, συν[έ-
γδημος ἀναγραφεὶς ἐν [αἰ-
ραρίωι [Μ]εσσάλλα τοῦ γε[νο-
μένου τῆς Ἀσίας ἀνθυπ[ά-
του κ[αὶ] λαβὼν [μ]όνος ὁμοῦ π[ίσ-
τιν ἐπιστο[λῶ]ν, ἀποκρ[ιμ]άτω[ν,
διαταγμάτ[ω]ν, κλήρου· [τ]ετε-
λεκὼς δὲ κα[ὶ χο]ρηγίας καὶ γυμν[α-
σιαρχίας πά[σ]ας, ἀρχιερεὺς τῶ[ν
Σεβ]ασ[τ]ῶν, πεπρεσβευκὼς ὑ-
π[ὲρ τῆς π]ατρίδος πολλά[κις
[πρὸς] τοὺς αὐτοκράτορας, ταμι-
[ευ]όν[των Ἱ]εροκλέους κ[αὶ. . . .
[. . . . . . τοῦ Ἀ]ναξικρά[τους.

L'établissement du texte ne présente de difficultés que dans les deux dernières lignes. « Toute restitution est incertaine », dit Delamarre, p. 134, mais son affirmation repose sur une légère erreur commise dans le sommaire. « L'inscription, écrit-il, p. 131, provient des fouilles faites par O. Rayet, en 1872-1873 dans la région de Milet. » Non, elle ne provient pas de Milet, mais de Didymes, et le Carnet de notes de Rayet porte les indications suivantes : « Hiéronda, fouilles du temple. Plaque rectangulaire de marbre blanc. » Ce détail a son importance. Que

manque-t-il en effet au texte après le cursus honorum qui prend fin à la l. 24 ? Une date, à laquelle on puisse rapporter les deux charges que Chionis a été seul à remplir en la même année : celles de prophète et d'archiprytane. Or dans les dédicaces didyméennes de l'époque impériale, la date est souvent fournie par les noms des deux trésoriers de service à Didymes, avec ou sans le nom du stéphanéphore, et cette date se met à la fin [1]. Nous avons donc restitué sans hésitation, en nous aidant de la copie de Rayet qui a conservé l'omicron et une partie du nu : ταμ[ι]ευ]όν[των Ἱ]εροκλέους κα... W. Dittenberger l'a proposé avant nous, mais il restitue trois noms κα[ὶ...] | ... καὶ Καλ-λ]ικρ[άτους. Il n'en faut que deux et le dernier ne peut être que : Ἀ]ναξικρά[τους d'après la copie de Rayet et la pierre même. Comment remplir la fin de la l. 25 et le commencement de la l. 26 ? Le nom du premier trésorier n'était certainement pas suivi de son patronymique qui serait précédé de l'article τοῦ. Il nous a donc fallu restituer κα[ὶ et admettre que le patronymique n'était joint qu'au nom du second trésorier seul. Quoi qu'il en soit de cette difficulté qu'on pourrait résoudre en restituant [τῶν Ἀ]ναξικράτους, maintenons ταμιευόντων et écartons toute idée d'une charge remplie par Chionis [2].

Me fondant sur les quatre inscriptions que je viens de transcrire, j'ai dressé le tableau généalogique suivant, et je propose de l'intercaler dans le tableau de la famille de Minnis.

Tableau de la famille de Κλ. Χίονις.



1. Voy. par exemple *Revue de Philol.*, XXIII, 1899, n° 35, p. 319 ; n° 34, p. 318.
2. Peut-être ταμ[ιεύσας, avait écrit Delamarre, p. 134. Cette dernière restitution a été adoptée dans la *Revue archéol.*, XXVII, 1895, p. 143, n° 97.

Il me reste à justifier et dater ce tableau complémentaire.

Quatre Milésiens seulement y figurent et ce qui nous frappe d'abord, c'est que trois d'entre eux portent le même nom : Χίονις, nom très rare puisqu'on ne le rencontre que dans ce tableau. Les deux premiers, Χίονις Ἑστιαίου et Χίονις Χιόνιδος, ne nous sont connus que par des inscriptions funéraires et nous avons pu affirmer qu'ils avaient été ensevelis dans un même tombeau de famille, le tombeau de la famille d'Anténor à laquelle ils appartenaient.

En citant plus haut l'épitaphe de Χίονις Χιόνιδος, j'ai eu soin de dire qu'elle avait été gravée à la suite de noms sensiblement plus anciens, ceux d' Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου I et d' Ἀντιφάνης Μοσχίωνος, et avant le nom d'un oncle qui avait vécu quatre-vingts ans, il est vrai, Εὐανδρίδης Ἑστιαίου. Il y a peu à tirer de l'ordre dans lequel se succèdent ces noms. Si nous pouvons nous flatter de retrouver l'ordre des naissances, nous ignorons l'ordre des décès. Bornons-nous à rappeler que la main qui a gravé l'épitaphe de Χίονις Χιόνιδος n'est pas celle qui a gravé les noms qui précèdent et les noms qui suivent.

Mais les deux derniers noms du nouveau tableau nous réservent de plus graves difficultés. Le premier éditeur de l'inscription en l'honneur de Κλαύδιος Χίονις Κλαυδίου Φιλοστράτου υἱός l'a étudiée avec beaucoup de soin, et son commentaire, précis et net, fait encore autorité : Dittenberger, les auteurs de la *Prosopographia imperii romani* et M. Rehm en acceptent encore les conclusions principales, conclusions négatives — nous l'allons voir — sur le point qui nous intéresse le plus, c'est-à-dire sur l'époque où a vécu le personnage. J. Delamarre n'a guère rencontré qu'un contradicteur, qui n'a pas converti M. Rehm [1].

« Que l'inscription soit postérieure aux débuts de l'empire, écrit Delamarre, p. 132, c'est ce que nous apprend la mention d'un ἀρχιερεὺς τῶν Σεβαστῶν (l. 21) et d'ambassades πρὸς τοὺς αὐτοκράτορας (l. 23-24), mais la date ne saurait être fixée avec certitude. » Il est pourtant dit dans le cursus honorum de Κλ. Χίονις qu'il a été συνέγδημος... Μεσσάλλα τοῦ γενομένου τῆς Ἀσίας ἀνθυπάτου, mais, ajoute aussitôt Delamarre : « Le proconsul d'Asie nommé l. 15-17, Messala, ne peut être confondu avec L. Valerius Messala qui fut proconsul d'Asie dans les dernières années du règne d'Auguste, en 764 ou 765. » Dittenberger lui donne pleinement raison sur ce point capital (*op. cit.*, note 11) : « ....hic in censum

1. Voy. Dittenberger, *op. cit.*; *Prosopographia imp. rom.*, III, 1898 sub : Volusus Valerius Messalla, n° 96; Rehm, *Milet*, III, p. 382, note 6.



venire recte negavit Delamarre, quia multa titulus haberet vestigia recentioris aetatis, ex quibus nomen gentile Κλαύδιος in hominibus graecis (v. 1) et plurales (Σεβαστῶν v. 23 et αὐτοκράτορας v. 24) commemorare sufficiet. »

Nous faut-il accepter le jugement sommaire prononcé par Delamarre, même avec les motifs qu'y a joints Dittenberger ? Quels sont donc ces « nombreux indices de basse époque » que Dittenberger se dispense d'énumérer tous ? L'examen de l'écriture n'en fournit aucun. Delamarre, très attentif et minutieux, a loyalement fait les observations suivantes : « La barre de l'alpha est brisée. Les autres caractères ne présentent aucune forme de basse époque. » Nous possédons aujourd'hui tant d'inscriptions de Milet et de Didymes que les comparaisons sont devenues faciles. Nous savons par exemple que l'alpha à barre brisée se rencontre dès les premières années du second siècle av. J.-Chr. (*Milet*, III, n° 148, p. 341, année 196) ; la barre est encore droite dans un texte de l'année 200/199 (n° 145, p. 327). Pour le reste, l'impression de Delamarre est parfaitement juste. Si nous rapprochons de notre texte le n° 156 du Delphinion (lettre de l'empereur Claude de l'année 48 ap. J.-Chr.) et le n° 134 (décret proposé par Τιβέριος Κλαύδιος Δαμᾶς à la fin du premier siècle ap. J.-Chr.), l'examen comparé tourne à l'avantage de l'inscription de Didymes[1]. Les lettres y sont moins hautes : 0.015 en moyenne, avec des iota, delta et phi parfois plus grands et des omicron parfois plus petits. Le Ξ est le même, mais l'upsilon est plus évasé, la boucle du rho plus arrondie que dans le n° 156 surtout où elle est étriquée. Enfin nous avons, comme dans le n° 134 et dans la dédicace didyméenne en l'honneur de Caligula, au moins un exemple de l'iota adscrit dans un mot de la deuxième déclinaison (αἱρεθέντι, l. 15). La gravure est régulière et rien, encore une fois, n'y trahit la basse époque.

Restent, en dernière analyse, les deux pluriels invoqués par Delamarre dès le début de son article : Cl. Chionis a été grand prêtre *des Augustes* et a souvent rempli des ambassades auprès *des empereurs*. C'est le plus fort, à vrai dire l'unique argument à faire valoir contre l'identification du Messalla de la l. 15 avec le proconsul d'Asie L. Valerius Messalla, consul en 5 ap. J.-Chr.,

1. Je laisse de côté la dédicace en l'honneur de Caligula découverte à Didymes et publiée par M. Wiegand, VII, 1911, p. 65. L'éditeur n'a donné aucun spécimen des caractères. Je laisse aussi de côté le nom de Φιλόστρατος Χιόνιδος dans la Liste 128 : cette dernière liste est gravée sans soin ni régularité. Voy. le spécimen, *Milet*, III, p. 273.



proconsul en 11/12. Cet argument n'a pas paru décisif à C. G. Brandis qui l'a écarté pour d'excellentes raisons, en une page très pleine et très nette [1]. Il admet simplement que Χίονις, attaché en 11 ou 12 ap. J.-Chr. au proconsul d'Asie L. Valerius Messalla, devint quelques années plus tard, après la mort d'Auguste, ἀρχιερεὺς τῶν Σεβαστῶν, c'est-à-dire grand prêtre d'Auguste et de Tibère; pareillement il a rempli des ambassades auprès d'Auguste et de Tibère dont il a été le contemporain. Pareillement encore, c'est sous le règne de ces deux empereurs qu'il a été le proxène τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης ἱερονεικῶν. Deux lettres de Claude, dont Brandis n'a pas eu connaissance — la première, de l'année 43, a été conservée par un papyrus de Berlin; la deuxième, de l'année 48, a été découverte au Delphinion, nº 156 — nous ont appris que l'empereur avait à deux reprises confirmé les droits et avantages accordés à l'association dionysiaque par ses prédécesseurs [2]. Le proxène Milésien de l'association était d'autant plus désigné pour des ambassades auprès de la cour impériale qu'il avait lui-même, à Rome, à Alexandrie, en Asie rempli des fonctions administratives romaines.

Enfin la Liste 128 nous fournit un renseignement et une date précieux. Le stéphanéphore de l'année 25/26 ap. J.-Chr. est Φιλόστρατος Χιόνιδος. Je propose de l'identifier avec le père de Κλαύδιος Χίονις et je note aussitôt qu'en 25/26 Φιλόστρατος n'avait pas encore reçu le droit de cité romaine puisqu'il ne porte que son nom grec. Le père et le fils sont vraisemblablement devenus citoyens romains en même temps et ce ne peut être qu'après l'année 25/26. Notre inscription où tous deux portent le nom de Κλαύδιος est donc postérieure à cette date.

Aurons-nous pu convaincre M. Rehm, ou bien possède-t-il, sous la forme d'un texte inédit, quelque argument sans réplique contre les identifications proposées? Qu'il veuille bien le produire alors et nous apprendre en même temps quel autre Messalla a pu être proconsul d'Asie. Je n'en trouve pas d'autre dans la liste

1. Dans un article de l'*Hermes*, XXXII, 1897, p. 519. L'article est intitulé : *Ein Schreiben des Triumvirn Marcus Antonius an den Landtag Asiens*, p. 509-522.

2. Le papyrus de Berlin (*Berliner griechische Urkunden*, 1074) a été étudié par P. Viereck, *Klio*, VIII, 1908, p. 413 et suiv. et par U. Wilcken, *Archiv für Papyrusforschung*, IV, 1908, p. 564. On y lit à la l. 2 : τὰ δὲ [ὑ]πὸ το[ῦ] θ[ε]οῦ Σεβαστοῦ δ[εδ]ομένα ὑμῖν νόμιμα καὶ φιλάνθ[ρ]ωπα συντηρῶ. Suivent les noms des quatre envoyés de l'association dionysiaque qui sont tous quatre des Κλαύδιοι. — Dans la lettre de l'année 48 (*Milet*, III, p. 381), Claude rappelle encore qu'il a maintenu : διαφυλάξας τα ὑπὸ τῶν πρὸ ἐμοῦ Σε[β]αστῶν καὶ τῆς συνκλήτου δεδομένα δίκαια (l. 6-7).

dressée par M. V. Chapot [1]. Aussi bien ni Dittenberger, ni les auteurs de la *Prosopographia imperii romani* ne veulent se laisser entraîner par Delamarre jusqu'au Messalla qui fut consul en 196.

En tout cas n'hésitons pas à reconnaître dans Κλ. Χίονις un membre de la famille d'Anténor où les prophètes et les stéphanéphores étaient nombreux. Mais au premier siècle de notre ère le prestige des stéphanéphores allait s'affaiblissant et celui des archiprytanes grandissant [2].

Saint-Prix, juillet-août 1919.

Bernard HAUSSOULLIER.

ΒΩΜΟΣΠΕΙΡΟΝ

Dans un des comptes de Didymes publiés en 1919 (p. 212, n° I *App.*) on rencontre deux fois le terme technique ὑπόσπειρον (l. 23 et 7). Le mot, très régulièrement formé de σπεῖρα, désigne la plinthe de la base ionique. Nous connaissons, par les inscriptions, d'autres composés de σπεῖρα : σπειροκέφαλον, βωμόσπειρον. C'est sur ce dernier que je veux appeler l'attention de nos lecteurs en leur communiquant un texte peu connu.

Le mot s'est rencontré pour la première fois dans une inscription d'Aphrodisias qui figure déjà au *Corpus* (n° 2782 = Otto Liermann, *Analecta epigraphica et agonistica*, dans les *Dissertationes philologae Halenses*, X, 1889, p. 73, l. 29 et suiv.) :

. . . . καὶ τὰς λευκολίθους παραστά[δ]ας
καὶ τὸ κατ' αὐτῶν εἴλημα μετὰ τῆς γλυφῆς αὐτῶ[ν] καὶ
τοὺς κείονας μετὰ τῶν βωμοσπείρων καὶ κεφαλῶν
κατ[ε]σκευακότα.

Var. lect. Boeckh et H. Roehl dans l'Index : βωμοσπειρῶν, de βωμόσπειρα. Nous verrons plus loin qu'il faut accentuer : βωμοσπείρων, de βωμόσπειρον.

---

1. V. CHAPOT, *La province romaine proconsulaire d'Asie*, 1904, p. 318.
2. Κλ. Χίονις est à rapprocher de Τιβέριος Κλαύδιος Δαμᾶς (*Milet*, III, p. 284, n° 134). Les deux inscriptions nous prouvent aussi que le prestige du prophète ne diminuait pas.



Le texte est certain, et la pierre qui existait encore en 1913 a été collationnée en cette même année par M. André Boulanger, ancien membre de l'École d'Athènes, qui a fait de longs séjours et d'heureuses fouilles à Aphrodisias. La date, le IIe siècle ap. J.-Chr.

La signification du mot n'est pas douteuse et Boeckh la donne déjà, d'après Otfried Müller : recte Müllerus interpretatur « bases columnarum Ionicas s. spiras, impositas basi altiori quadratae » in arae formam. M. Ulpius Carminius Claudianus a donc construit [à ses frais] les colonnes [du gymnase] avec leurs bases en forme d'autel et leurs chapiteaux [1].

Un nouvel exemple du mot βωμόσπειρον nous est fourni par une inscription peu connue, autant dire inédite, de Teira en Lydie. Elle est perdue dans un journal de Smyrne l'Ἁρμονία du 28 juin/10 juillet 1896 où l'a publiée le regretté A.-M. Fontrier d'après une copie de E. S. Iordanidis que je reproduis, en en complétant le début et la fin :

['Ανέθηκεν Ν.]
[. . . . .]
1. νωνος τοὺς δύ-
ω κείονες (*sic*) σὺ[ν

1. Il s'en faut malheureusement de beaucoup que tout soit aussi clair dans le reste de l'inscription. Les l. 29-30 présentent plus d'une difficulté que saura résoudre M. Boulanger qui a fait de tous ces textes une étude approfondie. Je lui signale, à propos du mot εἴλημα, une inscription de Milet fort embarrassante. Elle a été retrouvée *in situ* au théâtre et publiée par M. Wiegand dans son *Rapport* III, 1904, p. 12. Une équipe de maçons qui travaillait à une section du théâtre — et qui manifestement était en désaccord avec le contrôleur dés travaux Ulpianus Héros et avec l'architecte Ménophilos — a eu l'idée de soumettre le différend à l'oracle de Didymes. La consultation était d'autant plus facile que le contrôleur était en même temps prophète du dieu. Nous avons conservé la question et la réponse. Voici la demande, l. 5-8 : τὰ εἰλήμα[τα κ]αὶ τὰ τετ[ρ]άετα κατὰ τῶν κειόνων περιειλῶσιν καὶ ἐνέγκουσ[ιν ἢ] ἄλλην ἐργοδοσίαν σκέπτωνται. Il s'agit, pour les maçons, de savoir si le forfait comprend la taille des moulures tournantes et des pinacles à quatre faces qui sont à l'aplomb des colonnes. Ceci n'est qu'une hypothèse et le problème vaut d'être repris. On remarquera dans l'inscription d'Aphrodisias l'emploi de la même préposition κατά : τὸ κατ' αὐτῶν (sc. τῶν παραστάδων) εἴλημα. Carminius Claudianus a donc fait construire des pilastres en marbre blanc, ou plus vraisemblablement des murs décorés de pilastres ; il s'est aussi chargé des moulures tournantes à l'aplomb des pilastres et de la sculpture de ceux-ci. L'inscription d'Aphrodisias nous aide ainsi à comprendre le différend milésien : les maçons ont achevé l'érection des colonnes de la galerie supérieure du théâtre, mais il reste à les décorer, à les couronner, et ils prétendent, semble-t-il, que ce travail n'est pas à leur charge, n'est pas compris dans le forfait.

Dans le commentaire de l'inscription d'Aphrodisias, Boeckh dit très justement : εἴλημα *voluta* esse videtur, non *camera* s. *fornix*. On trouverait à Didymes plus d'un chapiteau de pilastre auquel conviendrait le mot εἴλημα. Voy. Rayet et Thomas, *Planches* 49 et 50 par exemple.

βομοσπείροις (*sic*)
καὶ κεφαλαῖς τῇ
5. Τιτειφυτηνῶν
κατ]ο[ικία] ὑποσχό-
[μενος....] μ

« N. fils de .....non a fait don des deux colonnes avec leur base en forme d'autel et leur chapiteau à la κατοικία des Τιτειφυτηνοί, s'engageant à ... » Le donateur tient à rappeler qu'il a offert deux colonnes entières avec bases et chapiteaux : la décoration du chapiteau et de la base était particulièrement coûteuse. On en vint ainsi à former le composé σπειροκέφαλον qui se rencontre deux fois dans une inscription d'Asie Mineure, de provenance douteuse, mais de l'époque impériale : *C. I. G.*, 3148, l. 19-20 : κείονα σὺν σπειροκεφάλω. L. 27-28 : κείονας σὺν σπειροκεφάλοις *chiffre*.

M. André Boulanger veut bien me communiquer une inscription inédite d'Aphrodisias où se rencontre aussi ce dernier mot :

Portique Ouest. Section Nord, col. 4. Sur la plinthe inférieure de la base et la face Est.

Ἄτταλος Περείτου τοῦ Δημητρίου Ἄνδρων τῇ πατρίδι ἐκ τῶν ἰδίων τοῦτον τὸν κείονα ἀνέθηκεν σὺν τῷ σπειροκεφάλῳ.

L'inscription est gravée sur l'ὑπόσπειρον.

B. H.

A PROPOS DE PROPERCE, III, 18, 31
ET DE PYTHAGORE

A la fin de son élégie sur la mort de Marcellus (IV, 17 = III, 18), Properce souhaite que le jeune héros aille retrouver au ciel son ancêtre, Claudius Marcellus, vainqueur de la Sicile, et Jules César. Les vers sont donnés dans les meilleurs mss. sous la forme suivante :

At tibi, nauta, pias hominum qui traicis umbras,
Huc animae portent corpus inane tuae,
Qua Siculus victor telluris Claudius et qua
Caesar ab humana cessit in astra via.

Les philologues ont été choqués de la contradiction apparente que renferme cette phrase. Comment admettre que Marcellus parvînt au ciel en passant par les enfers ? Ils se sont refusés à attribuer au poète une pareille absurdité, et ils ont à l'envi cherché à améliorer le texte. Le dernier éditeur Hosius se borne à adopter la correction de Lachmann, *suae* pour *tuae*, en reléguant dans l'apparat critique d'autres conjectures, et il imprime :

31 *At tibi, nauta, pias hominum qui traicis umbras,*
Huc animae portent corpus inane suae :
Qua Siculus victor Claudius et qua
Caesar ab humana cessit in astra via

31 Tibi nauta p. h. c. traicit... portet c. i. t. *Paley* | 32 Hoc — suae *Lachmann* Hac *Guyet.* Huc a. portes c. i. suae, *Markland*, 34 vice *Bährens*.

Le corps inanimé de Marcellus doit donc être porté aux enfers : son âme est déjà montée vers les astres. Mais outre que la construction de la phrase est ainsi fort embarrassée (*portent* reste sans sujet et celui de *cessit* doit être tiré du génitif *animae*), on peut faire à cette interprétation une objection qui me paraît décisive : selon les vieilles croyances gréco-romaines, les enfers reçoivent non pas les corps privés de leurs âmes mais les âmes détachées de leurs corps. En disant que Charon transporte les ombres *pieuses*, le poète veut évidemment indiquer qu'il rendra ce service à celle de Marcellus.

Je ne m'attarderai pas à discuter toutes les conjectures que l'ingéniosité des exégètes a suggérées à propos de ce passage. Mieux vaudra sans doute, s'il est possible, montrer qu'un sens raisonnable peut être tiré du texte traditionnel sans y rien changer. Il faut seulement, pour le comprendre, se rappeler quelles étaient, à l'époque d'Auguste, les croyances répandues par les Pythagoriciens et Posidonius sur l'ascension des âmes vers les astres. On sait que ces idées ont influencé toute la composition du sixième livre de l'Énéide.

Les *inferi* ne sont pas, selon cette doctrine, situés dans les entrailles de la terre, mais entre celle-ci et la lune, dans la région du monde où s'agitent et luttent les éléments [1]. L'âme, lorsqu'elle s'échappe du cadavre, est une substance subtile, qui garde la forme du corps [2], simulacre que nous apercevons dans les rêves ou fantôme que font apparaître les évocations. Emportée par les vents [3], cette âme aérienne s'élève vers la zone la plus haute de l'atmosphère pour atteindre enfin la sphère de la lune. Le Tartare et les fleuves infernaux, le Styx, l'Achéron, étaient donc placés par les théologiens non dans un monde souterrain mais dans les espaces supérieurs [4].

Si l'on se souvient de ces croyances, les vers de Properce s'expliquent, me semble-t-il, clairement : « Que jusqu'à toi, nocher, qui fais passer le Styx céleste aux ombres pieuses des défunts, les souffles [5] qui t'obéissent portent là-haut le corps léger [6] de Mar-

1. Cic., *Tuscul.*, I, 18, 42 ; Sextus Emp., *Adv. Mathem.*, IX, 71 (qui remontent tous deux à Posidonius) ; Plut., *De facie in orbe lunae*, 28, p. 943 C ; Ps. Probus, *Comm. Buc.*, p. 12 Keil ; Macrobe, *Somn. Scip.*, I, 11,6 (« inter lunam terrasque locum mortis et inferorum vocari »). Cf. en général sur cette doctrine eschatologique, Norden, *Aeneis, Buch* VI, p. 17 ss.

2. Plut., *l. c.*, p. 945 A : Ἡ ψυχὴ ἐκμάττεται τὸ εἶδος (τοῦ σώματος) ὥστε... διατηροῦσα τὴν ὁμοιότητα καὶ τὸν τύπον εἴδωλον ὀρθῶς ὀνομάζεται. Cf. Diog. Laerce, VIII, 1, 31 : Selon les Pythagoriciens ἐκριφθεῖσαν ψυχὴν πλάζεσθαι ἐν τῷ ἀέρι ὁμοίαν τῷ σώματι. Cf. *infra*, note 6.

3. Porphyre, *De Antro Nymph.*, 24 ; cf. *De regressu animae*, fr. 4 Bidez : « Isto aere transenso levare in caelum et inter deos sidereos collocare » ; Apul., *Asclep.*, 28 (procellis turbinibusque aeris) ; Proclus, *In rempubl.*, I, p. 152 Kroll. ; cf. *infra*, p. 77. — Un grand nombre de monuments funéraires, que j'espère publier bientôt, sont, pour ce motif, décorés de bustes des Vents : cf. mes *Études syriennes*, 1917, p. 79, n. 2.

4. Plut., *De genio Socr.*, 22 ; *De primo frigido*, 9, p. 948 E ; Lydus, *De Mensib.*, IV, 149 (p. 167 Wünsch) ; Numénius dans Proclus, *In Remp.*, II, p. 129,7 ; 130,21 Kroll. ; cf. Norden, *op. cit.*, p. 29.

5. Le *Thesaurus linguae Lat.*, rapprochant le vers de Properce d'exemples analogues, a compris *animae* comme nous le faisons ici.

6. *Inane corpus* pour l'εἴδωλον. Cf. Virgile, VI, 292 : « Tenues sine corpore vitas volitare *cava sub imagine* formae. Servius, *Aen.*, IV, 654 : « Simulacrum ad nostri corporis effigiem fictum... est species corporea quae non potest tangi sicut ventus. »

cellus en suivant la route par laquelle le vainqueur de la Sicile et César, quittant la voie humaine[1], se retirèrent vers les astres. »

Le poète et probablement avant lui les théologiens ont rapproché les vents qui emportent les âmes, de ceux qui, suivant la Fable, poussent la barque de Charon vers la rive infernale[2].

On trouverait sans peine des épitaphes métriques exprimant la même idée. Ainsi on lit à Rome, sur la tombe d'un enfant, les restes de vers[3] :

Aurae etulere parvolum [*superae Pium*]
Accessit astris...

A Salone, sur un cippe portant les images d'Attis funéraires[4] :

Corpus habent cineres; animam sacer abstulit aer.

On pourrait multiplier les exemples. Dans le même ordre d'idées, nous citerons encore les vers curieux gravés sur la sépulture d'un enfant que ses parents élevaient en Pythagoricien pieux[5] :

Nunc vero infernas sedes Acherontis ad undas
Tetraque Tartarei per sidera tendo profundi.

Pour un disciple romain de Pythagore l'Achéron ne coule point, le Tartare ne se trouve point dans les profondeurs de la terre mais dans celles du ciel, et c'est pourquoi le rédacteur de l'épitaphe les place au milieu des astres redoutables.

*

M. Bernard Haussoullier veut bien attirer mon attention sur une inscription remarquable qui paraît s'inspirer des croyances pythagoriciennes et est restée peu connue jusqu'ici, puisqu'elle n'a été publiée que dans un rapport de Th. Wiegand sur ses fouilles de Didymes[6]. C'est une épitaphe de six vers, gravée sur un socle de marbre, qui semble avoir porté une statuette de la morte :

1. La correction de Bährens *vice* pour *via* est détestable. L'opposition de la *via in caelum* (Cic., *Somn. Scip.* 16) et de celle des hommes répond à une vieille idée pythagoricienne. Cf. Norden, *l. c.*, p. 30, n. 1.
2. Virg., *Aen.*, VI, 302 : « Ratem... velis ministrat. »
3. CIL.VI, 10764 = Bücheler, *Carm. epigr.*, 1535. — On peut en rapprocher les vers d'Ovide, *Met.*, II, 506, sur le catastérisme de Callisto et d'Arcas : (Jupiter) « pariter raptos per inania vento | Imposuit caelo vicinaque sidera fecit ».
4. CIL.III, 6384 = Bücheler, 1206.
5. CIL.XI, 6435 = Bücheler, 434 = Plessis, *Epitaphes*, 57.
6. Wiegand, Sixième rapport sur les fouilles de Didymes, *Abhandlungen Akad. Berlin*, 1908, p. 46 du tirage à part.



Στὰς πρόσθε τύμβου δέρκε τὴν ἄνυμφο[ν
κόρην Διογνήτοιο νηπίην χοροῦ<ν>,
ἣν θῆκεν Ἀΐδης ἐγ κύκλοισιν ἑβδόμοι[ς,
οὐ δοῦσαν οὐ γονεῦσιν οὐ τροφεῖ χά[ριν.
Ὦ ξεῖνε, ταῦτ' ἔκρανε Μοῖρα καὶ Τ[ύχη·
τὰ λοιπὰ χαῖρε, ἔρρωσο, κοινὰ γὰρ τά[δε].

Le troisième vers est particulièrement intéressant; je crois qu'il faut y rattacher χοροῦ (non pas χοροῦν) en coupant après νηπίην et traduire « qu'Hadès a placée dans le septième cercle d'un chœur ». L'expression, volontairement vague, désigne, comme l'a remarqué M. Bernard Haussoullier, la sphère de la lune qui est la septième du chœur des planètes. On connaît la doctrine pythagoricienne du séjour des âmes dans la lune où elle transportait les Champs Elysées. L'épitaphe de Didymes pourrait être illustrée à l'aide d'un bas-relief romain où l'on voit le buste d'une petite fille, placé dans un large croissant, qui est entouré de sept étoiles, et d'autre part elle confirme l'interprétation eschatologique qui avait été proposée de ce morceau de sculpture funéraire [1].

Franz Cumont.

1. Cf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1918, p. 365.



ΠΑCCΑΛΕΥΜΕΝΟC

(Eschyle, *Prométhée* 113.)

Depuis bien des siècles on essaie de retrouver ce que le poète avait écrit. Le codex Mediceus donne πασσαλεύμένος (le premier accent rayé), les plus récents πασσαλευτὸς (ὢν ajouté par Turnèbe), qui est manifestement une correction de πασσαλευμένος. Robortello, C. G. Haupt et Sikes and Willson écrivent πεπασσαλευμένος, Wecklein, M. Schmidt et Fritsche προυσελούμενος, Dindorf προσπεπαρμένος. Von Wilamowitz est le dernier qui a essayé de corriger le texte mutilé. Il écrit τίνων (au lieu de τίνω) et πασσαλεύομαι, qui est plus que douteux.

L'accent original du participe indique qu'un paroxyton a été probablement déplacé. Quel était ce paroxyton ? Peut-être εἰλεύμενος. Si le scribe avait πασειλευμενος devant les yeux, il croyait voir un seul mot (le même qu'il avait déjà écrit plusieurs fois (20, 55, 65. Cf. 61 πόρπασον) au lieu de deux mots, et

ΠΑCΕΙΛΕΥΜΕΝΟC, devenu
ΠΑCCΑΛΕΥΜΕΝΟC,

a fourni une énigme sur laquelle plus d'un érudit s'est escrimé.

Apollonius Rhodius dit (II, 1250 sqq.) : Καυκασίων ὀρέων... τόθι γυῖα περὶ στυφελοῖσι πάγοισιν | ἰλλόμενος χαλκέῃσιν ἀλυκτοπέδῃσι Προμηθεὺς | αἰετὸν ἥπατι φέρβε. Or, εἰλεύμενος est le participe présent de l'attique εἰλέω. Pour ce qui est de la forme, comparez πωλεύμεναι (645), εἰσοιχνεῦσιν (122).

Le puissant Titan est enfin tout à fait *réprimé*, complètement *enchaîné*. La sensation soudaine de son impuissance et de son isolement le fait se recroqueviller davantage, pour ainsi dire, dans le coin de sa prison et dans ses pensées. La sorte de reploiement que produit une contrariété physique a souvent l'effet d'aviver la puissance du souvenir :

Il n'est pire misère
Qu'un souvenir dans les jours de douleur.

Le dieu malheureux aura beau dire : πάντ' προυξεπίσταμαι σκεθρῶς, il s'écriera φεῦ φεῦ, τὸ παρὸν τό τ' ἐπερχόμενον πῆμα στενάχω, et il se souviendra τόδ' ἐκεῖνό θ' ὅτ' ἀμφὶ λουτρὰ | καὶ λέχος σὸν ὑμεναίουν (536 sqq.). Le grand Titan de l'ancien régime, δεινὸς εὑρεῖν κἀξ

ἀμηχάνων πόρον, est maintenant impuissant à prévoir ὅτῳ πρόπῳ τῆσδ' ἐκκυλισθήσῃ τέχνης (86), car il est tout à fait refoulé, solidement *enchaîné*, *vinctus*. Cf. Suidas ἰλλόμενος · δεσμευόμενος, Hesych. ἴλλαι · δεσμοί, ἰλλάσω · δεσμεύω, et ἰλλάς (ὁ ἀπὸ λύγου δεσμός). Le Pouvoir a dit à Hephestos : ἄρασσε μᾶλλον, σφίγγε, μηδαμῇ χάλα (58), et le forgeron des dieux a obéi à ses ordres ; il a fini son ouvrage ; des liens d'acier enlacent tous les membres du Titan ; il est totalement enchaîné,

ὑπαίθριος δεσμοῖσι πᾶς εἰλευμένος,

entièrement serré. Cf. Proclus, ἴλλομαι · σφίγγομαι, συνέχομαι, et Platon, *Tim.* ἴλλεσθαι (*firmari et contineri*) τὰς τρίχας ἐπὶ τῇ κεφαλῇ ἐρριζωμένας.

J. E. HARRY.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Συνοπτικὴ ἱστορία τῶν λατινικῶν γραμμάτων, ὑπὸ Σ. Κ. ΣΑΚΕΛΛΑΡΟΠΟΥΛΟΥ. Ἐν Ἀθήναις, τύποις Π. Δ. Σακελλαρίου. 349 p. in-8 en 3 fascicules, 1915, 1916, 1917.

L'excellent latiniste d'Athènes, M. Sakellaropoulos, publie cette histoire de la littérature latine à l'usage des étudiants pour qu'ils aient un manuel pratique qui les aidera dans le travail personnel et dans l'assistance aux cours. Les manuels grecs antérieurs remontaient à 1836, 1851 et 1881. Il était plus que temps de les remplacer. J'imagine aussi que le livre de M. S. supplantera les manuels allemands qui s'étaient glissés en Grèce comme partout.

L'ouvrage me paraît fort bon par son but et dans ses limites. Il est très clair, précis et exact. La bibliographie est sommaire, mais indique tout ce qui compte et tout ce qu'un étudiant doit demander à la bibliothèque de son université. Il m'est arrivé de consulter ces fascicules pour avoir des renseignements rapidement. J'ai toujours trouvé ce que je cherchais. Un tel manuel est l'œuvre d'un maître expérimenté et savant qui connaît admirablement son sujet.

A la fin, un tableau chronologique sommaire et un index rendent le maniement du volume très commode. P. L.

Polybii historiarum liber XXX, quoad fieri potuit restitutus. Dissertatio inauguralis quam... submittet Samuel Koperberg. Campis, J. H. Kok, MCMXIX, viii-100 p., grand in-8.

Le livre XXX de Polybe correspond aux années de Rome 587-590, av. J.-C. 167-164, période fort importante pour l'histoire romaine, où se développent les conséquences de la victoire de Pydna. Le sujet choisi par M. Koperberg était heureux ; il permettait d'éprouver, dans un cercle restreint, la méthode et les connaissances d'un jeune philologue.

M. K. a mis en colonnes les divers textes qui se rapportent à Polybe, directement ou indirectement. Un commentaire discute les détails au bas des pages. Un appendice développe les questions plus complexes. Des divisions et des subdivisions mettent en lumière la succession et la distinction des événements.

En général, M. K. adopte les conclusions de Niese. Il rejette l'opinion de Beloch qui supposait que Polybe racontait la capture de Persée par les Romains sous Ol. 153,1. L'événement était placé, d'après lui, sous Ol. 152,4. En conséquence, comme Polybe fait coïncider les divisions de ses livres avec les limites des olympiades, le livre XXX comprend la 153e olympiade et les événements postérieurs à Pydna.

Les divisions, si bien établies par M. Koperberg, auraient dû être indiquées dans une table. L'absence de cette table indispensable ne facilite pas les recherches, j'en ai fait l'expérience, non plus que l'absence de toute concordance avec les travaux antérieurs. P. L.

Einar Löfstedt, *Tertullians Apologeticum textkritisch untersucht.* Lund, C. W. K. Gleerup [1915], viii-123 p. in-8. Prix : 2 kr. 75.

Einar Löfstedt, *Kritische Bemerkungen zu Tertullians Apologeticum.* Lund, C. W. K. Gleerup [1918]. 120 p. in-8. Prix : 3 kr. 75.

L'ensemble des mss. de l'*Apologétique* de Tertullien, dont le meilleur est le Parisinus 1623, du xe siècle, donne un texte qui a été reproduit par les éditeurs et qu'on peut appeler la vulgate. Mais François Modius avait trouvé en 1584 à Fulda un manuscrit dont il avait pris une collation sur l'édition De La Barre. Ce recueil de variantes tomba dans les mains de François Du Jon (Junius) qui ne put s'en servir dans son édition, mais qu'il reproduisit en 1597, comme appendice de son deuxième volume. Un Allemand a découvert récemment à la bibliothèque de Brême une copie de la collation de Modius, indépendante de la copie de Junius. Elle s'arrête à 15,8 et renvoie ensuite à l'édition de Du Jon, mais elle permet de corriger jusque là le travail hâtif de l'éditeur de Leyde. En 1902, M. Callewaert démontra la valeur du Fuldensis, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* (VII, 322). Jusqu'ici, un seul éditeur a donné une place au Fuldensis, mais sans principe arrêté.

La première brochure de M. Löfstedt est destinée à montrer que le Fuldensis seul conservait le texte de Tertullien. La vulgate est une recension postérieure qui a modifié, corrigé, énervé l'original. M. L. s'attache à prouver cette thèse par une série de comparaisons où il fait valoir le style si particulier de Tertullien, le rythme des clausules et la tradition indirecte. La tradition indirecte comprend les livres *Ad Nationes*, écrits la même année que l'*Apologétique*, mais auparavant ; la traduction grecque de l'*Apologétique*, que M. L. date de la première moitié du iiie siècle ; l'*Altercatio Heracliani cum Germinio*, écrite en 366 ou peu après ; l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée, traduite en latin par Rufin, où le traducteur a souvent copié Tertullien au lieu de retraduire en latin la traduction grecque. M. L. pense qu'on ne peut faire état des citations d'Isidore. D'ailleurs le Fuldensis n'est pas irréprochable. Il a, comme tous les mss., ses fautes, ses omissions, ses additions de mots auxiliaires. La seconde moitié de l'ouvrage, surtout, y a subi des retouches importantes.

Il restait à étudier la vulgate, pour en faire ressortir le caractère et la tendance, pour arriver à la dater s'il est possible. Mais M. L., plutôt préoccupé d'établir le texte de Tertullien, n'a pas songé à ces questions.

Le second mémoire apporte un correctif aux conclusions du premier. Un compatriote de M. L., G. Thörnell, dans un article de l'*Eranos* malheureusement écrit en suédois, a défendu sur nombre de points la vulgate avec succès. M. A. Souter, dans l'édition Mayor, que j'annonçais ici l'an dernier, signalait un fragment d'un Rheinaugiensis du xe siècle dont le texte diffère à la fois du Fuldensis et de la vulgate. Dans le ch. 40,2, ce ms. porte : « Si Tiberis ascendit in moenia, si Nilus non descendit in rura,... si fames, si lues, statim : Christianos ad leonem. » La vulgate ajoute *adclamatur*, le Fuldensis *inclamant.* Les deux textes sont donc des altérations différentes de l'original. Cela me paraît très important. Au contraire, un ms. de Pétrograd du ixe siècle, signalé par divers savants, n'est qu'un bon représentant de la vulgate. Dans la collection des œuvres qui portent le nom de saint Cyprien, figure un *Quod idola dii non sint*, qui est le plus souvent d'accord avec la vulgate.

D'après ces données diverses, M. Löfstedt reprend la question sur nou-

veaux frais. La plus grande partie de la seconde brochure est une discussion de passages pris dans l'ordre du texte. Le problème est complexe et le fond n'est pas épuisé. M. Löfstedt aura introduit dans la discussion des remarques importantes que lui suggérait sa grande connaissance du latin des derniers siècles. P. L.

Fredrik Horn, *Zur Geschichte der absoluten Partizipialkonstruktionen im Lateinischen*. Lund, Gleerup [1918]. viii-105 p. in-8.

M. Horn est un élève de M. Löfstedt qui, préparant une étude de la langue et du style de Victor de Vit, s'est trouvé amené à reprendre la question des participes dans les constructions dites absolues.

Dans l'introduction, il confirme les résultats acquis par M. Marouzeau. Le participe présent suivi d'un complément n'est guère employé qu'au nominatif dans Pétrone et Victor de Vit. Pour Tacite, la recherche donne un résultat curieux que M. H. a mis en un tableau qu'il faudrait reproduire pour être exact. La conclusion est que l'usage du temps de Tacite est le même que celui de Pétrone. Mais il faut distinguer entre les ouvrages de Tacite, et même dans chaque ouvrage, les circonstances particulières, et enfin faire une part à la recherche de l'expression insolite. On touche du doigt la liberté de l'écrivain, maître des ressources de la langue, qui ne s'astreint pas à l'uniformité et aux modes du jour, mais qui s'en sert pour marquer des contrastes ou souligner des effets en s'affranchissant de la routine. Cela est très curieux et important pour l'histoire littéraire.

Une première partie de la brochure a pour sujet l'ablatif absolu. M. H. étudie l'emploi de cet ablatif quand logiquement la structure du reste de la phrase imposerait l'emploi d'un autre cas. Il distingue les phrases où l'ablatif précède et celles où il suit le verbe. L'étude de César est, à cet égard, particulièrement intéressante. Il emploie volontiers cet ablatif, quand il y a une reprise de l'idée sous une autre forme, qui corrige pour ainsi dire l'expression : « Romani, ligneis effectis turribus, *his* sese muniérunt » (*B. C.*, III, 9,3) ; « Munitis castris duas *ibi* legiones reliquit » (*B. G.*, I, 49,5). Mais il s'abstient d'écrire comme l'auteur du *Bellum Africum*, 10,3 : « Omnibus in exercitu *insciis et requirentibus* imperatoris consilium, magno metu ac tristimonia *sollicitabantur*. » Cette construction barbare se développe dans le latin vulgaire et surtout à partir du iiie siècle. Cicéron montre qu'en pareil cas un écrivain correct doit exprimer un nouveau sujet dans la proposition principale : « Vt *concitato nauigio*, cum remiges inhibuerunt, retinet tamen *ipsa nauis* motum et cursum suum » (*De or.*, I, 153) ; *nauis* ne fait que répéter *nauigio*. La règle est la même quand le sujet de l'ablatif devrait être le complément. Les exemples de César qu'on a réunis pour prouver le contraire contiennent en fait un verbe pris absolument ou un verbe régissant en outre une subordonnée : « Vtrimque *clamore* sublato, *excipit* rursus ex uallo » (*B. G.*, VII, 88,2 ; *excipit* est pris absolument) ; « *Legionibus*... in occulto expeditis, cohortatus *ut*... fructum uictoriae *perciperent* » (*Ib.*, 27,2). Dans VI, 43,1, *eos* a dû tomber ; dans VII, 4,1 α donne *facile*, β *facere* ; *facile* est une correction de *facere* inintelligible, lire : < *bellum* > *facere*. On doit observer que l'incorrection propre à la langue de la décadence est rare et tardive quand le sujet de l'ablatif devrait être dans la principale au génitif ou au datif : « Joseph abundantibus per totam Aegyptum *frumentis* magnam *copiam* congessit » (Sulp. Sév., I, 11,8). L'irrégularité est plus fréquente si ce devait être l'accusatif : « *Pompeio*

adueniente oppidani usque eo *passi* propius accedere, donec ad ipsas portas *adproprinquaret* » (*B. Afr.*, 23,2). L'ablatif absolu ainsi construit après le verbe a le caractère d'un supplément, d'une apposition. Il appartient essentiellement à la décadence. Cf. cependant TACITE, *An.*, VI, 47 : « Nullae in eos *imperatoris* litterae suspicionem dabant, *inualido ac fortasse ignaro* pleraque falsa. » La réunion d'un ablatif absolu et d'un participe en accord avec le sujet commun à cet ablatif et au verbe principal (*reuertentes descendentibus nobis uenimus*, Itin. Ant. 31) est propre à la décadence. M. H. montre dans un paragraphe final que l'usage grec du génitif absolu connaît à peu près les mêmes restrictions et les mêmes vicissitudes. Il faut mettre à part dans tout ce qui précède les ablatifs absolus qui ont le caractère de formules : « me praesente, absente nobis » (cf. RIEMANN, *Synt. lat.*, § 21). Par conséquent, il fallait distinguer du reste, p. 22, PLAUTE, *Mén.*, 966 : « absente ero rem eri tutetur. »

La seconde partie de la brochure traite du nominatif absolu, c'est-à-dire du participe au nominatif sans lien étroit avec le contexte. Les phénomènes étudiés ici appartiennent à peu près exclusivement aux auteurs de la décadence. Nous renvoyons le lecteur à la brochure de M. H. Cependant, p. 72, il signale deux constructions très libres de PROPERCE, I, 8, 19-20 : « ut *te*, felici *praeuecta* Ceraunia remo, | accipiat placidis Oricos aequoribus »; 11,9 : « atque utinam mage *te*, remis *confisa* minutis, | paruula Lucrina cymba moretur aqua ». Les deux passages ont subi divers traitements dont le moins inacceptable est l'hypothèse des vocatifs *prauecta*, *confisa*. Mais cela est encore invraisemblable. M. H. a bien raison de voir là de petites propositions participiales complètes (elles sont munies de compléments et *praeuecta* a même un régime), propositions qui sont en dehors de la construction de la phrase, ἔξω συντάξεως. Cette solution a d'autant plus de chances d'être la vraie que Properce a une langue hardie. Voy. un cas différent, mais où le participe est encore en jeu, IV, 7,23 et 10,43 (cf. *Journal des Savants*, 1916, 222).

La troisième partie du mémoire a pour sujet l'accusatif absolu, phénomène de décadence, qui a été certainement aidé par l'altération phonétique ; cf. BONNET, *Grégoire de Tours*, 561 (que cite M. H.).

Une quatrième partie répond négativement à la question : Y avait-il originairement en latin un génitif absolu ? Dans la littérature de traduction le génitif absolu n'est pas rare, mais c'est un calque du grec. De même c'est un hellénisme dans *Bel. Hisp.*, 14,1 et 23,5.

Les savants qui ont cru le trouver dans les XII tables n'ont pas vu que le génitif était construit pour lui-même. Ce fait se rencontre dans III, 1 : « Aeris confessi rebusque iure iudicatis xxx dies iusti sunto. » M. H. fait dépendre parallèlement de *dies* le génitif *aeris confessi* et le datif *rebus iure iudicatis*. Cette interprétation me satisfait d'autant mieux que j'ai rédigé il y a un an une note en ce sens et qui aurait paru dans cette *Revue* sans les retards que nous impose l'impression. Elle est maintenant inutile. M. H. rapproche la juxtaposition du génitif et du datif employés pour marquer la qualité (*oris probi animo inuerecundo*) ou pour indiquer la possession. M. H. ne cite pas d'exemple de ce dernier type. Je me proposais de comparer, sans méconnaître la différence de la nature du lien, un passage de l'*Enéide*, X, 322 : « Ecce *Pharo*, uoces dum iactat inertes, | intorquens iaculum *clamantis* sistit in ore » (cf. *Journal des Savants*, 1916, p. 222). Ici datif et génitif ne sont pas coordonnés, mais se rapportent à la même notion rattachée à deux mots différents : *Pharo* est le complément de *sistit* ou de l'ensemble de la

proposition, *clamantis* le complément de *ore*. Dans la phrase des XII tables, deux compléments, représentant deux objets distincts, se rapportent à une même expression, *dies iusti sunto*. Cependant il n'y a pas loin de l'une à l'autre phrase. La principale originalité de celle des XII tables est que les expressions en question sont de petites propositions participiales, non pas de simples épithètes. On trouve une assez notable liberté de la jonction de ces propositions chez un écrivain très classique, mais dont la langue plonge dans le passé des annalistes et des praticiens de l'époque républicaine, Tite-Live, qui réunit dans une même phrase toute espèce de propositions participiales.

Un appendice traite de quelques nominatifs absolus discutables dans Quinte-Curce.

Ce mémoire est excellent. M. F. Horn a enrichi un chapitre de l'histoire de la syntaxe latine. P. L.

Franz Skutsch, *Kleine Schriften*. Leipzig et Berlin, 1914, xxvi-531 p. 1 portrait. Prix : 20 Mk.

Franz Skutsch, né en 1865 en Silésie, parent du juriste Gradenwitz, est mort prématurément en septembre 1912. Il enseignait à Breslau. Ancien élève de Bücheler, c'est au latin qu'il a consacré le meilleur de ses efforts. Sans négliger d'autres époques, il s'occupait surtout de Plaute et de l'ancien latin. Il laisse de bons travaux sur la grammaire et la lexicographie. Quand il a touché à l'histoire littéraire, il s'est montré moins heureux.

L'exécution de ce volume a été dirigée par M. W. Kroll. On y retrouvera la plupart des écrits de S., depuis ses deux mémoires d'étudiant sur la composition des mots ; les ouvrages proprements dits, la plupart des recensions et des articles de vulgarisation ont été laissés de côté.

En tête, on lit une notice biographique non signée sur S. Un point me paraît intéressant. Tandis que, depuis 1880 au moins, M. L. Havet enseignait à Paris l'abrégement des mots ïambiques et combattait l'explication par la synizèze, grâce à l'entêtement de Ritschl, encore en 1892, la découverte de C. F. W. Müller, remontant à 1869, était étouffée dans le silence en Allemagne et avait besoin d'être ressuscitée et défendue.

P. L.

Antoine Thomas, *Notice sur le manuscrit latin 4788 du Vatican, contenant une traduction française avec commentaire par maître Pierre de Paris de la « Consolatio philosophiae » de Boèce*. Tiré des « Notices et extraits des manuscrits », t. XLI. Paris, Klincksieck, 1917, 66 p., in-4°. Prix : 3 fr.

Nous devons une mention à ce travail de philologie romane parce qu'il intéresse l'histoire de la philologie classique. Pierre de Paris vivait à Chypre à la fin du XIIIe siècle, en relation étroite avec les Hospitaliers. On ignore qui il était. Sa langue est imprégnée de vénitien. Nous avons de lui une traduction du Psautier. De plus, il nous apprend qu'il avait traduit la *Politique* d'Aristote et qu'il avait écrit un traité philosophique dédié au seigneur de Tyr, qui ne peut être qu'Amauri de Lusignan, assassiné en 1310. La traduction de Boèce n'a pas été exécutée à Chypre et doit être des premières années du XIVe siècle. Les extraits que donne M. A. Thomas sont tirés du commentaire. Ils sont fort curieux. Ils montrent ce qu'étaient devenues les « dits et faits mémorables » de l'antiquité dans les

esprits du moyen âge. « Et raconte auci coment Socrates fu envenimé ; et assaver est que le roy Got le fist envenimer en la presence de Platon son desciple, por ce que il ne s'estoit volu acorder à perdre .ij. homes, Filatus et Omer, de grant vertus ; si voloit le roy Got que Socrates les envenimast, come celuy qui le pooit meaus faire que nul autre ; et por ce que il ne le vost faire, si le fist le roy Got envenismer. » Cette publication est un trésor de folk-lore pour l'étude de la transformation des souvenirs antiques. On la placera près des ouvrages de Graf et de Comparetti.

P. L.

University of Michigan studies, Humanistic series. Vol. IX. *The New Testament manuscripts in the Freer collection*, Part II, *The Washington manuscript of the Epistles of Paul*, by Henry A. Sanders. New-York, Macmillan, 1918. x p. et p. 251-315, 3 pl. petit in-4°.

Vol. XII, *Studies in East Christian and Roman art*. Part II, *A gold treasure of the late Roman period*, by Walter Dennison. New-York, Macmillan, 1918. P. 85-175, 54 pl. et 57 fig. Petit in-4°.

Le manuscrit de saint Paul que possède la collection Freer a reçu dans la liste de Gregory la lettre I. Il a été acquis à Gizeh, près du Caire, en 1906. C'était alors une masse de parchemin agglutiné dont la pl. vi donne l'idée et dont il a fallu séparer les feuillets. On a pu lire des signatures de cahiers, de IZ à KZ, il y a en outre six feuillets du cahier qui précède IZ. Tous ces cahiers étaient des quaternions. L'écriture est l'objet d'une description minutieuse et exacte, que précisent les fac-similés. L'état du manuscrit n'a point permis une publication phototypique intégrale. Le texte est en accord avec le groupe des mss. égyptiens, le groupe « neutre » de Westcott et Horn. Les éléments divers de ce texte sont soigneusement analysés. Après ces prolégomènes, on trouve le texte lui-même du manuscrit, reproduit feuillet par feuillet, ligne par ligne, en minuscule. Les paragraphes sont marqués dans le ms. par un trait horizontal, qui est figuré dans la transcription.

Le trésor décrit par M. Dennison comprend trente-six objets en or. Il a été vendu par portions à divers amateurs dans les collections de qui ils se trouvent maintenant ou qui les ont offerts à des musées. Les possesseurs actuels sont MM. Freer et Pierpont Morgan, le musée de Berlin et le musée britannique. La date des objets est différente. Ils s'échelonnent du iiie au vi^e^ siècle ; la plus grande partie est du vi^e^ siècle, l'époque où ils ont été réunis. Le trésor a été découvert près de Tomet, un village des environs d'Assiout. Une description détaillée de toutes les pièces avec d'abondantes illustrations met sous les yeux ces produits de l'orfèvrerie byzantine et fait de ce volume un recueil précieux pour l'histoire de l'art. Le style et les particularités du travail permettent de comparer ces parures avec celles de Justinien et de Théodora dans les mosaïques de Ravenne. Nous citerons, parmi ces objets, des pectoraux ornés de médaillons avec légendes, imitations barbares des monnaies impériales ou pièces enchâssées directement ; des médaillons d'or avec attache pour les suspendre (Théodose Ier, sujets religieux, *aureus* d'Alexandre Sévère, etc.) ; des colliers avec pendentifs d'émeraude, de saphir, de pierres diverses montées en médaillon, avec croix de joyaux ; des colliers faits de médaillons à jour ; des boucles d'oreilles ; des bracelets ; enfin une statuette en cristal de roche, portrait

d'une femme en chiton et péplos. Le volume se termine par une notice nécrologique et un portrait de W. Dennison, mort prématurément.

P. L.

Mary Emma Armstrong, *The significance of certain colors in Roman ritual.* Thèse de Johns Hopkins university. Menasha (Wisconsin), George Banta, 1917, vi-52 p. in-8°.

Quatre chapitres sont respectivement consacrés au rouge, au pourpre, au blanc et au noir, à l'or (dorure des cornes des victimes, etc.). Une abondante bibliographie termine la brochure. Les textes sont soigneusement recueillis, exactement intérprétés, rapprochés d'usages parallèles chez divers peuples. Cette thèse est un bon travail qui rendra service et dont il faut féliciter Miss Armstrong.

J. Formigé, *Le prétendu cirque romain d'Orange* (Mém. présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions, XIII, 1re part.). Paris, Klincksieck, 1917, 25 p., 1 pl. 4 fig., in-4°. Prix : 1 fr. 50.

Le monument, baptisé en 1639 cirque romain par La Pise, et depuis lors toujours étudié dans cette conception, même par Caristie, est un gymnase. M. Formigé le décrit d'abord, puis réfute l'idée que c'était un cirque. La piste est trop large, il n'y a trace ni de la spina ni des bornes, ce qui aurait été l'arène était dallé, un mur barre la piste présumée ne laissant qu'un espace de quatre mètres. Au contraire, ces détails et d'autres concordent exactement avec tout ce que nous savons des gymnases et avec la description qu'en donne Vitruve, que M. Formigé reproduit en appendice. Il y avait dans ce gymnase des platanes, les substructions d'une scène mobile, les diverses parties d'un gymnase parfaitement reconnaissables.

P. L.

Œuvres de Virgile (texte latin), publiées avec une introduction biographique et littéraire, des notes critiques et explicatives, des gravures, des cartes et un index, par F. Plessis et P. Lejay [1]. Paris, Hachette, 1919, cxxxviii-904 p., 52 grav., 2 cartes. Prix : 3 fr. sans la majoration.

Cet ouvrage a paru aussi en trois parties : *Bucoliques*, *Géorgiques*, *Enéide*.

Il a été préparé pour une double fin. Il doit d'abord et avant tout servir à l'enseignement secondaire. Ce que les élèves réclament, c'est le juxtalinéaire. Leur paresse ne sera point satisfaite ; mais ils trouveront, nous l'avons cru du moins, la solution de toutes les vraies difficultés. Eugène Benoist, dans l'édition classique que remplace celle-ci, avait mis des notes seulement là où le dictionnaire n'apportait pas une solution. Mais le dictionnaire est bien trompeur, il faut savoir et vouloir s'en servir. Faisant donc une concession aux mœurs de ce siècle, nous avons donné la traduction des mots toutes les fois que le texte tendait un piège à l'inattention ou à l'ignorance. Mais il n'y a pas que les mots, il y a les expressions et les phrases. Nous ne pouvions laisser sans interprétation tant de passages dont les philologues discutent le sens. Que de notes de l'édition « savante »

1. M. Plessis a écrit la biographie de Virgile, édité les *Bucoliques* et rédigé l'index. Le reste du volume est l'œuvre de M. Lejay.



de Benoist dont les malheureux enfants auraient fait leur profit, autant que leurs maîtres ! Je crois même que nous avons été plus loin, sans cependant tomber dans l'exagération de telles éditions au delà desquelles il n'y a plus, à une courte distance, que la traduction continue.

L'autre partie de l'annotation, grammaire, prosodie et métrique, rapprochements, antiquités, littérature, s'adresse à l'élite des élèves. « Croyez-vous qu'ils vous liront ? » me disait un ami qui voyait mes épreuves et qui était professeur de première. Nous ne nous faisons pas illusion. Cependant si, chaque année, un élève par classe nous avait lus, notre but serait atteint. Je crois que plus d'un cherchera dans une note la solution d'une difficulté et nous aura lu sans le vouloir. Il n'aura point perdu son temps, à son point de vue d'écolier ; car beaucoup de ces notes contiennent des solutions, mais sous une autre forme que la traduction brutale. Nous savons, de plus, que notre enseignement secondaire est assez dépourvu d'ouvrages généraux et de dictionnaires. On doit toujours aussi compter sur la paresse du lecteur. Nous levons-nous toujours nous-mêmes pour aller chercher dans notre bibliothèque le renseignement qui nous échappe, quand nous n'en avons pas un besoin absolu ? Sous une forme toujours succincte, nous mettons le détail sous les yeux, ou tout au moins nous le tenons plus à portée par une référence à une note antérieure. En dépit d'adjurations bien intentionnées, nous avons multiplié ces « cross-references ». Il suffit qu'elles rendent service à quelques-uns pour qu'ils n'en soient point privés. Les médiocres n'ont pas à frustrer l'élite du droit qu'elle a de faire mieux, quoi qu'en pensent les médiocres. Nous devons travailler, nous les maîtres, à relever le niveau du travail et à favoriser les meilleurs. Nous avions aussi à songer aux étudiants, aux professeurs, qui trop souvent se contentent de leur édition de classe, et même aux vieux, qui emportent un Virgile en promenade.

Nous n'avons pas exclu les notes littéraires, contrairement à un préjugé fort répandu en France depuis la fin du XIXe siècle. Même il nous est arrivé d'écrire les épithètes « admirable, gracieux ». A force de s'en abstenir, on faisait croire aux enfants que les chefs-d'œuvre de la poésie ont été composés pour leur ennui particulier. Les notes littéraires sont, au surplus, des indications brèves, analyses ou suggestions, que peut développer un professeur averti. Des rapprochements avec des écrivains modernes, des indications très rares d'œuvres d'art, montrent simplement la voie qu'on pourra suivre, si les circonstances s'y prêtent. Ce qui importe, c'est de sentir que ces poèmes sont toujours vivants, qu'ils ont été quelque chose de la vie d'un passé brillant et lointain, qu'ils sont encore des réservoirs de vie et des sources de beauté pour toutes les générations d'hommes qui viendront après nous. Puissions-nous avoir aidé les lecteurs dans cet effort !

P. L.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

PAUL LEJAY

La mort prématurée de Paul Lejay, qui nous a surpris le 13 juin 1920, n'est pas seulement un deuil pour notre Revue. La France perd en lui un des savants dont on attendait le plus pour le progrès des études latines. Paléographe, grammairien, critique, linguiste, archéologue, il pouvait attaquer et souvent résoudre les difficultés que nous offrent les textes controversés.

Né à Dijon le 3 mai 1861, il avait commencé ses études au petit séminaire de Plombières, d'où il était passé au grand séminaire. Venu à Paris en 1881, il suivit les cours de la Faculté des Lettres et, tout en préparant la licence, qu'il conquit en 1883, attiré par un goût spécial vers l'érudition, il s'inscrivit à l'Ecole pratique des Hautes études pour les conférences de philologie grecque et latine et de grammaire comparée. En 1889 il obtint le diplôme de cette Ecole avec une thèse sur les inscriptions antiques de la Côte-d'Or, entreprise sous la direction du regretté Héron de Villefosse.

Tout en faisant à l'Ecole des Carmes un cours de grammaire aux candidats à la licence, de 1886 à 1888, il avait préparé le concours de l'agrégation ; il y fut reçu le 8e sur 28, en septembre 1888.

Dès lors il appartient tout entier à l'érudition. En dehors de son enseignement à l'Institut catholique, il donne des articles remarquables à nos périodiques savants. Pendant plus de vingt ans il est, à la *Revue critique* le principal rédacteur qui fait connaître, en exposant beaucoup de ses vues personnelles, les publications relatives à l'antiquité romaine et à la littérature latine. La *Revue d'histoire et de philologie religieuses*, le *Journal des Savants* reçurent de lui des articles qui seront lus avec profit pendant longtemps. Depuis 1916 il était un des piliers de notre Revue. Plus de 1.200 articles disséminés dans ces divers recueils attestent son activité féconde.

Fondateur, avec l'abbé Hemmer, d'une *Collection de textes et documents pour l'étude historique du Christianisme*, il avait publié là une bonne édition de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe. Sa réputation grandissant à l'étranger, on lui avait demandé, pour l'*American catholic Encyclopaedy* un certain nombre d'articles qui ont rehaussé, de l'autre côté de l'Atlantique, le renom de l'érudition française.

Toutes les éditions de textes latins publiées par Paul Lejay se recommandent par leur solidité. Des *Morceaux choisis des Métamorphoses d'Ovide*, parus chez Armand Colin en 1894 (Collection de textes latins publiés sous la direction de M. A. Cartault) contiennent dans l'introduction des renseignements sur Ovide, le sujet et le plan des Métamorphoses, la métrique et la prosodie, le vocabulaire, l'usage des cas, le style, enfin, pour la critique du texte, des recherches originales sur les manuscrits qu'on peut trouver superflues dans une édition scolaire, mais dont il se proposait d'exposer les résultats dans un travail ultérieur. Cela prouve avec quelle conscience il s'acquittait de toutes les tâches qui lui étaient confiées.

Son édition du premier livre de *Lucain* parue à la librairie Klincksieck n'est qu'un spécimen de ce qu'aurait pu être l'édition complète. L'étude tout à fait neuve des manuscrits connus ou alors inconnus, notamment ceux de notre Bibliothèque nationale, a forcé Hosius, le dernier éditeur allemand, à modifier complètement la base de sa deuxième édition.

Dans l'édition scolaire de Virgile (*Géorgiques* et *Enéide*) de la librairie Hachette (1919), il a montré ce qu'il aurait pu faire dans la grande revision de l'édition Benoist. Enfin nous avons dans l'édition des *Satires* d'Horace (1911) un modèle à proposer aux latinistes du xxe siècle.

Othon Riemann, mort en 1891, est l'auteur d'une *Syntaxe latine* fort estimée. Pour mettre au courant les 4e et 5e éditions, M. Klincksieck ne pouvait mieux choisir que Paul Lejay, qui montrait dans les recherches grammaticales non seulement la finesse d'observation, mais un esprit philosophique analogue à celui de Charles Thurot, et une hauteur de vue dont nos lecteurs ont pu se rendre compte l'an dernier en parcourant l'important article vers « la durée et le moment exprimés par le verbe latin ».

Enfin nous ne posséderons pas la grande *Histoire de la littérature latine* en cinq volumes, qui eût été le digne pendant de l'ouvrage analogue de MM. Alfred et Maurice Croiset sur la littérature grecque.

Telle fut, brièvement résumée, cette belle carrière que couronna sur le tard son élection à l'Institut : le 14 novembre 1919 Paul Lejay entrait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour y siéger moins d'un an. Ce succès fut à coup sûr la plus grande joie d'une existence qu'avaient traversée bien des tribulations et de graves soucis. Sur le seuil de la maison où il avait enseigné toute sa vie, son Recteur a tenu à rappeler dans un dernier adieu quelques-unes des épreuves par où notre ami avait passé. Nous ne les ignorions pas et nous pourrions compléter les allusions qu'a faites le Recteur de l'Institut catholique aux difficultés et tentations vaillamment surmontées par Paul Lejay ; mais ce serait sortir du domaine de la Revue. Saluons avec reconnaissance, respect et affection le grand savant qui a été pour nous un admirable collaborateur, l'ami sûr et ferme dont le souvenir restera cher, en France et hors de France, à ses intimes.

La Rédaction.

APPIUS CLAUDIUS CAECUS

I. La carrière politique d'Appius. — I. Les sources anciennes sur l'histoire d'Appius sont l'éloge placé dans le forum d'Auguste, les récits de Tite-Live et de Diodore, divers passages de Cicéron. La tradition ne présente pas de difficultés sur le discours prononcé contre la paix de Pyrrhus. Il y a des divergences dans le récit de la censure, dont la principale porte sur la prolongation d'Appius dans sa charge. Tite-Live et Cicéron montrent Appius hostile à la plèbe dans le reste de sa carrière, ce qui paraît une contradiction avec la tendance démocratique de sa censure. — II. Niebuhr et Mommsen tranchent la difficulté en rejetant les témoignages de Tite-Live et de Cicéron. Niebuhr fait d'Appius le soutien de l'oligarchie patricienne; Mommsen, un grand seigneur démagogue. Mommsen est arrivé à son système par des corrections successives de sa propre pensée. Une réaction contre le système de Mommsen, avec un retour aux idées de Niebuhr, a été esquissée par MM. Amatucci et Bloch. — III. Mommsen s'est trompé en attribuant au censeur la statue couronnée de Forum Appi et en faisant de Licinius Macer la source de Tite-Live. Certaines irrégularités des récits de Tite-Live et de Diodore s'expliquent par leur procédé de composition. Tite-Live, plus complet, n'a cependant pas tous les renseignements désirables et il le sait. — IV. La chronologie de Tite-Live appartient à une source ancienne, représentée encore par les Fastes Capitolins et par Frontin. Diodore a parlé de la censure d'Appius à une fausse date par une hâte de compilateur. — V. Tite-Live a chargé de couleurs la querelle d'Appius et du tribun Sempronius; mais le maintien d'Appius en fonction pour un but déterminé n'avait en soi rien d'illégal. Elle était cependant gênante pour ses adversaires politiques et a provoqué l'opposition de Sempronius. — VI. Tandis que Mommsen et son école ont attaqué Tite-Live, Sigwart a voulu détruire à son tour le récit de Diodore. Du même coup, il a montré la similitude des deux récits. Il faut en retenir la formation d'un parti populaire s'opposant à la noblesse tant plébéienne que patricienne. On n'a, par contre, pu inventer la censure d'Appius d'après des censures postérieures d'autres Claudii, qui ont une tendance opposée ou différente. Diodore paraît seulement avoir décrit la voie Appienne telle qu'elle existait de son temps, par un anachronisme qui n'ébranle pas le reste de son récit. — VII. Quand on a écarté les imperfections et les petites trahisons forcées dues aux penchants de Tite-Live et de Diodore, on peut dominer l'ensemble de leur rapport. Appius Claudius semble avoir eu un tempérament de maître dans un sénat de maîtres. Il a voulu concentrer dans les mains

de l'aristocratie dirigeante toutes les forces, capter d'avance cette multitude flottante encore indéterminée qui s'agitait dans les étroites rues de la ville, assurer à la Rome du pomérium une autorité digne de l'avenir qui lui ouvrait les routes de l'Italie. Il a voulu servir l'État par la puissance de l'État.

II. L'ŒUVRE LITTÉRAIRE D'APPIUS. — VIII. On a cherché à faire d'Appius un champion de l'hellénisme ; mais son intervention dans le culte de l'Ara maxima et la consécration d'un temple à Bellone ne sont pas des preuves. — IX. Les fragments des Sententiae ne réclament pas un modèle grec, mais sont de curieux témoignages de quelques qualités propres au génie romain, maîtrise de soi, énergie intime, activité méthodique. — X. Les préoccupations grammaticales d'Appius montrent un lettré préoccupé de technique, et une intelligence qui va droit aux difficultés. Ce dernier trait ressort aussi du sujet qu'il choisit pour une œuvre juridique. — XI. Le discours contre la paix de Pyrrhus montre la même clairvoyance. L'exorde a dû être traduit exactement par Ennius, tandis que, dans Plutarque, le discours est une œuvre de la rhétorique de l'historien. — Conclusion [1].

I. La carrière politique d'Appius.

I

La carrière d'Appius est résumée par l'inscription qu'Auguste fit placer dans son forum, sous la statue du censeur : « Appius Claudius C. f. Caecus, censor [442/312], cos. bis [447/307 et 458/296], dict(ator) [entre 462/392 et 469/285], interrex (ter) [456/298, seule date connue], pr(aetor) (bis) [pour la seconde fois en 459/295], aed(ilis) cur(ulis) (bis), q(uaestor), tr(ibunus) mil(itaris) (ter) ; complura oppida de Samnitibus cepit, Sabino-

1. Je me suis engagé à publier chez Hachette une Histoire de la littérature latine en plusieurs volumes, qui paraîtront quand le manuscrit du tout sera terminé. En poursuivant ce travail, je rencontre des problèmes particuliers, que leur nature ou leur intérêt secondaire exclut du plan général et sur lesquels je dois cependant me faire une opinion. L'exposé de ces questions, dans lequel entrerait forcément une part notable de polémique et le résumé de travaux antérieurs, prendrait souvent trop de place et demanderait trop de temps pour que je pusse le faire même dans des articles de revue. Cependant je tiens à montrer que je ne me suis pas prononcé sans examen. C'est ainsi que j'ai été amené à rédiger les notes prises sur le cas d'Appius Claudius. Je n'ai pas choisi ce thème parce qu'il est un des premiers que m'offrait la chronologie. Il m'a semblé qu'il permettait de voir à l'œuvre certaines méthodes. La philologie classique va probablement s'animer d'un esprit un peu différent de celui du XIXe siècle. En tout cas, on ne saurait plus étudier une question déjà débattue, sans chercher en même temps quelles solutions successives elle a reçues et quelles conceptions de l'histoire, de la littérature et de l'art ont inspiré discussions et conclusions.



rum et Tuscorum exercitum fudit; pacem fieri cum Pyrrho rege prohibuit [475/279]; in censura uiam Appiam strauit et aquam in urbem adduxit; aedem Bellonae fecit [1]. » Les guerres avec les Samnites, les Sabins et les Toscans, ainsi que le vœu du temple de Bellone se placent au cours du second consulat.

La tradition littéraire relative au célèbre censeur est intermittente et d'apparence contradictoire. Au point de vue des sources, il faut distinguer trois groupes d'événements : la censure, avec l'histoire de Cn. Flavius, qui s'y rattache étroitement ; le reste de la vie politique d'Appius, jusqu'à sa retraite ; le discours contre Pyrrhus.

Ce dernier épisode est connu d'une manière certaine par des témoignages nombreux dont le plus explicite est celui de Plutarque, *Pyrrhus*, 18-19.

Sur la censure, nous avons deux témoignages principaux, celui de Tite-Live, IX, 29,5-11 ; 30,1-2 ; 33,3-34 ; 46 ; et celui de Diodore, XX, 36. Les deux auteurs rapportent de manière inconciliable la durée de la censure d'Appius et la cause de sa cécité. Ils sont d'accord pour présenter Appius comme favorisant la plèbe, les travailleurs libres et les affranchis. D'une part, Appius introduisit dans le sénat des fils d'affranchis ; d'autre part, il répartit dans les tribus une foule d'*humiles* qui n'étaient pas propriétaires fonciers. Il se forma ainsi une faction du forum, *forensis factio*, dont les chefs étaient des enrichis et qui s'appuyait sur les affranchis et les artisans, sur la *forensis turba*. Les deux termes, employés par Tite-Live, ne se recouvrent pas exactement.

Les deux mesures, d'après Tite-Live, ne furent pas prises simultanément. Appius inscrivit d'abord des fils d'affranchis sur la liste des sénateurs. Mais l'année suivante, en 443/311, les consuls ne tinrent pas compte de la liste dressée par Appius et convoquèrent le sénat d'après l'ancienne. Les deux historiens sont d'accord sur ce point (T. L., IX, 30, 1-2 ; Diod., § 5). Alors Appius, voyant qu'il n'avait pas au sénat la sympathie et le crédit qu'il attendait, se tourna vers l'assemblée du peuple (T. L., *ib.*, 46,11 ; Diod., § 4). C'est ainsi qu'il y assura l'influence aux prolétaires, pratiquement exclus du droit de suffrage par la constitution de Servius [2]. Nos autorités s'opposent seule-

---

1. *C. I. L.*, I, 2e éd., p. 9 et 10 : cf. XI, 1827.
2. T. L., *l. c.* : « Forum (les assemblées tributes) et Campum (les comices centuriates du Champ-de-Mars) corrupit ». Les nouveau-venus ne purent modifier profondément l'esprit des comices centuriates, où ils étaient noyés dans le nombre des électeurs nobles. Il s'agit surtout des assemblées tributes.

ment sur deux détails. 1° Tite-Live dit qu'Appius omit dans sa *lectio senatus* « potiores aliquot lectis » ; Diodore affirme qu'il n'exclut personne. Tite-Live veut-il dire simplement qu'Appius a omis les noms de nouveaux sénateurs qui auraient dû être inscrits d'après l'usage? 2° D'après Diodore (§ 4), Appius donna aux citoyens la liberté de se faire inscrire dans la tribu qu'ils voulaient ; Tite-Live (IX, 46,11 ; cf. 46,14) réserve la répartition au censeur lui-même. Ces divergences sont, en somme, peu importantes.

L'opposition paraît plus grave sur la durée de la censure. Une loi Aemilia avait stipulé que les censeurs ne resteraient en charge que pendant dix-huit mois. D'après Tite-Live, Appius laissa son collègue « abdiquer », mais resta en charge, malgré l'opposition d'une partie des tribuns de la plèbe (33-34). Diodore ne parle pas de cela et présente le collègue d'Appius comme un auxiliaire docile (ὑπήκοον : § 1). Mais on doit noter que Diodore place la censure d'Appius en 445/309 et il fait commencer son premier consulat comme Tite-Live, au moment où Appius abdique la censure.

Les événements qui suivent la censure d'Appius, tels que les racontent Tite-Live et Cicéron, sont embarrassants. Nous voyons Appius, en 454/300, s'opposer à la loi Ogulnia, qui devait faire entrer les plébéiens dans les collèges des pontifes et des augures, seules places qui leur restaient interdites ; à une date antérieure à 464/290, Appius refuse dans les comices consulaires le nom d'un candidat plébéien ; en 457/297, il fait tous ses efforts pour que Fabius soit élu avec lui et pour empêcher, contrairement à la loi, l'élection d'un consul plébéien (X, 7-8 ; Cic., *Br.*, 55 ; T.-L., X, 15, 7-12)[1]. On doit se rappeler que Fabius, dans sa censure, en 450/304, a partiellement détruit l'œuvre d'Appius. Il a refoulé dans les quatre tribus urbaines les prolétaires qu'Appius avait dispersés dans toutes. Voilà donc Appius, le patron des affranchis et des artisans, devenu l'auxiliaire de la noblesse.

1. Cicéron, *Brut.*, 55 : « Possumus Appium Claudium suspicari disertum, quia senatum iam iam inclinatum a Pyrrhi pace reuocauerit ;... M'. Curium quod is tribunus plebis interrege Appio Caeco diserto homine comitia contra leges habente, cum de plebe consulem non accipiebat, patres ante auctores fieri coegerit : quod fuit permagnum nondum lege Maenia lata. »



II

Les historiens allemands ont trouvé une solution de la difficulté : les affirmations de Tite-Live et de Cicéron sont sans valeur ; elles dérivent d'une légende tardive, qui tendait à modeler le personnage du censeur sur celui du décemvir, tel que la même légende l'avait créé. Il faut s'en tenir à Diodore.

S'en tenir à Diodore : cela est facile à dire. Mais Diodore ne parle plus d'Appius après sa censure. A partir du livre XXI, nous n'avons de cet historien que des morceaux fragmentaires. Au livre XXII, 6,3, l'ambassade de Cinéas est mentionnée ; mais il n'est même pas question du célèbre discours d'Appius.

Une fois écartés le récit de Tite-Live et le renseignement donné par Cicéron, il ne reste rien. Alors il est facile d'imaginer un Appius cohérent, répondant au précepte d'Horace : « Seruetur ad imum qualis ab incepto processerit ». Pour Niebuhr, qui a suivi Lange, Appius est un aristocrate qui déteste la noblesse plébéienne. Il veut substituer au gouvernement de la noblesse celui d'une oligarchie exclusivement patricienne. Les affranchis qu'il fait entrer au sénat serviront, dans sa pensée, les intérêts de leurs patrons[1]. Mommsen a réfuté assez judicieusement cette thèse : la tradition est unanime à présenter comme démocratiques les réformes d'Appius ; les affranchis, introduits dans le sénat, pouvaient aussi bien être les clients des nobles plébéiens que des nobles patriciens[2].

A l'hypothèse de Niebuhr, Mommsen en substitue une autre. Appius est un grand seigneur révolutionnaire et démagogue, qui recherche la popularité et l'influence en flattant la foule des déshérités. C'est un novateur ; avec lui commencent à Rome l'éloquence, la jurisprudence, la poésie et la grammaire. Il annonce les tyrans de la Renaissance, cultivés et audacieux. Il a vraiment aspiré à la tyrannie et s'est fait dresser sa propre statue, couronnée du diadème, à Forum Appi, au point central de sa voie[3]. Niebuhr avait écrit qu'un tel personnage ne surprendrait pas dans l'histoire grecque, mais qu'il détonne dans le milieu romain[4]. Mommsen le compare à Clisthène et à Périclès,

---

1. NIEBUHR, *Röm. Geschichte*, t. III, p. 385 ; trad. P. A. DE GOLBÉRY, t. V, p. 418 ; LANGE, *Hist. intérieure de Rome*, trad. BERTHELOT et DIDIER, t. I, p. 315.
2. MOMMSEN, *Römische Forschungen*, t. I, p. 305, note.
3. *Ib.*, I, 309.
4. *L. c.*, III, 344 ; tr. fr., V, 407.

à César et aux Tarquins[1]. Ainsi se dessine une figure énergique et curieuse.

Le portrait que trace Mommsen dans les *Römische Forschungen* est, en effet, fort intéressant pour le lettré. Nous n'avons qu'à nous demander ici s'il est historique. On n'a pas le droit de supprimer une moitié de la tradition, sous le prétexte qu'elle contredit l'image qu'on se fait d'un homme. Or telle est bien la méthode de Mommsen. « En vérité, s'écrie-t-il, c'est mal choisir son personnage que de prendre pour le bouc émissaire de l'aristocratie le censeur de 442, l'irréconciliable ennemi des conservateurs, et de lui faire inconstitutionnellement patronner, en 458, la candidature de Fabius Rullianus, son successeur dans la censure et le redresseur de ses innovations. Faudra-t-il donc croire ici à quelque conversion subite, providentielle, et de celles qui font époque[2] ? »

Nous pourrions répondre : Pourquoi pas? Mais, avant d'entrer dans le détail, il n'est pas inutile d'examiner, chez Mommsen, le fonds de la pensée et les progrès de l'esprit de système.

Dans la première rédaction de l'*Histoire romaine*, l'historien allemand accepte le récit de Tite-Live : « Appius Claudius livra les derniers combats pour la défense du patriciat et de ses privilèges surannés : il inspira les derniers efforts faits pour écarter les plébéiens du consulat. Nul enfin ne lutta avec plus de fougueuse passion contre les précurseurs du parti populaire, Manius Curius et ses pareils[3]. » Dans les *Römische Forschungen*, Mommsen mentionne l'opposition d'Appius à la loi Ogulnia, mais révoque en doute ses deux tentatives pour empêcher l'élection d'un consul plébéien, en 458 et lors de l'intercession de M'. Curius[4]. Dans la dernière rédaction de l'*Histoire romaine*, toute mention des efforts d'Appius pour défendre les privilèges du patriciat est supprimée[5]. Ainsi, graduellement, la pensée de l'historien prend des contours de plus en plus rigides ; le système écarte brutalement tout ce qui n'y rentre pas; toute intelligence de la vie, complexe et contradictoire, est étouffée par une volonté logicienne.

---

1. Voy. le mémoire des *Römische Forschungen* déjà cité, à peu près complètement traduit par ALEXANDRE, dans la trad. de l'*Hist. rom.*, t. IV, p. 390 ; *Röm. Gesch.*, t. II, p. 456, et tr. fr., t. II, p. 289 et XXII.

2. Mémoire cité, trad. ALEXANDRE, p. 394.

3. *Hist. rom.*, trad., t. II, p. 289. Je cite de préférence la traduction qui a réuni les deux rédactions.

4. *Ib.*, t. IV, p. 394.

5. *Ib.*, t. II, p. XXII.



Mais Mommsen avait dans son esprit, dès le premier jour, le principe qui devait le faire son esclave. Il nous le révèle précisément à la fin du portrait d'Appius. « Ce vigoureux génie venait trop tôt ou trop tard... Il n'était point donné à un seul de commander dans Rome, et par elle dans l'Italie. Un tel rôle n'appartenait qu'à une pensée politique immuable, se transmettant dans le Sénat de famille en famille... La société romaine ne permettait à aucun homme de se produire. Chez le général, comme chez le soldat, sous la règle de fer de sa discipline morale et politique, elle étouffait l'individu et la flamme du génie individuel[1]. » Avant Mommsen, Bossuet et bien d'autres ont parlé de la profonde politique du sénat romain. Mais, dans les termes que nous avons ici, le lieu commun est faussé par son exagération. Si l'histoire de la République romaine témoigne d'une singulière continuité de vues dans le Sénat, il n'est guère d'histoire aussi où les personnalités aient joué un rôle plus marquant et n'aient imposé leurs conceptions avec une autorité plus pressante. Cette double action, d'un corps prépondérant et d'individus énergiques, est le trait le plus singulier de cette histoire. Mommsen n'a voulu voir qu'une face : je ne chercherai pas si cette conception de l'État romain est suggérée par la conception de l'État prussien, à l'insu de l'auteur. Mais on comprendra qu'un Appius Claudius, d'abord favorable à la plèbe, puis luttant pour les privilèges du patriciat, ne pouvait plus être le type de l'individu dressé en face du mécanisme qu'on suppose être le gouvernement romain. « Les Dieux frappèrent Appius de cécité à cause de sa sagesse inopportune » : il fallait, pour la beauté du système, que cet isolé fût une anomalie dans son milieu et qu'il succombât. D'ailleurs, ajoute Mommsen, la défaite de l'individualisme a coûté cher. Et alors reparaît une autre idée favorite de l'historien allemand : « Rome a payé sa grandeur par le sacrifice de la grâce variée et aimable, par celui des facilités indulgentes et des libertés intérieures, qui furent, au contraire, l'apanage brillant de la société hellénique. » On reconnaît là l'écrivain qui, dans un de ses premiers chapitres, a porté ce verdict : « Nul peuple n'a égalé les Italiens dans l'art de la rhétorique et de la mise en scène dramatique... : à aucune époque de leur littérature, ils n'ont enfanté une vraie épopée, un drame sérieux et complet. Les productions les plus hautes et les plus heureuses de leur génie, les divines effusions de la Comédie dantesque, les chefs-d'œuvre historiques de Salluste et de

---

1. *Hist. rom.*, tr. fr., t. II, p. 290-291.

Machiavel, de Tacite et de Colesta, sont œuvres de rhéteurs plus encore que de passion naïve... Ce ne fut point dans les champs de l'idéal que l'artiste italien fit ses principales conquêtes [1]. » Ces lignes ne sont pas une boutade : elles sont la pensée intime de Mommsen et de beaucoup d'Allemands ; qui les a signées s'est interdit de parler d'art et de littérature.

Nous sommes forcés d'entrer dans cette analyse. Une erreur de méthode n'est démontrée que lorsqu'elle est expliquée. On a raison de distinguer chez nos ennemis les recherches érudites et les « jugements de valeur ». On aurait tort de croire que ceux-ci n'ont pas eu d'influence sur celles-là. Un réseau de doctrines a été interposé entre la vérité et l'esprit. Il faut le rompre avant d'en venir au fait.

Un savant italien, qui débutait alors, dans un article qui trahit un peu d'inexpérience, a proposé une explication en partie nouvelle [2]. M. Amatucci voit dans Appius un aristocrate qui cherchait la prospérité et la grandeur de Rome dans le rétablissement de la suprématie patricienne. Pour atteindre ce but, le censeur tâcha de se créer dans les derniers rangs de la population libre un parti qui lui servirait à contrebalancer l'influence des plébéiens organisés et puissants. En introduisant des affranchis dans le sénat, Appius voulait se servir d'eux pour prendre de l'influence, sauf à les abandonner quand il aurait été assez fort. Ce projet échoua. Appius réussit mieux dans la réforme des tribus et, grâce à l'appoint des voix nouvelles, put se faire élire consul et faire parvenir Cn. Flavius à l'édilité. On le voit, le système de M. Amatucci ressemble à celui de Niebuhr.

M. Bloch est arrivé à peu près aux mêmes conclusions. « Son but était clair, dit-il d'Appius ; il voulait faire de Rome la reine et la maîtresse de l'Italie, et cela au plus grand profit et à la plus grande gloire de la caste patricienne, rajeunie et raffermie, prenant la tête et l'initiative du progrès... Si les souffles du dehors avaient chance de pénétrer dans la société romaine, de la renouveler et de la transformer, ce n'était point par la noblesse pébéienne et les classes qui la soutenaient de leurs suffrages... En réalité les comices n'étaient fréquentés le plus ordinairement que par les habitants de la ville et des bourgs les plus voisins et, au fond, il importait assez peu tant que les votants, citadins ou gens de la

1. *Hist. rom.*, tr. fr., t. I, p. 295.

2 A. G. Amatucci, *Appio Claudio Cieco*, dans la *Rivista di filologia*, t. XXII (1894), p. 227-258. Voir surtout p. 242-247. — *Revue des revues*, t. XVIII (1894), p. 267,53-268,26.



campagne, furent tous des propriétaires, animés somme toute d'un même esprit, quelles que fussent entre eux les inégalités de rang et de fortune. Il en fut autrement le jour où l'on vit les *humiles* écraser sous la supériorité du nombre les représentants clairsemés de la propriété rurale... Les propriétaires fonciers, et à leur tête les nobles plébéiens se sentaient atteints directement. Les patriciens eux-mêmes, pour qui Claudius travaillait, n'étaient pas tous disposés à le suivre dans cette aventure ; ils s'effrayaient d'une politique qui déchaînait à leur service les forces de la démocratie. Ainsi se forma une coalition où entrèrent toutes les nuances du parti conservateur[1]. »

MM. Amatucci et Bloch nous ont en partie affranchis des ukases mommséniens. En partie seulement. Cependant ils sont d'accord sur le point essentiel. Ils ne rejettent plus les récits de Tite-Live qui se rapportent à la carrière subséquente du Censeur. En 1890, un élève de Benedictus Niese à Marbourg consacra quatre-vingt-deux pages à Appius Claudius. Arrivé à la p. 81, il mentionne enfin les assertions de Tite-Live et de Cicéron et ajoute simplement : « Évidemment ces récits ont été inventés conformément au type uniforme qui fait de tous les Claudii des ennemis du peuple, dans l'annalistique récente. » « Évidemment. » Mais nous n'en sommes plus là et nous pouvons reprendre une à une toutes les difficultés de l'histoire de Claudius.

III

Commençons par écarter deux hypothèses de Mommsen et qui servent à étayer l'hypothèse centrale. Elles ont été proposées avec réserve par leur auteur, mais on les a répétées après lui comme des vérités acquises.

L'une est une correction de SUÉTONE, *Tib.*, 2,2 : « Claudius Drus(*)us statua sibi diademata ad Appi Forum posita Italiam per clientelas occupare temptauit. » Le ms. principal a une lettre grattée dans le second mot. Mommsen conjecturait : *Caecus rursus*. Il trouvait dans Niebuhr la première idée de cette histoire d'Appius couronné[2]. Mais cette correction *fausse* le texte de Suétone. Le biographe de Tibère remarque que les Claudii se

1. G. BLOCH, *La république romaine, conflits politiques et sociaux*. Paris, 1913, p. 111-112.115-116.117. M. Bloch a dans ces pages resserré et atténué ce qu'il a écrit sur la censure d'Appius dans la *Revue historique*, t. CVII (1911), p. 30-34.
2. MOMMSEN, *Röm. Forsch.*, I, p. 309 ; NIEBUHR, *Hist. rom.*, tr. fr., t. V, p. 420.

sont distingués par leurs services, *egregia merita*, ou par leurs fautes, *sequius admissa*. Les exemples des premiers sont Appius Claudius Caecus, Claudius Caudex, et un Nero. Dans l'autre liste figurent encore trois noms, et c'est là que, de nouveau, figurerait le censeur, entre Claudius Regillianus le décemvir et Claudius Pulcher, consul en 505/249. Cela est invraisemblable. Un Allemand a proposé de lire Claudius Russus : c'est le fils du Censeur[1].

L'autre hypothèse de Mommsen attribue à Licinius Macer ce qu'il considère comme apocryphe dans Tite-Live. Tite-Live mentionne deux fois Licinius Macer à propos des années qui nous concernent. Mais il le fait incidemment, parce que Licinius Macer lui fournit un détail nouveau. Cela précisément prouve que Licinius n'est pas sa source habituelle. Tel est le cas de l'histoire de Cn. Flavius, où Tite-Live insère cette addition : « Quem aliquanto ante desisse scriptum facere arguit Macer Licinius tribunatu ante gesto triumuiratibusque nocturno altero altero coloniae deducendae » (IX, 46,3)[2]. Voy. encore IX, 38,16 (sur la *Faucia curia*). On ne doit pas oublier que les Anciens ignoraient notre système de notes. Ils incorporaient dans le texte des additions qui leur paraissaient des hors d'œuvre ou des assertions isolées, partant un peu douteuses. Dans ces passages, Tite-Live paraît ne pas vouloir prendre à son compte ce qu'il trouve dans Licinius, historien décrié dès le temps de Cicéron. Il est bien loin d'en faire son livret de chevet.

La composition d'un ouvrage est, en effet, un des principaux guides pour juger de ce qui s'y trouve. Quand on préfère le récit de Diodore à celui de Tite-Live, on n'a pas assez fait attention à la différence de leurs méthodes. Le chapitre de Diodore condense en une page et demie toute la censure d'Appius. Bien qu'il donne à son ouvrage le cadre annalistique, cependant, comme il est très bref sur certaines parties, il dit en une fois tout ce qu'il doit dire sur un sujet. Quand on parle ici de Diodore, il est possible qu'il ne soit pas personnellement en cause. Il a pu reproduire un annaliste ancien. La réduction des faits impose un choix et leur rapprochement est plus saisissant. C'est ainsi que dans le récit de la guerre samnite l'omission d'un grand nombre de détails fait mieux ressortir les phases de la lutte. Le vieil écrivain que suivait Diodore avait le goût de la brièveté et une main nerveuse. On sait que ce ne sont pas les qualités de Tite-Live. Le contem-

1. M. Ihm, dans l'*Hermes*, t. XXXVI (1901), p. 303.
2. Le récit de l'élection de Flavius, sujet du chapitre 46, paraît tiré de Pison, que cite encore Aulu-Gelle, VII (6), 9.

porain d'Auguste exagère plutôt les inconvénients du genre annalistique en égrenant les incidents d'une même affaire sur plusieurs années. Par excès de conscience, il combine et ne veut rien laisser échapper. C'est ainsi qu'il dissémine les événements se rattachant à la censure d'Appius sous six dates consulaires : 442/312, Appius et Plautius censeurs, voie Appienne, Aqua Claudia, *infamis senatus lectio*, Plautius abdique, Appius seul censeur, transfert du culte d'Hercule aux Potitii (IX, 29); 443/311, les consuls C. Junius Bubulcus et Q. Aemilius Barbula ne tiennent pas compte de la *senatus lectio* d'Appius ; Appius expulse les *tibicines* du temple de Jupiter (IX, 30, 1-2, 5-10) ; 444/310, le tribun Sempronius essaie de faire abdiquer Appius (IX, 33,3-34) ; 446/308, comices où Appius est fait consul après avoir abdiqué la censure (IX, 42,3) ; 447/307, Appius consul (IX, 42,1, 4) ; 450/304, édilité de Cn. Flavius, due à la réforme des tribus par Appius (IX, 46, 10-11), censure de Fabius qui corrige la réforme de Claudius (*ib.*, 14-15).

Ce procédé de composition était défectueux. On risquait d'oublier quelque chose et de subordonner des faits importants à d'autres qui l'étaient moins. Nous en avons un exemple dans ce dernier chapitre du livre IX : « Ceterum Flauium dixerat aedilem forensis factio, Ap. Claudi censura uires nacta, qui senatum primus libertinorum filiis lectis inquinauerat [11] et, posteaquam eam lectionem nemo ratam habuit neque in curia adeptus erat quas petierat opes urbanas, humilibus per omnes tribus diuisis forum et campum corrupit... [13] Ex eo tempore in duas partes discessit ciuitas. Aliud integer populus, fautor et cultor bonorum, aliud forensis factio tenebat, [14] donec Q. Fabius et P. Decius censores facti, et Fabius, simul concordiae causa, simul ne humillimorum in manu comitia essent, omnem forensem turbam excretam in quattuor tribus coniecit urbanasque eas appellauit[1]. » Ce développement serait à sa place dans une biographie de Flavius. Mais, dans une histoire générale, il a l'inconvénient de rattacher trois faits nouveaux importants à cette élection, deux faits passés qui auraient dû être relatés antérieurement et dont il n'a pas encore été question, la distribution nouvelle des tribus et la formation de deux grands partis politiques, un fait subséquent, la censure de Fabius. Mommsen a voulu en tirer un grief contre Tite-Live : « Pourquoi, dit-il, ne faire que mentionner sans lui donner l'importance qu'elle comporte, et cela encore à l'occasion de la censure de Fabius qui en restreignit les effets, l'inscription

1. Cette fin est reproduite par Valère-Maxime, II, 2, 9.

des habitants non fonciers sur les listes civiques[1] ? » Mommsen a lu Tite-Live un peu vite. Ce n'est pas à l'occasion de la censure de Fabius, mais bien de l'édilité de Flavius qu'est faite cette mention, et la censure de Fabius elle-même se trouve aussi subordonnée, en fin de livre et en fin de phrase, à l'histoire du fils d'affranchi entré au sénat par la porte des magistratures curules. La combinaison reste critiquable ; mais elle n'a pas le caractère suspect de dissimulation tendancieuse que Mommsen veut à tout prix lui trouver[2].

Diodore n'est pas, en revanche, d'une sûreté complète. Il place après la chute des décemvirs l'obligation d'élire un consul plébéien sur les deux ; cette obligation ne fut établie que quatre-vingts ans plus tard par une loi licinienne[3]. Ce serait se préparer des mécomptes graves que d'admettre qu'il n'a toujours suivi qu'un seul auteur, ancien et solide. Nous avons un exemple de ce qu'il peut accueillir par son explication de la cécité d'Appius : « Ὁ δὲ Ἄππιος τῆς ἀρχῆς ἀπολυθεὶς καὶ τὸν ἀπὸ τῆς συγκλήτου φθόνον εὐλαβηθείς, προσεποιήθη τυφλὸς εἶναι καὶ κατ' οἰκίαν ἔμενεν : Appius, dépouillé de sa charge (la censure) et se précautionnant contre la haine du sénat, feignit d'être aveugle et se tint dans la retraite. » Ce conte à dormir debout ne peut avoir été recueilli par un annaliste sérieux. Appius a été deux fois consul, après sa censure, et a commandé une armée[4]. Tite-Live dit que plusieurs années après,

---

1. *Römische Forschungen*, dans la traduction de l'*Hist. rom.*, t. IV, p. 394. Rectifier en IX, 46, la référence à Tite-Live.

2. O. SEECK, *Die Kalendertafel der Pontifices* (Berlin, 1885), p. 6, suppose que Tite-Live dans son récit sur Flavius suit Licinius Macer et appuie son dire sur un raisonnement singulier qui est au rebours du raisonnement naturel. Mais, à partir de *Ceterum Flauium dixerat*..., il voit une autre source, car, dit-il, Tite-Live ne serait pas revenu sur l'élection de Flavius à l'édilité s'il n'avait pas trouvé ailleurs des particularités nouvelles. C'est « une faute grossière de composition », que l'historien « avec son instinct délicat d'artiste » aurait évitée autrement. Découvrant après coup ces détails, il les a rajoutés, ne voulant pas retoucher sa première rédaction. Ainsi le sens artistique de Tite-Live lui interdit de commettre cette faute de composition, mais ne lui impose pas de remanier ses phrases une fois écrites ! Seeck n'a pas vu que *Ceterum Flauium*, etc., n'est pas un second récit de l'élection, mais l'indication du caractère démocratique de cette élection, et cela est amené tout naturellement par la leçon que Flavius a donnée à de jeunes nobles insolents. Après les anecdotes, Tite-Live vient à des vues générales sur la situation et la politique des partis en lutte. C'est d'ailleurs tout ce chapitre final et, non pas seulement une partie, qu'il faut prendre pour en saisir la composition.

3. SCHWEGLER, *Römische Geschichte*, t. II, p. 22 ; cf. t. III, p. 199, n. 1.

4. CICÉRON, *Tusc.*, V, 112 : « Appium quidem ueterem illum, qui caecus annos multos fuit, et ex magistratibus et ex rebus gestis intellegimus in illo suo casu nec priuato nec publico muneri defuisse. » Cette affirmation paraît résulter d'une distraction chez Cicéron, qui a raisonné en partant du surnom de Caecus. Le passage est un développement sans rigueur historique. Cf. d'ailleurs *De senect.*, 16.



post aliquot annos, Appius devint aveugle, frappé par la colère divine pour avoir transféré aux esclaves publics le culte de l'*Ara maxima*. Cette explication de la cécité d'Appius est conforme aux idées antiques. Elle n'a pas le genre d'absurdité qui devait frapper un Romain dans le récit de Diodore. Mais on notera que la finale de Diodore n'est plus aussi choquante pour qui ne connaît d'Appius que sa censure et le discours contre Pyrrhus. Diodore pourrait, en effet, n'avoir rien trouvé de plus sur son compte dans l'annaliste qu'il démarquait. L'histoire intérieure de Rome est très peu représentée dans sa compilation. La cécité simulée d'Appius vient à point à la fin de la censure, pour supprimer de son histoire toute la partie intermédiaire, par un procédé plus radical que l'ont fait Mommsen et ses disciples[1].

Tite-Live présente un récit plus complet ; mais il s'en faut qu'il soit égal et régulier. On n'a pas assez remarqué le décousu et les lacunes de la tradition que Tite-Live a mise en œuvre. Il a lui-même averti le lecteur en un endroit : « Eo anno (*nec traditur causa*) interregnum initum. Interreges fuere Ap. Claudius, dein P. Sulpicius. Is comitia consularia habuit ; creauit L. Cornelium Scipionem Cn. Fuluium consules [456/298]. La sécheresse et l'ignorance de l'écrivain garantissent la valeur de ses indications. Si l'on compare la carrière rapportée dans l'éloge du Forum d'Auguste avec les renseignements de Tite-Live, on voit qu'il ne mentionne qu'un interrègne d'Appius sur trois ; même en ajoutant celui qui est rapporté par Cicéron, et qui est différent, il reste un cas inconnu. On est réduit à des conjectures sur la date de la dictature d'Appius. Lors de son premier consulat, Appius reste à Rome et ne fait point campagne : « Creatus consul, cum collegae nouum bellum Sallentini hostes decernerentur, Romae mansit ut urbanis artibus opes augeret, quando belli decus penes alios esset. » (IX, 42,4.) L'expression *ut urbanis artibus opes augeret*, veut dire : « afin d'augmenter son influence en travaillant la population urbaine ». Le sens est garanti par nombre de passages semblables, notamment une phrase du même livre sur Appius : « neque in curia adeptus erat quas petierat opes urbanas » (IX, 46,11), que nous venons de citer. Mais l'indication est vague. Quels étaient le caractère et le but de cette action d'Appius ? Son consulat succédait à sa censure. On supposera que le consul vou-

1. Dans les fastes que reproduit Diodore, le consulat d'Appius et de Volumnius est cependant mentionné, XX, 45. Cela me paraît prouver que, contrairement à l'opinion accréditée, les récits de Diodore et ses fastes proviennent de sources différentes.



lut consolider les réformes introduites par le censeur. Cette conjecture se présente tout naturellement à l'esprit. Tite-Live ne la fait pas et laisse la chose dans l'incertitude, sans doute parce que ses auteurs ne lui en apprenaient pas davantage. Le consulat d'Appius vient après la censure [1]. Pourquoi n'est-ce pas l'inverse? Appius avait-il trouvé devant lui un obstacle au consulat? Fut-il forcé de choisir la censure, magistrature récente qui n'était qu'un démembrement du consulat ? Autre question. Un plébiscite était intervenu confiant aux censeurs la *lectio senatus*, attribuée jusque là aux consuls. Cette loi, *Ouinia lex*, de date incertaine, est antérieure à la censure d'Appius, puisqu'Appius dresse la liste du sénat en y introduisant des fils d'affranchis. Mommsen a pensé qu'elle était étroitement liée avec la censure d'Appius, qu'Appius fut le premier à exercer le droit qu'elle conférait et que la date du plébiscite est probablement la même que celle de la censure d'Appius, 442/312. L'hypothèse est séduisante, bien que la date et le caractère de la loi soient fort discutés [2]. Tite-Live ne peut nous éclairer : il ne parle pas de la loi Ovinia. Sur tous ces événements, les contemporains de Tite-Live et de Cicéron n'avaient plus que des renseignements fragmentaires. Nous pouvons combler ces lacunes par des conjectures, mais il est imprudent d'établir ces hypothèses sur une autre hypothèse qui condamne comme apocryphe une partie de la tradition.

IV

Tite-Live et Diodore donnent chacun une date différente pour la censure d'Appius, Tite-Live le consulat de M. Valerius et P. Decius (442/312), Diodore celui de Q. Fabius et C. Marius (444/310). Une loi Aemilia avait réglé que les censeurs resteraient en charge dix-huit mois. D'après Tite-Live, Plautius, le collègue d'Appius, quitta sa charge à l'expiration de

1. Depuis le commencement du v[e] siècle de Rome, il n'y a que six exemples de censeurs qui n'aient pas été d'abord consuls. Appius est le premier des six et le seul au v[e] siècle. Voy. Mommsen, *Droit public*, t. II, p. 207 et n. 1 ; pour le iv[e] siècle, *ib.*, t. IV, p. 30, n. 2.

2. Mommsen, *Droit public*, trad. fr., IV, 102 et n. 1. Il pense que la loi Ouinia est une mesure dirigée contre la noblesse, parce qu'elle supprime en principe le caractère viager des fonctions sénatoriales. Lange, *Hist. intér. de Rome*, tr. fr., t. I, p. 248, y voit une mesure favorable à la noblesse, parce qu'elle tend à faire du sénat une assemblée de *nobiles*. Voy. l'état des controverses et la bibliographie dans Willems, *Le droit public romain*, 7[e] éd. (1910), p. 161-162.

ce délai. Appius resta seul en dépit des efforts de sept tribuns de la plèbe. Il quitta la censure au moment de se faire élire consul pour 447/307. Si on admet la date de Diodore, on supprime plus aisément le récit de Tite-Live et la prolongation illégale des pouvoirs d'Appius. C'est ce qu'a fait l'Allemand Niese[1].

Pour comprendre la question, il est utile d'avoir sous les yeux quelques données chronologiques. Le tableau suivant les présente, annexées aux dates de la chronologie varronienne ; car Diodore suit, en général, des Fastes différents de ceux de Tite-Live.

Les Fastes Capitolins concordent avec Tite-Live[2].

436/318	censure de L. Papirius Crassus et de C. Maenius, *lustrum XXV*.
442/312	censure d'Ap. Claudius Caecus et de C. Plautius Venox, *lustrum XXVI*.
[444/310	date de Diodore pour la censure d'Appius.]
445/309	année de dictature.
446/308	sortie de charge d'Appius.
447/307	Ap. Claudius Caecus et L. Volumnius cos.
— —	M. Valerius Maximus et C. Junius Bubulcus censeurs, *lustrum XXVII*.
450/304	censure de Q. Fabius Maximus et de P. Decius Mus, *lustrum XXVIII*.
453/301	dictature.
454/300	censure de P. Sempronius Sophus et de P. Sulpicius Saverrio, *lustrum XXIX*.

Il résulte de ce tableau que la durée du lustre, c.-à- d. de l'espace qui sépare deux censures, est variable. Le lustre XXVI est de six ans, avec les dates des Fastes et de Tite-Live, de huit ans avec celles de Diodore ; le lustre XXVII, de quatre ans, avec les premières, de deux avec les secondes, si on défalque l'année de dictature ; le lustre XXVIII, de trois ans ; le lustre XXIX, de trois ans, sans l'année de dictature. Le lustre avait une durée

1. Niese, *Grundriss der römischen Geschichte*, 4e éd. (Munich, 1910), p. 82. Il avait d'abord fait soutenir cette opinion dans une thèse de son élève, Carl Sieke, *Appius Claudius Caecus censor i. J. 444/310* (Marbourg, 1890), p. 9 suiv. — Dans cet article, je me borne autant que possible aux données fournies par les documents : je ne discute pas les hypothèses purement imaginaires, comme celle des censures multiples d'Appius, inventées par K. J. Neumann et placées en 310 et 308 (Gercke et Norden, *Einleitung*, III, 401).

2. Voy. l'édition des Fastes Capitolins dans le *C. I. L.*, t. I, 1re éd., p. 432 ; 2e éd., p. 21.

théorique de quatre ans ; mais peut-être par suite d'une confusion déjà commise par les Romains sur l'expression *quinto quoque anno*, indiquant le retour périodique du recensement, cet intervalle était souvent pris pour une durée de cinq ans. En fait, le sénat décidait du moment favorable. Les années de dictature pouvaient reculer l'élection des censeurs, mais on ne sait s'il faut les compter dans la chronologie réelle. Les dates de Diodore donnent une répartition choquante : 8 + 3 (2). Celles de Tite-Live sont, à première vue, plus satisfaisantes, puisqu'on a la répartition 6 + 5 (4). Quand le lustre avait une longueur ou une brièveté excessive, cela tenait à des causes spéciales et les Anciens en faisaient la remarque. Nous ne trouvons rien de semblable dans notre cas. En général, on tendait plutôt à allonger le lustre qu'à le raccourcir ; les entrepreneurs de marchés publics avaient intérêt à prolonger des baux et des contrats avantageux ; ils étaient aidés en cela par la complicité et par la maladie humaine de la procrastination. La brièveté du lustre XXVIII ne nous est pas expliquée, mais il n'est pas très difficile d'en trouver la cause. En 447/307, Appius est consul. Tite-Live nous dit qu'il resta dans la ville au lieu d'aller aux armées, *ut urbanis artibus opes augeret*. Il est là pour veiller sur son œuvre. On peut, sans trop de hardiesse, imaginer qu'il empêcha les nouveaux censeurs d'y toucher. Mais quand cet homme gênant fut sorti du consulat, dès qu'on le put, on nomma de nouveaux censeurs, Fabius et Decius Mus, pour corriger sa répartition des citoyens. C'est pourquoi leur entrée en charge ne fut séparée de celle des précédents que par un intervalle de trois ans.

Tite-Live et Diodore racontent tous deux que la *lectio senatus* d'Appius ne fut pas acceptée par les consuls de l'année suivante et que le sénat fut convoqué d'après l'ancienne liste [1]. Tite-Live donne les noms de ces consuls à cet endroit même, C. Iunius Bubulcus et Q. Aemilius Barbula (IX, 30, 1). Ce sont les consuls de 443/311. Diodore ne les nomme pas (§ 5) : il dit simplement οἱ ὕπατοι. D'après la chronologie de Diodore, ces consuls ne pouvaient être que ceux de 446/308, l'année de la sortie de charge d'Appius et de son élection au consulat. L'année 445/309 est une année de dictature pendant laquelle il n'y a pas de consuls [2]. La chronologie de Tite-Live est plus claire et plus cohérente.

1. La liste du sénat était dressée au commencement d'une censure et entrait en vigueur immédiatement. Elle précédait donc les opérations proprement dites du cens.

2. *Fastes capitolins*. l. c., année 445 : « *Hoc anno* dictator et magister eq. sine cos.



Contre la liste de Tite-Live, on allègue que les dix-huit mois d'Appius et de Plautius seraient répartis sur trois années : ils entrent en charge en 442 et Plautius démissionne en 444. Cela suppose l'élection à la fin de 442, ce qui est contraire aux usages constants. Mais la fixation à 442 de l'abdication de Plautius résulte d'une fausse interprétation. Sous la date de 444/310, Tite-Live écrit : « Ap. Claudius censor circumactis decem et octo mensibus, quod Aemilia lege finitum censurae spatium temporis erat, *cum C. Plautius collega eius magistratu se abdicasset*, nulla ui compelli ut abdicaret potuit. P. Sempronius erat tribunus plebis, qui finiendae censurae intra legitimum tempus actionem susceperat. » (IV, 33, 4-5.) Tite-Live dit de Plautius *abdicasset*, non *abdicaret*. L'action est achevée depuis un certain temps. La question se posait dès ce moment, mais rien ne prouve qu'Appius n'était pas seul censeur depuis un certain temps, quand Sempronius entreprit de le faire abdiquer. Les censeurs étaient élus et entraient en charge avant le départ des consuls aux armées. Si Appius et Plautius ont reçu leurs fonctions en avril 312, les dix-huit mois de la loi Aemilia finissaient en octobre 311 : le mois d'octobre était le terme le plus tardif pour procéder au lustre [1]. Les tribuns de la plèbe entraient en charge le 10 décembre, par conséquent Sempronius et ses collègues le 10 décembre 311. De l'abdication de Plautius à cette date, trois mois à peine s'étaient écoulés. On savait maintenant qu'Appius ne suivrait pas son exemple. Cet intervalle était nécessaire pour que la décision d'Appius fût connue et rendue certaine, pour qu'elle eût produit son effet de scandale. Les débats qu'elle devait soulever se rapportaient bien à l'an 444/310. Tite-Live a eu raison de les placer là tout en rappelant l'abdication de Plautius qui a précédé forcément de quelque temps. On peut ajouter qu'une alerte donnée par les Etrusques parut rendre nécessaire la création d'un dictateur.

fuerunt ». Tite-Live mentionne aussi cette dictature de L. Papirius (IX, 38, 9-15), mais s'est un peu embrouillé dans le détail des faits. Il réunit en une année les événements de 444-445 (IX, 33-40) et qualifie Fabius de consul (40, 18 et 20), alors qu'il triompha comme proconsul : « L. Papirius Sp. f. L. n. Cursor III ann(o) CDXLIV, Dict. II, de Samnitibus idibus oct. ; Q. Fabius M. f. N. n. Maximus Rullian(us) an. CDXLIV II pro cos. de Etrusceis idib. non. » (*Acta triumph.*, C. I. L., t. I, 2ᵉ éd., p. 45 ; an. varr. 445). On sait, au surplus, les difficultés presque insolubles qu'apportent à la chronologie réelle les années de dictature des fastes.

1. Sur ces questions de date, voy. Mommsen, *Droit public*, t. IV, p. 26 et 28. J'écarte ci-dessus le jugement du même. p. 27, n. 1 : « Si Tite-Live relate l'élection d'Appius vers la date de 442 (9, 29) et l'expiration de ses pouvoirs en 444 (9, 33), c'est par négligence. »

Ce put être pour les censeurs de 312 un retard de quelques semaines. L'objection tirée de la date de l'abdication de Plautius doit donc être écartée.

Enfin la date de 312 est donnée à la fois par Tite-Live et par les Fastes Capitolins. Bien que l'inscription de la Regia fût gravée au temps où il écrivait, l'historien se fonde sur une chronologie de fastes différente. Nous avons donc là deux sources distinctes. On peut objecter qu'elles ne valent pas mieux l'une que l'autre. Sans doute elles ont chacune leurs erreurs. Mais leur accord garde une valeur que le parti pris seul peut faire méconnaître au profit d'une troisième chronologie. Et les Fastes capitolins reposent pour ce point particulier sur une tradition ancienne dont nous connaissons un écho indépendant, dans Frontin, le grand personnage qui en 97 de notre ère entreprit le *De aquae ductibus Vrbis Romae*.

Au ch. 5, il dit d'Appius : « M. Valerio Maximo P. Decio Mure consulibus..., aqua Appia in urbem inducta est ab Appio Claudio Crasso censore, cui postea Caeco fuit cognomen... Collegam habuit C. Plautium, cui ob inquisitas eius aquae uenas Venocis cognomen datum est. » Voici d'autre part comment les Fastes capitolins annoncent la même censure : « Cens(ores) Ap. Claudius C. f. Ap. n. Caecus, C. Plautius C. f. C. n. qui in hoc honore Venox appellatus est. »

L'indication de Frontin remonte vraisemblablement à une tradition de fastes. Elle contient sur le surnom et le sobriquet d'Appius des renseignements dont nous n'avons aucune raison de douter et qui ont tout le style des fastes. Que l'on compare les formules des fastes capitolins : « C. Marcius C. f. L. n. Rutilus, *qui postea Censorinus appellatus est* » (444 et 460 varr.) ; « ... *qui in hoc honore Censorinus* appell(atus) e(st) » (489) ; « M'. Otacilius C. f. M'. n. Crassus *qui in hoc honore Messall(a) appell(atus) e(st)* » (491) ; etc. Frontin est d'accord avec les Fastes Capitolins sur le sobriquet *Venox* et en explique l'origine. Drumann prétendait que *Venosus* aurait mieux répondu au mérite attribué à Plautius et soutenait que *Venox* était une variante de *Venno* employé dans la gens Plautia. Mais *uenosus* eût été un mauvais compliment, l'épithète convient à un vieillard qui n'a que la peau et les os : Perse, dans sa langue cherchée, en qualifie les œuvres d'Attius. Au contraire, *Venox* peut être la forme hypocoristique ou abrégée d'un composé tel que * *Venoceps*. D'ailleurs, les sobriquets échappent à toute règle. Celui-ci a dû naître dans les chantiers de l'aqueduc, et, si la gens Plautia admettait déjà le surnom de Venno, le calembour a pu aider à la création de *Venox*.

Tout ce que nous avons à retenir ici, que l'histoire soit vraie, fausse ou vraisemblable, c'est que Frontin connaissait une tradition semblable à celle des Fastes capitolins, mais encore plus complète puisqu'elle donnait non seulement l'origine de *Venox*, mais encore le surnom primitif d'Appius. Frontin est seul à nous l'avoir conservé. Le surnom de Caecus était à l'origine un sobriquet comme Venox. Il dût être attribué au vieil homme d'État par la reconnaissance compatissante des Romains après son discours contre Pyrrhus. Il fut tellement caractéristique qu'il fit disparaître le surnom officiel *Crassus ;* déjà, par anticipation, les Fastes capitolins l'inscrivent dès la censure. Les savants chargés par Auguste de dresser ces listes n'en connaissaient peut-être plus d'autre [1].

Les Allemands écartent dédaigneusement le texte de Frontin : « Toute l'histoire de la République, disent-ils, repose sur Tite-Live après le règne d'Auguste. » On voit que non. A côté du récit de Diodore, nous avons une autre tradition et cette tradition est, en somme, représentée par trois branches, Tite-Live, les Fastes du Capitole, Frontin. La comparaison des deux premières avec Frontin permet de supposer qu'elle était ancienne, antérieure à Licinius Macer certainement.

Une dernière difficulté reste à écarter. Si Tite-Live a raison, Diodore se trompe. Quelle est l'origine de son erreur. Deux explications paraissent possibles.

En 313, l'année avant la date fixée par Tite-Live, et en 311, l'année avant la date fixée par Diodore, C. Junius Bubulcus Brutus est consul. La censure d'Appius omise d'abord en 312 aurait été rétablie à une fausse place dans les fastes suivis par Diodore. L'hypothèse mériterait d'être retenue si elle cadrait tout à fait avec la disposition matérielle des Fastes. Mais d'abord Junius n'est pas nommé aux deux dates au même rang : il est second, après Papirius, en 313, et premier, avant Q. Aemilius Barbula en 311. De plus, les noms des censeurs sont inscrits, non pas à la suite de ceux des consuls qui étaient en exercice l'année précédente, mais à la suite de ceux de l'année courante. L'explication serait valable pour une série homogène, par exemple une liste de consuls, où l'on relèverait des transpositions ; ou encore pour le cas où des censeurs seraient assignés par deux sources à deux années désignées par les mêmes éponymes. L'erreur est inex-

---

1. Je ne m'attarde pas à discuter l'hypothèse de MOMMSEN, *Röm. Forschungen*, t. I, p. 302 ; tr. fr., l. c., p. 391.

plicable par les consuls de l'année précédente, à plus forte raison par un seul des deux.

Rappelons-nous plutôt ce qu'est Diodore. C'est un compilateur, un industriel du livre. Il serait stupéfait de nous voir lui consacrer tant de pages. Il a travaillé très vite. Au chapitre 27, il a copié dans sa chronique les noms des magistrats éponymes pour l'année varronienne 444 : Démétrius de Phalère à Athènes, Q. Fabius pour la seconde fois et C. Marcius à Rome. Puis il a raconté diverses histoires. A la fin des récits relatifs à cette année, il trouve dans un des auteurs qu'il copie un récit de la censure d'Appius. Ce récit est placé là chez cet auteur parce qu'en 444/310, Appius, fort de son crédit politique, a refusé de quitter la censure. Cet acte d'autorité achève sa physionomie. L'auteur parle aussi de l'élection de Flavius, qui n'aura lieu qu'en 450/304. Diodore écrit pour un public que l'histoire intérieure de Rome laisse indifférent. Mais la censure d'Appius est célèbre. Le surnom de Censeur est aussi populaire que celui de Caecus. Le discours contre Pyrrhus vaut au personnage la curiosité du monde hellénique. En une page, Diodore réunit tout ce qui lui semble intéressant, le sans-gêne du censeur à dépenser les deniers publics, la construction de l'aqueduc et de la voie Appienne, la *lectio senatus*, la répartition des *humiles* dans les tribus, l'élection de Flavius, la cécité d'Appius. En tête, sans regarder ni les dates de son auteur ni celles qu'il a inscrites lui-même douze pages plus haut, il écrit : « A Rome, cette année-là, on élut des censeurs : ἐν δὲ τῇ Ῥώμῃ κατὰ τοῦτον τὸν ἐνιαυτὸν τιμητὰς εἵλοντο. » Il n'en est qu'au livre XX de sa *Bibliothèque*. Il en doit écrire en tout quarante. Il est pressé[1].

V

Le morceau de Tite-Live qui est le plus favorable à la thèse des *Römische Forschungen* est le récit des discussions soulevées à Rome par la décision que prit Appius de rester seul censeur.

Le début est un véritable exorde : « Permulti anni iam erant cum inter patricios magistratus tribunosque nulla certamina fuerant, cum, *ex ea familia cui velut facto res cum tribunis ac plebe erat*, certamen oritur. » (IX, 33,3.) Ce début annonce un récit orné par toutes les ressources de la rhétorique. Nous

1. La date de Diodore a été acceptée par M. de Sanctis, *Storia dei Romani*, t. II, p. 229.



allons lire autre chose que de simples annales, un morceau de bravoure. Dès maintenant, le héros est annoncé, marqué de la fatalité domestique qui met toujours aux prises les Claudii et les tribuns de la plèbe. L'origine du débat est rappelée en termes unis qui conviennent : « Ap. Claudius censor circumactis decem et octo mensibus quod Aemilia lege finitum censurae spatium temporis erat, cum C. Plautius collega eius magistratu se abdicasset, nulla ui compelli ut abdicaret potuit. » De cet énoncé des faits, il résulte que Plautius a déposé la censure simplement parce qu'il était arrivé au terme. Et c'est ce que va répéter Sempronius dans le discours qu'on lui prête (34, 10). Tite-Live a donné plus haut une autre explication. Après la *lectio senatus* d'Appius, la honte que Plautius aurait eue l'aurait déterminé à quitter sa charge. Explication invraisemblable, car cette *lectio* n'a pas dû se faire sans son concours. Mais l'écrivain tire de là une antithèse qui prépare le lecteur à la lutte d'Appius avec les tribuns : « Quia ob infamem atque inuidiosam senatus lectionem uerecundia uictus collega magistratu se abdicauerat, Appius *iam inde antiquitus insitam pertinaciam familiae gerendo* solus censuram obtinuit. » (IX, 29, 7-8.) Le rôle de Plautius a été assez effacé. L'ensemble des faits le prouve. Le surnom de Venox le montre l'auxiliaire zélé d'Appius. Diodore le représente docile, ὑπήκοον. Mais un tel caractère n'était pas de nature à se heurter aux difficultés que devait soulever la persistance d'Appius. Au bout des dix-huit mois, il s'en va.

Alors P. Sempronius, tribun de la plèbe, qui a juré de forcer Appius à démissionner, l'attaque et lui allègue la loi Aemilia qui limite les opérations de la censure à dix-huit mois, action intentée dans l'intérêt public, fondée sur le droit, aussi bien accueillie des masses que des aristocrates, « actionem non popularem magis quam iussam, nec in uolgus quam optimo cuique gratiorem » (33, 5). On reconnaît dans cette fin de phrase toute la terminologie politique de l'âge suivant. La réponse d'Appius est une finesse de juriste. La loi Aemilia était obligatoire, dit Appius, pour les censeurs en exercice lors de sa promulgation. Mais les censeurs suivants ont été créés en tant que pourvus de la plénitude absolue du droit, *ut qui optimo iure* (34, 11-12). Or ce que le peuple a décidé en dernier lieu est seul valable et annule toutes dispositions antérieures ; c'est une loi des Douze Tables, « ut quodcumque postremum populus iussisset, id ius ratumque esset » (33, 9 ; cf. VII, 17, 12). Elle obligeait les censeurs en charge à se soumettre à la loi Aemilia rendue après leur élection ; elle rend aux censeurs suivants la plénitude de leurs pouvoirs.

Appius, créé censeur *optimo iure* par la volonté du peuple, est dégagé de toute limitation portée par une loi antérieure : « Nam et si tenuerit lex Aemilia eos censores quorum in magistratu lata esset, quia post illos censores creatos eam legem populus iussisset quodque postremum iussisset id ius ratumque esset, non tamen aut se aut eorum quemquam qui post eam legem latam creati censores essent teneri ea lege potuisse » (33, 8-9). A cette argumentation captieuse, Sempronius répond par un long discours direct rédigé suivant toutes les règles, une composition qui fait honneur au génie de Tite-Live. Mais quand, après ce discours, Sempronius veut se saisir de la personne d'Appius, six seulement de ses collègues le suivent ; trois interviennent contre eux, *summaque inuidia omnium ordinum solus censuram gessit* (34, 26).

Dans ce récit l'attitude d'Appius est odieuse à tout le monde. Cette dernière phrase n'est que la répétition un peu différente de celle du début, *actionem... nec in uolgus quam optimo cuique gratiorem*. Cette touche est encore une fausse couleur que suggère la rhétorique à Tite-Live. Elle est en contradiction avec cette partie de l'histoire d'Appius, donné pour un fauteur des classes populaires.

Cette analyse montre qu'il est, en somme, facile de séparer des ornements ajoutés par Tite-Live le fonds réel et solide que lui apportait la tradition. Dans ce qui précède, on rattacherait encore volontiers à la tradition le discours d'Appius. Il est résumé en style indirect. Tite-Live lui donne donc la forme d'une citation, d'un emprunt à un historien antérieur. Le raisonnement d'Appius est trop bien approprié à l'esprit formaliste et finassier d'un juriste pour avoir été inventé par Tite-Live. Appius est un des premiers maîtres du droit romain et avait écrit un traité *De usurpationibus*. Par *usurpatio*, on entendait les mesures que prend le possesseur d'un droit pour le conserver à l'encontre de l'action d'autrui, par exemple celles qui permettent à un propriétaire d'interrompre l'usucapion ou de garder une servitude. La recherche de ces moyens est conforme à l'esprit de l'homme qui arguait d'une formule de style, *ut qui optimo iure*, pour annuler l'effet d'une loi positive. Le discours de Sempronius, outre son caractère général, son ton, son style, a des éléments conventionnels, comme le mouvement ironique où on lit : « Ne degeneraueris *a familia imperiosissima superbissima* » (34, 15). Il suppose que l'intervalle des lustres est constant et de cinq années (cf. 34, 16, *triennium et sex menses*). Le fonds n'en est pas plus authentique que la forme.

Il reste qu'Appius a continué seul ses fonctions de censeur malgré l'opposition d'une partie des tribuns. L'illégalité, si vraiment elle existait, était beaucoup moins grave qu'on ne pourrait le croire d'abord. Le cens était accompli, marqué par les réformes qu'Appius avait introduites avec la complicité au moins passive de son collègue. La lustration était faite. Le lustre était fondé, *lustrum conditum*, suivant l'expression rituelle. Les grandes entreprises du censeur, l'*aqua Appia*, la route n'étaient pas achevées. Appius voulait rester en charge pour les terminer. Plus tard, en 585/169, un autre Claudius, C. Claudius Pulcher, censeur avec Ti. Sempronius Gracchus, sollicita une faveur analogue, « ut *ex instituto*, ad sarta tecta exigenda et ad opera quae locassent probanda, anni et VI mensium tempus progoraretur » (Tite-Live, XLV, 15, 9). La demande fut écartée par l'intercession d'un tribun qui n'avait pas été inscrit par les censeurs sur la liste du Sénat. Les mots *ex instituto* prouvent que cette prolongation spéciale n'était pas inouïe. Cent cinquante ans plus tôt, la censure, encore voisine de ses origines, n'était pas aussi bien réglée. Le cas paraissait contraire à la loi ou pouvait le paraître. D'autre part, le principe de la collégialité était strictement appliqué aux censeurs ; car, disait-on, la ville avait été prise par les Gaulois au cours d'un lustre où, un censeur étant mort, on lui avait subrogé un successeur (IX, 34, 20 ; cf. V, 31, 6). Or Appius restait seul, tandis que les censeurs de 585 demandaient à continuer tous deux leurs fonctions. Cependant, du moment que la prolongation ne visait pas les fonctions propres du censeur, mais une sorte de curatelle, la continuation de la charge ne présentait pas plus de difficulté que le défaut de collégialité [1]. La décision prise, laissant intacte la loi Aemilia sur laquelle avait porté le débat, a encore été inspirée par l'esprit formaliste des Romains. On s'est tourné vers une solution à côté.

L'opposition d'une partie des tribuns n'était pas inspirée par

---

1. Mommsen, *Droit public*, t. IV, p. 24, n. 2, se fondant, semble-t-il, sur le seul texte de Tite-Live, XLV, 15, 9, établit, comme règle générale que la prorogation de la censure pour des objets particuliers, après la lustration, avait une durée de dix-huit mois, égale à la durée de la fonction proprement dite. Cela est conforme aux analogies des autres promagistratures. Mais la censure était à part et la prorogation avait un but défini. La règle a-t-elle existé ? L'usage a pu varier et, s'il a été établi, peut-être n'est-ce que postérieurement au temps d'Appius. Appius aurait reçu deux prorogations successives. Il est plus naturel de s'en tenir au récit de Tite-Live : il se maintint jusqu'aux comices où il se présenta pour le consulat. Le passage de Tite-Live s'applique à la censure de 586/168. Le cas de Q. Marcius Rex, étudié ensuite, est une espèce différente, car Marcius était préteur urbain et alors sa prorogation est d'un an, durée de la préture, bien qu'elle ait pour effet de le substituer aux censeurs.



ces irrégularités de droit public qu'on alléguait pour dissimuler le vrai motif. Appius restait à Rome avec son titre et sa popularité. Il allait veiller sur son œuvre constitutionnelle. Il pouvait en se maintenant profiter des circonstances pour se faire élire consul. Et, en effet, il fut élu pour 447/307. La chose n'alla pas sans obstacle. « Appium censorem petisse consulatum comitiaque eius ab L. Furio tribuno plebis interpellata donec se censura abdicauit, in quibusdam annalibus inuenio » (T. L., IX, 42, 3). Un Allemand conclut de ces lignes qu'Appius voulait cumuler la censure et le consulat, qu'un tel cumul était illégal et inouï, que cette assertion prouve la fausseté du récit de Tite-Live. Mais le cumul d'une magistrature annale avec une magistrature non permanente comme la censure n'était pas interdit. Il y en a des exemples. En 482/272, L. Papirius Cursor devait être à la fois consul et censeur[1]. Enfin Tite-Live ne parle pas de cela, mais de la continuation d'une magistrature curule par une autre. Cela n'était pas interdit, quoique rare. Appius devait être préteur en 459/295 au sortir de son deuxième consulat[2]. Les illégalités prétendues d'Appius sont des arguties d'avocat : au temps d'Appius, on plaidait contre sa personne ; de nos jours, on plaide contre son historien.

VI

La critique des sources, après avoir rongé pendant un siècle le récit de Tite-Live, devait fatalement s'attaquer à celui de Diodore, proclamé d'abord intangible. Les coups les plus violents lui ont été portés par M. Ettore Pais, que son *Histoire romaine* vient de faire nommer à l'Université de Rome, puis par Sigwart dans *Klio*[3]. Sigwart est plus radical, plus conséquent, plus logique que M. Pais. Voici sa thèse.

La tradition relative à la constitution et à l'histoire intérieure de Rome remonte au IIe siècle avant notre ère. Auparavant, il n'y avait rien. Cette tradition a donc été créée de toutes pièces. Nous la trouvons dans une des sources de Diodore. L'auteur exploité par Diodore était un grec qui connaissait mal les choses romaines. La tradition qu'il rédigeait contenait de grossiers anachronismes et donnait aux événements un caractère presque

1. MOMMSEN, *Droit public*, tr. fr., t. II, p. 166, n. 1.
2. MOMMSEN, *Ib.*, p. 178 et n. 2.
3. *Römische Fasten und Annalen bei Diodor*, dans *Klio* (*Beitr. zur alt. Gesch.*), t. VI (1906), p. 269 et 341.



anonyme. Postérieurement, cette tradition avait été corrigée et atténuée par les annalistes romains. Les anachronismes les plus criants ont été alors effacés ; les révolutions ont été ramenées à des discordes entre les ordres ; des noms et des personnalités apparaissent. Cette revision a été rédigée dans une source latine de Diodore. Les deux auteurs, le Grec et le Romain, ont été combinés probablement avant Diodore, qui n'a eu qu'à suivre une compilation. Le mélange a été opéré par un Grec, qui vivait entre l'époque des Gracques et celle de Cicéron, soit Castor, soit Posidonius, soit quelque autre, on ne sait.

Ces conclusions reposent sur la dissection des récits qui sont, depuis Niebuhr, les patients de ces opérations, l'invasion gauloise, les tentatives monarchiques de Sp. Maelius, Sp. Cassius, Manlius Capitolinus, le décemvirat, la censure d'Appius. Une discussion générale demanderait un volume et paraît inutile. Du moment qu'on révoque en doute tous les faits et qu'on remplace l'histoire par la critique des sources, on rend la discussion impossible en supprimant son objet. Supposons que Louis XIV ait vécu au IVe siècle avant notre ère. Il n'est pas difficile de voir comment s'est formée sa légende. Les récits de sa minorité et des troubles de la Fronde sont conformes à tout ce que nous apprend le folk-lore sur les enfances des héros. Quand ils ne s'imposent pas comme Hercule ou Jean de l'Ours presque dès le berceau par leur force ou par leur intelligence, ils ont les débuts pénibles qui feront contraste avec l'éclat de leur carrière. La première partie du règne, où Louis XIV sort victorieux de guerres sans cesse renaissantes, est une histoire inventée par l'orgueilleuse famille des Louvois. Un auteur qui vivait dans la famille rivale des Colberts, a voulu opposer à ce récit la peinture d'un roi magnifique, protecteur des arts et des lettres. C'est le même qui a imaginé les revers militaires de la fin du règne. Cette opposition des deux périodes est, en effet, de la plus haute invraisemblance ; car dans le train ordinaire des choses, il y a des hauts et des bas, des alternatives ; on ne voit jamais une série continue de succès suivie d'une série continue de désastres. On peut même conjecturer que cette deuxième légende est plus récente. L'auteur a voulu opposer à l'épopée du roi ambitieux et victorieux la leçon que donne le roi vaincu aux princes tentés par la gloire militaire. Cette tendance moralisante et pacifiste convient à ce qu'on est convenu d'appeler le XVIIIe siècle, dépeint comme un siècle de rationalisme et d'humanitarisme. C'est alors que paraît, sous le nom d'un prêtre du règne de Louis XIV, un ouvrage d'imagination, *Télémaque*, destiné à répandre les mêmes leçons

sous le voile d'une fiction avouée. Il y aurait aussi beaucoup à dire sur l'emblème solaire attribué à Louis XIV. Mais cela nous jetterait dans des hypothèses, hors du terrain solide de la critique des sources.

La critique des sources, inspirée par le scepticisme, tourne donc au jeu d'esprit. Sigwart attribue à la source grecque de la compilation utilisée par Diodore la première partie du chapitre : censure avec Plautius, dépenses sans règle, *aqua Appia* et voie Appienne, introduction d'affranchis dans le sénat, réforme des tribus. La source latine prend ensuite (depuis τὸ δ'ὅλον) et contient d'abord une phrase générale : « Voyant qu'il se faisait un trésor de haine auprès des nobles, παρὰ τοῖς ἐπιφανεστάτοις, il évita de choquer quelques-uns des autres citoyens (ἐξέκλινε τὸ προσκόπτειν τισὶ τῶν ἄλλων πολιτῶν), en se préparant comme antidote à la répulsion des nobles, τῶν εὐγενῶν, la faveur du grand nombre, παρὰ τῶν πολλῶν. » Diodore raconte ensuite la revue des chevaliers et le mépris des consuls pour la liste du sénat dressée par les censeurs ; cela est encore pris dans la source latine. Puis la source grecque revient avec l'élection invraisemblable d'un fils d'affranchi, Cn. Flavius, à l'édilité curule.

La distinction des deux sources est fondée sur une différence de terminologie. La première source oppose ὁ δῆμος à ἡ σύγκλητος ; la seconde οἱ ἐπιφανέστατοι à οἱ ἄλλοι πολῖται. La dernière phrase, sur la cécité feinte d'Appius, s'oppose par son rationalisme à l'explication mystique d'un châtiment divin ; par suite, Sigwart inclinerait à y voir la source latine, plus récente. Mais il y a παρὰ τῆς συγκλήτου : cela suffit à l'attribuer à la première source.

Ce genre de preuves n'est admissible que si les différences de terminologie sont absolues. L'auteur se sert de ὁ δῆμος et de ἡ σύγκλητος dans des oppositions générales du *populus* au *senatus*. Quand il vient à préciser, il appelle les nobles par leur nom d'abord, οἱ εὐγενεῖς. Dans une phrase attribuée à la seconde source il les appelle οἱ ἐπιφανέστατοι, mais dans cette même phrase, à la fin, reparaît οἱ εὐγενεῖς. Cette phrase est précieuse, car elle ruine le raisonnement de Sigwart, et c'est bien un hasard qui en a dicté les termes, ou plutôt le souci que trahit tout ce morceau, d'éviter les répétitions trop voisines d'expressions. C'est le même souci qui suggère des termes variés pour désigner l'autre groupe de citoyens οἱ ἄλλοι πολῖται, οἱ πολλοί, οἱ δυσγενεῖς [1]. Ce souci est visible encore, quand, obligé de nommer les séna-

1. δυσγενῶν F (Laurentianus du XIVe s.) : συγγενῶν R (Parisinus du XIe s.). Sigwart.



teurs deux fois dans le même membre de phrase, Diodore se sert successivement de οἱ σύνεδροι, puis de οἱ συγκλητικοί. Diodore est un écrivain maladroit, qui aurait pu tourner sa phrase de manière à éviter cet embarras. Mais il a évité du moins la répétition matérielle du même mot.

De cette étude minutieuse, un point est à retenir. Diodore n'oppose pas ici les patriciens et les plébéiens, mais la noblesse ou le sénat aux autres citoyens, aux *ignobiles*. Cela est tout à fait d'accord avec Tite-Live qui date précisément de l'époque d'Appius l'opposition entre la *forensis factio* et la noblesse (IX, 46,10 et 13). Le fait est capital dans l'histoire intérieure de Rome. Les luttes entre la plèbe et le patriciat étaient désormais terminées. Il ne restait plus aux plébéiens qu'à participer au pontificat et à l'augurat, les seules fonctions religieuses qui eussent une importance politique : un léger effort va les y faire entrer. Mais leur accession aux magistratures et au sénat les a classés dans la même caste que les patriciens. Cependant autour d'eux, dans la ville, s'est développé un prolétariat de gens de métier, d'affranchis, de spéculateurs. Certains ont une fortune mobilière considérable, puisqu'Appius peut les faire entrer au sénat ; ils ont au moins le cens requis à cette époque. Ainsi s'opposaient les *nobiles* et les *humiles* ou *ignobiles*. Ils forment un parti nouveau que Tite-Live appelle *forensis factio*, qui s'appuie, comme naguère les plébéiens, sur les éléments les moins recommandables et les plus déshérités. Plus tard, dans la langue politique de l'époque cicéronienne, ce parti sera celui des *populares* s'opposant aux *optimates*. Voilà le fait considérable que Diodore et Tite-Live nous mettent sous les yeux.

Tandis qu'on opposait jusqu'ici les deux historiens, Sigwart a montré la concordance presque littérale de certains paragraphes de Diodore, ceux qu'il attribue à la source grecque, avec Tite-Live, IX, 46. Qu'il gâte ce rapprochement par une méconnaissance du rapport de ce chapitre de Tite-Live avec son récit de la censure (IX, 29, 6 [1]), le résultat n'en est pas moins acquis. L'esprit de système lui laisse les yeux ouverts sur des évidences que le même esprit dérobait à Mommsen : la cécité les a différemment affectés.

On voit que la critique des sources apporte quelques précisions nouvelles au milieu de constructions inacceptables.

---

1. Il admet la possibilité, mais non la vraisemblance, d'un rappel de Tite-Live au récit de la censure, quand l'historien en est venu à l'édilité de Flavius (p. 374 n. 1). Une telle réflexion est l'aveu déguisé d'un embarras que le système ne peut ni accepter ni écarter.



Sur le fond des choses, Sigwart est tout à fait extrême. Le récit de la censure d'Appius Claudius n'est que l'anticipation, le recul dans un passé plus éloigné, d'événements plus récents, les censures de C. Claudius Pulcher en 585/169 [1] et d'Ap. Claudius Pulcher en 618/136 [2]. Flavius a pu exister; mais ou il n'était pas fils d'affranchi ou de client ou il n'est pas devenu édile curule. C'est seulement après la guerre sociale que des fils d'affranchis pénètrent isolément dans le sénat; c'est seulement grâce à César qu'ils y ont accès en nombre. S'il s'agit d'un fils de client, car ἀπελεύθερος pourrait avoir ce sens [3], le fait n'est pas possible avant le IIe siècle avant notre ère. La mention des chevaliers par Diodore nous fait descendre au temps des Gracques. La longue phrase sur le pavage de la voie Appienne λίθοις στερεοῖς est un autre anachronisme; Tite-Live, XLI, 27, 5, nous apprend qu'en 580/174, les censeurs Q. Fulvius Flaccus et A. Postumius Albinus, pour la première fois, *primi omnium*, donnèrent l'entreprise des voies à cette condition de les paver. Le récit de Diodore ne contient rien d'historique.

Ces négations sont, en tout cas, encore plus mal établies que les assertions qu'elles contredisent. Les deux censures de 585 et de 618 sont données par les historiens pour particulièrement rigoureuses. Dans celle de 618, c'est le membre de la gens Claudia qui s'est montré sévère et qui a été contenu par son collègue.

Nous n'en savons pas plus. Cependant nous pouvons nous faire une idée de l'attitude d'Appius Pulcher. En 612/142 déjà, il se présentait à la censure contre Scipion Emilien le second Africain. Appius, dit Plutarque [4], arriva sur le forum entouré de sénateurs et de nobles; Scipion avait à sa suite des inconnus, *ignobiles*, des affranchis, une foule de piliers du forum, ἀνθρώπους ἀγεννεῖς καὶ δεδουλευκότας, ἀγοραίους δὲ καὶ δυναμένους

---

1. Tite-Live, XLV, 15, 3-7. Mais Tite-Live parle d'affranchis, d'anciens esclaves *qui seruitutem seruissent*.

2. Dion, fragm. 80; Festus, quatern. XIII, f° 23.

3. Sigwart remarque que δοῦλος désigne quelquefois en grec un homme qui est dans la situation du client romain. Le mot δοῦλος *a donc pu* servir pour traduire *cliens*. En conséquence, ἀπελεύθερος *a pu* rendre l'idée du client émancipé. On notera qu'à ce compte la terminologie grecque aurait un mot auquel ne correspond rien en latin. Mais tout cela est gratuit. Tite-Live dit *libertinorum filiis inquinauerat*, et non *emancipatorum clientium*. A quoi l'on peut répliquer que la source indirecte de Tite-Live peut être un auteur de langue grecque employant ἀπελεύθερος. Mais cet auteur serait un annaliste romain se servant du grec. Qu'un Fabius Pictor ou un autre, écrivant à Rome, se soit servi de ἀπελεύθερος en ce sens, et par suite de δοῦλος pour traduire *cliens* (πελάτης), cela n'est pas seulement gratuit, cela est invraisemblable.

4. Plutarque, *Aem. Paullus*, 38, 3.

ὄχλον συναγαγεῖν. Ce qui fit dire à Appius : « Paul-Emile, gémis sous terre en voyant ton fils conduit à la censure par Aemilius le crieur et Licinius Philonicus ! » Ces noms d'affranchis nous disent quel cas, six ans plus tard, Appius devait faire de cette classe d'électeurs.

C. Appius Pulcher en 585 s'opposa d'une manière efficace à une mesure que son collègue Ti. Sempronius Gracchus voulait prendre et qui équivalait en fait à dépouiller du droit de cité une partie des affranchis[1]. Il n'était question d'appliquer ces mesures qu'aux anciens esclaves, non aux fils d'affranchis. Échappaient à l'exclusion du droit de suffrage les pères d'un enfant âgé de plus de cinq ans et les propriétaires d'un bien foncier d'une valeur supérieure à trente mille sesterces[2]. Cependant Appius Pulcher faisait opposition. Mais il accepta que ces pauvres gens fussent tous groupés dans une seule tribu urbaine. La question se posait autrement au temps d'Appius Caecus. Il n'y a guère que le mot de *libertini* qui soit commun aux deux situations. On ne peut admettre que cette censure de 585 ait été projetée dans le passé du ve siècle de Rome. Il serait plus court et plus vraisemblable de dire que l'histoire de la censure de 442 a été inventée sans modèle.

La vérité est que la classe des *libertini* a été pour Rome un perpétuel problème social ; même sous l'Empire, les affranchis sont tenus à distance[3]. Dans tout le cours de l'histoire, les nécessités de la vie et la facilité de tous les jours leur ouvrent des portes qu'on veut ensuite leur fermer. Les deux censures dont nous venons de parler marquent un de ces moments de réaction. La censure d'Appius Caecus est, au contraire, un premier pas dans la voie des concessions. Rien n'empêche de croire que, faites à regret, elles n'aient été vite reprises ou ne se soient heurtées à l'opposition de l'aristocratie, à l'opposition même de tous les citoyens d'origine libre.

Les autres objections faites au récit de Diodore ont moins de portée. L'ordre équestre n'existe pas avant les Gracques. Mais les *equites equo publico* sont aussi anciens que la division des citoyens en classes. La revue des cavaliers au forum, *equitum census*, faisait partie des opérations du cens qu'elle clôturait. Le

---

1. L'hypothèse de Sigwart a d'abord été proposée par E. Pais. *Storia di Roma*, t. II, p. 561.

2. Voy. les notes de Weissenborn sur Tite-Live, XLV, 15, 1.

3. L'histoire racontée par Suétone, *Claudius*, 24,1 et le plaidoyer que l'empereur Claude est obligé de prononcer en faveur d'un fils d'affranchi fait sénateur, le prouvent.

cens des chevaliers existe peut-être depuis 351/403 [1]. L'édilité curule est donnée aux plébéiens dès 390/364 probablement. Qu'un fils d'affranchi, soutenu par l'argent et par une faction populaire, y parvienne soixante ans plus tard, cela n'a rien d'invraisemblable [2].

Enfin il est naturel que Diodore décrive la voie Appienne telle qu'elle est de son temps. Mais le passage où Tite-Live parle de l'établissement de la chaussée et du pavage des voies romaines est obscur et sujet à discussion [3]. Il vaudrait mieux citer celui du même historien qui attribue aux Ogulnii, édiles curules en 458/296, l'établissement d'un passage dallé pour les piétons le long de la voie Appienne, depuis la porte Capène jusqu'au temple de Mars, sur une distance d'environ un kilomètre et demi (X, 23,12). La chaussée elle-même ne fut pavée que plus tard (cf. 47,4 et XXXVIII, 28,3). L'erreur de Diodore sur un détail ne peut entraîner le rejet de tout son récit.

VII

Après cette critique des sources et la critique de leur critique, on peut résumer brièvement les actes connus d'Appius Claudius Caecus.

Porté à la censure après la plus grave crise des guerres sam-

1. Tite-Live, V, 7,5.

2. Sigwart, *l. c.*, p. 374, affirme qu'au temps de la guerre d'Hannibal les patriciens étaient seuls à obtenir habituellement l'édilité curule. Il s'appuie sur Polybe, X, 4,1 (lire : 2). Mais Polybe s'exprime de façon équivoque. Il veut dire que, d'après la coutume, cette année-là, une année impaire varronienne (541/213), l'édilité revenait aux patriciens. Voy. Mommsen, *Droit public*, IV, 175, n. 1. La date donnée par Henze, dans *Real-Encyclopädie*, IV, 1463, 34, est une erreur résultant d'une méprise sur T.-L., XXV, 2,6 : cette édilité est encore rattachée à 541/213 par Tite-Live.

3. Tite-Live, XLI, 27,5 : « Censores uias sternendas silice in urbe, glarea extra urbem substruendas marginandasque primi omnium locauerunt. » Par *glarea*, on doit entendre un cailloutis donnant de la consistance au sol ; par *silice*, une lave basaltique, d'un gris bleuâtre, et, par extension, toute pierre dure pouvant servir au pavage. Les *margines* sont les trottoirs. Il semble que c'est cet ensemble de dispositions qui constitue l'innovation des censeurs en 580/174. Ce texte n'exclut pas l'existence de voies pavées auparavant. Au surplus, l'empierrement par un cailloutis est un procédé moins primitif, qui exige plus de soin qu'un dallage en grosses pierres. On doit comparer la phrase de Tite-Live, la description de la voie Flaminienne par Tibulle, I, 7,59-60 : « Namque opibus congesta tuis *hic* [sur les trottoirs] *glarea* dura | sternitur, | *hic* [sur la chaussée] apta iungitur arte *silex*. » Les deux modes de couverture se prêtaient à diverses applications. Le mérite des censeurs de 580/174 est d'avoir en quelque sorte défini le type de la voie romaine. Le *sub* de *substruendas* s'oppose à *marginandas*, les trottoirs étant plus élevés que la chaussée : *substruendas* n'est donc qu'une variante de *sternendas*.

nites, Appius sent qu'un double problème va se poser devant le sénat.

Dans Rome, la monnaie a été introduite depuis une trentaine d'années, pour répondre aux besoins d'un commerce croissant. Effet du développement des transactions, elle devient cause à son tour et donne un nouvel essor aux échanges. De la foule d'une cité plus peuplée, des gens ont surgi qui possèdent une fortune autrement établie qu'en fonds de terre. Sans entrer dans les discussions byzantines qu'a soulevées le mot *humiles*, on voit aisément que ces humbles sont des affranchis, des gens de métier, des commerçants, des plébéiens aussi qu'a déclassés l'ascension de certaines familles [1]. Les plus favorisés gagnent de l'argent par leur travail, ce qui leur ferme la carrière politique : une magistrature romaine est incompatible avec l'exercice d'un métier. L'élection de Cn. Flavius à l'édilité curule fut un scandale, parce qu'il était affranchi. Mais en même temps, Tite-Live a une autre version. L'élection faillit être empêchée parce que Flavius était scribe des édiles, donc un salarié. Nous trouvons là opposées deux tares qui devaient être souvent unies : le métier et l'origine servile. Cette population mêlée n'a pas de cadres, sauf peut-être ces corporations ouvrières qu'on faisait remonter à Numa. Les jours d'élection, elle flotte sur le forum, sûre et dépitée de n'exercer aucune influence. Les nobles ne connaissent pas ces gens-là. Les liens de la clientèle se sont dénoués. En 363/391, les clients de la *gens Furia* ont déclaré qu'ils ne défendraient pas un membre de cette *gens* [2]. On peut supposer que, quatre-vints ans plus tard, les clients sont tout à fait émancipés. Au surplus, les nobles vivent dans leurs domaines et ne viennent à Rome que pour les séances du sénat et les assemblées. Cent ans après Appius, Caton, un plébéien de bonne souche, mais d'une famille qui n'avait jamais eu personne dans les honneurs, accourait tous les matins pour se rendre utile sur le forum à ceux qui en avaient besoin et revenait bien vite dans sa terre de Sabine travailler avec ses esclaves. La propriété contiguë appartenait à L. Valerius Flaccus, personnage déjà considérable, dont la sympathie s'éveilla pour ce voisin actif et sagace [3]. C'était à la cam-

---

1. Un commentateur allemand de Tite-Live rapproche l'origine de Cn. Flavius, *patre libertino*, du qualificatif qui suit dans Tite-Live. IX, 46,1 : *humili fortuna ortus*. Il conclut que plus loin *humiles* (46,11) est synonyme de *libertini*. Mais l'expression *humili fortuna ortus* n'a pas la précision de *humiles*, et le sens serait-il identique que cela n'exclurait pas du groupe des *humiles* d'autres citoyens que les *libertini*.

2. Tite-Live, V, 32,8.

3. Plutarque, *Caton*, 3,2. Caton n'a jamais cessé de veiller à ses intérêts et à ses cultures ; cf. *ib.*, 21,8 ; 25, 1 et 3.

pagne, entre propriétaires,que vivaient ces plébéiens. Rome n'était qu'un pied-à-terre ; on n'avait pas entre *nobiles* de passage et *humiles* de séjour ces relations de voisinage qui rendent parfois si difficile l'indépendance des petits, liés par la reconnaissance de menus services. Les fils d'affranchis, de leur côté, n'avaient plus d'obligation envers les patrons de leurs pères et faisaient leur vie comme ils pouvaient. Cette masse de citoyens de seconde classe devait un jour trouver elle-même des chefs. C'était un danger.

L'État romain était une ville qui tendait à devenir une région. Mais la ville n'avait pas l'influence. D'autre part, la lutte militaire et l'établissement des colonies avaient affaibli et disséminé le peuple de ruraux qui était le réservoir fécond du recrutement. Les *humiles*, inscrits dans la centurie des prolétaires, n'étaient pas astreints au service militaire. Diminution de la population rurale, augmentation de la populace urbaine et enrichissement de quelques-uns de ses individus, telles sont les nouveautés de la situation.

Appius a eu la clairvoyance nécessaire pour la comprendre. Avec un esprit politique large et pénétrant, il reconnut qu'on ne pouvait faire attendre indéfiniment une part dans le gouvernement aux possesseurs de l'argent et du crédit. Mais, caractère excessif, il dépassa la mesure et fit entrer directement au sénat les fils d'affranchis qui avaient le cens régulier. La mesure heurtait un préjugé qui vivra autant que l'esclavage à Rome. Les fils d'affranchis ne pourront devenir sénateurs qu'un à un, par la carrière des magistratures curules, grâce à des circonstances exceptionnelles. Les consuls ne tinrent aucun compte de la liste sénatoriale dressée par Appius. Le censeur s'aperçut qu'il avait fait fausse route et qu'il devait préparer ses réformes par la base, au lieu de s'attaquer au sommet de la constitution. Il répartit les fils d'affranchis, les artisans, les prolétaires dans toutes les tribus[1].

1. Mesures d'Appius d'après Diodore. 1° § 3 : Κατέμιξε δὲ καὶ τὴν σύγκλητον, οὐ τοὺς εὐγενεῖς καὶ προέχοντας τοῖς ἀξιώμασι προσγράφων μόνους, ὡς ἦν ἔθος, ἀλλὰ πολλοὺς καὶ τῶν ἀπελευθέρων υἱοὺς ἀνέμιξεν · ἐφ' οἷς βαρέως ἔφερον οἱ καυχώμενοι ταῖς εὐγενίαις. « Il altéra la composition du sénat. Il ne se contenta point d'y inscrire les nobles et ceux qui avaient les honneurs : il y mêla nombre de fils d'affranchis, ce que supportèrent mal les hommes entichés de leur naissance. » 2° § 5 : Καὶ κατὰ μὲν τὴν τῶν ἱππέων δοκιμασίαν οὐδενὸς ἀφείλετο τὸν ἵππον, κατὰ δὲ τὴν τῶν συνέδρων καταγραφὴν οὐδένα τῶν ἀδοξούντων συγκλητικῶν ἐξέβαλεν, ὅπερ ἦν ἔθος ποιεῖν τοῖς τιμηταῖς. « Et dans la revue des chevaliers, il n'enleva son cheval à personne ; dans la liste des sénateurs, il n'effaça aucun de ceux qui étaient indignes, comme avaient coutume de le faire les censeurs. » 3° § 4: Ἔδωκε δὲ τοῖς πολίταις ἐξουσίαν ἐν ὁποίᾳ τις βούλεται φυλῇ τάττεσθαι καὶ τὴν ἐξουσίαν ὅποι προαιροῖτο τιμήσασθαι. « Il

Comme ils étaient nombreux et sur place, comme on votait par tribus, ils pouvaient devenir les maîtres de l'assemblée, quand les ruraux, retenus loin de la ville par leurs occupations, n'arrivaient pas assez tôt. L'élection de Cn. Flavius à l'édilité pour 450/304 montra que la tactique était bonne. Mais cela encore, le parti des nobles ne pouvait l'accepter. L'année même où Flavius exerçait ses fonctions, la censure de Fabius Rullianus atténuait la seconde réforme d'Appius ; les *humiles* étaient parqués dans les tribus urbaines. Cette mesure parut à l'époque un trait de génie et valut à Fabius le surnom de Maximus. Elle n'était peut-être pas fort heureuse. Elle accentuait la séparation entre la population rurale et le prolétariat urbain. Elle tendait plus que jamais à établir en face de la noblesse, en face des optimates, une faction du forum, un parti purement démocratique. L'avenir devait décider.

Les autres actes de la censure d'Appius s'expliquent aussi par son tempérament autoritaire ou par ses vues d'homme d'État. Il dépensa sans compter dans des œuvres d'intérêt public, sachant bien qu'à la fin tout le monde lui donnerait raison [1]. Il a fait la

---

donna aux citoyens la permission d'être classé dans la tribu qu'on voulait et la permission de compter pour le cens où on choisissait. » Voir plus haut, dans le texte, les passages correspondants de Tite-Live. Suétone, *Claud.*, 24,1, parait dépendre de Tite-Live et déduire de son crû une définition fausse de *libertinus* d'après l'histoire de Cn. Flavius.

1. Diodore, après avoir décrit l'aqueduc d'Appius, ajoute (§ 1) : Καὶ πολλὰ τῶν δημοσίων χρημάτων εἰς ταύτην τὴν κατασκευὴν ἀνήλωσεν ἄνευ δόγματος τῆς συγκλήτου : « Et pour une telle entreprise, il dépensa une bonne partie du trésor public sans décret du sénat. » Diodore s'embarque ensuite dans une longue phrase qui rapporte le parcours, la longueur, la structure et les travaux accessoires de la voie Appienne. Dans les éditions, elle finit ainsi : ... τοὺς δὲ... κοίλους ἀναλήμμασίν ἀξιολόγοις ἐξισώσας κατηνάλωσεν ἁπάσας τὰς δημοσίας προσόδους, αὑτοῦ δὲ μνημεῖον ἀθάνατον κατέλιπεν, εἰς κοινὴν εὐχρηστίαν φιλοτιμηθείς. « ... Après avoir mis au même niveau vallées et hauteurs, il dépensa toutes les ressources publiques, mais laissa un monument impérissable, s'étant fait un honneur de travailler pour l'utilité publique. » Sigwart trouve une contradiction avec ce qui précède : Appius a épuisé le trésor de l'État, d'abord pour construire l'aqua Appia, puis pour établir la voie Appienne. C'est juger bien rigoureusement un écrivain négligent. D'ailleurs κατηνάλωσεν dit plus que ἀνήλωσεν. En tout cas, il n'y a là aucun parti à tirer pour ou contre la réalité des faits rapportés. Mais la ponctuation, ou plutôt l'absence de ponctuation qui est la règle des éditions depuis Dindorf, doit être corrigée. Il est inadmissible même dans Diodore que cette phrase contienne des choses disparates et trois verbes principaux, κατέστρωσεν, κατηνάλωσεν, κατέλιπεν. Il faut mettre un point après ἐξισώσας. Le δέ de αὑτοῦ δέ, indique une opposition et appelle un μέν. Je lirais donc : ... ἀξιολόγοις ἐξισώσας. Κατηνάλωσεν<μὲν>ἁπάσας... Nous avons un saut du même au même (L. Havet, *Critique verbale*, § 443). La phrase κατηνάλωσεν est une réflexion générale sur l'ensemble des travaux entrepris par Appius, avant de passer à un autre point, ses réformes constitutionnelles.

Quant au fonds même des choses, Diodore ou plutôt l'annaliste qu'il utilise, s'est

police du temple de Jupiter Capitolin et éloigné du plus grand des dieux le contact de baladins étrangers. Mais il apprit alors qu'il est plus difficile de régler le carnaval que de réformer la constitution. Les joueurs de chalumeau expulsés furent rappelés par tout le monde et célébrèrent mieux que jamais leur fête corporative par des mascarades [1]. Appius, voulant faire rentrer dans les cadres de la religion d'État un culte public que détenait une famille, racheta aux Potitii le monopole du culte d'Hercule à l'*Ara maxima*. Le populaire superstitieux ne manqua pas de faire circuler ensuite sur cette mesure politique des anecdotes terrifiantes [2].

Dans tous ces actes, nous sentons une volonté impérieuse, le souci des intérêts publics, des vues larges avec un certain goût pour l'étatisme, tout ce qui peut marquer le passage d'un homme aux affaires. Il n'est pas nécessaire qu'il ait été démagogue pour les accomplir. On pourrait y voir plus justement des efforts pour tenir en mains toujours tous les fils qui meuvent les acteurs de la scène politique.

Rome était le siège du gouvernement, mais les gouvernants n'étaient pas à Rome et les habitants de Rome n'étaient pas les gouvernants. Appius, qui ne pouvait se dégager de l'idée antique de l'État-cité, a voulu faire cesser cette anomalie, donner leur place aux citadins, les garder et les encadrer. Il était centralisateur plutôt que démagogue. S'il avait pu faire entrer au Sénat quelques riches affranchis, ces favorisés auraient vite fait de

---

fait l'écho des murmures que ne manquent jamais de soulever les entreprises d'intérêt public. Sicke, qui jure par Diodore et ne veut pas d'illégalité dans l'histoire d'Appius, montre, p. 22, que les censeurs dépendaient du sénat et décide, p. 28, qu'Appius pouvait négliger le sénat. Cependant Appius ne pouvait engager que les sommes mises à sa disposition par le sénat, *attributam pecuniam*. L'institution de la censure avait eu pour effet de placer les sorties d'espèces dans la dépendance étroite du sénat. Mais les censeurs avaient une grande liberté d'affectation pour la somme qui était à leur crédit. L'arbitraire d'Appius a dû consister dans l'application de cet argent, mais cet arbitraire était légal.

1. Tite-Live, IX, 30,5-10. L'histoire des *tibicines* a choqué la gravité de certains savants, qui ne peuvent s'imaginer que des Méridionaux peuvent s'amuser et qui pensent qu'ils passent leur vie à inventer des contes étiologiques.

2. Tite-Live, IX, 29,9-11 ; Festus, v° Potitium : « ... Quae familia (Potitiorum) et posteri eius non defuerunt decumantibus usque ad Ap. Claudium censorem, qui quinquaginta milia aeris grauis his dedit ut seruos publicos edocerent ritum sacrificandi. » Le marché n'est pas rapporté par Tite-Live, ce qui prouve que Verrius Flaccus (Festus) puisait dans une autre source que son contemporain. Le culte d'Hercule était une occasion de profit pour les familles qui l'exploitaient. Appius a racheté un monopole. Les pontifes, que l'on a parfois accusés d'avoir mis en circulation l'histoire du châtiment céleste qui aurait frappé les Potitii et Appius, ne pouvaient voir d'un mauvais œil une mesure qui faisait rentrer dans le cadre de la religion d'État un culte important.

prendre l'air du lieu et seraient devenus les meilleurs soutiens de la noblesse. Appius l'avait sans doute compris, comme il avait compris que le gouvernement ne pouvait indéfiniment rester aux mains de quelques familles plébéiennes et patriciennes.

La suite de son histoire est mal connue. Cependant sa carrière prouve qu'on ne lui tint pas rigueur de ses hardiesses de censeur. Il ne brilla jamais sur les champs de bataille. Tite-Live, qui met parfois dans les discours de ses héros les jugements transmis par ses autorités, fait dire à Volumnius qu'Appius était surtout bon à la ville ; il était de ces esprits avisés et souples, experts en droit et en éloquence, destinés à présider la ville et le forum, marqués pour devenir préteurs et rendre la justice [1]. Cependant il fit quelques campagnes honorables dans le Samnium, dans la Sabine et en Étrurie. Au cours de ces expéditions, il voua un temple à Bellone : « l'homme, dit Mommsen, est toujours plus zélé pour la divinité dont il n'est pas le favori. » Dans une période de guerres continuelles et d'honneurs faciles, Appius n'obtint jamais ceux du triomphe. Les autres actes que mentionne Tite-Live le montrent dévoué aux intérêts de l'aristocratie patricienne, opposé aux dernières conquêtes des plébéiens, au point de leur contester la place de consul qui leur était due. Cette attitude convient à l'esprit entier que nous connaissons. Il n'y a pas eu conversion d'un démagogue en aristocrate, sinon, nous en saurions quelque chose. Appius a toujours servi les intérêts de l'oligarchie, mais il était partisan d'une noblesse ouverte, moins entourée de barrières. Peut-être aussi la noblesse plébéienne lui avait-elle fait plus d'opposition que le vieux patriciat : les parvenus sont pointilleux. Mais il faut faire disparaître du ve siècle de Rome l'image d'un grand seigneur révolutionnaire. Le fait qu'un tel rôle eût mieux convenu à l'histoire grecque, aurait dû avertir Niebuhr et Mommsen qu'ils faisaient fausse route. Si on tient à trouver hors de l'histoire romaine un terme de comparaison, il faudrait plutôt le chercher dans l'Angleterre parlementaire. Appius fut de ces hommes d'État aristocrates qui font, au moment opportun, les concessions utiles et ouvrent les rangs d'une pairie à des individus distingués. Cependant les parallèles de ce genre ont toujours quelque chose de faux. Appius est un patricien romain qui a cherché les meilleures méthodes pour préparer un avenir encore indécis. A une telle distance des événements, nous voyons ses traits inégalement éclairés par une tradition intermittente.

1. Tite-Live, X, 22, 6-7 : « Callidos sollertesque, iuris atque eloquentiae consultos,... urbi ac foro praesides habendos praetoresque ad reddenda iura creandos esse. »

II. L'ŒUVRE LITTÉRAIRE D'APPIUS.

VIII

Les savants modernes qui font d'Appius un grand seigneur démagogue ont cru pouvoir compléter sa physionomie en le représentant comme un introducteur et un patron de l'hellénisme. Ce rôle ne serait peut-être pas aussi étonnant ni aussi caractéristique d'un esprit hardi qu'on serait tenté de le penser. Le tribun de la plèbe qui voulait faire abdiquer Appius de la censure, P. Sempronius devint, en 454/300, un des premiers pontifes plébéiens, par suite un des interprètes officieux du droit romain. A cause de la profondeur de sa science, le peuple, reconnaissant des services rendus par ses consultations, l'appela Sophus. Ce sobriquet grec, à demi-gouailleur, à demi-révérencieux, témoigne d'une grande nouveauté : la sagesse grecque pénètre dans la tradition juridique romaine. C'est la première lueur de cette lumière que des hommes tels que Serv. Sulpicius essaieront de répandre dans les dédales de la pratique. Nous ne savons rien de plus de Sempronius, mais cela suffit pour nous faire comprendre qu'un Claudius pourrait aussi introduire à Rome, dans des régions moins fermées que le droit, la culture et la sagesse des Grecs. Mais les preuves qu'on a voulu en donner sont très discutables.

On les a cherchées d'abord dans ce qu'on pourrait appeler sa politique religieuse. On a dit : Appius a réglé le culte d'Hercule l'Ara Maxima ; or, ce culte était grec. Les deux assertions sont exactes, mais il est difficile d'expliquer comment on a pu en tirer la conclusion qu'Appius favorisait les cultes grecs. Celui de l'Ara Maxima éveillait déjà au temps d'Appius un passé lointain qu'embrumait la légende. Le censeur a touché à ce culte, grec de fondation, pour le faire rentrer dans les cadres du culte public romain. C'est le préteur qui désormais doit le présider, avec le concours des esclaves du peuple romain. Il y avait donc à Rome au temps d'Appius un vieux culte grec ; Appius l'a modifié pour le romaniser. On ne peut plus mal tomber en le citant en preuve des tendances hellénisantes du censeur.

Appius Claudius a voué un temple à Bellone. Or Bellone, dit-on, est une déesse grecque sous un nom romain. L'épouse latine de Mars est Nerio Neriene. Le temple, fondé au temps de la guerre de Pyrrhus, vers 459/295, marque donc une étape de

l'hellénisation de la religion à Rome [1]. Cependant le nom latin *Bellona* aurait dû arrêter ces déductions. Sans doute, nous avons une coupe du musée de Florence qui présente la tête d'Enyo entourée de serpents avec l'inscription *Belolai pocolom*. Les archéologues datent l'objet du VIe siècle. Mais il provient d'Etrurie. Le fabricant a pris dans le répertoire figuré des dieux grecs une tête appropriée au sujet et a marqué l'origine étrangère de la coupe en écorchant le nom de la divinité romaine. Le temple de Bellone a un caractère tout romain. Il est placé hors du pomérium. C'est là que le *pater patratus* accomplit le rite latin de la déclaration de guerre. C'est là que se tiennent les généraux avant d'entrer dans Rome en triomphateurs. C'est là que les ambassadeurs des peuples étrangers doivent rester, hors de l'enceinte sacrée de la cité. Plus tard, sans doute, la déesse Enyo viendra de Cappadoce se superposer à l'antique Bellone et lui prendre son nom. Mais c'est au temps des guerres de Mithridate, deux siècles après Appius.

Pline l'Ancien raconte qu'un Appius introduisit l'usage de suspendre dans les temples des portraits de famille ciselés sur des boucliers, « instituit, ut reperio, Appius Claudius qui consul cum P. Seruilio fuit anno CCLVIIII : posuit enim in Bellonae aede maiores suos [2] ». L'usage commence avec un Appius et dans le temple de Bellone. Mommsen en a conclu que l'inventeur était le censeur et a supprimé dans Pline les mots *qui consul... CCLVIIII*. C'est toujours la même méthode qui construit une hypothèse sur une partie des données pour éliminer le reste de la tradition. Il faudrait cependant se demander si l'état des arts rend vraisemblable l'introduction d'un tel usage à l'époque du censeur. On a trouvé d'une manière plus plausible que l'usage ne pouvait même pas remonter aux consuls de 495/259, Ap. Claudius Sabinus Regillensis et P. Servilius Priscus Structus. On a proposé de voir dans l'indication de Pline une confusion avec les consuls de 675/79, Ap. Claudius Pulcher et P. Servilius Vatia. Cela n'est pas impossible, à condition qu'on ne touche pas au texte de Pline. S'il y a faute, ce n'est pas une faute de copiste, c'est une faute d'auteur. Les deux paires de consuls, de prénom et gentilice semblables, ont été prises l'une pour l'autre. Nous n'avons pas à nous prononcer. Le texte de Pline n'appartient pas à l'histoire du Censeur.

---

1. Ces thèses singulières ont été soutenues par le Hofrat STARK, dans les *Verhandlungen der deutschen Philologenversammlung zu Tubingen, 1876* (Leipzig, 1877, in-4°), p. 38.
2. PLINE, *N. H.*, XXXV, 12.

Rien dans les faits certains de la carrière d'Appius ne permet d'y voir un devancier des Scipions dans la faveur accordée aux influences grecques. Il reste à discuter ce qu'on sait de ses œuvres littéraires.

IX

Appius Claudius avait écrit en vers saturniens des *Sententiae*, recueil de maximes. PRISCIEN, VIII, 18 (dans Keil, *Gr. lat.*, II, 384,4) :

> Amicum cum uides, obliuiscere miserias
> Inimicus sies commentus, nec libens aeque.

Le premier vers a le second membre trop long d'une syllabe ; il faut adopter la correction déjà ancienne, *obliscere*. Il faut entendre *miserias* comme un génitif ou un accusatif dépendant de *obliscere*. Le second vers est plus difficile à rétablir, parce que le sens n'est pas clair au premier abord. Priscien, qui cite ces vers à propos d'un sens passif de certaines formes déponentes, se contente d'ajouter : « Commentus : σεσοφισμένος. »

Partant de là, M. Louis Havet, dans sa thèse sur le saturnien[1], faisait des deux vers une seule phrase en mettant après *miserias* une simple virgule. Il corrigeait *inimicus* en *inimicis*, supposant un modèle grec où le datif ἐχθροῖς était le complément d'un passif. Il obtenait alors le sens suivant : « Si ab inimicis es deceptus, quamuis id aegre feras, mali tamen obliuiscere ubi amicum uides. » J'avoue que cette interprétation me laisse des scrupules. D'abord, le sens de *nec libens aeque* reste très obscur. De plus, la proposition conditionnelle, *inimicis si es commentus*, vient après la principale. Cet ordre est contraire à l'usage constant des formules juridiques, où la condition (non pas l'exception) vient toujours en tête. Rien ne ressemble à une formule juridique comme une maxime morale, et Appius était juriste. Mais l'usage du droit se confond ici avec les habitudes anciennes de la langue. Il me paraît risqué de supposer dans un texte archaïque une conditionnelle placée après la principale.

Plus récemment, l'Allemand Marx a proposé une autre interprétation. Pour lui, *obliscere* est un indicatif, non un impératif; *miserias*, un accusatif plutôt qu'un génitif, ce qui ne change pas

1. L. HAVET, *De saturnio Latinorum uersu*, Paris, 1880, p. 383. Cf. du même, *Cours métrique*, 3e éd., Paris, 1893, p. 215-216.



le sens; *libens*, un adverbe; *nec libens* équivaut à *non libenter*. Les deux vers forment une antithèse, ce qui est une vue déjà ancienne. La maxime oppose le véritable ami à l'ami menteur. Le sens est : « Quand tu vois ton ami, tu oublies ta peine; si tu es un ennemi secret, alors tu n'oublies pas aussi facilement ta peine[1]. » Ainsi présentée, la pensée ne satisfait pas. Au fond, qu'est-ce que peut bien faire à l'ennemi caché la perspective de n'avoir pas de plaisir à voir celui qu'il prétend aimer ? *Miseria* est singulier en cette hypothèse. L'ennemi caché n'est pas sympathique; sa peine, s'il en a, n'est pas intéressante. Enfin, l'opposition entre *amicum* et *inimicus* est boiteuse. La même personne voit l'ami, mais l'antithèse est entre ses dispositions internes, dont l'une n'est pas exprimée : *Si uerus amicus amicum uides, obliscere miserias*. En résumé, la maxime ne rime à rien.

M. Zander, qui avait autrefois imaginé un texte incomplet et une hypothèse compliquée, revient tout simplement aux manuscrits dans sa deuxième édition[2]. Il lit le second vers : *Inimicus sis commentus nec libens aeque*. Il ne donne pas d'explication et on ne voit pas bien quel sens il attribue à *sis commentus*[3].

Retenons l'antithèse. Le premier vers dit : « Si tu vois ton ami. » Le deuxième devra dire : « Si tu vois ton ennemi, si tu penses à ton ennemi, si l'image de ton ennemi se présente à ton esprit. » Il faudra une légère correction pour faire de *inimicus* un régime en le mettant au cas voulu. Cette opposition est dictée par le texte : nous avons au commencement de chaque vers une hypothèse, introduite par *cum* dans le premier, par *si* dans le second. Gardons-nous de toucher au dessin général de la phrase ainsi balancée et presque ponctuée d'avance.

Le verbe *comminiscor* indique un mouvement de l'esprit qui se représente une chose. Tandis que dans *re-miniscor* le préverbe caractérise ce mouvement comme un retour en arrière, dans *com-miniscor*, le préverbe marque comme une apparition soudaine : « Si tu viens à te représenter ton ennemi. » On peut objecter contre cette interprétation celle de Priscien, σεσοφισμένος passif. Il n'est pas prouvé que Priscien ou l'auteur qui lui fournit ses extraits avait le sens exact de ce fragment. L'explication par

1. F. Marx, dans *Zeitschrift für œsterreichischen Gymnasien*, t. XLVIII (1897), p. 219.
2. C. Zander, *Versus saturnii*, 3e éd., Lund, 1918, p. 10 (182). Cf. C. Zander, *Versus italici antiqui*, Lund, 1890, p. 16.
3. Voy. encore L. Müller, *Der saturnische Vers* (Leipzig, 1885), p. 94.

le passif semble un pis-aller pour rendre compte de l'inexplicable nominatif *inimicus*. De plus, le sens moyen de *comminiscor* était effacé dès les premiers temps de la littérature hellénisante. Déjà Plaute ne connaît pas d'autre sens que celui qui convient à le voix active « imaginer, créer, inventer, forger, ourdir ». Quand par hasard il fallait donner au verbe la valeur d'un moyen, on ajoutait *sibi*, *secum* ou *animo* : « Alios *animo* commenta paratus » (STACE, *Ach.*, I, 97) ; « Cultum modicum ac sermonem necessarium commenti *sibi* » (SUÉTONE, dans ISIDORE, *Etymol.*, VIII, 7,1) ; « Sacerdotes nouum quaestus genus *sibi* comminiscuntur » (APULÉE, *Mét.*, IX, 8 ; p. 606 Oud.); « Inter tibicinis modos psalmum *secum* comminiscetur » (TERTULLIEN, *Spect.*, 25). Mais à l'origine, *comminiscor* étant un moyen pour la forme devait être un moyen pour le sens, et c'est ainsi que s'explique d'ailleurs le sens ordinaire d'imaginer, inventer. On ne doit pas être surpris de trouver encore ce moyen dans Appius Claudius.

La deuxième partie de la phrase ne fait pas de difficulté. Dans *nec libens*, *nec* est la négation archaïque de *nec recte*, *nec bene*, *necopinans*, *neglego*, *negotium*, où M. Havet a, depuis longtemps, reconnu la négation fondamentale *nĕ* et la forme réduite d'une particule latine correspondant à γέ en grec. Marx remarque que *non* et *noenu* sont ignorés des XII tables ; le *nec libens* d'Appius serait capital pour la chronologie des négations latines. Je ne vois pas. Car *nec* est ancien et persiste encore au temps de Virgile (*quod nec uortat bene*). Nous n'apprenons rien en le trouvant chez Appius.

Il faut sous-entendre, après *nec libens aeque*, *obliscere miserias*. Le sens qui se présente d'abord à l'esprit est assez plat : « Tu n'oublies pas tes misères aussi volontiers ». Mais on doit se rappeler que la négation a un sens très fort quand elle porte sur une expression complexe comportant un élément négatif ou positif; *haud impiger* peint une activité dévorante. Inversement la négation tombant sur *libens* souligné par *aeque* produit une litote : « ce n'est pas aussi volontiers que tu oublies tes misères », donc : « tu penses plus âprement à tes misères ». Quel que soit le cas de *miserias*, le pluriel français correspond seul à l'idée ; le singulier prendrait une autre nuance.

Nous avons dès lors le texte suivant, en excellents vers saturniens :

Amicum quom uides, || obliscere | miserias ;
inimici si es | commentus, || nec libens aeque.



« En voyant ton ami tu oublies tes misères ; si ton ennemi s'offre à ton esprit, ce n'est plus aussi volontiers que tu les oublies. » Dans *libens*, la seconde syllabe est une longue prolongée valant les trois temps de l'avant-dernier pied. Cette phrase est intéressante pour l'histoire de la syntaxe latine. Nous trouvons dans la première proposition *quom* dit d'équivalence, correspondant à « en » français [1]. *Sis commentus* est un exemple du sens moyen de *comminiscor* et du sens inchoatif du préverbe *com-*, « si tu viens à te représenter ». Ce sont là des faits pour des chapitres curieux et toujours neufs de la syntaxe latine.

La maxime a un sens et témoigne d'un certain effort pour s'exprimer avec énergie. Marx a trouvé le premier vers dans deux de Philémon :

Οὕτως ἐπὰν τις τυγχάνει λυπούμενος,
ἧττον ὀδυνᾶται, φίλον ἐὰν παρόντ' ἴδῃ [2].

Marx conclut ; Appius a puisé dans un florilège des maximes de son contemporain Philémon ; Appius est un traducteur. Il serait alors un traducteur singulièrement adroit, car, à l'encontre de tous les traducteurs connus, il resserrerait une pensée que son modèle a diluée. Mais peut-il être le traducteur de Philémon ? Le comique athénien, né vers 361, commence à se faire représenter vers 329 et meurt très âgé en 263. Appius est censeur en 312 et meurt après 280. Ils sont exactement contemporains. Les nouveautés du théâtre d'Athènes pouvaient-elles être connues aussitôt à Rome qui n'avait pas encore de théâtre régulier? Évidemment non. Alors intervient l'hypothèse du florilège. Mais formait-on, songeait-on à former en Grèce des florilèges d'auteurs vivants ? D'ordinaire, le florilège est l'herbier des ouvrages et des genres littéraires qui sont morts et sont devenus objet de curiosité ou matière d'enseignement élémentaire. Nous n'avons pas d'exemple d'un florilège aussi ancien ou si l'on préfère, aussi récent. L'hypothèse est gratuite, elle est invraisemblable.

Marx objecte l'existence d'un florilège grec dès le temps d'Appius. Mais il fait ainsi un singulier abus d'une découverte certaine. U. Wilcken a publié un ostracon de Deir el-Bahri intitulé : Ἀμενώτου ὑποθῆκαι, *Sentences d'Amenhotep*. Les premières lignes présentent les maximes suivantes : Φρόνησιν ἄσκει μετὰ δικαιοσύνης.

---

1. J. Lebreton, *Et. sur la langue et la gram. de Cicéron*. Paris, 1901, p. 327 ; Riemann, *Synt. lat.*, § 394, rem. 1, 2°.
2. Stobée, *Florilège*, CXVIII, 10.

Ὁμοίως θεοὺς σέβου <καὶ> γονέας. La suite est incertaine. Le premier éditeur a reconnu aussitôt, non pas un florilège de maximes tirées de la comédie nouvelle, mais un recueil de maximes morales analogues à celles qui sont attribuées aux Sept Sages. La première reparaît ailleurs avec quelques variantes sous le nom de Bias. D'autres rapprochements s'offrent d'eux-mêmes et conduisent à la même conclusion. Wilcken suppose que le nom d'Amenhotep est fictif. Un Grec, perdu dans ce canton égyptien, s'est amusé à mettre sous ce nom connu dans le pays, des maximes qui couraient en Grèce. Nous avons là du folk-lore [1]. Marx se garde bien de citer l'hypothèse de Wilcken, fort vraisemblable. Il s'empresse de dire : Voilà un florilège, extrait des florilèges grecs, ce qui prouve la popularité de ces recueils chez les Barbares [2]. Le recueil d'Amenhotep n'a rien de littéraire et n'est pas une collection d'extraits ; c'est un recueil de proverbes. L'hypothèse de Marx va à l'encontre de la nature du recueil. La démonstration de cette hypothèse serait-elle faite qu'il n'y aurait rien à en tirer pour Appius. Il faudrait alléguer un florilège véritable, non un recueil de maximes, un recueil d'extraits des comiques grecs contemporains de leurs œuvres, compilé en quelque sorte au jour le jour.

D'ailleurs le premier vers d'Appius est une pensée fort banale. On ne la trouve pas dans le *De amicitia* de Cicéron ; mais c'est se faire une idée singulière de cet ouvrage que de le prendre pour un recueil de maximes sur l'amitié [3]. Le deuxième vers d'Appius n'a pas de correspondant grec et il est peu probable que les compilateurs auraient omis la suite si dans Philémon cette suite avait existé. Car elle aurait été étroitement liée à ce qui précède. De plus, ce vers raffine sur le premier et l'aiguise. Ce n'est pas seulement en voyant l'ennemi, c'est en y pensant, que nous sentons s'alourdir le fardeau de notre misère. Comme dans beaucoup de distiques ou d'épigrammes, le premier vers a été écrit pour amener le second. Telle quelle, la maxime témoigne d'une maîtrise qui a pu se préparer par l'étude des modèles grecs, mais qui n'a pas besoin de les copier.

Une autre maxime a été citée par Festus (v° *Stuprum*), qui nous donne en même temps le titre du recueil de Claudius : « Et in Appi *Sententiis* :

Tui animi compote es, ne quid fraudis stuprique ferocia pariat. »

---

1. *Aegyptiaca, Festschrift für G. Ebers* (Leipzig, 1897), p. 142.

2. Marx, *l. c.*, p. 394. Schanz reproduit Marx sans discuter ni peut-être vérifier, et ainsi le fait passe pour acquis.

3. En revanche, une pensée analogue est exprimée par Euripide, *Or.*, 727 ; Aristote, *Mor. Nicom.*, IX. 11, p. 1171 A, 35. Elle a trop de parrains.

Le ms. a *qui animi compotem esse ne*. La restitution ci-dessus a été proposée autrefois par M. Havet dans un cours du Collège de France. Elle a l'avantage de faire commencer le texte avec un vers et d'arrêter la citation à une pause de sens. Elle donne à la maxime le ton de l'avis. *Compote es* est une formule impérative; *compote* a été proposé d'une manière indépendante par M. Zander, c'est le nominatif, doublet de *compotis*, *compos*[1]. *Stupri* est expliqué par Festus : « *Stuprum* pro turpitudine antiquos dixisse apparet ». *Ferocia* est le contraire de *compote esse*, c'est l'incapacité à se maîtriser. On notera toujours ce jeu d'antithèses, cher aux Romains. La maxime elle-même s'inspire de ces vertus prônées et pratiquées par eux, *constantia*, *patientia*. Elle n'a pas besoin d'avoir été prise à un auteur grec[2], et il est curieux que le hasard, qui nous a sauvé trois fragments des *Sententiae*, nous en ait gardé un qui correspond si exactement à un certain idéal national. Festus, ou son auteur Verrius Flaccus, à coup sûr ne le cherchait pas.

Le troisième fragment ne nous est point parvenu dans sa teneur, mais en style indirect. Le Pseudo-Salluste, dans le premier discours *Ad Caesarem de re publica*, 1, 2, le cite ainsi : « Res docuit id uerum esse quod in carminibus Appius ait, *fabrum esse suae quemque fortunae* ». Une pensée semblable est supposée dans un dialogue du *Trinummus* (363-366) entre Philto et Lisyteles. Le père sage dit à son fils :

Nam sapiens quidem pol ipsus fingit fortunam sibi :
eo non multa quae neuolt eueniunt, nisi fictor malust.

Et le fils non moins sage réplique :

Multa illi opera opust ficturae qui se fictorem probum
uitae agundae esse expetit : sed hic admodum adulescentulust.

Le père et le fils discutent sur les torts de Lesbonicus, ami du jeune homme. Le fils plaide la cause de son camarade. Le père lui oppose le proverbe ; le fils, par le jeu de raquette que favorise le goût italien pour les finesses de mots, retourne le proverbe en faveur de sa thèse. Le *Trinummus* est imité du Θησαυρός de Philémon. Marx en conclut qu'Appius a tiré de son florilège de Philémon le proverbe cité par le Pseudo-Salluste.

1. Zander et d'autres ont cherché dans le premier mot une forme du verbe *quire*, ce qui donne un tour très faible.
2. Marx, *ib.*, p. 220, compare des maximes trop différentes, qui sont ou trop générales (Mén., *Mon.*, 254) ou trop particulières et de couleur cynique (Kock, 184, 185).

Mais la question est plus compliquée. Le même proverbe est allégué par un *sapiens poeta* que citent, avec une exactitude variée, Cicéron, Cornélius Népos et Nonius. Cic., *Parad.*, 34 : « Cui (sapienti) quidem etiam quae uim habere maximam dicitur, Fortuna ipsa cedit, si, ut sapiens poeta dixit, *suis ea cuique fingitur moribus.* » Corn. Nep., XXV (*Atticus*), 11, 6 : « Itaque hic fecit ut uere dictum uideatur : *sui cuique mores fingunt fortunam hominibus.* » Non., p. 526 : « sui cuique mores fingunt ». Le texte de Cornélius Népos donne un sénaire régulier. Le vers provient sans doute de quelque comédie, peut-être une palliata, peut-être une togata ; car nous n'en savons rien. Il n'était donc pas nécessaire que Plaute l'ait trouvé dans Philémon, ni à plus forte raison Appius Claudius.

Il y a plus. On a trouvé à Corfinium une inscription pélignienne portant *forte faber*. Tous les savants qui s'en sont occupés voient dans *forte* le génitif du même mot que *Fors* (dans *Fors Fortuna*) ; ce génitif *fortis* a perdu l'*s* finale.

Ce texte n'est pas rédigé dans la prose épigraphique ordinaire ; Bücheler y a soupçonné des vers saturniens. En tout cas, c'est un éloge emphatique d'un défunt, qu'on peut traduire ainsi en latin : « Hic incubat senex usa aetate C. Annaeus omnibus diebus fortunae faber. » L'expression proverbiale appartient donc au fonds de la sagesse italienne [1].

La comparaison de la maxime d'Appius avec les autres textes dénote une supériorité remarquable d'expression. Ces rapprochements montrent aussi combien il est difficile de reconnaître l'origine d'un proverbe. Je doute fort que quand nous disons de quelqu'un qu'il est le fils de ses œuvres, nous nous inspirions de Philémon. La maxime *Faber est suae quisque fortunae* ne pouvait manquer, en tout cas, d'être recueillie par Appius, maxime d'activité et d'énergie, digne d'être piquée à côté de la maxime de sang-froid, *tui animi compote es*. Le monument d'un soldat romain, à Lambèse, est décoré de trois bustes qui portent leurs noms : *Patientia*, *Virtus*, *Spes*. Le moraliste contemporain des guerres samnites n'avait pas un autre idéal que le légionnaire du temps des Antonins.

Salluste, dans les *Histoires*, appliquait à un orateur un mot d'Appius ; Nonius, p. 60 : « Inde et Sallustius : *Canina*, *ut ait Appius*, *facundia exercebatur.* » D'après Lactance, *Diu. Inst.*, VI, 18,26, l'orateur visé était Cicéron. Marx fait rentrer l'expression

1. Voy. Conway, *The Italic dialects*, t. II (Cambridge, 1897), p. 244, n° 218 ; et cf. les auteurs auxquels il renvoie, Bücheler et Thurneysen.



dans les *Sententiae* et la donne pour une traduction du grec. Car, d'une part, dit-il, PÉTRONE, 43,3, fait tenir ce langage à un des convives de Trimalcion : « De re tamen ego uerum dicam, qui linguam caninam comedi. » D'autre part, KOCK, *Com. gr.*, t. III, p. 521, 629, a recueilli d'un comique grec le fragment : Ἐχίδνης καρδίαν ἐδήδοκεν. Il y avait aussi un proverbe grec que cite CICÉRON, *De or.*, III, 138 et ailleurs : *Ad clepsydram latrare* ; Eupolis (207 K.) dit d'un orateur : Ἀναβὰς γὰρ ἐπὶ τὸ βῆμ' ὑλακτεῖ περιτρέχων.

Cette érudition est impressionnante ; elle est surtout confuse. Nous avons là au moins trois expressions proverbiales : *canina facundia* (*latrare*, etc.), *linguam caninam comedi*, ἐχίδνης καρδίαν ἐδήδοκεν. Il ne faut avoir aucune expérience de la littérature populaire et du folk-lore, pour rapprocher la troisième des deux autres. Or elle est le pivot du raisonnement par lequel Marx rattache à la comédie grecque le mot d'Appius. Une langue de vipère n'est pas une langue de chien. Avoir avalé la langue d'un animal n'est pas avoir la langue de cet animal. Sans doute *ad clepsydram latrare* a le costume grec. Mais comparer un orateur, surtout un accusateur, à un chien est naturel et se retrouve en tous pays. Dans nos casernes, les adjudants sont les aboyeurs du quartier. Dira-t-on que les soldats qui ont trouvé cette image l'ont puisée dans les fragments de la comédie nouvelle ? En soi, la métaphore d'Appius est banale et ne porte aucune marque d'auteur.

Marx a supposé enfin comme résolue la question préalable. Le censeur est-il l'auteur de ce trait appliqué plus tard à Cicéron ? Est-il vraisemblable qu'il ait fallu chercher si loin ce qui pouvait se présenter si naturellement à l'esprit ? Le mot a tout l'air d'un mot de contemporain. Il qualifie probablement l'éloquence de Cicéron dans les *Verrines* ; les deux termes *canina* et *facundia* exprimaient assez bien ce qu'un Ancien pouvait penser de ces accusations célèbres. Il ne manquait pas alors d'Appius pour trouver ce jugement. Appius Claudius l'augure a eu des relations assez inégales et heurtées avec Cicéron ; il était amateur et voleur d'objets d'art comme Verrès ; il pouvait avoir une secrète mauvaise humeur contre le *De signis*. Les accusateurs de Milon étaient deux frères, portant tous deux les noms d'Appius Claudius. Enfin il n'était pas absolument nécessaire d'être l'ennemi de Cicéron pour parler de sa faconde canine ; en un certain sens, c'était un éloge. Ce qui est vraisemblable, c'est que Salluste, dans ses *Histoires*, a recueilli un mot qui courait de son temps, plutôt qu'il n'a été le chercher dans les *Sententiae* du vieux Censeur.

Le nom seul d'Appius Claudius aurait sans doute suffi à le

désigner ; comme nous n'avons pas le contexte, rien ne prouve que Salluste ne parle pas d'un autre déjà mentionné. Par contre, Valère Maxime, VII, 2,1, ne peut que parler du Censeur : « Appium Claudium crebro solitum dicere accepimus *negotium populo romano melius quam otium committi.* » La périphrase *crebro solitum dicere* marque qu'il s'agit d'un apophtegme. C'est par de telles formules qu'on cite les apophtegmes des personnages célèbres et des philosophes et que se développe toute une littérature d'anas. Les *Sententiae* étaient un recueil d'apophtegmes, comme l'indiquait le titre. La citation de Valère Maxime en provient, sans doute par quelque dérivation détournée. Elle est précieuse. Elle montre qu'Appius ne se contentait pas de maximes applicables à tous les temps et à tous les pays. Il ne pouvait oublier la politique et le peuple romain. On peut donc déduire le caractère national du Pibrac latin autrement que de la tendance toujours contestable de deux fragments.

Cependant Cicéron compare les *Sententiae* aux *Vers dorés* de Pythagore : « Mihi quidem etiam Appi Caeci carmen, quod ualde Panaetius laudat epistula quadam quae est ad Q. Tuberonem, Pythagoreum uidetur » (*Tusc.*, IV, 4). Cette assertion se trouve dans un long développement sur l'influence de Pythagore. Cicéron lui-même rejette la légende qui faisait de Numa un disciple de Pythagore. Mais il rattache aux banquets des communautés pythagoriques l'usage romain de célébrer les héros dans les festins, ce qui est invraisemblable. L'assimilation des *Sententiae* aux *Vers dorés* est de même valeur. Ce que nous connaissons des deux recueils ne peut justifier aucun rapprochement. Ils n'ont de commun que d'offrir l'un et l'autre des maximes. Quant à l'éloge des *Sententiae* par Panétius, nous ne pouvons rien en deviner. Il semble bien cependant que Panétius ne pensait ni à Pythagore ni aux *Vers dorés*, car Cicéron n'aurait pas manqué de se mettre à couvert sous cette autorité. Il a bien soin de marquer que son jugement lui est personnel : *mihi quidem Pythagoreum uidetur*.

Ces discussions nous conduisent à une notion assez nette des *Sententiae*, recueil de maximes en vers saturniens, inspiré par la sagesse pratique, l'esprit politique et énergique, la constance et le sang-froid de la Rome sénatoriale. Le style est d'une main experte en oppositions de mots, en allitérations et en raccourcis d'expression. Qu'il y ait des ressemblances avec d'autres morales, le genre l'explique. On pourra supposer qu'Appius a pris partout son bien où il le trouvait. Mais ce sera une simple conjecture personnelle, car nous n'avons pas la preuve d'emprunt direct à une source grecque ; encore moins sommes-nous autorisés à consi-

dérer Appius comme un simple traducteur ; les fragments rendent le contraire problable.

X

Appius passait pour avoir assuré la place de la lettre *R* dans l'alphabet latin. Le sujet a été parfaitement traité autrefois par M. Havet dans cette *Revue* [1]. Il suffit de noter l'intérêt qu'Appius prenait aux questions de grammaire. Il n'était pas seulement un écrivain de maximes, qui emploie la langue et le vers pour servir ses idées. La technique lui importait.

Il avait écrit aussi un livre de droit, *De usurpationibus*. Ce mot, dans la langue juridique, « a régulièrement le sens de *usui rapere* et s'applique à divers faits qui ont pour caractère commun de soustraire une chose à l'*usus* d'un tiers [2] ». On sait quel rôle jouait l'*usus* dans le droit romain. Il pouvait fonder la propriété (*usucapio*), les servitudes, l'union matrimoniale. Mais cette façon d'acquérir un droit devait avoir une contre-partie. Le propriétaire devait pouvoir interrompre ou annuler l'usucapion, devait pouvoir conserver une servitude non utilisée ; les mesures prises en ce cas étaient des *usurpationes*. L'interruption de trois nuits, consacrée par les XII tables en matière de mariage *usu*, est une « usurpation », par laquelle la femme se soustrait à la *manus*. Leo, dans son *Histoire de la littérature latine*, rejette l'authenticité du renseignement sur l'ouvrage d'Appius. Pomponius, qui nous l'a transmis, n'est pas exempt de bévues et paraît bien en avoir commis une dans ce passage même [3]. Qu'il ait mal compris ou mal reproduit son auteur, cela est possible. Mais Leo ne se fonde pas sur ce détail, qui, en fait, ne touche pas au fond du renseignement. Il dit simplement que les *usurpationes* étaient une question juridique trop spéciale pour être traitée à cette époque. Cependant l'*usurpatio* était corrélative de l'*usucapio* ; elle était certainement pratiquée, les XII tables l'avaient réglée en matière de mariage. Pourquoi un habile juriste, comme était Appius, *sollers iuris* (T.-Live, X, 22,7), ne l'aurait-il pas étudiée ? Ce

---

1. *Revue de philologie*, t. II (1878), p. 15-18.
2. Ed. Cuq, dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Saglio et Pottier, v° *usurpatio*, t. V, 1re partie, p. 610.
3. *Dig.*, I, 2, 2,36 : « Hunc etiam actiones scripsisse traditum est primum de usurpationibus, qui liber non exstat. » Le mot *actiones* est impropre ou paraît résulter de quelque confusion. Je dois ajouter qu'on a quelquefois donné ici au mot *usurpatio* un sens non juridique : usage des XII tables : par suite, l'ouvrage serait un recueil de consultations. Cela est peu probable.

jugement de Leo montre avec quelle légèreté on se croit le droit de traiter tous les problèmes de l'histoire ancienne. On prend et on laisse à sa guise, on approuve ou on rejette sans réfléchir, en suivant un système, une impression, une imagination.

XI

L'œuvre la plus célèbre d'Appius est ce discours sur Pyrrhus qui est même mentionné sur son éloge, entre ses magistratures et ses campagnes. Le témoignage le plus complet que nous en ayons est dans Cic., *De sen.*, 16 : « Ad Appi Claudi senectutem accedebat etiam ut caecus esset. Tamen is, cum sententia senatus inclinaret ad pacem cum Pyrrho foedusque faciendum non dubitauit dicere illa quae uersibus persecutus est Ennius :

> Quo uobis mentes, rectae quae stare solebant
> antehac, dementes sese flexere uiai ?

ceteraque grauissime : notum enim uobis carmen est ; et tamen ipsius Appi exstat oratio. » Cf. *Brutus*, 61 : « Hunc igitur Cethegum consecutus est aetate Cato... Nec uero habeo quemquam antiquiorem cuius quidem scripta proferenda putem, nisi quem Appi Caeci oratio haec ipsa de Pyrrho et nonnullae mortuorum laudationes forte delectant. — Et hercules hae quidem exstant : ipsae enim familiae sua quasi ornamenta ac monumenta seruabant... Quamquam his laudationibus historia rerum nostrarum est facta mendosior... — Catonis autem orationis non minus multae fere sunt quam Attici Lysiae... »

D'après cet exposé du *Brutus*, le premier orateur romain digne d'être nommé et dont on puisse citer les œuvres est Caton. Avant, il y avait des hommes comme Cethegus, dont Ennius atteste l'éloquence ; mais Cicéron ne lit plus leurs œuvres. Il y a bien aussi des œuvres qu'on peut lire encore, le discours d'Appius sur Pyrrhus et les éloges funèbres conservés dans les familles, mais ces ouvrages ne sauraient plaire. Et après une digression sur les éloges funèbres, Cicéron revient aux discours de Caton. La composition de ce morceau est importante. Il résulte de là que, pour Cicéron, le discours d'Appius est le premier qu'on puisse lire de son temps ; il n'est pas un document d'archives domestiques, comme les éloges, puisque Cicéron ne parle des familles et de leur orgueil qu'à propos des éloges. Ce passage du *Brutus* confirme donc celui du *De senectute*.

Leo prétend que le discours lu par Cicéron n'a pas dû être publié par Claudius, mais par un descendant qui en a trouvé le brouillon dans ses archives. Cette hypothèse est contraire au témoignage de Cicéron. Elle est gratuite. Elle est peu vraisemblable. Ce discours a été un événement historique. S'il a eu cette portée, on l'a vu tout de suite, et non pas plusieurs générations après. Claudius a été tout naturellement amené à le répandre. Le vieil homme d'État aveugle, resté depuis longtemps éloigné des affaires, était revenu pour lutter contre l'ennemi et s'opposer à une politique de défaite. Il avait eu l'intuition du moment décisif pour les destinées de Rome. Il avait triomphé de l'habile diplomatie grecque. Ce spectacle devait frapper les contemporains. Appius aurait démenti son caractère et ses prétentions d'écrivain s'il n'avait point publié ce discours mémorable. Il aurait aussi déçu l'attente publique. C'est probablement alors que l'opinion reconnaissante et fière lui donna le surnom de *Caecus*.

Le discours dans Ennius reproduisait celui que lisait Cicéron ; le *De senectute* renvoie à la fois, comme à des œuvres semblables, au poème, *notum enim uobis carmen est*, et au discours, *exstat oratio*. On a supposé que le discours lu par Cicéron était un exercice de rhétorique refait sur celui qu'Ennius prêtait à Claudius dans les *Annales*. Le jugement que Cicéron porte dans le *Brutus* sur ce discours rend cette hypothèse peu vraisemblable. Car si entre Ennius et Cicéron, quelqu'un avait composé ce discours, cet exercice de rhétorique aurait eu des qualités de métier qui auraient frappé Cicéron et l'auraient vraisemblablement étonné pour une époque aussi ancienne que le temps d'Appius. Il fait commencer l'éloquence latine à Caton, parce que le discours d'Appius n'était plus pour lui qu'une curiosité.

L'exorde avait une allure brusque comme celui de la première Catilinaire. Plutarque, *Pyrrhus*, 19, nous donne au contraire un exorde compassé : « Jusqu'ici j'ai supporté péniblement la calamité qui a frappé ma vue ; mais maintenant je souffre de n'être pas à la fois aveugle et sourd, quand j'entends des conseils honteux et des propositions qui détruisent la gloire de Rome. Que sont donc devenus ces discours que vous teniez et qui ont retenti par toute la terre, que, si cet Alexandre le grand était venu en Italie, du temps de notre jeunesse et de la vigueur de l'âge de nos pères, il ne serait pas maintenant célébré comme invincible, mais que, par sa fuite ou par sa mort en ce pays, il aurait laissé Rome encore plus glorieuse ? » On sent là le rhéteur qui tire parti des données de sa matière et ramène un lieu commun cher aux historiens, le parallèle de Rome et d'Alexandre. Si le discours

que lisait Cicéron avait été fabriqué par un rhéteur, Plutarque ne se serait sans doute pas donné la peine de le refaire. Mais sous les Antonins, l'ouvrage authentique avait disparu, ou était trop difficile à comprendre, ou paraissait indigne de l'histoire.

Le discours d'Appius resta d'autant plus célèbre qu'il fut le premier qu'on ait publié et qu'il resta longtemps le seul, jusqu'à l'âge de Caton, qui fut censeur un siècle après Appius [1]. C'est ce qui explique qu'on les cite souvent ensemble. Entre Appius et Caton, il semble qu'aucun orateur n'ait eu l'idée de publier ses discours. On s'en étonne et le discours d'Appius en devient suspect. Mais le discours d'Appius était un monument historique : l'exemple donné par Appius n'autorisait pas tout orateur à publier ensuite tout discours. Prononcer des discours était agir en Romain, les publier était agir en lettré. Il a fallu un siècle pour que l'acte extraordinaire de Claudius cessât d'être une singularité rendue tolérable par des circonstances extraordinaires.

La qualité maîtresse d'Appius paraît avoir été, en tout, la sûreté du coup d'œil. Sa pénétration lui a fait voir, dans les affaires, le moment critique et trouver la conduite qui devait assurer l'avenir. Cet esprit de décision avait probablement inspiré ses écrits comme ses actes. Il tranche un litige alphabétique qui menaçait d'obscurcir l'écriture et de ralentir le développement de la culture littéraire. Il formule contre les extensions juridiques de l'usage des exceptions qui délimitent l'indéterminé. Surtout il recommande, dans un langage impérieux et saisissant, l'activité, l'énergie et le sang-froid, qui donnent aux individus le succès, aux peuples la suprématie. *Negotium populo romano melius committitur quam otium.*

Paul LEJAY.

---

1. ISIDORE, *Etym.*, I. 38,2 : « Apud Romanos autem Appius Caecus aduersus Pyrrhum solutam orationem primus exercuit. » Isidore abrège probablement Varron, qui a dû dire que ce discours fut, non le premier, mais le premier publié : ce qui concorde avec l'historique du *Brutus*. — On ne sait s'il faut prendre à la lettre ce que dit des archaïsants SÉNÈQUE, *Epist.*, 114,13 : « Ad Appium usque et Coruncanium redeunt. » Le nom d'Appius semble devenir un symbole ; cf. TAC., *Dial.*, 18 et 21.



NOTES SUR L'HÉRACLÈS D'EURIPIDE

L'*Héraclès* nous a été conservé par un seul manuscrit, le *Laurentianus* L du début du quatorzième siècle — le *Palatinus* P, qu'il soit ici sa copie ou celle de son archétype, peut être négligé —, et son texte n'est accompagné d'aucune scolie des anciens ni même des Byzantins. La plupart des petites fautes manifestes que comporte naturellement une telle tradition ont été corrigées autrefois par les grands philologues de l'école anglaise. Après eux, les savants du dix-neuvième siècle se sont appliqués à rendre clairs les passages où ils découvraient des difficultés d'interprétation. C'est une vérité de plus en plus reconnue que, dans cette tâche, leur défaut commun a été de recourir trop complaisamment à la correction.

Le principal éditeur allemand de l'*Héraclès*, M. de Wilamowitz, a écrit qu'il y avait dans cette pièce en moyenne tous les huit vers une altération qui oblige à la conjecture. C'est là une assertion qu'il serait oiseux de discuter, mais, même en l'admettant comme vraie, on peut affirmer en toute sûreté que beaucoup des altérations en question ne se trouvent pas aux endroits où l'éditeur prétend les découvrir. Il en est qui doivent se cacher dans des passages, d'une clarté parfaite, où notre critique ne les devinera jamais. Il suffit pour s'en convaincre de comparer, pour les *Phéniciennes* par exemple, le texte que donnerait la tradition de L seul avec celui que l'on obtient grâce à l'adjonction de plusieurs manuscrits meilleurs et d'abondantes scolies. Avec la ressource de L seul, nous courons donc le danger irrémédiable d'accepter par endroits comme vraie une leçon facile qui est l'œuvre d'un correcteur ancien. D'autre part, en rendant facile par la correction un passage qui résiste à notre interprétation, nous pratiquons souvent à notre tour le procédé fatal qui, depuis leur origine, tend à accommoder les textes à l'intelligence immédiate de lecteurs pour qui ils n'ont pas été écrits.

Plus interpretationis eget, me iudice, Euripides quam emendationis. Je souscris entièrement à cette opinion exprimée par G. Murray dans la préface de son édition critique d'Euripide, et les notes suivantes tendent surtout à en confirmer la justesse, même en défendant plus d'une fois le texte transmis contre Murray lui-même.

J'ai rejeté à la fin une conjecture relative à un passage désespéré du premier chœur (119 sqq.). Il m'a paru intéressant de montrer à tout le moins qu'on peut en envisager de façon nouvelle l'interprétation.

452

Mégara, rentrant sur la scène pour s'offrir à la mort avec ses enfants, s'écrie, 451 sqq. :

> Εἶεν· τίς ἱερεύς, τίς σφαγεὺς τῶν δυσπότμων
> ἢ τῆς ταλαίνης τῆς ἐμῆς ψυχῆς φονεύς ;
> ἕτοιμ' ἄγειν τὰ θύματ' εἰς Ἅιδου τάδε.

Paley, trouvant que φονεύς est faible après ἱερεύς et σφαγεύς et que ἐμῆς ψυχῆς est une périphrase dure pour ἐμοῦ, a considéré comme interpolé le v. 452, et les derniers éditeurs, Wilamowitz et Murray, se sont rangés à son sentiment. Mais, d'abord, il me paraît qu'on n'a pas aperçu en quel sens les termes sont ici placés dans une véritable gradation : ἱερεύς s'applique à une immolation rituelle, σφαγεύς invoque l'idée de ce que cette opération a de sanglant ; enfin avec φονεύς, il n'y a plus qu'un meurtre criminel, sans idée de sacrifice : « Quel est le sacrificateur, quel est l'égorgeur de ces infortunés, ou plutôt quel est l'assassin de ma vie malheureuse ? » D'autre part, avec ἐμῆς ψυχῆς, il ne s'agit pas au sens propre et direct de la vie de Mégara. Il s'agit de la vie de ses enfants (τῶν δυσπότμων) qui, dans son sentiment, se confond avec la sienne même. C'est ainsi qu'Andromaque dit en parlant de son fils, *Andromaque*, 418 : Πᾶσι δ' ἀνθρώποις ἄρ' ἦν ψυχὴ τέκνα.

471

Héraclès avait promis à son second fils de le faire roi de Thèbes et de lui donner sa massue, 470 :

> ἐς δεξιάν τε σὴν ἀλεξητήριον
> ξύλον καθίει, Δαιδάλου ψευδῆ δόσιν.

Depuis Hermann, les éditions corrigent :

> ξύλον καθίει δαίδαλον, ψευδῆ δόσιν.

Le mot δαίδαλον, « travaillé avec art », qui n'est nulle part chez Euripide ni Sophocle (une fois chez Eschyle, *Euménides*,



635), ne serait ici qu'une banale épithète *ornans*, et d'ailleurs peu indiquée pour le gourdin d'Héraclès. On allègue qu'il n'est pas dit ailleurs que la massue était un don de Dédale, mais précisément il est peu prudent de supprimer d'un texte une donnée unique et qui, par là même, en acquiert plus de prix. Apollonius de Rhodes, I, 1196 appelle la massue χαλκοβαρὲς ῥόπαλον, ce qui ne veut pas encore dire nécessairement qu'elle est en bronze. En tout cas, pour Euripide, elle est en bois (cf. 993), et cette matière fait justement penser à l'intervention de Dédale. Dans la tradition, il est spécialement l'inventeur du travail du bois. Cf. Pausanias, IX, 3, 2 : οἱ πάλαι τὰ ξόανα ἐκάλουν δαίδαλα. Platon com., fr. 188 : Ἑρμῆς Δαιδάλου ξύλινος. Il est vrai que Diodore, IV, 14 dit que la massue était l'œuvre d'Héphaistos. Mais une autre tradition a pu avoir le nom de Dédale au lieu de celui d'Héphaistos. Ainsi le coutelas qu'Héphaistos donne à Pélée (Hésiode, fr. 38 Rzach) est appelé par Pindare, *Néméennes*, IV, 59, τᾷ Δαιδάλου μαχαίρᾳ ; là aussi on a, dès l'antiquité, voulu corriger en δαιδάλῳ.

La δόσις est dite ψευδής pour une raison spéciale que nous ignorons ; peut-être, parce qu'elle devait être pour Héraclès comme un talisman (ἀλεξητήριον), et qu'elle ne l'a point sauvé dans son dernier voyage.

480-484

Καὶ ταῦτα φροῦδα · μεταβαλοῦσα δ' ἡ τύχη
νύμφας μὲν ὑμῖν Κῆρας ἀντέδωκ' ἔχειν,
ἐμοὶ δὲ δάκρυα λουτρά· δύστηνος φρενῶν.
Πατὴρ δὲ πατρὸς ἑστιᾷ γάμους ὅδε,
Ἅιδην νομίζων πενθερὸν κῆδος πατρός.

Au lieu d'assister aux beaux mariages qu'elle espérait pour ses fils, Mégara va maintenant les voir périr.

La mort d'une jeune fille est fréquemment présentée comme un mariage avec Hadès ; cf. *Iph. Taur.*, 369 Ἅιδης Ἀχιλλεὺς ἦν ἄρ', οὐχ ὁ Πηλέως ; *Iph. Aul.*, 461 ; *Oreste*, 1109 ; Sophocle, *Antigone*, 816. La nouveauté ici est de considérer les fils d'Héraclès comme épousant par leur mort les Kères, filles d'Hadès.

La mère préparait le bain de son enfant avant le mariage, non seulement pour sa fille, *Iph. Taur.*, 818, mais aussi pour son fils, *Phéniciennes*, 348. Je pense que c'est avec pleine raison qu'au v. 482 on a suspecté la leçon δύστηνος φρενῶν. A sous-

entendre ἔχειν avec ἐμοὶ... λουτρά, il semblerait qu'il s'agît d'un bain pour Mégara elle-même. Entre les deux corrections δυστήνοις φέρειν (Bothe) et δυστήνῳ φέρειν (Fix), beaucoup d'éditeurs ont choisi δυστήνοις. Le singulier δυστήνῳ me paraît préférable, notamment parce que l'épithète s'oppose ici dans l'idée à celle de μακαρία qui est en quelque sorte consacrée pour la mère qui marie son enfant. Cf. *Phéniciennes*, 346, ματέρι μακαρίᾳ. *Iph. Aul.*, 628.

Au v. 484, les éditeurs ont admis généralement la correction facile de Reiske, κῆδος πικρόν. La triple répétition du mot πατήρ en deux vers a paru, sans doute, parler en faveur de l'élimination de πατρός. Mais Euripide n'a pas, comme nos enfants, appris à l'école que le bon style doit éviter les répétitions. Il ne faut donc pas les lui faire éviter d'après notre goût, surtout pour aboutir, comme ce serait le cas ici, à une suite d'idées peu cohérentes. En effet, avec κῆδος πικρόν, on ne voit pas quelle est la fonction logique de la proposition au participe νομίζων vis-à-vis de la principale ἑστιᾷ. Il semble que ce serait simplement pour amener l'exclamation banale κῆδος πικρόν, « alliance amère », que Mégara aurait ajouté le détail déjà connu qu'Hadès est le beau-père. Je crois que les divers termes de la phrase se conditionnent l'un l'autre d'une façon plus étroite. Il s'agit d'expliquer comment c'est Amphitryon qui préside ici à la cérémonie où la mort de ses petits-enfants est considérée comme un mariage funèbre. En effet, il faut noter que dans l'usage, c'est, non pas au père du fiancé (ici Héraclès), ni à plus forte raison au grand-père paternel (Amphitryon), mais au père de la fiancée (ici Hadès) qu'il appartient de donner le repas de noces. Ainsi, c'est Agamemnon qui doit célébrer le festin nuptial à l'occasion du mariage de sa fille avec Achille, *Iph. Aul.*, 123, 720. J'entendrais donc : « Comme père du père, Amphitryon que voici célèbre les noces, considérant que c'est Hadès qui, comme beau-père, est l'alliance de votre père. » Dans ce mariage inusité, Hadès, le dieu invisible et absent, ne peut pas remplir le rôle ordinaire du beau-père, et il n'y a qu'Amphitryon pour prendre sa place.

557

Ηρ. Τί δ'ἐξελείπετ' οἶκον ἑστίαν τ'ἐμήν ;
Με. Βίᾳ, πατὴρ μὲν ἐκπεσὼν στρωτοῦ λέχους.
Ηρ. Κοὐκ ἔσχεν αἰδῶ τὸν γέροντ' ἀτιμάσαι;
Με. Αἰδώς γ' ἀποικεῖ τῆσδε τῆς θεοῦ πρόσω.

Héraclès demande à Mégara comment il se fait que sa famille a dû se réfugier en suppliante au pied de l'autel de Zeus.

Le v. 557 a donné lieu aux corrections et aux interprétations les plus diverses. Généralement, on admet la correction de Scaliger :

Αἰδῶ γ' ; ἀποικεῖ τῆσδε τῆς θεοῦ πρόσω.

« De la pitié ! (Αἰδῶ γε εἰ ἔσχεν ἐρωτᾷς). Il habite loin de cette déesse. » Le sujet de ἀποικεῖ serait Λύκος, et τῆσδε τῆς θεοῦ désignerait Αἰδώς (Nauck, Kirchkoff, Paley, Wilamowitz). Le dernier éditeur, Murray, a conservé le texte transmis, mais en suggérant cette interprétation singulière : « τῆσδε τῆς θεοῦ *pro* τοῦ νῦν ἡμᾶς ἔχοντος δαίμονος *dicit*. » A toutes ces interprétations, il faut d'abord objecter, en tant qu'elles font de Lycos le sujet de ἀποικεῖ, qu'il est insolite et au fond très peu naturel d'opposer la résidence d'un homme à celle d'un dieu. Ce qui d'ordinaire est signalé, c'est la position d'un dieu par rapport à d'autres dieux, Euripide, *Hécube*, 2 : Ἅιδης χωρὶς ᾤκισται θεῶν. Eschyle avait dit dans la *Niobé* (fr. 161) à propos de Θάνατος qui seul n'aime pas les présents : μόνου δὲ Πειθὼ δαιμόνων ἀποστατεῖ.

En réalité, les termes τῆσδε τῆς θεοῦ désignent βία, et Mégara reprend ainsi le mot βία qu'elle a fortement accentué dans le dernier vers qu'elle a prononcé. Maintenant, elle personnifie βία en l'opposant à Αἰδώς qu'elle personnifie également : « Aidos (dont tu parles) habite loin de cette déesse-là (la Violence). » On sait qu'Euripide surtout passe facilement du sens abstrait à la personnification. *Oreste*, 399 : Oreste. λύπη... ἡ διαφθείρουσά με. Ménélas. Δεινὴ γὰρ ἡ θεός. *Ibid.*, 213. *Phéniciennes*, 506, 531, 782. En cela, il va jusqu'à l'étrangeté, par ex. *Hélène*, 560 : Ὦ θεοί · θεὸς γὰρ τὸ γιγνώσκειν φίλους. De même, le substantif abstrait, précisément αἰδώς, est seulement dans la pensée, *Ion*, 336 : Créuse. Αἰδούμεθα. Ion. Οὐ τἄρα πράξεις οὐδέν· ἀργὸς ἡ θεός. Cf. *Iph. Aul.*, 563. L'absence de l'article dans la tragédie, de même que souvent dans notre ancienne langue française, prépare facilement le passage du substantif abstrait à l'état de nom propre.

588-592

Αμ. Πολλοὺς πένητας, ὀλβίους δὲ τῷ λόγῳ
δοκοῦντας εἶναι συμμάχους ἄναξ ἔχει,
οἳ στάσιν ἔθηκαν καὶ διώλεσαν πόλιν
ἐφ' ἁρπαγαῖσι τῶν πέλας, τὰ δ' ἐν δόμοις

δαπάναισι φροῦδα διαφυγόνθ' ὑπ' ἀργίας.
Ὤφθης ἐσελθὼν πόλιν· ἐπεὶ δ' ὤφθης, ὅρα
ἐχθροὺς ἀθροίσας μὴ παρὰ γνώμην πέσῃς.

Amphitryon parle ici des alliés qu'a trouvés Lycos pour renverser la dynastie d'Héraclès. En réalité Euripide, par un de ces anachronismes qui lui sont ordinaires, décrit les menées d'une bande oligarchique qui se groupe autour d'un chef pour s'emparer du pouvoir et satisfaire ses appétits. Paley a déjà suspecté les vers 590-592, alléguant notamment qu'on n'attendrait que quatre vers, comme dans la réponse d'Héraclès (595-598). Mais cet argument se retourne contre lui. En effet, après cette réponse, Amphitryon prononce à nouveau sept vers (599-605), comme 588-594, et Héraclès répond encore par quatre vers seulement (606-609). Allant plus loin, Wilamowitz a considéré les cinq vers 588-592 comme interpolés, et il prétend qu'Euripide ne pouvait pas trouver à Athènes le type de parti qu'il décrit ici. Assurément, de telles gens ne se constituent pas au grand jour comme un parti régulier, mais, à Athènes comme ailleurs, leurs tendances pouvaient se manifester à la faveur des circonstances. On peut penser, par exemple, au complot que vit le peuple dans l'affaire des Hermocopides, où se trouvèrent compromis des nobles ruinés, à commencer par Alcibiade: cf. Thucydide, VI, 15,2-16,2.

Quant aux critiques que Wilamowitz fait au texte même pour appuyer son opinion, elles me paraissent loin d'être fondées. Il condamne τῷ λόγῳ 588, λόγῳ ne prenant pas l'article pour s'opposer à ἔργῳ. Mais δοκοῦντας n'empêche pas de traduire : « qui semblent riches, qui ont la réputation d'être riches, d'après *leur* dire ». Cf. 963 : ἦν ἐν Μυκήναις τῷ λόγῳ, « il était à Mycènes, à ce qu'il disait ». C'est au contraire λόγῳ sans article qui donnerait un sens peu admissible : « qui semblent riches, à ce qu'on dit ! » Wilamowitz condamne aussi διαφυγόντα, 592, parce qu'il ne peut avoir le sens de *diffluere*, *dilabi*, διαρρυῆναι. Certes, il n'a pas ce sens, mais aussi ce n'est pas ainsi qu'il faut traduire. Il faut entendre simplement « leur ayant échappé ». διαφυγόντα, *scil.* αὐτούς, fournit ainsi un bon trait final, si l'on songe que διαφεύγειν a d'ordinaire comme complément une idée de mal, par exemple Aristophane, *Nuées*, 444 διαφεύγειν τὰ χρέα. Ici les richesses (personnifiées) ont échappé à leurs oisifs possesseurs.

Pour ce qui est de l'asyndeton au v. 593, sa présence n'a rien d'insolite, lorsque, comme ici, la seconde proposition exprime

vivement une conséquence de la première : Le roi a beaucoup d'alliés dans la ville ; tu as été vu à ton entrée ; or, puisque tu as été vu, prends garde... C'est justement si l'on supprime les cinq vers précédents que l'insistance des termes ὤφθης... ἐπεὶ δ'ὤφθης reste sans justification.

641

Dans le beau stasimon 637 sqq., où le chœur maudit la vieillesse, je relève quelques changements au texte que l'on a admis généralement sans nécessité.

> Ἁ νεότας μοι φίλον· ἄχθος δὲ τὸ γῆρας αἰεὶ
> βαρύτερον Αἴτνας σκοπέλων
> ἐπὶ κρατὶ κεῖται, βλεφάρων σκοτεινὸν
> φάρος ἐπικαλύψαν.

Le génitif βλεφάρων ne s'explique pas, mais tout est remis en ordre par la légère correction βλεφάρῳ (Reiske), qui devient ainsi parallèle à κρατί, et qui s'est changé en βλεφάρων, sans doute sous l'influence de σκοπέλων qui précède. L'emploi de ἐπικαλύπτειν diffère de celui de ἐπιβάλλειν (Euripide, *Électre*, 1221 : ἐπιβαλὼν φάρη κόραις ἐμαῖς. *Suppliantes*, 286) en ce que l'idée du complément φάρος (voile) est aussi exprimée dans le verbe. Cf. *Ion*, 1522 : περικαλύψαι τοῖσι πράγμασι σκότον.

Néanmoins la plupart des éditeurs (notamment Wecklein, Wilamowitz, Murray) ont adopté la correction plus hardie de Stiblinus βλεφάρων σκοτεινὸν φάος ἐπικαλύψαν, avec laquelle ils donnent à σκοτεινόν un sens dit proleptique. Je ne vois d'autre raison à cette préférence que le désir d'éviter la succession immédiate de deux métaphores différentes, s'appliquant au même objet : la vieillesse est sur la tête un fardeau plus lourd que l'Etna ; elle met sur les yeux un voile noir. Mais la poésie grecque n'a pas, comme la nôtre, le souci de la métaphore qui se continue. On va voir, dans notre chœur, un exemple d'une autre correction inutile, amenée par la même préoccupation moderne.

655-664

> Εἰ δὲ θεοῖς ἦν ξύνεσις καὶ σοφία κατ' ἄνδρας,
> δίδυμον ἂν ἥβαν ἔφερον
> φανερὸν χαρακτῆρ' ἀρετᾶς ὅσοισιν
> μέτα, κατθανόντες τ'

εἰς αὐγὰς πάλιν ἁλίου
δισσοὺς ἂν ἔβαν διαύλους,
ἁ δυσγένεια δ' ἁπλᾶν ἂν
εἶχεν ζωᾶς βιοτάν.

« Si les dieux avaient l'intelligence et la sagesse à la manière des hommes (Comment Wilamowitz a-t-il pu traduire : Wär' in dem himmel vernünftiges einsehn und bei den menschen gesunder verstand?), obtiendraient double jeunesse comme signe manifeste de vertu tous ceux qui la possèdent, et après leur mort, ils auraient de nouveau à la clarté du soleil une seconde carrière, tandis que les méchants n'auraient qu'une seule durée de vie. »

La comparaison de la vie avec la course du stade (διαύλους) dans les deux sens est un lieu commun ; cf. plus loin, à propos des vers 775 sqq. Ici de nouveau, plusieurs modernes (Wecklein, Wilamowitz) ont rejeté la leçon βιοτάν pour adopter la correction de Reiske, στάδιον. En fait, le texte est irréprochable. L'adjectif ἁπλᾶν a été rattaché, suivant l'usage poétique, au mot déterminé au lieu de l'être au génitif ζωᾶς, et ἁπλᾶν ἂν εἶχεν ζωᾶς βιοτάν est aussi légitime en grec que le serait ἁπλᾶν ἂν ἐβίου ζωάν. Pour l'abondance de l'expression, cf. 798 λέκτρων εὐναί, 811 ἀγώνων ἅμιλλαν, et de même très souvent.

Le manuscrit donnant ἁπλοῦν... βιοτάν, on peut hésiter entre les corrections ἁπλᾶν et βίοτον (Kirchhoff). Je choisirais ἁπλᾶν... βιοτάν comme étant la leçon la plus rare, et aussi parce que l'assonance des α est peut-être recherchée.

Ici, et partout dans la tragédie, on corrige généralement ζωά en ζόα, parce que, la forme ζόα étant la plus fréquemment attestée, on cède au désir d'unifier, suivant un principe qui a introduit dans les textes beaucoup de changements arbitraires. En réalité, ζωᾶς est recommandé ici par le mètre : εἶχεν ζωᾶς βιοτάν = 646 τᾶς ἥβας ἀντιλαβεῖν. Il en est de même *Iph. Taur.*, 150. Dans les *Phéniciennes*, 1535, où la tradition est abondante et excellente, ζωάν est donné par les meilleurs manuscrits.

673-682

Οὐ παύσομαι τὰς Χάριτας
Μούσαις συγκαταμειγνύς,
ἁδίσταν συζυγίαν.
Μὴ ζῴην μετ' ἀμουσίας,

αἰεὶ δ' ἐν στεφάνοισιν εἴην·
ἔτι τοι γέρων ἀοιδὸς
κελαδεῖ Μναμοσύναν·
ἔτι τὰν Ἡρακλέους
καλλίνικον ἀείσω
παρά τε Βρόμιον οἰνοδόταν, κτλ.

Mon intention n'est pas d'ajouter ici des pages nouvelles aux considérations de caractère général qu'a provoquées cette belle strophe. Wilamowitz, après d'autres, veut qu'ici Euripide parle en son propre nom et qu' « il se nomme lui-même un vieillard » (*Héraklès*, t. I, p. 134). En admettant même la date la plus tardive que, sur divers indices, ce savant assigne à la représentation de l'*Héraclès* (entre 421 et 415), Euripide aurait eu moins de soixante-cinq ans lorsqu'il a composé cette pièce. Ce n'est pas un âge où il pouvait penser à s'assimiler, au point de vue des années, aux vieillards impuissants et décrépits qu'il montre dans son drame. Ce compatriote de Solon n'était pas un Mimnerme (fr. 6) considérant l'extrême vieillesse comme arrivée pour lui à l'âge de soixante ans. Certes, on est porté à supposer que le poète a pensé à lui-même dans la première partie de la strophe, Οὐ παύσομαι... ἀμουσίας, mais c'est là un vœu qu'il pouvait faire tout aussi bien en pleine maturité, et il n'y a rien à en tirer pour la date de la pièce. En tout cas, les autres détails s'appliquent spécialement aux vieillards thébains, et ce sont eux qui parlent des couronnes qu'ils portent et des hymnes qu'ils chantent dans les banquets et dans les fêtes. On a rapproché très justement les paroles du chœur des vieillards argiens dans l'*Agamemnon* d'Eschyle, 104 : Κύριός εἰμι θροεῖν ὅδιον κράτος αἴσιον ἀνδρῶν | ἐκτελέων· ἔτι γὰρ θεόθεν καταπνέει | πειθὼ μολπᾶν ἀλκὰν σύμφυτος αἰών. Ceux-ci aussi, s'ils n'ont plus d'autre force, peuvent du moins chanter encore la gloire des héros.

Quoi qu'il en soit, dans la strophe qui donne lieu à de tels commentaires, tous les éditeurs, depuis Elmsley, ont introduit une retouche, retouche minime — il s'agit du changement d'une seule lettre — mais qui a son importance pour l'intelligence du morceau. Au lieu du futur ἀείσω, donné par la tradition, ils impriment le présent ἀείδω.

Il me paraît étrange que l'on ait adopté si facilement cette correction, alors qu'elle est condamnée par la construction tout à fait symétrique de l'antistrophe, 687 sqq. : Παιᾶνα μὲν Δηλιάδες | ὑμνοῦσ' ἀμφὶ πύλας τὸν | Λατοῦς εὔπαιδα γόνον.... παιᾶνας δ' ἐπὶ σοῖς μελάθροις | .... κελαδήσω. Les présents κελαδεῖ, ὑμνοῦσι, et les futurs

ἀείσω, κελαδήσω se correspondent, et dans les deux cas le grec emploie, suivant une syntaxe fréquente en sa poésie, la coordination là où nous mettrions une conjonction de comparaison. *Cf. Héraclès*, 101 : Κάμνουσι γάρ τοι καὶ βροτῶν αἱ συμφοραί, | καὶ πνεύματ' ἀνέμων οὐκ ἀεὶ ῥώμην ἔχει. Eschyle, *Choéphores*, 71. « De même que les Déliennes chantent un péan devant le temple d'Apollon, je veux chanter des péans devant ton palais. » C'est le même mouvement dans notre passage, où la correspondance des termes est marquée par ἔτι au lieu de l'être par μέν et δέ. « De même que, même vieux, le chanteur (ou un chanteur) chante encore Mémoire, de même je veux chanter l'hymne triomphal (τὰν καλλίνικον scil. ἀοιδάν) d'Héraclès. »

Le mot Μναμοσύναν est sans doute choisi pour désigner la poésie afin de jouer sur son sens de nom propre et de nom appellatif. Le vieillard chante Mnémosyne (mère des Muses), car il a encore la mémoire qui conserve les chants. Il faut en outre considérer que le présent ἀείδω introduit dans le texte une inexactitude. C'est dans le premier stasimon (348 sqq.) que le chœur a magnifiquement célébré Héraclès ; ici, après s'être plaint de sa vieillesse, il promet seulement de continuer à chanter le héros.

En présence de l'appui que donne le sens à la leçon ἀείσω, j'attache peu de valeur aux arguments que l'on a tirés de la rareté des cas où apparaît cette forme active du futur. En fait, on trouve ἀείσω parfaitement attesté notamment Sapho, fr. 11 Bergk. Homère, *Epigr.* 14, 1. Théognis, 4. Théocrite, 22, 135. Platon, *Lois*, II, 666 D. Dans ces deux derniers passages, il est vrai, beaucoup d'éditeurs ont fait disparaître ce futur, à priori suspect à leurs yeux. Une certaine méthode se plaît à supprimer ainsi les formes rares, un premier changement arbitraire servant d'argument pour un second, ces deux-ci pour un troisième, et ainsi de suite jusqu'à élimination complète : on a ainsi privé nos textes de beaucoup de témoignages précieux, qu'on ne retrouve pas même toujours dans les notes critiques.

772-780

Dans le quatrième chœur du drame, une première couple de strophes est chantée pendant que s'accomplit le meurtre de Lycos à l'intérieur du palais (734-762). Une seconde couple célèbre la victoire d'Héraclès et la justice divine (768-780). Deux dernières strophes (781-814) invitent Thèbes et ses divinités à chanter Héraclès et le reconnaissent comme vraiment fils de

Zeus. La strophe consacrée à la justice divine a particulièrement embarrassé les commentateurs, 772 sqq. :

Θεοὶ θεοὶ τῶν ἀδίκων
μέλουσι καὶ τῶν ὁσίων ἐπάειν.
Ὁ χρυσὸς ἅ τ' εὐτυχία
φρενῶν βροτοὺς ἐξάγεται,
δύνασιν ἄδικον ἐφέλκων.
Χρόνου γὰρ οὔτις τὸ πάλιν εἰσορᾶν ἔτλα
νόμον παρέμενος, ἀνομίᾳ χάριν διδούς·
ἔθραυσεν ὄλβου κελαινὸν ἅρμα.

J'ai introduit les corrections généralement adoptées μέλουσι Canter (μέλλουσι L), φρενῶν L. Dindorf (φρονεῖν L), et aussi le déplacement τὸ πάλιν εἰσορᾶν ἔτλα Hermann (ἔτλα τὸ πάλιν εἰσορᾶν L), qui est exigé par le mètre.

Il convient d'abord de remarquer que la métaphore d'un char de course (ἅρμα) domine toute l'idée et qu'elle est déjà latente avec les mots ἐξάγεται, ἐφέλκων. Cf. *Ion*, 1149 : ἵππους μὲν ἤλαυν'... Ἥλιος, ἐφέλκων λαμπρὸν Ἑσπέρου φάος. « L'or, avec la prospérité, entraîne les humains hors de la voie de la sagesse, quand il tire après soi une puissance injuste. » C'est parce qu'on n'a pas vu que l'image du char est toujours dans la pensée que le membre suivant n'a nulle part, que je sache, été exactement compris. J'ai déjà dit que la comparaison de la vie avec la course du stade dans les deux sens est un lieu commun ; cf. plus haut sur le vers 662. *Hippolyte*, 87. A cet égard, on n'a pas songé à tirer parti d'un passage de l'*Électre* d'Euripide qui est singulièrement instructif pour l'intelligence de notre texte. Électre s'adresse au cadavre d'Égisthe, 953 sqq. :

Ὧδέ τις κακοῦργος ὢν
μή μοι τὸ πρῶτον βῆμ' ἐὰν δράμῃ καλῶς,
νικᾶν δοκείτω τὴν Δίκην, πρὶν ἂν πέλας
γραμμῆς ἵκηται καὶ τέλος κάμψῃ βίου.

Le méchant peut donc réussir la première moitié de la course (τὸ πρῶτον βῆμα δραμεῖν καλῶς), mais il ne faut pas le croire vainqueur de la justice avant qu'il n'ait parcouru le stade en sens inverse (le second κῶλον du δίαυλος), et qu'il ne soit arrivé à la ligne qui marque le terme de la course, c'est-à-dire au terme de la vie, τέλος βίου. De même que dans l'*Électre* avec le mot βίου le poète abandonne la métaphore, de même dans notre passage

avec le mot χρόνου. Pour avoir une métaphore suivie et logique d'après nos habitudes de style, il aurait fallu dans les deux cas un mot comme par exemple δρόμου. Il est frappant qu'ici aussi Euripide aurait pu exprimer sa pensée en écrivant βίου γὰρ οὔτις κτλ. Mais χρόνου τὸ πάλιν enrichit l'idée d'une nouvelle image, celle de la marche du temps, qui vient s'encadrer dans la métaphore précédente. « Nul n'a le courage, ne veut prendre sur soi de voir la marche inverse du temps. » Le changement se produit pendant la course, mais aussi pendant la marche du temps, et on peut dire en quelque sorte qu'il lui appartient et qu'il l'a pour auteur. De l'emploi qu'a ici τὸ πάλιν, on ne trouve guère à rapprocher que Pindare, *Olympiques*, X, 86 ὥτε παῖς ἐξ ἀλόχου πατρὶ ποθεινὸς ἵκοντι νεότατος τὸ πάλιν ἤδη, « désiré comme un enfant l'est pour le père entré déjà dans l'âge inverse de la jeunesse ». Naturellement, dans les deux cas, la nuance est assez différente, mais peut-il en être autrement quand il s'agit d'une expression créée indépendamment par deux stylistes pour des contextes dissemblables ? Si l'on trouvait des exemples parallèles pour chaque expression d'Euripide, il ne serait pas un grand écrivain.

Il va de soi que, dans notre interprétation, le sujet de ἔθραυσεν est l'homme injuste. L'épithète κελαινόν est proleptique et évoque le tableau sombre et sanglant du char fracassé ; κελαινόν est souvent épithète de αἷμα chez Homère ; cf. ξίφος κελαινόν Sophocle, *Ajax*, 231. Euripide, *Bacchantes*, 628. L'ensemble devrait donc s'entendre : « Nul n'a le courage d'envisager la marche inverse du temps (le retournement qui vient avec le temps), au moment où, ayant rejeté la loi, il se complaît dans l'injustice : il fracasse le char funeste de sa prospérité. »

Il convient de remarquer que la coupe des trois derniers membres de la strophe correspondante confirme la ponctuation que nous avons adoptée pour la fin de l'antistrophe, Χρόνου κτλ. 769 sqq. :

Βέβακ' ἄναξ ὁ καινός, ὁ δὲ παλαίτερος
κρατεῖ λιμένα λιπών γε τὸν Ἀχερόντιον·
δοκημάτων ἐκτὸς ἦλθεν ἐλπίς.

L'anacoluthe au dernier membre, δοκημάτων κτλ., condamne la correction de Hermann ἔθραυσε δ' ὄλβου (780) qui a trouvé faveur auprès de plusieurs éditeurs.

Pour finir, je citerai, à cause de sa stupéfiante hardiesse, la correction de Wilamowitz : Χρόνου γὰρ οὔτις ῥόπαλον εἰσορᾶν ἔτλα | νόμον παρέμενος, ἀνομίᾳ χάριν διδούς· | ἔθραυσεν (le sujet est Χρόνου

ῥόπαλον) ὄλβου κελαινὸν ἅρμα. Il la déclare « *völlig sicher* », en ajoutant d'ailleurs qu'elle n'est pas compréhensible pour le vulgaire des philologues : « Das wundervolle bild ist aus der empfindung und der symbolik der Griechen unmittelbar verständlich, aber man muss freilich dazu griechisch empfinden können » (*Héraklès*, t. II, p. 172).

Si l'image se trouvait réellement dans notre texte d'Euripide, il faudrait bien en effet que nous essayions de la sentir. Mais, jusqu'ici la massue du Temps n'est attestée que chez Wilamowitz même, et nous ne sommes pas obligés de faire effort pour nous représenter et pour admirer cette étonnante massue, fracassant tout un char avec son conducteur.

792

Πυθίου δενδρῶτι πέτρα
Μουσῶν θ' Ἑλικωνιάδων δώματα,
ἤξετ' εὐγαθεῖ κελάδῳ
ἐμὰν πόλιν, κτλ.

ἤξετ' est inexplicable. On a corrigé κλῄζετ' (Hartung) et ἀχεῖτ' (Fix et Wilamowitz) ; le premier verbe satisfait pour le sens, le second ne convient pas avec l'accusatif πόλιν. Je propose de lire αὔξετ' en donnant à αὔξειν le sens de « célébrer, *extollere* », qu'il a souvent en poésie, par exemple dans l'*Héraclès* même 672. Sophocle, *Œdipe Roi*, 1093. Chez Euripide, *Électre*, 718, il faut, ainsi que je l'exposerai ailleurs, corriger la leçon fautive Μολπαὶ δ' ηὔξοντ' ἐραταὶ χρυσέας ἀρνὸς en Μολπαὶ δ' ηὖξον τέρατα χρυσέας ἀρνός.

Je ne veux pas quitter ce chœur sans appeler l'attention sur la brillante restauration du v. 804 introduite par Murray dans son édition : σὸν ἐπ' οὐκ ἐλπίδι φάνθη (τὸ σὸν οὐκ ἐπ' ἐλπίδι φάνθη L). C'est la méconnaissance de la tmèse ἐπί qui a occasionné l'altération du texte.

845-850

Τιμάς τ' ἔχω τάσδ' οὐκ ἀγασθῆναι φίλοις
οὐδ' ἥδομαι φοιτῶσ' ἐπ' ἀνθρώπων φίλους,
παραινέσαι δέ, πρὶν σφαλεῖσαν εἰσιδεῖν,
Ἥρᾳ θέλω σοί τ', ἢν πίθησθ' ἐμοῖς λόγοις.
Ἀνὴρ ὅδ' οὐκ ἄσημος οὔτ' ἐπὶ χθονὶ
οὔτ' ἐν θεοῖσιν, οὗ γέ μ' ἐσπέμπεις δόμους.

Ces vers sont prononcés par Lyssa au moment où elle vient d'apparaître avec Iris au-dessus du palais. La terrible déesse a de l'amitié pour Héraclès et elle n'exécute qu'à regret l'ordre de le plonger dans la démence.

Les vers 845-46 sont considérés comme inexplicables et ce sont les mots φίλοις ou φίλους qu'en général on suppose corrompus. On corrige par exemple φίλοις en θεοῖς (Hartung, Wilamowitz) ou bien φίλους en φόνους (Bothe, Paley), ou encore δόμους, πόλεις etc. Il me semble qu'on peut dégager du texte transmis un sens préférable à celui des diverses corrections proposées.

Ce qu'a dit auparavant Iris, ainsi que l'aspect et le nom même de Lyssa, explique assez ce qu'il faut entendre par τιμὰς τάσδε, les fonctions de Lyssa. L'infinitif ἀγασθῆναι indique la conséquence de la qualité rappelée par τάσδε. En pareil cas, après ὅδε, οὗτος, τοιοῦτος etc., on exprime d'ordinaire ὥστε. Mais la conjonction peut aussi être omise, *Hippolyte*, 294 : γυναῖκες αἵδε συγκαθιστάναι νόσον. *Iph. Aul.*, 1478. Le verbe ἀγασθῆναι est employé ici dans le sens de χαίρειν, « être charmé, se réjouir », comme l'indique clairement les mots οὐδ' ἥδομαι qui suivent. Le datif après ἄγαμαι désigne la chose ou la personne dont on se réjouit. Dès lors, en se tenant strictement au texte, on obtient le sens : « J'ai des fonctions telles que je n'ai pas à me réjouir, à me féliciter de mes amis. » Les amis de Lyssa sont ici ceux qu'elle visite (φοιτῶσα, choisi à dessein ; cf. φοιτάς, fou, égaré, dément ; *Oreste*, 326 : λύσσας μανιάδος φοιταλέου), et qui, en tant que λυσσῶντες, deviennent οἱ τιμῶντες αὐτήν, donc en un sens ses amis. Elle ajoute qu'elle n'a pas de charme à visiter, à égarer et à acquérir comme amis de ce genre des hommes qui sont ses amis dans le sens courant, c'est-à-dire qu'elle aime véritablement. Il y a ainsi, dans l'emploi du mot φίλος, une sorte de jeu qui explique sa répétition.

Au v. 850, tous les éditeurs condamnent γέ et en général le remplacent par σύ. Mais γε met bien ici en relief le mot qu'il faut : « cet homme est glorieux... lui dans la maison de qui précisément». Par contre, le pronom σύ est ici inutile et ne s'oppose à rien.

953-956

Ὁ δ' εἶρπ' ἄνω τε καὶ κάτω κατὰ στεγάς,
μέσον δ' ἐς ἀνδρῶν' ἐσπεσὼν Νίσου πόλιν
ἥκειν ἔφασκε δωμάτων ἔσω βεβώς·
κλιθεὶς δ' ἐς οὖδας, ὡς ἔχει, σκευάζεται
θοίνην.

Le messager raconte comment Héraclès, se croyant en route vers Mycènes, erre dans sa demeure. Les interprètes entendent : « ayant pénétré dans l'ἀνδρών (la grande salle du palais), il prétendait être arrivé dans la ville de Nisos (Mégare), quoiqu'il fût dans sa propre maison, et couché à terre, comme il est (c'est-à-dire sans avoir rien pour un repas réel ; ὡς ἔχει est une correction probable de Dobree pour ὡς ἐκεῖ), il prépare son repas. »

Le sens prêté ainsi à δωμάτων ἔσω βεβώς, *quamvis domi suae esset*, met dans le récit une remarque d'une puérilité détestable, et c'est sans doute pour la faire disparaître que Wilamowitz et Murray ont corrigé le texte comme il suit :

ἥκειν ἔφασκε· δωμάτων τ' ἔσω βεβώς,
κλιθεὶς ἐς οὖδας, ὡς ἔχει κτλ.

Le sens serait : « Il prétendait être à Mégare, et étant entré dans une chambre, couché sur le sol, etc. »

Contre un pareil sens, j'objecterais d'abord que le parfait βεβώς fait difficulté. L'entrée dans une chambre est un acte nouveau qui devrait être exprimé par l'aoriste, temps que Wilamowitz a dû employer lui-même dans sa traduction (trat in das zimmer).

De plus, il faudrait admettre que δώματα a le sens de δωμάτια, désignant les petites pièces (surtout chambres à coucher) attenantes à l'ἀνδρών. Mais ce n'est pas dans ces chambres, c'est dans l'ἀνδρών que l'on prenait généralement les repas, et Euripide sait bien qu'il faut garder aux actes d'un fou une certaine logique.

Je crois que l'exégèse peut trouver un sens satisfaisant sans changer rien au texte. « Ayant pénétré dans l'ἀνδρών, il prétendait être arrivé à Mégare, s'y trouvant dans une maison. » Comme souvent, le participe et le verbe qu'il accompagne sont disposés d'une façon inverse de celle que nous choisirions. Entendons : « Entré dans l'ἀνδρών, il prétendait qu'étant arrivé à Mégare, il s'y trouvait dans une maison, et s'étant assis à terre, il prépare son repas. » Le premier participe ἐσπέσων modifie ἔφασκε ; le second, βεβώς fait corps avec ἥκειν. On sait qu'Euripide aime à accumuler rapidement les détails d'une narration à l'aide de participes.

1041

L'arrivée d'Amphitryon sur la scène auprès des cadavres de ses petits-enfants est annoncée en ces termes :

πρέσβυς ὑστέρῳ ποδὶ
πικρὰν διώκων ἤλυσιν πάρεσθ' ὅδε.



Les éditions n'ont point adopté la correction de πικρὰν en πυκνήν, proposée par Heiland. Elle paraît cependant s'imposer, si l'on tient compte du choix du verbe διώκων et si l'on rapproche *Phéniciennes*, 844 πυκνὴν δὲ βαίνων ἤλυσιν μόλις περῶ : le vieux Tirésias s'avance avec peine, en faisant de nombreux petits pas. Le verbe διώκειν, « mouvoir vivement », ne conviendrait pas à la marche du vieillard, si πυκνήν n'indiquait en quoi consiste cette précipitation : des petits pas pressés. Cf. Eschyle, *Euménides*, 403 : ἔνθεν διώκουσ' ἦλθον ἄτρυτον πόδα. *Sept*, 371 : σπουδῇ διώκων πομπίμους χνόας ποδοῖν. Euripide, *Oreste*, 1344 : διώκω τὸν ἐμὸν εἰς δόμους πόδα.

Avec πυκνήν, au lieu de l'épithète banale πικράν, nous avons un terme descriptif, suggérant un tableau en harmonie avec les mots qui précèdent. En effet, avec ποδί, l'adjectif ὑστέρῳ signifie, non point « lent » (βραδύς), mais « qui arrive en retard », détail qu'explique précisément la πυκνὴ ἤλυσις.

1101

Héraclès, lié à une colonne renversée, se réveille du sommeil qui avait succédé à sa démence, et cherche à se rendre compte de la situation où il se trouve :

> Οὔ που κατῆλθον αὖθις εἰς Ἅιδου πάλιν,
> Εὐρυσθέως δίαυλον εἰς Ἅιδου μολών ;

Le dernier éditeur, Murray, d'ordinaire plus prudent ou plus heureux, a corrigé fort librement : Εὐρυσθέως δίαυλον ; εἰς Ἅιδου ; πόθεν ; ses devanciers (Wecklein, Wilamowitz) ont admis la correction de Pierson : Εὐρυσθέως δίαυλον ἐντολαῖς μολών (δραμών au lieu de μολών, Wilamowitz d'après Hartung). Wilamowitz traduit : « Bin ich im Hades wieder? Hat Eurystheus als doppelläufer mich hinabgesandt ? » Et il explique : « Héraclès sait encore qu'il est une fois revenu des enfers ; si donc il s'y trouvait maintenant de nouveau, il aurait couru un δίαυλος. » Non, en ce cas, il aurait couru un δίαυλος et demi. Car le δίαυλος imposé par Eurysthée a consisté naturellement à descendre aux enfers et à en revenir. C'est même là ce que la tâche a d'extraordinaire, l'enfer étant pour les humains ἀδίαυλος, fragm. 868. Cf. *Héraclès*, 431 : ἀνόστιμος κέλευθος.

Il faut donc s'en tenir à la correction proposée jadis par Bothe, et qui change simplement le second εἰς Ἅιδου en ἐξ Ἅιδου. « Je ne suis pas pourtant descendu une seconde fois dans l'Hadès.



après avoir accompli hors de l'Hadès le δίαυλος que m'avait imposé Eurysthée ? μολεῖν δίαυλον est dit comme ἐλθεῖν ὁδόν.

1110

AM. Γέροντες, ἔλθω τῶν ἐμῶν κακῶν πέλας ;
XO. Κἀγώ γε σὺν σοί, μὴ προδοὺς τὰς συμφοράς.

Amphitryon demande au chœur s'il doit s'approcher de ses malheurs, c'est-à-dire de son fils et des enfants morts.

Dans la réponse du chœur, le manuscrit donne προδῶς au lieu de προδούς, qui est la correction d'Henri Estienne, reçue dans toutes les éditions. Elle est irréprochable au point de vue paléographique, ω et ου étant fréquemment confondus dans L, par exemple, au v. 1101 cité plus haut, οὔπω au lieu de οὔ που. Toutefois le texte ainsi obtenu ne laisse pas de prêter à des objections. Ce n'est pas la négation μή, mais οὐ qui conviendrait ici. D'autre part, τὰς συμφοράς reprend τῶν ἐμῶν κακῶν et, conséquemment, c'est le possessif σάς que l'on attendrait, au lieu de l'article qui ne peut lui suppléer. Il me semble donc que la correction : μὴ προδῶ σὰς συμφοράς — je m'aperçois après coup qu'elle a jadis été proposée par Lenting — a grande chance d'être la vraie : « Oui, et j'irai avec toi pour ne pas abandonner ton malheur. »

1111-1123

Dans la longue stichomythie (1111-1145) qui s'engage maintenant entre Héraclès et Amphitryon, celui-ci s'assure d'abord peu à peu que son fils a recouvré sa raison, avant de lui enlever ses liens. 1111-1123 :

Ηρ. Πάτερ, τί κλαίεις καὶ συναμπίσχῃ κόρας,
τοῦ φιλτάτου σοι τηλόθεν παιδὸς βεβώς ;
Αμ. Ὦ τέκνον· εἶ γὰρ καὶ κακῶς πράσσων ἐμός.
Ηρ. Πράσσω δ'ἐγώ τι λυπρὸν οὗ δακρυρροεῖς ;
Αμ. Ἃ κἂν θεῶν τις, εἰ πάθοι, καταστένοι.
Ηρ. Μέγας γ' ὁ κόμπος, τὴν τύχην δ'οὔπω λέγεις.
Αμ. Ὁρᾷς γὰρ αὐτός, εἰ φρονῶν ἤδη κυρεῖς.
Ηρ. Εἴπ' εἴ τι καινὸν ὑπογράφῃ τὠμῷ βίῳ.
Αμ. Εἰ μηκέθ' Ἅιδου βάκχος εἶ, φράσαιμεν ἄν.
Ηρ. Παπαῖ. τόδ' ὡς ὕποπτον ἠνίξω πάλιν.
Αμ. Καί γ' εἰ βεβαίως εὖ φρονεῖς ἤδη σκοπῶ.
Ηρ. Οὐ γάρ τι βακχεύσας γε μέμνημαι φρένας.
Αμ. Λύσω, γέροντες, δεσμὰ παιδός, ἢ τί δρῶ ;

Au v. 1115, toutes les éditions, depuis Paley, ont admis la correction εἰ μάθοι au lieu de la leçon εἰ πάθοι que j'ai maintenue. Le manuscrit porte ἀκανθεών τις εἴπαθ' οἷ καταστένει, avec οι écrit au-dessus du dernier ει.

Pour les vers 1117 à 1122, la plupart des éditeurs (Nauck, Wecklein, Wilamowitz) se sont livrés à l'envi au jeu du déplacement de vers. Je me suis borné à la minime correction καί γ' au lieu de καί σ' au v. 1121, et j'espère montrer que la stichomythie présente ainsi une suite logique.

Héraclès n'a pas pensé d'abord (1111-1112) que son père pleurait à cause de lui. Il est mis en éveil par la réponse du v. 1113. Le ton de sa nouvelle question (1114) porte donc sur ἐγώ et non sur τι, et c'est à tort que les éditeurs, à l'exception de Wilamowitz, impriment τί λυπρόν.

Au v. 1115, la correction εἰ μάθοι donne certes un texte en soi acceptable. Cf. Euripide, *Électre*, 1327, où les Dioscures, émus par les plaintes d'Oreste, disent : δεινὸν τόδ' ἐγήρυσω καὶ θεοῖσι κλύειν. Mais je crains qu'en introduisant ici la même idée, on ne remplace par une généralité un trait qui est particulièrement en situation. En disant θεῶν τις, Amphitryon pense avec amertume à Zeus, qui comme lui est père d'Héraclès, et il lui reproche indirectement sa divine impassibilité. Déjà il avait adressé des plaintes analogues à Zeus aux vv. 339-347. C'est le même sentiment qui va lui faire dire encore, v. 1127 :

Ὦ Ζεῦ, παρ' Ἥρας ἆρ' ὁρᾷς θρόνων τάδε ;

On n'a pas compris l'ironie amère qui inspire cette exclamation : pendant que son fils souffre, Zeus trône impassible à côté d'Héra, sa cruelle ennemie. Ainsi, pendant que Troie brûle, Ganymède, le fils de ses rois, étale sa grâce sereine à côté du trône de Zeus (*Troyennes*, 836), et l'Aurore, épouse du frère de Priam, Tithon, reste indifférente, *ibid.*, 850 sqq. Comparez aussi l'attitude d'Artémis devant Hippolyte mourant, *Hippolyte*, 1396 κατ' ὄσσων δ' οὐ θέμις βαλεῖν δάκρυ. Euripide semble ainsi critiquer l'insensibilité souveraine que leur nature même confère aux dieux vis-à-vis des souffrances humaines. Disons plutôt qu'il fait parler les personnages de ses pièces selon les circonstances, car un peu plus loin, dans notre drame, 1341-1347, Héraclès lui-même reconnaîtra, comme une supériorité, l'immunité divine à l'égard de nos passions.

Ma conclusion est donc qu'il faut garder ici εἰ πάθοι, et lui donner un sens très prégnant : εἰ μὴ ἀπαθὴς γένοιτο. Avec le potentiel,

le reproche est fait d'une façon plus réservée qu'avec le mode irréel.

« C'est là un bien grand mot, mais tu ne me dis toujours pas ce qui m'est arrivé » (1116). « Tu le vois toi-même, si tu as maintenant ta raison » (1117). Héraclès n'aurait en effet qu'à regarder autour de lui pour tout savoir (cf. 1126 ἀρκεῖ σιωπή. 1131), mais il ne comprend pas que ὁρᾶν est dit au sens propre. — « Explique-toi, si tu veux m'indiquer un changement (καινόν est un euphémisme) dans ma vie » (1118). Les indications d'Amphitryon (1113.15.17) sont comme des traits peu précis qui n'apprennent pas encore à Héraclès quelle est la forme nouvelle de son existence. — Au v. 1119, les mots Ἅιδου βάκχος en disent beaucoup plus que εἰ φρονῶν ἤδη κυρεῖς. Certes la réponse est encore une énigme (1120) pour Héraclès, de même que la précédente était une vague ὑπογραφή. Seulement cette énigme l'inquiète (ὕποπτον) à cause des mots sinistres Ἅιδου βάκχος.

Au v. 1121, aucun commentateur n'explique le pronom σέ qui serait si inutilement mis en relief. Je corrige καί σ' en καί γ'. Nous avons exactement le même emploi de καί γε qu'aux vers 1110 et 1124. Je comprends : « Oui, γε, (je parle par énigme), et j'examine si tu as maintenant fermement ta raison. » Je ne discute pas le sens que les commentateurs ont donné à ce vers, puisqu'ils l'ont en général déplacé. Ils ont été ainsi amenés à rattacher ἤδη à σκοπῶ, et non à εὖ φρονεῖς, alors qu'évidemment εἰ εὖ φρονεῖς ἤδη reprend εἰ φρονῶν ἤδη κυρεῖς du v. 1117, en le renforçant à l'aide de βεβαίως.

A mon sens, le v. 1122, que tous les déplacements visent à ne pas laisser à la suite de 1121, ne s'explique au contraire qu'immédiatement après celui-ci : « (Je puis dire que tu parles par énigme), car pour ce qui est de βακχεύσας φρένας, je ne m'en souviens pas. » Les mots Ἅιδου βάκχος (1119) avait paru à Héraclès une énigme (1120). Or le vers 1121 laisse entendre que par là il s'agissait de folie (εὖ φρονεῖς). En reprenant le mot βακχεύσας avec l'addition de φρένας (amené par φρονεῖς), Héraclès montre maintenant qu'il a compris qu'avec Ἅιδου βάκχος, Amphitryon voulait parler de démence. Cette lucidité convainc Amphitryon que son fils a maintenant tout à fait sa raison et il se décide à le délier.

1218-1229

La belle scène finale entre Thésée et Héraclès présente à l'exégèse de nombreuses difficultés.

Héraclès, la tête voilée, est assis sur la scène où gisent les

cadavres de sa femme et de ses enfants. Thésée, après lui avoir demandé de montrer son visage, continue comme il suit, 1218 :

Τί μοι προσείων χεῖρα σημαίνεις φόνον;
ὡς μὴ μύσος με σῶν βάλῃ προσφθεγμάτων;

« Pourquoi en agitant la main m'indiques-tu le meurtre? Est-ce pour que la souillure de tes paroles ne m'atteigne pas? » Héraclès agite la main dans la direction des cadavres de ses enfants (φόνον), signifiant ainsi son refus de se dévoiler et donnant en même temps la raison de ce refus silencieux. C'est ce que comprend très bien Thésée, 1219 ὡς μὴ μύσος κτλ. En effet, avant d'être purifié, l'homicide ne devait adresser la parole à personne. Cf. Eschyle, *Euménides*, 448. Euripide, *Iph. Taur.*, 951. *Électre*, 1294. *Oreste*, 75.

Il me paraît donc surprenant que l'on veuille à l'envi corriger φόνον (φυγεῖν Wecklein, après Reiske, φόβον Wilamowitz; alii aliter), d'autant plus qu'Héraclès explique bientôt lui-même son geste, quand il se dévoile et se décide à parler, 1229 :

Θησεῦ, δέδορκας τόνδ' ἀγῶν' ἐμῶν τέκνων;

Et Thésée répond en remplaçant σημαίνεις φόνον par σημαίνεις κακά.

Ἤκουσα, καὶ βλέποντι σημαίνεις κακά.

Au vers 1229, Wilamowitz se méprend singulièrement dans le commentaire qu'il donne du mot ἀγών. Il l'entend au sens homérique d'ἄγυρις, συναγωγή, « assemblée ». Mais tous les emplois d'ἀγών chez Euripide se ramènent au sens de « lutte », *certamen*. Ici le terme désigne avec amertume la lutte, l'exploit qu'a été le meurtre des enfants. De même, 1191 Ἥρας ὅδ' ἀγών (cf. 1311) où le génitif est subjectif, tandis qu'ici ἐμῶν τέκνων désigne l'objet. C'est la même acception qu'a ἀγώνισμα *Électre*, 987, où Oreste dit du meurtre de sa mère πικρὸν δ' οὐχ ἡδὺ τἀγώνισμά μοι. Cf. *Phéniciennes*, 1355.

1241

La stichomythie qui s'engage entre Thésée et Héraclès, 1229-1254, est très travaillée, et il faudrait un commentaire oral pour en faire sentir les diverses nuances. Les reparties d'Héraclès sont marquées fréquemment de ce ton d'ironie amère qu'Euripide excelle à prêter à ses personnages désespérés; comparez, par



exemple, la stichomythie de Polynice avec sa mère, *Phéniciennes*, 393 sqq. En tenant compte de cet ἦθος d'Héraclès, j'essaierai de rétablir le v. 1241, où le texte transmis ne paraît point donner un sens acceptable.

Ηρ. Ὕβρεις δέ γ' ἄλλους ἐν κακοῖσι μείζοσιν;
Θη. Ἅπτῃ κάτωθεν οὐρανοῦ δυσπραξία.
Ηρ. Τοιγὰρ παρεσκευάσμεθ' ὥστε κατθανεῖν.
Θη. Δοκεῖς ἀπειλῶν σῶν μέλειν τι δαίμοσιν;
Ηρ. Αὔθαδες ὁ θεός, πρὸς δὲ τοὺς θεοὺς ἐγώ.
Θη. Ἴσχε στόμ', ὡς μὴ μέγα λέγων μεῖζον πάθῃς.
Ηρ. Γέμω κακῶν δή, κοὐκέτ' ἔσθ' ὅπῃ τεθῇ.
Θη. Δράσεις δὲ δὴ τί; ποῖ φέρῃ θυμούμενος;
Ηρ. Θανών, ὅθενπερ ἦλθον, εἶμι γῆς ὕπο.

Avec beaucoup d'autres critiques, je considère la leçon κατθανεῖν au v. 1241, comme indéfendable dans ce contexte. Héraclès ne peut annoncer ici sa résolution de mourir puisque Thésée l'apprendra seulement au v. 1247. D'autre part, la réponse de Thésée montre qu'il a entendu très clairement dans les paroles de son ami une menace contre les dieux, et il n'y a pas moyen de trouver celle-ci dans les mots ὥστε κατθανεῖν. Parmi les nombreuses corrections proposées, je citerai seulement celle de Weil, ὥστε καὶ κρατεῖν, que Wilamowitz a admise dans son texte. Héraclès entendrait par κρατεῖν qu'il peut vaincre son malheur par la mort. Thésée comprendrait que le héros veut se révolter contre les dieux et se venger d'Héra. Mais Héraclès est loin d'avoir l'idée de présenter sa mort comme une victoire (cf. 1253 : Ἥρα κρατεῖ. 1303 : Χορευέτω δὴ Ζηνὸς ἡ κλεινὴ δάμαρ) et dès lors, il n'a pu prêter par le mot κρατεῖν à la méprise étrange que l'on attribue à Thésée. J'ai donc songé à une autre correction qui établirait mieux la liaison stichomythique avec le vers précédent, et qui en outre a l'avantage d'être plus près du texte transmis. Je proposerais d'écrire ὥστε καὶ θενεῖν.

Au v. 1240, Thésée a exprimé l'immensité du malheur d'Héraclès par une hyperbole connue depuis Homère, Θ 192 : τῆς νῦν κλέος οὐρανὸν ἵκει. Cf. Aristote, *Rhétorique*, III, 7, 1408, B 12 : συγγνώμη γὰρ ὀργιζομένῳ κακὸν φάναι οὐρανόμηκες ἢ πελώριον εἰπεῖν. Dans la périphrase pour οὐρανομήκης, c'est souvent le verbe ψαύειν que l'on trouve employé. Plutarque, *Démétrius*, 22, dit d'un tableau : ἔχειν γε χάριτας δι' ἃς οὐρανοῦ ψαύειν. Élien, *Var. Hist.*, XII, 41 : ὁ πόνος αὐτοῦ τοῦ οὐρανοῦ ψαύει. Euripide a choisi ici à dessein le verbe ἅπτεσθαι pour préparer la réplique d'Héraclès.

῞Απτεσθαι avec le génitif fait penser celui-ci au sens de « s'en prendre à, s'attaquer à » qu'il a fréquemment ; cf. Pindare, *Néméennes*, VII, 37 : ἅπτεται δ' ἐσλῶν ἀεί, χειρόνεσσι δ' οὐκ ἐρίζει. Eschyle, *Agamemnon*, 1608. De là, l'emploi de παρασκευάζεσθαι qui est le terme propre pour les préparatifs de combat : παρασκευάζεσθαι εἰς μάχην ou ὡς εἰς μάχην, ὡς μάχης ἐσομένης, ὡς ἀγωνιουμένους, ὡς χεῖρας ξυμμίξοντας et autres nombreux exemples dans tous les lexiques. Héraclès, jouant avec amertume sur les termes ἅπτη οὐρανοῦ, répliquerait : « C'est donc que nous sommes en position pour frapper. » Ainsi apparaît clairement la menace que Thésée doit voir dans ses paroles. Le verbe θείνω est fréquent chez Euripide, par exemple, comme ici, l'aoriste θενεῖν *Héraclides*, 271. — Pour le jeu sur le sens des mots que nous supposons ici, cf. 1246-1247. Les mots ποῖ φέρῃ que Thésée emploie avec θυμούμενος au sens figuré sont repris au sens propre par Héraclès : εἶμι γῆς ὕπο.

1288

La stichomythie aboutit à un discours d'Héraclès (1255-1310), dont le thème, ἀβίωτον ἡμῖν νῦν τε καὶ πάροιθεν, est développé : 1° pour le passé (1258-1280) ; 2° pour le présent (1281-1300). Dans la seconde partie, Héraclès démontre qu'il n'a plus qu'à mourir parce qu'il lui est désormais impossible de vivre soit dans sa patrie, soit dans une autre cité (1282-1290). Il est curieux de signaler un lieu commun et un mouvement analogue dans le *Palamède* de Gorgias (Blass, 20-21). Platon[1] n'a pas dédaigné d'user du même procédé de rhétorique dans le *Criton*, 53 B sqq. (cf. *Apologie*, 37 C sqq.), où les Lois disent à Socrate : Iras-tu à Thèbes ou à Mégare ?... ὑποβλέψονταί σε διαφθορέα ἡγούμενοι τῶν νόμων... ἆρα ἄξιον σοι ζῆν ἔσται ; cf. ici 1286 sqq. :

Φέρ' ἀλλ' ἐς ἄλλην δή τιν' ὁρμήσω πόλιν ;
Κἄπειθ' ὑποβλεπώμεθ' ὡς ἐγνωσμένοι,
γλώσσης πικροῖς κέντροισι κληδουχούμενοι ·
Οὐχ οὗτος ὁ Διός, ὃς τέκν' ἔκτεινέν ποτε
δάμαρτά τ' ; οὐ γῆς τῆσδ' ἀποφθαρήσεται ;

Dans ce passage, κληδουχούμενοι est considéré comme corrompu par la plupart des critiques, et l'on a proposé en abondance les corrections. A priori cependant, il est bien invraisemblable qu'une

1. Cf mon article *Sur le Criton de Platon*, dans MÉLANGES HAVET, p. 337.



leçon aussi caractéristique soit l'œuvre d'un réviseur ou du hasard. « Κληδουχεῖν, écrit Wilamowitz, signifie ***schliesser sein*** et n'a pas de passif. » Mais le verbe n'est attesté à l'époque classique que par Euripide, une fois à l'actif, *Iph. Taur.* 1463, et la seconde fois ici au passif, c'est-à-dire que ce dernier mode a pour lui un témoignage égal à celui de l'actif. Dans l'*Iph. Taur.*, Iphigénie est dite τῆσδε κληδουχεῖν θεᾶς, c'est-à-dire garder le temple d'Artémis dont elle est la prêtresse. Il n'y a rien d'insolite à ce qu'un complément au génitif comme θεᾶς devienne le sujet de son verbe au passif et l'on comprendrait une construction comme ἡ θεὰ κληδουχεῖται ὑπ' Ἰφιγενείας. Cf. τυραννεῖν τινά τινος, et τυραννεῖσθαί τινα ὑπό τινος. De même ici κέντρα γλώσσης κληδουχεῖ Ἡρακλέους καὶ Ἡρακλῆς κληδουχεῖται αὐτοῖς. Les aiguillons des méchantes langues sont comme une garde qui tiendra Héraclès enfermé, en ce sens qu'ils l'empêcheront d'oser se montrer, sous peine d'être piqué sans cesse par cette injure amère : « N'est-ce pas là le fils de Zeus qui a tué ses enfants, etc. ? »

1351

Héraclès renonce en ces termes à l'idée de suicide, 1347 sqq.

Ἐσκεψάμην δὲ καίπερ ἐν κακοῖσιν ὤν,
μὴ δειλίαν ὄφλω τιν' ἐκλιπὼν φάος·
ταῖς συμφοραῖς γὰρ ὅστις οὐχ ὑφίσταται,
οὐδ' ἀνδρὸς ἂν δύναιθ' ὑποστῆναι βέλος.
Ἐγκαρτερήσω θάνατον.

Les derniers éditeurs, Wilamowitz et Murray, ont admis ici la correction facile de Wecklein : Ἐγκαρτερήσω βίοτον, je supporterai la vie. L'idée de θάνατον semble en effet peu conciliable avec celle du passage où revient la même expression, *Andromaque*, 262. Là, Hermione dit à Andromaque qui ne veut pas quitter l'autel où elle est menacée d'être brûlée vive : ὦ. . . σκληρὸν θράσος, ἐγκαρτερεῖς δὴ θάνατον. « Tu veux donc tenir ferme devant la mort, tu braves la mort. » C'est que dans l'*Héraclès*, le contexte donne à l'expression une valeur différente. Pour Andromaque, le courage consiste à braver, en l'endurant, la mort dont on la menace ; pour Héraclès, il consiste à braver, en lui résistant, la mort qui le tente et qui serait une lâcheté.

Le sens à donner ici à ἐγκαρτερήσω est déterminé par ὑφίσταται et ὑποστῆναι des deux vers précédents. Ne pas résister aux malheurs (οὐχ ὑφίστασθαι ταῖς συμφοραῖς) serait, dans l'occurrence, se

tuer (θανεῖν). Quitter la vie (ἐκλιπεῖν φάος) serait une lâcheté (δειλία) semblable à celle de l'homme qui fuit, au lieu de tenir ferme devant les traits. Le mal ou le danger contre lequel Héraclès doit ici résister (ἐγκαρτερεῖν = ὑφίστασθαι), c'est donc la mort volontaire.

1388

A la fin de son discours, Héraclès adresse cette prière à Thésée, 1386 sqq. :

> Ἕν μοί τι, Θησεῦ, σύγκαμ'· ἀθλίου κυνὸς
> κόμιστρ' ἐς Ἄργος συγκατάστησον μολών,
> λύπῃ τι παίδων μὴ πάθω μονούμενος.

Κόμιστρα signifie « prix que l'on paie au κομίζοντι » ; cf. λύτρον, σῶστρον. Il a un sens voisin chez Eschyle, *Agamemnon*, 965 : ψυχῆς κόμιστρα τῆσδε μηχανωμένη. On veut généralement le faire ici synonyme de κομιδή et l'on traduit : « canis deductionem ad Argos mecum proficiscens procura. » Mais l'idée que l'on obtient ainsi en faisant violence au sens du mot grec ne me paraît guère acceptable. Héraclès n'a évidemment nul besoin de l'aide de Thésée pour l'acte même de conduire le chien à Argos. Il craint seulement que sa solitude et sa douleur n'amènent quelque accident à l'occasion de cette livraison. Nous savons qu'il devait fournir à Eurysthée la preuve de ses exploits. Apollodore, *Bibliothèque*, II, 5, 1 : δεικνύειν δὲ πρὸ τῶν πυλῶν τοὺς ἄθλους. II, 5, 12 : Εὐρυσθεῖ δείξας τὸν Κέρβερον. Euripide nous a dit (18-25) que le salaire, μισθός, promis par Eurysthée pour le dernier travail, l'enlèvement de Cerbère, était le séjour d'Héraclès dans sa patrie. C'est bien ce salaire que désigne ici le mot κόμιστρα. Le verbe συγκαθιστάναι, « aider à établir » est dit des arrangements qu'il faudra prendre pour l'obtenir d'Eurysthée. Cf. Thucydide, V, 52,2 : τά τε ἄλλα ξυγκαθίστη περὶ τὴν ξυμμαχίαν. Eschyle, *Prométhée*, 305 : τὸν συγκαταστήσαντα τὴν τυραννίδα. Héraclès désire, pour ce règlement avec Eurysthée, la présence et l'appui de Thésée : « de peur que, dans ma douleur pour mes enfants, il n'arrive quelque accident, si je suis seul. » Par exemple, désespéré comme il est, il pourrait s'emporter contre son ennemi et se venger de lui, comme il a cru le faire dans sa folie. Une version racontait en effet qu'après son douzième travail, il avait tué les trois fils d'Eurysthée (Anticleidès, chez Athénée, IV, 157 F). τι πάθω est une formule qu'il ne faut pas prendre à la lettre. Héraclès eût pu dire également τι δράσω (cf. 540.1136). Mais le verbe πάσχειν a cette nuance qu'il exclut sa responsabilité.

Quoi qu'il en soit, si ces trois vers manquaient, rien ne nous avertirait d'une lacune, et ils donnent un détail qu'Euripide a dû avoir une raison particulière d'introduire. Fait-il, comme il lui arrive parfois, allusion à quelque version de la légende qu'il avait traitée ailleurs ? Il avait écrit notamment un drame satyrique *Eurysthée*. Veut-il simplement confirmer un élément de la légende attique qui tendait à associer le plus possible Thésée aux aventures d'Héraclès ? Ainsi, dans les *Héraclides*, 215 sq., il apporte hautement son témoignage à la version très discutée suivant laquelle Thésée aurait été le compagnon d'Héraclès dans son expédition contre les Amazones.

1410-1415

La stichomythie finale de la tragédie contient des difficultés qui proviennent surtout de ce que nous n'avons pas le jeu des acteurs pour éclairer le texte. Héraclès, accablé de douleur, met son bras au cou de Thésée et se laisse emmener par lui (1402). Après avoir demandé à revoir ses enfants, il obtient du moins de pouvoir embrasser son père, 1408 : πατρός γε προσθέσθαι θέλω (et non point πατρός τε comme corrigent les éditeurs). Alors s'engage le dialogue suivant :

Θη. Οὕτως πόνων σῶν οὐκέτι μνήμην ἔχεις ;
Ηρ. Ἅπαντ' ἐλάσσω κεῖνα τῶνδ' ἔτλην κακά.
Θη. Εἴ σ' ὄψεταί τις θῆλυν ὄντ', οὐκ αἰνέσει.
Ηρ. Ζῶ σοι ταπεινός ; ἀλλὰ πρόσθεν οὐ δοκῶ.
Θη. Ἄγαν γ'· ὁ κλεινὸς Ἡρακλῆς ποῦ κεῖνος ὤν ;
Ηρ. Σὺ ποῖος ἦσθα νέρθεν ἐν κακοῖσιν ὤν ;

La question de Thésée (1410) a pour objet d'arracher Héraclès à son émotion en lui rappelant ses glorieux travaux. Jouant sur le mot πόνοι qu'il remplace par κακά, Héraclès répond (1411) que tout ce qu'il a souffert est moindre que ses maux présents. Thésée lui reproche à nouveau de s'attendrir (1412). Pour le vers difficile qui suit, les éditeurs ont adopté la correction de Jacobs :

Ζῶ σοι ταπεινός ; ἀλλὰ πρόσθεν οὐ δοκῶ.

« A tes yeux, je vis humilié ? Mais auparavant, non, je pense. » Un tel sens n'est guère satisfaisant. Héraclès n'a pas besoin de rappeler à Thésée sa gloire passée que celui-ci vient lui-même d'invoquer. D'autre part, il ne paraît pas que l'opposition doive être ici entre l'attitude présente et passée d'Héraclès,

mais bien entre les jugements que Thésée d'une part (σοι) et Héraclès d'autre part (δοκῶ) portent sur la situation actuelle. Peut-être donc a-t-on renoncé trop vite à trouver une explication du mot transmis προσθεῖναι dont le sens s'oppose bien à celui de ταπεινός qui implique une idée de diminution. Je proposerais de lire simplement :

Ζῶ σοι ταπεινός ; ἄλλα προσθεῖναι δοκῶ.

« A tes yeux, je vis rabaissé ? J'estime que j'ajoute d'autres maux (à ceux que j'ai soufferts). » Héraclès a toujours dans l'esprit les mots ἔτλην κακά qui ont terminé sa réponse précédente (cf. plus haut 557 τῆσδε τῆς θεοῦ qui reprend βία de 555), et il continue à appeler κακά ce que Thésée a nommé πόνοι. Cf. *Héraclides*, 505 : προστιθέναι πόνους. Le mal qu'il s'impose maintenant est de résister à la mort, de vivre. De là, le choix du mot ζῶ qui a très fortement l'accent.

Thésée, prenant κακά dans le sens ordinaire, répond (1414) : « Oui, trop. (Tu en ajoutes trop.) Où est (Que devient) l'illustre Héraclès, quand tu es l'homme que voilà ? » c'est-à-dire un Héraclès pleurant comme une femme dans les bras de son père. Le ποῖος du vers suivant montre que κεῖνος a bien indiqué une qualité. La correction de Wilamowitz, admise par Murray, ὁ κλεινὸς Ἡρακλῆς οὐκ εἶ νοσῶν, n'a d'intérêt que pour son ingéniosité ; νοσῶν avait d'ailleurs été déjà proposé par Musgrave et Jacobs.

119-123

Μὴ προκάμητε πόδα βαρύ τε κῶλον ὥστε πρὸς πετραῖον
λέπας ζυγηφόρον πῶλον ἀνέντες ὡς
βάρος φέρον τροχηλάτοιο πώλου.

C'est ainsi que L nous a transmis le début de l'antistrophe que chante le chœur des vieillards en montant vers le palais d'Héraclès. La métrique et le sens révèlent également que le texte est gâté. Toutefois, le premier membre, Μὴ προκάμητε... πετραῖον offre un sens satisfaisant, et il y a diverses façons, assez plausibles, de rétablir la correspondance métrique à l'aide de légers changements, soit dans la strophe, soit dans l'antistrophe. Un éditeur est bien obligé de faire un choix, mais je ne crois pas nécessaire de prendre ici parti, le sens même étant assuré et hors de discussion.

La grande difficulté d'interprétation réside dans les mots

λέπας... πώλου. La partie correspondante de la strophe (109-110) offre un texte exempt de toute suspicion et qui se compose d'une série parfaite d'ïambes, que l'on peut diviser de différentes façons, par exemple, d'abord un trimètre, ensuite un trimètre catalectique :

ἔρεισμα θέμενος, ἐστάλην ἰηλέμων
γόων ἀοιδὸς ὥστε πολιὸς ὄρνις.

On voit que l'antistrophe donne un trochée (πῶλον), là où devrait se trouver un ïambe ou un tribraque. Quant au sens même, les mots φέρον et πώλου à tout le moins sont fautifs. Les corrections abondent ; elles prennent seize lignes compactes dans l'*Appendix* à l'édition critique de Wecklein, registre obituaire où sont pieusement notées les conjectures d'origine germanique.

A titre d'exemple, je citerai le texte qu'établit le dernier commentateur, M. de Wilamowitz :

Μὴ πόδα κάμητε βαρύ τε κῶλον, ὥστε πρὸς πετραῖον
λέπας ζυγοφόρος ἔκαμ' ἄναντες ἅρματος
βάρος φέρων τροχηλάτοιο πῶλος.

Le changement de ἀνέντες en ἄναντες, déjà proposé par Wecklein, a sans doute séduit à cause de la facilité avec laquelle il introduit une leçon en apparence *difficilior*. Mais ce n'est point là une de ces divinations heureuses qui éclairent tout à coup un texte inintelligible. Elle entraîne après elle d'autres changements qui sont tout à fait arbitraires. Elle constitue en outre avec πρὸς πετραῖον λέπας une tautologie qui n'a ici nulle raison. Enfin elle élimine ἀνέντες qui donne une idée parfaitement à sa place. Le verbe ἀνίημι se dit spécialement d'un cheval auquel on lâche les rênes pour lui faire donner tout son effort. Cf. Sophocle, *Électre*, 721 : δεξιὸν δ' ἀνεὶς σειραῖον ἵππον, qui rappelle Homère Ψ, 336 : τὸν δεξιὸν ἵππον | κένσαι ὁμοκλήσας, εἶξαί τέ οἱ ἡνία χερσίν. Xénophon, *Hipparch.*, 3,2.

En gardant le verbe ἀνίημι, on obtient un sens général irréprochable : « Ne fatiguez pas vos membres, comme si vous lanciez un cheval attelé vers une crête rocheuse. » Au moment de gravir une crête, le conducteur fouette son cheval et lui lâche les rênes, — évidemment pour qu'il enlève sa charge. Voilà l'idée que l'on attend et qu'il est en effet très facile de faire dire au texte transmis ; il suffit de changer en φέροι le mot φέρον évidemment fautif : ὡς βάρος φέροι.

Reste le génitif dépendant de βάρος et qui doit se cacher sous la faute πώλου. Est-il aussi évident que l'admettent la plupart des

correcteurs que l'idée à introduire à la place de πώλου est celle de char ? L'idée de char a déjà été suggérée par ζυγηφόρον et elle est à nouveau impliquée dans τροχηλάτοιο. Le mot ἅρματος, ou tout autre synonyme que l'on introduit en récrivant le texte, est donc inutile ; ἅρμα lui-même ne serait point d'ailleurs le terme juste pour désigner un chariot chargé. Au surplus, le char en soi n'est pas un fardeau qui exige tant d'effort pour le cheval. Ce qu'il faut ici spécifier, c'est la charge elle-même qu'il traîne sur les roues du chariot. Le mot φόρτου que l'on a proposé (Schenkl) serait inutile après βάρος puisqu'il ne précise rien.

Voyons quels sont les éléments de la comparaison : les vieillards, qui s'avancent à pas tremblants, mais pourtant avec zèle (113 : τρομερὰ μέν, ἀλλ' ὅμως πρόθυμα), s'adressent à leur volonté qui joue en quelque sorte le rôle du conducteur qui doit mener au haut d'une côte la charge de son char. Pour ce transport, ils n'ont que des jambes alourdies par l'âge, et non les membres d'un cheval vigoureux à qui l'on peut lâcher les rênes. Μὴ προκάμητε s'oppose donc à ἀνέντες et πόδα βαρύ τε κῶλον à ζυγηφόρον πῶλον. Le membre correspondant à ὡς βάρος φέροι κτλ. n'est pas exprimé, mais il s'entend sans aucun doute possible ; la charge que les jambes des vieillards doivent transporter est celle de leurs corps misérables : ὡς βάρος φέρῃ γεραιοῦ σώματος.

En cherchant d'après ces données le complément de βάρος qui doit remplacer πώλου, je suis amené à proposer la correction πηλοῦ : le corps qui pèse sur les jambes des vieillards serait comparé à de l'argile qu'un cheval emporte sur les roues d'un char (τροχηλάτοιο).

La comparaison acquiert ainsi une nuance péjorative qui est tout à fait dans le ton du passage et dans la manière d'Euripide. C'est chez lui une habitude presque constante de marquer jusqu'à l'excès la décrépitude des vieillards. Voir notamment *Hécube*, 59 sqq. *Troyennes*, 193. *Phéniciennes*, 1543. *Bacchantes*, 364 et plus haut dans notre chœur même, 111-113. Les vieillards doivent marcher ici à la façon du vieux serviteur d'Électre qui, « l'échine courbée et le genou branlant », monte vers la maison de sa maîtresse, *Électre*, 489 :

Ὡς πρόσβασιν τῶνδ' ὀρθίαν οἴκων ἔχει
ῥυσῷ γέροντι τῷδε προσβῆναι ποδί.
Ὅμως δὲ πρός γε τοὺς φίλους ἐξελκτέον
διπλῆν ἄκανθαν καὶ παλίρροπον γόνυ.

Ici, la suite de l'antistrophe dit que les vieillards se donnent la main et se soutiennent l'un l'autre pour gravir la montée. Jeu

de scène analogue dans l'*Ion*, 738-740. Soit dit en passant, de tels passages suffisent à condamner la théorie de Dörpfeld et ils prouvent qu'ici les personnages venant de l'extérieur montaient pour arriver à la scène. C'est vouloir sauver la théorie à tout prix que d'alléguer, comme le fait Wilamowitz, que le public était assez complaisant pour admettre une montée fictive. Comme si ces passages n'avaient pas été écrits par Euripide précisément pour donner lieu à un jeu très réel des acteurs !

Pour la façon dont la faiblesse de l'homme amène naturellement l'idée qu'il est fait d'argile (πηλόπλαστος Eschyle, fr. 369), cf. Aristophane, *Oiseaux* 685 : ἄνδρες ἀμαυρόβιοι... πλάσματα πηλοῦ, σκιοειδέα φῦλ' ἀμενηνά,... ταλαοὶ βροτοί, ἀνέρες εἰκελόνειροι. Callimaque, fr. 87 et 133, Schneider. Platon, *Protagoras*, 320 D : τυποῦσιν αὐτὰ (θνητὰ γένη) θεοὶ γῆς ἔνδον ἐκ γῆς καὶ πυρὸς μίξαντες κτλ. Les vieillards d'Euripide ont perdu le πῦρ et ne sont plus que πηλός.

Et maintenant, de quelle façon pourrait-on constituer un texte conforme à l'interprétation que nous supposons ? Je doute que l'on puisse jamais en établir la lettre avec une entière sûreté. Rendu prudent par les insuccès de mes devanciers, je me bornerais, si j'étais éditeur, à placer une croix dans le texte, comme l'a fait Murray, et je proposerais cette correction :

λέπας ζυγηφόρον ἀνιέντες πῶλον ὡς
βάρος φέροι τροχηλάτοιο πηλοῦ.

Le présent (imparfait) ἀνιέντες convient mieux que l'aoriste pour le sens. Le spondée (-τες πῶ-) au lieu d'un ïambe au cinquième pied n'a rien d'anormal.

Le premier membre n'est pas un vers et il ne faut pas y exiger la césure du trimètre. D'ailleurs, il vaut peut-être mieux diviser cette série d'ïambes en dimètres dont le dernier est catalectique, ainsi que l'a fait Murray dans la strophe :

ἔρεισμα θέμενος, ἐστάλην
ἰηλέμων γόων ἀοι-
δὸς ὥστε πολιὸς ὄρνις,

et dans l'antistrophe :

λέπας ζυγηφόρον ἀνιέν-
τες πῶλον ὡς βάρος φέροι
τροχηλάτοιο πηλοῦ.

L. PARMENTIER.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Jean Lesquier. — *L'armée romaine d'Egypte d'Auguste à Dioclétien* (Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, t. 41.) Le Caire, 1918, 586 p., in-4°, 1 carte.

Notre connaissance des institutions et de la vie privée dans les provinces de l'Empire romain s'est enrichie par la publication du travail considérable de M. J. Lesquier sur l'armée romaine d'Egypte. En utilisant les textes sur papyrus et les ostraka en même temps que les sources épigraphiques et littéraires, l'auteur a édifié le premier ouvrage important que nous possédions sur le sujet. Il ne pouvait, certes, manquer de se heurter aux capricieuses réticences des fragments de papyrus et des débris d'ostraka qui se bornent souvent à exciter la curiosité pour la laisser déçue ; mais, la plupart du temps, grâce aux efforts de sa pénétrante critique, M. Lesquier a puisé dans les textes retrouvés en Egypte une information abondante, de minutieuses précisions, des détails suggestifs ou piquants.

Après avoir publié sa thèse consacrée, on s'en souvient, à l'étude des « Institutions militaires de l'Egypte sous les Lagides », il s'est occupé de ces mêmes institutions à l'époque romaine en prenant les règnes d'Auguste et de Dioclétien comme limites du présent ouvrage. Il explique dans sa préface les raisons de ce choix : les origines de l'armée d'Egypte ne remontent guère en deçà de la date de sa constitution, au lendemain de l'annexion, après Actium. D'autre part, les transformations qui se produisent dans l'organisation militaire depuis Dioclétien font que l'armée du IVe siècle se distingue profondément de l'armée du Haut-Empire et qu'il convient d'en faire l'objet d'une étude spéciale.

Une copieuse introduction bibliographique dressée fort soigneusement ouvre l' « Armée romaine ». Cette bibliographie analytique et critique offre un intérêt qui dépasse le sujet particulier de l'ouvrage, elle renferme des indications générales précieuses pour ceux qui s'intéressent à un titre quelconque à l'Egypte romaine.

Dans un premier chapitre, M. Lesquier a reconstitué l'histoire de l'armée d'Egypte, étroitement mêlée à celle de la province ; il s'occupe successivement des premières armées d'Egypte de l'annexion, des campagnes d'Arabie et d'Ethiopie, du rôle et des destinées de l'armée au Ier siècle, sous Trajan et Hadrien, d'Antonin à Dioclétien. Il entreprend ensuite l'histoire des corps, il dresse plusieurs tableaux de la composition de l'armée à des époques diverses, s'efforce d'en évaluer les effectifs minima et de préciser les rôles respectifs des différentes armes. Partant de cette statistique fondamentale, l'auteur étudie la question du commandement et des états-majors. Il aborde ensuite le problème de l'ἐπίκρισις égyptienne. Après l'avoir résolu, il peut se consacrer à l'examen des questions suivantes : les recrues, la vie militaire et privée, les vétérans. Il s'occupe ensuite des fournitures militaires et termine par le tableau de l'occupation militaire de l'Egypte et de ses territoires annexes, illustré par une carte. On trouvera dans les appendices la reproduction, ou la réédition d'un certain nombre de textes qui ne sont pas aisément accessibles, puis la liste des préfets d'Egypte d'Auguste à Dioclétien et la prosopographie de l'armée d'Egypte.

Au cours de son travail (p. 155-201), M. Lesquier a donc été amené à soulever la question de l'ἐπίκρισις à propos des mutations des soldats et à reprendre le problème des rapports entre l'ἐπίκρισις militaire et l'ἐπίκρισις fiscale. Il étudie tout particulièrement les papyrus 50 d'Oxyrynchos et 113-114 de Berlin, puis l'ἐπίκρισις des vétérans et démontre d'une façon définitive l'unité de l'ἐπίκρισις : il ne saurait plus être question d'ἐπίκρισις militaire ni d'ἐπίκρισις fiscale. Cette dernière est proprement la reconnaissance officielle du statut personnel des privilégiés et comprend l'ἐπίκρισις dite éphébique. Les ἐπικεκριμένο' dont le statut différait profondément selon les classes de la population, « avaient du moins le commun privilège de ne pas payer la capitation, par là même ils se trouvaient seuls qualifiés pour servir dans l'armée ».

Le problème de l'ἐπίκρισις, étroitement lié à des questions d'ordre politique et fiscal, n'est évidemment pas le seul cas où l'étude de l'organisation militaire amène l'auteur à élargir la portée immédiate de son sujet. Les recherches relatives aux fournitures militaires mettent en lumière tout un côté de l'administration financière, alors que les détails du service de place nous fournissent maints renseignements sur la police, les travaux publics et en particulier sur l'exploitation des carrières et des mines. Le développement économique et les voies commerciales de l'Egypte romaine sont aussi en rapports étroits avec l'occupation territoriale. En invoquant les scènes de la vie militaire et privée, les dévotions particulières des soldats, M. Lesquier contribue à multiplier les aperçus d'une spontanéité si vivante, que nous fournissent les papyrus sur la vie familière, les usages et les croyances des habitants de l'Egypte.

L'étude du mariage des soldats, en droit et en fait, met en relief la contradiction entre la discipline et les usages dans une province où cette antinomie était particulièrement accusée. En outre, la question du conubium telle qu'elle apparait dans les papyrus permet à l'auteur d'apporter une solution à peu près complète sur un point important des institutions romaines en général.

L'histoire et l'organisation de l'armée d'Egypte, telle que l'a réalisée M. Lesquier, contribue en effet, sur bien des points, à éclairer et à compléter la connaissance des institutions militaires sous l'Empire. L'auteur s'est efforcé en outre, en même temps qu'il signalait dans l'armée d'Egypte du Haut-Empire les germes des réformes et transformations du IVe siècle, de retrouver en elle les restes du passé. Il conclut à la persistance des institutions républicaines au temps de l'Empire.

Ce n'est point le moindre mérite de l'ouvrage de M. Lesquier que sa portée générale pour l'histoire de la Rome impériale. En tant qu'étude particulière d'une seule armée provinciale, elle peut être considérée comme une des œuvres les plus fortement constituées de l'érudition française.

Germaine ROUILLARD.

Le Gérant : C. KLINCKSIECK

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



SUR LES SCHOLIES ET LE TEXTE DE L'ODYSSÉE

I. — LES SCHOLIA DE DINDORF

Après soixante-cinq ans bientôt, les *Scholia graeca in Homeri Odysseam* de G. Dindorf (Oxford, 1855) sont toujours le seul recueil à peu près complet qu'éditeurs et critiques d'aujourd'hui aient à leur disposition pour étudier les anciennes scholies des poèmes odysséens. Trente-cinq ans à peine s'étaient écoulés entre la publication de Dindorf et celle de son prédécesseur, Ph. Buttmann, *Scholia antiqua in Homeri Odysseam* (Berlin, 1821). On peut s'étonner qu'en soixante-cinq ans Dindorf à son tour n'ait pas eu de successeur : J. La Roche et A. Ludwich ont pourtant signalé, et depuis longtemps, l'impérieuse nécessité d'une édition nouvelle ; A. Ludwich et H. Polak, il y a près de quarante ans, la faisaient espérer au public [1].

Il suffit de la moindre familiarité avec les deux volumes de Dindorf pour constater les erreurs dont texte et notes sont émaillés. Dans les deux premières pages du texte (p. 7 et 8), trois étourderies de l'éditeur offrent le type des trois fautes principales contre lesquelles le lecteur devra toujours être en défiance.

1. — A la ligne 13 de la page 7, une lettre indispensable n'a pas été restituée. Il s'agit d'un résumé du premier chant : Ἡμέρα ἐν ῇ Θεῶν Ἀγορὰ, Ποσειδῶνος ἐν Αἰθιοπίᾳ ὄντος... La phrase avec ce début ne peut pas se construire. Or ce résumé se trouve dans un manuscrit (Q de Dindorf et de Ludwich, M[4] d'Allen = *Mediol. Ambros.*), qui nous résume pareillement les chants ε et θ (p. 240 et 356) : ....τῇ δὲ ὀκτωκαιδεκάτῃ ἡμέρᾳ ἰδὼν αὐτὸν ὁ Ποσειδῶν καὶ χαλεπήνας λύει τὴν σχεδίαν... Ἡμέρα τρίτη καὶ εἰκοστὴ καθ' ἣν ἐκκλησία γίνεται τῶν Φαιάκων... C'était une habitude des commentateurs anciens, que conservent encore certains éditeurs d'aujourd'hui, de découper en journées les épisodes des poèmes homériques.

1. J. La Roche, *Philologus*, 1868, p. 699 ; 1869, p. 711. A. Ludwich, *Scholien zu Od.* α dans *Koenigsberger Index Lectionum*, 1888, 1892-1893, 1902 et 1903 ; *Ueber den Codex T der Odyssee Scholien*, *Rhein. Mus.*, N. F., XXXIII, p. 439-456

Sur le modèle des autres résumés, il faut donc lire en α : Ἡμέρα [α'] ἐν ᾗ Θεῶν Ἀγορά...

Car les scribes remplaçaient volontiers les adjectifs πρώτη, δευτέρα, etc., par les lettres-chiffres, α, β, etc., et c'est ainsi qu'à la page 356, parmi les résumés du chant θ, nous en avons un qui débute par la même faute : ἡμέρα τρίτη καὶ εἰκοστὴ καθ' ἣν ἐκκλησία γίνεται, disait le premier de ces résumés, — ἡμέρας ἐπιγενομένης ὁ Ἀλκίνοος εἰς ἐκκλησίαν..., dit un autre de ces résumés du même chant θ : il faut restituer ἡμέρας [κγ'] γενομένης, — ΚΓ' a donné ΕΠΙ.

2. — Un autre des résumés du chant α, ligne 22 de la même page 7, nous fournit le type d'une seconde erreur : αὐτίκα τοίνυν ἐν ἀρχῇ τὴν Διὸς Ἀθηνᾶν ὑπὸ Διὸς ἀποστελλομένην εὑρίσκομεν εὐλόγως, ἐπειδὴ ἐκ τῆς ἄγαν νεότητος ἤδη τὴν εἰκοσιετῆ ἡλικίαν ὑπερκύπτων μετέβαινεν εἰς ἄνδρας... Ce dernier membre de phrase ne peut avoir pour sujet que Télémaque dont le nom est absent du texte actuel, lequel nous donne, par contre, un mot complètement inutile : εὐλόγως. Or on lit dans le premier résumé de ce chant α : μεθ' ἣν ἡ Ἀθηνᾶ εἰς Ἰθάκην παραγίνεται πρὸς Τηλέμαχον...... · γινομένης δ' ὁμιλίας παραινέσασα ἡ Ἀθηνᾶ Τηλεμάχῳ........ Au lieu de εὐλόγως, il faut restituer Τηλεμάχῳ. Ici encore, la faute ΤΗΛΕΜΑΧΩΙ = ΕΥΛΟΓΩΣ s'explique d'elle-même : εὐλόγως est un terme qui revenait fréquemment dans les commentaires antiques, en des phrases comme celle-ci (Eustat. 1387,62) : ἰστέον δὲ ὅτι εὐλόγως τὸ σφῆσιν ἀντὶ τοῦ ἰδίαις... Trop souvent, il arrivait aux scribes de sacrifier ou de martyriser ainsi les noms propres qui, plus souvent encore, ne leur étaient fournis qu'abrégés, et Dindorf n'a eu que trop de respect pour leurs inventions. A la page VII de sa Préface, il reproduit un sommaire métrique des aventures d'Ulysse :

τὴν Λαιστρυγόνων ὠμότητα καὶ Κίρκης
τρόπους ἀδήλους καὶ μεμηχανευμένους,
Ἅιδου τὸ φρικτὸν καὶ τὸν Σειρήνων φθόγγον,
σπείρας τε πλεκτὰς καὶ Χαρύβδεως στόμα...

Dans l'*Odyssée* elle-même, nous avons un sommaire analogue, ψ 310-343 :

ἠδ' ὡς Σειρήνων ἀδινάων φθόγγον ἄκουσεν
ὥς θ' ἵκετο Πλαγκτὰς Πέτρας δεινήν τε Χάρυβδιν...

C'est donc ΠΕΤΡΑΣΤΕΠΛΑΓΚΤΑΣ qu'il faut rétablir au lieu de l'incompréhensible ΣΠΕΙΡΑΣΤΕΠΛΕΚΤΑΣ...

3. — Enfin, — troisième exemple en ces deux premières pages de Dindorf, — la ligne 8 de la page 8 nous apprend qu'Ulysse, à visiter les peuples et leurs villes et à connaître leur esprit, a gagné des connaissances « commerciales », ἔγνω οὖν νοῦν ἀντὶ τοῦ ἐμπορικὴν γνῶσιν εἶχεν.

Or, à la ligne précédente, on lit : ταῦθ' οὗτος τῇ πείρᾳ μαθὼν νοῦν γνῶναι λέγεται· νοῦν γὰρ ἐνταῦθα τὴν πεῖραν νοητέον. La scholie du vers 3, revenant à ce sujet, nous dit : ἐκ γὰρ τῆς ἐμπειρίας ἡ γνῶσις συνάγεται. Eustathe (p. 1381, 55 et 61; p. 1382, 1) nous dit pareillement : εἴη ἂν οὖν ὁ 'Οδυσσεὺς διὰ ταῦτα πολυίστωρ, πολυειδὴς τὴν ἐμπειρίαν... · σημείωσαι δὲ ὅτι πλείω ἐμπειρίαν ὁ Ποιητὴς ἐνταῦθα τῷ 'Οδυσσεῖ ἐπιμαρτύρεται... · καὶ πολλὴν ἐμπειρίαν συνήγαγεν. C'est donc assurément ἐμπειρικὴν γνῶσιν qu'il faut lire plus haut : Ulysse n'a jamais été voyageur de commerce.

Mais il serait injuste de critiquer Dindorf trop vivement. Si l'on jette un regard sur l'un des manuscrits de l'*Odyssée* avec scholies ou sur la reproduction photographique[1] du fameux manuscrit de l'*Iliade*, du *Codex Venetus A*, on ne songera plus à blâmer ni Dindorf ni, surtout, son prédécesseur Buttmann, ni leurs précurseurs ou correcteurs Villoison, Porson, Cobet, Cramer, Preller, etc. C'est grande merveille au contraire qu'ils soient arrivés déjà à remettre sur pied tant de mots abrégés et confondus, tant de phrases écourtées ou mutilées en ces notes marginales !

D'ordinaire, à en juger par les *papyri* et par les manuscrits, il semble que, dans la confection des manuscrits, le texte homérique était recopié d'abord, sans que le scribe s'occupât de réserver la place des scholies correspondantes : on mettait un nombre uniforme de vers à la page ; il se pouvait ensuite que telle page ainsi constituée comportât quelques lignes de commentaire utile ; il se pouvait au contraire qu'elle exigeât de longues explications indispensables ; il fallait alors comprimer et tronquer les scholies, les bourrer au petit bonheur dans les marges, les encadrements et même les interlignes du texte, les continuer de page en page, en regard de vers qu'elles ne concernaient plus.

L'opération était renouvelée, de génération en génération ; de nouveaux copistes déchiffraient à grand'peine ou interprétaient au petit bonheur les logogriphes antérieurs ; ils les abrégeaient encore à leur tour, les comprimaient, les entassaient, les dislo-

1. *Homeri Ilias*. Codex Venetus A, Marcianus 454 ; praefatus est Dom. Comparetti, apud W. Sijthoff, Lugd. Batavorum, 1901.



quaient : « Lectio eorum perdifficilis est, nous dit Dindorf (p. x), et propter scripturam omnibus litterarum compendiis frequentem et multis locis mendosam atque lacunosam et propter id quod foliorum extremitates usu atque vetustate attritae sunt et madore chartaceisque fasciis superinductis affectae. Primis paginis scholia respondent textui, deinde ita dissident ut qui hoc in quaque pagina continentur versus, eidem a scholiis pluribus paginis ante tractari soleant, tametsi manu fere eadem scripta sunt scholia atque textus. » En tête ou en queue des rhapsodies, on profitait des moindres blancs pour loger les scholies trop longues ou pour en ajouter quelques-unes après coup : « Altera folii primi pagina, dit encore Dindorf (p. vi), scholia continet..., quemadmodum rursus, post finem rhapsodiae primae, folii septimi pagina utraque scholiis quibusdam longioribus ad α et β argumentoque rhapsodiae secundae impleta est, quae margo codicis non capiebat. »

On imagine les chaos et les macédoines qui résultaient de pareilles habitudes. A côté de quelques belles scholies complètes et claires, parmi lesquelles α 284, γ 332, δ 17-21, ε 105-111 et θ 186 peuvent être citées comme des meilleures, combien de résumés incompréhensibles (δ 17, 55, 207 et 785, β 420 et 421, etc.), dont ν 185 est l'un des pires ! Sans Eustathe, qui nous les explique en vingt grandes lignes compactes, comment deviner tout ce que contenaient les trois mots que nous lisons aujourd'hui en cette scholie ν 185 : κατὰ τὸ σιωπώμενον ἀφανίσθησαν ? Et combien d'allusions tronquées ou contradictoires (ε 422, 458 et 459, δ 727) !

Telle page de notre meilleur manuscrit homérique, — le *Venetus A* de l'*Iliade*, — peut nous donner l'exemple du résultat final. Au vers 423 du chant A,

Ζεὺς γὰρ ἐς Ὠκεανὸν μετ' ἀμύμονας Αἰθιοπῆας,

le *Venetus A* nous dit : Αἰθιοπῆας ὅμοιόν ἐστι τῷ ἡνιοχῆας · δισσοὶ δέ εἰσιν οἱ Αἰθίοπες, ὑπὸ Νείλου ὁριζόμενοι, ὡς ἡ Ἰθάκη καὶ αἱ λοιπαὶ νῆσοι · τινὲς δὲ γράφουσι μετὰ Μέμνονας Αἰθιοπῆας, ἔθνος δὲ οὗτοι. Les scholies T, qui répètent une partie de cette note presque mot pour mot, nous fournissent la correction μετὰ Μέμνονος Αἰθιοπῆας, qui rend la dernière phrase compréhensible [1]. Les scholies B nous apportent un complément : διττοὶ δέ εἰσιν οἱ Αἰθίοπες, οἱ μὲν πρὸς ἀνατολήν, οἱ δὲ πρὸς δύσιν ὁριζόμενοι διχῇ ὑπὸ Νείλου. Les scholies de α 23 nous fournissent la correction explicative de cet

1. Cf. Th. W. Allen, *Class. Quart.*, 1911, p. 230.

incompréhensible ὁριζόμενοι διχῇ ὑπὸ Νείλου (ou ὁριζόμενοι tout court); elles nous disent : μεμερισμένοι εἰσίν· οἱ μὲν γὰρ αὐτῶν ἐπ' ἀνατολὰς εἰσιν, οἱ δὲ ἐπὶ δυσμάς· τινὲς δὲ πρὸς τοῦ Νείλου σχίζεσθαι αὐτοὺς λέγουσιν. On comprend sans peine que ΣΧΙΖΟΜΕΝΟΙ soit devenu ΟΡΙΖΟΜΕΝΟΙ. Mais Dindorf nous donne ainsi la scholie de α 23 : διχθὰ δεδαίαται· ἀπὸ μεσημβρίας διερχόμενος ὁ Νεῖλος διορίζει τοὺς Αἰθίοπας, ἐκ μὲν ἀνατολῆς ἔχων τοὺς Ἰνδούς, ἐκ δυσμῶν δὲ Νομάδας καὶ Βλέμυας, alors que les manuscrits, nous dit-il en note, lui donnaient un autre texte, qui est le bon, ὁ Νεῖλος διαμερίζει τοὺς Αἰθίοπας. La fin de cette scholie, touchant les Indiens et les Blemyes, peut sembler incompréhensible ; elle l'est en effet, mais ni plus ni moins que, dans les scholies de A 423, l'étrange détail ὡς ἡ Ἰθάκη καὶ αἱ λοιπαὶ νῆσοι : que viennent faire ici « Ithaque et les autres îles »?

C'est dans Strabon que nous trouvons la réponse. Strabon a eu sous les yeux et a copié en maints endroits les mêmes notes ou les mêmes Commentaires homériques dontles *Scholies* et Eustathe nous fournissent d'autres copies ou résumés. Dans les pp. 25-27 de l'édition Didot, le Géographe nous expose les théories de Cratès et d'Aristarque au sujet des « doubles » Éthiopiens ; les scholies de A 423 allèguent de même λέξις Ἀριστάρχου ἐκ τοῦ [εἰς τὴν] α τῆς Ἰλιάδος Ὑπομνήματος. Strabon nous dit : ὁ δὲ Ἀρίσταρχος.... δίχα μεμερισμένους οἴεται λέγεσθαι τοὺς καθ' ἡμᾶς Αἰθίοπας...., τούτους δὲ μὴ μεμερίσθαι δίχα ὥστε εἶναι δύο Αἰθιοπίας, τὴν μὲν πρὸς ἀνατολήν, τὴν δὲ πρὸς δύσιν. Il ajoute beaucoup plus loin, en alléguant Éphore : ὅτι δ' ὁ Ποιητὴς ὁμόλογος τούτοις καὶ ἐκ τῶνδε δῆλον ὅτι ἡ μὲν Ἰθάκη κεῖται

πρὸς ζόφον, αἱ δέ τ' ἄνευθε πρὸς ἠῶ τ' ἠέλιόν τε...

περὶ ὧν λέγεται καὶ ἐν τοῖς περὶ τῆς Ἰθάκης λόγοις σαφέστερον· ὅταν οὖν φῇ

Ζεὺς γὰρ ἐς Ὠκεανὸν μετ' ἀμύμονας Αἰθιοπῆας,

κοινότερον δεκτέον... κ. τ. λ.

Nous avons donc là huit ou dix pages des *Commentaires* alexandrins ou pergaméens que consulta Strabon, et que les *Scholies* nous compriment en quatre mots incompréhensibles.

En ce passage, je ne doute pas que la note sur les Indiens et les Blemyes nous soit venue d'une pareille compression ; car, poursuivant son exposé, Strabon quelques pages plus loin nous dit encore comment Cratès voulait conduire Ménélas jusque dans l'Inde et traduire par Ἰνδούς ce nom de Ἐρεμβούς ou Ἐρεμνούς, qui voisine avec celui des Éthiopiens au vers 84 de

δ : en ce dernier vers, la scholie ne devient compréhensible que si l'on en rapproche la longue dissertation de Strabon. Au total, c'est peut-être trois cents lignes des *Commentaires* d'Aristarque et de Cratès, quatre cents peut-être, que les *Scholies* nous résument aujourd'hui en vingt ou trente mots.

Aussi, avant d'user d'une scholie homérique, faut-il en vérifier chaque terme et se défier des assertions qui semblent les moins contestables.

Néanmoins, je crois qu'A. Roemer, dans ses *Aristarchs Athetesen* (Leipzig, 1912), a poussé les choses au noir : par endroits, son scepticisme et son découragement risqueraient de démoraliser tous ceux qui ne sont pas homérisants de profession[1]. Or, lui-même, il a indiqué la voie qui peut nous mener à quelques certitudes. Nous avons certains moyens de contrôle : Eustathe et Strabon surtout, sans parler de Porphyre, de Tzetzès et des Lexicographes, nous offrent souvent la critique littérale des scholies défectueuses. Il est à prévoir que les *papyri* nous fourniront d'autres corrections. Ils nous permettent déjà de nous faire une idée bien plus précise des sources où, tour à tour, Strabon, les scholiastes et Eustathe ont puisé. En particulier, les fragments de *Commentaires*, publiés dans le VIIIe volume des *Pap. Oxyr.*, sont de la plus grande importance (n°s 1086 et 1087). Le n° 1086 est du Ier ou même du IIe siècle avant J.-C., donc antérieur à Strabon. C'est un fragment d'Ammonios, le disciple d'Aristarque, semble-t-il : nous avons là un type de ces Ὑπομνήματα, de ces *Commentaires* alexandrins qui, réédités, imités ou résumés durant toute l'antiquité romaine et byzantine, aboutirent douze ou treize siècles plus tard aux Ὑπομνήματα, Ἐξήγησις ou Παρεκβολαί d'Eustathe. Quand d'autres *papyri* analogues auront reparu, je crois que bien des changements devront être apportés aux idées et théories que l'on pouvait avoir tant sur l'œuvre homérique de Strabon[2] et d'Eustathe[3] que sur le nombre et la valeur de leurs sources.

En attendant qu'un continuateur reprenne et achève l'œuvre d'ensemble que H. Polak[4] avait projetée et commencée, je voudrais montrer par quelques exemples combien il est nécessaire et facile tout ensemble de retrouver le vrai texte des *Scho-*

1. Cf. *Classical Philology*, 1913, p. 376.
2. Cf. H. Bidder, *de Strabonis Studiis homericis, Dissert. Regism.*, 1889.
3. Cf. Pauly-Wissowa, *Real Encycl.*, XI, p. 1458.
4. *Ad Odysseam ejusque Scholiastas Curae secundae*, Leyde, 1881 ; *Observationes ad Scholia*, etc., Leyde, 1869.

lies et *Commentaires* sous les phrases erronées de Dindorf et de Buttmann.

*
* *

Dindorf reprochait doucement, mais justement, à Buttmann d'avoir trop souvent négligé la comparaison avec Eustathe. En ε, 53

ἰχθῦς ἀγρώσσων πυκινὰ πτερὰ δεύεται ἅλμη,

les scholies nous disent : ἡ ἀμφιβολία τῆς διαστολῆς οὐδὲ τοὺς ἐξηγησαμένους ἔλαθεν · ἤτοι γὰρ ἀγρώσσων πυκινῶς ἢ πυκνοτέρα ἡ πύκνωσις τυγχάνει. Buttmann notait l'étrange rencontre de πυκνοτέρα et πύκνωσις : « Similitudo verborum hic quoque lacunam protulit, sic fere supplendam πυκινῶς ἢ [πυκινὰ πτερά · τῶν γὰρ πτερῶν ἐν τοῖς θαλασσίοις] πυκνοτέρα ἡ πύκνωσις. » Dindorf ajoutait : « Lacunam recte animadvertit Buttmann, sed parum probabiliter explevit servato πυκνοτέρα ἡ πύκνωσις, quod πυκνοτέρα ἡ πτέρωσις dicendum fuisset; locum integriorem in libro suo legit neglectus, hic ut alibi, a Buttmanno Eustathius (1522,60), ex quibus colligi potest scholiastae verba sic fere esse redintegranda : ἤτοι γὰρ ἀγρώσσων [πυκινά, τουτέστι] πυκινῶς ἢ πυκινὰ πτερά · [τοιαύτη γάρ, ὥς φησι Πῖος, τῶν ἐναλίων ὀρνίθων] ἡ πύκνωσις τυγχάνει. . . κ. τ. λ. »

Dindorf, averti par les négligences de Buttmann, a consulté plus souvent Eustathe, mais sans le lire toujours avec assez d'attention et de continuité : la lecture d'Eustathe est si peu récréative ! son verbiage est parfois si puéril ! En θ 564-571, le Commentaire primitif donnait d'abord les motifs pour lesquels Aristarque avait athétisé les huit vers 564-571, puis les objections que l'on pouvait faire aux dires d'Aristarque : ἔτι δὲ καὶ ἡ φιλοξενία ἐποίει καταφρονεῖσθαι τὴν πρόῤῥησιν μηδὲ πάνυ πιστευομένην παρὰ τοῦ Ἀλκινόου · διό φησι

. . . . . . τὰ δέ κεν θεὸς ἢ τελέσειεν
ἤ κ' ἀτέλεστ' εἴη.

Dindorf dit en note : « Exspectes nomen grammatici cum verbo φησί. Eustath. p. 1610,37. . . », et Dindorf recopie quelques lignes d'Eustathe à cette page 1610, ligne 47 et non 37. S'il avait seulement lu quelques lignes plus haut, il n'aurait pas cherché le nom d'un grammairien devant ce φησί qui a pour sujet Ἀλκίνοος. Car Eustathe, l. 41, disait : ἐπεὶ δὲ τοῦτο ἐμποδὼν ἐστι τῇ τοῦ ξένου πομπῇ οὕτως ἁπλῶς εἰς νοῦν ἐλθεῖν τῷ βασιλεῖ καὶ ἐκφοβῆσαν αὐτόν, ἐπιφέρει εὐθὺς ὁ Ποιητής

ὣς ἀγόρευε' ὁ γέρων · τὰ δέ κεν θεὸς ἢ τελέσειεν
ἤ κ' ἀτέλεστ' εἴη . . .

H. Polak, pour n'avoir pas lu Eustathe, propose une correction de φησί qui ne saurait suffire...

En β 157, Dindorf accepte l'incompréhensible lecture de Buttmann : Ἀλιθέρσης · ὁ διὰ πυρὸς [ou ὁ διάπυρος] ἐν τῇ ἀλί. Eustathe nous dit ὁ ἐν τῇ ἀλὶ θερόμενος ὑπὸ ἡλίου. Il suffit de comparer ΟΔΙΑΠΥΡΟΣ et ΘΕΡΟΜΕΝΟΣ : même nombre de lettres...

On pourrait multiplier les exemples. Dindorf et Polak, après lui, furent un peu les victimes, je crois, des idées qui régnaient de leur temps et que la découverte des *papyri* commence à peine à modifier. Quand Dindorf constatait d'intimes ressemblances entre Eustathe et les Scholies, il se figurait et disait volontiers que celles-ci étaient la copie de celui-là, à moins que ce ne fût le contraire; cf. ι 356 : « Scholion ex Eustathii verbis, p. 1632, 46, compositum ut videtur ». Nous commençons de voir, grâce aux *papyri*, qu'entre Eustathe et les Scholies, il existe de tout autres rapports. Une longue fréquentation de ces deux textes me ferait, quant à moi, établir entre eux la même différence que du positif au négatif en photographie, si l'on peut dire. Eustathe nous dit lui-même qu'il a souvent consulté les Scholies et les scholiastes ; mais, plus souvent encore, il recopie et arrange à sa façon quelque collection de *Commentaires*, où le texte homérique ne figurait qu'en invité, pour fournir un support aux renseignements et explications des grammairiens. Les Scholies sont tout juste l'inverse : elles s'intercalent dans le texte homérique et ne prennent que la place qu'il veut bien leur laisser. Il est possible que les premières Scholies aient été des fragments de Ὑπομνήματα, dont les éditeurs hellénistiques et romains prenaient des morceaux pour habiller leur texte homérique. Mais une fois constituées, il semble que les Scholies aient vécu indépendantes des *Commentaires*, quoique parallèles et souvent semblables à eux. Nos scholies actuelles sont le terme d'une série. Eustathe me semble plutôt le terme de l'autre série. La comparaison de ces deux termes permet, non seulement d'éclairer l'un et l'autre, mais encore de remonter parfois jusqu'à la source commune, laquelle est fort lointaine : le *Pap. Oxyr.* 1086 nous donne la preuve qu'au premier ou même au second siècle avant notre ère, Eustathe avait déjà des prédécesseurs [1].

Depuis les Alexandrins jusqu'à Eustathe, ces deux séries, Scholies et Commentaires, n'ont pas vécu côte à côte durant treize ou quatorze siècles, sans rapports d'échanges et d'emprunts réciproques. Nous voyons par Eustathe lui-même que

1. Cf. Max Neumann, *Eustathios*, Leipzig, Teubner, 1893.

chaque nouvel éditeur pouvait les combiner et recourir aux Σχόλια pour enrichir ses Ὑπομνήματα : Eustathe nous dit tour à tour τὰ Σχόλια, οἱ Σχολιασταὶ γράφουσιν, ἐν τοῖς Σχολίοις φέρεται, et φασὶν οἱ Ὑπομνηματισταί, ἐν τοῖς Ὑπομνήμασι φέρεται. Mais, dans l'ensemble, on peut dire que la Scholie était un genre, et que le Commentaire en était un autre : si tous deux présentaient le plus souvent les mêmes observations en des mots parfois identiques, c'est que mots et observations remontaient à des sources identiques, à travers la tradition continue de plusieurs siècles.

Le plus souvent, c'est le *Commentaire* qui, étant le plus développé et le mieux logé, gardait une supériorité sur la *Scholie*, qui fut étriquée dans sa croissance et reléguée dans les marges. C'est donc Eustathe qui, le plus souvent, nous permet de rectifier et le texte et l'attribution exacte des *Scholia*. En δ 691, Buttmann et Dindorf nous disent : « Hoc scholium in P appictum est versui 693 ; sed videtur referendum esse adhuc ad verba ἥ τ' ἐστὶ δίκη. » La scholie en cause explique : τινὲς τὸ μηδὲν ἐξαίσιον δρᾶν · ἀλλ' οὐχ ἁρμόζει ταύτῃ τῇ ἀποδόσει τὰ ἐπιφερόμενα. Dindorf ajoute : « Cum P consentit H, in quo est τινὲς δὲ τὸ etc. » En cette place, la scholie semble donner la variante μηδὲν ἐξαίσιον δρᾶν au texte du vers 690 :

οὔτε τινὰ ῥέξας ἐξαίσιον οὔτε τι εἰπὼν
ἐν δήμῳ · ἥ τ' ἐστὶ δίκη θείων βασιλήων.

Mais on a beau chercher : on ne voit pas comment faire entrer cette variante dans un hexamètre, — sans compter que la langue homérique ignore le verbe δρᾶν. Eustathe nous dit en δ 693 (comme P et H) : τὸ δὲ ἀτάσθαλον ἐώργει ἑρμηνευτικόν ἐστι τοῦ ῥέξας ἐξαίσιον · ταυτὸν γὰρ ἐξαίσιον τι ῥέζειν καὶ ἀτάσθαλόν τι ἐοργέναι. C'est contre cette identification que devait protester le Commentaire dont ladite scholie ne nous a conservé que des morceaux épars.

Mais parfois c'est la parente pauvre qui vient en aide à sa riche rivale : il est des scholies qui permettent de corriger Eustathe. Il nous dit en β 300 : σημειοῦνται δ' ἐνταῦθα οἱ Παλαιοὶ παρατηροῦντες ὡς οὔτε σπένδοντας οὔτε εὐχομένους θεοῖς Ὅμηρος τοὺς μνηστῆρας ποιεῖ · Ὀδυσσεὺς μέντοι δι' ὅλης τῆς ποιήσεως οὐ τοιοῦτος φαίνεται · ὅπου γε οὐδὲ ὁ Σωκράτης φασὶ πάρηκε τὸ ἐπὶ τοῖς τοιούτοις εὐσεβές. C'est la scholie qui nous expliquera les incompréhensibles Σωκράτης et τοιούτοις de ce texte : ὁπότε οὐδὲ ὁ συβώτης πάρηκε τὸ πρὸς τοὺς θεοὺς εὐσεβές, allusion aux vers 435 et 446 de ξ, où le porcher Eumée offre pieuse-

ment aux dieux leur part du festin : ΣΩΚΡΑΤΗΣ = ΣΥΒΩΤΗΣ, ΕΠΙΤΟΙΣ ΤΟΙΟΥΤΟΙΣ = ΠΡΟΣΤΟΥΣΘΕΟΥΣ.

En κ 5, Eustathe résume : τῶν δὲ παίδων Αἰόλου καὶ ὀνόματα ἐκτίθενται οἱ Παλαιοί· περὶ ὧν οὐκ ἀναγκαῖον ἐκθέσθαι ἢ μόνον ἐς τοσοῦτον· Αἴολος Τηλεπάτραν τὴν Λαιστρυγόνος ἐγέννησε τοὺς δεῖνα καὶ τὰς δεῖνα. La scholie ne résume pas : Αἴολος Τηλεπάτραν τὴν Λαιστρυγόνος γήμας ἐγέννησε θυγατέρας ἓξ καὶ ταύταις ἴσους υἱούς· εἰσὶ δὲ τοῖς μὲν ἄρρεσιν ὀνόματα, et les douze noms suivent. De même, la scholie de α 332 est l'une des plus détaillées et des plus complètes du recueil : Eustathe en donne quelques mots, quelques lignes.

C'est surtout pour les noms de grammairiens antiques, pour l'histoire de la critique alexandrine, que les scholies sont un complément nécessaire au texte d'Eustathe : cf. β 51 et 63. Alors qu'elles nomment leurs autorités, Eustathe recourt à la formule οἱ Παλαιοί, qui englobe tous les Alexandrins, les Pergaméens et beaucoup d'autres encore. On peut se demander si cette formule ne fut pas une précaution paresseuse de notre auteur ou de ses modèles immédiats : dans les *Commentaires* et dans les *Scholies*, les noms des critiques antérieurs étaient souvent abrégés par les copistes en des sigles que, peut-être, Eustathe et ses modèles discernaient mal ou dont ils ne savaient plus la valeur ; nous aurons à revenir là-dessus.

De même, en ζ 148 :

αὐτίκα μειλίχιον καὶ κερδαλέον φάτο μῦθον,

les scholies nous disent : πανοῦργον, κέρδος αὐτῷ φέρον καὶ ἄλλως μὲν ὁ Ποιητὴς (*ici, une lacune*) ἐπισφαλεῖς αἱ τοιαῦται προσρήσεις, ἀλλ' ὅμως Ὁμήρῳ τετόλμηται· προστίθησι δὲ τῷ ἀκροατῇ κανόνα τῶν εἰρησομένων λόγων· εἰσόμεθα δὲ εἰ κεκράτηκε τῆς ἐπαγγελίας. Eustathe au même endroit nous dit : ἔτι ἰστέον καὶ ὅτι τὴν τοῦ κατὰ τὸν Ὀδυσσέα λόγου ἰδέαν θεωρητικῶς χαρακτηρίζει ὁ Ποιητὴς (*ici*, trois ou quatre lignes)... Καὶ ἄλλως δὲ φράσαι ῥητορικῶς θεωρεῖ ὁ Ποιητής, ἑρμηνεύων ὡς οἱ ἐνταῦθα τοῦ Ὀδυσσέως λόγοι δεινῶς μεθοδεύονται κατὰ λόγον γλυκύτητος... Ici encore, ce sont les scholies qui peuvent fournir la suite du commentaire primitif, à condition, je crois, que l'on y lise προρρήσεις et προτίθησι : « Homère nous a donné *d'avance* le sommaire du discours d'Ulysse, chose dangereuse ; nous aurons à voir si cette audace l'a servi. » D'où la scholie du vers 178 : ὅλον τὸν λόγον τοῦ Ὀδυσσέως ἀκόλουθον τῇ ὑποσχέσει πεποίηκεν Ὅμηρος, et le scholiaste résume alors les trois ou quatre lignes qu'Eustathe nous donnait plus haut.

Enfin, il est des cas où c'est en combinant Eustathe et les scholies que l'on peut retrouver le texte du premier commenta-

teur. Au sujet des lavoirs de Nausicaa, Eustathe (1552,41) dit : ὅτι τὴν τοῦ πλύνειν διασκευὴν οὕτω προάγει ὁ Ποιητής·

αἱ δ' ὅτε δὴ ποταμοῖο... (*vers* 85-95)

τὰ μέντοι ἐφεξῆς στενολέσχων ἐπάγει·

αἱ δὲ λοεσσάμεναι....
δεῖπνον ἔπειθ' εἵλοντο......
εἵματα δ' ἠελίοιο μένον τερσήμεναι αὐγῇ.

τουτέστι ξηρανθῆναι· ἡλίῳ μὲν γάρ, φασι, ξηραίνεταί τι καὶ τέρσεται καθ' Ὅμηρον, ἀνέμῳ δὲ ψύχεται καὶ ἀναψύχεται. Les scholies nous ont conservé cette fin, moins correcte, mais plus complète : προάγει, ἐπάγει, τηρεῖ ὁ Ποιητής· ὅτι καὶ τὰ τοιαῦτα τηρεῖ· τὸ μὲν γὰρ ἐν ἡλίῳ ξηρᾶναι τερσῆναι λέγει, τὸ δὲ ἐν ἀνέμῳ ψῦξαι·

.... τοὶ δ' ἱδρῶ ἀπεψύχοντο χιτώνων.

Dindorf cite, à son ordinaire, la note de Buttmann qui, à son ordinaire, néglige Eustathe : « ἐν ἡλίῳ correxi pro ἐνῆν ὡς, quanquam nescio qui factum sit ut dicatur poeta uti hic verbo ξηρᾶναι, nisi forte τερσῆναι et ξηρᾶναι nota erat synonymia, Schol. V : τερσήμεναι· ξηρανθῆναι. » Dindorf ajoute : « Addidi τερσῆναι post ξηρᾶναι cum Lobeck, *Rhemat.* p. 109, cf. *Schol. Iliad.*, Λ, 621. » La scholie nous fournit la correction certaine pour Eustathe ἀποψύχεται et non ἀναψύχεται : ce dernier mot a dans Homère un tout autre sens.

*
* *

On pourrait en dire autant de Strabon : pour lui aussi, les données des *papyri*[1] commencent à modifier les idées que l'on pouvait avoir sur ses sources. On se figurait volontiers que, citant à chaque page nombre de ses prédécesseurs, le Géographe avait à son service une bibliothèque complète et qu'il empruntait ses citations directement aux auteurs consultés[2]. Il semble bien que les Ὑπομνήματα homériques ont été pour lui la collection principale où il n'avait qu'à puiser: j'ai déjà fourni un exemple ci-dessus; mais les pages 28 et 29 de Strabon (éd. Didot) sont des plus caractéristiques : elles nous commentent ou complètent les scholies ζ 84 et ε 283. De même les scholies ζ 358 et 359,

1. Cf. *Pap. Oxyr.*, VIII, p. 92.
2. Cf. H. Bidder, *de Strabonis studiis homericis*, Dissert. Regism., 1889; Nicole, *Rev. de Philologie*, 1893, p. 110 ; Th. W. Allen, *Class. Quart.*, 1911, p. 39.

sur lesquelles Eustathe ne fournit rien, restent incompréhensibles si l'on ne se reporte pas à la page 31 de Strabon. Le Poète en ces vers parle de l'eau douce que les marins vont chercher à l'île Pharos ; or, cette île n'a pas de source : πῶς οὖν καὶ ἄνυδρον οὖσαν φησὶν ὕδωρ ἔχειν, demande Strabon qui répond aussitôt : ἀλλ' οὔτε τὸ ὑδρεῖον ἐκλιπεῖν ἀδύνατον οὔτε τὴν ὑδρείαν ἐκ τῆς νήσου γενέσθαι φησίν, ἀλλὰ τὴν ἀναγωγὴν μόνην διὰ τὴν τοῦ λιμένος ἀρετήν, τὸ δ'ὕδωρ ἐκ τῆς περαίας ἀρύσασθαι παρῆν. La scholie 358 nous dit seulement : ἀφ' οὗ λιμένος ἀρύονται ὕδωρ ἐκ τῆς ἠπείρου ἐπὶ τὰς νῆας, et la scholie 359 : τὸ ὕδωρ τῇ νηὶ κομισσάμενοι.

De même encore, la page 318 de Strabon n'est qu'une suite d'emprunts que nous suivons à la trace dans les scholies de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* : οὐ τὴν πόλιν λέγει τὸ Ἄργος, ἀλλὰ τὴν Πελοπόννησον, dit Strabon ; ὅτι Ἄργος τὴν Πελοπόννησον, οὐ τὴν πόλιν λέγει, dit la scholie Δ 171, où l'on retrouve, comme dans Strabon, mais plus développée, l'histoire des Danaïdes et des puits dont elles dotèrent la ville « assoiffée » d'Argos. Cf. de même, pour le début de Strabon en cette page, la scholie δ 726 et, pour la fin, la scholie β 376. Cf. de même Strabon, p. 13, et scholie γ 267 ; Strabon, p. 125 et 203, et scholies δ 563 et λ 14. A la page 304, Strabon nous raconte comment deux vers de l'*Iliade*, A 528-529, ont inspiré à Phidias sa statue *en ivoire*, ἐλεφάντινον, de Zeus à Olympie : la scholie dit, avec une de ces méprises de noms propres que nous aurons à signaler souvent, τὸν ἐν Ἤλιδι χαλκοῦν, alors qu'Eustathe, qui renvoie au Géographe, dit τὸν ἐν Ὀλυμπίᾳ Δία ἐλεφάντινον.

La phrase de Strabon (p. 399) sur les Abantes chevelus, Ἀρχέμαχος δ' ὁ Εὐβοεύς..., est-elle la mère ou la sœur de la scholie (B) de l'*Iliade* B 542, Ἀγχέμαχος ὁ Εὐβοεύς ? Eustathe au sujet du même vers a-t-il copié le Géographe, dont il parle une page plus haut, ou les Ὑπομνήματα alexandrins ? A son ordinaire, Eustathe dit ici φασὶ γὰρ οἱ Παλαιοί.

A la page 315, par contre, il est presque certain que les lignes 23-50 ont été copiées par Strabon dans quelque Ὑπόμνημα dont nous avons deux autres copies dans les scholies de B 581 et 582 et dans Eustathe. Je crois apercevoir trois indices dans le texte de Strabon. L'ordre des matières est le même de part et d'autre : les scholies et Eustathe commentant ces deux vers, expliquent naturellement tous les mots qui y sont contenus ; mais rien ne forçait Strabon à rassembler de même les exemples et les explications homériques dans un ordre qui n'a rien de géographique... En outre, il est des phrases de Strabon, ὅτι δὲ Λακεδαίμων... ὅτι γὰρ αἱ Φηραί, qui ont la tournure et le début

habituels aux phrases des *Scholies* et des *Commentaires*, des *Scholies* surtout où, pour être entièrement claire, cette tournure doit être rétablie en sa place originelle, soit derrière un signe critique ou la transcription verbale de ce signe, [ὁ ἀστερίσκος] ὅτι, [ἡ διπλῆ] ὅτι... soit derrière un mot comme ἰστέον. Enfin c'est Eustathe et les scholies qui nous expliquent certaines parties trop comprimées du texte de Strabon : τὴν κητώεσσαν τίνα δέχεσθαι χρή, εἴτε ἀπὸ τῶν κητῶν εἴτε μεγάλην, ὅπερ δοκεῖ πιθανώτερον εἶναι. Cf. Eustathe : τὸ δὲ κητώεσσα δηλοῖ μὲν τὴν μεγάλην παρὰ τὸ κῆτος τὸ μεῖζον τῶν ἐνύγρων..... ζητητέον δὲ μήποτε ἡ Λακεδαίμων κητώεσσα λέγηται καὶ διὰ τὸ τὴν ζωννῦσαν ἐκεῖ θάλασσαν κητότροφον εἶναι, etc. La suite des deux passages, mise en pareille comparaison, donne la même impression de texte incomplet dans Strabon et presque complet dans Eustathe, et les scholies nous fournissent en δ 1 un résumé plus exact que celui de Strabon, κητώεσσαν δὲ ἢ μεγάλην ἀπὸ τοῦ κήτους ἢ μέγα κῆτος ἔχουσαν.

C'est tout pareillement enfin que nous avons dans Strabon (p. 292, l. 45-53), d'une part, et dans Eustathe et les scholies de Β 625, d'autre part, trois résumés parallèles d'un *Commentaire* alexandrin ; ici encore, c'est le résumé d'Eustathe qui permet de comprendre en tous ses détails le comprimé de Strabon. Il en est de même, je crois, des pages 517 et 524 entre lesquelles Strabon a partagé les fragments d'un *Commentaire* dont les scholies de Α 38 et 39 et Eustathe nous donnent deux résumés plus suivis, avec des renseignements complémentaires qu'a négligés le Géographe.

Je pourrais alléguer bien d'autres exemples. Mais, ces principes posés, ce sont quelques corrections des *Scholia* par le moyen d'Eustathe que je voudrais présenter ici.

La plupart de ces corrections, à vrai dire, s'imposent à l'œil du lecteur. Peut-être ne sembleront-elles que d'une médiocre utilité : elles nous feront, du moins, pénétrer dans les erreurs les plus coutumières des scholiastes et scribes anciens.

II. — FAUTES ET CORRECTIONS

Au vers 48 de α :

ἀλλά μοι ἀμφ' Ὀδυσσῆϊ δαΐφρονι δαίεται ἦτορ,

les scholies nous disent : δαίεται · διακόπτεται · τὸ γὰρ καίεται ἐπὶ ἐρώσης. Nous pouvons deviner que certains éditeurs de l'antiquité proposaient καίεται, mais que ce mot amoureux semblait « peu convenable » dans la bouche d'Athéna. Eustathe nous dit plus clairement (1389, 13) : τὸ δὲ εἰπεῖν καίεταί μοι τὸ ἦτορ ἀνοίκειον τῇ Ἀθηνᾷ κατὰ τοὺς Παλαιούς· ἐρῶντος γάρ, φασί, προσώπου ὁ τοιοῦτος λόγος ἐστί... τὸ δὲ δαΐφρονι δαίεται ἦτορ τρόπος ἐτυμολογίας ἐστίν... ἢ καὶ ἄλλως παρηχήσεως τὸ τοιοῦτον σχῆμά ἐστιν... Eustathe ayant l'habitude de dire οἱ Παλαιοί au lieu de Ἀρίσταρχος, Ἀριστοφάνης, Ζηνόδοτος, etc., on voit que la discussion remonte peut-être jusqu'aux Alexandrins. On voit aussi comment « les Anciens » relevaient dans le texte homérique ces allitérations, παρήχησις, dont nous avons ici un exemple, δαΐφρονος δαίεται, et qui semblent avoir délecté les oreilles helléniques.

α, 85 : τὴν μὲν γὰρ Ὠγυγίαν ἐντὸς εἶναι πρὸς ἑσπέραν, τὴν δὲ Ὠγυλίαν κατὰ Κρήτην Ἡσίοδός φησι κεῖσθαι· λέγεται δὲ ὀνομαστικῶς ἡ Καλυψοῦς νῆσος. Au vers 100 de ε, les scholies nous disent : σαφῶς ἐδήλωσεν Ὅμηρος ὅτι ἔξω τῆς καθ' ἡμᾶς θαλάσσης ἡ τῆς Καλυψοῦς νῆσος τυγχάνει. Il faut donc rétablir en α 85 : Ὠγυγίαν ἐκτὸς [τῆς καθ' ἡμᾶς θαλάσσης] εἶναι.

α, 188 : δευτέραν πίστιν τῆς καθαρᾶς φιλίας ποιεῖται τὴν ἀκριβολογίαν τῆς κακοδουλείας.

Il s'agit de Mentor-Athéna donnant à Télémaque la preuve de son amitié héréditaire pour la famille d'Ulysse. Le texte actuel est incompréhensible et Dindorf cite en note l'opinion de Buttmann : « Tam absona haec vox κακοδουλείας ut fere suspicer scriptum olim fuisse ἀποδημίας. » Eustathe, au sujet de ce même vers, nous dit : φιλίαν ἀρχαίαν, et l'on voit l'origine de ΚΑΘΑΡΑΣ : c'est lettre pour lettre ΑΡΧΑΙΑΣ. De même, au sujet du vers 190, Eustathe nous parle de la vie misérable et presque servile que mène Laerte en son chagrin : τὸ πένθος εἰς τοὺς ἀγροὺς μετῴκει καὶ ζῆν οἰκτρῶς καὶ οἷον δουλικῶς ἀνέπεισε... · ἀγρεῖος γίνεται, ταυτὸν δ' εἰπεῖν ἄγροικος... τὰς ἀγροικίας κακοποιοῦσι πολλοί... · μετ' ὀλίγα μέντοι καθαρὰ προέκθεσις φανεῖται. Cf. Polak, *Ad Odysseam curae*, p. 205

en note. Qui nous dira quelle série de « compressions » nous a valu le résumé actuel? et comment ce καθαρά d'Eustathe est devenu le καθαρᾶς ci-dessus?

α, 204. Dindorf, après Cobet, signale l'évidente incorrection de la scholie : δέσματα 'Αττικῶς ὡς γράμματα, ἀλλ' εἴπερ τε σιδήρεα κ. τ. λ. Il dit: « Haec manifeste corrupta; nam nec δέσματα operae pretium cum γράμματα comparari et desideratur nomen grammatici qui ἀλλ' εἴπερ pro οὐδ' εἴπερ legit; fortasse igitur haec sic sunt redigenda ut post lemma... pergatur 'Αρίσταρχος γράφει; nomen Aristarchi ante ἀλλ' εἴπερ excidisse etiam Cobetus conjecit. » Eustathe nous dit: ὥσπερ ξεσμὸς ξέσμα παρὰ 'Αττικοῖς, καὶ ἀσπασμὸς ἄσπασμα, καὶ βρεχμὸς βρέχμα, οὕτω καὶ δεσμὸς δέσμα... ὅμοιον δὲ καὶ τὸ ἐχμὸς ἔχμα

.....ἀναιδέος ἔχματα πέτρης.

Notre ΓΡΑΜΜΑΤΑ nous vient soit de cet ΕΧΜΑΤΑ, soit de ΞΕΣΜΑΤΑ que nous donnent les autres scholies du même vers: γίνεται δὲ ἀπὸ τοῦ δέω δέσματα ὥσπερ ἀπὸ τοῦ ξέω ξέσματα. La conjecture de Cobet est donc inutile. Quant à la variante ἀλλ' εἴπερ, elle devait se trouver en certaines éditions qui ponctuaient ainsi le texte :

οὔ τοι ἔτι δηρόν γε φίλης ἀπὸ πατρίδος αἴης
ἔσσεται· ἀλλ' εἴ πέρ τε σιδήρεα δέσματ' ἔχῃσι,
φράσσεται ὥς κε νέηται, ἐπεὶ πολυμήχανός ἐστιν.

Eustathe a copié des Commentaires qui admettaient les deux variantes. Car il nous donne au sujet du vers 206 le texte οὐδ' εἴ πέρ τε, et il nous dit au sujet du vers 204 : φράσσεται ὅπως ἂν εἰς τὴν πατρίδα νοστήσῃ εἴπέρ τε σιδήρεα δέσματα ἔχῃσιν, ce qui suppose la ponctuation indiquée plus haut. Il nous laisse deviner peut-être l'origine de ces variantes : c'est pour éviter toute amphibologie qu'un éditeur adopta ἀλλ' εἴπερ et la nouvelle ponctuation. Car le vers original :

ἔσσεται, οὐδ' εἴ πέρ τε σιδήρεα δέσματ' ἔχῃσι

prêtait à controverse : ἐνταῦθα δὲ καὶ σχῆμα ἀμφιβολίας ἐστίν· ἢ γὰρ δηλοῖ ὅτι ἐὰν δεσμοὶ ἔχωσι τὸν 'Οδυσσέα ἢ ἐὰν... δεσμοὺς ἔχῃ ὁ 'Οδυσσεύς. Cobet eut raison, je crois, de voir en cette amphibologie le résultat d'une correction digammique. Le texte primitif ne prêtait à aucune discussion :

ἔσσεται, οὐδ' εἰ πέρ ἑ σιδήρεα δέσματ' ἔχῃσι,

cf. θ, 340. Mais ce vers devenait faux pour les oreilles classiques du jour où la notion et le souvenir même du digamma avaient disparu ; on corrigea donc métriquement ἑ en τε.

Au vers 255 de α,

εἰ γὰρ νῦν ἐλθὼν δόμου ἐν πρώτῃσι θύρῃσι,

la scholie nous dit : ἐν αὐταῖς ταῖς πρώταις ταῖς αὐλείαις θύραις· προοικονομεῖ πόθεν ἔσται ἡ μνηστηροκτονία. Les portes de la cour n'ont rien à faire avec *le lieu* de la Mnestérophonie. Au sujet du vers 262, Eustathe nous explique le dessein du Poète, qui fait donner par Anchialos à Ulysse du poison « tueur d'hommes » pour tremper les bronzes de ses flèches : c'est afin de « préparer de loin les faits de la Mnestérophonie » ; on ne s'étonnera pas que, dans le *Massacre*, chaque flèche abatte du coup son homme, puisqu'elle est empoisonnée : προοικονομεῖ κἀνταῦθα ἕκαθεν πιθανῶς τὰ τῆς Μνηστηροφονίας ὁ Ποιητής... ὡς ἂν ἅμα βάλλοιντο ἐν τοῖς ἑξῆς οἱ μνηστῆρες, καὶ ἐκ πρώτης βολῆς ἀγχιστῖνοι πίπτοιεν. C'est [ΕΚΑΘΕΝ]ΠΙΘΑΝΩΣΤΑΤΗ[Σ]ΜΝΗΣΤΗΡΟΝΙΑ[Σ] qui nous a valu ΠΟΘΕΝΕΣΤΑΙΗΜΝΗΣΤΗΡΟΚΤΟΝΙΑ. Mais au vers 261, la scholie, mieux en place, ajoute : φάρμακον διζήμενος· προκατεσκεύασεν [ὁ Ποιητής] ἵνα μὴ ζητῶμεν πῶς ἀπὸ μιᾶς πληγῆς ἀναιροῦνται οἱ μνηστῆρες. Cf. de même la scholie de 262 : προκατασκευάσματα τῆς Μνηστηροκτονίας.

En β 40 (c'est le début de la harangue de Télémaque) : ἀπὸ τοῦ καιροῦ πεποίηται τὴν... ὡς Ὀδυσσεὺς ἐν τῇ τ καὶ Διομήδης ἐν τῇ ξ. On lit dans Eustathe (1388, 42) ὅτι ἔθος τῷ Ποιητῇ πολλαχοῦ ἐκ τῶν παρὰ πόδας ἀφορμῶν ἁπλούστερον λαμβάνειν προοίμια... καὶ καλοῦσιν οἱ τεχνικοὶ καὶ τὸ τοιοῦτον ἀπὸ καιροῦ προοίμιον, et le même Eustathe nous dit au sujet de β 40 : προοίμιον δὲ κατὰ ὁμηρικὴν μέθοδον ἔχει ἀπὸ τῶν προκειμένων λόγων. L'expression devait revenir fréquemment dans les Commentaires. Eustathe nous dit en I 109, au sujet du discours de Diomède dont parle notre scholie : ἀνταπόδοσιν ἐνταῦθα καιριώτατα ποιεῖται τῷ Νέστορι. De même en T 219, au début du discours d'Ulysse : ὅρα δὲ καὶ τὴν μεταχείρησιν τοῦ προοιμίου... Il faut donc rétablir dans notre scholie β 40 : πεποίηται τὴν [μεταχείρησιν τοῦ προοιμίου].

En β, 68, nous lisons aujourd'hui :

λίσσομαι ἠμὲν Ζηνὸς Ὀλυμπίου ἠδὲ Θέμιστος.

Les scholies nous disent : ἱκετεύω ὑμᾶς καὶ διὰ τοῦ Διὸς οὐρανόν.

Polak propose (avec ?) la correction διὰ τοῦ Διὸς οὐρανίου. Eustathe nous dit : ὅτι ἐν τῷ λίσσομαι ἠμὲν Ζηνὸς Ὀλυμπίου ἠδὲ Θέμιστος, λείπει πρόθεσις ἢ ἐπί ἢ πρός ἵνα λέγῃ λίσσομαι πρὸς Διὸς καὶ Θέμιστος. En combinant Eustathe et les scholies, nous remonterions au texte plus complet : λείπει πρόθεσις ἢ ἐπί ἢ πρός [ἢ διά] ἵνα λέγῃ ἱκετεύω ἢ λίσσομαι [ἐπί, πρὸς ἢ] διὰ τοῦ Διὸς [Ὀλυμπίου ἢ] Οὐρανίου.

Cf. de même la scholie β 378 : ὀμόσαι μὲν τὸ εἰπεῖν θεῖόν τι ὄνομα οἷον νὴ τὸν Ἑρμῆν, μὰ τὰς Ἐλευσινίας θεάς, τελευτῆσαι δὲ τὸν ὅρκον τὸ ἀποδοῦναι τὸν ἔνορκον λόγον οἷον ποιήσω τόδε ἢ οὐ ποιήσω, et Eustathe : ὀμόσαι μέν ἐστι τὸ εἰπεῖν τι θεῖον ὄνομα οἷον νὴ τοὺς λόγους ἢ μὰ τὴν σὴν ἱερὰν κεφαλὴν ἢ ἄλλο τι, τελεύτησε δὲ ὅρκον τὸ πληρῶσαι καὶ ἀποδοῦναι τὸν ἔνορκον λόγον οἷον ποιήσω τόδε ἢ ἀπωμοτικῶς οὐ ποιήσω, et le même Eustathe nous dit un peu avant : ἐπόμνυσθαι μέν ἐστι τὸ καταφατικῶς ὀμνύειν οἷον μὰ τὸν... ἢ μὰ τὰς... ποιήσω τόδε τι · ἀπόμνυσθαι δὲ τὸ ἐν ὅρκῳ ἀποφάσκειν οἷον μὰ τοὺς... ἢ μὰ... τάδε οὐ ποιήσω οὕτως.

En ce dernier passage d'Eustathe, les scholies peuvent nous expliquer les abréviations μὰ τὸν [Ἑρμῆν] ἢ μὰ τὰς [Ἐλευσινίας θεάς], et il faut lire plus bas μὰ τοὺς [Θεούς] et μὰ τὰ[ς Θεά]ς. De même, c'est νὴ τοὺς [θε]ούς qui s'impose à la place de νὴ τοὺς λόγους, — λόγους étant une contamination de la ligne suivante τὸν ἔνορκον λόγον.

En β, 152.

ἐς δ' ἰδέτην πάντων κεφαλὰς ὄσσοντο δ'ὄλεθρον,

les scholies nous donnent la variante : ἐς δ'ἱκέτην · ἀφίκοντο. Il s'agit des aigles envoyés par Zeus sur l'assemblée des Phéaciens. Le texte dit que leurs regards fixés sur les têtes de tous dardaient la mort. La variante amène les oiseaux sur les têtes mêmes des assistants. A première lecture, on est tenté de faire entrer cette variante dans la controverse digammique et de la préférer, si l'on admet la présence du digamma dans le texte original, car ἐς δὲ Ϝιδέτην donne un vers faux ; ἐς δ'ἱκέτην donne un vers juste. Par Eustathe, on voit une autre origine de cette variante. Au vers suivant, en effet,

δρυψαμένω δ'ὀνύχεσσι παρειὰς ἀμφί τε δειράς,

Eustathe nous dit : τὸ δὲ παρειὰς καταχρηστικῶς ἐρρέθη ἐπὶ ἀετῶν · τινὲς μέντοι βιαζόμενοι τὴν κυριολεξίαν ἀπιθάνως μὲν λέγουσι δ'οὖν ὅτι παρειὰς καὶ δειράς, οὐ τὰς ἑαυτῶν, οἱ ἀετοὶ ἐδρύψαντο, ἀλλὰ τὰς τῶν ἐν ἐκκλησίᾳ ὡς βαθύναντες τὴν πτῆσιν καὶ κατ' αὐτῶν ὁρμήσαντες ὡς ἐνῆν καὶ τοιούτῳ ἔργῳ θρασύτερον ἐπιτολμήσαντες. Pour blesser de leurs

serres les joues et le col des Ithaciens, il fallait que les aigles « vinssent » jusqu'aux têtes, et ne « vissent » pas seulement les têtes de l'assemblée. Eustathe ajoute avec raison κρεῖττον δὲ τὸ πρῶτον, « le premier texte, ἰδέτην, est préférable »; les correcteurs de digamma devront chercher une autre variante que ἰκέτην, probablement ἐς δὲ ἴδον (notez que ἰδέτην est un *hapax* dans les deux poèmes homériques).

Pour ce même vers β 152, les scholies nous disent encore : ὄσσοντο· ἐν τῇ Ῥιανοῦ ἔσσατο ἀντὶ τοῦ ὄσσαν καὶ κληδόνα ἐποίουν. En cette phrase incompréhensible, Porson rétablit avec justesse ὄσσαντο au lieu de ἔσσατο. Rhianos nous apparaît alors comme l'auteur de la variante ἰκέτην, car il fallait corriger ὄσσοντο, *ils dardaient*, du jour où l'on corrigeait ἰδέτην, *ils voyaient*, et *l'arrivée* des aigles sur les têtes des Achéens se fait alors avec de grands *cris qui présagent*, ὄσσαντο, la mort.

En β 290, les scholies nous disent : ἀμφιφορεῦσι · Μεγαρικοῖς... · πᾶν δίωτον εἶδος κεράμου. Eustathe : οἱ δὲ ἀμφιφορεῖς κεράμειοι ἦσαν. Il faut donc lire : ΜΕΓΑΡΙΚΟΙΣ = ΚΕΡΑΜΕΙΟΙΣ:

Les scholies nous disent en β, 424 : μεσόδμης · ἱστοδόκης, ἐκ τοῦ μέσον δεδομῆσθαι τῆς λίνου λέγει, εἰς ἣν ἐμβάλλεται ὁ ἱστός · ἔστι δε τοῦ πλοίου μέσος τόπος. Cf. Eustathe, au sujet du même vers : μεσόδμη δὲ, ἡ ὀπὴ δι' ἧς ὁ ἱστὸς ἐνείρεται · λεχθεὶς οὕτω παρὰ τὸ μέσον τῆς νηὸς δεδομῆσθαι · μέση γὰρ τοῦ τοιούτου πλείου ἔστι.

En cette dernière ligne d'Eustathe, il faut lire πλοίου, et dans la scholie τῆς νηὸς, en place de l'incompréhensible τῆς λίνου, et probablement λεχθείσης ou λέγεται en place de λέγει.

γ, 180 : ἀφ' οὗ ἐκ Λέσβου ἀνήχθησαν ἀριθμουμένων τῶν ἡμερῶν · τέτρατον, ἀφ' οὗ καὶ τὸ τέτρασι. Il faut lire τριῶν ἡμερῶν, cf. Eustathe : ὅτι τριῶν ἡμερῶν πλοῦν δοκεῖ μετρεῖν ὁ Ποιητὴς τὸν ἀπὸ Τροίας εἰς Ἄργος. Et il faut lire, je crois, τετράδι, et voir une allusion au vers 19 de l'*Hymne à Hermès* :

τετράδι τῇ προτέρῃ, τῇ μιν τέκε πότνια Μαία.

En δ, 1 :

οἱ δ' ἷξον κοίλην Λακεδαίμονα κητώεσσαν,

les scholies nous disent : κοίλην · τὴν μέσην κειμένην κοίλων καὶ βαθυτάτων τόπων ἤτοι τὴν μεγάλην · κητώεσσαν δὲ ἐκ μεταφορᾶς τοῦ κήτους. Eustathe nous explique : ὅτι κοίλην τὴν Λακεδαίμονα καλεῖ

καὶ κητώεσσαν · ἐκεῖνο μὲν διὰ τὸ κύκλῳ μακροῖς ὄρεσι περιειλῆφθαι, ὥσπερ καὶ ἡ κοίλη Συρία δι' ὁμοίαν αἰτίαν τὴν τοιαύτην κλῆσιν εἴληχε · κητώεσσαν δὲ, ὡς μεγάλην παρὰ τὸ κῆτος. Dans les scholies, restituons τόπων · κητώεσσαν δὲ ἤτοι τὴν μεγάλην ἐκ μεταφορᾶς τοῦ κήτους, et nous aurons la vérification dans les scholies suivantes κοίλην μὲν διὰ τὸ πολλοῖς ὄρεσι περιέχεσθαι · κητώεσσαν δὲ ἢ μεγάλην ἀπὸ τοῦ κήτους ἢ μέγα κῆτος ἔχουσαν.

δ, 12 : αὕτη, ὡς μὲν 'Αλεξίων, Τειρὶς· ὡς δὲ ἔνιοι Τηρὶς, θυγάτηρ Ζευξίππης· ὡς δὲ ὁ τῶν Νόστων ποιητὴς, Γέτις · τινὲς δὲ τὸ δούλης κύριόν φασι διὰ τὸ μηδέποτε λέγειν τὸν Ποιητὴν τὴν θεράπαιναν. Dindorf dit en note qu'il a ajouté de son cru τινὲς δὲ τό. Mieux aurait valu prendre dans Eustathe, qu'il citait en note, les corrections αὐτῆς = Γετις, τὰς θεράπαινας δούλας = τὴν θεράπαιναν, et Ζευξίππου. Cf. Eustathe : τὴν δὲ διαληφθεῖσαν δούλην, Ζευξίππου τέ τινος εἶπον θυγατέρα, καὶ κύριον αὐτῆς ἐξέθεντο ὄνομα, οὗ τὸ ἀκριβὲς, ἀφανὲς ἐν τοῖς παλαιοῖς Ὑπομνήμασι · καὶ ὁ τῶν Νόστων δέ φασι ποιητὴς κύριον ὄνομα λέγει τὸ Δούλης, διὰ τὸ μηδέποτε λέγειν τὸν Ποιητὴν δούλας τὰς θεραπαίνας.

En δ 477,

πρίν γ' ὅτ' ἂν Αἰγύπτοιο διιπετέος ποταμοῖο,

le texte incompréhensible des scholies, διιπετέος· τοῦ ὑπὸ Διὸς πληρουμένου· οἱ δὲ, διαπεπετασμένου καὶ μεγάλου· οἱ δὲ, διαφανοῦς, nous est expliqué par les scholies suivantes διὰ τὸ ἀφανεῖς ἔχειν τὰς πηγάς.

Comment encore expliquer la scholie de δ 677 αὐλῆς ἐκτὸς ἐών· σημειοῦνταί τινες πρὸς τὸ περὶ τῆς 'Οδυσσέως οἰκήσεως, si l'on ne recherche pas dans Eustathe, 1513, 48, le commentaire développé, d'où cet étrange comprimé nous est venu ? [σημειοῦται] ὅτι κήρυξ ὁ Μέδων, αὐλῆς ἐκτὸς ὢν καὶ ἀκούσας τῶν μνηστήρων βουλευομένων κατὰ Τηλεμάχου, ἤγγειλε τὸ κάκον τῇ Πηνελόπῃ· ὅμοιον δέ τι καὶ ἐν τοῖς ἑξῆς που ποιήσει· πάνυ γὰρ εὔνους ὁ ἀνὴρ τῷ τοῦ 'Οδυσσέως οἴκῳ· διὸ καὶ περισωθήσεται· καὶ ὅρα ὡς οὐκ ἀδύνατον κακὰ ἐν πολλοῖς ἀγαθοῖς εὑρίσκεσθαι καί τινα μὴ τοιοῦτον, οὕτω καὶ ἐν ὁμίλῳ κακῶν ἀνδρῶν παραμεμίχθαι καὶ ἀγαθούς· ὁποῖοι καὶ ἐν 'Οδυσσέ[ως] τῷ βασιλικῷ οἴκῳ Εὐρύκλεια, Εὐρυμέδων, Μέντωρ καὶ ἕτεροι. Cf. encore les scholies δ 621 et Eustathe 1512, 1 *seqq.* ; les scholies η 201 et Eustathe 1577, 39 ; les scholies η 153-154 et Eustathe 1575, 40-60.

En ε, 82, les scholies commentent l'absence d'Ulysse quand

Hermès entre chez Calypso et la trouve seule : τὸ μὲν εἰς τὸ περιπαθὲς οἷος Ὀδυσσεὺς ἐν τῇ νήσῳ ἀπειλημμένος καὶ διημερεύων ἐπὶ τῇ ἀκτῇ· σιωπᾷ δὲ τοῦ εὐπρεποῦς χάριν· οὐ γὰρ ἔδει περὶ τοῦ παρόντος τοῦ ἀνδρὸς ἀπερικαλύπτως θεοὺς ἀλλήλοις διαλέγεσθαι. On lit dans Eustathe (1524, 60) : ὅτι δεινῶς μεθοδεύει ὁ Ποιητὴς μὴ εἶναι τὸν Ὀδυσσέα ἔνδον παρὰ τῇ Καλυψοῖ ὅτε εἰς αὐτὴν ἦλθεν Ἑρμῆς· ποιεῖ δε τοῦτο... κ. τ. λ. C'est [ποιεῖ δὲ τοῦτο] εὐπρεποῦς χάριν qu'il faut lire dans les scholies et non σιωπᾷ δὲ τοῦ εὐπρεποῦς, et c'est παρὰ τῇ Καλυψο et non ἀπερικαλύπτως.

ε, 398 : παρὰ Καλυψοῖ μὲν διατρίβων Ἰθάκην ποθεῖ, ἐν θαλάττῃ δ'ὢν οὐχ ὅπως πόλιν, ἀλλ' αὐτὴν μόνην τὴν ξηρὰν οὐσίαν.
Cf. Eustathe : ΟΠΩΣ = ΟΡΩΝ, ΟΥΣΙΑΝ = ΧΑΙΡΕΙ.

De même au sujet de ζ, 18 :

πὰρ δὲ δύ' ἀμφίπολοι, Χαρίτων ἄπο κάλλος ἔχουσαι,

que l'on compare ce que nous dit clairement Eustathe : Χαρίτων ἄπο κάλλος ἔχουσαι ὅμοιον τῷ θεῶν ἄπο μήδεα εἰδώς (v. 12) et ce que nous disent les scholies de H et de P : πὰρ δὲ δύ' ἀμφίπολοι· ἀντὶ τῆς παρά. H. — Χαρίτων ἄπο· ὁμοίως ἀντὶ τῆς παρά. P. En cette dernière note, il faut rétablir Χαρίτων ἄπο· ὅμοι[ον τῷ θεῶν ἄπο μήδεα εἰδώς· πὰρ δὲ δύ'] ἀντὶ τῆς παρά.

ζ, 40 : πλυνοί· οἱ λίθοι ἐν οἷς πλύνουσιν.... β. αἱ πληγαί, οἱ τόποι ἐν οἷς πλύνουσιν.... Cf. Eustathe : ΛΙΘΟΙ, ΤΟΠΟΙ = ΒΟΘΡΟΙ, ΠΛΗΓΑΙ = ΠΛΥΝΟΙ.

ζ, 106 : ἢ ἄγραν νέμουσαι. Cf. Eustathe : ΑΓΡΑΝ = ΑΓΡΙΑ.

θ, 191 : δολιχήρετμοι· μακραῖς κώπαις χρώμενοι ἢ ὧν ἡ κωπηλασία νεανικὴ καὶ μέχρι ποταμοῦ διατείνουσα. Buttmann corrigeait ΠΟΤΑΜΟΥ en ΠΟΡΡΩΤΑΤΟΥ. Polak proposait μέχρι ὠκεανοῦ, qui ne veut rien dire. Je crois plutôt à ΤΟΥ ΓΑΜΟΥ : les jeunes Phéaciens devaient le service des rameurs jusqu'à leur mariage.

En θ, 434 :

ἀμφὶ πυρὶ στῆσαι τρίποδα μέγαν ὅττι τάχιστα,

la scholie nous dit : τρίποδα· γρ. καὶ λέβητα· εἶχε δὲ ὁ λέβης τρίποδα. On ne voit pas comment λέβητα peut remplacer τρίποδα dans le vers. Il faut rétablir : τρίποδα μέγαν ὅττι τάχιστα· γρ. ἠδὲ λέβητα, qui serait à la place de ὅττι τάχιστα, de même qu'au v. 13. Cf. de même la scholie de θ 455 (le vers se termine par ἠδὲ χιτῶνα), qui

se lit actuellement ὁ δὲ ἀντὶ τοῦ καί, mais doit être rétablie ἠδὲ ἀντὶ τοῦ καί.

ι, 80 : παρέπλαγξεν δὲ Κυθήρων· τῆς Λακωνικῆς πόλεως..... νησύδριον δὲ πρὸ τῆς Λακωνικῆς. Cf. Eustathe : παρέπλαγξε δὲ Κυθήρων· αἱ νῆσοι, ὡς καὶ ἀλλαχοῦ ἐφάνη, περὶ τὴν Λακωνικὴν εἰσίν, et la scholie (A) de O, 431 : Κύθηρα, νησίδιον τῆς Λακωνικῆς. Cf. Eustathe au sujet de K 268 : τὰ δὲ Κύθηρα νῆσός, φασι, πρὸς τῇ Κρήτῃ ἔχουσα πόλιν ὁμώνυμον, et la scholie du même vers : Κύθηρα δὲ νῆσος τῆς Λακωνικῆς, Eustathe ici copie maladroitement Strabon (p. 312, 4-10).

ι, 116 : ὑπευλήσατο δε τοιαύτην νῆσον ἵνα μὴ πάσαις καθορμίσωνται ταῖς ναυσίν. Dindorf ajoute en note : ὑπευλήσατο *corruptum*. C'est ὑπονοήσατο qu'il faut lire ici comme en κ, 24, et pour comprendre le vrai sens de cette note mutilée, il faut se reporter à Eustathe, ι 116.

ι, 124 : μηκὴ γὰρ λέγεται ἡ τῶν αἰγῶν φωνὴ ἢ ἀπὸ τοῦ ἐπὶ τὰ μήκη κίειν. Cf. Eustathe : τὸ δὲ μηκᾶσθαι ὅτι αἰγῶν μιμεῖται φωνήν. Il faut rétablir φωνὴ ἢ ἀπὸ [ὀνοματοποίας ἢ ἀπὸ].

En ι, 167 :

κάπνόν τ' αὐτῶν τε φθογγήν ὀίων τε καὶ αἰγῶν,

la scholie nous dit que tout ce vers est spondaïque, σπονδεῖος ὅλος ὁ στίχος. Dindorf en a conclu : « hoc qui scripsit, τε post οἰῶν omittere debuit », et il a supposé la variante,

.........................οἰῶν καὶ αἰγῶν,

sans tenir compte de l'impossibilité métrique ; les éditeurs récents, Ludwich, Allen, etc., ont signalé cette variante. La comparaison avec A 41 et 316

ταύρων ἠδ' αἰγῶν.......................

indique le vrai texte de la scholie : le vers est spondaïque, en effet, si l'on écrit οἰῶν ἠδ' αἰγῶν.

ι, 263 : la comparaison avec Eustathe fournit la correction ΤΟΝ ΠΟΛΕΜΙΟΝ = ΤΟΝ ΠΟΛΥΦΗΜΟΝ, et ΕΙΝΑΙ = ΕΝΘΑ.

ι, 322 : νηὸς ἐεικοσόροιο· ὑπὸ εἴκοσι κωπῶν ἐρεσσομένης, εἰκοσακώπου, ἢ εἴκοσι χιλιάδων. ΧΙΛΙΑΔΩΝ = ΕΤΑΙΡΩΝ. Cf. Eustathe : ἐείκοσιν ἑταίρους ἔχειν ἐρέσσοντας.



κ, 6 : οἱ δὲ ἄνεμοι πνέουσιν ἐνίοτε καὶ καθ' ἑαυτοὺς ὡς καὶ πολλοί (cette phrase incompréhensible est répétée en κ, 20). Cf. Eustathe, 1645, 2 : ἐπεὶ καὶ ἄνεμοι καθ' ὥρας τινὰς πνέουσι καὶ κατὰ καιρὸν ὡς τὰ πολλά.

κ, 108 : Ἀρτακίην· ὄνομα κρήνης· εἶπον δὲ τὸ ὄνομα παρὰ Κίρκης μαθόντες· λέγει γὰρ

εἶδα καὶ αὐτὴ
ἠμὲν ὅσ' ἐν πόντῳ πάθετ' ἄλγεα ἰχθυόεντι
ἠδ' ὅσ' ἀνάρσιοι ἄνδρες...

ἢ κατὰ τὸ σιωπώμενον παρὰ τῶν φυγόντων μαθόντες παρὰ τῆς Κίρκης ἐπύθοντο. La première partie est fort claire si l'on adopte la variante d'un manuscrit : οἶδε τὸ ὄνομα....... μαθών : comment Ulysse et ses gens ont-ils connu le nom d'Artakie pour la source des Lestrygons? par Circé qui savait d'avance toutes leurs aventures... Mais la fin est incompréhensible : ἢ indique une alternative *ou, sans qu'on nous l'ait dit, par les fuyards*... Tout devient clair si l'on rétablit ΜΑΘΟΝΤΩΝΠΑΡΑΤΗΣΚΟΡΗΣ *ou, sans qu'on nous l'ait dit, par les fuyards qui l'avaient appris de la fille d'Antiphatès*. Ces fuyards sont les explorateurs envoyés par Ulysse : l'un d'eux fut dévoré par Antiphatès ; les deux autres sont revenus ; ils avaient rencontré près de la source Artakie la fille du roi :

κούρῃ δὲ ξύμβληντο πρὸ ἄστεος ὑδρευούσῃ.

L'un des manuscrits donne cette variante μαθόντων παρὰ τῆς κόρης, que Dindorf a reléguée en note et qui pourtant est le vrai texte.

λ, 83 : καρτερικὸς ὁ ἔρως τοῦ ἡδέος ἀεὶ προκρίνων τὸ συμφέρον. Il faut, comme le voulait Polak, ΗΡΩΣ, que donnent certains manuscrits. Cf. Eustathe : διδάσκων ὁ Ποιητὴς προτιμᾶσθαι τῶν ἡδέων τὰ συμφέροντα πλάττει τὸν καρτερικὸν Ὀδυσσέα... De même en λ, 83, au lieu de τινὲς εἰκαιότερον, il vaut mieux lire, je crois, τινὲς τῶν εἰκαιοτέρων.

λ, 101 : au texte incompréhensible ὁ λόγος, οὐκ οἴω τὸν νόστον σου λήσειν Ποσειδῶνα, il faut, d'après Eustathe, substituer οὐκ οἴω [ὅ]τοι [κό]τον [ἔνθετο θυ]μῷ λήσειν Ποσειδῶνα.

ν, 246 : à l'incompréhensible ΕΝΔΡΟΣΟΣ, le contexte et Eustathe conseillent de substituer ΒΟΥΒΟΤΟΣ.

ν, 398 : à l'incompréhensible scholie de H ἀθετοῦνται διὰ τὸ ἦθος ὡς ἕκαστον ἐπεξιέναι, il suffit de comparer l'autre version parfaitement claire ἀθετοῦνται μετὰ ἀστερίσκων (= ΔΙΑΤΟΗΘΟΣ) ὡς ἐκ τῶν ἑξῆς μετενηνεγμένοι (= ΩΣΕΚ[.....] ΑΣΤΟΝΕΠΕΞΙΕΝΑΙ).

ξ, 315 : γαίη Θεσπρωτῶν· πόλις περὶ τὰ ἔσχατα τῆς Θεσσαλίας, cf. Eustathe : χώρα δὲ καὶ πόλις ἡ Θεσπρωτία περὶ τὰ ἔσχατα Θεσσαλίας.

En tête de ο, les scholies et Eustathe nous donnent le même résumé ou, du moins, un résumé analogue de cette rhapsodie. Mais dans les scholies, la fin de ce résumé ne présente aucun sens : καὶ αὔτως μετὰ τὸ ἐν Ἀθηνᾷ τὸν Τηλέμαχον τῷ Ὀδυσσεῖ κατὰ τῶν μνηστήρων ὄλεθρος γίνεται. Cf. Eustathe, 1773, 3 : καὶ εὐτυχήσει (= ΚΑΙΑΥΤΩΣΜΕΤΑ) τὸ ἐν ἀδείᾳ τὸν πατέρα γνωρίσαι (= ΤΟΕΝΑΘΗΝΑΙ τὸν ΤΗΛΕΜΑΧΟΝΤΩΙΟΔΥΣΣΕΙ) καὶ βουλεύσεται σὺν αὐτῷ πιθανῶς (ΚΑΤΑΤΩΝ.....), et pour finir [ὡς ὁ] μνηστήρων, etc.

Autre résumé du même chant : Εὔμαιος ἀπαγγέλλει ὡς ἀπὸ τῆς ἠπείρου διά τινων ἐμπόρων ἐδουλαγωγήθη καὶ ὡς ἦλθεν εἰς Ἰθάκην καὶ Λαέρτου πειρᾶται δεσπότου. Cf. Eustathe : ἐκ Συρίας νήσου, d'où la correction ΑΠΟΝΗΣΟΥΣΥΡΟΥ = ΑΠΟΤΗΣΗΠΕΙΡΟΥ. Pour la fin [ὑπὸ] Λαέρτου πέπραται.

ο, 540. Buttmann, Porson, Lehrs et Dindorf ont fait des hypothèses sans fin sur la scholie οὕτως Ἀρίσταρχος, pour savoir quel mot cet οὕτως visait dans ce vers Πείραιε Κλυτίδη... etc. Eustathe nous dit : Πείραιον υἱὸν ὄντα Κλυτίου Κλυτίδην λέγει κατὰ συγκοπήν· τὸ γὰρ ἐντελὲς Κλυτιάδης. La scholie de π 327 ajoute : Κλυτίοιο τοῦ πατρὸς τοῦ Πειραίου. C'est donc Κλυτίδη que vise notre οὕτως.

π, 31 : ἄττα· προσφώνησίς ἐστι νέου πρὸς γέροντα, et ἐπίφθεγμα τιμητικὸν νεωτέρου πρὸς παλαιότερον. Il faut rétablir νέου [ἀδελφοῦ], cf. Eustathe : ὅπερ ἐστὶ προσφώνησις ἀδελφοῦ νέου πρὸς πρεσβύτερον... προσφώνησιν ὡς ἀδελφῷ αὐτ[οῦ] πρεσβυτέρῳ.

π, 175 : ἀναγνωρισμός, ὡς ἐκ φύσεως ἦν· στεριφώτερα δὲ τα μέλανα τῶν σωμάτων. Cf. Eustathe : μελαγχροιὴς δὲ ἱστορεῖται νῦν φύσει εἶναι ὁ Ὀδυσσεύς· διὸ καὶ τλήμων ἦν· στερεώτερα γάρ, φασί, τὰ μέλανα τῶν σωμάτων, ὡς τὰ λευκὰ εὐπαθέστερα.

χ, 386 : πολυωπῷ· πολλὰς ἔχοντι ὀπάς· βίαιον γὰρ τῷ πολυοφθάλμῳ περισπωμένως δέ. Cf. Eustathe : πολυωπὸν δὲ δίκτυον κατὰ τοὺς Παλαιοὺς τὸ πολλὰς ἔχον ὀπάς, ἐκταθέντος τοῦ ο· βίαιον γάρ, φασί, πολυωπὸν εἰπεῖν τὸ πολυόφθαλμον καὶ τοῦτο μὲν ὀρθόν... etc.

En ω, 1, la scholie résume les raisons que donnait Aristarque pour athétiser la seconde *Nekuia* : « Hermès, disait-il, n'a jamais été un dieu chthonien. » — Mais, reprend le scholiaste, οὐκ εὐθέως ὁ εἰς Ἅιδου κατελθὼν χθόνιος, ἐπεὶ καὶ Ἀθηνᾶ δι' Ἡρακλέα καὶ ὁ Ἅιδης Ὀλύμπιος. Il faut lire ΗΓΗΡΑΚΛΕΑΚΑΙΟΕΡΜΗΣ ΕΡΙΟΥΝΙΟΣ, comme on voit par Eustathe, 1957, 6 : ἔτι πῶς, φασί, χθόνιόν τε καὶ ψυχοστόλον ἀσυνήθως καλεῖ τὸν Ἑρμῆν ; ἡ λύσις, ὅτι συνῳδὰ ταῦτα τοῖς Ἰλιακοῖς, ἔνθα ἐριούνιον αὐτὸν καλεῖ... καὶ τὸν Ἡρακλῆν δὲ εἰς Ἅιδου Ἑρμείας πέμπει σὺν Ἀθηνᾷ ὅτε τὸν Κέρβερον ἀνήγαγε. Cf. Polak, p. 517.

III. — NOMS PROPRES ET MOTS TECHNIQUES.

Mais il est dans les scholies des erreurs ou des fautes beaucoup plus importantes à cause des suites qu'elles ont eues ou qu'elles peuvent avoir sur l'établissement soit littéral, soit littéraire, du texte odysséen.

La première catégorie de ces erreurs touche les noms propres, et la seconde, les mots techniques.

On pouvait s'attendre aux déformations que subiraient ces noms et ces mots dans leurs longues pérégrinations de Commentaires en Scholies et de copistes ignorants en grammairiens fantaisistes. Mais la réalité dépasse l'attente, et les *papyri* nous ont fourni un bel exemple du sort de tel de ces noms propres au terme final de ses pérégrinations.

Tous les éditeurs modernes de l'*Odyssée* (et Th. W. Allen luimême en sa seconde édition de 1916) écrivent en ε, 50 :

Πιερίην δ'ἐπιβὰς ἐξ αἰθέρος ἔμπεσε πόντῳ.

Il s'agit d'Hermès plongeant du haut de l'Olympe, descendant sur la Piérie et survolant ensuite la mer immense jusqu'à l'île lointaine qu'habite Calypso.

Dans l'*Iliade*, en Ξ, 226, Héra s'en va pareillement de l'Olympe à Lemnos,

Πιερίην δ'ἐπιβᾶσα καὶ Ἠμαθίην ἐρατεινήν,

et en B, 766, il est question des cavales

τὰς ἐν Πιερίῃ θρέψ' ἀργυρότοξος Ἀπόλλων.

En ce dernier passage, Ludwich adopte Πηρείῃ sur la foi d'un *papyrus*. Les manuscrits variaient de ΠΙΕΡΙΗΙ à ΠΗΡΕΙΗΙ, en passant par ΠΕΙΡΙΗΙ, ΠΕΙΕΡΙΗΙ, etc. Mais le *Commentaire* alexandrin, que nous a rendu le *Pap. Oxyr*. 1086, est décisif : ἔνιοι δὲ ἀγνοοῦντες γράφουσιν τὰς ἐν Πιερίῃ, πλα[νῶνται δὲ ἐπεὶ ἡ μὲν Πιερί]α τῆς Μακεδονίας, ἡ δὲ Πήρεια τῆς Θεσσαλίας.

Or les scholies de ε, 50, telles que nous les avons aujourd'hui, nous disent : Πιερίην· ὄρος Μακεδονίας Μουσῶν ἱερόν.... ὄνομα ὄρους ἐν τῇ Θράκῃ. Mais elles laissent entendre que ce vers 50 avait prêté à de longues discussions, les uns voulant l'athétiser, les autres le jugeant indispensable : ἀναγκαῖον τὸ ἔπος ὅτι ὄρος Ὄλυμπος θεῶν οἰκητήριον κατὰ τὸν Ποιητήν. La scholie de ε 55 est un peu

plus explicite : en ce vers, le Poète parle de « l'île lointaine » où réside Calypso, et cette épithète, dit le scholiaste, prouve qu'Hermès est bien parti du mont Olympe et de la terre « macédonienne » pour survoler toute l'étendue des mers, καὶ πρὸς τά περὶ Ὀλύμπου σεσημείωται· εἰ γὰρ μὴ ἀπὸ Μακεδονίας ὁ θεὸς ἐξορμᾷ, ἀλλ' ἄνωθεν ἐξ οὐρανοῦ, οὐκ ἂν πολλὴν ἐπῆλθεν ἕως εἰς τὴν νῆσον παραγένηται, ἀλλ' εὐθὺς βουληθεὶς κατὰ κάθετον γενόμενος. Hermès, descendu du ciel et non du mont Olympe, serait en effet « tombé à pic » sur l'île de Calypso, sans avoir à fournir une longue course à travers les mers.

Nous retrouvons ici encore le grand débat sur l'Olympe et le ciel, dont il est question en nombre de scholies homériques (cf. ζ 44 et 45 ; A 402, 420, 496 ; B 48 ; Δ 74 ; E 754 ; etc.). Parmi les Alexandrins, les uns tenaient l'Ὄλυμπος pour la montagne de ce nom qu'ils disaient « macédonienne » et qui l'était, en effet, de leur temps : ils faisaient donc siéger les dieux sur le plus haut sommet de ce massif ; d'autres voyaient dans Ὄλυμπος et οὐρανός deux synonymes et ne voulaient installer les dieux qu'au plus profond du ciel ; d'autres enfin essayaient d'amalgamer ces deux définitions contradictoires, — cf. la scholie de A 18 : Ὄλυμπος δὲ κατὰ μὲν Ὅμηρον ὄρος τῆς Μακεδονίας μέγιστον, ἱερὸν τῶν θεῶν· κατὰ δὲ ἀλληγορίαν Ὄλυμπός ἐστιν ὁ οὐρανὸς παρὰ τὸ ὁλολαμπὴς εἶναι.

Virgile semble avoir adopté la seconde de ces opinions : son Mercure, envoyé par Jupiter à Carthage, tombe du ciel sur la Libye et sur l'Atlas, d'abord : il n'a pas de longue course à faire sur les flots. Nos scholies de l'*Odyssée* adoptent la première. Voyant dans l'Olympe une montagne « macédonienne », elles admettent sans peine que, du plus haut sommet, Hermès descend d'abord vers cette Piérie des Muses qui, pour eux, est un pays du temps jadis, une contrée de légende et de littérature, qu'ils situent quelque part au nord des terres helléniques, dans l'est de la Macédoine et l'ouest de la Thrace : la Piérie fait aussi partie de leur Macédoine, Πιερία καὶ Ὄλυμπος καὶ Πίμπλα καὶ Λειβήθρον τὸ παλαιὸν ἦν θρᾴκια χωρία καὶ ὄρη, νῦν δὲ ἔχουσι Μακεδόνες, dit Strabon (p. 471), qui rapporte aux Thraces l'invention de la vieille *mousikè* et la fondation de tous les cultes des Muses.

Mais aux temps homériques, il n'était pas question d'Olympe « macédonien » : l'Olympe était en Thessalie et c'est une terre thessalienne que devait survoler Hermès, quand il plongeait de la montagne divine ; ici encore, il faut Πηρείης, et non Πιερίης. Le *Pap.* 30, — dont Th.-W. Allen, en sa seconde édition de

l'*Odyssée*, nous annonce la publication prochaine dans le troisième volume des *Papyri* de Tebtunis, — contient la variante Πιιερίης, analogue aux variantes que les manuscrits de l'*Iliade* nous fournissaient au sujet de B 766, avant que le *Pap. Oxyr.* 1086 nous donnât la certitude absolue de Πηρείης.

Si nous avions sur ε un *Commentaire* de même époque que le *Papyrus* 1086, je ne doute pas qu'il ne nous répétât le même avertissement ἔνιοι δὲ ἀγνοοῦντες γράφουσιν Πιερίην δ'ἐπιβὰς... etc. Mais les partisans de cette dernière lecture avaient pour eux l'exemple de Ξ, 226 : Héra descend de l'Olympe sur la Piérie et l'Émathie qui, toutes deux, sont des régions macédoniennes, — nous dit la scholie de Ξ, 226 : Μακεδονικὸς Ὄλυμπος, θεῶν οἰκητήριον · ἡ γὰρ Πιερία τούτου ἀκρώρεια καὶ Ἠμαθία τὸ πρότερον ἡ Μακεδονία ἐκαλεῖτο · παράκειται δὲ καὶ ἡ Θράκη, καὶ ἐν Ὀδυσσείᾳ ἐπὶ τοῦ Ἑρμοῦ

Πιερίην δ'ἐπιβὰς ἐξ αἰθέρος ἔμπεσε πόντῳ.

Une légende expliquait cette géographie à transformations : Makédon, fils de Zeus et d'Aithrias (cf. ἐξ αἰθέρος ἔμπεσε πόντῳ), avait occupé cette partie de la Thrace ; il avait épousé une indigène qui lui avait donné deux fils, Piéros et Amathos, fondateurs de deux villes macédoniennes, Piéria et Amathia, d'où les noms d'Émathie, donné à toute la Macédoine, et de Piérie, réservé à la montagne « macédonienne » des Muses. Strabon (p. 275) nous répète cette belle explication qu'avait inventée, nous dit le scholiaste, un certain Marsyas. On en concluait à l'établissement ancien des Thraces Pières dans la Piérie et sur les pentes de l'Olympe, Θρᾳκῶν δὲ Πίερες μὲν ἐνέμοντο τὴν Πιερίαν καὶ τὰ περὶ τὸν Ὄλυμπον.

Ce système de légendes avait conquis au temps de Strabon la force et le prestige de l'ancienneté. Mais les plus vieux Commentateurs, je crois, ne l'avaient pas admis et, pour trancher le différend, quelques-uns avaient proposé de supprimer du texte homérique ce vers 50 de ε (c'est cette opinion que combat notre scholie ἀναγκαῖον τὸ ἔπος.,.) et de supprimer aussi, par voie de conséquence, j'imagine, les vers 226-229 de Ξ :

225 Ἥρη δ'ἀΐξασα λίπεν ῥίον Οὐλύμποιο,
Πιερίην δ'ἐπιβᾶσα καὶ Ἠμαθίην ἐρατεινὴν
σεύατ' ἐφ' ἱπποπόλων Θρῃκῶν ὄρεα νιφόεντα,
ἀκροτάτας κορυφάς · οὐδὲ χθόνα μάρπτε ποδοῖιν ·
ἐξ Ἀθόω δ'ἐπὶ πόντον ἐβήσετο κυμαίνοντα,
Λῆμνον δ'εἰσαφίκανε, πόλιν θείοιο Θόαντος.

Strabon semble ne pas avoir connu le vers 228, qui est tout à la fois inutile et puéril. Les trois autres vers 226, 227 et 229 font exécuter par Héra un voyage merveilleux : pour se rendre de l'Olympe à Lemnos, la déesse va faire un tour d'alpinisme jusque sur les sommets neigeux de la Thrace, en traversant la Piérie et l'Émathie, puis l'Athos ; c'est le seul vers homérique où l'Athos et l'Émathie soient nommés.

Ces vers de Ξ sont en vérité une imitation de ε 50-55 : si Héra voyage

Πιερίην δ'ἐπιβᾶσα...
σεύατ' ἐφ' ἱπποπόλων...

c'est qu'Hermès voyageait semblablement

Πιερίην δ'ἐπιβὰς...
σεύατ' ἔπειτ' ἐπὶ...

Pour légitimer ce voyage d'Héra, que quelques-uns critiquaient et rejetaient sans doute, scholiastes et commentateurs répétaient que c'était vraiment une habitude homérique d'énumérer en bel ordre comme dans le *Retour de Télémaque*, tous les lieux traversés, et non pas de les « verser » pêle-mêle, dans un torrent pressé, comme dans le *Catalogue*, καθεξῆς ὀνομάζει τὰς χώρας καὶ εὐτάκτως τῇ περιηγήσει χωρεῖ καὶ οὐκ, ὡς ἐν τῷ Καταλόγῳ, συγχέει τὰς τάξεις τῶν τόπων, καὶ ἐν Ὀδυσσείᾳ δὲ, ὅπου Φηρὰς εἶπε καὶ Ἦλιδα καὶ Ἐπειοὺς καὶ Νήσους Θοὰς, τοὺς τόπους ὡς ἔχουσι τάξεως ἐκτίθεται, dit Eustathe (980, 25) et redisent les scholies (T) de Ξ 227. Quand on a étudié la géographie des scholiastes et commentateurs, on ne s'étonne plus que cet itinéraire d'Héra leur paraisse conforme à l'ordre des lieux : ces gens de cabinet faisaient d'étranges détours pour aller de l'Olympe à Lemnos par la voie des airs. Mais cette géographie de grammairiens n'a rien de commun avec celle du Poète : comme en B 766, c'est Πηρείη qu'il faut rétablir en ε 50, et cette correction assure le maintien du vers dans le texte odysséen, sans qu'il soit plus question de l'athétiser.

Autre fantaisie géographique : la scholie de ι 40 fait de l'Ismaros un fleuve : Ἰσμάρῳ · ποταμῷ ἢ τῇ νῦν καλουμένῃ Μαρωνείᾳ. Les Anciens n'ont connu qu'une montagne et une ville de ce nom, et les scholies voisines nous disent avec raison : ἡ μὲν χώρα Κικονία (ἔστι δ'αὐτὴ τῆς Θράκης), ἡ δὲ πόλις Ἴσμαρος, ἣ νῦν Μαρώνεια λέγεται. Ces mêmes scholies nous expliquent comment Ismare est devenu un fleuve : si Ulysse, disent-elles, pille les Kikones, c'est qu'ils avaient été les alliés des Troyens, de Priam, ἐπεὶ οἱ

Κίκονες τῷ Πριάμῳ συνεμάχησαν : ΠΡΙΑΜΩΙ nous a valu ΠΟΤΑΜΩΙ. Cf. de même δ 412 : ΔΩΡΙΕΥΣΙ pour ΑΙΟΛΕΥΣΙ : on a Αἰολεῖς dans la scholie suivante et, dans Eustathe, αἰολικὴ δε λέξις. — ν, 20 : ΑΡΗΤΗΣ pour ΕΧΕΝΗΟΥ. — ο, 1 : ΤΗΣΗΠΕΙΡΟΥ pour ΝΗΣΟΥΣΥΡΟΥ (voir plus haut, p. 195) — λ, 90 : ΑΘΗΝΑΝ pour ΑΡΤΕΜΙΝ.

Au vers 297 de ο, quand Télémaque, parti de Pylos, double le cap Pheia ou Phéa et longe l'Elide afin de gagner les Iles Pointues, puis Ithaque,

ἡ δὲ Φεὰς ἐπέβαλλεν ἐπειγομένη Διὸς οὔρῳ,

les scholies et Eustathe s'accordent pour nous dire : τὰς Φηρὰς λέγει · εἶπε δὲ διὰ τὸ μέτρον Φεράς..., γρ. καὶ Φεάς. Eustathe ajoute εἰσι δὲ Φεραὶ μὲν περὶ Θετταλίαν, Φηραὶ δὲ αὗται περὶ τὴν ἐν Πελοποννήσῳ Μεσσηνίαν γῆν καὶ περί που τὴν Ἦλιδα καὶ τοὺς Ἐπειούς. Ce περί που τὴν Ἦλιδα donne la mesure des approximations géographiques dont les Commentateurs étaient capables : on comprend mieux, je pense, que, de Πηρείη, ils aient pu faire Πιερίη. Aussi ne faut-il pas mettre toujours au compte des scribes les fautes les plus grossières. Dans la même page 1667 d'Eustathe, ce n'est pas le scribe peut-être qui, tour à tour, nous a transmis tels détails exacts sur la Cume italienne, fondée par les Chalcidiens, ἐν δὲ τῷ Ῥητορικῷ Λεξικῷ εὕρηται καὶ ταῦτα · Ἄορνος λιμὴν περὶ Τυρσηνίαν καὶ ἐν Κύμῃ δέ, φησί, τῇ Χαλκιδικῇ Ἄορνος λίμνη, après avoir inventé une Cume sicilienne, ἡ δε γεωγραφικὴ ἱστορία τοιαύτη · πλησίον τῆς Σικελικῆς Κύμης Ἀχερουσία Λίμνη. C'est au Scholiaste ou au Commentateur lui-même que je rapporterais cette invention, tirée par lui d'une mauvaise lecture soit du Géographe soit de la même source que celle que le Géographe avait utilisée : Strabon nous dit en effet (éd. Didot, p. 202, l. 47) : Κύμη, Χαλκιδέων καὶ Κυμαίων παλαιότατον κτίσμα · πασῶν γάρ ἐστι πρεσβυτάτη τῶν τε Σικελικῶν καὶ τῶν Ἰταλιωτίδων.

Au sujet du vers δ 84,

Αἰθίοπάς θ' ἱκόμην καὶ Σιδονίους καὶ Ἐρεμβούς...,

une scholie nous dit : Ἀρίσταρχος Ἐρεμβοὺς τοὺς Ἄραβας ἀκούει. Eustathe nous répète : Ἀρίσταρχος δέ, φασί, καὶ αὐτὸς Ἐρεμνοὺς τοὺς Ἄραβας νοεῖ. Malgré ces deux textes formels, Lehrs et A. Ludwich, après lui, ont rejeté ce renseignement. Les scholies nous disent encore : ἔνιοι δὲ τοὺς [Ἐρεμβούς] Ἄραβας [ἀκούουσιν] καὶ μεταγράφουσιν οὕτως ·

Αἰθίοπας θ' ἱκόμην καὶ Σιδονίους Ἄραβάς τε.



L'*Etymolog. Mag.* ajoute : Ἐρεμβοὺς οἱ μὲν τοὺς Ἄραβάς φασιν, ὡς Ἑλλάνικος. Enfin Strabon (XVI, 784) nous dit : ὁ μὲν οὖν Ζήνων ὁ ἡμέτερος μεταγράφει οὕτως καὶ Σιδονίους Ἄραβάς τε.

En combinant ces données, on remonte, je crois, au Commentaire complet. Le texte homérique étant καὶ Ἐρεμβούς, certains, dont Hellanikos, entendaient par ce mot les Arabes, ἔνιοι Ἐρεμβούς τοὺς Ἄραβάς φασιν [ou ἀκούουσιν], ὡς Ἑλλάνικος, et tel était le sens qu'Aristarque, lui aussi, donnait à ce mot qu'il conservait dans le texte, Ἀρίσταρχος δὲ καὶ αὐτὸς Ἐρεμβοὺς τοὺς Ἄραβας νοεῖ. Aussi, Zénon transforma-t-il le vers, μεταγράφει, et remplaça Ἐρεμβούς par Ἄραβας, — ἔνιοι μεταγράφουσιν οὕτως, etc. Mais Strabon jugeait inutile de changer la vieille graphie, τὴν μὲν οὖν γραφὴν οὐκ ἀνάγκη κινεῖν παλαιὰν οὖσαν, car l'avis le plus acceptable était d'entendre par Ἐρεμβούς les Arabes, πιθανώτατοι δ' εἰσὶν οἱ νομίζοντες τοὺς Ἄραβας λέγεσθαι, et de savoir qu'à travers les siècles ce sont les peuples qui changent de nom (I, 41). Strabon, s'en tenait donc, je crois, à l'opinion et au texte d'Aristarque, lequel n'écrivait pas Ἄραβας comme le fit après lui Zénon, mais traduisait Ἐρεμβούς par Ἄραβας, — ce que nous disent les scholies (cf. A. Ludwich, *Aristarchs homer. Textkritik*, I, 539). Cratès, à sa mode ordinaire, n'avait accepté ni l'opinion ni le texte d'Aristarque ; les scholies, Eustathe et Strabon nous disent qu'il écrivait Ἐρεμνούς et traduisait Ἰνδούς.

*
* *

Les noms propres des critiques et grammairiens, qui revenaient à chaque page, ont subi de semblables métamorphoses d'autant plus grandes que les scribes les abrégeaient volontiers. C'est ainsi que les trois noms de Ἀρίσταρχος, Ἀριστοφάνης et Ἀπίων abrégés ont donné naissance dans le manuscrit M à un ΑΡΙΩΝ, d'où les éditeurs actuels tirent, suivant leur gré, Aristarque, Aristophane ou Apion. Il est des cas où Eustathe fournit une correction certaine : en ι 71, les scholies disent ΑΡΙΩΝ, Eustathe Ἀρίσταρχος. Mais en nombre de passages, la lecture de Dindorf est arbitraire. En θ 98, la scholie nous dit que le vers

ἤδη μὲν δαιτὸς κεκορήμεθα θυμὸν ἐΐσης

est la lecture d'Aristarque, οὕτως Ἀρίσταρχος, par opposition « avec celle des autres », οἱ δὲ ἄλλοι, qui disent

ἤδη μὲν θυμὸν κεκορήμεθα δαιτὸς ἐΐσης.

Or le manuscrit M attribue cette seconde lecture à ΑΡΙΩΝ et

Dindorf dit *i. e.* Ἀρίσταρχος. Si la première lecture est d'Aristarque et si la seconde est « des autres », elle ne peut pas être d'Aristarque aussi.

Ajoutez l'étourderie des scribes, même quand le nom du grammairien n'est plus abrégé. Ἀρίσταρχος devient tour à tour Ἀρχίλοχος (δ, 62-64) et Ἀριστοτέλης (κ 136, 193). Une compression du texte attribua parfois à Aristarque la lecture d'autrui, cf. λ 14 : ἔνθα δὲ Κιμμερίων· Ἀρίσταρχος Κερβερέων, dit un manuscrit ; mais les autres rapportent ce Κερβερέων ou Κερβερίων à Cratès, et Eustathe confirme Κράτης Κερβερίους γράφει. Il faut donc rétablir: Κιμμερίων [οὕτως] Ἀρίσταρχος· [Κράτης δὲ] Κερβερίων. En ξ 12, un manuscrit nous donne ὁ δὲ Ἀριστοφάνης, un autre ὁ δὲ Ἀρίσταρχος, ce qu'Eustathe confirme. Même alternance en σ 27 : Ἀρίσταρχος καὶ Ἡρωδιανός, disent les uns et Eustathe confirme ; Ἀριστοφάνης καὶ Ἡρώδης, disent les autres... Zénodote devient parfois Zénodore (δ 47, κ 124); Rhianos, Arianos (ε 293, ι 491), et Théophraste, Euphraste (ψ 167) et Cratès, Socratès (β 1).

L'origine principale de ces fautes est dans les abréviations que nous ont révélées les *papyri*. Les *Scholies* du *Pap. Brit. Mus.*, publié par le *Journal of Philology* (1894, p. 246), nous donnent :

απι^ω	= Ἀπίων	αμ	= Ἀμ[μώνιος ?]
ερω	= ??	ζη	= Ζη[νόδοτος ?]

On peut supposer des abréviations analogues pour les noms des autres grammairiens : Καλλίστρατος, par exemple, pouvait être écrit Καλ. En Ξ 255, nos manuscrits portent Καλλίμαχος ἐν τοῖς Διορθωτικοῖς, alors que les *Diorthotika* sont de Cal[listrate] : la correction Καλλίστρατος, adoptée par Dindorf et Buttmann, est donc certaine. Mais on lit actuellement dans Dindorf, au sujet de β, 134 : ἐκ γὰρ τοῦ πατρὸς κακὰ πείσομαι· εἰ ἐπανέλθοι ὁ Ὀδυσσεύς· οὐ γὰρ ἀπεγνώκει αὐτὸν παντελῶς· τινὲς δὲ ἐκ γὰρ τοῦ πατρός, καὶ αὐτῆς πατρός, καὶ στίζουσι τῷ Ἰκαρίῳ. B. E. H. Q.

τοῦ πατρὸς· τὸ δὲ τοῦ πατρὸς οὐ περὶ Τυνδάρεω, ἀλλὰ περὶ Ὀδυσσέως· οὐ γὰρ ἀπεγνώκει αὐτὸν ἐπειδή φησιν

ἐσσόμενος πατέρ' ἐσθλὸν ἐνὶ φρεσίν...

ἄλλως τε κατὰ Καλλίμαχον

.... χαλεπὴ μῆνις ἐπιχθονίων,

διὸ Ἀρίσταρχος ἀθετεῖ τὸν

ἔσσεται ὡς οὐ τοῦτον ἐγώ ποτε μῦθον ἐνίψω...

περισσὸς γάρ ἐστι πρὸς ταύτην τὴν ἀπόδοσιν. M. V.

....

137. ἔσσεται..... ἀθετεῖται μὲν ὑπὸ Ἀριστάρχου, στικτέον δὲ ὅμως μετὰ τὸ ἔσσεται, ἵνα τὸ ὡς κέηται ἀντὶ τοῦ οὕτως. H. M.

C'est de ce texte que l'on a extrait le « fragment » de Callimaque que Schneider catalogue sous le numéro 272 en son second volume, p. 495 : Schneider croit même savoir que ce vers appartient aux Αἴτια de Callimaque, II, 14. Resterait à montrer comment ces trois mots peuvent entrer dans un hexamètre. D'autres y verront peut-être la fin d'un pentamètre.

..... χαλεπὴ μῆνις ἐπιχθονίων.

Mais je crains que jamais Callimaque n'ait écrit ce fragment[1] Car le nom de Καλλίμαχος nous est donné ici par ces manuscrits M et V dont nous venons de voir les fantaisies au sujet de Ἀρίων-Ἀρίσταρχος, et nous avons en notre scholie une fantaisie toute pareille au sujet de Τυνδάρεω qu'il faut lire, à n'en pas douter, τοῦ Ἰκαρίου. Voici, en effet, les vers dont il s'agit ; c'est la réplique de Télémaque au chef des prétendants Antinoos, devant l'assemblée d'Ithaque :

Ἀντίνο', οὔ πως ἔστι δόμων ἀέκουσαν ἀπῶσαι
ἥ μ' ἔτεχ', ἥ μ' ἔθρεψε· πατὴρ δ' ἐμὸς ἄλλοθι γαίης·
ζώει ὅ γ' ἢ τέθνηκε ; κακὸν δέ με πόλλ' ἀποτίνειν
Ἰκαρίῳ, αἴ κ' αὐτὸς ἑκὼν ἀπὸ μητέρα πέμψω·
ἐκ γὰρ τοῦ πατρὸς κακὰ πείσομαι, ἄλλα δὲ δαίμων
δώσει ἐπεὶ μήτηρ στυγερὰς ἀρήσετ' Ἐρινῦς
οἴκου ἀπερχομένη· νέμεσις δέ μοι ἐξ ἀνθρώπων
ἔσσεται· ὡς οὐ τοῦτον ἐγώ ποτε μῦθον ἐνίψω.
ὑμέτερος δ' εἰ μὲν θυμὸς νεμεσίζεται αὐτῶν...

On discutait dans l'antiquité, et l'on discute encore aujourd'hui, sur le sens du vers 134. Mais aujourd'hui le texte de ce vers n'est plus discuté : tous les éditeurs donnent, à tort ou à raison, ἐκ γὰρ τοῦ πατρός. Durant l'antiquité, je crois, certains éditeurs lisaient ἐκ γὰρ οὗ πατρός, et c'est la lecture qu'il faut rétablir dans notre scholie du vers 134 τινὲς δὲ ἐκ γὰρ (τ)οῦ πατρός, ce qui ne pouvait signifier que *son* père, à elle, Pénélope, τοῦ αὐτῆς πατρός, lequel est Icare. Les éditeurs et les lecteurs classiques ayant perdu la notion du digamma, ce vers leur semblait faux, d'où la lecture ἐκ γὰρ τοῦ πατρός, qui le refaisait juste, mais qui prêtait à amphibologie, car *ce* père pouvait être aussi bien Icare, *son* père, à elle, nommé au vers 133, que *mon* père, à moi,

1. La thèse de F. von Jan (Strasbourg, 1893), *de Callimacho Homeri interprete*, ne fournit aucun indice sur le sujet qui nous occupe.

(dirait Télémaque), c'est-à-dire Ulysse, nommé au vers 131. La première partie de la scholie adopte Icare. La seconde rejette Icare et préfère Ulysse, τὸ δὲ τοῦ πατρὸς οὐ περὶ [τοῦ Ἰκαρίου], ἀλλὰ περὶ Ὀδυσσέως.

Sur cette première correction, Eustathe 1438, 35, nous donne toute certitude, je crois, ἐκ τοῦ πατρὸς ὅ ἐστιν ἐκ τοῦ Ὀδυσσέως..... οὕτω γάρ τινες καὶ οὐκ ἐπὶ τοῦ Ἰκαρίου. Si le nom de Tyndare a remplacé celui d'Icare sous la plume du scribe, c'est que ΤΟΥ ΙΚΑΡΙΟΥ et ΤΥΝΔΑΡΕΩ sont graphies analogues ; c'est aussi que, dans les Commentaires alexandrins, les deux noms étaient souvent accouplés, Icare passant pour le frère de Tyndare ; cf. la scholie du vers 52 en ce même chant β, Ἰκάριος γὰρ καὶ Τυνδάρεως ἀδελφοί.

Quant à Καλλίμαχος, on cherche vainement ce qu'il peut faire ici. Aristarque, — autre certitude, — athétise le vers 137 : on n'en saurait douter, ἀθετεῖται μὲν ὑπὸ Ἀριστάρχου, et ce vers, lu à haute voix, apparaît comme une mauvaise réminiscence de Λ, 839

ἔρχομαι ὄφρ' Ἀχιλῆι δαΐφρονι μῦθον ἐνίσπω...
ἔσσεται.................. μῦθον ἐνίψω...

Mais il est impossible d'enlever ce vers 137 de notre texte actuel, sans que le vers 136 devienne incompréhensible : que pourrait signifier νέμεσις δέ μοι ἐξ ἀνθρώπων isolé ? *Versum abesse non posse jure statuit Kirchhoff*, disait van Leeuwen en 1890, au temps où il croyait encore en Kirchhoff et aux conquêtes de la critique homérique. Aussi les grands démolisseurs du siècle dernier supprimaient-ils, avec le vers 137, les trois précédents (cf. Ameis-Hentze, *Anhang*, I, 55-56), et Naber supprimait en outre les huit suivants.

Van Leeuwen ajoutait : *versum damnabat Ar. propter verbum* ἐνίψω, *quod* ἐπιπλήξω, λοιδορήσω *significare verissime observavit*. Les scholies ne nous disent rien de ce considérant d'Aristarque ; c'est à une autre raison qu'elles attribuent son athétèse. D'après elles, Aristarque aurait condamné ce vers homérique parce qu'on lisait dans Callimaque cette *apodose* χαλεπὴ μῆνις ἐπιχθονίων, — διὸ Ἀρίσταρχος ἀθετεῖ. Cette *apodose* rendait superflu le vers 137, περισσὸς γάρ ἐστι πρὸς ταύτην τὴν ἀπόδοσιν. Cf. Fr. Blass, *die Interpolationen*, p. 48.

Que cette « apodose » soit une « leçon » d'éditeur, et non pas le « vers » d'un autre poète, nous pouvions nous en douter par la formule κατὰ Καλλίμαχον, « l'édition selon Callimaque », cf. ἡ κατὰ Καλλίστρατον, ἡ κατὰ Ἀριστοφάνην et (nous arrivons, je crois, à la vraie formule) ἡ κατὰ Ἀντίμαχον, α 85. Mais Aristarque

ne pouvait pas user d'une édition d'Homère selon [Calli]maque : cette édition n'a jamais existé ; les scholies ne nous parlent toujours que des vers de ce poète, et non des leçons de cet éditeur, — alors que les scholies de l'*Iliade* et celles de l'*Odyssée* unissent ou opposent constamment les noms des deux éditeurs [Anti]maque et Aristarque :

A, 298 : μαχήσομαι · ὁ μὲν Ἀρίσταρχος διὰ τοῦ η..., οὐ διὰ τοῦ εσσ, καὶ ἡ Μασσαλιωτικὴ καὶ ἡ Ἀργολικὴ καὶ ἡ Σινωπικὴ καὶ ἡ Ἀντιμάχου καὶ ἡ Ἀριστοφάνους.

A, 423 : λέξις Ἀριστάρχου ἐκ τοῦ α τῆς Ἰλιάδος Ὑπομνήματος..... οὕτως δὲ εὕρομεν καὶ ἐν τῇ Μασσαλιωτικῇ καὶ Σινωπικῇ καὶ Κυπρίᾳ καὶ Ἀντιμαχείῳ καὶ Ἀριστοφανείῳ · Καλλίστρατος δὲ ἐν τῷ Πρὸς τὰς Ἀθετήσεις... ὁμοίως καὶ ὁ Σιδώνιος καὶ ὁ Ἰξίων ἐν τῷ Πρὸς τὰς Ἐξηγήσεις.

A, 598 : même énumération que ci-dessus.

N, 56-60 : διχῶς Ἀρίσταρχος καὶ κεκοφώς καὶ κεκοπώς... ἐν δὲ τῇ Χίᾳ καὶ Ἀντιμάχου κεκοπών.

Ψ, 870-871 : ἐν τῇ Μασσαλιωτικῇ....., ἐν δὲ τῇ κατὰ Ἀντίμαχον... ὁ μέντοι Ἀρίσταρχος...

X, 336 et Ψ 604 : οἱ περὶ Ἀντίμαχον.....

On lit par contre en Ξ 499 : ὁ Ποιητὴς οὐδέποτε οἶδε τὸ φὴ ἀντὶ τοῦ ὡς, οἱ δὲ μετ' αὐτὸν, ὥσπερ Ἀντίμαχος καὶ οἱ περὶ Καλλίμαχον. Je crois qu'ici, comme en notre scholie de l'*Odyssée*, c'est [Ἀντί]μαχον qu'il faut lire. Néanmoins, dans notre scholie odysséenne, on pourrait songer à Καλλί[στρατ]ον : nous avons déjà vu ce nom changé en Καλλί[μαχ]ον. Outre son ouvrage Διορθωτικά, Callistrate avait fait un livre Πρὸς τὰς Ἀθετήσεις (et c'est d'une athétèse que traite notre scholie), et un autre encore Περὶ Ἰλιάδος. Il existait aussi une édition d'Homère selon Callistrate, ἡ κατὰ Καλλίστρατον.

Γ, 327 : καὶ Ἀριστοφάνης προσηθέτει τὸν στίχον, ὥς φησι Καλλίστρατος...

Ω, 134 : Καλλίστρατος οὖν καὶ Ἀρίσταρχος δασύνουσι.....

Ζ, 434 : Ἀρίσταρχος ἄμβατος · Καλλίστρατος δὲ διὰ τοῦ η, ἀμβάτη...

Σ, 39 : ὁ τῶν Νηρείδων χορὸς προσηθέτηται καὶ παρὰ Ζηνοδότῳ... ὁ δὲ Καλλίστρατος οὐδὲ ἐν τῇ Ἀργολικῇ φησιν αὐτοὺς φέρεσθαι...

Φ, 126 : Φιλητᾶς γὰρ καὶ Καλλίστρατος γράφουσι φρῖχ' ὑπαλύξει... ὑπαΐξει Ἀρίσταρχος.

Τ, 18 : Ἀρίσταρχος ἄνευ τοῦ ἄρθρου · οὕτως καὶ ἡ Ἀριστοφάνους καὶ ἡ Καλλιστράτου.

β, 410 : Καλλίστρατος ·

δεῦτε φίλοι, ὄφρ' ἤια φερώμεθα...

ζ, 29 : Καλλίστρατος δὲ χάρις ἀντὶ τοῦ χαρὰ · μεταποιῆσαι δέ φησι τὸν Ἀριστοφάνην φάτις.....

ζ, 201 : οὕτως Ἀρίσταρχος· ὁ δὲ Καλλίστρατος γράφει δυερός... cf. ι 486, μ 252 (?), ρ 455.

κ, 189 : Καλλίστρατός φησιν ὡς... ὁ στίχος προτέτακται..., cf. λ 52, μ 104, ξ 22, μ 250.

κ, 242 : Ἀρίσταρχος οὐκ οἶδε τὸν στίχον· ὁ δὲ Καλλίστρατος ἀντ' αὐτοῦ γράφει·

παντοίης ὕλης ἐτίθει μελιηδέα καρπόν...

Nous ne savons pas à quelle époque vivait Callistrate : pendant ou après la vie et l'œuvre d'Aristarque ? Son livre *Contre les Athétèses* ferait supposer plutôt qu'il travailla sur l'œuvre d'Aristarque, cf. Σ 39 [ἀθετεῖται παρὰ Ἀριστάρχῳ] προηθέτηται [δὲ] καὶ παρὰ Ζηνοδότῳ... ὁ δὲ Καλλίστρατος... Aussi dans notre scholie de β 134, je préférerais la correction [Ἀντί]μαχον.

Mais [Anti]maque ou Calli[strate], c'est d'un éditeur d'Homère qu'il s'agit : Callimaque est hors de cause et χαλεπὴ μῆνις ἐπιχθονίων doit disparaître de ses fragments. C'est une « leçon » homérique que nous avons ici ; ce n'est pas la citation d'un autre poète, et si nous voulons retrouver cette leçon homérique, elle doit être de nature à permettre l'athétèse du vers 137, tout en présentant le plus de conformité possible avec le texte χαλεπὴ μῆνις ἐπιχθονίων, lequel ne saurait entrer dans un hexamètre. Or en E, les deux vers 177 et 178 terminent un discours où il est question de la colère divine, comme dans notre discours de Télémaque,

εἰ μή τις θεός ἐστι κοτεσσάμενος Τρώεσσιν
ἱρῶν μηνίσας· χαλεπὴ δὲ θεοῦ ἔπι μῆνις.

En notre passage odysséen, il est question des Erinnyes ; il faudrait donc le pluriel θεῶν et nous aurions, je crois, la « leçon » d'[Anti]maque

οἴκου ἀπερχομένη· χαλεπὴ δὲ θεῶν ἔπι μῆνις,

Cette apodose remplirait les conditions ci-dessus énoncées, car, le vers 136 se suffisant à lui-même (cf. E 178), le vers 137 devient superflu et peut être athétisé. Cf. en Υ 131, l'apodose à la fin d'un discours d'Héra :

ἐν πολέμῳ· χαλεποὶ δὲ θεοὶ φαίνεσθαι ἐναργεῖς.

En Ξ 417, pareille apodose :

ἐγγὺς ἐών· χαλεπὸς δὲ Διὸς μεγάλοιο κεραυνός.

En λ 156 encore, même apodose :

ζωὸς ἐών· χαλεπὸν δὲ τάδε ζωοῖσιν ὁρᾶσθαι.

On peut se demander si la restitution

. . . . χαλεπὴ δὲ θεῶν ἔπι μῆνις

est certaine ; et si l'on ne serait pas peut-être plus fidèle aux données de la scholie en proposant

. . . . χαλεπὴ χθονιῶν ἔπι μῆνις.

Mais la suppression du δέ me semble impossible, puisqu'il s'agit d'une apodose. En outre, χθονιῶν serait un *hapax* dans les poèmes homériques : il y faudrait voir une épithète des Erinnyes (vers 135) ou des Déesses Infernales, comme en tel passage des auteurs attiques ; or, dans les poèmes homériques, ἐπιχθονίων est une épithète toujours unie à ἀνθρώπων ou ἀνδρῶν. Est-ce la présence de ἐξ ἀνθρώπων au vers 136 actuel, qui amena ἐπιχθονίων dans la copie du scribe ? Les deux graphies peuvent se confondre dans un manuscrit usé ou sali : ΕΞΑΝΘΡΩΠΩΝ a le même nombre de lettres que ΕΠΙΧΘΟΝΙΩΝ ; les trois lettres du début, du milieu et de la fin sont pareilles ; les autres peuvent aisément se confondre ; il se peut qu'une contamination d'une des lignes précédentes ait encore facilité l'erreur ; on lit plus haut ΑΠΕΓΝΩΚΕΙ.

En résumé, je rétablirais ainsi notre scholie β 134 : τινὲς δὲ [γράφουσι] ἐκ γὰρ οὗ πατρός... τὸ δὲ τοῦ πατρὸς οὐ περὶ [Ἰκαρίου]. . . . . ἄλλως τε [ἡ] κατὰ [Ἀντί]μαχον

. . . . χαλεπὴ δὲ θεῶν ἔπι μῆνις,

et c'est la leçon que j'adopterais dans le texte du poème, avec l'athétèse de 137 qui en serait le complément : on ne ferait que suivre Aristarque. Mais en outre, j'adopterais au vers 134, avec ou malgré l'exemple d'Aristarque, la lecture de certains

ἐκ γὰρ οὗ πατρὸς κακὰ πείσομαι. . .

Dans les cinq vers 132-136, en effet, Télémaque parle successivement de la colère d'Icare, *son* père, à elle, et de la colère des Dieux : la leçon d'Antimaque me semble avoir pour corollaire la lecture οὗ qui rétablirait un balancement plus complet entre les deux parties de la phrase. Le texte actuel τοῦ πατρός doit être l'une de ces corrections alexandrines ou préalexandrines, par lesquelles les éditeurs d'Athènes ou d'ailleurs, ignorant désormais le digamma, voulaient remédier aux fautes de métrique qu'entraînait la disparition de cette consonne. Cette ignorance ou cet oubli du digamma nous a valu au vers 133 la

variante αὐτὸς ἑκών : les scholies nous donnent ἑκών · γρ. ἐγών. Comme il arriva souvent, ce malencontreux ἑκών, qui rendait le vers homériquement faux, avait passé de la marge dans le texte : primitivement, le scribe ou l'éditeur avait en marge de son texte telle scholie que nous ont conservée les manuscrits : φασὶ γὰρ ἔθος ἦν εἴ τις ἑκὼν ἐξ οἴκου γυναῖκα ἀπέπεμψε...

Nous avons ailleurs quelques équivalents de ce (τ)οῦ πατρός. En ce même chant β, v. 204-206, les prétendants se plaignent de Pénélope, de *ses* perpétuels retards, et de leur propre attente en cette lutte pour *sa* gloire, *à elle* :

.... ἡμεῖς δ' αὖ ποτιδέγμενοι ἤματα πάντα
εἵνεκα ἧς ἀρετῆς ἐριδαίνομεν...

Le texte actuel porte εἵνεκα τῆς ἀρέτης. Aristarque avait déjà ce texte sous les yeux et voulait voir en τῆς, non pas l'article, mais un pronom féminin désignant Pénélope, ὁ 'Αρίσταρχος λείπειν φησὶ τὸ ἄρθρον ἵν' ᾖ εἵνεκα τῆς ταύτης ἀρετῆς · 'Ιακὸν δὲ τὸ ἔθος εἶναι.

De même au chant κ, vers 250, Euryloque revient du palais de Circé et raconte la triste aventure de *ses* autres compagnons (par opposition aux compagnons restés avec Ulysse)

Καὶ τότε ὧν ἄλλων ἑτάρων κατέλεξεν ὄλεθρον.

Le texte actuel porte τῶν ἄλλων, alors que seize vers plus loin, Euryloque parle à Ulysse « de tes compagnons »

οὔτε τιν' ἄλλον
ἄξεις σῶν ἑτάρων.

Cf. β 164 et, surtout, τ 247-248 :

τίεν δέ μιν ἔξοχον ἄλλων
ὧν ἑτάρων · 'Οδυσεύς, ὅτι οἱ φρεσὶν ἄρτια ᾔδη.

Certains manuscrits donnent ὅτι τοι, qui est une pareille correction digammique.

*
* *

Quant aux termes techniques, deux exemples suffiront pour mettre en défiance le lecteur contre les condamnations sommaires dont les critiques du XIXe siècle frappaient tels et tels vers homériques, en s'appuyant, croyaient-ils, sur l'autorité des Anciens.



1. — **Les vers 613-619 de δ sont répétés en ο 113-119 :**

δώρων δ', ὅσσ' ἐν ἐμῷ οἴκῳ κειμήλια κεῖται,
δώσω, ὃ κάλλιστον καὶ τιμηέστατόν ἐστιν·
δώσω τοι κρητῆρα τετυγμένον· ἀργύρεος δὲ
ἔστιν ἅπας, χρυσῷ δ' ἐπὶ χείλεα κεκράανται,
ἔργον δ' Ἡφαίστοιο. πόρεν δέ ἑ Φαίδιμος ἥρως,
Σιδονίων βασιλεύς, ὅθ' ἑὸς δόμος ἀμφεκάλυψεν
κεῖσέ με νοστήσαντα· τεῒν δ' ἐθέλω τόδ' ὀπάσσαι.

Les critiques du XIXe siècle ont longuement discuté sur l'origine et la place authentique de ces vers : les uns tenaient pour le chant δ, les autres pour le chant ο ; cf. Amheis-Hentze *Anhang*, I, p. 116. Van Leeuwen, en son édition « révolutionnaire » de 1890, disait : « Quae inde ab hoc versu 613 sequuntur usque ad ε 28 non debentur poetae, qui *Telemachi Iter* cecinit, sed diasceuastae, qui illud carmen in duas partes discissum Odysseae inseruit ; versus 613-619 tamen, qui ex libro ο repetiti sunt, dubitari potest utrum ab ipso diasceuasta hoc loco iterati sunt an postea demum inculcati ; hos damnabant G. Hermann, Bernhardy, aliique. » Nauck et Kirchhoff tenaient aussi pour l'athétèse, que repoussait Wilamowitz-Möllendorff. Pour la reconstruction de la *Télémakheia* et de l'*Odysseia* primitives, la controverse était des plus importantes. Or, certains manuscrits (F, P, H², X, O de Ludwich ; *b*, *i*, H³, L⁵ d'Allen) ne portant pas en ο ces sept vers 113-119, on pouvait conclure qu'il fallait les conserver en δ 613-619 et que, là seulement, ils étaient authentiques. Le *papyrus* Amherst vint donner plus de poids encore à cette opinion : il ne portait pas, lui non plus, ces vers 113-119 en ο. Mais la scholie de δ 613 semblait formelle : σημειοῦνται ὡς ἀκατάλληλοι, ***ces vers sont notés comme incohérents*** [***en cette place***].

A vrai dire, on ne voit pas bien cette « incohérence » : tout au contraire, la suite du discours est parfaitement logique et suivie. Ménélas vient d'offrir (vers 587-592) à Télémaque des chevaux et un char. Télémaque a refusé (vers 594-608) d'emmener en Ithaque ces bêtes de luxe que sa pauvre île ne saurait nourrir. C'est alors que, changeant ses cadeaux (vers 612), Ménélas promet de lui donner (613-619) le magnifique cratère d'argent aux lèvres de vermeil. Où voir ici l'ἀκατάλληλον de la scholie ? A la ligne suivante, elle nous dit : εἰς μακροκατάληκτα.... N'aurions-nous pas une contamination d'une ligne à l'autre ?

En ο 116, Eustathe nous dit que les sept vers se retrouvent

sans changement dans les deux passages, *ici* (en ο) et *là* (en δ) : καὶ ἀπαραποίητοι οἱ ἐνταῦθα στίχοι κεῖνται καὶ ἐκεῖ. Pour exprimer la même idée, les Scholiastes et Commentateurs employaient aussi le mot ἀπαράλλακτος. Au sujet des vers 184-191 de ο qui se retrouvent « sans changement » dans γ 486-493, Eustathe nous dit : καὶ κεῖνται καὶ ἐνταῦθα στίχοι ἀπαράλλακτοι ὁποῖοι καὶ ἐκεῖ. De même en ζ 102, la scholie nous dit : κατὰ πάντα ἀπαράλλακτος ἡ εἰκών.

A première vue, on ne découvre pas où cette comparaison (εἰκὼν ἡ παραβολή, dit Eustathe, p. 41, 1 ; ἐξ οὗ εἰκὼν λέγεται ἡ παραβολὴ παρὰ τοῖς ὕστερον, dit-il encore 582, 25) est répétée « sans changement » ; il s'agit d'Artémis chassant avec ses nymphes sur le Taygète et sur l'Érymanthe (ζ 102-110) ; le Poète lui compare Nausicaa jouant avec ses filles ; cette comparaison ne se retrouve pas dans les poèmes homériques. Mais Virgile l'a traduite dans l'*Énéide*, I, 498-503 et, par Aulu-Gelle, IX, 9, nous voyons que les Anciens rapprochaient volontiers ces deux passages, en donnant la préférence aux vers de l'*Odyssée*. Eustathe vante cette σεμνοτέραν παραβολήν de l'*Odyssée*, sans faire la moindre allusion au texte de Virgile. Je crois néanmoins que notre scholie de ζ 102 doit être restituée : κατὰ πάντα ἀπαράλλακτος ἡ εἰκὼν [παρὰ Οὐεργιλίῳ], — à moins qu'un autre poète grec n'ait interposé son imitation entre Homère et Virgile.

Et je crois que, dans la scholie de δ 614, le texte primitif ΑΠΑΡΑΛΛΑΚΤΟΙ est devenu ΑΚΑΤΑΛΛΗΛΟΙ sous l'influence de ΜΑΚΡΟΚΑΤΑΛΗΚΤΑ à la ligne suivante. Il ne faut donc tirer aucun argument décisif de ce texte pour ou contre la teneur première des poèmes odysséens ni pour ou contre leur arrangement postérieur.

II. — Autre exemple. Les *Scholia* nous disent en β 325-326 : βεβαιωτικὰ ταῦτα τὰ ἔπη τοῦ μὴ εἰρῆσθαι ὑπὸ Τηλεμάχου τοὺς προηθετημένους στίχους

πειρήσω ὥς κ' ὔμμι κακὰς ἐπὶ κῆρας ἰήλω
ἠὲ Πύλονδ' ἐλθὼν ἢ αὐτοῦ τῷδ' ἐνὶ δήμῳ.

Tous les éditeurs modernes en concluent que les deux vers cités là (= 316-317), athétisés par Aristarque, *proathétisés* par ses prédécesseurs, doivent être expulsés du texte, cf. Ludwich, Allen, van Leeuwen, etc. Mais à lire ce passage, il apparaît que cette expulsion mutile le contexte et n'est pas, en vérité, possible. Or certains manuscrits nous donnent la variante προστεθειμένους, au lieu de προηθετημένους. La vraie lecture est προστεθειμένους, cf.

Schol. β 51 : Ἀριστοφάνης προστίθησιν (*suivent deux vers* ajoutés au texte par Aristophane), et α 424 : ἐν δὲ τῇ Ἀργολικῇ προστέθειται (*suit un vers* ajouté par *l'Argolique* et maintenu par Aristophane). Ce sont les trois vers (318-320) *ajoutés* aux deux vers 316-317 qui doivent être expulsés : de fait, ils se détachent sans peine du contexte, et ils contiennent des *hapax*, ἔμπορος, ἐπήβολος, dont les Anciens avaient déjà grand'peine à rendre compte. Il faut donc lire ΤΟΥΣΓΠΡΟΣΤΕΘΕΙΜΕΝΟΥΣ.

IV. — LES TRANSPORTS DE SCHOLIES

De toutes les fautes des *Scholia*, il n'en est pas de plus importantes pour l'établissement du texte odysséen que celles qui touchent aux athétèses. Nous venons de voir par notre dernier exemple comment les éditeurs les plus critiques d'aujourd'hui et même les spécialistes des études aristarchéennes, A. Ludwich et A. Roemer, se sont trop souvent fiés aux lectures de Dindorf qui les ont induits en des affirmations tout imaginaires. Le nombre des scholies, qui ne sont pas à leur place, est grand : plus grand encore, et se chiffrant par centaines, le nombre des scholies qui pourraient être attribuées à plusieurs vers ou même à plusieurs rhapsodies des poèmes homériques. En règle générale, on doit poser que rien n'est moins certain que l'attribution des athétèses.

Au chant α, les *Scholia* nous donnent l'explication du calembour d'Athéna sur le nom d'Ulysse :

.... τί νύ οἱ τόσον ὠδύσαο, Ζεῦ;

Cette explication ne se trouve pas au vers 62 qui contient le calembour : elle est répétée deux fois en 21 et en 75, où elle n'a que faire. En α 120, les scholies nous disent : καὶ τοῦτο διὰ τοὺς μνηστῆρας ἵνα τὸ σκῆπτρον ἰδόντες ὡς βασιλέα αὐτὸν ὑπονοήσωσι. Cette note ne saurait convenir ni à ce vers 120

ξεῖνον δηθὰ θύρησιν ἐφέσταμεν· ἐγγύθι δὲ στάς,

ni à aucun de ceux qui le précèdent ou qui le suivent, même de loin. Le sceptre ne fait son apparition dans l'*Odyssée* qu'en β 37, quand Télémaque, debout au milieu de l'agora, le reçoit des mains du héraut Pisénor, l'homme aux sages conseils,

στῆ δὲ μέσῃ ἀγορῇ· σκῆπτρον δέ οἱ ἔμβαλε χειρί...

C'est à ce vers 37 de β que la scholie peut s'appliquer le plus justement du monde : si nous l'avons en α 120, c'est peut-être la double présence de στάς et de στῆ en ces deux vers α 120 et β 37 qui causa l'erreur du scribe.

Suivant les manuscrits, la même scholie est accolée à tel vers ou à tel autre : cf. γ 332 et 341, ι 106, ν 221, etc. En δ 26,

ξείνω δή τινε τώδε, διοτρεφὲς ὦ Μενέλαε,



les scholies nous disent : τῶδε · παροξυτονητέον, ἵνα νοηθῇ δυϊκόν · ἄλλως τὸ τῶδε ἐγκλιτέον · δεικτικὸν δὲ ὂν δηλοῖ τὴν ἐγγύτητα αὐτῶν. Tout est clair en cette note, si l'on constate dans Eustathe que certains lisaient τώ γε. Mais Dindorf ajoute : « Post hoc scholion, in M, sequuntur verba τὴν ἀγαθοῦ καταφθιμένοιο λιπέσθαι ἐλλειπτικῶς ἐνοήσαμεν τὸ ἀλλὰ παῖδα ἀγαθὸν, quae non intelligo. » Cette addition de M est, en effet, inintelligible. Elle le devient un peu moins si l'on se reporte à une autre note d'Eustathe touchant les vers 62-64. Zénodote, Aristophane et Aristarque les athétisaient à cause d'un autre duel, δυϊκόν. qui leur semblait nécessaire et qui, dans le texte actuel, n'était pas respecté. Or le vers 64 parle de bonne progéniture,

σκηπτούχων, ἐπεὶ οὔ κε κακοὶ τοιούσδε τέκοιεν.

Eustathe nous dit : ἰστέον ὅτι ἐν τῷ (v. 62) οὐ γὰρ σφῷν γε...., βούλονται οἱ Παλαιοὶ σὺν τῷ ἰῶτα γράφειν τὸ σφῷν, ἵνα δηλοῖ τὸ σφῶϊν δυϊκόν · ἐν δὲ τῷ (v. 64) οὐκ ἂν κακοὶ τοιούσδε τέκοιεν...., κακοὺς λέγει τοὺς δυσγενεῖς. L'addition de M nous donne un autre sens de κακοί et de ἀγαθοί en alléguant le vers 196 de γ

ὡς ἀγαθὸν καὶ παῖδα καταφθιμένοιο λιπέσθαι,

qu'Eustathe commente ainsi : ὅτι γνωμικὸν τὸ ὡς ἀγαθὸν καὶ παῖδα καταφθιμένοιο λιπέσθαι ἀνδρός, ἐν ᾧ ἀπὸ κοινοῦ νοητέον τὸ ἀγαθὸν παῖδα · τί γὰρ ἄλλως ἀγαθὸν ἐὰν ἐξώλης υἱὸς πατέρα ἀγαθὸν διαδέχοιτο ; οὕτω καὶ ἐν τῷ

.... ἀγαθὴ δὲ παραίφασίς [ἐστιν] ἑταίρου

τὸ ἀγαθοῖ ἀπὸ κοινοῦ συνεπινοεῖται, ἵνα λέγῃ ἀγαθὴν παραίφασιν τὴν τοῦ ἀγαθοῦ ἑταίρου. Dans les Commentaires alexandrins, cette note de γ 196 devait être répétée, — c'était l'habitude de répéter ainsi deux et trois fois les mêmes remarques au sujet de mots semblables ou contradictoires, (cf. scholie δ 52 : ἐρρήθη μὲν ἤδη καὶ ἐν ἄλλοις, ῥητέον δὲ καὶ τοῦτο) — en δ 62-64, où Eustathe l'abrégea, d'où M, par erreur, la transporta en δ 26 avec de nouvelles abréviations qui légitiment l'appréciation de Dindorf.

En δ, 436,

τέσσαρα φωκάων ἐκ πόντου δέρματ' ἔνεικε,

les trois manuscrits B E Q nous disent : φωκάων · τὰ δέρματα φῶκας καλεῖ, ὡς βόας τὰς βύρσας. Dindorf cite la note de Buttmann : « In P hoc scholion adscriptum versui 450 ; aliquanto minus inepte quam ad utrumque locum referretur hoc schol. ad 442. » C'est au vers 437 qu'Eustathe nous dit : ὅρα δὲ καὶ ἐνταῦθα σχῆμα τὸ κατὰ

τὸ σιωπώμενον· ὡς μὲν γὰρ νεόδαρτα ἦσαν τὰ δέρματα λέγει, τίς δὲ αὐτὰ ἐξέδειρεν οὐ λέγει· σημείωσαι δὲ καὶ νῦν μὲν φωκάων δέρματα ἔφη ἐντελῶς, μετ' ὀλίγα δὲ φῶκας αὐτὰ εἶπεν ἐν τῷ

φωκάων [ἁλιοτρεφέων] ὀλοώτατος ὀδμή,

τῷ τοῦ ὅλου ὀνόματι τὸ μέρος καλέσας, ὡς καὶ ὅτε ἐλέφαντος λέγει ὀστοῦν καὶ βοῦν δὲ τὴν βύρσαν.

En ε, 236, dans la description des outils qu'Ulysse reçoit de Calypso, les scholies nous expliquent le mot ἴκριον, qui ne figure aucunement en ce passage : ἴκριον δὲ τὸ περὶ τὴν πρύμναν κατάστρωμα, ὡς αὐτὸς ἑτέρωθι ἐξηγεῖται αὐτά. Cette note est répétée au vers 254, où figure le mot ἐπίκριον, alors que ἴκρια est au vers 252 où les scholies nous l'expliquent en des termes analogues, mais non pas similaires. C'est à ce vers 252 qu'Eustathe accole la longue note sur ἴκριον, qui débute ainsi : ἴκριον δὲ ὡς καὶ προερρέθη. Les scholies et Eustathe ont déjà expliqué en effet le mot ἴκριον en O, 676 et 729, en γ, 353 et en ε, 163.

Pour la scholie de ζ 103, Dindorf répète la note de Buttmann : « Quae autem abhinc in hoc scholio leguntur in P Q quomodo huc venerint divinare nequeo ; spectant ad ι 51 ubi eadem fere repetita invenies et iterum quidem e Q. » Mais notre scholie cite ce vers ι 51 en même temps que le vers B 800 : elle a donc été faite pour un troisième vers et l'hypothèse de Buttmann est caduque. C'est au vers 128 que texte, scholies et Eustathe indiquent la place de cette explication sur φύλλα. De 103 à 128, on a 25 vers d'intervalle : nous voyons par le *Venetus A* que ce nombre de vers composait une page en certains manuscrits ; l'erreur de page à page s'expliquerait d'elle-même sur un manuscrit dont les pages étaient juxtaposées horizontalement, en regard l'une de l'autre, si bien que la scholie marginale de l'une pouvait chevaucher dans l'intervalle jusqu'au bord de l'autre, puis passer dans le domaine de celle-ci.

En θ 355, les scholies nous disent : Ἀρίσταρχος δὲ δεσμόν γράφει au sujet du vers

Ἥφαιστ', εἴ περ γάρ κεν Ἄρης χρεῖος ὑπαλύξας.

D'où la note de Buttmann, reproduite par Dindorf : « Porsonus de H ad versum 353 : *Schol.* χρέως et χρείως, Ἀρίσταρχος δὲ δασμὸν γρ. *sc. pro* δεσμόν. Ut incertum sit ex his quidem relationibus volueritne Aristarchus primo loco δασμὸν *tributum*, *multam* pro δεσμόν, in altero loco δεσμὸν ὑπαλύξας. Quanquam Aristarchus, si hoc posterius mutatum isset, δεσμούς ni fallor potius posuisset. »



Aristarque, qui lisait en 353 δεσμὸν ἀλύξας, aurait lu pareillement en 355 δεσμὸν (au lieu de χρεῖος) ὑπαλύξας. Mais de 355 à 361, les scholies ne commentent rien, alors qu'au vers 359 on a δεσμὸν ἀνίει, qu'Eustathe nous explique : τὸ δὲ ἀνεῖναι, οὐ δεσμοῦ μόνον σημαίνει λύσιν etc. Ce vers 359 était homériquement juste, mais classiquement faux,

ὣς εἰπὼν δεσμὸν ἀνίει. . .
— — — — ᴗ ᴗᴗ —

La correction de δεσμῶν ἀνίει pouvait sembler d'autant plus légitime que l'on avait en 275-276 δεσμοὺς ἀρρήκτους ἀλύτους, et 278 δέσματα, en 296-297 δεσμοὶ τεχνήεντες, en 336 δεσμοῖσ' ἐθέλοις κρατεροῖσι, en 340 δεσμοὶ ἀπείρονες. Certains manuscrits nous donnent pareillement δεσμῶν ἀνίει en 359 ; mais Aristarque tenait pour le singulier δεσμόν, comme en 353 δεσμὸν ἀλύξας ou comme en 360 ἐκ δεσμοῖο λύθεν : en aucun de ces deux vers, le pluriel δεσμούς et δεσμῶν ne pourrait entrer dans le mètre. Ludwich et Allen ont donc raison de reporter la scholie à ce vers 359 que van Leeuwen lisait, par contre, en ses premières éditions :

ὣς εἰπὼν δεσμῶν σφ' ἀνίει μένος Ἡφαίστοιο.

En sa prudente édition de 1917, van Leeuwen a renié cette audace et repris δεσμὸν ἀνίει en attribuant aussi à ce vers 359 la lecture d'Aristarque.

Au vers 106 de ο,

τῶν ἕν' ἀειραμένη Ἑλένη φέρε, δῖα γυναικῶν,

les scholies nous disent : τρεῖς ὀξεῖαι · καὶ εἴπομεν ἐν τῇ Ἰλιάδι τὸ αἴτιον. « Annotatio ab hoc loco aliena », ajoute sans plus Dindorf. Il est évident que Dindorf a raison : du moins ne voit-on pas dans ce vers les trois ὀξεῖαι nécessaires ; mais encore que signifie au juste ce mot ? Est-ce le terme de grammaire ? ὀξεῖα καὶ βαρεῖα συνελθοῦσαι περισπωμένην ποιοῦσιν. . . En B 625, Eustathe nous dit : αἱ Ὀξεῖαι καλούμεναι Νῆσοι, ἃς Θοὰς ἐν Ὀδυσσείᾳ εἶπεν ὁ Ποιητής, et le même Eustathe répète au sujet de ν 299 : περὶ δὲ Θοῶν Νήσων ἀκριβῶς ἐν τοῖς εἰς τὴν Βοιωτίαν γέγραπται. Θοαὶ δέ, φασί, Νῆσοι μεταληπτικῶς αἱ λεγόμεναι Ὀξεῖαι. C'est donc à ν 297 que revient notre scholie et ὀξεῖαι est un terme géographique, le nom propre de ces Iles Pointues ; par contre, Βοιωτίαν désigne ici, non pas le pays de ce nom, mais le chant B de l'*Iliade*, ἐν τῇ Ἰλιάδι. Ce chant a pour titres, au début, Ὄνειρος et, à la fin, Κατάλογος τῶν Νεῶν ἢ Βοιωτία, les Béotiens étant les premiers nommés en ce Catalogue.

Ces déplacements et transports de scholies se reconnaissent

sans peine quand il s'agit seulement d'une variante ou d'une explication de mots : le plus souvent du moins, il est facile de retrouver dans le texte homérique à quelle expression du texte telle scholie se rapporte véritablement. Mais quand il s'agit de vers athétisés, les chances de mauvaise attribution sont des plus grandes et nos éditeurs actuels expulsent ou proposent d'expulser du texte odysséen nombre de vers que nos scholies semblent irrévocablement condamner, et qui pourtant sont victimes d'une erreur des copistes. Au temps où les signes critiques maintenaient l'intimité entre les vers et leurs commentaires, ces erreurs judiciaires devaient être plus rares : même alors, elles devaient pourtant se rencontrer. Par l'exemple de notre meilleur manuscrit homérique (cf. l'*Introduction* de Comparetti à sa publication photographique du *Venetus A*[1]), on peut voir les fréquentes méprises que commettaient les copistes entre signes ou entre vers.

Autre cause d'erreur : les *papyri*[2] nous ont rendu des modèles d'exemplaires que l'on peut appeler rhapsodiques, en entendant par là qu'ils étaient faits à l'usage des rhapsodes ou, tout au moins, des lectures à haute voix. Sur ces exemplaires, les noms des divers interlocuteurs sont indiqués en marge par Πάνδαρος πρὸς Αἰνείαν, Αἰνείας Πανδάρῳ et quand, le dialogue terminé, le Poète reprend son récit, la marge prévient le récitant : ὁ Ποιητής. En outre de ces indications verbales, une *paragraphè* indique parfois les divisions du dialogue ou du récit : or la *paragraphé* et l'*obel* ne se distinguaient l'un de l'autre que par leur place ; barres horizontales à la gauche du texte toutes deux, l'une était juste en face du vers (c'était l'*obel*) l'autre (la *paragraphè*) était dans l'interligne : combien de fois celle-ci dut-elle être prise pour celle-là, et réciproquement !

Contre ce genre d'erreurs, Eustathe peut nous être encore d'un grand secours. Ce n'est pas qu'il ait sur les athétèses la même opinion en général que les premiers Alexandrins ; tout au contraire : à l'écart de ces Vieilles Gens, οἱ Παλαιοί, il se range plutôt parmi les *Jeunes*, οἱ Νεώτεροι. Les *Vieux* (l'expression revient sans cesse dans Eustathe) avaient eu l'athétèse trop facile, pensaient les Jeunes (c'est dans Strabon surtout que revient ce second terme). La mode d'athétèse avait régné aux premiers temps alexandrins ; à l'école de Pergame, elle avait fait place à

1. Cf. *Pap. Oxyr.*, VIII, 1086 : même incertitude des signes, en particulier de l'*obel*. Cf. sur le *Venetus*, l'*obel* et la *paragraphé*, Dindorf, *Schol. Iliad.*, I, p. XIX, et Nicole, *Schol. Genev.*, p. XLII-XLVI.

2. Cf. *Pap. Oxyr.*, II, p. 105 : les éditeurs datent ce *papyrus* de 200 ou 220 après J.-C.



la mode contraire dont Macrobe nous donne la règle, quand il énumère les trois opérations que la sagesse populaire de son temps juge impossibles [1] : « arracher à Zeus sa foudre, à Hercule sa massue et l'un de ses vers à Homère. »

Mais cette mode nouvelle remonte beaucoup plus haut que Macrobe et que Strabon même : nous allons en voir un effet dans les *Géorgiques* de Virgile. Tant que les *papyri* ne nous auront pas rendu un fragment de *Commentaires* plus explicatif là-dessus que celui de l'*Oxyr.* 1086, c'est à Eustathe que nous serons réduits pour étudier dans le détail les arguments des Jeunes et des Vieux.

Mais c'est par centaines que l'on pourrait citer les passages où Eustathe, disciple des Jeunes, rejette les athétèses des Vieux, — et leurs athétèses les plus justes, les mieux motivées, les plus certaines quelquefois, — en invoquant des raisons bonnes ou mauvaises, puériles souvent, ridicules parfois et même absurdes.

En λ 38-43, les scholies, fidèles à la doctrine des Vieux, nous disent : οἱ καὶ παρὰ Ζηνοδότῳ καὶ Ἀριστοφάνει ἠθετοῦντο ὡς ἀσύμφωνοι πρὸς τὰ ἑξῆς. Tel est le texte de certains manuscrits, et Dindorf, après Porson, corrige οἱ καὶ en οἱ ἕξ. Certains autres manuscrits portent ἀθετοῦνται οὗτοι οἱ ἓξ ὅτι οὔπω προσέρχονται, ce qui invalide un peu la correction de Dindorf, car la comparaison avec vingt autres passages similaires nous permet de rétablir sûrement le texte primitif : [ἀθετοῦνται οὗτοι] οἱ [ἓξ στίχοι] καὶ παρὰ Ζηνοδότῳ καὶ Ἀριστοφάνει [προ]ηθετοῦντο. Dans le langage des Commentateurs, l'*athétèse* est toujours l'œuvre d'Aristarque ou de ses successeurs, et la *proathétèse*, celle de ses prédécesseurs.

L'oubli fréquent, que l'on constate dans les *Scholia* de ἀθετοῦνται devant προηθετοῦντο, se comprend sans peine. Dans les écrits des critiques, le simple signe de l'*obel* devait souvent remplacer le mot ἀθετοῦνται. En certains endroits, cet *obel* était transcrit par le scribe en ὀβελίζονται. Le plus souvent, le scribe, par étourderie ou faute de bien en discerner la valeur, négligeait le signe et ne transcrivait que les mots. C'est ainsi que deux de nos manuscrits marquent de l'*obel* nos six vers 38-43 (M et I de Ludwich) : deux autres les marquent de signes différents. Eustathe nous dit : ἀθετοῦσιν οἱ Παλαιοί, et il nous donne les raisons de cette athétèse en ajoutant οἱ δὲ Λυτικοὶ λαλοῦσιν, et il rapporte les raisons de ces « résolveurs de difficultés », lesquels s'obstinaient à nier l'évidence. Il faut noter que ces Λυτικοί sont des Jeunes qui

1. *Saturnales*, V, 3.

remontent plus haut que Virgile : car, ayant imité ces six vers fameux en ses *Géorgiques*, IV, 475, Virgile les a tenus pour authentiquement homériques.

En π 101, les scholies nous disent : ὃ μὴ νοήσαντές τινες προσέθηκαν τὸ

ἔλθοι ἀλητεύων....

ἔστι δὲ περιττὸς ὁ στίχος καὶ διαλύων τὸ πᾶν νόημα... οὗτος ὁ στίχος ὀβελίζεται καὶ καλῶς. Eustathe porte le même jugement sur ce vers malencontreux, qu'ont ajouté certains maladroits, ἠχρείωσαν τὸ σχῆμα τοῦτό τινες παρεμβαλόντες μετὰ τὸ

.... ἠὲ καὶ αὐτὸς

τὸ

ἔλθοι ἀλητεύων,

et que les Vieux ont bien fait d'obéliser, διὸ καλῶς οἱ Παλαιοὶ ἐπιστήσαντες ἐνόθευσαν τὸν στίχον ὀβελίσαντες, *à moins* pourtant que l'on ne puisse dire que..., εἰ μὴ ἄρα τις εἴπῃ... et Eustathe, pour conserver ce vers « bâtard », donne la raison qu'il invoquera toujours en pareille circonstance : le Poète, dans ce vers qui peut sembler inutile, voire gênant et peu sensé, a eu sans doute telle et telle intention esthétique... Car la « méthode esthétique », que nous voyons reparaître dans l'étude d'Homère depuis une vingtaine d'années, eut ses coryphées dans les Jeunes, dont Eustathe nous résume les belles raisons de goût et d'art.

En π, 281-299, les scholies nous disent que Zénodote « athétisait » dix-huit vers, ἀθετεῖ Ζηνόδοτος ιη' : il faut ici encore rétablir ἀ[θετεῖ Ἀρίσταρχος καὶ προη]θέτει Ζηνόδοτος. Il n'est pas douteux que répétés en τ, 5 et suivants, ces vers n'y sont pas pas déplacés, tandis qu'en π, ils sont peu compréhensibles pour diverses raisons que donnaient les premiers Alexandrins. Ils les notaient donc de l'*obel astérisqué* en π et de l'*astérisque* en τ. Eustathe nous rapporte cette condamnation des Παλαιοί et semble s'y résigner. Mais il a commencé par nous détailler les arguments esthétiques qui militent pour le salut de ces vers : ὅρα τὸ τοῦ Ὀδυσσέως βαθὺ καὶ ἐπιχειρηματικὸν...., καὶ γνωμικὸν ἀστείως ὡς ῥήτωρ χορηγεῖ....

En ρ, nous disent les scholies, les manuscrits les plus soignés, ἐν τοῖς χαριεστέροις, n'athétisaient que les deux vers 160-161, alors que les plus communs, les plus vulgaires, ἐν τοῖς κοινοτέροις, εἰκαιοτέροις, athétisaient les seize vers 150-165. Eustathe garde le silence sur cette athétèse, mais fait admirer à son lecteur l'habileté du Poète en ce passage, ἰδοὺ εὐμεθόδως ὁ Ποιητὴς ἐδήλωσε μὲν

τῇ γυναικὶ ὡς ἐν Ἰθάκῃ ἐστὶν Ὀδυσσεύς, οὐκ ἐπληροφόρησε δέ. Cf. les vers 130-133 de τ : ils manquaient dans la plupart des manuscrits consultés par les Alexandrins, — d'où leur athétèse, — mais Eustathe veut les attribuer au Poète, ἔνθα τίθησιν ὁ Ποιητής.... λέγει δέ τι καὶ περὶ κ.τ.λ., en un passage où, plus loin, il vante τὴν Ὁμηρικὴν δεινότητα. Cf. encore τ 346-348 : ἀθετεῖται ὁ τοιοῦτος τόπος παρὰ τῶν Παλαιῶν · ὁ μέντοι Ποιητὴς εὐμεθόδως εἶπουν εὐπλάστως κ.τ.λ., dit Eustathe. Aussi chaque fois qu'Eustathe célèbre la « belle méthode » du Poète, pouvons-nous penser à une athétèse des Anciens, même quand les scholies ne la mentionnent pas. Telle, par exemple, la Chasse au Sanglier du Parnasse en τ 394-465 : ὡς ἐν ἄλλοις, dit Eustathe, οὕτω κἀνταῦθα εὐμεθόδως ὁ Ποιητὴς ἱστορίας παρεισοδιάζει κ.τ.λ. Telle encore l'Histoire de l'Arc, en φ 13-41 : παρεμπλέκων ὁ Ποιητὴς καὶ ἐνταῦθα εὐμεθόδως ἱστορίαν, dit Eustathe, et les deux pages consacrées par lui à cet épisode méritent d'être lues, si l'on veut mesurer les trésors d'ingéniosité que dépensaient les Jeunes à reviser les condamnations des Vieux ; jamais légitimistes n'ont trouvé de plus beaux arguments contre les impiétés révolutionnaires. On peut se reporter encore à χ 31-33, 239 et suivants, surtout à ψ 153 et suivants, où Eustathe entreprend de légitimer une phrase qui, grammaticalement (c'est lui-même qui le reconnaît), est incompréhensible : ἔστιν ἡ σύνταξις κατ' ἔλλειψιν, explique-t-il. Aussi quand il arrive au vers 296 de ψ où Aristarque et Aristophane, οἱ κορυφαῖοι τῶν τότε γραμματικῶν, voulaient arrêter l'*Odyssée*, περατοῦσι τὴν Ὀδύσσειαν, il faut l'entendre parler de ces gens qui amputent les membres les plus essentiels, οἱ δὲ τοιοῦτοι πολλὰ τῶν καιριωτάτων περικόπτουσιν, qui emprisonnent, étranglent tout le poème et n'en font plus qu'un corps de guêpe, ἔστιν αὐτοῖς στενῶσαι καὶ συσφίγξαι καὶ οἷον σφηκῶσαι τὴν ὅλην ποίησιν, — ces gens qui en arrivent à supprimer le si beau résumé qu'Ulysse fait à Pénélope de toutes ses aventures et la seconde *Nekuia !* « A quoi bon, disent-ils, cet épisode d'une seconde *Descente aux Enfers ?* — A quoi bon ! comme si la variété redondante n'était pas la source du poème, comme si la répétition sous des formes nouvelles n'était pas l'habitude du Poète. »

Τίς, φασι, χρεία τοῦ δευτέρου τῆς Νεκυίας ἐπεισοδίου ;

Ἡ λύσις ὅτι αἴτιον ἡ τῆς Ποιήσεως πολύφωνος ποικιλία καὶ ὅτι καὶ ἕτερα παρὰ τῷ Ποιητῇ πολλὰ κεῖνται ὁμοειδῆ.

Suit toute une longe page de répliques à ceux qui cherchaient en cette *Seconde Nekuia* des difficultés, dont la λύσις apparaissait aussitôt aux bons esprits.

Il faut prendre garde cependant : l'admiration des Jeunes pour

le moindre mot des poèmes homériques débordait en explications et louanges dont les vers athétisés par les Vieux n'avaient pas le monopole ; il y en avait pour beaucoup d'autres vers, et l'on pourrait se tromper grandement si l'on prenait toujours ces commentaires esthétiques pour guides dans l'attribution des athétèses douteuses.

En λ, 452, Dindorf imprime : οὐδ' οὗτοι ἐφέροντο ἐν τοῖς πλείστοις ὡς μαχόμενοι τοῖς προκειμένοις, et il ajoute en note : « Annotatio loco alieno posita spectat fortasse ad. v. 454-456. » Cramer avait rapporté cette note à 451. Ludwich, dans son *Aristarchs Textkritik* la rapporte à 454-456, en disant « von Dindorf hierher gezogen », sans donner d'autre raison. Dans son édition de l'*Odyssée*, Ludwich répète cette attribution sans prévenir le lecteur que c'est là simple hypothèse ; Allen suit Ludwich ; van Leeuwen, en son édition de 1890, fait de même, mais en prévenant le lecteur, — précaution qu'il oublie en son édition de 1917 où les trois vers 454-456 sont expulsés du texte avec cette note : « Olim plerique libri omittebant. »

Eustathe, qui au vers 446 nous a vanté la belle méthode du Poète dans l'histoire de Pénélope, ἱστορῶν εὐμεθόδως τὰ κατ' ἐκείνην, nous fait admirer encore l'habile mélange des conseils et du pathétique dans ces vers 454-456 : οἷς πάλιν ἐπιπλέκων παραίνεσιν καὶ τῷ παθητικῷ εἴδει τοῦ λόγου συγκεραννὺς βουλὴν φησίν

ἄλλο δέ τοι ἐρέω........

et, quand il a cité et un peu expliqué ces trois vers 454-456, il ajoute, — comme s'il voulait nous persuader qu'ils sont bien à leur place, — qu'ils annoncent exactement ce qui arrivera par la suite, ἔχει δὲ ὁ λόγος καὶ προαναφώνησιν τῶν εἰσέπειτα, ὡς τοῦ Ὀδυσσέως μὴ παῤῥησιασομένου τὴν οἴκοι ἔλευσιν. Il semble donc que l'hypothèse de Dindorf puisse être fortement appuyée par ce plaidoyer : si Eustathe défend si bien ces vers, c'est qu'ils étaient inculpés d'une grave façon ; les Vieux en avaient sans doute constaté l'absence dans la plupart des manuscrits, et la teneur en était contradictoire avec ce qui les précédait...

On ne voit pas, à vrai dire, comment le second grief peut s'appliquer aux trois vers 454-456 qui répètent au contraire ce que 441-443 avaient déjà dit : de 444 à 453, il n'est pas un mot qu'ils puissent, de près ou de loin, contredire. L'athétèse ne leur convient donc ni plus ni moins qu'à 452-453, qui ne rempliraient pas mieux la condition indiquée et qui pourraient tout aussi bien se détacher du texte. On ne saurait faire descendre l'athétèse plus bas que 456, car en 458 les scholies nous en

indiquent un autre, et 457 est indispensable. En remontant plus haut que 452, on ne voit pas que 444-451 puissent être supprimés, ni en bloc ni séparément, et comme nous avons une troisième athétèse en 435-440, il ne reste que les vers 441-443, qui se détacheraient aussi facilement que 452-453 ou 454-456, mais qui ne contredisent pas mieux ce qui les précède. Où placer en fin de compte cette athétèse ?

Peut-être un manuscrit nous donne-t-il un indice : c'est M de Dindorf et de Ludwich, U⁵ d'Allen.

Dans un autre manuscrit (H de Ludwich, H³ d'Allen), Dindorf a trouvé la scholie qu'il impute à 435-440 et qu'il faut rétablir, je crois, de la façon suivante : ἀθετοῦνται [καὶ] παρὰ 'Αριστοφάνει (cf. ρ 181 : ἀθετεῖ καὶ 'Αριστοφάνης). C'est le même manuscrit H-H³, qui nous fournit en 452 (?) : οὐδ' οὗτοι ἐφέροντο ἐν τοῖς πλείστοις... κ.τ.λ. Dans ce manuscrit encore, l'*obel* est marqué devant les six vers 435-440. Mais dans M-U⁵, nous dit Dindorf en note, « non his tantum [sex], sed octo versibus 435-442 obeli sunt appicti errore manifesto ». La présence de ces *obels* devant 435-440, dit avec raison Ludwich en son *Aristarchs Textkritik*, confirme la correction ἀθετεῖ [καὶ] 'Αριστοφάνης, car Aristarque aussi devait athétiser ces vers qui ont l'*obel*. Mais on ne sait pourquoi en note de son édition Ludwich affirme « 435-440 ἀθ. Aristophanes; 435-442 (quos obelis notat M) ἀθ. Aristarchus », ni pourquoi Allen en note de sa seconde édition attribue à M-U⁵ la scholie de H-H³ : « 435 sqq. ἀθετοῦνται παρὰ 'Αριστοφάνει Sch. U⁵ (sc. 435-443 ; 435-442 obelis not. U⁵).

De ces indices, se dégage une hypothèse : 435-443 ont l'athétèse ; Aristarque et Aristophane mettaient l'*obel* devant les six premiers vers 435-440 pour des raisons que les scholies ne nous donnent pas ; et ils avaient une seconde et une troisième raison pour obéliser 441-443 : c'est que ces derniers vers, οὗτοι, ne se trouvaient même pas dans la plupart des manuscrits, οὐδ' ἐφέροντο· et contredisaient ce qui les précède.

Transposez cette hypothèse sur le texte. Les vers 435-440 se détachent sans peine : c'est une interruption d'Ulysse qui coupe inutilement la parole au Roi des Rois pour déblatérer contre les femmes des Atrides : ὅτι διακόψαντος 'Οδυσσέως τοὺς τοῦ 'Αγαμέμνονος λόγους..., ὃ δύναταί ποτε παρῳδηθῆναι εἴ τις ἀνέκαθεν ὑπὸ γυναικῶν βλάπτοιτο, dit Eustathe qui, sans le vouloir, nous confirme la validité de cette athétèse ; car ces premiers vers ne sont, en effet, qu'un lieu commun. Les vers 441-442 se détachent sans plus de dommage au contexte : passant en droiture de ce vers 434, qui déplore le déshonneur jeté par Clytemnestre sur tout son sexe,

θηλυτέρῃσι γυναιξί, καὶ ἥ κ' εὐεργὸς ἔῃσιν,

à ce vers 444, qui excepte Ulysse de tout danger conjugal,

ἀλλ' οὐ σοί γ', Ὀδυσεῦ, φόνος ἔσσεται ἔκ γε γυναικός,

le récit d'Agamemnon n'a rien perdu en force, ni en clarté ; tout au contraire.

Mais contre cette solution, deux obstacles se dressent :

1° il faut athétiser 430-443 ; or les *obels* dans M-U5 ne vont que jusqu'à 442 ;

2° les trois vers 441-443, qui doivent être « contradictoires à ce qui précède », μαχόμενοι τοῖς προκειμένοις, ne le sont pas plus que tous ceux dont nous avons parlé jusqu'ici.

Le premier obstacle ne paraît ni solide ni ardu ; les deux vers 442 et 443 commençant tous deux par ΑΛΛ, il ne serait pas surprenant que le scribe eût fait erreur et, prenant le premier de ces ΑΛΛ pour le second, n'eût pas doté celui-là d'un *obel* qu'il ne lisait pas devant celui-ci.

Le second obstacle n'est pas insurmontable : dans le passage correspondant d'Eustathe, ce n'est pas ΠΡΟΚΕΙΜΕΝΟΙΣ qu'on lit, c'est ΠΡΟΣΘΕΜΕΝΟΥ. Dans nos scholies, προ[σ]κειμένοις indiquerait une contradiction non avec ce qui précède, mais avec ce qui suit. Or, les trois vers 441-443, qui prêchent à Ulysse la défiance contre sa femme, sont tout juste l'opposé des vers suivants où l'on vante la sagesse et la droiture de Pénélope.

Je crois donc que notre athétèse s'applique en vérité à 441-443 et non pas à 354-356, malgré l'indication que semblaient fournir les plaidoyers esthétiques d'Eustathe en faveur de ces derniers vers. Mais c'est là, je crois, un cas exceptionnel et, pour se faire une idée moyenne, on peut lire les cinq ou six pages 1951-1957 de notre auteur, touchant la *Seconde Nekuia*. On ne s'étonnera pas ensuite de l'entendre canoniser les pires des interpolations.

En υ, il est un vers 104 où, des nuages du ciel, jaillit la foudre de Zeus, alors que, dix vers plus bas, le Poète dit expressément que ce message de Zeus éclate dans le ciel étoilé et dégagé de tout nuage.

. . . . ἀπ' οὐράνου ἀστερόεντος
οὐδέ ποθι νέφος ἐστί . . . . ·

Les scholies ne nous signalent pas l'athétèse de ce vers 104 qui, pourtant, se détache sans peine du contexte :

αὐτίκα δ' ἐβρόντησεν ἀπ' αἰγλήεντος Ὀλύμπου
[ὑψόθεν ἐκ νεφέων· γήθησε δὲ δῖος Ὀδυσσεύς.]



Mais il ne faut pas oublier combien rares et brèves et comprimées sont nos scholies des derniers chants odysséens : du début à la fin du poème, elles vont s'appauvrissant à chaque rhapsodie ; celles des trois chants χ, ψ et ω tiennent en 26 pages de l'édition Dindorf, alors que celles du premier chant en remplissaient à elles seules 64.

Au bout du compte, il est des athétèses que même les Plus Jeunes sont forcés d'admettre et dont Eustathe doit prendre son parti. Il nous en cite donc et nous fournit d'utiles vérifications aux dires des *Scholia*. En voici un exemple.

Les vers 94-95 de ε

> αὐτὰρ ἐπεὶ δείπνησε καὶ ἤραρε θυμὸν ἐδωδῇ
> καὶ τότε δή μιν ἔπεσσιν ἀμειβόμενος προσέειπεν

devraient ou pourraient être athétisés, si l'on s'en rapportait à la note du dernier éditeur de l'*Odyssée*, le savant et soigneux Th. W. Allen Il nous dit, en effet, dans sa seconde édition de 1916 : 94-95 εὐτελεῖς.... οἱ στίχοι *Schol.* Or il est matériellement impossible d'omettre ces deux vers sans interrompre toute continuité dans le texte. Allen rapporte cependant avec fidélité ce qu'il a lu dans les *Scholia* de Dindorf : 94-95 εὐτελεῖς κατὰ τὴν σύνθεσιν καὶ κατὰ τὴν διάνοιαν οἱ στίχοι.

A première lecture, il apparaît que ce texte est incomplet : le scribe a oublié entre οἱ et στίχοι le chiffre β, γ ou δ, indiquant le nombre de vers qui sont « vulgaires ». Les oublis de cette sorte sont innombrables, et, le plus souvent, irréparables pour nos *Scholia*. Mais une note de Dindorf (27-28) nous prévient en outre que rien ne permet de rapporter ce commentaire aux vers 94-95 : « Porsonus ob incertum hujus scholii positum conjiciebat pertinere illud ad v. 94-95. In P scriptum est interiori margine, incipiens ob angustiam a v. 96 et desinens proxime ante v. 98. » Buttmann.

A. Ludwich, dans son *Aristarchs homerische Textkritik*, applique cette scholie, non pas aux vers 94-95, mais aux vers 97-98 : « Das Schol. ist in H P ohne Lemma überliefert : Porson, Dindorf, Bekker und A. haben es fälschlich auf Vs. 94 und 95, Cobet (*Mnemos.*, 1879, p. 432) auf Vs. 101 und 102 bezogen ; s. indessen Eustath., 1525, 33 ; schon Buttmann erkannte das Richtige. » On lit, en effet, dans Eustathe, 1525, 33 :

> ἐρωτᾷς (*sic*) μ' ἐλθόντα θεὰ θεόν ; αὐτὰρ ἐγώ τοι
> νημερτέως τὸν μῦθον ἐνισπήσω · κέλεαι γάρ

εἴπομεν δὲ ἀφελῶς, ἀκολούθως τοῖς Παλαιοῖς οἵ φασιν ὅτι εὐτελεῖς οἱ δύο στίχοι οὗτοι καὶ κατὰ συνθήκην καὶ κατὰ διάνοιαν.

Ce texte d'Eustathe nous donne le nombre des vers athétisés οἱ δύο στίχοι : il faut donc rétablir dans notre scholie οἱ [β'] στίχοι. Il nous donne aussi l'attribution certaine de cette condamnation des Anciens aux vers 97-98 qui sont cités tout juste devant : à vouloir pratiquer l'athétèse en cet endroit, on ne rencontre pas une grande résistance d'adhésion dans les phrases qui précèdent ou qui suivent, et ce discours d'Hermès à Calypso commencera

Ζεὺς ἐμέ γ' ἠνώγει δεῦρ' ἐλθέμεν οὐκ ἐθέλοντα,

exactement comme tels autres discours d'une autre envoyée de Zeus, Iris, en B III, en I 48 et surtout en O 146 :

Ζεὺς σφὼ εἰς Ἴδην κέλετ' ἐλθέμεν ὅττι τάχιστα.

Entre O 140-146 et ε 87 et suivants, il est d'autres ressemblances : O 142 et ε 87, O 148 et ε 139, O 146 et ε 112. En outre, dans nos deux vers 97-98, il faut noter la présence de l'article τὸν μῦθον et de l'hapax ἐνισπήσω, car c'est ἐνίψω qu'on lit en β 137 :

ἔσσεται ὡς οὐ τοῦτον ἐγώ ποτε μῦθον ἐνίψω,

de même qu'en Λ 839, qui sonne de même façon,

ἔρχομαι ὄφρ' Ἀχιλῆι δαΐφρονι μῦθον ἐνίψω.

Cf. encore ι 37. Ces deux vers ε 97 et 98 ne sont pas empruntés directement à d'autres chants homériques, néanmoins, 97 sonne un peu comme ι 364 :

Κύκλωψ, εἰρωτᾷς μ' ὄνομα κλυτόν· αὐτὰρ ἐγώ τοι...

et 98 comme δ, 612 :

τοιγὰρ ἐγώ τοι ταῦτα μεταστήσω· δύναμαι γάρ.

Mais il est surtout notable qu'en 97, nous avons une et même deux de ces allitérations, τας, τα, ταρ, το et θον, θεα, θεον, qui semblent avoir délecté les oreilles des foules helléniques et que l'on peut retrouver à l'origine de bien des interpolations. Les rhapsodes ambulants n'avaient pas toujours un public de connaisseurs ni de délicats : au début surtout, avant Pisistrate et les guerres Médiques, quand ils voyageaient outre-mer dans les pauvres cités de la Grèce européenne ou dans le *Far West* des Grèces italiote et sicilienne, ils devaient recourir à ces moyens un peu vulgaires, εὐτελεῖς, dont nous avons le chef-d'œuvre peut-être

dans les vers 276-277 de β ; en ces deux derniers vers, qui sont à n'en pas douter une grossière interpolation, sept π combinés avec six ρ donnent :

> παῦροι γάρ τοι παῖδες ὁμοῖοι πατρὶ πέλονται,
> οἱ πλέονες κακίους, παῦροι δέ τε πατρὸς ἀρείους.

Les Alexandrins, Zénodote surtout, faisaient la chasse à ces γελοῖα, qui leur semblaient déshonorer le texte homérique. Mais ici encore, les Jeunes avaient pris le contrepied des Vieux, et c'est par centaines qu'Eustathe nous signale ces « renvois d'échos », παρήχησις, qu'il appelle des beautés de style ; cf. en α 422-423 : ὅρα δὴ μή ποτε ὁ Ποιητὴς ἐπίτηδες διὰ κάλλος λόγου τὰ ῥήματα ταῦτα παρέθετο τὰ παρηχοῦντα ἐκ τοῦ τέρπω καὶ τρέπω, au sujet de α 422-423 :

> τρεψάμενοι τέρποντο· μένον δ' ἐπὶ ἕσπερον ἐλθεῖν·
> τοῖσι δὲ τερπομένοισι μέλας ἐπὶ ἕσπερος ἦλθε.

La thèse de G. Bernhardt, *De Alliterationis apud Homerum Usu*, Gotha, 1906, quoique fort incomplète, fournit de bons renseignements : je voudrais quelque jour revenir à ce sujet.

Les Vieux trouvaient donc « vulgaires » ces deux vers 97-98 de ε ; les Jeunes, au contraire, Eustathe surtout, devaient les admirer : εὐτελεῖς, disaient ces Παλαιοί qu'Eustathe reprend doucement en substituant à ce gros mot un correctif atténué, ἀφελῶς. De toutes façons, ce sont bien les deux vers 97-98 qui sont en cause et, pour avoir suivi trop fidèlement Dindorf, Th. W. Allen induit ses lecteurs en de fausses hypothèses.

Le même éditeur nous cite en ε 7 la scholie de Dindorf, mais y ajoute un point d'interrogation : ἐκ τῆς ἐν Ἰλιάδι Νέστορος εὐχῆς μετατέθειται *Schol.* (?). Ludwich, allant plus loin, suggérait que ce vers 7 avait été athétisé peut-être par quelqu'un des Anciens : « ἀθ. *aliquis veterum* ? *vid. Did.* », d'où la note de van Leeuwen en son édition de 1890 : « *Veteribus suspectus fuisse videtur ;* cf. Didym. » En son *Aristarchs Textkritik*, Ludwich avait eu pourtant quelques hésitations : « Es muss hier ein Irrthum untergelaufen sein », et son raisonnement était simple : si ce vers 7 de ε

> Ζεῦ πάτερ ἠδ' ἄλλοι μάκαρες θεοὶ αἰὲν ἐόντες

se retrouve dans une prière de Nestor en quelque chant de l'*Iliade*, ce ne peut être qu'en O 372 ; or, il ne s'y retrouve pas.

En O 370 et suivants, nous lisons aujourd'hui :



Νέστωρ αὖτε μάλιστα Γερήνιος, οὖρος Ἀχαιῶν, 370
εὔχετο, χεῖρ' ὀρέγων εἰς οὐρανὸν ἀστερόεντα. 371
Ζεῦ πάτερ, εἴ ποτέ τίς τοι ἐν Ἄργει περ πολυπύρῳ 372
ἢ βοὸς ἢ οἰος κατὰ πίονα μηρία καίων... 373

Faut-il supposer que notre scholiaste avait sous les yeux un autre début de cette prière? les *papyri* nous rendront-ils quelque jour un fragment d'*Iliade* « revue et augmentée », πολύστιχος, comme ils nous en ont déjà rendu tant d'autres, et dans lequel on lirait :

Ζεῦ πάτερ ἠδ' ἄλλοι μάκαρες θεοὶ αἰὲν ἐόντες 372
κλῦθί μοι, εἴ ποτέ . . . . 372[a]

Ce serait, maladroitement introduite ici, la formule que nous lisons en δ 762-763 dans la prière de Pénélope ; cf. de même, A 37, E 115, etc. ... On comprendrait alors notre scholie de ε 7... Mais la lecture d'Eustathe nous épargne, je crois, cette hypothèse.

Au début du chant ε, Eustathe résume d'abord en quelques mots le long commentaire qui occupe une page et demie dans les *Scholia* de Dindorf : περὶ οὗ ἱκανῶς μὲν ἐρρέθη ἐν Ἰλιάδι (dit Eustathe), νῦν δὲ ἀρκέσει εἰπεῖν. Puis il copie mot à mot deux lignes que nous retrouvons dans Dindorf, p. 242, l. 10 et 11. Il résume ensuite les sept ou huit lignes suivantes et, parvenu au vers 8, il rappelle qu'Athéna ne fait ici (vers 8-12) que répéter les imprécations de Mentor contre les gens d'Ithaque, ὅσα καὶ πρὸ τούτων ὁ Μέντωρ, ἐν οἷς ἐκεῖνος ἔλεγε κατὰ ἦθος βαρύτητος μηκέτι χρῆναι βασιλέα ἤπιον εἶναι ἀλλὰ χαλεπὸν καὶ ἑξῆς. Nous avons, en effet, dans ces vers 8-12 de ε, une répétition du discours de Mentor dans l'assemblée d'Ithaque, en β 230-234. Je crois alors qu'il faut reporter à ces vers 8-12 la note que Dindorf attribuait au vers 7, mais les restituer ainsi : ἐκ τῆς ἐν Ἰ[θακησίων ἀγορᾷ Μέν]τορος [ὁμιλίας μήτις ἔτι πρόφρων... καὶ ἑξ]ῆς μετατέθειται.

Pour expliquer les fautes du texte actuel, il ne faut supposer qu'une erreur initiale dans la lecture d'une abréviation. Ἐν Ἰθακησίων ἀγορᾷ désigne soit l'assemblée des Ithaciens, soit la rhapsodie β qui portait ce titre ou le titre analogue Ἰθακησίων Ἐκκλησία ; les deux mots purent être abrégés en ΕΝΙΘ.ΑΓ., qui devient ΕΝΙΛΙΑΔΙ d'autant plus facilement que le scribe lisait dans les lignes suivantes (vers 13) οἰκειότερον ἐν Ἰλιάδι et (vers 29) ἐν μὲν Ἰλιάδι τῇ Ἴριδι χρῆται διακόνῳ, καταπληκτικὴ γὰρ καὶ τοῖς πολεμικοῖς ἐοικυῖα · ἡ δὲ Ὀδύσσεια μυθώδης ἐστίν, ὡς καὶ ὁ Ἑρμῆς · παρατηρητέον δ' ὅτι καὶ ἐν Ἰλιάδι ἅπαξ ἐπέμφθη τῷ τοῖς λύτροις διασῶσαι

τὸν Πρίαμον. Dindorf prévient en note qu'un autre manuscrit porte ἐπέμφθη ἐν τοῖς λύτροις, et il ajoute : « *Schol. dicere debebat* ἐπέμφθη πρὸς τὸν Πρίαμον ὅπως λύτροις διασώσαι τὸν νεκρὸν τοῦ Ἕκτορος. »

Le scholiaste ici a bien dit ce qu'il voulait et ce qu'il devait dire et Dindorf eut tort de ne pas lire ἐν τοῖς au lieu de τῷ τοῖς. Mais il faut mettre une majuscule à Λύτροις. C'est le titre d'une rhapsodie de l'*Iliade* : notre chant Ω de l'*Iliade* s'appelle Ἕκτορος Λύτρα ou Λύτρα tout court. Dans ce chant, Hermès est l'envoyé de Zeus aux lieu et place d'Iris : c'est la seule fois dans l'*Iliade*, ἅπαξ ἐπέμφθη ἐν Ἰλιάδι. Hermès est chargé de conduire Priam, de le protéger contre toute attaque et toute surprise (vers 334-338) ; il promet lui-même à Priam (vers 370-371, 435-439) de le défendre, διασῶσαι τὸν Πρίαμον.

Les scribes postérieurs, habitués à chiffrer plutôt qu'à dénommer les rhapsodies d'Homère, à dire ῥαψωδία β plutôt que Ἰθακήσιων Ἀγορά ou Ἐκκλησία, mutilèrent souvent ces dénominations : en θ 190, nos scholies, expliquant le jet du disque, d'après Ératosthène ἐν Ὀλυμπιονίκαις, disent οὕτω καὶ ἐπὶ Πατρόκλῳ κέχρηται. La correction ici s'offrirait d'elle-même (« on en use ainsi dans l'*Iliade*, au chant des *Jeux sur le Corps de Patrocle* »), si même Eustathe ne nous disait pas, δίσκος δὲ... ὁποῖος ἐν Ἰλιάδι σόλος. Car la scholie de θ poursuit par des citations de Ψ 826 et 431 : ce chant s'intitule, nous dit Eustathe, κοινῶς μὲν Ἀγὼν Ἐπιτάφιος, ἡρωικῶς δὲ

φὶ Δαναοῖσιν ἀγῶνα διδοὺς ἐτέλεσσεν Ἀχιλλεύς.

Le nom le plus ancien de cette rhapsodie était Ἆθλα ἐπὶ Πατρόκλῳ. Il faut donc rétablir ΚΑΙΕ[ΝΤΟΙΣΑΘΛΟΙΣΕ]ΠΙΠΑΤΡΟΚΛΩΙ.

En ε, 8, quand le scribe eut mal interprété l'abréviation ΕΝΙΘ.ΑΓ., la lecture ΕΝ ΙΛΙΑΔΙ entraîna la correction de ΜΕΝΤΟΡΟΣ en ΝΕΣΤΟΡΟΣ, puisque Mentor ne figure pas dans l'*Iliade*, et l'incompréhensible ΕΥΧΗΣ de la scholie est sorti de l'ΕΞΗΣ du texte primitif.

Averti par ces fantaisies des *Scholia* et ces imaginations d'Eustathe, nous pouvons reviser, je crois, quelques-unes des athétèses odysséennes qu'ont acceptées ou rejetées nos éditeurs contemporains. C'est ce que je voudrais essayer en un prochain article.

Victor Bérard.

LUCRÈCE

ET LE SYMBOLISME PYTHAGORICIEN DES ENFERS

Un passage bien connu de Lucrèce[1] explique les supplices infernaux de la Fable comme étant les tourments que leurs passions infligent aux hommes en cette vie. Tantale, menacé par un rocher, est celui qui est obsédé par la crainte des dieux ; Titye, dont les entrailles sont dévorées par des oiseaux de proie, est l'amoureux que rongent les soucis; Sisyphe, roulant son roc, est l'ambitieux qui s'épuise en vains efforts ; les Danaïdes sont les âmes avides de plaisir et que rien ne peut rassasier, et ainsi de suite[2].

Ces vers probablement ont suggéré à Lactance, à qui Lucrèce était familier, l'affirmation que, selon Épicure, les peines de l'Hadès imaginées par les poètes, étaient en réalité celles de cette vie. L'apologiste a nommé le Maître au lieu du disciple. On n'a point, en effet, d'autre indication qu'Épicure ait professé une pareille doctrine[3].

M. Heinze, dans son commentaire de Lucrèce[4], a noté que tout ce passage devait être emprunté à une autre source que la fin du troisième chant, où il est intercalé. C'est une digression, qui interrompt la suite naturelle des idées, et la théorie même qui y est exposée, c'est-à-dire l'explication allégorique des supplices infernaux, ne s'accorde guère avec le système d'Épicure, qui niait toute survivance de l'âme et déclarait nettement mensongers les récits des poètes. Elle est plus conforme à une philosophie qui cherchait dans la vieille poésie l'expression d'une sagesse cachée et qui opposait à la misère de l'existence terrestre une autre existence dans l'au-delà. Lucrèce a donc fait entrer ici,

---

1. Lucrèce, III, 978-1023.
2. Cf. sur ces interprétations les témoignages énumérés par Norden, *In Varronis saturas Menippeas*, 1891, p. 332 s.
3. Lactance, *Inst.* VII, 7, 13. Cf. Usener, *Epicurea* fr. 341 et *Rhein. Mus.* XLVII, p. 428, n° 12.
4. Heinze, *T. Lucretius Carus. Buch* III, 1897, p. 183 s. M. Giussani dans son commentaire de Lucrèce (III, 976, p. 122) a voulu justifier l'origine épicurienne de ces allégories par un renvoi à un fragment de Démocrite (297, Diels) où il est question des hommes que leur mauvaise conscience rend malheureux par la crainte des chimères d'outre tombe. Mais c'est là une idée très éloignée de celle qui est développée par le poète.

dans le cadre de l'épicurisme, des spéculations qui en réalité sont étrangères à celui-ci.

Ces observations sont très justes, mais la conclusion en aurait pu être précisée. L'idée que la vie humaine est infernale n'a pu naître que dans une secte qui avait de cette vie une conception pessimiste. La naissance pour elle devait être un châtiment, et si ce châtiment, comme ceux de l'Hadès, punit ceux qui ont commis des crimes, il s'ensuit nécessairement que cette philosophie croyait à un cycle de réincarnations successives. En d'autres termes, les interprétations psychologiques des fables de l'enfer se rattachent naturellement d'une part à la doctrine de la métempsycose [1], et, de l'autre, à la méthode d'allégorie morale que les Pythagoriciens ont appliquée à la vieille poésie grecque et à la mythologie toutes entières.

Ce ne sont point là des considérations théoriques, qui ne pourraient prétendre qu'à une certaine vraisemblance : elles s'appuient sur des textes précis qui ne laissent aucun doute sur la connexion des idées développées par le poète latin avec le système pythagoricien.

On a depuis longtemps rapproché les vers de Lucrèce d'un passage de Macrobe [2], qui, commentant ces mots du *Songe de Scipion* : « *quae dicitur vita, mors est* » fait remonter l'origine de cette pensée à ceux qui, chez les différents peuples, avant que se développât l'étude de la philosophie, instituèrent les cérémonies religieuses, c'est-à-dire aux θεολόγοι orphiques. Ils nièrent, dit-il, que les enfers fussent autre chose que nos corps mêmes où les âmes prisonnières subissent une sombre et cruelle captivité : c'est là ce qu'on appelle « le sépulcre de l'âme, les abîmes de Pluton, et les enfers [3] » et l'antiquaire romain, après avoir interprété les quatre fleuves infernaux comme étant la colère, le remords, la tristesse et la haine [4], explique à la façon de Lucrèce, mais non exactement comme lui, les tourments de Titye, de Tantale, d'Ixion et de Sisyphe. Ce seraient donc les Orphiques, selon Macrobe, qui seraient les auteurs de toute cette doctrine, ce qui est certainement faux si l'on entend par là, comme lui, l'ancien orphisme grec. Mais on sait comment les Pythagoriciens

---

1. Cf. Heinze, *Xenokrates*, p. 135 s.
2. Macrobe, *Somn. Scip.* I, 10, 7-17.
3. *L. c.*, § 10 : « Hoc animae sepulcrum (σῶμα = σῆμα, cf. Philolaüs, fr. 14 Diels), hoc Ditis concava (μυχοὶ Ἅιδου, Philon, *Quis rer. div. her.* 9, § 45 ; t. III, p. 11, Wendl. ; *De Somniis* I, 23, § 15, p. 237 W. ; cf. Porphyre, *De Antro Nympharum*, 31 (à propos de Phérécyde), hoc inferos vocaverunt. »
4. Cf. Servius, *Aen.* VI, 295, 134, (439 sur le Styx et le Cocyte) et p. 231, note 7.

se rattachèrent à celui-ci et prétendirent retrouver leurs doctrines chez les sages d'une antiquité fabuleuse, auxquels ils attribuèrent des œuvres apocryphes. De fait, tout le développement de Macrobe sur le sort des âmes remonte, comme j'espère pouvoir le démontrer ailleurs, à un écrit pythagoricien, au traité Περὶ ἀφθαρσίας ψυχῆς de Numénius d'Apamée [1].

Mais les commentateurs de Lucrèce n'ont pas noté que les mêmes idées se retrouvent chez un écrivain beaucoup plus ancien que Macrobe et qui s'est souvent inspiré du pythagorisme de son temps, chez Philon d'Alexandrie [2]. Lui aussi exprime fréquemment la pensée, empruntée à cette école, que le véritable Hadès est la vie du méchant, torturé par ses propres vices [3]. L'âme qui y descend est vouée à la mort éternelle si elle s'abandonne à ses instincts pervers, et privée à jamais de la vie céleste [4]. L'enfer des passions, sombre prison des impies, est opposé à l'Olympe, lumineux séjour des bienheureux [5]. Ces passions sont considérées comme des châtiments imposés aux pécheurs [6]. L'exégète juif enfin, comme Lucrèce et Macrobe, adopte l'interprétation morale des fleuves infernaux [7] et des supplices de Tantale et de Sisyphe [8]. Tout cela il l'emprunte, soit directement, soit par l'intermédiaire de Posidonius, au pythagorisme, dont Alexandrie était de son temps le foyer le plus actif [9].

---

1. Tout le morceau de Macrobe *Somn. Scip.* I, c. x, 8-xii, 18, forme un exposé historique, qui commence par les Orphiques et se continue par les Pythagoriciens et les Platoniciens. Il est manifestement emprunté à une source pythagoricienne (peut-être par l'intermédiaire de Porphyre ou de Jamblique), et cette source est Numénius, comme le prouvent les ressemblances avec Porphyre, *De Antro Nymph.* c. 21 ss. et Proclus, *In Rempubl.* II, 128 ss. Je me borne à ces indications sommaires, me réservant de revenir sur ce sujet.

2. Émile Bréhier, *Les idées philosophiques de Philon*, p. 241 s., p. 38.

3. *Quis rer. div. heres* 9, § 45 (III, p. 11 Wendland) : 15, § 78 (p. 18) ; *De congr. erud. gr.* 11, § 57 (p. 83) : Ὁ πρὸς ἀλήθειαν Ἅιδης ὁ τοῦ μοχθηροῦ βίος ἐστίν κ.τ.λ.

4. *De somniis* I, 23, § 15 (III, p. 237), *Quaest. in Genes.* I, 51, 75 ; IV, 173, 235. *Leg. alleg.* I, 33, § 106 ss. ; cf. II, 19, § 77 ; 22, § 87 ; III, 10, § 35.

5. *De poster Caini* 9, § 31 (II, p. 8) : ἵνα ἐκ τοῦ τῶν παθῶν Ἅιδου πρὸς τὸν Ὀλύμπιον χῶρον ἀρετῆς ἀναβιβασθῇ. *De somniis*, II, 19, § 133 (II, p. 280) : Εἰς τὸν ἀσεβῶν ἀνήλιον χῶρον ὃν ἐπέχουσι νὺξ βαθεῖα καὶ σκότος ἀτελεύτητον καὶ εἰδώλων καὶ φασμάτων καὶ ὀνειράτων ἔθνη μυρία ; cf. *De Cherub.* 1, § 2 (I, p. 170) ; *Quod Deus immut.* 24, § 112 s. (II, p. 80) ; *Quaest. in Genes.* I, 51. Comparer Servius l. c. *infra* p. 232, note 1.

6. *Quaest. in Genes.* I, 49-50 pass.

7. Achéron et Pyriphlégéton : *Quaest. in Genes.* IV, 234 : « In terreno corpore, in Acheronte et Pyriphlegethonte concupiscentiarum. Hi sunt enim Tartarei domini. »

8. Sisyphe : *De Cherub.* 78 (I, p. 189). — Tantale : *De special. leg.* IV, § 81 (V, p. 227) ; *De decalogo.* 28, § 149 (IV, p. 302) ; *Quis rer. div. heres.* 54, § 269 (III, p. 61).

9. M. Heinze (*Xenokrates*, 1892, p. 135 s.) a cru pouvoir expliquer aussi le

Philon dans ses commentaires a écarté ou voilé l'idée de la métempsycose, qu'il n'admettait point, mais celle-ci apparait, en liaison avec l'explication pythagoricienne de l'Hadès, chez d'autres auteurs. Selon Servius, cette terre où nous vivons est regardée comme étant les enfers parce qu'elle est le plus bas des neuf cercles de l'univers : « la haute science des philosophes » enseigne que les âmes des bienheureux remontent aux cercles supérieurs, c'est-à-dire à leur origine première ; celles des méchants continuent à demeurer dans des corps *par des transformations diverses* et restent ainsi à jamais dans les enfers [1].

Saint Hippolyte [2], exposant la doctrine de Pythagore, explique un des « symboles », sortes d'énigmes où, suivant ses disciples, le Sage aimait à cacher des pensées profondes : « Si tu quittes ta demeure, n'y retourne pas, sinon les Érinnyes, suppôts de la Justice, te poursuivront [3]. » Ces symboles sont pour la plupart de vieux tabous populaires et la signification première de celui-ci est qu'en sortant de sa porte, on ne doit pas se retourner pour ne

---

mythe eschatologique de Plutarque *De genio Socratis*, p. 590 sq. comme s'appliquant au châtiment des âmes sur cette terre, la naissance étant conçue comme une punition. La source du mythe serait Posidonius. Mais « l'abîme » dont parle Plutarque (p. 590 e) n'est point la terre, mais l'atmosphère, la zone sublunaire, où s'agitent les éléments et où sont purifiées les âmes (cf. Norden, *Vergil Aeneis Buch* VI, 1903, p. 23 : pour les βρέφη, *ibid.*, p. 41 ; pour les ζῷα, Proclus, *In Remp.* II, 327, 21 ss. Kroll.). Il n'est pas certain que Posidonius ait admis la métempsycose (Rohde, *Psyche,* II⁴, 325).

1. Servius, *Aen.* VI, 127 : « ...secundum philosophorum altam scientiam qui deprehenderunt bene viventium animas ad superiores circulos i. e. ad originem suam redire... male viventium diutius in his permorari corporibus permutatione diversu et esse apud inferos semper. » Cf. Servius. *Aen.* VI, 439, 477, 596 et Schmekel, *Philos. der Mittleren Stoa*, 1892, p. 127.

2. Hippolyte, *Adv. haeres.* VI, 26, p. 153 Wendl.

3. Ἐκ τῆς ἰδίης ἐὰν ἀποδήμῃς μὴ ἐπιστρέφου· εἰ δὲ μή, Ἐρινύες Δίκης ἐπίκουροί σε μετελεύσονται. Comme l'a noté Dieterich (*Nekyia*, p. 220), ce symbole s'inspire d'un mot d'Héraklite (Diels, *Vorsokratiker*, I³, p. 96, fr. 94) auquel sont empruntés les mots Δίκης ἐπίκουροι, mais cette adjonction fait défaut dans la forme primitive de l'interdiction (Diogène Laerce VIII, 18 ; Porphyre, *Vit. Pyth.* 42 ; Jamblique, *Protr.* XXI, p. 107, 14 ; 114, 29 ss. Pist.). Ce symbole, comme plusieurs autres, a été reproduit par Hippolyte d'après une œuvre apocryphe, attribuée au médecin Androcyde, par un Pythagoricien de l'époque alexandrine (Diels, *op. cit.* I³, p. 281, C, 6). Hippolyte l'a connue peut-être par l'intermédiaire d'Alexandre Polyhistor Περὶ Πυθαγορικῶν συμβόλων (Clem. Alex., *Strom.* I, 358 P.). C'est au Pseudo-Androcyde que remonte l'interprétation donnée par le polémiste chrétien, laquelle se retrouve chez Diogène et chez Porphyre. — M. Delatte qui s'est occupé avec fruit des préceptes pythagoriciens (*Études sur la litt. pythag.* 1915, p. 285 ss.) exprime sous réserves l'hypothèse que les données d'Hippolyte dérivaient d'Anaximandre le jeune, celles des autres écrivains, d'Androcyde, mais leur source commune et par conséquent le symbolisme dont elles sont l'expression devraient alors remonter au ve siècle av. J.-C. Il est plus prudent de le regarder comme un produit des spéculations alexandrines. — Cf. p. 235, note 3.

point donner prise aux esprits qu'on laisse derrière soi [1]. Mais ce n'est point ainsi que l'entendaient les Pythagoriciens. Pour eux, la demeure est le corps, les Érinnyes sont les passions, et lorsque l'âme est sortie du corps, elle ne doit pas désirer y rentrer, autrement les passions l'y emprisonnent. C'est, remarque Hippolyte, une allusion à la métempsycose, et il ajoute que, selon Pythagore, « l'âme devient mortelle, si elle est dominée par les Érinnyes, c'est-à-dire les passions, immortelle, si elle échappe aux Érinnyes ou aux passions [2] ». La ressemblance de cette observation avec les passages cités de Philon saute aux yeux. De même que, suivant les vieilles croyances, l'âme enfermée dans le tombeau souffrait et périssait si elle n'était point sustentée par des sacrifices, de même l'âme captive dans le corps, qui est sa sépulture, peinait et mourait si elle ne gardait pas sa pureté et s'abandonnait au dérèglement. Les Furies, qui la brûlaient de leurs torches et la frappaient de leurs fouets, étaient les vices, selon le symbolisme philosophique [3]. On spécifiait même qu'elles représentaient trois péchés capitaux : la colère, l'avarice et la luxure [4]. La Justice, (Δίκη), maîtresse des Érinnyes, était, selon la croyance grecque partagée par les anciens Pythagoriciens, la déesse qui avec ses auxiliaires châtie les pécheurs dans le monde souterrain ; mais les « théologiens » l'avaient transformée en une divinité cosmique qui, siégeant dans le Soleil, voit tous les crimes et les punit en ce monde à l'aide des Furies [5].

L'allégorie rapportée par Hippolyte, qui n'a fait que reproduire une explication traditionnelle de l'école, nous permet de saisir le véritable sens d'un texte important, qui ne paraît pas avoir été

---

1. Cf. ROHDE, *Psyche*, II⁴ p. 86 note ; SAMTER, *Geburt, Hochzeit und Tod*, 1911, p. 148.

2. Δύνασθαι οὖν, φησί, ποτὲ τὴν ψυχὴν καὶ θνητὴν γενέσθαι ἐὰν ὑπὸ τῶν Ἐρινύων κρατῆται, τοῦτ' ἔστι τῶν παθῶν, καὶ ἀθάνατον, ἐὰν τὰς Ἐρινῦς ἐκφύγῃ, ἅ ἐστι πάθη.

3. Cf. NORDEN, *op. cit.*, p. 332 à propos des « Euménides » de Varron. Philon parle des êtres vicieux οἵτινες ἀφροσύνης καὶ ἀκολασίας καὶ δειλίας καὶ ἀδικίας καὶ ἄλλων ἀμυθήτων κηρῶν γέμουσιν.

4. LACTANCE, *Inst. div.*, VI, 19, 4 : Tres sunt affectus qui homines in omnia facinora praecipites agunt : ira, cupiditas, libido. Propterea poetae Furiae tres esse dixerunt. Cf. Servius *Aen.*, VI, 439 : « Qui altius de ratione mundi quaesiverunt dicunt intra novem hos circulos mundi inclusas esse virtutes, in quibus et *iracundia* sunt et *cupiditates*, de quibus tristia nascitur, id. est Styx (cf. *supra*, note 8). Pour Lucrèce, III, 1011 s. les Furies sont le remords.

5. Périctioné la Pythagoricienne dans Stobée, *Ecl.* IV, 25, 50 (t. IV, p. 631, 15 Hense) : celle qui méprise ses parents ὑπό τε ἀνθρώπων μισέεται, καὶ ὑπὸ γῆν μετὰ τῶν ἀσεβέων ἐν τουτέων τῷ χώρῳ δι' αἰῶνος κακοῖσι ἰαπτομένη ὑπὸ Δίκης καὶ τῶν ἔνερθε θεῶν οἵ τουτέων ἐπίσκοποι ἐτάγησαν τῶν πρηγμάτων. Cf. Orph. *Hymne* LXII, 1 ss. ; cf. Demosthen. XXV, 11 ; Dieterich, *Nekyia*, 139. — Comparer Proclus Hymne I au Soleil, 35 ss. et *In Timaeum* I, p. 34, 20 Diehl (cf. *infra*, n° 29).



exactement compris jusqu'ici. Diogène Laerce nous a conservé un résumé du système pythagoricien, tel que l'avait exposé, d'après les livres de la secte, Alexandre Polyhistor — un contemporain de Lucrèce — et il y indique en quelques phrases quelle est la destinée des âmes : Hermès, le dieu psychopompe conduit celles qui sont pures vers le Très Haut (εἰς τὸν Ὕψιστον) [1] ; celles qui sont impures « ne peuvent s'approcher ni des premières, ni l'une de l'autre, mais elles sont liées par les Érinnyes [2] de liens qu'elles ne peuvent briser ». Ces derniers mots que Diogène a transcrits sans probablement en saisir la portée deviennent parfaitement clairs si on les rapproche des textes cités plus haut. La vieille croyance mythique que les criminels sont enchaînés dans les enfers, comme des condamnés isolés du monde, a été interprétée selon le symbolisme de l'école : les Furies enferment le méchant dans sa prison charnelle et ses passions l'y rendent odieux aux puissances du ciel et à ses semblables [3]. Le même symbolisme se retrouve encore dans un hymne où Proclus souhaite que les Ποιναί ne retiennent pas « dans les liens de la vie » son âme « tombée dans les flots d'une affreuse génération et ne lui infligent pas les châtiments de Dikè » [4].

Les écrits hermétiques, qui sont remplis d'idées empruntées au pythagorisme alexandrin, nous permettent de mieux nous rendre compte de la relation établie entre la doctrine de l'Hadès terrestre et l'ensemble du système eschatologique. Le Λόγος τέλειος distingue trois classes de démons [5] : les démons vengeurs

1. Sur le sens de ce nom, cf. Pauly-Wissowa, *Realencyclop.*, s. v. Hypsistos.

2. Diog. Laert. VIII, 31 : Τὰς δ'ἀκαθάρτους (ψυχὰς) μητ' ἐκείναις πελάζειν, μητ ἀλλήλαις, δεῖσθαι δ'ἐν ἀρρήκτοις δεσμοῖς ὑπ' Ἐρινύων. L'interprétation allégorique appliquée à tous les pécheurs se rattache en particulier aux mythes de Pirithoüs et de Thésée, qui auraient été enchaînés par les Érinnyes Cf. Dieterich, *Nekyia*, p. 58 et 92. Comparer les *Orac. Sibyll.*, II, 288 : ἐν πυρίναις ἀλύσεσσιν δεσμοῖς ἀρρήκτοισι περισφίγξαντες.

3. Cf. Maxim. Tyr. XXXV c. 8 (p. 412 Hobein) : Ἄσπονδος ἡ ψυχὴ μένει, ἐχθρά, σκυθρωπή· ταῦτα αἱ Ποιναί, ταῦτα αἱ Ἐρινύες.

4. Proclus, *Hymne*, V, 10 ss. : Μὴ κρυερῆς γενέθλης ἐνὶ κύμασι πεπτωκυῖαν | ψυχὴν οὐκ ἐθέλουσαν ἐμὴν ἐπὶ δηρὸν ἀλᾶσθαι, | Ποινή τις κρυόεσσα βίου δεσμοῖσι πεδήσῃ. Cf. *Hymne* I, 37 ss. : Ποινῶν δ'ἀπάνευθε φυλάσσοις, πρηΰνων θοὸν ὄμμα Δίκης. Comparer l'oracle rendu à Apollonius de Tyane (Philostrate, VIII, 31, 4) : Ἀθάνατος ψυχή ...ἣ μετὰ σῶμα μαρανθέν, ἅτ' ἐκ δεσμῶν θοὸς ἵππος, | ῥηιδίως προθοροῦσα κεράννυται ἠέρι κούφῳ. Ces « liens du corps » étaient selon les Pythagoriciens les artères, les veines et les nerfs, comme le dit Alexandre Polyhistor dans le même passage (Diog. Laert. VIII, 31).

5. Lydus, *De Mensib.* IV, 32 (p. 90 Winsch) : Ὁ Αἰγύπτιος Ἑρμῆς ἐν τῷ λόγῳ τῷ καλουμένῳ τελείῳ φησὶ τοὺς μὲν τιμωροὺς τῶν δαιμόνων ἐν αὐτῇ τῇ ὕλῃ παρόντας τιμωρεῖσθαι τὸ ἀνθρώπειον κατ' ἀξίαν. Cf. *ib.* IV, 149 (p. 167, 15) ; Ps. Apul., *Ascl.*



(τιμωροί), siégeant dans la matière, châtient les humains comme ils le méritent ; les démons purificateurs (καθαρτικοί) épurent les âmes qui s'élèvent à travers l'atmosphère et passent par les zones de la grêle et du feu, que les poètes appellent le Tartare et le Pyriphlégéthon ; enfin les démons sauveurs (σωτηρικοί), placés près de la lune, assurent le salut des âmes bienheureuses, car la sphère de la lune pour les Pythagoriciens est la limite entre le monde des dieux et des élus et celui des mortels. Cette doctrine se rapproche de celle de Lucrèce en ce qu'elle n'admet pas l'existence d'un enfer souterrain et place sur cette terre les supplices des âmes coupables, mais elle s'en écarte, semble-t-il, en ce que l'exécution du châtiment est confiée à des démons. Mais la différence est plus apparente que réelle, car les démons, explique ailleurs Hermès [1], pénètrent à la naissance dans l'âme et la torturent pendant qu'elle est unie à la chair. L'identité fondamentale des croyances hermétiques et du système pythagoricien apparaîtra immédiatement si on lit ce passage [2] : « L'âme après avoir été délivrée de son corps, si elle a soutenu le combat de la piété, devient une pure raison, mais l'âme impie demeure dans sa propre substance et, *se châtiant elle-même*, recherche un corps terrestre. »

De cet ensemble de témoignages se dégage la conclusion que le symbolisme dont Lucrèce s'est fait l'interprète poétique remonte au moins jusqu'au pythagorisme de l'époque alexandrine. L'ancienne école l'a-t-il déjà connu? On ne peut l'affirmer, et c'est même peu probable, mais certaines allégories que nous trouvons répétées par les écrivains de l'Empire, ont une origine fort reculée [3]. Nous savons par Platon que les Pythagoriciens de son temps interprétaient déjà le mythe des Danaïdes portant de l'eau dans un crible, qui se vide à mesure qu'on le remplit, comme un emblème des âmes insatiables qui, s'abandonnant à des désirs sans frein, ne sont jamais repues de jouissances [4].

---

28. — Sur les δαίμονες τιμωροί ; cf. Plut., *De defectu orac.* p. 417 B ; Héliodore, VIII, 9 (p. 231, 9 Bekker) ; Chalcidius, *In Timaeum*, 135 et Joseph Kroll, *Lehren des Hermes Trismegistos*, 1914, p. 82, 89 s. ; 408.

1. Kroll, *op. cit.*, p. 80 s. ; 88.

2. Hermès Trism., Κλείς c. 10 (p. 79, 15 Parthey) : Ἡ ψυχὴ μετὰ τὸ ἀπαλλαγῆναι τοῦ σώματος τὸν τῆς εὐσεβείας ἀγῶνα ἠγωνισμένη... ὅλη νοῦς γίνεται· ἡ δὲ ἀσεβὴς ψυχὴ μένει ἐπὶ τῆς ἰδίας οὐσίας ὑφ' ἑαυτῆς κολαζομένη καὶ γήινον σῶμα ζητοῦσα.

3. Cf. p. 232, note 3 et Zeller, *Philos. Gr.* I[5], p. 452.

4. Platon, *Gorgias*, 493 B ; cf. *Axiochus* 371 E ; Diels, *Vorsokrat*, I[3], p. 315 (Philolaüs, fr. 13) et sur le développement de l'allégorie, Rohde, *Psyche*, I[4], p. 327 s. — Si les premiers germes de la doctrine postérieure peuvent ainsi être découverts chez les contemporains de Platon, je ne crois pas qu'on puisse avec Heinze (*Xenokrates*, p. 136) attribuer la doctrine elle-même à ce philosophe, pas plus qu'aux

Il est intéressant de constater que le même symbole se retrouve, exprimé avec des nuances diverses, chez Lucrèce [1] et dans d'autres auteurs postérieurs [2] et que le supplice des Danaïdes est aussi figuré dans la basilique de la Porta Maggiore comme sur certains tombeaux romains [3]. La théorie qui prétendait ajuster les vieilles fables du royaume de Pluton à une conception nouvelle de la nature de l'âme et de ses migrations fut rattachée ainsi à d'antiques apologues moraux de l'école pythagoricienne [4], et l'on finit, en l'attribuant aux « théologiens » orphiques, par lui donner l'autorité d'une révélation et une antiquité vénérable autant que mensongère.

Les Épicuriens pouvaient aisément adopter un symbolisme, qui aboutissait, comme le voulaient leurs propres principes, à nier la réalité des supplices infernaux. Les Pythagoriciens, comme eux, opposaient la révélation qu'ils prétendaient apporter aux lugubres mensonges inventés par les poètes et se flattaient de délivrer l'humanité de vaines terreurs.

O genus attonitum gelidae formidine mortis!
Quid Styga, quid tenebras et nomina vana timetis,
Materiem vatum, falsique pericula mundi?

Ces vers ne sont pas de Lucrèce, comme on pourrait le croire, ils sont mis par Ovide [5] dans la bouche de Pythagore lui-même, exposant la métempsycose. Car c'est celle-ci que les disciples du Maître substituaient aux fables des poètes. Le Pseudo-Timée de Locres, qui paraît avoir écrit au Ier siècle av. J.-C., loue Homère d'avoir soumis les criminels à des châtiments sans merci dans l'Hadès souterrain, parce que ces salutaires fictions pouvaient détourner du mal les âmes que la vérité n'aurait pas suffi à maintenir dans la bonne voie, et cette vérité, qu'il fait con-

---

Orphiques de son temps, qui ont cru, comme lui, à un châtiment des impies dans un Tartare souterrain et ont combiné cette tradition des supplices infernaux, avec le dogme de la réincarnation ; cf. Rohde, *Psyche* II, p. 275, n. 1.

1. Lucrèce, III, 1003 ss. et les notes de Heinze, cf. III, 935 ; VI, 17 ss.

2. Norden, *l. c.*, p. 332.

3. Le tableau figure dans la basilique souterraine est encore inédit (cf. *Revue Archéol.* VIII, 1918, p. 68). Il est analogue aux peintures aujourd'hui détruites, qui ornaient la voûte d'un tombeau romain. Le même sujet se retrouve sur des sarcophages. Cf. Jahn, *Ein römisches Deckengemälde* dans *Ber. Ges. Wiss. Leipzig*, 1869, p. 5 s.

4. Cf. *supra*, p. 232. — Le symbole, que rapporte Hippolyte, paraît bien avoir été combiné par son rédacteur, quel qu'il soit, avec l'idée orphique d'une Dikè assise près du trône de Zeus et qui surveille les actions des hommes. (Orph., *Hymne*, LXII et Démosthène, XXV, 11.)

5. Ovide, *Met.* XV, 153 ss.

naître ensuite, est une forme de la transmigration [1]. Il est très vraisemblable que le subterfuge théologique par lequel on supprimait les enfers, tout en prétendant les conserver, fut une concession faite par l'école pythagoricienne au rationalisme de la période alexandrine, où Péripatéticiens, Stoïciens, Épicuriens niaient tous, pour des motifs différents, que l'âme pût descendre dans le sein de la terre.

* * *

A quelle source Lucrèce a-t-il puisé ses allégories de l'Hadès ? Il n'est pas possible de la déterminer avec certitude, mais une conjecture me paraît offrir au moins une grande vraisemblance. Le troisième chant n'est pas le seul où l'on puisse constater chez le poète latin la connaissance des doctrines pythagoriciennes. Au début même de son œuvre, il rappelle, on s'en souviendra, la vision qui formait le prélude des Annales d'Ennius. Homère apparaissait à celui-ci pour lui apprendre qu'il s'était réincarné en sa personne et profitait de ce cas particulier pour lui exposer doctement la théorie de la métempsycose [2]. Ennius parlait selon Lucrèce [3] des « temples de l'Achéron » :

quo neque permaneant animae, neque corpora nostra,
sed quaedam simulacra modis pallentia miris.

Les interprètes modernes de Lucrèce n'ont pas remarqué, croyons-nous, qu'il rapportait ici avec précision une croyance de certains Pythagoriciens, celle que le « pâle simulacre » des morts, c'est-à-dire l'εἴδωλον habite les enfers, tandis que leur âme monte au ciel. Ainsi se résout très naturellement une énigme qui avait embarrassé les philologues. On se demandait comment l'âme d'Homère pouvait venir annoncer à Ennius que cette même âme avait passé en lui [4]. Non, c'est l'ombre qui se montre en songe et instruit le poète latin de ce qu'est devenue l'âme autrefois jointe à elle.

Comment les Néopythagoriciens justifiaient-ils cette distinction que n'a pas connue la doctrine de l'ancienne école ? On sait que ces philosophes regardaient les poèmes homériques comme des livres sacrés et y cherchaient des témoignages scripturaires en faveur de leurs propres spéculations. Or, la *Nékyia* de l'Odys-

1. Timée, p. 104 D ; cf. Schmekel, *Mittlere Stoa*, p. 435.
2. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. Ennius, col. 2604.
3. Lucrèce, I, 122 s.
4. Ettig, *Acheruntica* dans *Leipziger Studien*, XIII, 1891, p. 344, n. 2.

sée plaçait l'ombre d'Héraklès dans l'Hadès, mais des vers, interpolés par quelque théologien d'un âge postérieur, ajoutaient que lui-même (αὐτός), c'est-à-dire la véritable personne du héros, se réjouissait dans l'Olympe avec les Immortels [1]. Une scholie fait remarquer que ce passage implique une distinction en trois éléments σῶμα, εἴδωλον, ψυχή, qui est étrangère à Homère, et cette scholie remonte très probablement à Aristarque, qui fut le contemporain d'Ennius [2]. Mais les Pythagoriciens, que la critique philologique n'embarrassait guère, s'autorisèrent de cette interpolation de la *Nékyia* homérique pour affirmer que l'εἴδωλον et l'âme gardaient l'un et l'autre une vie particulière; seulement pour eux l'Hadès est cette terre et l'atmosphère voisine qui est remplie d'ombres désincarnées. La croyance qu'ils attribuaient ainsi au Père de la poésie grecque était née probablement à Alexandrie, où Aristarque apprit à la connaître, sous l'influence de la foi égyptienne en la survivance du *kà*, du « double » de la personne distinct de son âme [3]. L'appui que les vers de l'Odyssée donnaient à cette doctrine eschatologique assura la durée de celle-ci, et l'on voit les Néoplatoniciens s'évertuer de la mettre d'accord avec leur propre psychologie, lorsqu'ils sont amenés à citer ces vers [4]. Particulièrement remarquable est un passage où Plotin, qui suit probablement ici le Pythagoricien Numénius [5], se pose la question de savoir si l'âme peut se rendre dans l'Hadès, qu'il définit comme « un lieu pire » (χείρων τόπος) sans préciser sa situation. Sans doute, répond le philosophe, puisqu'elle a pu descendre sur la terre où se trouve le corps. De même, lorsque le corps n'existera plus, si elle ne s'arrache pas à l'εἴδω-

1. HOMÈRE, *Od.* λ, 601 : Τόνδε μετ' εἰσενόησα βίην Ἡρακληείην, | εἴδωλον· αὐτὸς δὲ μετ' ἀθανάτοισι θεοῖσι | τέρπεται ἐν θαλίῃς καὶ ἔχει καλλίσφυρον Ἥβην. Les vers d'Homère semblent avoir inspiré ceux d'Ovide, *Fastes*, III, 701 : « Ipsa (*Vesta*) virum (*Caesarem*) rapui, simulacraque nuda reliqui. | Quae cecidit ferro Caesaris umbra fuit. | Ille quidem caelo positus Iovis atria vidit. » — Sur l'interpolation homérique, cf. Rohde, *Nekyia* dans *Rhein. Mus.*, L, 1895, p. 625 s. et *Psyche*, I⁴, p. 60 Il y avait ainsi en réalité dans Homère une contradiction que Lucien tourne en ridicule (*Dial. mort.*, 16).

2. Schol. *Odyss.* λ, 602 : Ὅτι εἰς τρία διαιρεῖ εἰς εἴδωλον, σῶμα, ψυχήν· τοῦτο δὲ οὐκ οἶδεν ὁ ποιητής. Cf. Rohde, *Nekyia*, p. 626.

3. MASPERO, *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, I, p. 77, 91, 388, 406.

4. PLOTIN, *Enn.* I, 1, 12 ; IV, 3, 27 ; Proclus *In Remp.* I, p. 120, 12 ss. ; 172, 12 ss. KROLL. Cf. Servius *Aen.* IV, 654 qui renvoie aussi à Homère.

5. *Enn.* VI, 4, 16. Le début du paragraphe, après avoir mentionné la κάθοδος et l'ἄνοδος périodiques des âmes et la métempsycose, ajoute : Ταῦτα γὰρ παρὰ τῶν πάλαι περὶ ψυχῆς ἄριστα πεφιλοσοφηκότων παρειλήφαμεν. allusion manifeste aux Pythagoriciens, et en particulier, sans doute, au traité Περὶ ἀφθαρσίας ψυχῆς de Numénius, qui fut beaucoup lu et commenté dans l'école de Plotin.

λον, elle va là où va l'εἴδωλον. Si au contraire la sagesse a entièrement délivré cette âme de la matière, l'εἴδωλον se rend seul dans l'Hadès, mais elle-même, grâce à sa pureté, s'élève dans le monde intelligible [1].

Parmi les Latins, Ennius n'est point seul à mentionner la division tripartite de l'âme. Comme le note le scholiaste de Vérone [2], Virgile paraît bien s'en être souvenu lorsqu'il fait dire à Énée sur le tombeau d'Anchise :

.....Salvete recepti
nequiquam cineres animaeque umbraeque paternae.

Pline l'ancien y fait encore plus clairement allusion dans le passage célèbre où il combat avec véhémence la foi à la vie future [3] : *Quae malum ista dementia est iterari vitam morte? Quaeve genitis quies unquam, si sublime sensus animae manet, inter inferos umbrae?* Les inscriptions font aussi mention de cette division en trois éléments [4], et l'érudition de Servius nous fournit des indications très précises sur la théorie philosophique, qui avait cherché à concilier ainsi la croyance aux enfers avec celle à une immortalité céleste : l'homme est composé de trois parties, d'une âme, qui est venue d'en haut et remonte à son lieu d'origine, d'un corps, qui disparaît dans la terre, et d'un simulacre, qui, formé à l'image de ce corps, gagne les enfers [5]. En effet, à la mort, il se détachait du cadavre, croyaient les Pythagoriciens, un εἴδωλον, qui lui ressemblait parfaitement [6]. Ces enveloppes subtiles se mouvaient en foule dans les airs et c'étaient elles qui se montraient dans les rêves et dans les évocations. C'est pourquoi Ennius

---

1. Εἰ δὲ παντελῶς λύσειε φιλοσοφία, κἂν ἀπέλθοι τὸ εἴδωλον εἰς τὸν χείρω τόπον μόνον, αὐτὴ δὲ καθαρῶς ἐν τῷ νοητῷ οὐδένος ἐξῃρημένου αὐτῆς.

2. Virg., *Aen.*, V, 81 ; cf. *Scholia Veronensia* (Thilo et Hagen, III, p. 432): « In tria hominem dividit, animam quae in caelum abit, umbram quae ad inferos, corpus qu[od traditur] sepulturae. Cf. *infra* note 5.

3. Pline, *Hist. Nat.* VII, 55, § 90.

4. Buecheler, *Carm. epigr.* 1339 (Rome) : « Perpetua sine fine domos mors, incolit atra | Aeternosque levis possidet umbra lares | Vita subit caelum, corpus tellure tenetur. CIL XIII, 1568 (Aquitaine): « Salvete recepti | cari iterum cineres, animaeque umbraeque tuae nunc » (imité de Virgile, *l. c.*). Comparer Büch. 1559 : « Animus sanctus cum marito'st, anima caelo reddita est. »

5. Servius, *Aen.* IV, 654 : « Valde enim quaeritur apud philosophos quid sit illud quod inferos petat. Nam tribus constamus : anima, quae superna est et originem suam petit [cf. p. 232, n. 1], corpore, quod in terra deficit, umbra... Deprehenderunt esse quoddam simulacrum quod ad nostri corporis effigiem fictum inferos petit, et est species corporea quae non potest tangi, sicut ventus. »

6. Diog. Laerce VIII, 31 : Πλάζεσθαι ἐν τῷ ἀέρι ὁμοίαν τῷ σώματι. Cf. Plut. *De fac. lunae* 30, p. 945 A; cf. Luc. *Hist. ver.* II, 4 ; Proclus, *In Tim.* I, 290, 10 ; II, 327 ss. Diehl.



représentait l'apparence (*species*) d'Homère, sortant des « temples de l'Achéron » pour lui révéler les mystères de la nature [1].

On voit combien Ennius, dont Lucrèce se fait l'écho, avait fidèlement exprimé l'eschatologie pythagoricienne. Or, nous l'avons dit, il développait au début de ses Annales la doctrine de la métempsycose, et il paraît avoir repris encore le même thème dans une de ses satires intitulée « Épicharme ». Il est naturel de croire qu'à ce propos il avait parlé de la signification véritable des supplices infernaux, puisque cette théorie était un complément du système de la transmigration des âmes. Nous sommes ainsi amenés à supposer que la source de Lucrèce, dans le passage qui nous a longuement occupés, était le vieux poète épique interprète de Pythagore.

Le morceau qui suit immédiatement ce passage nous apporte une confirmation indirecte mais frappante du résultat auquel nous avons abouti. On y trouve d'abord cité un vers, puis employée une expression qui sont des emprunts certains aux *Annales* d'Ennius [2]. Lorsqu'il composait ce développement nouveau, Lucrèce avait encore en tête le poème, qui lui avait, croyons-nous, inspiré toutes les allégories qui précèdent.

Franz Cumont.

---

1. Les Néopythagoriciens ne plaçaient plus, comme l'ancienne école, les enfers dans le sein de la terre, mais dans la partie inférieure des neuf cercles du monde, c'est-à-dire entre la terre et la lune. Peut-être le mot *permaneant* dont se sert Lucrèce et qu'on a voulu corriger en *perveniant*, a-t-il été choisi à dessein par Ennius, puisque les *simulacra* continuaient à séjourner dans l'atmosphère sans être enterrés comme le corps, ni transportés au ciel comme l'âme. Une transformation postérieure de la doctrine rapportée par Ennius produisit la théorie, exposée par Plutarque (*l. c.*) suivant laquelle l'εἴδωλον, uni au νοῦς, s'élève vers la lune, où il se dissout, et laisse la raison pure, dépouillée de cette enveloppe matérielle, monter vers le soleil.

2. Lucr., III, 1025 : « Postquam lumina sis oculis bonus Ancu' reliquit » (= Ennius, *Ann.*, 150) ; 1035 : « ...famul infimus esset » (= Ennius *Ann.*, 317). Ces emprunts ont été déjà notés par Munro, comme me l'a fait observer l'abbé Lejay à qui j'avais soumis cet article peu de semaines avant qu'il nous fût ravi. Dans le même passage *Scipiadas* vient probablement aussi d'Ennius.

REMARQUES SUR LES *SUPPLIANTES* ET LE *PROMÉTHÉE* D'ESCHYLE

La date des *Suppliantes* d'Eschyle n'est pas établie d'une manière rigoureuse. Il faut reconnaître, avec M. Maurice Croiset, que la structure même de la pièce paraît en attester l'ancienneté relative [1] ; mais il me semble qu'on tend à exagérer cette ancienneté [2]. M. v. Wilamowitz-Moellendorff juge cette tragédie si différente de toutes celles qui nous ont été conservées que, pour expliquer cette différence, il la croit antérieure à 480 [3]. Avant lui, G. Müller, dans une dissertation d'incontestable valeur, n'hésitait pas à la placer vers 493 ou même 495 [4]. Il ne tirait pas seulement argument des caractères dramatiques de la pièce, mais encore il recourait à de prétendues allusions historiques, lesquelles, comme toutes celles qu'on a voulu découvrir dans les *Suppliantes*, n'ont jamais convaincu que leur inventeur. L'avertissement est significatif. Pourtant je n'hésite pas à m'appuyer sur une raison de même ordre pour tenter de démontrer que la pièce ne peut avoir été composée avant 480.

On a remarqué depuis longtemps que, dans les *Suppliantes*, les Égyptiens étaient peints sous des couleurs à la fois odieuses et ridicules [5]. S'ils étaient traités seulement de « mangeurs de papyrus » et de « buveurs de vin d'orge » [6], on y pourrait voir

---

1. Dans son étude sur *le second acteur chez Eschyle* (*Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr.*, 1re série, t. X, 1893, p. 193-215), M. M. Croiset déduisait déjà de la structure de la pièce une « évidence morale » en faveur de son ancienneté (p. 195). Il soutient la même opinion dans l'*Histoire de la Littérature grecque*, III (3e éd.), p. 183.

2. Notons toutefois que Wecklein n'a pas renoncé à faire descendre les *Suppliantes* jusque vers 465 (*Berl. philol. Wochenschr.*, 1910, col. 738-739). — W. Nestle. *Neue Jahrbb.*, XIX (1907), p. 227, note 7, suppose une date postérieure au premier voyage en Sicile parce qu'Eschyle a connu les doctrines orphiques dans ce pays et que la couleur orphique est très marquée dans la pièce (?).

3. *Aischylos, Interpretationen* (Berlin, 1914), p. 240.

4. *De Aeschyli Supplicum tempore atque indole* (Halle, 1908), p. 66.

5. La remarque est déjà faite par J. G. Droysen, dans sa traduction d'Eschyle, dont la 2e édition date de 1842, p. 573. Il en conclut que la pièce ne peut avoir été écrite à l'époque où les Athéniens soutenaient les Égyptiens révoltés contre les Perses (462/1-459).

6. V. 761 et 953.

des railleries traditionnelles entre populations voisines, de mœurs fort différentes. Mais il y a plus : ce sont des barbares impudents et impies, le héraut qui les représente déborde d'ὕβρις; les dieux d'Argos n'existent pas pour lui ; il profane leurs autels ; il viole les lois de l'hospitalité[1]. L'intention du poète est donc incontestable. Et voici enfin une indication précise qui vaut d'être retenue : les Danaïdes s'adressent à leur père en ces termes (v. 741 et suiv.) :

ἐξῶλές ἐστι μάργον Αἰγύπτου γένος
μάχης τ' ἄπληστον· καὶ λέγω πρὸς εἰδότα.
Δοριπαγεῖς δ' ἔχοντες κυανώπιδας
νῆας ἔπλευσαν ὧδ' ἐπιτυχεῖ κότῳ
πολεῖ μελαγχίμῳ σὺν στρατῷ.

C'est une race pernicieuse et insolente que celle d'Aigyptos ; elle est insatiable de combats ; je le dis à quelqu'un qui le sait bien. Portés sur leurs robustes vaisseaux à la sombre carène, ils ont vogué vers cette terre pour satisfaire leur ressentiment, avec une noire et nombreuse armée.

L'expression : καὶ λέγω πρὸς εἰδότα souligne l'intention. Selon M. v. Wilamowitz, le chœur rappelle à Danaos les combats que lui-même et ses filles eurent à soutenir sur les bords du Nil contre les fils d'Aigyptos ; mais ces combats sont hypothétiques[2]. En fait l'allusion passe, si je puis dire, par-dessus la tête de Danaos et s'adresse au public athénien : elle lui rappelle non un fait légendaire, mais un épisode récent de son histoire, la participation des Égyptiens à l'expédition de Xerxès.

Eschyle lui-même et Hérodote nous renseignent sur cette participation. On lit au début des *Perses* (v. 33 et suiv.) :

ἄλλους δ' ὁ μέγας καὶ πολυθρέμμων
Νεῖλος ἔπεμψεν· Σουσισκάνης,
Πηγαστάγων Αἰγυπτογενής,
ὅ τε τῆς ἱερᾶς Μέμφιδος ἄρχων
μέγας Ἀρσάμης, τάς τ' ὠγυγίους
Θήβας ἐφέπων Ἀριόμαρδος
καὶ ἑλειοβάται ναῶν ἐρέται
δεινοὶ πλῆθός τ' ἀνάριθμοι.

1. Voir toute la scène entre Pélasgos et le héraut égyptien, v. 911 et suiv.
2. *Interpretationen*, p. 15. L'hypothèse est liée à la conception que Wilamowitz se fait de l'idée maîtresse de la pièce : les fils d'Aigyptos se seraient emparés de Danaos et de ses filles par la violence, à la suite de combats. Je ne puis me rallier à cette théorie. [Elle est acceptée par M. Mazon dans l'édition d'Eschyle qu'il vient de publier.]

Le large Nil aux flots nourriciers a envoyé aussi des soldats : Sousikanès, Pégastagon l'Égyptien, et le chef de la sainte Memphis, le grand Arsamès, et Ariomardos qui commandait dans l'antique Thèbes, et les habitants des marais de l'Égypte, rameurs habiles, multitude innombrable.

Selon Hérodote, l'armée navale de Xerxès comptait deux cents vaisseaux égyptiens; c'était le plus fort contingent après celui des Phéniciens. La plupart des vaisseaux fournis par les provinces maritimes avaient des rameurs indigènes, mais des *épibates* perses. Au contraire, on avait recruté en Égypte une infanterie de marine, cuirassée, armée de longs coutelas, qui fut adjointe à l'armée de terre sans doute après la bataille de Salamine. Nous ne savons à peu près rien du rôle de l'escadre égyptienne en cette bataille. Mais, dans les combats d'Artémision, elle s'était particulièrement distinguée; elle avait infligé de lourdes pertes aux Grecs, entre autres aux Athéniens, qui avaient été fort maltraités dans ces journées [1].

Ces renseignements, trop claisemés sans doute, justifient peut-être l'hypothèse que j'ai formée. Les « robustes navires à la noire carène », la « noire et nombreuse armée » que décrivent les vers des *Suppliantes* cités ci-dessus, n'appartiennent pas à un passé lointain et mythologique. Un autre passage de la tragédie prend alors une valeur nouvelle : Danaos y signale l'arrivée de la flotte ennemie (v. 713 et suiv.) :

ἱκεταδόκου γὰρ τῆσδ' ἀπὸ σκοπῆς ὁρῶ
τὸ πλοῖον · εὔσημον γάρ · οὔ με λανθάνει
στολμοί τε λαίφους καὶ παραρρύσεις νεώς
καὶ πρῷρα πρόσθεν ὄμμασι βλέπουσ' ὁδόν,
οἴακος εὐθυντῆρος ὑστάτου νεώς
ἄγαν καλῶς κλύουσα, τοῖσιν οὐ φίλη.
Πρέπουσι δ' ἄνδρες νήιοι μελαγχίμοις
γυίοισι λευκῶν ἐκ πεπλωμάτων ἰδεῖν,
καὶ τἄλλα πλοῖα πᾶσά θ' ἡ ἐπικουρία.
εὔπρεπτος

1. Sur tous ces détails, cf. *Herod.*, VII, 89; VIII, 17; IX, 32. Le rôle des Égyptiens à Salamine demeure indéterminé; la seule indication est donnée par Eschyle, *Perses*, v. 310 et suiv., où l'on signale un chef égyptien mort dans la lutte. Voir les hypothèses de Tarn, *The Fleet of Xerxes*, *Journ. of hell. Stud.*, 1908, p. 202 et suiv., en particulier, p. 221. — L'infanterie égyptienne fut débarquée, dit Hérodote, en rade de Phalère; on ne sait quand eut lieu ce débarquement.

Du haut de cette colline, asile des suppliants, j'aperçois le navire ; il est bien distinct et je ne m'y trompe point : voici l'édifice des voiles et les sabords matelassés de cuir et la proue dont les yeux regardent vers le rivage ; le gouvernail, de la poupe, en dirige la marche ; elle obéit trop docilement, menaçante pour nous. Les membres noirs des matelots contrastent avec la blancheur de leurs vêtements. Voici les autres navires, toute l'escadre en belle ordonnance.

Les Athéniens ont vu naguère apparaître ces navires sur la mer [1] ; ils ont naguère lutté contre ces équipages exotiques. Comme il arrive si souvent chez Eschyle, l'allusion à des événements contemporains ou tout récents traverse les vieilles légendes ; la pièce des *Suppliantes* est comme vivifiée par le frémissement des guerres médiques et le souvenir des luttes marines contre les Perses et leurs auxiliaires barbares.

Dès lors, les *Suppliantes* n'ont pu être représentées avant 478, car on ne peut croire qu'en 479, pas plus qu'en 480, aient été célébrées les Grandes Dionysies [2]. Les *Perses* datent de 472 : si l'on admet, pour les raisons indiquées au début de cet article, l'antériorité des *Suppliantes*, on n'en pourra chercher la date qu'entre 478 et 473.

*
* *

Il m'a paru qu'au vers 742 des *Suppliantes*, la formule καὶ λέγω πρὸς εἰδότα avait un sens particulier. Elle se retrouve ailleurs dans l'œuvre d'Eschyle et n'est d'ailleurs point propre à ce poète [3]. Il serait illusoire de prétendre que partout la valeur en soit égale. Mais, en un passage du *Prométhée*, Eschyle l'a encore employée, comme il semble, à dessein, pour faire allusion non plus à un fait historique, mais à une légende connue de ses auditeurs. Prométhée prend la parole et s'adresse ainsi aux Océanides (v. 436 et suiv.) :

Μή τοι χλιδῇ δοκεῖτε μηδ' αὐθαδίᾳ
σιγᾶν με· συννοίᾳ δὲ δάπτομαι κέαρ
ὁρῶν ἐμαυτὸν ὧδε προυσελούμενον.
Καίτοι θεοῖσι τοῖς νέοις τούτοις γέρα

1. Hérodote (II, 36,4) signale que les vaisseaux égyptiens n'étaient pas gréés comme ceux des autres nations.

2. Voir les justes remarques de P. Foucart, *Journal des Savants*, 1907, p. 476.

3. On la trouve déjà chez Homère ; cf. les exemples cités par Wecklein dans son édition de *Prométhee*, v. 441.

τίς ἄλλος ἢ 'γὼ παντελῶς διώρισεν;
ἀλλ' αὐτὰ σιγῶ· καὶ γὰρ εἰδυίαισιν ἂν
ὑμῖν λέγοιμι.

N'attribuez pas mon silence à la fierté ni à une vaine arrogance; mais mon cœur est dévoré de tristes pensées quand je me vois traité avec cette ignominie. Et pourtant, n'est-ce pas moi, et nul autre, qui, pour ces nouveaux dieux, ai entièrement fixé leur part honorifique? Mais pourquoi en parler? Ce serait vous dire ce que vous savez.

Prométhée, désireux seulement de montrer les services qu'il a rendus aux hommes, se borne à définir brièvement ce que les dieux lui doivent : θεοῖς γέρα διώρισα. Or, aux vers 228 et suiv., il dit :

ὅπως τάχιστα τὸν πατρῷον ἐς θρόνον
καθέζετ', εὐθὺς δαίμοσιν νέμει γέρα
ἄλλοισιν ἄλλα, καὶ διεστοιχίζετο
ἀρχήν.

Dès que Zeus fut assis sur le trône paternel, il assigna à chaque dieu sa part honorifique et fit la répartition du pouvoir.

Il y a apparente contradiction : Prométhée en un passage attribue à Zeus le rôle qu'il revendique pour lui-même en l'autre. Le scoliaste fournit une échappatoire : la prétention de Prométhée est légitime puisqu'il a été l'auxiliaire de Zeus dans la lutte contre les Titans (διὰ τὸ συμβαλέσθαι Διὶ κατὰ τῶν Τιτάνων) ; c'est donc de lui, en dernière analyse, que les dieux tiennent leurs pouvoirs, et M. Wecklein appuie le scoliaste en donnant à παντελῶς un sens particulier : *si l'on va au fond des choses.* Après la lutte, Zeus distribue les charges ; mais, en fait, le véritable distributeur n'est pas le nouveau maître des dieux, c'est le Titan qui a aidé à la victoire. Reconnaissons alors qu'Eschyle s'est exprimé d'une manière insolite et que l'exégèse de sa pensée ne va pas sans quelque heurt.

Je ne m'attacherai point à ces explications subtiles. Il ne faut pas oublier que le passage cité précédemment (v. 436 et suiv.) fournit un argument de valeur singulière à ceux qui supposent un remaniement du Prométhée [1]. Le premier vers ne laisse pas que

1. L'hypothèse du remaniement a été très vivement soutenue par Bethe, *Proleg. z. Gesch. des Theaters im Altertum*, p. 159 et suiv. Tandis qu'elle est écartée par H. Weil et Wilamowitz, W. Schmid, avec une assurance qui déconcerte, déclare que la pièce en son état actuel ne peut être l'œuvre d'Eschyle (Christ-Schmid, *Gesch. griech. Litteratur*, 6ᵉ éd., p. 296).

de surprendre alors que Prométhée s'est déjà entretenu longuement avec les Océanides ; le sens en serait plus clair et plus fort si le Titan crucifié n'avait pas encore pris la parole [1]. Nous constatons maintenant que les vers 429-430, rapprochés des vers 228 et suiv., font difficulté. Sans prendre parti d'une manière ferme dans la question de remaniement, il est permis de considérer notre passage en lui-même au lieu de le mettre en harmonie avec un contexte incertain.

Les vers 441-442 : ἀλλ' αὐτὰ σιγῶ κτλ. donnent à croire que Prométhée fait allusion à un fait dont il n'a pas encore parlé et dont il ne veut pas parler parce que ses auditeurs en sont bien informés. Peut-on éclairer l'indication rapide qu'il en donne ?

La *Théogonie* d'Hésiode nous mettra sur la voie : le poète a pu modifier et déformer les anciennes traditions conformément à ses intentions propres ; mais, sous la ruse mesquine attribuée à Prométhée apparaît un rôle bien différent rempli par le Titan. Il suffit de citer les premiers vers de l'épisode (v. 535 et suiv.) :

καὶ γὰρ ὅτ' ἐκρίνοντο θεοὶ θνητοί τ' ἄνθρωποι
Μηκώνῃ, τοτ' ἔπειτα μέγαν βοῦν πρόφρονι θυμῷ
δασσάμενος προὔθηκε

Lorsqu'à Mekônè les dieux et les mortels établissaient un pacte, alors, d'un cœur empressé, il offrit un grand bœuf et le partagea.

Il faut rapprocher de ces vers une scholie d'Eschyle (*ad Prom.*, v. 1021) : Βοῦν μέγαν θύσαντες οἱ θεοὶ περὶ τὴν Σικυῶνα τὴν πόλιν τὸν Προμηθέα μεριστὴν τῶν κρεάτων ἐποίησαν. Les dieux ont investi Prométhée du rôle de répartisseur des viandes. On a imaginé plus tard qu'il avait joué les dieux ; pourtant Hésiode lui-même constate qu'on sacrifie encore selon les rites qu'il a institués (v. 556-557) :

ἐκ τοῦ δ' ἀθανάτοισιν ἐπὶ χθονὶ φῦλ' ἀνθρώπων
καίουσ' ὀστέα λευκὰ θυηέντων ἐπὶ βωμῶν.

Depuis cette époque, les tribus humaines font brûler en l'honneur des dieux les blancs ossements des victimes sur les autels embaumés.

1. M. v. Wilamowitz, *Interpretationen*, p. 122, suppose que le chant du chœur était suivi d'un long silence ; le v. 346 serait ainsi justifié en quelque mesure. On ne peut pourtant considérer cette hypothèse comme entièrement satisfaisante.



Apparemment, les dieux ont pour agréables ces offrandes qui nous sont données comme décevantes. Prométhée s'est bien acquitté de la tâche qu'on lui avait confiée.

Eschyle a délibérément rejeté les plates inventions de la *Théogonie* qui auraient amoindri le caractère de son héros et peut-être aussi choqué son public. Il est malaisé de déterminer si ses vers rappellent simplement le souvenir de Prométhée, premier sacrificateur [1], fixant la part des victimes due à chaque dieu ; ou bien, puisque le mot γέρας est susceptible d'une acception plus large, si le rôle du Titan n'avait pas été déjà amplifié : il serait devenu une sorte d'arbitre, réglant les attributions et les prérogatives des diverses divinités [2]. Quoi qu'il en soit, sous l'une ou l'autre forme, la légende devait être familière à ces Athéniens chez qui Prométhée recevait un culte [3] ; et il a suffi de quelques mots pour la remémorer à un auditoire déjà bien averti.

Strasbourg, juin 1920.

P. ROUSSEL.

LACTEM

Aux exemples cités par Neue-Wagener, I³, p. 826, il faut ajouter : Rufus d'Éphèse, *De Podagra*, 25 (édition Daremberg-Ruelle, p. 274) : *Lactem dabis potum.*

Littré [4] a malencontreusement corrigé *lactem* en *lac* ; mais la forme *lactem* est un vulgarisme, comme le traité *De Podagra* en renferme beaucoup.

On sait que cet ouvrage a été écrit en grec, mais que l'on n'en possède qu'une traduction latine, dont le manuscrit unique remonte au VIIe ou au VIIIe siècle ; la date de cette traduction n'est pas encore établie.

Bien d'autres vulgarismes ont été corrigés à tort par Littré dans le même traité.

L. LAURAND.

---

1. Cf. Plin., *Hist. nat.*, 7, 209 : Prometheus primus occidit bovem. J'essaierai ailleurs de montrer que Prométhée, ouvrant d'un coup de hache le crâne de Zeus, selon la tradition attique, est comme la figuration du prêtre sacrifiant la victime aux *Bouphonia* d'Athènes.

2. M. v. Wilamowitz, *op. laud.*, p. 138 a signalé que Deucalion, fils de Prométhée, avait introduit, selon Hellanicos, le culte des douze dieux : « C'est, dit-il, la rationalisation de la légende d'après laquelle leur γέρας leur est assigné par Prométhée, légende qu'Eschyle ne peut avoir inventée. » P. 131, il admet que, pour Eschyle, « le Titan a dû renseigner les hommes sur les parts des victimes, les σπλάγχνα, qui sont agréables aux dieux ».

3. Cf. Paus., I, 30,2 ; Apollod., *ap.* schol. *ad* Soph., *Oed. Col.*, v. 57 ; K. Bapp, *ap.* Roscher, *Lexicon der. gr. u. röm. Mythol.*, III, col. 3037.

4. C'est le texte de Littré que reproduit l'édition Daremberg-Ruelle (Paris, Baillière, 1879), à laquelle tout le monde se réfère à l'étranger comme en France.

INSCRIPTIONS DE DIDYMES

CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES COMPTES DE LA CONSTRUCTION DU DIDYMEION

(*Troisième article*)[1]

LES TRAVAUX DE 176/75 A 172/71.

Les comptes du groupe de Ménodoros sont les premiers que j'aie publiés. C'est presque exclusivement sur ces cinq documents que se fondait, avant la découverte des listes du Delphinion, l'histoire du second Didymeion. J'en ai donné deux éditions et le texte que je republie aujourd'hui n'a reçu que très peu de corrections. Par contre, les fouilles des savants allemands à Didymes me permettent d'en améliorer sensiblement l'interprétation.

Les résultats de ces fouilles ne me sont plus connus que par les Rapports de M. Th. Wiegand qui les a dirigées. Au plan du temple, paru dans le septième Rapport en 1911, je puis joindre deux très précieuses photographies publiées par M. E. Baldwin Smith dans la revue américaine *Art and Archaeology* en avril 1920, mais la guerre a rompu la collaboration libérale qui m'a valu de la part de MM. Wiegand et A. Rehm tant de textes inédits et de renseignements utiles : collaboration et correspondance qui étaient payées de retour, ai-je besoin de le dire ? Les essais de reconstruction et de restauration que je tenterai dans mes nouveaux articles sur Didymes risquent donc d'être plus incomplets encore que par le passé, puisqu'il me manquera maintenant les matériaux inédits provenant des fouilles allemandes; mais je n'en poursuis pas moins mon œuvre dans la crainte de laisser de nouveau tomber en ruines ce temple, remarquable entre tous, que je m'efforce de réédifier, dans l'espoir aussi que les résultats des fouilles françaises seront appréciés à leur juste valeur et contribueront à l'achèvement, plus lent et plus lointain désormais, de cet important chapitre d'archéologie ionienne.

1. Voy. *Rev. Phil.*, 1919, p. 175-226; 1920, p. 31-72.

I. — Les textes.

Pour les noms propres mentionnés dans les cinq inscriptions qui suivent, je renvoie une fois pour toutes à la *Revue de Philologie*, 1920, p. 48-50.

Nº VI. — *Milet et le Didymeion*, 1902, p. 158.

. . . .
[τοῦ δεινὸς ἐπιστατήσαντος τῆς οἰκο-]
δο[μίας τοῦ ναοῦ τοῦ Ἀπόλλωνος]
τοῦ Διδυμέω[ς, ἀπολογισμὸς τῶν ἔρ-]
γων τῶν συντελ[εσθέντων ὑπὸ τῶν]
τοῦ θεοῦ παίδων· εἰσήχ[θη μὲν ἀπὸ τοῦ]
χρησμογραφίου εἰς τὸν πρόδομον
τοῦ ναοῦ τὰ σταθμὰ καὶ ἀνήχθη
τὸ ὑπέρθυρον ἐκ Πανόρμου εἰς τὸ
ἱερόν· ἀπηργάσθη δὲ καὶ ἡ ἐφέδρα τοῦ
ὀδοῦ καὶ τὰ σκεπάρνια καὶ τὰ σταθμὰ
καὶ τὸ ὑπέρθυρον, καὶ ἐπεκόπη τοῦ δό-
μου τὰ μέρη τὰ πρὸς τοῖς σταθμοῖ[ς
καὶ ἐστάθη τὰ σταθμά. *Vac.*

Vac.

Var. lect. : 8 τοῦ appartient à la l. 8 et non à la l. 9.

Nº VII. — *Milet et le Didymeion*, p. 166.

Ἐπὶ στεφανηφόρου Μηνοδώρου
τοῦ Ἀρτεμιδώρου, *Vac.*
προφητεύοντος Ἀρχέλα τοῦ Ἀρχέλα,
ταμιευόντων δὲ καὶ παρεδρευόντ[ων]
ἐν τῶι ἱερῶι Χαριδήμου τοῦ Ἀθηναίου, Μί-
λωνος τοῦ Διοτίμου, ἀρχιτεκτονοῦντος
Μαια[νδρ]ίου τοῦ Θράσωνος, <ἀπολογισμὸς>
<τ[ῶν ἔργω]ν> Δίων[ος το]ῦ Σάμου ἐπιστατή-
σαντος τ]ῆς οἰκ[οδομί]ας τοῦ ναοῦ τοῦ Ἀ-
πόλλωνος τοῦ [Διδυμέ]ως, ἀπολογισμὸς
τῶν ἔργων] τῶν [συντελ]εσθέντων ὑπὸ τ[ῶν
τοῦ θεοῦ παίδων· ἐτέθη]σαν ἐμ μὲν τῶ[ι
ναῶι λίθοι λευκοὶ. . . . . . κον]τα τ[έσ-
[σερες?] (*Brisé à la partie inférieure.*)

Var. lect. : 13 ναῶι que je préfère à προδόμωι est également incertain.

N° VIII. — *Milet et le Didymeion*, p. 172.

'Επὶ στεφα]νηφόρου τοῦ *Vac.* θεοῦ τοῦ μ]ετὰ Μηνόδωρον, προφητεύον]τος δὲ Πελληνέως τοῦ Προκρίτ]ου, ταμιευόντων δὲ καὶ παρεδρευόν]των ἐν τῶι ἱερῶι Νικομάχου τοῦ 'Απολ]λοδότου, Διονυσίου τοῦ 'Ιέρωνος, ἀρχι]τεκτονοῦντος δὲ Μαιανδρίου τοῦ Θρά]σωνος, *Vac.* ......ς τοῦ Διονυσίου ἐπιστατήσαντος τῆς οἰκο]δομίας τοῦ ναοῦ τοῦ 'Απόλλωνος τοῦ Διδ]υμέως ἀπὸ τοῦ μηνὸς τοῦ Πανήμου ἕως] τοῦ μηνὸς τοῦ 'Αρτεμισιῶνος, ἀπολογισμὸ]ς τῶν ἔργων τῶν συντελεσθέντων ὑπὸ τ]ῶν τοῦ θεοῦ παίδων· ἐτέθησαν ἐμ μὲν τῶ]ι ναῶι λί[θοι] παρωτίδες κατὰ [τὰ σταθμὰ κ]αὶ τὰ.. ΛΟΙ. [τῶν θ]υρῶν καὶ ἐν ταῖς. .....καὶ ἐ]ν τα[ῖς] κατὰ τὸ [θ]ύρωμα, καὶ ἐν τῶι πέμπτ]ωι κα[ὶ εἰκοσ]τῶι δόμωι λίθοι λευκοὶ διακόσιοι....]ήκοντα ἐν[ν]έα, ὧν γωνιαῖοι κατὰ τὸν πρ]όδ[ο]μον δ[ύο], διάτοιχοι δεκατρεῖς, β]ασμιαῖοι δύο, ὧν μέτρημα στερεοὶ πόδες τ]ετρακισχίλι[ο]ι διακόσιοι ἐνενήκοντα ......· ἐ]τέθησαν δὲ καὶ πέτρινοι λίθοι .... κο]ντα ὀκτώ, ὧν μέτρημα στερεοὶ πόδες χίλιο]ι διακόσιοι· ἐτμήθησαν δὲ καὶ πετρίνων λίθ]ων π[ό]δε[ς ...]ισχίλιοι τριακόσιοι πεντήκοντα· ἐ[τέθησ]αν δὲ καὶ ἐν τῶι οἰκήματι τ[ῶι πρυτανικῶι λ]ίθων λευκῶν καὶ πετρίνων πόδες χίλιοι...]κόσιοι δεκάπεντε. *Vac.*

N° IX. — *Milet et le Didymeion*, p. 172.

'Επὶ] στεφανηφόρου τοῦ θεοῦ τοῦ δε]υτέρου τοῦ μετὰ Μηνόδωρον, προφητεύ]οντος δὲ Σωπόλιος τοῦ Φαίδωνος, ταμιευόντ]ων καὶ παρεδρευόντων ἐν τῶι ἱερῶι .....ου τοῦ Χρυσίππου, Δημολέοντος τοῦ 'Αθηνίωνος, ἀρχι]τεκτονοῦντος Κρατίνου τοῦ Μιννίωνος, Ξενάρου? τ]οῦ Σάμωνος ἐπιστατήσαντος τῆς οἰκοδομίας το]ῦ ναοῦ τοῦ 'Απόλλωνος τοῦ Διδυμέως ἀπολογ]ισμὸς τῶν ἔργων τῶν συντελεσθέντων ὑπὸ] τῶν τοῦ θεοῦ παίδων· ἐτέθησαμ μὲν ἐν τῶι ναῶι] ἐν τῶι πέμπτωι καὶ εἰκοστῶι δόμω[ι

καὶ ἐν τῶι ἕκτωι] καὶ εἰκοστῶι δόμωι καὶ ἐν τῶι ἑβδόμωι καὶ] εἰκοστῶι δόμωι λίθοι λευκοὶ διακ[όσιοι τριάκον]τα? [τέσσαρες?, ὧν] διάτοιχοι ἐνν]έα, ... ἡμικύκλια τέσσαρα, βασμιαῖοι δύ[ο, ... γείση ἐπὶ τὸ θύρωμα τρία, ὑπερτείνο[ντα δὲ ἐπὶ] τὸν ἀμ[β]α[θ]μὸν δύο, καλύμ[μ]ατα ἐπὶ τὴν πλ]ίνθον? πέντε. *Vac.* [Ἐτέ]θησαν *Vac.* δὲ καὶ ἐν τῶ]ι προδόμωι ἐν τῶι κιονίσκωι κατὰ τὸ νότιομ *vel* βόρειομ μ]έρος σφόνδυλοι δύο. *Vac.* Ὁμοῦ τῶν λίθων τῶ]ν ἐν τῶι ναῶι στερεοὶ πόδες ἑπτα[κισχίλιοι . . .] *Vac.* Πέτρινοι δὲ λίθοι κεῖνται ἐνενήκοντα ἑπτ]ά, ὧμ πόδες στερεοὶ δισχίλιοι εἴκοσι πέν]τε. *Vac.* Ἐτμήθησαν δὲ καὶ πετρίνων λίθων πόδες] χίλιοι ὀκτακόσιοι ὀγδοήκοντα. . . .] *Vac.*

Vac.

Var. lect. : 15-18 voy. le Commentaire. — 25 J'ai rendu à la l. 25 le θ de λίθων et préféré χίλιοι à un multiple. Cf. le nº X, l. 17-20.

Nº X. — *Milet et le Didymeion*, p. 162.

[. . . . Ἀπολογισμὸς τῶν ἔργων] [τῶν συντελεσθέντων ὑπὸ τῶν τοῦ] θεοῦ π]αίδων · ἐτέ[θησαμ μὲν ἐν τῶι ναῶι ἐν τ]αῖς ἀποχαράξεσιν ταῖς [κατὰ . . . . λί]θοι λευκοὶ ὀκτώ, πέτρινοι δὲ λίθοι τέσσε]ρες, ὧμ μέτρημα στερεοὶ πόδες διακό]σιοι ἑπτά, δῶρον · εἰσήχθη δὲ καὶ τὸ ὑπέρθ]υρον ἀπὸ τοῦ χρησμογραφίου εἰς τὸν πρό]δομον τοῦ ναοῦ, κατασκευασθείσης δὲ] μηχανῆς τετρακώλου καὶ σταθείσης], καὶ ἄλλης δικώλου σταθείσης, ἤρθη τὸ] ὑπέρθυρον καὶ ἡδράσθη ἐπὶ τῶν σταθμ]ῶν · ἀνήχθη δὲ καὶ ἐκ τῆς Πανορμίδος ε]ἰς τὸ ἱερὸν ὅ τε κοσμοφόρος καὶ τὸ ἀντίθεμα, καὶ τὸ μὲν ἀντίθεμα ἀπηργάσθη καὶ ἤρθη καὶ ἡδράσθη, ὁ δὲ κοσμοφόρος καὶ ἀπεγλύφη καὶ ἀρθεὶς ἐτέθη, ὧμ μέτρημα στερεοὶ π[όδες χίλιοι διακόσιοι ἑπτὰ ἥμυσυ · κατεξέσθη δὲ καὶ τὸ ὑπέρθυρον καὶ ἀπειδοπο[ιήθη. *Vac.* Ἐτμήθησαν δὲ καὶ ἐπελεκήθησαν λίθων πετρίνων πόδες χίλιοι πεντακόσιοι. Ἐτέθησαν δὲ καὶ ἐν τῶι οἰκήματι τῶι

πρυτανικῶι λίθων λευκῶν καὶ πετρίνω[μ
πόδες χίλιοι τριακόσιοι ἑξήκοντα. *Vac.*
Vac. 0 m. 087.

Var. lect. : 8-9 peut-être : σταθε[ί | σης].

II. — Les travaux.

J'avais posé, dans mes *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, une règle trop étroite. Partant de ce fait que les comptes étaient ceux de la construction du temple, que le Milésien qui les rendait était « l'épistate de la construction du temple », j'admettais que tous les travaux d'architecture qui y étaient rapportés étaient faits dans le temple même[1]. Je me trompais et mon erreur est encore reproduite en avril 1920 par M. E. Baldwin Smith qui place dans le temple le χρησμογράφιον et l'οἴκημα πρυτανικόν[2]. Il est nécessaire de la corriger et mes premières observations porteront sur les deux mots χρησμογράφιον et πρόδομος dont il importe de fixer le sens.

Πρόδομος. — Le mot a deux sens à Didymes. C'est en effet à des textes de Didymes qu'il faut demander l'éclaircissement de l'emploi didyméen du mot. Il désigne : 1° une partie du temple (ὁ πρόδομος τοῦ ναοῦ) ; 2° la face antérieure d'un mur.

1° Le πρόδομος τοῦ ναοῦ est la salle intermédiaire entre le δωδεκάστυλον et l'ἀμβαθμός ou escalier descendant au naos proprement dit, à l'adyton[3]. Cette définition résulte avec évidence des passages suivants de nos comptes :

N° IX, l. 18-20 : [ἐτέ]θησαν [δὲ καὶ ἐν τῶ]ι προδόμωι ἐν τῶι κιονίσκωι κατὰ τὸ [.....μ]έρος σφόνδυλοι δύο. Le κιονίσκος auquel on pose deux tambours est l'une des deux colonnes retrouvées par les savants allemands dans la salle intermédiaire (Wiegand, VII, p. 48). L'emploi du diminutif est justifié par la hauteur moindre de ces deux colonnes qui mesurent 1 m. 50 de moins que celles du δωδεκάστυλον (*Ib.* p. 49).

N° VI, l. 4-6 : εἰσήχ[θη μὲν ἀπὸ τοῦ] χρησμογραφίου εἰς τὸν πρόδομον τοῦ ναοῦ τὰ σταθμά. Il s'agit — nous le verrons plus loin — des montants de la grande baie qui ouvre sur le δωδεκάστυλον et

1. *Milet et le Didymeion*, p. 186.
2. *Art and Archaeology*, IX, 1920, p. 193.
3. Sur cet escalier (ἀμβαθμός dans le n° IX, l. 17, ἀνάβασις ἡ ἐν τῷ ἀδύτῳ dans le compte *Rev. Phil.*, 1919, p. 212, l. 13) voy. plus loin, § 4 : L'accès de l'adyton.

qui sont transportés à pied d'œuvre : on les « introduit » dans le πρόδομος τοῦ ναοῦ.

N° X, l. 5-7 : εἰσήχθη δὲ καὶ τὸ ὑ[πέρθ]υρον ἀπὸ τοῦ χρησμογραφίου εἰς τὸν [πρό]δομον τοῦ ναοῦ. Suite des mêmes travaux : on introduit « la corniche » dans le πρόδομος τοῦ ναοῦ.

Tout au plus pourrait-on prétendre que le δωδεκάστυλον faisait partie *lato sensu* du Prodomos du temple, mais nous verrons plus loin, en étudiant l'énorme baie qui donne accès au Prodomos proprement dit, que ces deux parties étaient absolument distinctes. Gardons les deux noms que nous fournissent des inscriptions aussi décisives que le n° IX.

2° Le second sens de πρόδομος nous est connu par de nombreux textes (*Rev. Phil.*, 1905, p. 261). Je n'en citerai qu'un qui est particulièrement intéressant :

Rev. Phil., 1919, p. 212, l. 8-9 : κα[τεξέσαμεν δὲ καὶ] τοὺς τοίχους τοὺς [ἐ]ν τῶι προδόμωι τοῦ δωδεκαστύ[λου... Il s'agit évidemment d'un ravalement fait à la face antérieure des murs du δωδεκάστυλον.

Dans notre N° VIII, l. 19-20 : ὧν γωνιαῖοι [κατὰ τὸν πρ]όδ[ο]μον δ[ύο].., le sens demeure incertain parce que l'article est restitué. Κατὰ πρόδομον serait trop court.

Χρησμογράφιον. — Si le nom de Prodomos est celui qui convient à la salle intermédiaire du Didymeion, le χρησμογράφιον doit être cherché en dehors du temple. Il suffira, pour nous en convaincre, de suivre les transports successifs de la corniche et de la frise destinées à la baie du Prodomos.

En 176/75, la corniche est montée de Panormos au sanctuaire (N° VI, l. 6-8), c'est-à-dire du port de Didymes au chantier voisin du χρησμογράφιον, dont le nom sert à désigner le chantier même.

En 172/71, la corniche est introduite ἀπὸ τοῦ χρησμογραφίου εἰς τὸν πρόδομον τοῦ ναοῦ (X, l. 5 et suiv.), dressée au moyen de deux machines et posée sur les montants. Le texte du n° X ne laisse aucun doute : εἰς τὸ ἱερόν dans le n° VI = εἰς τὸ χρησμογράφιον.

En 172/71, la frise et la contre-frise sont montées du port εἰς τὸ ἱερόν, entendons encore εἰς τὸ χρησμογράφιον. C'est dans le même chantier qu'on travaille à la contre-frise et qu'on sculpte la frise qui sont l'une et l'autre mises en place la même année (X, l. 11-15).

Les montants (σταθμά) avaient suivi la même voie ; ils avaient été travaillés au même chantier avant d'être introduits ἀπὸ τοῦ χρησμογραφίου εἰς τὸν πρόδομον τοῦ ναοῦ et posés en l'année 176/75 (n° VI, l. 4-12).

En somme, nous ne connaissons du χρησμογράφιον que le chantier voisin : pas plus que le chantier, le Bureau des oracles n'était situé dans le temple. M. Th. Wiegand s'en doutait en 1911, quand il parlait du « sog. χρησμογραφεῖον » (Rapport VII, p. 56). Sur le plan qu'il a publié la même année, nous inscrirons donc deux noms : δωδεκάστυλον et πρόδομος. Dans le Πρόδομος nous donnerons le nom de κιονίσκοι aux deux colonnes qu'il a retrouvées. D'autres noms viendront s'ajouter à ceux-ci, au cours de l'étude des travaux des années 176 à 172.

Nous considérerons successivement : 1. *L'élévation du temple; — 2. L'entrée du Prodomos; — 3. La triple porte ouvrant du Prodomos sur l'adyton; — 4. L'accès de l'adyton; — 5. Les travaux en dehors du temple.*

1. — *L'élévation du temple.*

Pour nous renseigner sur l'élévation du temple, nous avons d'abord les n^{os} des assises auxquelles on travaille. En 174/73 on travaille à la 25e assise (VIII, l. 17-18); en 173/72, aux 25e, 26e et 27e assises (IX, l. 10-13).

Le tableau suivant permettra de noter les progrès accomplis :

En 217/16 : 13e, 14e et 15e assises (*Rev. Phil.*, 1919, p. 208).

En 173/72 : 25e, 26e et 27e assises.

La fig. 5 de l'article de M. E. Baldwin Smith (p. 190) nous montre qu'il reste encore debout huit assises du grand mur du fond (mur de la μόχλος παραστάς, *Rev. Phil.*, 1905, p. 260). Ajoutons cinq, six et sept assises et nous verrons en quelque sorte où en étaient les travaux en l'année 217/16.

Nous savons déjà que les assises sont comptées à partir du stylobate et non du sol de l'adyton. Les assises de l'adyton font partie de la κρηπίς : elles ne s'ajoutent pas aux assises des grands murs. Ceux-ci prennent naissance, à l'extérieur, au même point que les παραστάδες à l'intérieur. Or chaque assise mesure 0 m. 59 de haut et la colonne (base et chapiteau compris), 19 m. 40. La 27e assise correspond donc à une hauteur de 15 m. 93. M. Wiegand et ses architectes feront ces calculs avec plus d'exactitude que moi, qui ne puis m'en rapporter qu'à des mesures incomplètes.

Un croquis de l'élévation du temple, dans la période qui nous occupe, mettrait encore à profit les données suivantes :

En 174/73, pose de consoles aux portes qui ouvrent sur l'adyton (n° VIII, l. 15).

En 173/72, pose des corniches au-dessus desdites portes (IX,

l. 16-17) et M. Wiegand nous apprend que ces trois portes avaient même hauteur (Rapport VII, p. 50).

En 172/71, pose de la corniche, de la frise et de la contre-frise à l'entrée principale du πρόδομος (X, l. 5-18).

2. — *L'entrée du Prodomos.*

J'ai déjà signalé les dimensions énormes de la baie qui servait d'entrée au Prodomos (*Rev. Phil.*, 1919, p. 182. Cf. Wiegand, Rapport VII, Taf. 10) et montré qu'elle n'avait jamais pu être fermée par une porte. Qu'elle ait été néanmoins connue sous le nom de μέγα θύρωμα, comme je l'ai admis dans mes *Études* et comme le veut aujourd'hui encore M. E. Preuner; que ce soit pour ce μέγα θύρωμα que Ptolémée, Aulétès et Ptolémée XIV aient généreusement accordé de si grandes quantités d'ivoire, l'un en 54/53, l'autre quelques années plus tard : la chose est possible, mais il faut aussitôt rappeler que les mots μέγα θύρωμα ne se sont rencontrés que dans une inscription du milieu du Ier siècle av. J.-Chr. Aussi bien M. Preuner reconnaît que l'énorme portail n'a jamais été clos d'une porte, n'a jamais reçu par conséquent la décoration précieuse obtenue des deux Ptolémée [1].

Singulière entrée d'ailleurs, puisque le seuil, admirablement conservé, a plus de 2 mètres de haut et n'a jamais reçu de marches de marbre ! Pour le franchir, il fallait y appliquer soit une courte échelle, soit un escabeau qu'on avait soin de tirer à soi dès qu'on était entré dans le Prodomos. Ainsi faisait-on à Delphes, au Trésor des Athéniens, par exemple [2]. A coup sûr ce n'était pas une entrée publique, mais bien réservée au prophète, au personnel du temple et à certains fonctionnaires.

Sur les travaux faits à l'entrée du Prodomos, nous sommes renseignés par les comptes VI et X.

Avant 176/75 le seuil est posé.

En 176/75 on pose les montants qui sont transportés du chantier du chresmographion dans le Prodomos (VI, l. 4-12).

La pose exige différents travaux, d'abord aux montants mêmes et aux pieds-droits. Ces travaux sont simplement désignés par

---

1. Sur le μέγα θύρωμα, voy. *Milet et le Didymeion*, p. 181; E. PREUNER, dans *Hermes*, 1920, p. 179. Je reprendrai prochainement l'inscription relative à la donation de Ptolémée Aulétès (Wiegand, VII, p. 50), j'en compléterai la restitution et je justifierai la date proposée.

2. Je dois ce renseignement au plus compétent des témoins, M. Th. Homolle, qui a non seulement dirigé les dernières fouilles de Delphes, mais encore ordonné et surveillé la restauration du Trésor des Athéniens aujourd'hui relevé.



le verbe ἀπηργάσθη. Le même verbe est employé pour l'ἐφέδρα τοῦ ὀδοῦ, c'est-à-dire pour la face de foulée du seuil. J'ai mal traduit ce terme dans mes *Études* (p. 161) : ἡ ἐφέδρα n'est pas le soubassement, mais la face supérieure du seuil dont les deux extrémités vont porter pieds-droits et montants. Enfin on retaille (ἐπεκόπη) les parements latéraux des assises contre lesquelles vont s'appuyer les montants. On notera l'emploi du singulier δόμος ; c'est le seul nombre du mot qui soit employé dans nos comptes, mais le pluriel τὰ μέρη τὰ πρὸς τοῖς σταθμοῖς est aussi clair que possible, sans qu'il soit utile de désigner les assises par leur numéro d'ordre.

En 176/75 la corniche est transportée de Panormos au chantier du chresmographion et on y travaille (VI, l. 6-10).

En 172/71 la corniche est transportée du chantier au Prodomos et posée sur les montants (X, l. 5-11).

On procède plus vite pour la frise et la contre-frise qui, en la même année, sont transportées du port au chantier, travaillées et posées (X, l. 11-16) ; la contre-frise est posée la première, puis la frise après qu'elle a été sculptée (ἀπεγλύφη).

C'est seulement après ces laborieux travaux de pose qu'il est procédé au ravalement de la corniche (X, l. 16-18 : κατεξέσθη καὶ ἀπειδοποιήθη). On en a fini avec la corniche qui a reçu la dernière façon.

Nous pouvons maintenant rattacher étroitement au n° X un compte qui n'est pas daté, mais qui, d'après les travaux mêmes qui y sont rapportés, ne peut être que postérieur au n° X, c'est-à-dire à l'année 172/71, et le suit vraisemblablement de très près. Les travaux qui nous intéressent y sont énumérés dans l'ordre suivant :

Rev. Phil., 1919, p. 212 : Ravalement des murs sis ἐν τῶι προδόμωι τοῦ δωδεκαστύλου, soit 9459 1/2 pieds carrés (l. 8-11), c'est-à-dire ravalement de la face antérieure du Dodécastylon [1].

Ravalement de l'εὐθυντηριαῖος [βασμός] dans la même région, soit 259 1/2 pieds (l. 11-12) [2].

Sculpture de 119 pieds de la base (σπεῖρα) du mur dans le Dodécastylon et de la base du seuil (l. 14-16).

---

1. Sur le sens qu'il convient de donner au mot εὐθυμετρικοὶ (πόδες) = pieds superficiels = pieds carrés, voy. l'article que j'ai publié dans les *Mémoires en l'honneur du cinquantenaire de l'École des hautes études*.

2. Κατεξέσαμεν δὲ καὶ τὸν εὐθυντηριαῖον [βασμόν]. Il faut noter l'emploi de l'article, comme plus haut dans l'article précédent : τοὺς τοίχους. Pour le βασμός, M. Wiegand saura exactement à quoi correspondent ces 259 1/2 pieds.

Travail préparatoire, sur 107 pieds de longueur[1], pour la sculpture de la moulure en forme de jonc tressé (σχοινίς) (l. 16-18).

Travail de la ταινία ou guirlande de feuilles de laurier qui décorera la moulure supérieure de la base du mur, et sculpture de l'ἀστράγαλος sur une longueur de 77 1/4 1/16 pieds (l. 19-21).

Si le lecteur veut bien se reporter à la Pl. X du VII[e] Rapport de M. Wiegand, il y suivra aisément tous ces travaux que M. Wiegand a d'ailleurs identifiés (p. 61). En somme, on commence les travaux de ravalement et on amorce les travaux de décoration à l'entrée du Prodomos. Dans les parties hautes, on en a fini avec la frise et la corniche, qui sont l'une sculptée, l'autre ravalée. Dans les parties intermédiaires, on a sculpté (ou commencé à sculpter) l'astragalos sur les jambages de la baie. Dans la partie inférieure, les deux moulures (σχοινὶς et ταινία) sont profilées et préparées, mais ne sont encore décorées ni l'une ni l'autre. Κατεγλύψαμεν τὴν σπεῖραν (l. 14) signifie exactement : nous avons taillé le profil de la moulure, travail délicat qui est payé à raison de 4 dr. le pied. Un second travail consiste à tracer sur la moulure le canevas de la σχοινίς : il n'est payé que 1 dr. le pied et on emploie pour le désigner le verbe ἐργάσασθαι. Restait encore à creuser la moulure, à lui donner le relief voulu, à la sculpter en un mot. Ce travail n'est pas fait; pour l'astragalos des montants, il a été payé à raison de 3 dr. le pied.

Donc, dans le premier tiers du second siècle avant notre ère, les Milésiens fournissent un effort considérable à l'entrée du Prodomos. Ce n'est sûrement pas à propos du Didymeion qu'on pourra parler de « l'impatience qu'éprouvaient les Grecs de jouir de l'aspect de leur œuvre[2] », mais c'est évidemment en cet endroit de la façade principale que Milésiens et étrangers pouvaient le mieux se rendre compte du progrès de l'énorme construction. Ils n'avaient l'accès ni du Prodomos, ni de l'adyton que de hautes murailles fermaient à leur vue. Du Prodomos, ils ne voyaient que ce qu'on en découvre du Dodécastylon sis à un niveau inférieur; de l'adyton, ils n'approchaient (et nous dirons plus loin par quelle voie) que lorsqu'ils consultaient l'oracle : courte et incomplète vision que troublait d'ailleurs la solennité de l'acte. Puis cette énorme baie était chose nouvelle pour eux. L'originalité de cette disposition était bien faite pour les frapper. Dès la façade principale, dès l'entrée, le grand temple for-

1. Ἐπὶ πόδας 107.
2. Aug. Choisy, *Études épigraphiques sur l'architecture grecque*, p. 27, note 1.



çait leur admiration non seulement par ses proportions et la richesse de la décoration, mais encore par la nouveauté et la variété du plan. Nous aurons, au cours de cet article, à noter encore plus d'une conception nouvelle.

3. — *La triple porte ouvrant du Prodomos sur l'adyton.*

En déblayant entièrement le Prodomos, les savants allemands ont considérablement enrichi nos connaissances. Le plan dressé par Olivier Rayet et que nous avions fidèlement reproduit, M. Pontremoli et moi, n'ayant pu fouiller cette région, a subi d'importantes modifications. Le lecteur est prié de se reporter au plan publié dans le VIIe Rapport de M. Wiegand (Taf. IV) et reproduit par M. E. Baldwin Smith dans *Art and Archaeology*, 1920, p. 187. Il voudra bien s'aider aussi des photographies que nous devons à M. Wiegand (*Ibid.*, Taf. XII et XIII) ou à M. Smith (Fig. 6, p. 191).

Les comptes retrouvés à Didymes permettent à leur tour d'illustrer le plan nouveau en nous fournissant les noms authentiques, officiels de presque toutes les parties du Prodomos. Le seul qui y manque est celui de la grande baie d'entrée; j'ai dit plus haut que la désignation μέγα θύρωμα n'était pas empruntée à un compte, mais à une simple liste de prophètes du milieu du 1er siècle avant notre ère [1]. Pour tout le reste, nous sommes exactement renseignés. Les deux portes latérales, à l'intérieur du Prodomos, sont les portes des Labyrinthes (*Rev. Phil.*, 1905, p. 264 et suiv.) et nous avons maintenant l'explication de cette appellation inattendue. Les Labyrinthes doivent leur nom à la décoration des blocs formant le plafond des escaliers sur lesquels ouvrent au Nord et au Sud ces deux portes. Ces blocs sont décorés d'un large méandre en relief, rehaussé de couleurs, bleu et rouge (Wiegand, VII, p. 49). Or, dans les monuments qui rappellent la légende du Minotaure, le méandre est la représentation conventionnelle du Labyrinthe crétois [2].

Les deux colonnes ioniennes retrouvées au centre du Prodomos sont désignées sous le nom de κιονίσκοι dans le compte n° IX. En 173/72 on pose deux tambours à l'une d'elles (IX, l. 18-20). J'ai

1. Voy. plus haut, p. 255, note 1.
2. Voy. d'abord les monnaies de Cnossos : Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne*, I, (1890), p. 65 et suiv. Addenda, dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1889, p. 199. Voy. aussi les vases peints cités par P. Wolters dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich, 1907, p. 125 et suiv. Voy. Wiegand, Rapport VI, 1908, p. 35.



dit plus haut comment se justifiait ce diminutif. Bien entendu, nous ignorons à quelle hauteur atteignaient alors ces colonnes. Rappelons seulement, à titre d'indication, qu'en la même année on posait les corniches de la triple porte de l'adyton, et que l'année suivante on devait poser la corniche et la frise de la grande baie du Prodomos. A n'en pas douter, ces travaux marchaient parallèlement.

Enfin la triple porte qui ouvre sur l'adyton est désignée par le mot θύρωμα dans le compte n° IV de l'année 217/16 (*Rev. Phil.*, 1919, p. 182, A l. 98-99) et dans les n[os] VIII et IX des années 174/73 et 173/72.

La découverte de cette triple porte modifie sensiblement l'essai de restauration présenté par Olivier Rayet. Ne connaissant ni le grand escalier de la façade principale, ni l'énorme portail du Prodomos, Rayet n'admettait qu'une porte ouvrant du Prodomos sur l'adyton et — correspondant à cette porte unique qu'il avait d'ailleurs retrouvée — un escalier dont l'étroitesse et la maigreur convenaient mal aux larges dimensions de la cella [1]. Il y a plus de variété tout à la fois et plus de symétrie dans le plan des architectes milésiens. Ouvrir sur l'adyton une large porte, c'eût été trop découvrir la partie la plus sainte du temple, bien que — comme je l'ai déjà dit — il fût impossible aux regards du public de plonger du Dodécastylon dans le fond de l'adyton. Les architectes ont résolu la difficulté en en ouvrant trois, de même largeur. Et comme cette triple porte, formant propylée, correspond au portail du Prodomos, de même l'escalier qui descend à l'adyton correspond à l'escalier de la façade principale. L'énorme baie du Prodomos est plus large que les ouvertures réunies des trois portes, et pareillement l'escalier de la façade principale est plus large que celui de l'adyton, mais il y a une évidente recherche de symétrie que nous ferons encore valoir plus loin.

Les trois portes qui, d'après le Rapport de M. Wiegand (VII, p. 50), ont même largeur (2 m. 10), même hauteur (5 m. 40) et même profil, ont été photographiées dans l'état actuel : 1° de l'intérieur du Prodomos (VII, Taf. XII) ; 2° de l'adyton (Taf. XIII ; *Art and Archaeology*, fig. 6). Quelques lignes des comptes n[os] VIII et IX se rapportent à ces deux façades, mais ces passages sont mal conservés, de lecture et de restitution d'autant plus difficiles qu'ils renfermaient des termes techniques qui nous échappent.

---

1. O. Rayet et A. Thomas, *Milet et le golfe Latmique*, II, p. 60. La porte retrouvée par Rayet était la porte centrale. Voy. le récit des fouilles, *ibid.*, p. 15.



A. — Façade du côté du Prodomos (VII, Taf. XII).

En 174/73 (Compte n° VIII, l. 15-17), pose de consoles. Je n'ai fait aucun progrès dans l'établissement du texte. La découverte de la triple porte nous aide à mieux comprendre la multiplicité des consoles et l'emploi du pluriel: ἐν ταῖς κατὰ τὸ θύρωμα. Il faut, comme je l'avais proposé, sous-entendre πλευραῖς : la triple ouverture coupe en quelque sorte la face du mur en plusieurs πλευραί.

En 173/72 (Compte n° IX, l. 15). J'adopte γείση que j'avais déjà proposé. Le pluriel est parfaitement justifié : il y a en effet trois corniches, une au-dessus de chaque porte.

B. — Façade du côté de l'adyton (VII, Taf. XIII et *Art and Archaeology*, fig. 6). On sait que la porte centrale était flanquée de deux demi-colonnes corinthiennes dont les bases et les premiers tambours ont été de nouveau mis au jour.

[En 217/16 (*Rev. Phil.*, 1919, p. 182, A, l. 98), pose d'un demi-tambour à la hauteur de la 15e assise.]

En 173/72 (Compte n° IX, l. 15), pose de quatre demi-tambours à la hauteur des 25e-26e-27e assises.

En 173/72 (*Ibid.*, l. 16-17), pose de deux corniches faisant saillie sur l'escalier (de l'adyton). Je sous-entends en effet γείση : ὑπερτείνο[ντα] (γείση) et je comprends que les deux portes Nord et Sud sont seules surmontées d'une corniche. La porte centrale n'en reçoit pas, parce que la saillie de la corniche eût trop durement coupé les lignes montantes des deux demi-colonnes.

Le chapitre des portes du Didymeion est d'autant plus intéressant que les portes y sont plus nombreuses que dans tout autre temple grec. Sans parler du portail du Prodomos, on compte :

A. — 2 portes, ouvrant encore sur le Dodécastylon au Nord et au Sud du portail du Prodomos. Ce sont les portes des deux passages voûtés que nous étudierons dans le paragraphe suivant.

B. — Dans le Prodomos même, les 3 portes de l'adyton et les 2 portes des Labyrinthes.

C. — Dans l'adyton même, les 2 portes des chambres auxquelles aboutissaient les passages voûtés. A en juger par la photographie publiée par M. E. Baldwin Smith (Fig. 6) ces deux dernières portes sont remarquablement conservées.

Quand les savants allemands auront publié les relevés de leurs architectes, quand nous serons en possession de mesures exactes et de planches complètes, il y aura lieu de revenir sur toutes ces portes et d'en étudier les proportions. Il faudra reprendre alors le passage de Vitruve sur les portes ioniques, avec les précieuses figures d'Auguste Choisy, en examiner de près les termes tech-

niques, *hyperthyron* et *parotides* par exemple, qui sont des mots grecs et que nous avons rencontrés dans nos comptes, se demander enfin à quelles sources a pu puiser l'architecte romain [1]. L'un des artistes les plus célèbres de ce qu'on peut appeler la Renaissance ionique, Pythios, maître sculpteur en même temps que maître architecte, chef d'école passionné pour l'ordre ionique [2], avait laissé des *Commentarii* que cite plus d'une fois Vitruve et son exemple avait été suivi par Hermogène. Vitruve avait tous ces ouvrages à sa disposition ; peut-être saurons-nous quelque jour à laquelle de ses sources il faut rapporter les règles et proportions qu'il a transcrites dans son quatrième livre. Les fouilles de Didymes sont pour l'historien de l'architecture grecque un incomparable foyer de lumière.

4. — *L'accès de l'adyton.*

Les savants allemands ont complètement déblayé l'adyton, ainsi que nous le montrent les deux photographies communiquées à M. E. Baldwin Smith (Fig. 5 et 6), mais leurs rapports sur cette partie du vaste champ de fouilles n'ont pas encore été publiés ou ne sont pas parvenus à notre connaissance. C'est en cet endroit que les architectes milésiens ont imaginé les dispositions les plus nouvelles, les plus originales et elles ne pourront être mises en pleine valeur que dans un ouvrage d'ensemble avec nombre de plans, relevés et mesures. Sans nous interdire de signaler ces conceptions remarquables, nous nous bornerons à les rechercher dans nos inscriptions et d'abord à préciser le sens de certaines dénominations qu'éclairent les résultats des dernières fouilles.

Le mot ἄδυτον s'est rencontré dans deux inscriptions, d'abord dans une lettre de Séleucus II aux Milésiens, écrite au début de son règne, vers 246 et dans un compte postérieur à l'année 172/71. Les deux passages seront cités plus loin. L'adyton proprement dit s'étend entre la triple porte du Prodomos et le mur du fond de la cella. Commence-t-il vraiment, comme le suggère

1. Vitruve, IV, 6, 3 et suiv., p. 89 de l'édition F. Krohn, 1912. M. Krohn a introduit dans ce chapitre une excellente correction : (4) hyperthyra autem ad eundem modum componantur quemadmodum in doricis. *Pro crepidinibus* ancones, sive parotides vocantur, excalptae dextra ac sinistra praependeant. Le texte portait : *protis pedibus* que V. Rose suivi par Choisy corrigeait en : *pro ratis partibus*. M. Krohn a emprunté crepidinibus à IV, 6, 2 fin. Cf. A. Choisy, *Vitruve*, 1909, p. 195-196 et *Figures*, pl. 26 et 28.

2. Vitruve, IV, 3, 1, Krohn, p. 82. Cf. I, 1, 12 = Krohn, p. 6, et VII, *Praef.* 12 = Krohn, p. 147.



M. Wiegand [1], au portail du Prodomos, et le Prodomos même en fait-il partie ? C'est une supposition qui ne s'appuie encore sur aucun texte. Pour tous ceux qui venaient consulter l'oracle, pour les simples visiteurs qui, se répandant sur le péristyle, s'arrêtaient dans le Dodécastylon devant l'énorme portail et les deux portes sombres qui le flanquaient au Nord et au Sud, pour les spectateurs qui, assis sur les degrés du long côté Sud, assistaient aux concours du stade [2], pour le public en un mot l'adyton était la partie basse du sanctuaire, celle qui du dehors échappait aux regards de tous. M. Wiegand nous apprend que le niveau de l'adyton est inférieur de 4 m. 50 au niveau du Dodécastylon [3].

On accède de deux côtés à l'adyton : A. — Par l'escalier sur lequel ouvre la triple porte ; B. — Par les deux portes latérales qui ouvrent sur le Dodécastylon.

A. — L'escalier est désigné dans le compte n° IX, de l'année 173/72, par le mot ὁ ἀμβαθμός ; dans un autre, qui est postérieur à l'année 172/71, par ἡ ἀνάβασις ἡ ἐν τῷ ἀδύτῳ. Ce dernier terme était, à n'en pas douter, le terme courant ; c'est celui qui est employé dans des comptes plus anciens pour les escaliers des Labyrinthes (*Rev. Phil.*, 1905, p. 266 ; 1919, p. 190, I A, l. 16. Ce dernier compte est du dernier quart du IIIe siècle, *Ibid.*, p. 208-209).

Après 172/71 on procède au ravalement de deux degrés de l'escalier de l'adyton (*Rev. Phil.*, 1919, p. 212, l. 12-14) : Καὶ κα[τεξέσαμεν βαθμί]δας δύο ἐν τῆ ἀναβάσει τῆ ἐν τῶ ἀδύτω πόδας εὐθυμε[τρικοὺς 100 ὡς] τὸν πόδα 1 δραχμαὶ 100. Sur les degrés (βαθμίδες), voy. Wiegand, VII, p. 51, où est indiquée la hauteur du dernier degré (le premier à partir du Prodomos) : il ne mesure pas moins de 0 m. 55 de haut (*Ibid.*, Taf. XIII). M. Wiegand saura exactement à quoi peuvent correspondre 100 pieds carrés sur deux degrés. Nous ne connaissons que la largeur de l'escalier et sa hauteur totale : 16 m. sur 6 m. [4].

Vu de l'adyton (*Art and Archaeology*, Fig. 6) l'escalier fait aussitôt penser à l'escalier central de la façade principale du Didymeion. Tous deux se font pendant et, de même que l'escalier de la façade principale, celui de l'adyton est arrêté à droite et à gauche par deux plates-formes formant pylônes. Il y a là encore une évidente recherche de symétrie et les mesures exactes

1. Rapport VII, p. 48.
2. *Ibid.*, p. 40.
3. *Ibid.*, p. 48.
4. *Ibid.*, p. 51.

permettront, comme plus haut pour les portes, un calcul de proportions.

B. — On accédait aussi à l'adyton par les deux portes latérales qui ouvrent sur le Dodécastylon (Wiegand, VII, Taf. IV et XI; *Art and Archaeology*, Fig. 4).

Les deux portes et les passages voûtés qu'elles commandent sont peut-être les découvertes les plus remarquables des dernières fouilles de Didymes. Laissons de côté la construction même et ce très ancien exemple de voûte grecque, — très ancien, puisque ce passage voûté remonte au plan primitif, c'est-à-dire au IVe siècle, — et voyons seulement le problème qu'avait à résoudre l'architecte milésien. Le Didymeion est un *temple-oracle*. Il faut que ceux qui viennent consulter l'oracle s'approchent assez près de l'adyton, c'est-à-dire du lieu consacré, pour voir l'image du dieu, pour s'adresser directement à celui-ci et lui poser la question, lui demander le conseil divin. Tout ce que nous venons de dire du portail du Prodomos, de la triple porte et de l'escalier de l'adyton montre suffisamment que cette entrée n'est pas celle des consultants. Elle est réservée au prophète qui a le droit de fouler le sol de l'adyton et ouverte, au moins jusqu'à l'escalier, à d'autres desservants et fonctionnaires qui sont attachés au temple ou représentent la cité. Le public n'y est pas admis : particuliers ou θεοπρόποι ont seulement l'accès des passages voûtés.

Ces passages, longs de plus de 20 mètres, hauts de 2 m. 50, descendent en pente assez rapide (4 m. 50 pour 20 m., soit plus de 0 m. 22 par mètre) sous les escaliers des Labyrinthes et viennent déboucher à droite et à gauche de l'escalier de l'adyton dans deux chambres qui ouvrent sur l'adyton même [1]. C'est dans ces chambres que s'arrêtaient les consultants.

Pour rendre la marche plus facile dans ces passages obscurs, pour empêcher glissades et chutes, à la descente comme à la montée, le sol était creusé de rainures, de stries dont les creux et les reliefs donnaient prise aux pieds. « Gerillter Fussboden », dit M. Wiegand (VII, p. 48) [2]. Ce menu renseignement m'a permis, si je ne me trompe, de reconnaître dans un de nos comptes le nom qui était donné à ces passages. En l'année 172/71 les premiers travaux rapportés sont les suivants : n° X, l. 1-5 :

1. Les mesures exactes de ces passages ne sont pas indiquées dans le VIIe Rapport, où M. Wiegand donne seulement la hauteur : « env. 2 m. 50 », p. 48.

2. Dans certaines rues montantes de Paris, rue des Martyrs, par exemple, le pavé de la chaussée est par endroits creusé de rainures.



Ἐτέ[θησαμ μὲν ἐν τῶι ναῶι ἐν τ]αῖς ἀποχαράξεσιν ταῖς [...... λί-]θοι λευκοὶ ὀκτὼ κτλ. De l'explication que j'ai proposée jadis [1] je ne veux retenir qu'une observation qui me semble juste. La présence de l'article après le substantif ἀποχαράξεσιν indique qu'il y avait plusieurs ἀποχαράξεις, au moins deux et qu'il était nécessaire de préciser l'emplacement de celles auxquelles on avait travaillé : ταῖς [κατὰ τὸ νότιομ *vel* βόρειομ μέρος] [2]. Or, le mot ἀποχαράξεις est employé pour désigner des ornières par Hésychius, par exemple, qui traduit ainsi le mot homérique ἁρματροχιαί· αἱ τῶν τροχῶν ἐν τῇ γῇ ἀποχαράξεις. — Ἁρματροχιή· ἡ τῶν τροχῶν ἀποχάραξις. Dans un dialogue de Plutarque, le sens d'ἀποχαράξεις se rapproche davantage des stries et rainures relevées par Wiegand sur le sol des passages voûtés. L'un des interlocuteurs répond au problème suivant qui avait été posé par Démocrite : « Si l'on fait à la base d'un cône une section horizontale, comment faut-il se représenter les surfaces des sections? Seront-elles égales ou inégales ? » Ici je cite le texte grec : ἄνισοι μὲν γὰρ οὖσαι τὸν κῶνον ἀνώμαλον παρέξουσι, πολλὰς ἀποχαράξεις λαμβάνοντα βαθμοειδεῖς καὶ τραχύτητας. « Si les surfaces sont inégales, elles rendront le cône irrégulier par suite des nombreuses entailles qui formeront degrés et des nombreuses aspérités [3]. » Ce sont précisément ces aspérités qu'ont recherchées les architectes du Didymeion en entaillant le sol des passages voûtés.

Si nous prenons garde que nous avons dans nos comptes mêmes, pour une des parties du temple, l'exemple d'une dénomination analogue — à savoir les Labyrinthes qui doivent leur nom à l'ornement, en forme de labyrinthe, sculpté et peint au plafond des escaliers dont il a été parlé plus haut [4] — nous ne serons pas surpris que les Milésiens aient emprunté à un si mince détail de construction la désignation très simple de ces remarquables passages.

Pour les chambres auxquelles aboutissaient, à l'Ouest, les Ἀποχαράξεις, donnons-leur provisoirement le nom d'οἶκος, en souvenir du texte bien connu de Plutarque, relatif à Delphes et que je reprendrai plus loin : ὁ οἶκος ἐν ᾧ τοὺς χρωμένους τῷ θεῷ καθίζουσιν [5].

Du fond de l'adyton même, nous sommes réduits à ne rien

---

1. *Milet et le Didymeion*, p. 187.
2. Cf. notre n° IX, l. 19-20 : ἐν τῶι κιονίσκωι κατὰ τὸ[νότιομ *v el*βόρειομ μ]έρος, où l'on attendrait plus correctement τῶι κατὰ τὸ...
3. Plutarque, *Moralia*, p. 1079 E. *De communibus notitiis*, 39.
4. Voy. plus haut, p. 258.
5. *De defectu oraculorum*, 50.

dire. La photographie publiée par M. E. Baldwin Smith (Fig. 5) excite notre curiosité, mais soyons patient et attendons que M. Wiegand se soit débrouillé au milieu de ses découvertes qui se rapportent vraisemblablement à des constructions d'époques différentes. Bornons-nous, en nous aidant surtout des inscriptions, à noter les faits suivants qui sont déjà définitivement acquis.

L'adyton est un lieu sacré qui a déterminé l'emplacement du temple. Il est sacré parce qu'en cet endroit même Zeus s'est uni à Latone et que de cette union sont issus Apollon et Artémis. On lit en effet dans un décret de Milet qui n'est pas antérieur au IIe siècle et que M. R. Herzog a retrouvé à Cos: *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1905, p. 981, l. 8-10: τῆς τε πόλεως καὶ τῆς χώρας καθιερωθείσης διὰ τὴν ἐν τῶιδε τῶι τόπωι Λητοῦς καὶ Διὸς μεῖξιν. Ce décret mériterait une longue étude au chapitre des Didymeia qu'il faudra bien aborder quelque jour. M. Herzog en a placé la date beaucoup trop haut [1], mais il a très nettement posé, au sujet de la légende, des questions qu'il a dû laisser sans réponse. Les premières sont les suivantes : « Cette légende a-t-elle été créée de toutes pièces à l'occasion de la renaissance du sanctuaire et de l'oracle ? Est-elle formée d'éléments anciens [2] ? » Elle avait certainement cours, avec plus ou moins de faveur, au temps des comptes étudiés dans le présent article.

Au fond de l'adyton se dressait la vieille statue de bronze d'Apollon, œuvre de Canachos, que Séleucus I avait rendue aux Milésiens, peut-être dès les dernières années du IVe siècle [3]. La statue n'était certainement pas abritée sous un édicule, ainsi que l'admettait Rayet [4]. L'énorme chapiteau d'ante qu'il a découvert et rapporté au Musée du Louvre appartient à l'une des antes des longs murs du temple ; le chapiteau correspondant a été découvert par M. Wiegand dans les remblais du Dodécastylon (VII, p. 47-48).

L'existence d'une source est attestée par plusieurs auteurs anciens. Voy. les textes cités dans mes *Études*, Témoignages nos VI, XII, XXVIII, XXIX, XXXVIII, XL, XLIII. Cf. R. Herzog, *loc. cit.*, p. 991, note 4 et H. Hepding, *Attis*, 1903, p. 175, Anm. 7.

---

1. Les noms des deux πρεσβευταί milésiens envoyés à Cos ont été retrouvés dans des inscriptions du Delphinion. Voy. A. Rehm, *Milet*, III, p. 337, note 2.
2. R. Herzog, *art cité*, p. 992 et suiv.
3. Sur la statue de Canachos, voy. *Milet et le Didymeion*, Témoignages, p. XXIII, nos XXIII-XXV. Sur les rapports des premiers Séleucides avec Milet, voy. A. Rehm, *Milet*, III, p. 261 et suiv.
4. *Milet et le golfe Latmique*, pl. XLV et XLVI. Texte, II, p. 79. Cf. p. 68 et 70.

Enfin auprès de la source était planté un laurier sacré. Nous avons l'exemple d'une couronne sacrée décernée par le peuple de Milet à Séleucus II et portée au roi par deux notables citoyens, Glaukippos et Diomandros. Le roi, dans sa réponse, rappelle le discours que lui ont adressé les deux envoyés, οἱ παρ' ὑμῶν κεκομικότες τὸν ἱερὸν στέφανον τὸν ἐκ τοῦ ἀδύτου ὧι ἐστεφανώκει ἡμᾶς ὁ δῆμος [1].

5. — *Travaux en dehors du temple.*

En dehors du temple, les seuls travaux rapportés dans les comptes du groupe de Ménodoros ont eu lieu dans l'οἴκημα πρυτανικόν.

Les travaux des chantiers sont mentionnés sans nom de lieu. Par exemple :

En 174/73 (VIII, l. 25-27) on a taillé: 1250 ou 1350 pieds cubes de pierre.

En 173/72 (IX, l. 24-26) on a taillé: 1880 pieds cubes de pierre.

En 172/71 (X, l. 18-20) on a taillé et ébauché 1500 pieds cubes de pierre.

Le seul chantier dont nous connaissions le nom est — nous l'avons vu — celui du chresmographion.

Le bâtiment des prytanes (τὸ οἴκημα τὸ πρυτανικόν) est mentionné deux fois :

En 174/73 (VIII, l. 27-29) on y a posé 1215 ou 1315 pieds cubes de marbre et de pierre.

En 172/71 (X, l. 20-22) on y a posé 1360 pieds cubes de marbre et de pierre.

Ces chiffres donnent l'idée d'une construction assez importante, et les matériaux mêmes disent suffisamment qu'elle n'avait rien de provisoire. A coup sûr, elle s'élevait aussi lentement que le temple voisin. Nous sommes malheureusement mal renseignés sur le Conseil et les prytanes milésiens. Que le Conseil eût un droit de surveillance et de contrôle sur les finances de Milet, sur les dépenses de la construction du Didymeion par conséquent, cela va de soi et point n'est besoin que les prytanes soient mentionnés dans l'intitulé des comptes, mais comment faut-il concevoir l'οἴκημα πρυτανικόν ? Est-ce simplement un second βουλῆς ἀρχεῖον ? N'est-ce pas plutôt l'office central de ce que nous appellerions aujourd'hui le gouvernement milésien ? S'il en est ainsi,

1. W. Dittenberger, *Orientis graeci inscr. selectae*, 227, l. 10-12.

nous y placerons les bureaux des trésoriers ou ταμίαι, les plus importants des fonctionnaires civils en résidence à Didymes, ceux dont le nom ne manque jamais dans l'intitulé des comptes. Aussi bien le rôle des trésoriers ne va cesser de grandir en même temps que va s'accroître la population de Didymes et se former cette κώμη sur laquelle nous renseignent un précieux texte de Strabon et nombre d'inscriptions retrouvées dans le hiéron. C'est à cette nouvelle période de l'histoire de Didymes que seront consacrés mes prochains mémoires.

Bernard HAUSSOULLIER.

Saint-Prix, août 1920.

APPENDICE

COMMENT AVAIT LIEU LA CONSULTATION DE L'ORACLE ?

Olivier Rayet, dont j'ai souvent prononcé le nom dans ces études, a eu entre autres mérites celui de marquer très nettement « la nature particulière » du temple de Didymes. « Le Didymeion, écrit-il [1], n'est pas, comme les temples ordinaires, simplement un lieu consacré au culte d'une divinité et à la conservation de la statue. C'est un μαντεῖον, un oracle, c'est-à-dire un sanctuaire bâti autour d'une place sacrée, où le Dieu lui-même se manifeste aux mortels et leur fait entendre sa voix. Une telle place ne saurait, dans les idées religieuses des Grecs, être souillée par les pieds des profanes : les prêtres seuls y peuvent pénétrer. » Rayet a plus d'une fois insisté sur ce point [2] et, s'il a été attiré à Didymes, c'est, à n'en pas douter, par l'espoir d'y trouver la solution du problème d'architecture qui se pose dans tout μαντεῖον.

Si incomplètes qu'aient été ses fouilles par la force des choses, il y a recueilli un certain nombre de faits nouveaux, qu'il a bien mis en lumière et dont il s'est autorisé pour tenter une solution. Nul de ceux qui l'ont connu ne sera surpris de cet essai. Ceux qui l'ont écouté, les rares auditeurs surtout qui ont suivi son cours d'architecture grecque savent combien il se plaisait aux reconstitutions précises, aux visions nettes et quel profit on tirait de ses aperçus. Il s'est donc demandé comment on consultait l'oracle de Didymes. La solution qu'il a proposée n'est pas exacte et point n'est besoin de la rappeler, mais nous trouverons plus d'une observation juste, plus d'un trait de lumière dans les quelques pages qu'il a consacrées au problème. L'école ionienne dont il avait avec raison vanté l'originalité, dont il avait embrassé toute l'œuvre d'un regard pénétrant [3], a dépassé en quelque sorte toutes ses prévisions par la nouveauté de conceptions sans pareilles.

Je voudrais m'aider des résultats des fouilles de Didymes pour répondre à mon tour à la question qui sert de titre à cet appen-

1. *Milet et le golfe Latmique*, II, p. 57.
2. *Ibid.*, p. 61 ; 26-27.
3. *Ibid.*, p. 25-26.

dice : comment avait lieu la consultation de l'oracle ? Je m'en tiendrai d'abord aux seuls enseignements des fouilles, écartant à dessein les rapprochements avec le premier Didymeion et avec Delphes. Didymes est, en ce chapitre de l'histoire de l'architecture, l'école la plus complète, presque la seule : il faut d'abord s'y instruire. Je reviendrai ensuite à l'ancien Didymeion et à Delphes.

I

Nous prenons pour point de départ le chresmographion, dont nous ignorons d'ailleurs l'emplacement, et nous admettons que le prophète y avait ses bureaux. C'est là vraisemblablement que se rendaient d'abord ceux qui venaient consulter l'oracle : simples particuliers ou θεοπρόποι délégués par une cité, par un roi, par une nation [1]. Que les envoyés des rois, par exemple, fussent accompagnés d'un représentant de Milet, — d'un prytane, si l'on veut, puisqu'il existait à Didymes un οἴκημα πρυτανικόν — cela va de soi : la grande cité ne pouvait se désintéresser des consultations politiques et le prophète lui-même était un ancien magistrat qui dans plus d'une fonction avait été mêlé de près à la vie de Milet [2]. Pareillement ceux des particuliers à qui la cité avait accordé un tour de faveur dans la consultation de l'oracle — la προμαντεία en un mot [3] — étaient tenus de faire reconnaître leur privilège soit à Milet même, soit à Didymes à l'Office des prytanes.

Au jour dit, à l'heure fixée, le consultant se présente dans le Dodécastylon à la porte des Ἀποχαράξεις du Nord ou du Sud, selon les instructions qui lui ont été données. Les deux passages voûtés sont identiques l'un à l'autre et nous ignorons absolument en quelles circonstances l'un pouvait être choisi de préférence à l'autre. Il me semble en tout cas que, si nombreuse que fût une délégation de θεοπρόποι, elle formait groupe et ne se séparait pas en deux tronçons au moment de la consultation. Les

1. Ἔθνη, πόλεις et βασιλεῖς. Ces trois termes se retrouvent dans le décret de Milet retrouvé à Cos (l. 11-13) et le passage est cité plus loin, p. 273.

2. La prophétie était le couronnement de la carrière politique de tout Milésien de noble famille. On n'y parvenait qu'après le stéphanéphorat et à un intervalle parfois assez long. Voy. les observations de MM. H. Schede, *Milet*, III, p. 329, note 1 et E. Preuner, *Hermes*, 1920, p. 182 et suiv., que je me propose de compléter prochainement à l'aide de textes nouveaux.

3. La προμαντεία est accordée, peut-être en 300/299, à Antiochus fils de Séleucus I (Décret proposé par Démodamas, *Or. gr. inscr. sel*, n° 213, l. 41 et suiv. προμα[ντείαν ἐν τῶι ἱερῶι τῶι ἐν] Διδύμοις). Voy. *Rev. Phil.*, 1920, p. 46, note 3.

Ἀποχαράξεις laissées libres donnaient peut-être passage à des fonctionnaires milésiens, témoins de l'audience solennelle.

Une fois la porte ouverte, il fallait un guide au consultant. Or les inscriptions nous font connaître, autour du prophète, nombre d'assistants : un χρήστης καὶ ὑδροφόρος, un ὑποχρήστης, des γραμματεῖς, des νεωκόροι. J'emprunte tous ces titres à une dédicace de l'année 54/53 où je note que le χρήστης καὶ ὑδροφόρος n'est autre que le fils du prophète en fonctions, qui fait en quelque sorte son apprentissage et son noviciat, que l'ὑποχρήστης est selon toute vraisemblance un ancien stéphanéphore [1]. Tous deux sont nommés les premiers avant les greffiers et les néocores et, si nous ignorons leurs fonctions exactes, nous sommes sûrs qu'ils tenaient un haut rang dans le personnel du sanctuaire.

Quel que fût le guide, il précédait le consultant dans l'obscurité de la voûte à pente rapide, et l'installait dans la chambre ouverte sur l'adyton. Celle-ci prenait jour par une porte dont nous ignorons la largeur : c'était la pleine lumière de l'hypèthre après quelques instants d'obscurité et de marche pénibles [2]. Des oiseaux nichés dans les hautes parastades s'envolaient au bruit et le consultant restait en quelque sorte face à face avec le dieu dont la haute image lui apparaissait à plus de 40 mètres de distance !

Cependant le prophète et sa suite avaient franchi le haut seuil du Prodomos, traversé le Prodomos même et, par la triple porte et les degrés de l'escalier, ils descendaient vers le fond de l'adyton. Le consultant ne pouvait les découvrir qu'au moment où foulant le sol sacré ils se dirigeaient vers la source. Là se trouvait, recluse depuis plusieurs jours peut-être, la femme qui allait recevoir et exprimer la pensée du dieu : la prophétesse προφῆτις, ainsi que la désignent Origène et Jamblique [3].

---

1. La dédicace a été publiée dans le VII[e] Rapport par M. Wiegand, mais j'en ai annoncé plus haut une nouvelle édition plus complète.

2. Sur ces chambres nous n'avons que quelques lignes du VII[e] Rapport, p. 51. Nous ne savons pas combien de θεοπρόποι elles pouvaient recevoir. A coup sûr les trois Milésiens envoyés pour consulter l'oracle au sujet de modifications à introduire dans les quêtes en faveur d'Artémis (Ch. Michel, n° 480) s'y trouvaient à l'aise.

3. ORIGÈNE, *contra Celsum*, I, 70 (Origenes, I (1899), p. 124, éd. P. Koetschau) : χρῆται ὁ πεπιστευμένος παρ' Ἕλλησι εἶναι θεὸς ὁ Πύθιος καὶ ὁ Διδυμεὺς τοιᾷδε φωνῇ τῇ τῆς Πυθίας ἢ τῆς ἐν Μιλήτῳ γενομένης προφήτιδος. Jamblique, *de mysteriis*, éd. Parthey, p. 127 : καὶ μὴν ἥ γε ἐν Βραγχίδαις γυνὴ χρησμῳδός, εἴτε ῥάβδον ἔχουσα τὴν πρώτως ὑπὸ θεοῦ τινος παραδοθεῖσαν πληροῦται τῆς θείας αὐγῆς, εἴτε ἐπὶ ἄξονος καθημένη προλέγει τὸ μέλλον, εἴτε τοὺς πόδας ἢ κράσπεδόν τι τέγγουσα τῷ ὕδατι ἢ ἐκ τοῦ ὕδατος ἀτμιζομένη δέχεται τὸν θεόν, ἐξ ἁπάντων τούτων ἐπιτηδεία παρασκευαζομένη



Admettons que sur un signe du prophète, transmis au guide et gardien du consultant, celui-ci se place sur le seuil de la chambre qu'il ne franchira pas et, s'adressant directement au dieu, lui pose la question, lui demande le conseil. Le dieu répond par la voix de la prophétesse. Que la réponse parvienne directement au consultant ou qu'elle soit aussitôt transmise par le prophète à voix plus haute et plus intelligible, peu importe, car prophète et consultant vont se retrouver au chresmographion. Nous avons au VIe siècle, dans l'ancien Didymeion par conséquent, l'exemple d'une réponse aussitôt perçue, puisqu'elle motive de la part du θεοπρόπος, dans le temple même et avant que le prophète ait quitté l'adyton, un acte qui donne lieu à un vif dialogue entre les deux personnages [1].

La consultation est terminée. Le consultant revenant sur ses pas par le même chemin remonte au Dodécastylon. En même temps le prophète et sa suite gravissent de nouveau l'escalier de l'adyton, franchissent la triple porte, traversent le Prodomos et descendent dans le Dodécastylon.

Le dernier acte a eu lieu au chresmographion où l'on dresse officiellement le procès-verbal de la consultation, où l'on rédige dans les formes solennelles — généralement en un ou plusieurs vers — le texte de la réponse divine, dont copie est délivrée à l'intéressé.

II

Le texte d'Hérodote auquel j'ai fait allusion plus haut, ce récit de la double consultation prise à Didymes peu après l'année 546 par les gens de Kymé, nous éclaire bien peu sur le plan de l'ancien Didymeion. Le récit est singulièrement vivant ; il nous renseigne sur la mentalité — qui ne devait guère changer avec les siècles — des Grecs d'alors, sur ce mélange de confiance en la parole divine qui rassurait leur conscience et d'audace quand le dieu ne leur donnait pas la réponse souhaitée. Les gens de Kymé ont envoyé une première fois des θεοπρόποι pour demander à Apollon s'ils devaient

---

πρός τὴν ὑποδοχὴν ἔξωθεν αὐτοῦ μεταλαμβάνει. Δηλοῖ δὲ καὶ τὸ τῶν θυσιῶν πλῆθος καὶ ὁ θεσμὸς τῆς ὅλης ἁγιστείας καὶ ὅσα ἄλλα δρᾶται πρὸ τῆς χρησμῳδίας θεοπρεπῶς, τά τε λουτρὰ τῆς προφήτιδος καὶ ἡ τῶν τριῶν ὅλων ἡμερῶν ἀσιτία καὶ ἡ ἐν ἀδύτοις αὐτῆς διατριβὴ καὶ ἐχομένης ἤδη τῷ φωτὶ καὶ τερπομένης ἐν πολλῷ χρόνῳ. Tous ces détails se rapportent-ils à la prophétesse de Didymes? Jamblique n'a-t-il pas groupé dans le même chapitre des renseignements sur la Pythie de Delphes et la prophétesse des Branchides? Ce rapprochement est bien probable et Origène l'a déjà fait dans le passage cité plus haut.

1. HÉRODOTE, I, 159. La scène est racontée plus loin.



livrer aux Perses le Lydien Pactyès qui s'était réfugié en suppliant sur leur territoire [1]. Oui, répond une première fois le dieu, et la cité, qui avait mis sa conscience à l'abri de l'oracle, s'apprêtait à obéir quand un notable de Kymé, Aristodicos, l'en empêcha et obtint qu'il serait pris une seconde consultation. Les raisons de sa conduite sont indiquées par l'historien : ἀπιστέων τε τῷ χρησμῷ καὶ δοκέων τοὺς θεοπρόπους οὐ λέγειν ἀληθέως. Aristodicos donnait donc à entendre et que le dieu n'avait pas exprimé sa volonté avec une clarté suffisante et que les premiers envoyés ne l'avaient peut-être pas exactement rapportée. Ce dernier trait ne manque pas de saveur. Aristodicos veut entendre lui-même la voix du dieu et il part pour Didymes, à la tête d'une seconde délégation [2]. C'est lui qui pose la question et il a soin de solliciter une réponse précise (ἀπὸ σεῦ ἡμῖν δηλωθῇ ἀτρεκέως ὁκότερα ποιέωμεν). Le conseil est le même : Kymé doit livrer Pactyès aux Perses.

La consultation semble terminée, mais aussi obstiné qu'ingénieux Aristodicos va la rouvrir, la prolonger. De retour sur le péristyle, il se met à dénicher — apparemment à l'aide d'une échelle, car il avait prémédité cette suite inattendue de l'audience: ἐκ προνοίης ἐποίεε τάδε — les petits des oiseaux qui nichaient dans les caissons et les chapiteaux de la colonnade. Alors une voix se fit entendre de l'adyton, qui l'interpella durement. Aristodicos n'en fut pas surpris et sa réplique était prête, mais le dieu, plus menaçant encore, lui ferma la bouche [3].

De ce récit nous ne retiendrons qu'un fait : c'est qu'une voix sortie de l'adyton pouvait être perçue sur le péristyle. L'ancien Didymeion était donc un temple hypèthre, comme le fut le second.

Pour le reste, il ne vaut pas la peine de noter l'emploi par Hérodote de termes spéciaux tels que θεοπρόποι, pour désigner les délégués d'une cité, ἐπερωτάω la demande adressée directement au dieu par le consultant. Ces termes se maintiendront à Didymes à travers les siècles et ne lui appartiennent d'ailleurs pas : on les retrouve dans tous les temples-oracles. Le moment n'est pas venu non plus de recueillir les oracles conservés du Didymeion et d'en étudier les formules. Je ne veux appeler l'attention que sur un mot qui a peut-être plus d'accent didyméen que les autres : συμβουλή, plus tard συμβουλία.

---

1. Hérodote, I, 158.

2. On pouvait donc, à Didymes, poser deux fois au dieu la même question. A Delphes, semble-t-il, il fallait pour renouveler une demande se présenter en suppliant, non plus en consultant. Voyez l'exemple du ve siècle (Hérodote, VII, 141) qui sera cité plus loin.

3. Hérodote, I, 159.

Hérodote, I, 157 : οἱ δὲ Κυμαῖοι ἔγνωσαν συμβουλῆς πέρι ἐς θεὸν ἀνοῖσαι τὸν ἐν Βραγχίδῃσι.

Décret milésien du premier quart du IIIe siècle, ordonnant de consulter l'oracle de Didymes au sujet d'une modification à introduire dans les quêtes en faveur d'Artémis Βουληφόρος Σκιρίς (Ch. Michel, n° 480, l. 4 et suiv.) : Ἀ[δὲ ἂ]ν ὁ θεὸς θεσπίσῃ οἱ μὲν θεοπρόποι εἰσαγγειλάτωσαν εἰς ἐκκλησίαν, ὁ δὲ δῆμος ἀκούσας βουλευσάσθω ὅπως πάντα πραχθήσεται ἀκολούθως τῆι τοῦ θεοῦ συμβουλῆι.

Décret milésien de la première partie du IIe siècle transformant le concours des Didymeia en un ἀγὼν στεφανίτης et y admettant les « Ἕλληνες » (*Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1905, p. 981, l, 11 et suiv.) : Ἐξ ὧν ἔθνη τε οὐκ ὀλίγα καὶ πόλεις καὶ βασιλέων οἱ τετευχότες τῶν μεγίστων τῆς παρὰ τοῦ θεοῦ συμβουλίας [1].

Pseudo-Skymnos dans la dédicace au roi Nicomède III (95?-74?) (*Geographi graeci minores*, éd. Müller-Didot, I, p. 197), v. 55 et suiv. :

Διὸ τῇ προθέσει σύμβουλον ἐξελεξάμην
τὸν συγκατορθώσαντα καὶ τῷ σῷ πατρὶ
τὰ τῆς βασιλείας πρότερον, ὡς ἀκούομεν,
παρά σοί τε, βασιλεῦ, γνησίως τιμώμενον
κατὰ πάντα, τὸν Ἀπόλλωνα τὸν Διδυμῆ λέγω,
τὸν καὶ θεμιστεύοντα καὶ μουσηγέτην.

Certes tout oracle était le plus souvent un conseil et le mot συμβουλή ne doit pas nous surprendre, mais pour peu que l'on suive l'histoire de Milet à partir d'Alexandre et surtout de ses successeurs, au IIIe et au IIe siècles en particulier, on reconnaîtra comment la grande cité a cherché à tirer parti de son sanctuaire. Au milieu de tant de dynasties qui lui fournissaient successivement maîtres et protecteurs, Séleucides et Lagides, rois de Bithynie et de Pergame, elle s'est efforcée d'établir l'autorité de son dieu, de la fonder sur des oracles et des conseils auxquels, nous l'avons déjà noté, les visées politiques ne pouvaient rester étrangères. Le décret retrouvé à Cos est singulièrement instructif, et le mot συμβουλία y prend tout son sens politique, si je puis dire. La faveur des rois qui s'adressaient au dieu de Didymes ne se bornait pas à quelques vases précieux, à de rares largesses

---

1. La phrase est incorrecte, vraisemblablement par la faute du lapicide. M. v. Wilamowitz la corrige au moyen d'une simple interversion : παρὰ τῆς τοῦ θεοῦ συμβουλίας. M. R. Herzog proposait : (διὰ) τῆς παρὰ τοῦ θεοῦ συμβουλίας (*Sitzungsberichte* de Berlin, 1905, p. 983). Nous accepterons la correction de Wilamowitz qui est justifiée par le décret précédemment cité : ἀκολούθως τῆι τοῦ θεοῦ συμβουλῆι.



qui permettaient de continuer sans grande régularité la construction de l'énorme édifice : elle assurait pour un temps la sécurité, la vie de la cité, et à cela les Milésiens tenaient plus qu'à l'achèvement de leur temple. Si incomplète que fût sa demeure, le dieu n'y rendait-il pas des oracles ? C'était en quelque sorte sa fonction essentielle, celle dont Milet attendait le plus.

III

Le rapprochement entre le Didymeion et le temple-oracle par excellence, celui de Delphes, s'impose : Rayet l'a tenté et là encore il y a plus d'une observation utile à recueillir dans son court et substantiel chapitre [1]. Mais depuis lors l'École française d'Athènes a achevé le déblaiement des ruines du temple de Delphes, et les résultats des fouilles ont été exposés dans deux ouvrages que nous aurons à citer plus loin. Tout compte fait, à ne considérer que le temple dont il reste les fondations et qui a été exploré en 1893 et en 1894, c'est-à-dire le temple du IVe siècle, nous ne disposons, pour apprendre comment avait lieu la consultation de l'oracle, que d'un très petit nombre de textes et de renseignements. D'autres textes se rapportent au temple du VIe siècle, ceux d'Hérodote, d'Eschyle et d'Euripide, mais il y a grand avantage à ne pas les mêler tous.

Temple du IVe siècle : 1° Compte des hiéropes de l'année 342 (*Sylloge inscr. graecarum* [2], p. 412) : Χρέμωνι στέγαν ποιήσαντι τοῖς μαντευομένοις παρὰ τὸ ἰσχέγαον δραχμαὶ 30.

2° Plutarque, *de defectu oraculorum*, 50 : Ὁ γὰρ οἶκος, ἐν ᾧ τοὺς χρωμένους τῷ θεῷ καθίζουσιν, οὔτε πολλάκις οὔτε τεταγμένως ἀλλ' ὡς ἔτυχε διὰ χρόνων εὐωδίας ἀναπίμπλαται καὶ πνεύματος οἵας ἂν τὰ ἥδιστα καὶ πολυτελέστατα τῶν μύρων ἀποφορὰς ὥσπερ ἐκ πηγῆς τοῦ ἀδύτου προσβάλλοντος.

Les deux textes nous font connaître le point de départ et le point d'arrivée des consultants. Ils se tiennent, attendant leur tour, le long du mur qui a été construit sur la terrasse Nord du temple à la suite du désastre de 373 [3]. On travaillait encore à l'ἰσχέγαον en 355 [3], mais ce n'est qu'en 342 que fut fait l'abri

1. *Milet et le golfe Latmique*, II, p. 61.

2. « D'énormes rochers... se détachèrent des Phédriades en 373 avant J.-C., démolirent complètement le temple des Alcméonides, celui qui avait été rebâti après l'incendie de 548, et rendirent nécessaire non seulement la construction d'un nouveau temple, mais aussi le remaniement complet de la terrasse centrale du sanctuaire. » (E. Bourguet, *les Ruines de Delphes*, p. 183 et fig. 61).

3. Sur l'*iskhégaon*, voy. E. Bourguet, *ibid.*, p. 184.

destiné à garantir les consultants du soleil et de la pluie. Modeste bâtisse en bois, à en juger par le mot στέγα qui désigne un simple auvent, par l'emploi du verbe ποιήσαντι et non οἰκοδομήσαντι, enfin par le prix. Si la comparaison n'est pas irrévérencieuse, les abris destinés aux voyageurs sur les grandes voies que parcourent nos tramways peuvent nous donner l'idée de la στέγα delphique encore plus simple et plus ouverte.

Le texte de Plutarque marque le point d'arrivée. Un néocore ou quelque autre envoyé du prophète a paru sur les degrés Nord du temple, et appelé le consultant qu'il va guider à travers le prodomos et la cella jusqu'à l'οἶκος où celui-ci s'asseoira.

Les fouilles ont-elles ajouté quelque clarté aux nombreux commentaires dont on a surchargé le passage de Plutarque ? Sur les résultats, nous sommes renseignés par deux ouvrages dus à deux anciens membres de l'École d'Athènes qui ont pris aux travaux d'exploration une part considérable, MM. Bourguet et Courby. Le livre de M. Bourguet, paru en 1914, est, comme l'indique le titre : *Les Ruines de Delphes*, plus général et moins technique, mais il est fondé sur une étude également approfondie, rigoureusement scientifique. Le mémoire de M. Courby, daté de 1915, fait partie de la grande publication consacrée aux Fouilles de Delphes [1]. C'est en quelque sorte le procès-verbal définitif des recherches et découvertes, avec photographies, relevés, plans et mesures ; c'est aussi, nous l'allons voir, plus qu'un procès-verbal, une restauration où l'hypothèse a sa place. Tels sont les deux guides de celui qui, comme moi, n'a pas visité Delphes depuis l'achèvement des fouilles françaises. Chose remarquable, le plus prudent des deux, le plus sage, le plus résolu à écarter les « hypothèses séduisantes [2] », est celui qui semblait autorisé à user de la plus grande liberté puisqu'il n'écrivait pas pour les seuls initiés : M. Bourguet. Je me suis d'abord adressé à lui et voici son témoignage que confirment les fig. 78 et 79 de son livre (p. 244 et 245).

« Le rectangle intérieur, où l'on reconnaît avec quelque peine les dispositions essentielles du temple : pronaos, cella, salle des consultants, adyton prophétique, opisthodome nous réserve autant de sujets de regrets que la colonnade et les murs extérieurs [3]. »

1. *Fouilles de Delphes* Tome II. *Topographie et architecture. La terrasse du temple*, premier fascicule, 1915. Le premier chapitre, p. 1-91, est consacré au Temple du IVe siècle. Les planches ont été publiées en 1920 par M. H. LACOSTE. Voy. dans la Pl. IV l'Oikos de l'adyton.

2. E. BOURGUET, *op. cit.*, p. 249.

3. *Ibid.*, p. 247.

Plus loin : « On devine l'endroit où a pu être la séparation entre l'adyton et la salle des consultants, mais je crois qu'ici encore l'état actuel interdit de prendre des hypothèses séduisantes pour la vraie explication [1]. » Enfin, il faut noter ce que M. Bourguet dit de « l'adyton, l'endroit où l'on ne pénètre pas... Les consultants n'y entraient pas ; après avoir traversé le pronaos et la cella, ils descendaient dans une salle auprès de l'adyton où ils attendaient la réponse du dieu [2] ».

M. Courby en dit plus long dans son mémoire. Étudiant le fond de la cella [3], il s'efforce de prouver l'existence d'un petit édifice sur le côté Sud, d'un édicule dont il a retrouvé une encoignure en travers de la colonnade Sud. Cet édicule n'est autre que la chapelle de l'adyton. L'adyton se composait d'un antre dans la profondeur de la cella et d'un édicule placé au-dessus de l'orifice. Il nous est fort difficile, je l'avoue, sans avoir vu les ruines, d'apprécier le bien fondé de toutes ces déductions qui, parties d'une simple vraisemblance [4], se font de page en page plus affirmatives. Qu'il me soit seulement permis, chemin faisant, de présenter une observation à M. Courby. Je suis très surpris de la note 2 de la page 62 : « La découverte par les archéologues allemands, dans le temple de Didymes, d'un édicule d'adyton est venue confirmer des déductions, jusqu'ici sans analogie, et que je n'avais tirées que de la ruine. » Le renseignement est bien vague et, pour m'en tenir à ce que je sais, je rappellerai que les savants allemands ont démontré que Rayet s'était trompé en plaçant sous un édicule, au fond de l'adyton, la statue de Canachos. M. Courby n'a-t-il pas entendu parler des deux chambres où aboutissent les Ἀποχαράξεις?

Poursuivant ses déductions et aussi ses rapprochements non plus avec le Didymeion, mais avec le temple delphique du VIe siècle, M. Courby identifie l'οἶκος de Plutarque avec le μέγαρον d'Hérodote et s'efforce de distinguer le μέγαρον de l'adyton. Dans le *Plan schématique de l'οἶκος* (Fig. 61, p. 69), nous trouvons à droite de l'entrée les *Sièges pour consultants* et à gauche l'*Escalier de l'antre*; au centre est la *Statue d'Apollon ;* au fond à l'angle S. O. le *Tombeau de Dionysos*, à l'angle N. O. l'*Omphalos*.

Les textes d'Hérodote sont peu nombreux et gagnent à être réunis :

I, 47. Crésus a envoyé des θεοπρόποι à Delphes : ὡς ἐσῆλθον τάχιστα ἐς τὸ μέγαρον οἱ Λυδοὶ χρησόμενοι τῷ θεῷ...

1. P. 249.
2. P. 248.
3. F. Courby, p. 47 et suiv.
4. F. Courby, p. 55 : « Il est donc vraisemblable que *nous avons retrouvé l'encoignure Sud-Ouest d'un édicule bâti contre le côté Sud du temple.* »

I, 65. Lycurgue vient à Delphes consulter l'oracle : ὡς ἐσήϊε ἐς τὸ μέγαρον...

VII, 140. Lors de l'invasion des Perses, les θεοπρόποι athéniens consultent une première fois l'oracle de Delphes : ὡς ἐς τὸ μέγαρον ἐσελθόντες ἵζοντο.

A s'en tenir à ces trois textes, rien ne permet d'affirmer que le μέγαρον où s'asseyent les envoyés fasse partie de l'adyton. Le μέγαρον fait partie de la cella ; il donne sur l'adyton puisque du μέγαρον la voix des consultants parvient à la Pythie et que venant de l'antre prophétique la réponse est perçue par eux. Mais comment expliquer alors les deux textes suivants ?

VII, 140. La Pythie répondant aux Athéniens leur dit : Ἀλλ' ἴτον ἐξ ἀδύτοιο.

VII, 141. Les Athéniens se sont présentés de nouveau en suppliants pour provoquer une seconde réponse du dieu. « Nous ne sortirons pas de l'adyton, disent-ils, avant de l'avoir obtenue », οὔ τοι ἄπιμεν ἐκ τοῦ ἀδύτου.

Devons-nous donc admettre l'équation μέγαρον = ἄδυτον ? Nullement. Transposons la scène au Didymeion où la disposition des lieux nous est bien connue. La prophétesse voulant enjoindre à des consultants de se retirer ne leur dirait-elle pas pareillement « sortez de l'adyton ! » et les délégués à leur tour n'exprimeraient-ils pas leur volonté de ne pas quitter l'adyton ? Il n'y a de confusion possible ni dans l'esprit de la Pythie, ni dans celui des envoyés, ni d'une façon absolue dans l'esprit d'aucun Grec.

Ces réserves faites, rien ne nous empêche plus d'admettre que le μέγαρον d'Hérodote peut correspondre à l'οἶκος de Plutarque, surtout si M. Courby a raison d'écrire que « le temple du IVe siècle reproduisait fidèlement la disposition de celui du VIe siècle ». Mais cette concession n'avance guère la solution du problème. Maintenons encore que pas plus à Delphes qu'à Didymes les consultants ne foulent le sol sacré de l'adyton. Ils embrassent du regard le foyer auguste de la religion hellénique, ils distinguent nettement la statue d'or du dieu et l'omphalos, et parfois la chambre où ils se tiennent s'emplit d'un souffle embaumé que laisse échapper l'adyton[1]. Encore sont-ils plus favorisés à Delphes qu'à Didymes où les proportions colossales du temple rendaient la vue et la voix beaucoup plus incertaines. B. H.

1. Sur l'οἶκος delphique et le texte de Plutarque, voy P. Foucart, *Mémoire sur les ruines et l'histoire de Delphes*. 1865, p. 75 ; Rayet, *Milet et le golfe Latmique*, II, p. 61 et suiv. Rayet, nous l'avons dit, s'est trompé en identifiant à l'οἶκος delphique la salle intermédiaire du Didymeion. Cf. F. Courby, *op. cit.*, p. 63 et suiv.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

P. Vrijlandt, gymnasii neomagensis praeceptor. — ***De Apologia Xenophontea cum Platonica comparata.*** Thèse de doctorat. Leyde, Sijthoff, 1919.

Dans une thèse de doctorat présentée à l'Université de Leyde, M. Vrijlandt nous donne les résultats d'une longue étude comparative qu'il a faite des deux Apologies de Socrate. L'attitude qu'il a adoptée ne manque pas de courage ni d'originalité : pour lui Platon n'a fait que copier en le démarquant son contemporain Xénophon et l'intérêt de son œuvre vient de ce qu'il sait admirablement utiliser *l'esprit des autres*. (L'expression est en français p. 159.) A l'appui de cette thèse posée dès le début [*ex qua inquisitione et disputatione apparebit non scriptorem Apologiae Xenophonteae, sed eum qui Apologiam Platonicam scripsit, esse aliquatenus imitatorem et plagiarium*, (*p. XIX*)], M. V. présente un certain nombre de remarques de détail qu'il groupe sous quatre chefs principaux : I. *L'attitude de Socrate devant ses juges* ; elle est bien différente selon que l'on s'en rapporte à Platon ou à Xénophon. Celui-ci nous affirme que S. se montre insolent tandis que dans l'Apologie de Pl., il nous apparaît comme précautionné, timide et presque peureux (*caute et timide et invitus narrat...*) II. *Le démon de Socrate*. Son rôle est plus important chez X. que chez Platon. III. *Remarques diverses sur des points de détail.* IV. *Platon*. Souvent il a emprunté à des contemporains des idées qu'il a développées comme siennes. (Cf. Hippias major et Mémorables, passim. — Phèdre 70 C et Nuées 1485, etc.)

Dès les premières pages de son livre, M. V. déclare ne pas ignorer qu'à soutenir cette thèse il risque d'encourir la colère des critiques : *tale crimen viris doctis invidiosissimum futurum esse non ignoro*, incrédulité serait peut-être un terme plus exact. Quelle que soit d'ailleurs la valeur de la thèse soutenue, la discussion est toujours confuse et les raisonnements de l'auteur pourraient bien souvent être retournés contre lui. A l'appui de son hypothèse, M. V. n'apporte que des remarques de détail et ces détails sont si minimes (une idée, un mot semblable, une réminiscence) que rarement, je crois, il emportera l'assentiment du lecteur.

Maurice Badolle.

Le Gérant : C. Klincksieck

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

NOTE SUR DEUX PASSAGES DE L'*ENÉIDE*

Enéide, V, 522-534.

L'épisode d'Aceste, durant les jeux célébrés en l'honneur d'Anchise, a donné lieu à des interprétations nombreuses, dont aucune n'est encore satisfaisante. Voici les termes de l'énigme. Aceste lance une flèche, elle se perd dans les cieux comme une comète ou comme une étoile filante. Les devins qui sèment l'épouvante ne comprirent le présage que plus tard [1]. La foule s'inquiète et prie. Enée accepte le présage : *nec maximus omen | abnuit Aeneas.* Il félicite Aceste et lui donne le prix.

Découragés par tant de vaines tentatives des exégètes, MM. Plessis et Lejay, dans la plus récente édition de Virgile [2], se demandent s'il s'agit ici d'un véritable présage. « Faut-il voir partout des allusions ?... Jupiter désigne par ce prodige le vrai vainqueur : rien de plus. Ce n'est pas la première fois que Virgile raille les devins. » Nous hésitons à nous rallier à cette solution découragée. Stace, qui a précisément imité ce passage, comprenait déjà que le présage annonçait un événement à venir : dans son poème, le roi Adraste lance une flèche, frappe le but, mais la flèche revient vers lui et tombe près du carquois. Ainsi était annoncé, dit Stace, le retour d'Adraste après son expédition désastreuse contre Thèbes. Mais le sens du présage ne fut compris qu'après l'événement lui-même [3]. Nous pensons que Stace a très fidèlement compris et reproduit le thème de Virgile.

Or il est certain que l'on n'a pas encore deviné quel peut être, chez Virgile, cet événement inquiétant, que le pieux Enée accepte cependant avec magnanimité.

Une étude de M. Pichon [4] a récemment résumé les principales explications proposées, et il est inutile d'y revenir. Toute-

1. C'est ainsi que j'incline à comprendre le vers 525, à cause des expressions, « docuit *post* exitus ingens », et « *sera* omina » ; et Stace, imitant ce passage a aussi compris de même : *Theb.*, VI, 944, *penitus latet* exitus ingens.
2. Éd. de Virgile, 1919, p. 470, n. 6.
3. Stace, *Théb.*, VI, 934-946.
4. *Rev. des ét. Anc.*, 1916, 253.

fois M. Pichon a négligé une interprétation ancienne : la flèche enflammée rappellerait la comète fameuse qui parut au ciel durant les jeux qu'Octavien célébrait après la mort de César ; et tout l'épisode annoncerait la mort et l'apothéose de César [1]. Cette explication n'est pas acceptable, elle ne rend pas compte de l'attitude d'Enée : *nec maximus omen abnuit Aeneas.* Enée, en apprenant le sort de César, témoignerait sans doute un autre sentiment qu'une adhésion magnanime. Mais cette explication nous achemine, je crois, vers ce qui pourrait être la vérité.

La flèche ailée, qui se perd dans les cieux en ne laissant qu'un sillon de feu, annonce une apothéose, — celle d'Enée lui-même. Si les commentateurs n'ont pas proposé cette hypothèse, j'imagine que c'est parce qu'ils songeaient à la légende traditionnelle : Enée, durant un combat, aurait disparu dans les eaux du Numicius. Mais Virgile a suivi une tradition différente, qu'il n'est d'ailleurs pas le seul à nous faire connaître, et selon laquelle Enée est monté au ciel, vers les astres [2].

Aen., I, 259-260 : *sublimemque feres ad sidera caeli | magnanimum Aenean.*

Aen., XII, 793-4 : *indigetem Aenean scis ipsa, et scire fateris | deberi caelo fatisque ad sidera tolli.*

Cette solution paraît satisfaire à toutes les conditions du problème ; l'événement présagé, la mort et l'ascension d'Enée, est terrifiant sans doute, mais il est beau qu'Enée y consente ; et la flèche enflammée qui symbolise son destin préfigure en même temps la comète de Jules [3].

Sur le Grand Camée de France, un personnage au costume Phrygien supporte Auguste qui trône au ciel ; au-dessous de lui se groupe toute la famille impériale : c'est Enée, ancêtre de la dynastie des Enéades, dont l'apothéose annonça celle de César et d'Auguste.

Enéide, XI, 316-321.

Voici une énigme encore : localiser le fief promis par le roi Latinus à Enée. Les termes du problème sont les suivants : il

1. P. Jahn, édit. de Virgile avec les commentaires de Ladewig, Schaper, etc. : II, append., p. 332.

2. Serv., *ad Aen.*, I, 759 : Aeneas enim secundum quosdam in Numicum cecidit fluvium, secundum Ovidium in caelum raptus est.

3. Si Aceste obtient le prix de la victoire, ce n'est point qu'il ait été victorieux, mais c'est que les dieux lui ont fait l'honneur insigne de le prendre pour leur interprète.

s'agit d'un territoire qui touche au Tibre, — allongé de l'Est à l'Ouest, ou plus exactement, comme M. Carcopino l'a prouvé, du Sud-Est au Nord-Ouest, — s'étendant jusque vers le pays des Sicanes ; le terrain est décrit ainsi : pâturages âpres, terres dures au labour, épaisse végétation arborescente couronnant les sommets [1].

M. Carcopino a fait faire un très grand progrès à l'intelligence de ce texte difficile entre tous. Il a prouvé que les caractères du terrain conviennent à cette étroite bande de hauteurs qui domine la plaine littorale à quelques kilomètres de la mer, tufs basaltiques au sol ingrat ; cette bande se termine sur le Tibre par la butte du Monte Cugno, qui porta Ficana avant de porter le Casale Dragoncello. Virgile avait en vue une unité géographique tout à fait nette, un pays, et M. Carcopino a eu le rare mérite de retrouver et de nous présenter cette contrée à laquelle Virgile songeait et qu'il avait évidemment sous les yeux.

Il me semble qu'on peut aller encore plus loin et retrouver le nom historique de cette unité géographique. D'abord nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de limiter cet *ager* en lui donnant comme bornes extrêmes Ficana, au Nord-Ouest et Lavinium, au Sud-Est. Latinus dit que ces terres ingrates sont cultivées par des Rutules et par des Aurunques : et ceci nous paraît prouver qu'elles s'étendaient jusqu'aux confins du pays d'Ardée et même jusqu'à l'entrée de cette plaine Pontine où les Romains, au IVe siècle avant notre ère, paraissent avoir encore eu à combattre des Aurunques [2].

Je négligerai l'indication *super usque Sicanos*. Nous ignorons si le nom de Sicani est ici celui d'un peuple du Latium primitif ou si c'est seulement le nom légendaire des anciens peuples Italiens et particulièrement de ceux de l'Italie du Sud. M. Carcopino pense que les Sicani sont les habitants de Ficana. Nous serions disposés plutôt à les chercher du côté des Rutules et des Aurunques, car un autre passage de Virgile rapproche précisément, comme celui-ci, les peuples Rutules, Aurunques et Sicanes [3]. Il est vrai cependant que le vers 317 paraît situer les Sicanes au nord-ouest de Lavinium ; toutefois la forme de la poésie virgilienne est trop libre pour autoriser une conclusion rigoureuse. De l'indication des Sicanes il vaut mieux ici renoncer à tirer parti.

---

1. Cf. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, pp. 458-468.
2. Liv., II, 26. Cf. Zöller, *Latium und Rom*, 293.
3. *Aen.*, VII, 795 : *Auruncaeque manus, Rutuli, veteresque Sicani.*

Existe-t-il à l'époque historique un nom de pays s'appliquant à cette bande étroite de terrain qui s'étend depuis Dragoncello jusqu'à la plaine Pontine, en passant au nord des territoires de Lavinium et d'Ardée ? Oui certes, et c'est l'*ager Solonius*. « Au 12e mille de la Via Ostiensis (Ficana est au 11e mille), on atteignait l'*ager Solonius* ; cet *ager* s'étendait plus loin en passant près des territoires des Laurentins et des Ardéates jusqu'aux frontières d'Antium et de Lanuvium [1]. » Si on jette les yeux sur la carte du Latium jointe à l'ouvrage de Desjardins, on verra qu'il a localisé l'*ager Solonius* exactement dans la région à laquelle s'applique la donation de Latinus [2].

Ces terres hautes, ces terres *aspres* forment une unité géographique frappante. Ont-elles aussi constitué une unité politique ? Le fait serait invraisemblable. Pourtant les Romains l'ont parfois cru, et une légende en fait le royaume de l'auxiliaire de Romulus, le roi Etrusque Lucumo [3]. Mais il est certain que ces terres pauvres ont été regardées comme une unité domaniale, et, comme telles, revendiquées par Rome. Selon la légende, une femme de mauvaise vie, Acca Larentia, aurait par testament légué ce domaine à Rome [4]. On confondait cette Acca Larentia avec une très vieille déesse du même nom, la Mère des Lares, la Mère des Arvales. En réalité il faut se demander si le nom de Larentia n'est pas ici pour *Laurentia*, et si Rome n'a pas anciennement fondé ses prétentions sur l'*ager Solonius* en invoquant la donation d'une Laurentine. Et, si nous étudions les textes où se trouve le nom de Larentia, nous rencontrons effectivement dans les manuscrits la variante très fréquente *Laurentia*. Cette variante a été condamnée péremptoirement par Mommsen [5] et par Wissowa [6] ; elle avait été défendue avec force par Baehrens dans une étude, trop conjecturale à vrai dire, sur Laurente [7] ; il est nécessaire de la reprendre en considération, si vraiment l'*ager Solonius*, comme il résulterait du texte de Virgile, fut d'abord une partie du territoire Laurentin. La *Laurentia*, prétendue propriétaire de l'*ager Solonius*, se serait plus ou moins confondue, dans la tradition antique, avec une déesse romaine

1. Nissen, *Ital. Landeskunde*, II, 2, 562. — Cette définition nous paraît valablement fondée sur les textes suivants : Festus, 296 Lindsay, — Liv., VIII, 12, 2, — Cic., *de div.*, I, 79, — Plut., *Marius*, 35.
2. *Essai sur la topographie du Latium*, 1854.
3. Den. Hal., II, 37.
4. Macrob., 1,10, 13.
5. *Die echte u. die falsche Acca Larentia*, *Röm. Forsch.*, II, 1.
6. *Real. Enc.* de Pauly-Wissowa, I, 134.
7. *Neue Jahrb. f. klass. Philol.*, CXXXI, 1885, 777.

presque homonyme, *Larentia*, proche elle-même de *Larunda*.

Les terres pauvres de l'*ager Solonius* n'intéressaient guère les paysans, et peut-être les vieilles cités littorales avaient-elles à peine songé à se les approprier. Mais, pour la future cité impériale, occuper ce territoire permettait de préparer des conquêtes plus vastes : une route pouvait y être tracée, et surtout par l'*ager Solonius* Rome, s'insinuant entre Ardée et les Monts Albains, atteignait les terres Pontines aux vastes horizons. Lorsqu'Ardée et Aricia se disputèrent la possession d'une terre de leurs confins, lorsque Rome intervint et s'appropria l'objet du litige [1], il est bien probable que le nom de l'*ager Solonius* fut prononcé ; peut-être la contestation avait-elle pour objet cette partie orientale de l'*ager Solonius* qui paraît s'être étendue, entre Lanuvium et Ardée, du côté de Corioles.

Le curieux passage de Virgile que nous examinons en ce moment a donc tout le caractère d'une sorte de faux rétrospectif. La prétendue donation de Latinus à Enée ressemble, toutes proportions gardées, à la fausse donation de Constantin, par exemple. Virgile n'a probablement pas inventé cela. Les annalistes Romains devaient invoquer, pour justifier l'occupation de l'*ager Solonius*, soit une donation d'une femme Laurentine, Acca, que parfois ils confondaient avec Larentia, soit une donation du roi des Laurentins, Latinus.

Nous pensons donc que ces vers de Virgile illustrent quelque théorie érudite destinée à consolider rétrospectivement les droits de Rome sur l'*ager Solonius*.

A. PIGANIOL.

---

1. Liv., III, 71.

CORRECTIONS SUR LE TEXTE DE PERSE

S. I, v. 8. Au début de la pièce Perse proteste contre le mauvais goût de ses contemporains et récuse leur jugement ; il donne ensuite ses raisons :

> Nam Romae est quis non *ac* si fas dicere sed fas.

La phrase interrogative suppose une suite : cette suite nous ne l'avons pas, parce que l'auteur feint qu'on lui coupe la parole ; au lieu de *ac*, leçon des mss. — P et α —, qui n'a jamais été expliqué d'une façon satisfaisante, je propose de lire *hac ; hac* fait attendre un mot, qu'on interdit à Perse de prononcer et qui ne peut être que quelque chose comme *stultitia* :

> Nam Romae est quis non hac... si fas dicere, sed fas.

« Car qui n'est pas à Rome atteint de cette... si les dieux permettent de le dire ; mais ils le permettent. » *Hac* pour *ac* est à peine une correction, les mss. de Perse omettant ou ajoutant fréquemment à tort l'*h* initiale : V, 48 ora P pour hora, V, 171 aut α pour haut, I, 42 hos pour os α, II, 36 hedis pour aedis α, III, 59 hoscitat α pour oscitat, VI, 15 horti P α pour orti, VI, 35 hossa α pour ossa.

S. I, v. 22 sq. Perse apostrophe un poète-amateur, qui a la manie de réciter ses vers en public :

> Tun, uetule, auriculis alienis colligis escas,
> Auriculis quibus et dicas cute perditus : « Ohe ! »

Le second vers est inintelligible. On ne voit pas pourquoi ce lecteur enragé serait obligé de dire à ses auditeurs : « En voilà assez ! » ; c'est ce qu'il faudrait expliquer : *et* dans le contexte traditionnel n'a pas de sens et paraît réclamer une coordonnée précédente. Je suppose donc qu'il faut admettre ici une lacune :

> Tun, uetule, auriculis alienis colligis escas
> Auriculis < quibus.....
> .... > quibus et dicas cute perditus : « Ohe ! »

La faute provient de ce qu'un copiste aura sauté par inadver-

tance du premier *quibus* au second ; nous ne pouvons naturellement pas rétablir les mots passés, mais le sens s'offre sans peine : « Pauvre vieux, tu fournis la pâture à des oreilles étrangères, à des oreilles < à l'avidité desquelles tu ne pourras jamais satisfaire > et auxquelles tu diras, en crevant dans ta peau : « Assez ! »

S. I, v. 45 sqq.

Non ego cum scribo, si forte quid aptius exit,
Quando hoc rara auis est, si quid tamen aptius exit,
Laudari metuam.

Quando causal ne s'explique que par *forte* : « *Si par hasard* il m'échappe un trait assez heureux, *puisque* c'est là l'oiseau rare, si pourtant etc... » Il ne semble pas que *forte*, qui n'est qu'un mot de modestie jeté en passant, soit assez en vedette dans la phrase, pour justifier l'explication. J'écrirais :

Non ego cum scribo, si forte quid aptius exit,
— Quando hoc? Rara auis est — si quid tamen etc.

« Lorsque j'écris, moi, s'il m'échappe par hasard un trait assez heureux, — quand cela ? c'est l'oiseau rare, — si pourtant il m'échappe un trait assez heureux je ne craindrais pas la louange. »

S. I, v. 65 sqq. Parlant de la facture rectiligne du vers, usuelle dans la poésie à la mode, Perse dit :

Scit tendere uersum,
Non secus ac si oculo rubricam derigat uno.
Siue opus in mores, in luxum, in prandia regum
Dicere, res grandes nostro dat Musa poetae.

La disjonction *ue* a donné beaucoup de peine aux commentateurs et ne s'explique pas ; on ne saurait dire en effet : « on construit des vers rectilignes *ou bien*, s'il s'agit de parler contre mœurs etc..., la Muse fournit à notre poète des idées grandioses. » Ce sont là deux choses qui ne se présentent point en alternative et qui ne s'excluent pas, mais qui se juxtaposent. Au lieu de *Siue* je lirais *Sitne*. « On sait tendre le vers, comme si l'on dirigeait d'un seul œil le cordeau. Y a-t-il lieu d'écrire contre les mœurs, contre le luxe, contre les déjeuners des rois ? La Muse fournit à notre poète des idées grandioses. »

S. II, v. 64 sq. Perse exprime ici l'idée antique, souvent reproduite dans les temps modernes, qu'il faut accepter les produits

de la nature, tels que celle-ci nous les offre, et qu'il est illégitime de les modifier par des procédés industriels :

> Haec sibi corrupto casiam dissoluit oliuo
> Et calabrum coxit *uitiato* murice uellus.

En faisant dissoudre la casie dans l'huile pour parfumer celle-ci, on dénature l'huile vierge. Mais que signifie le second vers? Si on teint de la laine au moyen du coquillage à pourpre, c'est la laine qu'on altère en modifiant sa couleur, ce n'est pas la pourpre. Au lieu de *uitiato* de la tradition manuscrite, je lirais *uitianti* : « C'est elle qui a dissous dans l'huile la casie qui la corrompt et teint les toisons de la Calabre avec la pourpre qui les altère. »

S. III, v. 27 sqq. Perse formule des réserves qu'il prête à un adversaire, lequel feint d'être modeste et de ne pas vouloir faire orgueilleusement parade de ses avantages :

> Hoc satis. An deceat pulmonem rumpere uentis,
> Stemmate quod Tusco ramum millesime ducis
> Censorem*ue* tuum *uel* quod trabeate salutas ?

Malgré toute leur bonne volonté les commentateurs n'ont jamais pu justifier la présence des deux disjonctives : une seule suffit, soit *ue* soit *uel*. On a fait disparaître la première en lisant *Censorem uetulum* au lieu de *Censoremue tuum ;* mais *tuum* est nécessaire ; Perse s'adresse à un chevalier romain : le censeur de ta petite ville, par opposition aux censeurs de Rome. C'est donc sur *uel quod* qu'est la faute. Je crois que la leçon primitive était *quod equo* ; trompé par la répétition des syllabes, un copiste aura passé *equo* et un correcteur aura remis tant bien que mal le vers sur ses pieds au moyen de la cheville *uel*. Un chevalier devait être caractérisé non seulement par le port de la trabée, mais par la possession d'un cheval ; on connaît la locution usuelle : eques Romanus equo publico ou privato. « Cela suffit. Conviendrait-il d'emplir de vent à le rompre ton poumon, parce que, sur un arbre généalogique toscan, tu es, toi millième, à la tête d'une branche et que tu salues ton censeur, toi vêtu de la trabée et à cheval. »

S. IV, v. 14 sqq. Socrate se moque d'Alcibiade, qui, malgré sa jeunesse, prétend devenir un homme public et gouverner le peuple Athénien. Il vient de lui montrer qu'il n'a point pour

cela l'expérience et les connaissances nécessaires et il conclut ironiquement:

> Quin tu igitur, summa nequiquam pelle decorus,
> Ante diem *blando* caudam iactare popello
> Desinis... ?

Les commentateurs ont hésité sur le sens de *caudam iactare* et ont été étonnés par le mot *blando;* ceci avec raison; ce n'est pas en effet le bas peuple qui flatte Alcibiade, c'est celui-ci qui flatte le bas peuple, pour s'en faire bien venir et pour prendre sur lui de l'ascendant; d'où la nécessité de lire *blande* au lieu de *blando*. « Puisque tu n'as pour toi que la vaine beauté superficielle de la peau[1], que ne renonces-tu à remuer la queue en flattant le bas peuple? » C'est l'image familière du chien couchant, qui remue la queue pour flatter son maître.

S. V, v. 66 sqq. Perse recommandant l'étude de la philosophie s'en prend à un néophyte tiède et nonchalant qui veut remettre au lendemain.

> « Cras hoc fiet. » Idem cras fiet. « Quid? Quasi magnum
> Nempe diem *donas*. »

Le néophyte remet au lendemain. Perse réplique que le lendemain il sera dans les mêmes dispositions. Le néophyte ne peut donc pas répondre : « Eh! quoi? Le cadeau d'un jour que tu me fais, est-ce si important? » Car loin de lui en faire cadeau, Perse vient de le lui refuser. D'où la nécessité de lire *haud donas*, au lieu de *donas*. « On fera cela demain. » Demain ce sera la même chose « Eh! quoi? Tu me refuses un jour, comme si c'était une affaire d'importance? »

S. VI, v. 37 sqq. Perse met en scène un grondeur morose qui prétend que tout ce qui va mal à Rome provient de l'importation de la culture grecque :

> Et Bestius urget
> Doctores graecos : « Ita fit; postquam sapere Vrbi
> Cum pipere et palmis uenit, nostrum hoc maris expers,
> Faenicesae crasso uitiarunt unguine pultes. »

Le sens est parfaitement clair : « Depuis que la sagesse nous est venue de l'étranger, les faucheurs ont gâté la bouillie natio-

---

1. Cf. v. 20 sum candidus.

nale en y mettant de la graisse. » Mais l'incise *nostrum hoc maris expers* reste en l'air et, malgré des efforts désespérés, les commentateurs n'ont pas réussi à la rattacher au contexte ; il y a évidemment une lacune :

> Cum pipere et palmis uenit <. . .
> . . . . > nostrum hoc maris expers.

On ne saurait retrouver les mots, mais le sens est clair : « . . . et que notre sagesse nationale est tombée dans le mépris, a perdu son prestige » ou quelque chose d'analogue. « Et ce Bestius prend à partie les maîtres grecs : Depuis que la sagesse est venue à Rome avec le poivre et les dattes, que la nôtre, qui n'a rien à faire avec la mer, < est tombée dans le mépris >, les faucheurs ont gâté la bouillie avec de la graisse épaisse. »

A. Cartault.

ΣΥΜΒΟΥΛΗ — ΣΥΜΒΟΥΛΙΑ

Ad Ch. Michel, n° 480.

Le décret relatif au culte d'Artémis Skiris est au nombre des inscriptions les mieux conservées de Milet. La gravure est très nette ; la pierre est presque complète et de plus elle est exposée aujourd'hui dans le Musée du Louvre (Salle de Milet, n° 2803, dans l'embrasure de la première fenêtre sur la rue de Rivoli). L'intérêt que présente le décret l'a fait admettre dans les recueils classiques : Ch. Michel, n° 480 ; W. Dittenberger [2], n° 660. Et pourtant, malgré tant de circonstances favorables, le texte n'en est pas encore établi avec certitude. Les deux recueils cités reproduisent deux restitutions inexactes dont j'ai eu le tort à mon tour de transcrire l'une dans un article récent (*Rev. Phil.*, 1920, p. 273). Je ferai brièvement les corrections nécessaires et j'indiquerai comment il est maintenant possible de dater le décret avec une précision plus grande.

*
* *

« Bloc rectangulaire de marbre grisâtre, trouvé dans les fouilles du théâtre », dit O. Rayet, dont j'ai la copie et l'estampage entre les mains. Cf. *Rev. archéologique*, 1874, II, p. 104.

Ce bloc faisait partie d'un monument dont il formait une assise. L'inscription commençait sur l'assise supérieure, finissait sur l'assise inférieure. L'assise conservée ne contenait que treize lignes. Elle mesure un peu plus d'un pied de haut, 0 m. 30 ; elle est large, à la l. 6 par exemple qui est intacte, de 0.48.

La gravure est élégante, très nette, et l'alignement très régulier à gauche ; il y a quelques vides à droite, parce que le lapicide a pratiqué la coupe syllabique. Aussi bien les l. 6-12 sont reproduites, d'après un estampage, dans *Milet*, II, 1908 (*Das Rathaus von Milet*), p. 117. Je renvoie d'autant plus volontiers le lecteur à ce spécimen qu'il renferme les deux lignes mal restituées.

L. 1. — La première lettre est un τ, puis on distingue un κ

qui est au-dessus et au milieu du ν de νῦγ (l. 2). Le κ que Rayet a placé au-dessus du γ de νῦγ est en réalité un χ dont on ne reconnaît guère que la trace. Il faut donc lire et restituer : τ[ῆι θεῶι] κ[εχαρι]σμένως. Ces mêmes mots se retrouvant à la l. 11, il est facile de mesurer la place qu'ils y occupent et de la reporter à la l. 1. A la fin de la ligne, on distingue encore sur la pierre un fragment du ν de συμφερόν-.

L. 2. — Le lapicide avait d'abord gravé συντετοῦντ. qu'il a corrigé en συντελοῦντ.

L. 7-8. — Rayet a restitué τῆι τοῦ θεοῦ συμβουλ[ῆι | κ]α[ὶ] θεοπρόποι... Or l'examen de la pierre (voy. le fac-simile, *Milet*, II, p. 117) montre : 1° qu'il n'y a de place à la fin de la l. 7 que pour une lettre très étroite ; 2° que la première lettre de la l. 8 est un α très exactement aligné. Nous devons donc restituer τῆι τοῦ θεοῦ συμβουλ[ί] | αι. Entre ces deux dernières lettres et le mot θεοπρόποι, il y a un blanc moins large que celui qui à la l. 10 sépare [Ἑρ]μοφάντου de Ὁ δῆμος, mais suffisamment net.

L. 8. — Blanc de trois lettres après Ποσειδωνίου. — L. 9. Blanc d'une lettre après Λίχας. — L. 10. Blanc d'une lettre large avant Ὁ δῆμος. Blanc d'une à deux lettres après πότε-.

L. 11. — Il reste après la cassure un fragment du ν de [ρο]ν.

L. 13. — La ligne finit avec Βουλη-.

Nous lirons donc :

τ[ῆι θεῶι] κ[εχαρι]σμένω[ς ἕ]ξει κ[αὶ τῶι] δήμωι συμφερόν-
τως καὶ νῦγ καὶ εἰς τὸν ἔπειτε χρόνον συντελοῦντ[ι
τ[ὰς] ἀγέρσεις Ἀρτέμιδι Βουληφόρωι Σκιρίδι καθότι Σκιρ[ί-
δαι ἐξηγούμενοι εἰσφέρουσι ἢ καθότι νῦγ γίνεται· ἃ δὲ
ἂν ὁ θεὸς θεσπίσῃ οἱ μὲν θεοπρόποι εἰσαγγειλάτωσαν
εἰς ἐκκλησίαν, ὁ δὲ δῆμος ἀκούσας βουλευσάσθω ὅπως
πάντα πραχθήσεται ἀκολούθως τῆι τοῦ θεοῦ συμβουλ[ί-
αι. Θεοπρόποι ἡιρέθησαν Φείδιππος Ποσειδωνίου,
[Α]ὐτομήδης Ἐλπήνορος, Λάμπις Λαμπίτου, Λίχας
[Ἑρ]μοφάντου. Ὁ δῆμος ὁ Μιλησίων ἐρωτᾶι πότε-
[ρο]ν τῆι θεῶι κεχαρισμένον ἕξει καὶ τῶι δήμωι συμ-
[φε]ρόντως ἔσται καὶ νῦγ καὶ εἰς τὸν ἔπειτα χρόνον
[συ]ντελοῦντι τὰς ἀγέρσεις Ἀρτέμιδι Βουλη-

En somme la copie nouvelle nous rend le mot συμβουλία et nous débarrasse aux l. 1, 8, 11 de trois καί, dont le second était particulièrement mal venu.

Pour συμβουλία, il est maintenant attesté par trois décrets milésiens : le décret du Louvre (dernier tiers du IIIe siècle) ; le

décret retrouvé à Cos (première partie du IIe siècle, *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1905, p. 981, l. 14); le décret découvert au Delphinion (167/66 av. J.-Chr., *Milet*, III, n° 150, l. 19).

Συμβουλή qu'avait restitué Rayet se recommandait d'un texte d'Hérodote relatif au Didymeion (I, 157), mais on sait qu'Hérodote lui-même — ou ses copistes — emploie les deux formes et beaucoup plus fréquemment συμβουλίη que συμβουλή. Laissons aux éditeurs d'Hérodote le soin de décider si en I, 157, συμβουλῆς ne doit pas être corrigé en συμβουλίης, mais qu'ils commencent par se mettre d'accord sur la valeur des manuscrits de leur auteur.

La suppression de καί à la l. 11, devant θεοπρόποι ἠιρέθησαν, donnera satisfaction aux épigraphistes, l'emploi de cette conjonction étant contraire à l'usage. Il suffira, pour confirmer la lecture nouvelle, de renvoyer aux textes suivants qui proviennent tous de Milet et datent, le premier du IIIe siècle, tous les autres du second : *Milet*, II, n° 10, l. 24 : Πόλεις ἠιρέθησαν.. — III, n° 144 B, l. 16 : Ἠιρέθησαν Μένης... — III, n° 146, l. 89 : Πρέσβεις ἠιρέθησαν.. — III, n° 150, l. 124 après un blanc : Ἡρέθησαν δὲ καὶ ἄνδρες οἱ ὁρκιοῦντες.. — III, n° 152, l. 17 : Ὁ συναποκατα(στά)σων ἐδείχθη N...; l. 56 : Πρεσβεύτας ἐδείχθη N.. — III, n° 152 a, l. 22 : Πρεσβεύτας ἀπεδείχθη N..

*
* *

Les noms de deux des θεοπρόποι se sont retrouvés dans des inscriptions provenant des dernières fouilles de Milet.

Λίχας Ἑρμοφάντου, nommé le dernier des quatre θεοπρόποι, est devenu dans la suite un personnage considérable. En 228/27, il est le premier nommé des σύνεδροι qui proposent d'accorder le droit de cité milésienne à un groupe nombreux de Crétois (*Milet*, III, n° 33 a, l. 3). Λάμπις Λαμπίτου fait partie de la même commission, mais il n'est nommé que le huitième.

Lichas ne figure pas parmi les σύνεδροι qui proposent en 223/22 l'incorporation dans la cité d'un second contingent de Crétois (*Milet*, III, p. 404, n° 36 aa). C'est vraisemblablement, comme l'ont admis MM. v. Wilamowitz (*Gött. gel. Anzeigen*, 1914, p. 92, note 1) et Rehm (*Milet*, III, p. 199 et 406, note 2) qu'il était mort dans l'intervalle. Une statue de bronze lui fut élevée assez longtemps après sa mort (*Milet*, II, p. 115, n° 12. Cf. III, p. 246, note 1).

J'inclinerais à placer avant l'année 228/27 le décret du Louvre et aussi le décret pour Kios (III, n° 141). Dans ce dernier, Lichas n'est nommé que le huitième des dix synèdres ; dans le décret du Louvre, il est nommé le dernier des quatre θεσπρόποι. Il me semble qu'au moment où ces deux décrets sont rendus il n'est pas encore à l'apogée de sa carrière. Je proposerais donc de dater le décret du Louvre de la première partie du dernier tiers du IIIe siècle[1].

Bernard HAUSSOULLIER.

---

1. Mes lecteurs auront corrigé d'eux-mêmes l'erreur commise dans mon dernier article de la *Rev. Phil.*, 1920, p. 273, où le décret du Louvre est attribué au *premier* quart du IIIe siècle. Je me permettrai de rappeler que dès 1902 j'avais proposé la fin du IIIe siècle (*Milet et le Didymeion*, p. 216-217).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A. Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, 2e éd. revue et corrigée ; in-8° carré xv-254 pp. Paris, Hachette. 1920. Prix : 20 francs.

La première édition du livre de M. Meillet avait paru en 1913 ; et l'accueil qui lui avait été fait était si unanimement favorable qu'une seconde édition était désirée par tous. La voici parue, revue et corrigée, de telle sorte, nous dit l'auteur, qu'il n'y a presque pas une page qui n'ait été modifiée. Remercions-le d'apporter à son œuvre un tel souci de perfectionnement, de tendre sans cesse davantage à dégager de la masse des faits les idées générales et les lois qui régissent l'évolution du langage humain. Il nous donne non seulement une histoire incomparablement claire et synthétique de la langue grecque, mais un modèle que devra connaitre quiconque voudra décrire le développement d'une langue ou d'un parler. M. Meillet n'a rien négligé des traits essentiels qui marquent les différents aspects pris par le grec aux grandes époques de son histoire, et loin de se contenter d'une description superficielle des phénomènes, il en a dégagé les causes profondes, les raisons historiques et géographiques qui les expliquent.

Le grec offre l'exemple remarquable d'une langue sans discontinuité et sans dislocation depuis l'époque lointaine du « grec commun » apporté par les conquérants indo-européens dans la péninsule hellénique, jusqu'à l'époque actuelle, où la lutte entre puristes et vulgaristes aboutira sans doute à un compromis unitaire. Car toute son évolution est marquée par la lutte entre deux tendances opposées : tendance à la différenciation, et tendance à l'unification. Le grec commun, tel qu'on peut le reconstituer, avait une unité sensible, et représentait la langue d'un groupe ethnique assez cohérent. Mais quand les différentes tribus se furent fixées dans l'habitat qu'elles s'étaient choisi, la vie étroite et fermée que chacune vivait dans sa cité amena par voie de conséquence fatale un morcellement dialectal. Aussi dès l'époque historique, quatre grands groupes apparaissent formés : ionien-attique, arcado-cypriote, éolien, groupe occidental. Toutefois, s'opposant à ce que les divergences aillent en s'accentuant, il y a dans ces groupes la conscience d'une communauté d'origine et de civilisation, il existe un sentiment national dont les sanctuaires panhelléniques de Delphes et d'Olympie sont le symbole et le foyer ; il y a aussi les contacts fréquents que les conditions de la vie maritime et la colonisation maintenaient entre les Grecs des différentes cités. Une première κοινή littéraire apparaît déjà dans la langue des poèmes homériques, qui, composés pour être chantés par toute la Grèce, devaient par conséquent être compris de tous ; et plus tard, pour des raisons analogues, le même caractère composite apparaîtra dans le dialecte des grands lyriques, ou dans celui de la tragédie.

Cette tendance que la littérature manifeste, mais qu'elle n'aurait pu faire aboutir à elle seule, ce sont les nécessités politiques, économiques, intel-

lectuelles ; ce sont aussi les événements historiques qui en réaliseront l'achèvement. C'est au vᵉ siècle l'hégémonie politique et militaire d'Athènes qui assure la prédominance de son dialecte, aussi bien dans la littérature que dans la vie courante, et le prestige de la cité victorieuse a pour corollaire le triomphe de sa langue. Mais cette victoire de l'attique n'est elle-même qu'une étape dans la formation d'une langue commune. La domination d'Athènes n'est malgré tout ni assez solide, ni assez universelle pour que l'attique se substitue totalement aux dialectes locaux. Ceux-ci sont fortement atteints, mais subsistent encore tant bien que mal. Le triomphe des rois de Macédoine, les événements qui suivent la mort d'Alexandre, en déplaçant vers l'est le centre de la civilisation grecque, dépouillent de leurs derniers restes de vitalité les vieilles cités de la péninsule et les parlers qu'elles emploient. Un empire hellénistique se constitue, plus vaste, plus cosmopolite que l'ancien, ayant ses capitales à Pergame et à Alexandrie. Pour assurer les relations entre ses habitants, il faut une langue qui soit comprise de tous : c'est de ce besoin qu'est née la κοινή, amalgame de dialectes où l'attique joue le principal rôle, mais en se dépouillant de ses singularités, de ses archaïsmes, de sa complexité. Langue d'une grande civilisation, outil de communication entre des peuples nombreux et divers, dont beaucoup ne sont pas d'origine grecque, la κοινή élimine les moyens d'expression compliqués et délicats du grec ancien ; elle normalise et simplifie. Incapable de s'élever au rang de langue littéraire, elle a fourni un bon moyen d'expression pour les techniciens et les savants ; et de nos jours encore, notre vocabulaire scientifique dérive, pour la plus grande partie, du grec hellénistique.

On sait avec quelle force cette κοινή s'est maintenue, et comment non seulement elle a résisté à la conquête romaine, mais elle a marqué le latin de sa puissante empreinte, l'influence de la langue ayant marché de pair avec celle de la civilisation. Il a fallu la décadence et la décomposition de l'empire byzantin pour qu'elle se scindât en deux groupes, dont l'évolution divergente a été précipitée par la ruine de l'hellénisme au xvᵉ siècle. La dislocation de la langue a accompagné la disparition du sentiment de l'unité nationale hellène, comme de nos jours la reconstruction d'une κοινή a coïncidé avec la renaissance de ce sentiment. Ainsi à toutes les époques de son histoire, la vie de la langue grecque apparaît dominée par les événements historiques, et nulle part peut-être n'apparaît avec un relief aussi puissant le caractère social de la langue, et sa dépendance constante de la vie nationale.

A. Ernout.

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



REVUE DES REVUES

ET

PUBLICATIONS D'ACADÉMIES

RELATIVES

A L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

Quarante-quatrième Année

FASCICULES PUBLIÉS EN 1919

Rédacteur en chef : Jules MAROUZEAU

REVUE DES REVUES

ET

PUBLICATIONS D'ACADÉMIES

RELATIVES

A L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

FASCICULES PUBLIÉS EN 1919

ALLEMAGNE

Berliner Philologische Wochenschrift, 1919. N° 1. Eglogue I de Virgile [K. Löschhorn] 23. Maintenir « aequore » I, 59. Cf. Horace Ode I. 2, 9-12. Egl. I. 65 : Ladewig écrit avec raison « cretae » et non « Cretae ». Pour ce génitif dépendant de rapidus, cf. Ovide « rapidus caeli ». Au lieu de Oaxum, Oaxem ou Oaxen, lire « ad Oxum ». Il s'agit de l'Amu Darja, v. Marc. VI, 223. ¶ Abhibere [G. Helmreich], 24. Ce mot, connu seulement par Plaute Trin. 264, est peut-être la bonne leçon de Cael. Aurel. chron. I, 120. ¶¶ N° 2. Bacchylide V, 129 [O. Höfer]. 42-43. C'est le seul texte où Aphares (ou Aphareus) soit le nom de l'un des fils de Thestios, sauf Lactance (Placid. ad Stat. Theb. I, 402). ¶ Le glossaire d'Hippocrate de Galien [G. Helmreich]. 43-45. Étude du ms. de Munich cod. graec. 71, fol. 1-7. ¶ Petites remarques grammaticales et critiques sur Salluste [K. Löschhorn]. 45-48. « Quippe qui » suivi de l'indicatif; « locos » pour « loca »; Catil. 3, 2 lire deinde et non dehinc; Jug. 21, 2 lire die = diei; Jug. 37, 4 hiemantibus ; Jug. 74, 3 tutata sunt; Jug. 85, 31 parvi id facio ; Jug. 93, 4 dein flexa; Or. Lep. 20 quam captum ire licet ; Ep. Mithr. 16 supprimer parvo labore. ¶ Shaftesbury et Plotin [T. O. Achelis]. 48. ¶¶ N° 3. Virgile cat. 14 (6) 9 [O. Rossbach]. 71-72. Lire « haut mille coloribus ». ¶ Callimaque fait-il partie des bibliothécaires alexandrins? [W. Weinberger]. 72. Remis en question par Sitzler, Woch. f. klass. Philologie, 1917, 1087 ss. ¶¶ N° 4. Erreurs et voies nouvelles dans l'étude des noms propres d'Asie-Mineure [E. Assmann]. 89-96. On a ignoré systématiquement les étymologies sémitiques, phéniciennes et babyloniennes. ¶¶ N° 5. Petites remarques critiques sur l'Économique, le Banquet, l'Hiéron, l'Agésilas et l'Apologie de Socrate de Xénophon [K. Löschhorn]. 116-120. ¶¶ N° 6. Les termes homériques « ἐπιτάρροθος, ἐπίρροθος » [K. Brugmann]. 136-139. Etymologie et sémantique. ¶ Salluste, Jug. 38, 10 [A. Kunze]. 140-144. Lire « movebantur » au lieu de « mutabantur ». ¶ Réapparition d'un ancien titre [Siegfried Reiter]. 144. Le titre d' « ami et bienfaiteur de l'état et du peuple belge » accordé par le roi des Belges à M. Hoover est une formule très parente de titres qui existaient dans l'antiquité : « εὐεργέτης τῶν..., τῆς πόλεως, τοῦ δήμου », « amicus populi romani ». ¶¶ N° 7. Epicritique sur la question de l'authenticité de l'Onos de Lucien [W. Schmid]. 167-168. Il n'est pas impossible que Lucien en soit l'auteur, même si l'on admet que l'Onos n'est qu'un extrait des Métamorphoses de Lucius. ¶¶

N° 8. Homerica [E. Schwyzer]. 191. 1) 'Απειρη. Ce nom de pays ne se trouve que η 8 s. Il a été formé sur 'Ηπειραῖος, dont on ne comprenait plus le sens, comme Ogygie sur ὠγυγίη νῆσος, et Αἶα sur Αἰαίη νῆσος. 2) Le nom de la porte de Scées. L'on entend en général par là la porte de gauche par rapport à la ville, et l'on suppose l'existence d'une porte de droite. Il vaut mieux y voir une porte tournant à gauche, caractéristique des portes des citadelles égéennes, de façon que l'agresseur découvre son flanc droit. La plus ancienne poésie homérique n'aurait donc connu qu'une seule porte à Troie. ¶¶ N° 9. Frequens = ἀθρόος [Karl Münscher]. 212-216. Frequens n'est pas synonyme de πυκνός (= densus), mais d'ἀθρόος. Oratio frequens signifie : discours dont les phrases, très riches, sont coupées par de brefs repos bien marqués. ¶¶ N° 10. Pensées apocryphes de Caton [M. Boas]. 232-240. Les trois vers isolés, considérés comme des demi-distiques, du cod. Ver. 163 p. IX, sont interpolés. Ce sont de fausses ou réelles pensées de Syrus. L'interpolateur est-il l'auteur de la tradition Φ? ou bien lui est-il postérieur ? Il n'est pas possible encore de répondre. ¶¶ N° 11. Le tombeau d'Antinoüs ? [Ch. Hülsen]. 259-264. Description de la basilique découverte en 1917 à Rome près de la Porta Maggiore. Il est possible que ce fût là primitivement le tombeau d'Antinoüs, favori d'Hadrien. Cf. l'inscription de l'obélisque égypto-romain du Monte-Pincio et la vue de Rome sur un cassone du musée Städel de Francfort. Cet obélisque se trouvait peut-être sur l'emplacement du tombeau. ¶ Les noms des lettres grecques Π et B [Ed. Hermann]. 264. L'auteur n'a jamais prétendu que l'inventeur de l'alphabet grec ait orthographié ces lettres : Πει et Βητα, mais bien Πε et Βετα. ¶¶ N° 12. Hérodote V 33, 2 et les θαλάμιαι [E. Assmann]. 277-283. L'ouverture de vaisseau, qui servit de châtiment au capitaine de vaisseau Skylax, ne pouvait être qu'une ouverture située tout près du niveau de l'eau, à 25-40 cm. Les trières ne sortaient pas par le mauvais temps. Cf. Thucydide 7,40, les chalands modernes, et Arrien Anab. VI 5, 2, Peripl. p. Eux. 5, Appien Syr. 27. Le récit d'Hérodote n'a rien d'invraisemblable; le fait s'est passé à Myndos, 15 ans seulement avant la naissance d'Hérodote. Cf. aussi la coutume nord-européenne : le criminel jeté à la mer et ramené presque inanimé. ¶ Ovide Tr. III, 12, 2 [K. P. Schulze]. 283-288. Le ae de Maeotis est bref : dans le mot grec Μαιῶτις, αι est abrégé, le ι est considéré comme une consonne. Les mots « annoque peracto... » signifient : après avoir passé une année à Tomis, l'hiver m'a paru plus long que précédemment à Rome (antiquus = pristinus). C'est une incidente intercalée dans le récit. Μαιῶτις λίμνη signifie la mer d'Azow, mais s'emploie en poésie pour désigner le Nord en général, avec son climat rude et ses grands froids. Remarques sur les changements de quantité pour raisons métriques. ¶¶ N° 13. Remarques critiques et exégétiques sur Plotin, XI [H. F. Müller]. 309-312. Quelques passages des Ennéades (II, 9) suffisent pour montrer combien l'exégèse de Plotin est difficile. Dans la phrase : ὅλως γὰρ τὸ μὲν ἄλλον (p. 141, 15), τὸ μὲν ἄλλον πάθημα est complément direct et non sujet. Les traducteurs n'en ont pas compris le sens : « car, généralement, ce qui se trouve dans un autre objet participe à l'état de cet objet, mais ne lui communique pas le sien. Ainsi... » Page 153, 17 supprimer πᾶς κακός après πρότερον. A la fin du livre, pour comprendre la phrase διὰ τοῦτο γὰρ καὶ αὐτοὶ... il faut se souvenir que Plotin considère les astres comme des êtres animés et divins qui contemplent les hommes. φύσιν τῶν ἄστρων équivaut presque à τὰ ἄστρα, il faut pourtant conserver φύσιν dans la traduction. ὅτι οὐχ ὁρῶσι... = parce qu'ils ne voient pas leur âme comme une âme qui se trouve à l'extérieur. ¶¶ N° 14. Ptolémée [Fr. Lammert]. 332-336. I. Posidonius et

Ptolémée. La correction de Pohlenz au passage de Galien Περὶ τῶν Ἱπποκράτους καὶ Πλάτωνος δογμάτων p. 442, 1 s. (il écrit : θεωρητικῷ <σκέμματι διὰ τῆς τῶν ὄντων οὐχ ἱκανῆς ἐμπειρίας, ἐν δὲ τῷ πρακτικῷ>) se confirme par la comparaison avec Ptolémée περὶ κριτηρίου καὶ ἡγεμονικοῦ p. 12, 10 ss. Posidonius a donc enseigné cette division de l'activité intellectuelle en activité théorique et pratique, origine des conceptions de la Stoa sur la vertu, les sentiments, les biens et les τέχναι. II. Ptolémée et la science du langage. Intérêt des idées de Ptolémée et leur analogie avec celles de Locke. On constate la fusion qui se fait au 1er siècle entre la doctrine de la Stoa et la techné grammaticale de l'école d'Alexandrie. III. Choix de mots dans le Περὶ κριτηρίου καὶ ἡγεμονικοῦ. Liste des termes postaristotéliciens contenus dans ce traité. ¶¶ N° 15. Parallèles historiques dans les écrits de Luc [W. Soltau]. 356-358. Les théologiens considèrent encore souvent, et bien à tort, Luc comme l'auteur des ch. I-II, XXIV : 13-63 de l'Évangile, et X, XI et XV des Actes. Aucun historien ne doute que la première moitié des Actes ne se serve des données archéologiques de Josèphe et que les discours des apôtres aient été rajoutés après coup. Six récits parallèles se trouvant à la fois dans l'Evangile et dans les Actes. ¶ Caesarius II, 102 [Otto Höfer]. 358-360 (Migne Patrologie grecque, XXXVIII, 993). Caractérisé par les jeux de mots sur les noms des dieux et des héros. Il faut lire Ἡρακλῆς. μᾶλλον δὲ Θηρακλῆς. ¶¶. N° 16. Xénophon, Anabase III, 4, 36 [K. Löschhorn]. 380-1. Lire λῷον αὐτοῖς au l. de λύειν αὐτούς. ¶ L'infin. indo-eur. comme forme casuelle [Müller-Graupa]. 381-384. L'infinitif de la proposition nominale est de la phrase fléchie à deux membres. Quelques faits linguistiques à l'appui de cette thèse. On pourrait voir dans l'i des désinences personnelles -mi, -ti, -si, -nti le i deictique primitif. ¶¶ N° 17. Démosthène « contre Boiotos ». I [C. Rüger]. 402-407. Commentaire et remarques critiques, § 6 : maintenir ἀκηκόατε τῶν μαρτύρων ; § 7 maintenir ἡ δίκη (= διαδικασία) ; § 9 : supprimer ἤ ou bien écrire ὅ au lieu de καὶ ; § 11 : ἀπαλλαττόμενοι est un passif. ¶ Cicéron ad Att. XV. 1 [A. Kurfess]. 407-408. § 2. Commentaire de la phrase commençant par sed casu.... Joindre quod attinet nihil. Dolabellam spero domi esse : domi signifie « chez lui » et non « à Rome ». § 4 : ista désigne peut-être la belle-mère de Cicéron. Explication de la phrase commençant par « Caselliae vero... » ¶¶ N° 19. Remarques sur le 9e livre de l'Iliade [H. E. Sieckmann]. 424-432. Réponse à l'article de Wolterstorff dans le Sokrates 1917, n° 3. Explication du duel τὼ δὲ βάτην παρὰ θῖνα : il ne s'agit que d'Ulysse et d'Ajax. Phoinix, qui ne fait pas partie de l'ambassade proprement dite, avait été sans doute envoyé en avant auprès d'Achille. Autres exemples de sous-entendus tirés du livre 9. Comparaison avec le « Taucher » de Schiller. ¶¶ N° 19. Remarques critiques et exégétiques sur Plotin, XII [H. F. Müller]. 450-454. Enn. II, 5. Lire : περὶ τοῦ δυνάμει καὶ ἐνεργείᾳ ; p. 118, 7 lire : τῷ οὐ χρόνῳ ἐξείργασθαι ou bien τῷ τὸν χρόνον ἐξείργεσθαι. Fin ch. 1 : lire ἐλεῖν au lieu de ἐλθεῖν? Discussion sur la distinction entre δυνάμει et ἐνεργείᾳ. P. 119, 20 lire : ὁ κατὰ συμβεβηκὸς ἀμαθής. P. 120, 7-12 : ἐν ᾧ ἐστι <πάντα ὄντως> τῶν ὄντων· ¶ Hypaethra-Ubizwa [G. Th. Hoech]. 454-456. Dérivation du terme gothique Ubizwa : il provient de hypaethron. ¶¶ N° 20. Petites remarques critiques sur les Mémorables de Xénophon [K. Löschhorn]. 475-480. ¶¶ N° 21. Le document éleusinien des comptes de l'année 329/28 avant notre ère [K. Kunst]. 493-501. Etude critique et commentaire (CIA II 834 b. Ditt. Syll.² 587). ¶ Salluste Jug. 38, 10 [F. Krohn]. 501. Propose « iugulabantur ». ¶¶ N° 22. Isocrate περὶ εἰρήνης ch. 86 [P. Boesch]. 524-526. Au lieu de ἐν Δάτῳ lire ἐν δὲ τῷ Δηλίῳ (ou ἐν Δηλίῳ δέ). Allusion à la défaite des Athéniens au Delion. Cf. περὶ εἰρήνης ch. 98 : Θηβαίων δὲ... Liste chronologique des

défaites athéniennes. ¶ Le Corpus agrimensorum Romanorum rec. C. Thulin I fasc. 1 [Th. Birt]. 526-528. Remarques critiques. ¶¶ N° 23. Contribution à la critique de texte de l'hymne homérique à Déméter [A. Ludwich]. 541-552. Supériorité du ms. M. Les autres sont suspects d'influences orphiques. Ajouter un vers 37 a « ἀλλ' ὅτε γαῖαν ἔδυ, τότ' ἄρ' αὖτ' ἐπὶ μακρὸν ἄϊσεν ». Après v. 58, compléter : « γνόνθ', Ὑπεριονίδην · τὸν δ'εἴρεο σῆς περὶ κούρης ». Exemples d'interpolations, d'interversions. La forme est parfois négligée, le mythe importait plus au poète que l'expression. V. v. 248 : diérèse après le trochée 4e et longue irrationnelle au temps fort du 5e pied. Ce n'est pas le seul cas, cf. 20, 208, 432, 452, 17, 204, 452, 101 et d'ailleurs Homère lui-même Υ 259. Exemples de synizèse. ¶¶ N° 24. « Acme » de Catulle [Th. Birt]. 572-576. N° 450. 8-9 : tandis qu'aux vers 17-18 on lit sinistravit ante et dextram, les mss. donnent ici « sinistra ut ante » et « dextra ». On peut corriger dextra en dextram = favorable. Le signe de gauche est une approbatio dextra. Au lieu de « ut ante » lire « et ante », cf. Virg. cat. II a 3, Hygin (éd. Thulin p. 137, 14 s.) « sinistra et citra », Plutarque « de deo Socratis ». ¶ Réponse [A. Mentz]. 576. N'a pas été compris par Hermann, Berl. Phil. W. 1919 p. 264. ¶¶ N° 25. Kerkidas [O. Immisch]. 598-600. Premier méliambe, lire : ἁμὶν δὲ Παιὰν καὶ Μετάδως μελέτω · θεὸς γὰρ αὕτα καὶ Νέμεσις κατὰ γᾶν (Wilam. I, 36). A rapprocher de Démocrite : Poena et Beneficium (ap. Plin. h. n. 2, 14). Nemesis signifie punition, il ne s'agit pas ici de la mission du cynique et de sa récompense (Wilamowitz). La traduction de Croiset est juste : « Quant à nous, n'ayons souci que de Péan et de la bienfaisance ; voilà notre déesse, ainsi que Némésis ». ¶ Xénophon Anabase IV, 5, 4 [K. Löschhorn] lire : « καὶ πᾶσι δὴ περιφανῶς ἔδοξεν λῆξαι et non ἀνεῖναι. ¶¶ N° 26. Enéide II, 461 s. [E. Müller-Graupa]. 618-622. Réponse à Kurfess (Berl. Phil. W. 1918 p. 1246), qui combattait son interprétation : videri = infin. historique, solitae adjectif. Reconnait que la thèse de Kurfess est juste, mais pas pour les raisons que celui-ci avance. Par la comparaison avec d'autres passages de Virgile, M.-G. est arrivé à la conviction que solitae = solitae sunt. Cf. Iliade XIII, 13. ¶ Encore Tacite Germanie 7 unde-audiri [A. Kunze]. 622. Cf. Salluste, fragm. d'Orléans Hist. II 10 A. 20 Jord. : « cujus erat de nomine exaudiri sonores ». Cette construction s'explique chez Tacite par l'influence de Salluste et non de Virgile. Ce texte prouve que Tertullien n'est pas le premier qui ait étendu au déponent et même au passif un emploi réservé généralement à l'inf. actif. ¶ Corycaeus [Th. O. Achaelis]. 623-624. Ce terme, tiré de Cicéron ad Att. X, 18, 1, a pris à l'époque de la Renaissance le sens de surveillant à l'Université et se trouve employé en cette acception dans deux textes du gymnase de Brieg et de l'archigymnase de Soest. ¶¶ N° 27. Remarques linguistiques sur St Jérôme. I. [S. Reiter]. 642-646. « Obsetrix » et « Decalogus ». ¶¶ N° 28. Idem II. 666-671. Abyssus masculin ; moles masculin ; convalle ; inhabitabilis ; complacentia, conplacitio ; verbe au singulier avec sujet au pluriel neutre. ¶ Remarques sur le livre IX de l'Iliade : Aristarque et φή [W. Bachmann]. 671-672. Importance de l'ouvrage de Rœmer « Homerische Aufsätze » Teubner 1914, pp. 1-64. ¶¶ N° 29. Remarques linguistiques sur St Jérôme. III [S. Reiter]. 690-696. Une construction κατὰ σύνεσιν ; causales introduites par qua = quatenus, in quantum ; maxime cum = praesertim cum ; magis conjonction adversative ; editio = versio, traduction ; statuere = auferre, tolle, subvertere. ¶¶ N° 30. Leçons de Lucrèce et archétype de Lucrèce [Th. Birt]. 708-720. IV 594 lire ridiculorum au lieu de auricularum ; IV 462 miranda et multa videmus ; v. 463 omnia = omnino cf. Virg. cat. III a 17 ; IV 419 lire mirandum est

sub terras ; VI 755 sed natura loci plus efficit ipsa sua vi ; III 84 rumpere et in summa pietatem evertere suavem ; V 200 in unam partem montes ; V 1227 subsidiis magnis epicuris constabilitas (cf. οἱ ἐπίκουροι) ; I, 50 ajouter un vers 50 a : « Quod super est, vacuas auris <animumque sagacem | Nunc, quoniam conor tibi carmen condere, Memmi> | Semotum a curis adhibe veram ad rationem; IV 912 : tenuis aures = tenues aurium membranae; tenues a le sens de fines, sensibles, contraire de crassae. Conclusions sur l'archétype. ¶¶ N° 31. Petites remarques critiques sur l'Antigone de Sophocle. I [K. Löschhorn]. 735-740. ¶ Encore la « Peregrinatio Aetheriae » 12, 2 [K. Kunst]. 740-741. Mettre entre parenthèses la phrase quoniam... ostenditur. ¶ Une ramification du type des jumeaux [S. Eitrem]. 741-742. Légende de Hyrnetho (Pausanias II, 28, 3 ss.). On n'a pas su en voir le côté mythique : les deux frères qui ramènent à la maison leur sœur enlevée correspondent aux Dioscures ramenant Hélène d'Attique à Agamemnon et Ménélas ramenant Hélène de Troie, etc. Stésichore se fonde peut-être sur une situation analogue dans sa ballade de Rhadine. ¶¶ N° 32. Petites remarques critiques sur l'Antigone de Sophocle. II [K. Löschhorn]. 726-765. ¶ Le περὶ πολιτείας (d'Hérode?) [Th. Thalheim]. 765-766. 5 : ἡμεῖς μὲν γὰρ <εἴπερ> ἠπιστάμεθα ; supprimer τε après προγιγνώσκοντες ; 17 : καὶ τὸ πάντων etc· se rapporte aux compatriotes et non à Archélaos ; 31 : ἕως ἂν ὅπλα κεκτῆται, παρὰ δὲ ταῦτα τίπαρ' ἡμᾶς ἔστιν ; ¶ Cruces Tullianae dans les lettres à Atticus, I [A. Kurfess]. 766-767. V, 33 ajouter après diligentia : necessariis faciemus satis; V, 4, 1 ac meum consilium illud quidem labat ; V, 11, 6 maintenir la leçon des mss ; § 7 lire νομιζομένην excusationem; V, 15, 3 plura sciebam tardi tibi redditum iri, sed dabam ; VI, 2, 3 deinde quod de docimo (= δοκιμῳ) isto. ¶ Le « Filo » du latin médiéval [P. Lehmann]. 767-768. Semble dater du 12[e] ou du 13[e] siècle. Terminus ante quem : 1280. ¶¶ N° 33/34. Symétrie des nombres dans l'Iliade, I [F. Stürmer]. 803-816. Importance de la division en 3 et en 2, qui se poursuit jusque dans le détail. On trouve très souvent des groupements aab, abb, aba. Dans la division en deux, le rapport des longueurs des parties est fréquemment 1 : 2. On constate des répartitions telles que : 12 + 13 + x + 13 + 12. Cette symétrie est beaucoup plus poussée dans l'Odyssée que dans l'Iliade. 76 exemples tirés de l'Iliade. ¶¶ N° 35. Idem II. 832-840. 80 exemples tirés de l'Iliade. ¶¶ N° 36. Schedae criticae [J. Tolkiehn]. 859-860. I. Sophocle, Electre v. 174 lire : ἔνι μέγας οὐρανῷ. II Oreste v. 86 : σὺ δὴ μακαρία μακάριός θ' ὁ σὸς πόσις ἥκετον ἐφ' ἡμᾶς ἀθλίως πεπραγότας. ¶ Salluste [A. Kunze]. 860-864. L'indicatif après « quippe qui » chez Salluste avait déjà été relevé avant l'article de Löschhorn (Berl. Phil. W. 1919, n° 2, 45 ss.). Quelques indications complémentaires sur la langue de Salluste. ¶¶ N° 37. Introduction aux Euménides d'Eschyle [A. Süsskand]. 877-888. Sujet : faute et expiation d'Oreste. La lutte entre les Erinyes et Apollon, dieu nouveau qui introduit des conceptions morales nouvelles. Médiation de Pallas Athene. Structure du drame. ¶¶ N° 38. Petites remarques critiques sur l'Ajax de Sophocle [K. Löschhorn]. 906-909. ¶ Thucydide I, 135, 2 [M. Wallies]. 909. Lire τῷ Παυσανίᾳ (dépend de ξυνέπῃ τιῶντο. ¶ Les tragédies de Sénèque [Fr. Lévy]. 909-912. Phén. 98-102 : Maintenir l'ordre des vers donné par les mss. Médée 768 maintenir la leçon des mss. Cf. Hercules Oetaeus 452 ss. et Phén. 84 ss. ¶¶ N° 39. Aristote [B. Michael]. 926-931. Examen critique de deux textes : Polit. Θ 5. 1340 a 12 ss. et 7, 1342 a 7 ss. Définition de la catharsis. ¶¶ N° 40. Ephore et Cratippe [J. H. Lipsius]. 958-960. Les fragments d'Ephore publiés dans le vol. XIII des Oxyr. Pap. prouvent que pour cette période Diodore se base sur le témoignage d'Ephore. J. H. L.

en conclut que l'auteur des Hellenika Oxyr., qui est bien plus éloigné de Diodore qu'Ephore dans ces fragments, n'est pas Ephore mais Cratippe. ¶¶ N° 41. Complément à mes leçons de Lucrèce [Th. Birt]. 982. Tenuis : cf. Galien V p. 878 K et S[t] Jérôme Epist. 52, 11. ¶ Salluste Jug. 38 : 10 [M. Wallies]. 983. Propose « motabantur ». ¶ Encore Salluste Jug. 38 : 10 [A. Kurfess]. 983. Maintenir mutabantur « les conditions infamantes se transformèrent aux yeux des Romains par suite de la crainte de la mort, elles leur apparurent sous un jour plus doux ». ¶ Un catalogue de bibliothèque du moyen âge [O. Rossbach]. 984. Reproduction du fol. 73 du Reginensis 1401. ¶¶ N° 42. Paraphrase d'un poème sur l'enlèvement de Persephone, I [A. Ludwich]. 999-1008. Texte et commentaire du poème paru dans les Berliner Klassikertexte V, I, p. 7 ss. 1907. ¶¶ N° 43. Idem. 1029-1032. ¶¶ N° 44. Une épigramme de l'Anthologie du Salmasianus sur la théorie de l'art [J. Ziehen]. 1051-1053 (ch. 150 Riese : Hunc quem nigra gerens...) lire : clarum, linea qua meruit notavit. Cf. Plutarque de aud. poetis 2. ¶ Tite-Live, Tacite, Aurelius Victor [F. Walter]. 1053-1055. Liv. IX 33, 3 : familia, quae velut fatales <lites> cum tribunis ac plebe, serebat; Liv. XLIII, 20, 3 : qua <non ab>und<e> da<ta>. Tacite hist. II, 99, 8 : perfidiam meditato diu ; Hist. IV, 3, 17 : civilia de se <m> et, <de> re publica ; Germ. 36, 4 : probitas nomine <notae> superiori[s] sunt ; Aurel. Vict. 16, 12 « promisce » et non « promissi » ; 35, 12 ut ejus <exitus> necis auctoribus exitio, pravis metui, stimulatu dubiis ; 36, 1 quod <mitiore> militari ferocia. ¶ Un nom vieux-allemand chez Tite-Live [O. Rossbach]. 1055-1056. Liv. 141 Chumstinctus = Chunisvindus = Hunswind. ¶ En Syrie [F. Adami]. 1056. Inscription trouvée à Islahié. ¶¶. N° 45. Vibius Maximus et Florus [W. Keil]. 1075-1080. V. Stace silv. IV, 7, 55. Maximus compose une epitome de Tite-Live sous l'influence de Quintilien, Florus une epitome de Tite-Live dans le style d'un panégyrique de rhéteur doublé d'un pythagorisant. ¶¶ N° 46. Les petits écrits de Xénophon [Th. Thalheim]. 1098-1101. Remarques critiques. ¶¶ César, Bell. Gall. IV, 17, 9 [Fr. Harder]. 1101-1103. Au lieu de pro ariete, lire pro anteride. ¶ Cassius Felix et Caelius Aurelianus [G. Helmreich]. 1103-1104. Remarques critiques. ¶¶ N° 47. L'authenticité de documents oratoires attiques I [H. Schucht]. 1120-1128. Démosthène 45, 31 ; 45, 28 ; 46, 21 ; 46,14. Soutient contre Drerup que ces documents ne sont pas authentiques. ¶¶ N° 48. Idem, II. 1143-1151. ¶¶ N° 49. Cruces Tullianae (Epp. ad Att.) II [A. Kurfess]. 1174-1176. V, 2, 3 : Quod operae (scil. pretium esse) reare ; V, 19, 2 maintenir la leçon des mss ; VII, 22 : « recte sit : censeo cedendum » appartient à ce qui précède. De Oppiis iis egeo consili ; VIII, 11, 4 : conculcavi, inquam, miseram Italiam videbis proxima aestate atque autumno utriusque magnis copiis in municipiis ex omni genere collectis. + iptio = interceptio. ¶¶ N° 50. Le bouclier d'Achille [E. Wagner]. 1198-1200. L'auteur doit s'être inspiré d'œuvres d'art qu'il avait réellement sous les yeux. Plusieurs passages difficiles s'expliquent par des erreurs d'observation du poète. ¶¶ N° 51. La date de notre Iliade [E. Drerup]. 1213-1224. Critique de l'article de Bethe « Zeit und Einheit der Ilias » (Neue Jahrbücher 1919, p. 1-16), qui met la rédaction de l'Iliade au 6[e] siècle. ¶¶ N° 52. Idem (*suite*). 1243-1248.

E. B.

Hermès. 1919. N° 1. Contribution à la métrique [R. Münscher]. 1-45. Rademacher (Berl. philolog. Wochenschrift 1917 p. 1009-1914) soutient que l'unité ïambique et trochaïque n'était pas toujours le mètre, parfois aussi le pied, à l'origine surtout. Il en donne comme preuve le rythme de certaines inscriptions et les survivances dans la poésie postérieure : le

dochmien, l'ithyphallique, et le dimètre ïambique hypercatalectique. I. L'ithyphallique. En réalité, c'est un vers à quatre temps forts : on le trouve joint à l'enoplios, déjà chez Archiloque et Cratinos. Or, dans le fragment d'Eupolis (fr. 139, I 294 Kock) deux vers archiloquiens (enophios + ithyphallique) alternent régulièrement avec un tétramètre. L'enophios prend facilement un rythme anapestique et se transforme en parémiaque. Il est surtout employé par les lyriques comme forme catalectique du dimètre anapestique. On le retrouve à la période hellénistique ; chez les Latins sous la forme du septénaire anapestique. Du temps de Sénèque les formes anapestiques prennent une grande importance. Sénèque est le chef des « néotériques » qui prétendent renouveler le rythme. Le parémiaque devient très populaire pendant les premiers siècles de l'empire. On forme des dimètres anapestiques avec un ïambe comme dernier pied, ainsi que des parémiaques miures. Chez Clément d'Alexandrie on trouve le monomètre anapestique suivi d'un parémiaque, puis d'un vers de la forme ᴗᴗ---ᴗᴗᴗ-. On peut comparer ce dernier vers au parémiaque de Plaute : ᴗᴗ-ᴗᴗ--ᴗᴗᴗ̆ : au lieu du choriambe final, Clément met un péon. On retrouve ce vers fréquemment à l'époque hellénistique, mais souvent le crétique remplace le péon final. Tous les rythmes en usage à cette époque ont d'ailleurs des modèles dans la poésie ancienne; seule l'heptapodie anapestique en est absente. Déjà la tragédie attique avait abandonné les règles très strictes des lyriques qui interdisaient de décomposer la longue du temps fort. L'influence d'Athènes prévaut et partout on adopte les anapestes avec la liberté ionienne. Quand les Eoliens adoptent l'enoplios à quatre temps forts, ils le soumettent à leur principe syllabique et en font un vers de huit syllabes. On le trouve souvent uni à l'ithyphallique. Chez Anacréon, l'ithyphallique alterne avec un choriambe (p. 30), un dimètre (p. 82, 83), un épode (fr. 88) : preuve qu'il compte quatre temps forts. Chez Archiloque on trouve le penthémimère dactylique traité comme un dimètre auquel correspond parfois l'ithyphallique (cf. Horace : Solvitur acris hiems... rapport : 2 + 2 : 3). Sappho compose des trimètres avec un ionique majeur et un ithyphallique. Quelle est l'origine de l'ithyphallique ? Le dimètre trochaïque catalectique doit avoir servi d'intermédiaire entre le dimètre acatalectique et l'ithyphallique. Dans le chant des Ithyphalloi, l'ithyphallique alterne avec un dimètre catalectique (Lekythion). On trouve souvent le lekythion à la place préférée de l'ithyphallique : joint à l'enoplios. On peut donc dire avec certitude que l'ithyphallique est une transformation du dimètre trochaïque catalectique.

¶ Glanures [A. v. Wilamowitz]. 46-74. N° 152. Discussion critique et commentaire du traité du corpus d'Hippocrate intitulé νόμος. 153. Sophocle Antigone 966 ss. Wilamowitz propose παρὰ δὲ Κυανέων τενάγει [πετρῶν] διδύμας ἁ λὸς ἀκταῖς Βοσπορίαισιν ὁ Θρηικῶν <γειτοναῖ> Σαλμυδησσός. 154. Les chiffres qui accompagnent le titre de trois tragédies d'Euripide indiquent des rédactions ou remaniements différents du même drame. L'Iphigénie en Aulide est très probablement elle aussi une de ces διασκευαί. 155. Scholie des Chevaliers Aristophane 1263 ss. Allusion au 6e péan de Pindare. 156. Acharniens. Les vers 1181-1187 sont interpolés. 1188 se rattache très bien à 1180. 157. Plutarque fragm. περὶ ἔρωτος : corriger εἴσω δη en εἴσεθ' ἥι. 158. Zenobius Paris III 44. 159. Orphica 111. Abel, lire τύπανον λιγύηχες. 160. Lycophron intitule son poème Alexandra. Ce doit être le nom de la déesse d'Amydée et de Cassandre. Il puise ses renseignements dans Timaios. 161. Procope Goth. IV, 22 décrit deux monuments représentant des vaisseaux. Etude de l'inscription placée sur le second. 162. Agathias Anth. Palat. V, 235, Makedonios V 236. Cf. les beaux vers : Cramer An. Par. IV 378. 163.

Le mot ἀλίβας. 164. Xénophon Anabase VII 8, 1. τὰ ἐνοίκια ou τὰ ἐνύπνια ? Les citations d'Athénée et d'Aristide peuvent servir à la critique du texte de Xénophon. 165. Démosthène. Discours de la couronne. 12-13 corrections de texte. 166. Les vers de Ménandre cités par Galien de Hippocr. et Plat. V 456. Müller. Etude critique. 167. Ps. Aristoteles Θαυμάσ. ἀκουσμ. 49. 168. Plutarque (Périclès 13, 14). C'est une inscription en l'honneur de Phidias. Il faut lire : ἐν τῆι στήληι συναναγέγραπται. Faut-il lire au ch. 28 Πυρωνίδην ou Μυρωνίδην? Dans le Paul-Emile, ch. 15 : l'épigramme du Pythion qui indique la hauteur de l'Olympe. 169. Plutarque Moralia, nouvelle édition. Trois bonnes corrections περὶ παίδων ἀγωγῆς 146; à Apollonius 104 a; p. 115 a. 170. Remarques sur la nouvelle édition du 6ᵉ livre de Philon. ¶ Contribution à l'histoire littéraire [W. A. Baehrens]. 75-86. V. Luciliana. 1. Le fr. de Lucilius cité par Cic. de orat. II 25 et Pline h. n. praef. 7 est à reconstituer comme suit : nec doctissimis + Manium [Persium] haec legere nolo, Junium Congum volo. Persium non curo legere, Laelium Decumum volo. Pourquoi Cicéron ne cite-t-il le premier vers que dans le de Republica, auquel Pline dit l'avoir emprunté? La mort de Congus en 54, devenu un érudit fameux, explique l'attitude de Cicéron. 2. Le livre 29 contenait une comédie. Ce ne peut être qu'une citation de l'Hymnis de Cécilius. 3. La première édition des satires (l. XXVI-XXX) ne peut avoir eu lieu en 129. Terminus ante quem non : 123 (v. Cichorius Studien zu Lucilius p. 72 s.). La satire qui contient une allusion à la mort de Lupus doit avoir été composée en 125 et publiée seulement avec la seconde édition. ¶ Glycère et Ménandre [A. Körte]. 87-93. Les amours de Ménandre et de la courtisane Glycère ne sont que légende. En 326 Glycère est appelée à Tarsos auprès d'Harpale. Or Ménandre avait alors 16 ans et Alkiphron fait allusion à des événements postérieurs de 20 ans. La littérature hellénistique aimait les anecdotes. Les recherches historiques des Alexandrins se firent sur ces anecdotes. Alkiphron qui écrit 500 ans après Ménandre, trouve le roman déjà tout construit (v. Athen. XIII 584 A, 585 C, 594 D). ¶ Saint Augustin et les caractères typiques de l'arétalogie [Ad. Jülicher]. 94-103. Werner (Hermès 1918 p. 242 ss.) note comme caractère distinctif du genre arétalogique le récit à la première personne, pour donner plus de poids aux aventures imaginaires que l'on reproduit et prend à son compte. Des exemples cités par Werner, celui de Lucien seul est probant. De la part de saint Augustin surtout un procédé de cette nature est invraisemblable. L'aventure qu'il raconte doit être replacée dans son contexte (Corpus Vienne XLI p. 144 ss.). Il a raconté avec la plus entière sincérité différentes apparitions de morts et d'absents auxquelles il a été plus ou moins mêlé, et a conclu en disant que l'ignorance sur la nature de ces apparitions ne pouvait nuire, parce que le salut n'en dépendait pas. Puis il reproduit l'aventure de l'un de ses paroissiens : confondu avec un voisin qui portait le même nom que lui, le dénommé Curma se voit appelé au royaume des morts, puis renvoyé sur la terre, une fois l'erreur reconnue. Il n'est pas vraisemblable que saint Augustin ait placé dans une localité toute proche d'Hippone une histoire que ses paroissiens, il pouvait le prévoir, s'empresseraient de vérifier. Sans parler des scrupules qu'il aurait eus à altérer la vérité, on ne peut admettre qu'il ait construit une histoire si peu probante, car elle ne fournit aucune solution aux problèmes de l'au-delà. Même invraisemblance pour le passage cité de civit. XVIII 18. On a raison de dire : c'est toujours la même histoire, avec les mêmes détails, chez Lucien, Plutarque, Grégoire et saint Augustin. Mais ce ne sont pas les écrivains qui les transmettent, c'est le public qui reproduit la légende et la localise à nouveau. Saint Augustin est

incapable de critique raisonnée sur les miracles et les légendes, mais il est d'une grande sincérité et diffère par là de saint Jérôme, de Palladius et des éditeurs de récits de moines. ¶ Mélanges. ΔΕUΤΕΡΑΙ ΦΡΟΝΤΙΔΕΣ [F. Hiller v. Gaertringen]. 104-107. 1. La déesse protectrice de Nicopolis IG, V 2, 297. Il faut rétablir : Νικόπολις (cf. Paus. VIII 8, 12). La pierre était surmontée de deux statues, l'une de Charmiadas et l'autre probablement de la déesse protectrice de la cité qui couronnait le vainqueur du contingent de Mantinée à Actium. 2. Damatrios et Arikeides. Remarque complémentaire à Hermès XXXVII p. 121 ss. et Bull. Hell. XXXVI p. 230. 3. Un faux. Au lieu de κοινοὺς πολεμίους Ῥωμαίους Syll.³ 741, le graveur a écrit par égard pour les Romains κοινοὺς πολεμίους Ῥωμαίων. ¶ A propos de Démosthène [Th. Thalheim], p. 108. Remarques sur XXXVIII 12, 21, 22; XLII/1 XLIII, 41. ¶ Plotin et l'apôtre Paul. On trouve chez Plotin la division des hommes en σαρκικοί, ψυχικοί et πνευματικοί ; la citation d'Aratus (VI 9, 4-9 cf. Actes 17 : 24-28) et l'idée que l'âme est en exil sur la terre et a sa véritable patrie au ciel. ¶ Les révoltes des Juifs en Égypte [Ulrich Wilcken], p. 111-112. Le soulèvement des Juifs d'Egypte n'a pas eu lieu en 136/7 mais en 116/117. Le domaine dévasté auquel fait allusion le papyrus 889 de Berlin l'était encore trente ans plus tard, lors de la révision d'Antonin le Pieux. ¶ Rectification. La proposition de rétablir ἔ τίνεν (v. Hermès 1916 p. 478 ss.) a déjà été faite par Cavaignac, Etudes sur l'histoire financière d'Athènes au 5ᵉ siècle, p. 4, n. 2. ¶¶ Nº 2. Contribution à l'histoire de la confédération latine [A. Rosenberg], p. 113-173. Question de méthode préliminaire : Quel usage faire des annalistes récents, postérieurs à Sylla, et cités par Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, etc.? Il faut user avec beaucoup de prudence de leur témoignage et ne pas l'accepter sans contrôle. Si l'on adopte ce point de vue, on conviendra qu'il ne subsiste pas grand'chose de l'histoire traditionnelle des Latins jusqu'au ivᵉ siècle. La Confédération latine ne subsistait au ivᵉ siècle que comme association religieuse. Cf. la Confédération étrusque, qui pourtant nommait encore un praetor, un aedilis Etruriae. A la tête de la confédération latine se trouvaient des magistrats romains : les deux consuls doivent présider les Feriae latinae, à leur défaut un dictateur nommé à cet effet (C. I. L. I², p. 24). Quels étaient les représentants des états latins aux Feriae latinae? La délégation romaine comprenait tous les magistrats en fonction (Strabon V, 229), même les tribuns du peuple. Les autres états envoient au Mont Albin leurs magistrats ordinaires. Toutes les communautés avaient le droit de cité depuis la guerre sociale. Aussi n'était-il pas nécessaire d'être un état indépendant pour se faire représenter. Sinon, il n'y aurait eu que Rome, Tibur et Préneste. Un populus qui avait perdu son indépendance politique restait membre de la confédération (v. Cicéron pro Plancio 23, Pline h. n. III, 69). De quand datent ces dispositions? La prédominance des magistrats romains est-elle antérieure à 336? Les autres États n'avaient que très peu de représentants, car ils possédaient peu de magistratures. En 350 Rome était représentée par 21 magistrats, tandis que Préneste en envoyait peut-être deux, Aricie un, Lanuvium un, et ainsi de suite. Les civitates devenues romaines étaient représentées par des Romains, p. ex. Tusculum, Gabii. Essai de reconstitution de la liste des populi représentés, d'après Varron I, VI, 25, Cicéron pro Plancio 23, Tite-Live, XXXVII, 3, 4; XLI, 16, 1; XXXII, 1, 9; CIL. XIV et le Periplus de Pline h. n. III 56 ss. L'examen critique de la liste de Pline conduit aux conclusions suivantes : a) le Latium proprement dit était représenté par 36 magistrats ; b) cette organisation ne remonte pas plus haut que le ivᵉ siècle ; c) l'ancien Latium n'était pas morcelé, le morcellement est

l'œuvre des Romains. Interprétation de l'inscription d'Aricie. Elle permet de jeter un coup d'œil sur le Latium de la seconde moitié du vi^e siècle. Elle confirme l'hypothèse que le morcellement du Latium date de la première moitié du ive siècle. La constitution de la confédération du vi^e siècle est imitée de celle de la confédération étrusque des 12 populi. Un président ou dictateur était nommé chaque année à tour de rôle dans les différents populi. Interprétation de Festus 276 L. (remarque de Cincius). Le chef de l'armée confédérée, que Cincius appelle prêteur et Caton dictateur, était parfois un Romain. Il ne peut s'agir ni du vi^e siècle (Rome ne faisait pas encore partie de la confédération) ni du ive où Rome était toute-puissante, mais sans doute du ve, après l'établissement de la république. Les dieux protecteurs sont Jupiter Latiaris et Diane d'Aricie (v. à ce propos Wissowa Religion², p. 39, 247, 40). On ne peut admettre l'influence de Rome pour l'établissement de ce culte et l'institution des Feriae latinae. A l'époque de leur création, Rome ne faisait pas encore partie de la confédération, et le Mont Albain était situé en dehors du territoire romain. Après la destruction d'Albe la Longue, Rome a sans doute cherché à substituer ses propres cultes aux cultes latins: elle n'y a pas réussi pour les cultes de la Confédération latine. Ainsi toute influence de Rome sur la fondation de la Confédération est exclue. De même, toute participation d'Albe la Longue à l'histoire de la Confédération. Les Romains n'ont pas annexé le territoire de la ville qu'ils avaient détruite (Albe était située sur la rive occidentale du lac, v. Ashby, Journal of Philology, XXVII, 1901, p. 37). Au vi^e siècle les Latins pénètrent dans le territoire des Volsques et fondent Cora, plus tard Siguia, Norba et Satricum (v. Denys, IV, 49). Il ressort de Polybe III, 22-11 (traité de Rome avec Carthage en 343) qu'Antium a été fondée par la Confédération latine au ve siècle. Par ce traité Rome s'appuyait sur Carthage pour se protéger contre une défection d'Antium, et protégeait Antium et les Latins contre les Cathaginois. Cet accord lui facilitait la conquête de l'Italie centrale. Les Herniques devaient faire partie de la Confédération déjà au ve siècle. Cette recherche a prouvé que la Confédération latine a été une association militaire et politique solide, tout à fait indépendante de Rome à ses origines. La trêve pendant les Feriae latinae concernait les guerres avec l'extérieur et non les luttes entre les États latins. Esquisse de l'histoire de la Confédération : vers 600 les Latins étaient divisés en un certain nombre de cantons indépendants. Au vi^e siècle il se fait un double rapprochement : Rome soumet ou détruit ; d'autre part, les États s'unissent en une confédération qui reconnaît à chaque État des droits égaux. Tous les ans, on nomme un dictateur à tour de rôle dans chaque État. La divinité principale est Jupiter Latiaris. La confédération s'oppose à l'avance romaine. Rome entre dans l'alliance au ve siècle, Préneste probablement aussi. Conquêtes nationales dans le pays des Volsques dès la fin du vi^e siècle et fondation de colonies latines. Les Herniques entrent dans la Confédération. Vers 450, elle est une des principales puissances de l'Italie. A partir de 400, l'influence de Rome grandit considérablement. La Rome démocratique du ive siècle, plus forte que la Rome des rois, acquiert la prépondérance dans la ligue. Les consuls romains en prennent la direction militaire et politique. La résistance de Préneste, d'Antium, de Satricum se brise contre la puissance croissante de Rome, qui détruit les villes rebelles, ou mêle à leur population une forte proportion de colons, morcelle les cantons et se les attache en leur accordant le droit de cité. Dès la seconde moitié du ive siècle, la confédération n'est plus qu'une association religieuse (336), elle a perdu toute signification politique.

Comme précurseur de Rome dans la conquète et la colonisation, elle a joué un rôle important. ¶ Caesaris servus [M. Bang], p. 174-186. Dans ses Notizie degli scavi 1912, p. 158, G. Mancini prétend que « Caesaris n(ostri) ser(vo) » désigne un esclave de l'héritier présomptif de l'empereur. Il faudrait admettre que c'est le cas chaque fois que l'on rencontre l'expression « Caesaris servus » dans les inscriptions à partir d'Hadrien. C'est une interprétation erronée qui lui a été suggérée par les mots qui suivent: « Aug(usti) lib(erto) ». Comment expliquer ces termes: « Caesaris nostri servo M. Ulpius Augusti liberto »? Le nom de Caesar, à l'origine simple cognomen des Jules, devient partie intégrante des titres impériaux et sert le plus souvent à désigner la « familia » impériale. A partir de Claudien, l'esclave impérial ajoute en général « noster ». Dans les inscriptions telles que: « (Felix) Caesaris nostri servus (verna) », Caesar désigne l'empereur et non un prince impérial. Quand il s'agit d'un prince impérial ou de l'héritier présomptif, on ajoute le praenomen ou le cognomen. Dès le commencement du second siècle, on trouve Augustus au lieu de Caesar, fréquemment à partir d'Antonin le Pieux. Après Marcus et Verus, Augustus l'emporte: « Augusti nostri (ou Augustorum nostrorum) servus (ou verna), ou bien simplement « Augusti nostri », « Augusti servus (verna) », « Augusti ». Au IIIe siècle, Augustus semble s'être absolument substitué à « Caesar ». Parfois, au Ier siècle, les deux noms simultanément: « Caesaris Augusti (servus) ». L'expression « familia Caesaris » désignait l'ensemble des serviteurs de l'empereur et comprenait les affranchis, qui s'intitulaient Caesariani ou Augustiani. Cf. les « pueri Caesaris nostri » du paedagogium Caesaris. Tandis que l'esclave impérial emploie au début uniquement les termes « Caesaris (nostri) », remplacés plus tard par « Augusti (nostri) », l'affranchi impérial se sert dès le début du terme « Augusti ». On ne trouve les termes « Caesaris libertus » que sous Auguste, et rarement sous Tibère ; « Caesaris libertus » disparaît absolument à la fin du Ier siècle. Ainsi, dans l'expression « Caesaris servus Augusti libertus » Caesar désigne certainement l'empereur, bien que le titre de Caesar soit à partir d'Hadrien la désignation officielle de l'héritier présomptif. Les termes « Caesar » et « Augustus » avaient chacun une nuance particulière. Caesar, c'est le nom du « pater familias », Augustus désigne la puissance impériale. Aussi les esclaves se servent-ils du titre de Caesar qui indique leurs relations privées avec le souverain, les soldats et les affranchis du titre d'Augustus: l'empereur n'est pas pour eux l'homme privé, mais le souverain. C'est là l'explication de cette curieuse expression : « Caesaris servus Augusti libertus ». ¶ Une théorie préplatonicienne de l'art [E. Howald]. 187-207. Il faut renoncer à voir dans la Poétique d'Aristote un ouvrage composé d'un seul jet, d'une unité parfaite. Aristote s'est servi de sources différentes, il n'a pas réussi à fondre parfaitement les emprunts qu'il a faits et à en dissimuler les soudures. Sa terminologie n'est pas invariable d'un bout à l'autre de ses ouvrages, comme on l'a prétendu ; le vocabulaire de ses introductions systématiques diffère parfois sensiblement de celui qu'il emploie dans les parties spéciales de ses traités. Les trois premiers chapitres de la Poétique n'offrent pas de difficultés : la théorie platonicienne de la mimésis sert de base à l'étude de tous les arts musicaux, sauf à l'aulétique et à la citharistique (1447 a 15), dont l'explication se fonde sur une théorie empruntée à l'art plastique (1447 a 18, 1450 a 26, 1460 b 8, Polit. VIII, 1340 a 35). La division, fondée sur les moyens de l'imitation (harmonie, rythme, parole) est empruntée aussi à Platon. Le sens de l'imitation est considéré comme inné, ἔμφυτος (ch. 4). Mais 1448 b 20 Aristote considère aussi le sens de

l'œuvre des Romains. Interprétation de l'inscription d'Aricie. Elle permet de jeter un coup d'œil sur le Latium de la seconde moitié du VIe siècle. Elle confirme l'hypothèse que le morcellement du Latium date de la première moitié du IVe siècle. La constitution de la confédération du VIe siècle est imitée de celle de la confédération étrusque des 12 populi. Un président ou dictateur était nommé chaque année à tour de rôle dans les différents populi. Interprétation de Festus 276 L. (remarque de Cincius). Le chef de l'armée confédérée, que Cincius appelle prêteur et Caton dictateur, était parfois un Romain. Il ne peut s'agir ni du VIe siècle (Rome ne faisait pas encore partie de la confédération) ni du IVe où Rome était toute-puissante, mais sans doute du Ve, après l'établissement de la république. Les dieux protecteurs sont Jupiter Latiaris et Diane d'Aricie (v. à ce propos Wissowa Religion², p. 39, 247, 40). On ne peut admettre l'influence de Rome pour l'établissement de ce culte et l'institution des Feriae latinae. A l'époque de leur création, Rome ne faisait pas encore partie de la confédération, et le Mont Albain était situé en dehors du territoire romain. Après la destruction d'Albe la Longue, Rome a sans doute cherché à substituer ses propres cultes aux cultes latins: elle n'y a pas réussi pour les cultes de la Confédération latine. Ainsi toute influence de Rome sur la fondation de la Confédération est exclue. De même, toute participation d'Albe la Longue à l'histoire de la Confédération. Les Romains n'ont pas annexé le territoire de la ville qu'ils avaient détruite (Albe était située sur la rive occidentale du lac, v. Ashby, Journal of Philology, XXVII, 1901, p. 37). Au VIe siècle les Latins pénètrent dans le territoire des Volsques et fondent Cora, plus tard Siguia, Norba et Satricum (v. Denys, IV, 49). Il ressort de Polybe III, 22-11 (traité de Rome avec Carthage en 343) qu'Antium a été fondée par la Confédération latine au Ve siècle. Par ce traité Rome s'appuyait sur Carthage pour se protéger contre une défection d'Antium, et protégeait Antium et les Latins contre les Cathaginois. Cet accord lui facilitait la conquête de l'Italie centrale. Les Herniques devaient faire partie de la Confédération déjà au Ve siècle. Cette recherche a prouvé que la Confédération latine a été une association militaire et politique solide, tout à fait indépendante de Rome à ses origines. La trêve pendant les Feriae latinae concernait les guerres avec l'extérieur et non les luttes entre les États latins. Esquisse de l'histoire de la Confédération : vers 600 les Latins étaient divisés en un certain nombre de cantons indépendants. Au VIe siècle il se fait un double rapprochement : Rome soumet ou détruit ; d'autre part, les États s'unissent en une confédération qui reconnaît à chaque État des droits égaux. Tous les ans, on nomme un dictateur à tour de rôle dans chaque État. La divinité principale est Jupiter Latiaris. La confédération s'oppose à l'avance romaine. Rome entre dans l'alliance au Ve siècle, Préneste probablement aussi. Conquêtes nationales dans le pays des Volsques dès la fin du VIe siècle et fondation de colonies latines. Les Herniques entrent dans la Confédération. Vers 450, elle est une des principales puissances de l'Italie. A partir de 400, l'influence de Rome grandit considérablement. La Rome démocratique du IVe siècle, plus forte que la Rome des rois, acquiert la prépondérance dans la ligue. Les consuls romains en prennent la direction militaire et politique. La résistance de Préneste, d'Antium, de Satricum se brise contre la puissance croissante de Rome, qui détruit les villes rebelles, ou mêle à leur population une forte proportion de colons, morcelle les cantons et se les attache en leur accordant le droit de cité. Dès la seconde moitié du IVe siècle, la confédération n'est plus qu'une association religieuse (336), elle a perdu toute signification politique.

Comme précurseur de Rome dans la conquête et la colonisation, elle a joué un rôle important. ¶ Caesaris servus [M. Bang], p. 174-186. Dans ses Notizie degli scavi 1912, p. 158, G. Mancini prétend que « Caesaris n(ostri) ser(vo) » désigne un esclave de l'héritier présomptif de l'empereur. Il faudrait admettre que c'est le cas chaque fois que l'on rencontre l'expression « Caesaris servus » dans les inscriptions à partir d'Hadrien. C'est une interprétation erronée qui lui a été suggérée par les mots qui suivent: « Aug(usti) lib(erto) ». Comment expliquer ces termes: « Caesaris nostri servo M. Ulpius Augusti liberto »? Le nom de Caesar, à l'origine simple cognomen des Jules, devient partie intégrante des titres impériaux et sert le plus souvent à désigner la « familia » impériale. A partir de Claudien, l'esclave impérial ajoute en général « noster ». Dans les inscriptions telles que: « (Felix) Caesaris nostri servus (verna) », Caesar désigne l'empereur et non un prince impérial. Quand il s'agit d'un prince impérial ou de l'héritier présomptif, on ajoute le praenomen ou le cognomen. Dès le commencement du second siècle, on trouve Augustus au lieu de Caesar, fréquemment à partir d'Antonin le Pieux. Après Marcus et Verus, Augustus l'emporte: « Augusti nostri (ou Augustorum nostrorum) servus (ou verna), ou bien simplement « Augusti nostri », « Augusti servus (verna) », « Augusti ». Au IIIe siècle, Augustus semble s'être absolument substitué à « Caesar ». Parfois, au Ier siècle, les deux noms simultanément: « Caesaris Augusti (servus) ». L'expression « familia Caesaris » désignait l'ensemble des serviteurs de l'empereur et comprenait les affranchis, qui s'intitulaient Caesariani ou Augustiani. Cf. les « pueri Caesaris nostri » du paedagogium Caesaris. Tandis que l'esclave impérial emploie au début uniquement les termes « Caesaris (nostri) », remplacés plus tard par « Augusti (nostri) », l'affranchi impérial se sert dès le début du terme « Augusti ». On ne trouve les termes « Caesaris libertus » que sous Auguste, et rarement sous Tibère; « Caesaris libertus » disparaît absolument à la fin du Ier siècle. Ainsi, dans l'expression « Caesaris servus Augusti libertus » Caesar désigne certainement l'empereur, bien que le titre de Caesar soit à partir d'Hadrien la désignation officielle de l'héritier présomptif. Les termes « Caesar » et « Augustus » avaient chacun une nuance particulière. Caesar, c'est le nom du « pater familias », Augustus désigne la puissance impériale. Aussi les esclaves se servent-ils du titre de Caesar qui indique leurs relations privées avec le souverain, les soldats et les affranchis du titre d'Augustus: l'empereur n'est pas pour eux l'homme privé, mais le souverain. C'est là l'explication de cette curieuse expression: « Caesaris servus Augusti libertus ». ¶ Une théorie préplatonicienne de l'art [E. Howald]. 187-207. Il faut renoncer à voir dans la Poétique d'Aristote un ouvrage composé d'un seul jet, d'une unité parfaite. Aristote s'est servi de sources différentes, il n'a pas réussi à fondre parfaitement les emprunts qu'il a faits et à en dissimuler les soudures. Sa terminologie n'est pas invariable d'un bout à l'autre de ses ouvrages, comme on l'a prétendu; le vocabulaire de ses introductions systématiques diffère parfois sensiblement de celui qu'il emploie dans les parties spéciales de ses traités. Les trois premiers chapitres de la Poétique n'offrent pas de difficultés: la théorie platonicienne de la mimésis sert de base à l'étude de tous les arts musicaux, sauf à l'aulétique et à la citharistique (1447 a 15), dont l'explication se fonde sur une théorie empruntée à l'art plastique (1447 a 18, 1450 a 26, 1460 b 8, Polit. VIII, 1340 a 35). La division, fondée sur les moyens de l'imitation (harmonie, rythme, parole) est empruntée aussi à Platon. Le sens de l'imitation est considéré comme inné, ἔμφυτος (ch. 4). Mais 1448 b 20 Aristote considère aussi le sens de

l'harmonie et du rythme comme innés, et semble les mettre sur le même rang que la mimésis, alors que tout à l'heure ils en étaient des subdivisions. Une parenthèse donne l'explication du μέττον dont il faisait auparavant une division du λόγος (1447 a 29). Il l'emploie même comme terme équivalent de λόγος (1447 b 25). On aperçoit ici le reflet d'une autre théorie. Cette contradiction se poursuit à travers toute la Poétique. Elle est très nette dans la définition de la tragédie (1449 b 24 ss.). Aristote se fonde au début sur la mimésis; la théorie de la katharsis a une autre origine. Il ne s'agit plus du plaisir de l'imitation, mais d'un processus psychologique irrationnel. Le terme ψυχαγωγία (1450 a 33) est étranger à la théorie platonicienne, avec la nuance que lui donne le Stagirite. De même, le mot τραγικός, puisque Aristote distingue entre la τέχνη (οἰκονομία) et le τραγικόν (1453 a 29), et la distinction entre les παθητικαί et les ἠθικαὶ τραγῳδίαι (1455 b 34). Ces éléments d'origine étrangère proviennent probablement de conceptions populaires très répandues. Ce n'est pas le cas pour la notion de katharsis. Il faut en rechercher l'origine. Au chapitre 6, Aristote oppose la « mathesis » à la « katharsis » lorsqu'il dit que le jeu de la flûte n'a pas de valeur éducative : il n'est pas ἠθικόν mais ὀργιαστικόν ou παθητικόν. Au chapitre 7 il emploie katharsis comme équivalent de παιδία, ἀνάπαυσις. Confirmé par 1342 a 10, où katharsis est employé parallèlement à ἰατρεία. Ici se présentent une série de difficultés. Quel sens donner au mot διαγωγή ? Il est impossible qu'il corresponde à ἀναπαύσις ou ἄνεσις. On voit apparaître des termes nouveaux : παθητικοί, ἐνθουσιαστικαί, καθαρτικά. Il semble que ces termes se groupent autour du concept katharsis. C'est ce mot qui est l'élément nouveau qu'Aristote a introduit dans sa doctrine. La théorie de la katharsis peut se résumer comme suit : la musique et certains genres de poésie ont la propriété d'éveiller des passions, en particulier la pitié et la crainte. En les éveillant elles en purgent l'âme, et l'en débarrassent pour quelque temps. Platon ne connaissait que le sens médical et le sens religieux de ce terme. Il trahit une origine pythagoricienne (Cratyle 405 A, République 567 C, Sophiste 226 D, 227 D, 226 E, 230 B, 230 C, D, Timée 87 C ss., 88 E, 89 A). Importance de la diététique et de la gymnastique dans la doctrine de Pythagore. C'est une notion qui provient de la médecine. Elle n'a rien de commun avec le corybantisme (Rohde, Psyche II, 48 note). Les deux passions qu'elle éveille, l'ἔλεος et le φόβος ont un fondement physique. Un certain nombre de passages d'auteurs du ɪvᵉ siècle confirment l'hypothèse que la katharsis est une notion pythagoricienne. Aristoxène : « κάθατσις σώματος διὰ τῆς ἰατρικῆς, ψυχῆς δὲ διὰ μουσικῆς. » C'est un « leitmotiv » des Pythagoriciens que ce parallèle entre la médecine et la musique, entre le corps et l'âne, v. Jamblique vita Pyth. 64-110. Après Aristote on n'aperçoit plus de traces de la doctrine de la katharsis. Elle renaît pourtant avec Plutarque, de quaest. conviv. livre III probl. 8. Le passage du Commentaire d'Olympiodore sur Alcibiade (Spengel, Abhandl. der bayr. Akad. 1863) est la preuve la plus concluante qu'elle est d'origine pythagoricienne. ¶ Mélanges. Ἔνδορα [P. Stengel]. 208-211. C'est le contenu du δέρτρον. On n'en prenait qu'une partie pour le sacrifice. Après l'avoir replacée dans le δέρτρον (ἐνδέρεται), on l'apportait au temple. Là, nouvelle division : une partie est brûlée, l'autre sert à la consommation (probablement la rate). Il ne s'agit donc pas d'un rite étrange et rare. Il ne diffère du sacrifice habituel qu'en ceci : au lieu de brûler ou préparer les entrailles sur le βωμός, on les sacrifiait sur l'ἑστιά, ce qui pouvait se faire sans inconvénient, attendu que les ἔνδορα ne devaient pas développer beaucoup de fumée. ¶ Callimaque d'Aphidua [F. Hiller de Gaertringen]. 211-215. Reconstitution de l'inscription IG.

I 350 b. ¶ A propos de Philodème Περὶ θεῶν ἀγωγῆς [Robert Philippson] 216-217. A l'appui de l'interprétation qu'il avait donnée de γεγεννημένον (Hermès LIII, 1918, p. 367), l'auteur cite Plutarque Περὶ τοῦ Ε τοῦ ἐν Δελφοῖς, ch. 17. ¶ Fragment égaré de Porphyre [O. Kern]. Le fragment, jusqu'ici sans nom d'auteur, que l'on trouve chez Lobeck (Aglaophamus II, 823) et chez Abel (Orphica, fr. 216) est sans doute de Porphyre et provient de l'ouvrage intitulé ἀργυτικαὶ βίβλοι. ¶ Manœuvres tactiques navales dans l'antiquité [F. Graefe]. 219-224. Collection de textes relatant des manœuvres tactiques du ve au ier siècle avant notre ère. ¶¶ N° 3. Un document pythagoricien du ive siècle avant notre ère [M. Wellmann]. 225-248. Alexandre Polyhistor nous a laissé un document pythagoricien (apud Diog. Laërce VIII, 25 s.) qui n'a pas été estimé à sa juste valeur. Il date sans doute du ive siècle et non du iie, comme le voulait Zeller et a pour auteur l'un de ces philosophes néopythagoriciens qui se groupaient à Thèbes autour de Philolaos de Crotone. La découverte du fragment de l'Anonyme Londonensis (ed. Diels XVIII, 18 s.) a modifié l'idée que l'on se fait de ce philosophe. Diels a raison de l'appeler « un éclectique peu intéressant ». Ses théories médicales proviennent d'Alcméon, d'Hipparos de Métaponte et d'Empédocle. On retrouve le même mélange éclectique dans notre fragment. Le fond de sa cosmologie est pythagoricien; il en est de même de la cosmologie de Philolaos (32 B 8, p. 312 D). Théorie des quatre éléments (Empédocle), cf. Philolaos 32 B 12. L'élément divin, c'est la chaleur, τὸ θερμόν. La divinité régit l'univers avec le concours de l'εἱμαρμένη (Stoïciens-Héraclite-Hipparos de Métaponte-Philolaos An. Lond. XVIII, 8). Les astres sont éternels et divins, car le chaud y prédomine; d'où leur parenté avec l'homme (Pythag. du ve siècle-Alcméon). Les éléments sont soumis à des métamorphoses continuelles (Héraclite-philosophes ioniens-pythagoriciens). Sa doctrine de la reproduction est celle d'Alcméon : importance de la semence, les trois sucs : ἰχώρ, ὑγρόν, αἷμα (An. Lond. XVIII, 30); de même ses idées sur l'embryon et l'enfant de 7, 9 et 10 mois, et sa doctrine de l'isomoirie. L'âme se compose de trois parties: νοῦς (sensation, imagination), φρένες (raison), θυμός. Erreur de Zeller qui attribue cette division à Platon; elle est antérieure à Anaxagore et diffère de celle de Platon. Les φρένες sont l'apanage exclusif de l'homme. Doctrine apparentée à celle des pythagoriciens, qui cherchent à combler l'abîme entre l'homme et l'animal (Alcméon v. Théophraste de sens 23.506 D). Notre philosophe serait l'auteur de la citation d'Aétius (IV, 5, 10). Il faudrait admettre alors qu'il est antérieur à Théophraste et à Aristote. L'emploi du mot φρένες nous reporte aux luttes entre philosophes et médecins du ve siècle, qui font des φρένες le siège de l'âme; φρένες perd son sens primitif de diaphragme, devient le siège des fonctions intellectuelles de l'âme et est localisé dans la tête (v. Περὶ ἱρῆς νούσου, ch. 17; Aristote de gen. an. III, 10, p. 673 a). Posidonius déjà attribuait à Pythagore la division de l'âme en trois parties. C'est la doctrine constante des néo-pythagoriciens (cf. Philolaos: Diels, Vorsokratiker 32 B 13, p. 315). Le nombre 3, considéré par les Pythagoriciens comme le nombre qui délimite le mieux, parce qu'il contient le commencement, le milieu et la fin, joue un grand rôle dans notre document : l'éther est divisé en trois parties, l'univers en trois régions, l'âme en trois parties, les sucs sont au nombre de trois. L'âme est un « apospasma » de l'éther : c'est la doctrine pythagoricienne, de même que la distinction entre ψυχή et ζωή. La partie raisonnable de l'âme est immortelle (Pythagoriciens-Alcméon); la partie mortelle tire son origine de l'éther-froid (cf. Philolaos). Le siège de l'âme : μέχρι ἐγκεφάλου (30). L'auteur des Placita (IV, 5, 9 p. 391

D) attribue cette doctrine aux νεώτεροι ; il entend sans doute les néo-pythagoriciens (cf. II, 29, 4). C'est preuve que notre auteur est un pythagoricien contemporain de Platon. Le parallèle avec Stobée ecl. I, 20 prouve que la citation est empruntée à Aristote Περὶ τῆς Πυθαγόρου φιλοσοφίας. Les sources de notre auteur ne sont donc ni la Stoa, ni Platon, mais Héraclite, Alcméon, Empédocle et Philolaos. Il était sans doute disciple de Philolaos. Sur certains points il a rompu avec la doctrine de son maître : il place la terre au milieu de l'univers, théorie contraire à celle des Pythagoriciens de la Grande Grèce (v. Aristote de caelo B 13). Platon l'aurait-il connu ? v. Phédon 109 A, 110 A, 111 B, 109 B, 110 E, 111 B, etc. Texte du document. ¶ Plotin ou Noumenios ? Seconde étude (v. Hermès LII, 1917, p. 592 ss.). [Fr. Thedinga]. 249-278. Porphyre rapporte que Plotin écrivait dans un état de ravissement et d'extase, et ne se relisait pas. Cela explique ce que son style a parfois d'obscur et de décousu, mais cela ne suffit pas pour rendre compte de la diversité de style des Ennéades. Certains passages sont certainement de Noumenios. Ex. Enn. I, 8 πόθεν τὰ κακά. Les chapitres 1-5, 7 et 9 sont seuls de Plotin. Cf. pour le style Enn. III. 6, qui est de Noumenios aussi. ¶ L'économie rurale des Spartiates [U. Kahrstedt], p. 279-294. Plutarque (Lycurgue 8) affirme qu'un κλῆρος spartiate produisait 70 médimnes d'orge pour l'homme, 12 pour la femme et une quantité correspondante de fruits « humides ». 70 médimnes représentent, déduction faite de 20 °/₀ pour le semis, 8 kilos de pain par jour. C'est plus qu'un homme ne peut consommer. Il faut répartir 70 + 12 sur toute la famille du Spartiate. Les 100.000 ha. cultivables de Laconie, du Taygète et de Messénie auraient donc produit 4 quintaux métriques par hectare. Cela n'a rien d'invraisemblable. Comparaison avec la Serbie actuelle. Les données de Plutarque pour les fruits « humides » (vigne, figues) sont vraisemblables aussi : deux hectolitres de vin et 100 kgs de figues par κλῆρος. Il ne faudrait pas conclure de ce passage que chaque Spartiate possédât son κλῆρος : il y avait des propriétaires d'un demi et d'un quart de lot, et des propriétaires de plusieurs lots. Les hilotes ne devaient pas être attachés à la glèbe; ils étaient la propriété de leur maître. Toute la terre leur était distribuée, il n'y avait donc pas de corvée. D'après Pausanias IV, 14, 4, ils livraient en Messénie, le 50 °/₀ de la récolte à leur maître. Les participants aux syssities, qui formaient 1/4 de la population, consommaient ainsi 5 quintaux par année, les hilotes 1 1/2 quintaux seulement. L'hilote n'aurait donc eu que 4,2 livres de pain par semaine, et sa situation a dû empirer avec les années. Origines de l'hilotisme : en Messénie, la conquête et l'asservissement des habitants. En Laconie, les hilotes qui parlent dorien, sont sans doute d'anciens paysans réduits par suite de leurs dettes à la condition d'esclaves. L'étymologie (ελ = prisonnier) viendrait à l'appui de cette thèse. ¶ Contribution à l'histoire de Krateros [R. Laqueur]. 295-300. Perdiccas avait été nommé à la lieutenance du royaume; Krateros à la προστασία τῶν βασιλείων. On n'a pas compris le sens exact de ce mot προστασία. Il s'agit de l'intendance de la cour et de la disposition des insignes royaux. Cette séparation des pouvoirs devait s'opposer aux ambitions personnelles. Les circonstances politiques font avorter cette mesure de prudence : en l'absence de Krateros, retenu par la révolte des Grecs, Perdiccas s'attribue la προστασία réservée à Krateros (Diodore XVIII 23, 1-3 lire τῶν βασιλείων προστασίαν). D'où le conflit entre les deux chefs. ¶ Deux chants de l'Agamemnon [W. Kranz]. 301-320. I. Ag. v. 104-257. Combat l'interprétation de Wilamowitz. La lutte entre la tradition et la pensée personnelle d'Eschyle, caractéristique de toute l'œuvre du poète, se retrouve ici. II, 1407-1576. ¶ Mélanges. Démosthène

[K. Münscher]. 321-328. Critique des idées de Thalheim (Hermes, 1909, p. 108 ss.). ¶ Sénèque, l'Hercule furieux 564 ss. [H. Blümner]. 328-329. S'oppose à la transposition des vers 566 et 567, proposée par Robert, Hermes 1918, p. 446. ¶ Une épigramme athénienne des décombres perses [F. Hiller von Gaertringen]. 329-332. ¶ Les documents aristotéliciens pour l'histoire des 400 à Athènes [Th. Thalheim]. 333-336. Il faut en rester à l'avis de Lenschau (Rh. Museum, 1913, p. 206) et les considérer comme suspects. ¶¶ N° 4. Hannibal et le passage des Alpes. Étude de critique de sources [O. Viedebantt]. 337-386. Seules la critique des sources et la critique littéraire sont en mesure de résoudre le problème. Comparaison de Polybe III, 47 ss. et Tite-Live XXI 31 ss. Première difficulté : ὡς ἐπὶ τὴν ἕω. De plus, contradiction entre Polybe, 50, 1 et Tite-Live, 31, 9. Le récit de Tite-Live est plein de contradictions. Ne s'explique que si l'on admet que le passage de la Durance est une invention et provient d'une source contaminée, b. A la source b se rattachent Liv. 32, 6 et Pol. 50, 1. En réalité Hannibal a passé par le Petit-Saint-Bernard (Liv. 38.5 et 7 : per Salassos). L'armée prend son repos suivant une version chez les Taurins, suivant l'autre chez les Insubres. La seconde version est la bonne. Les Carthaginois sont eux-mêmes les auteurs du faux. Il était naturel qu'Hannibal prît parti pour les Insubres, qui étaient en guerre avec les Taurins et plus puissants que ceux-ci. C'est peut-être la raison pour laquelle Hannibal renonce au Genèvre et choisit le Saint-Bernard. La marche d'Hannibal vers l'Est après le passage des Alpes s'explique par la nécessité de soumettre les Taurins et de s'assurer le retour. Il fallait aussi ouvrir la voie du Genèvre à Hasdrubal ; d'où la prise de Turin et l'envoi de fortes garnisons au Genèvre, qui explique la forte diminution de l'armée carthaginoise. ¶ Sens et histoire du verbe cēvēre [J. Musschl]. 387-408. N'apparaît qu'au Iᵉʳ siècle de notre ère. Appartient à la sphère du παιδικὸς ἔρως. L'explication du scholiaste est juste : « molles et obscaenos clunium motus significat ». Les dictionnaires semblent ignorer qu'il est réservé au vocabulaire des pédérastes ; ils le confondent à tort avec inclinari. Il ne reste pas longtemps en usage dans la langue littéraire et semble même disparaître de la langue parlée dans la moitié du second siècle. Dès lors, il est remplacé par inclinari. Le « Thesaurus » ne distingue pas les deux termes. Son emploi dans le texte de Plaute cité par Nonius ne s'explique que par une corruption de la leçon primitive. On ne peut donc plus se baser sur Nonius 84, 17 pour démontrer l'existence de textes indépendants de AP. Excursus : I futuere, II arrurabiliter. ¶ L'Appendix Probi [K. Barwick]. 409-422. Parenté étroite avec les Instituta artium de Probus. Ce sont sans doute les débris d'un traité de grammaire que Probus a écrit avant 305. ¶ Les notions de πύργος et de στέγη dans la disposition des bâtiments [Fr. Preisigke]. 423-432. πύργος a souvent le sens de aile, corps de bâtiment disposé sur les côtés, et non de tour (papyrus n° 352 de la collection de Strasbourg, cf. Ox. P. II, 243, 15). C'était une partie particulièrement solide qui contenait les bureaux, la caisse, les locaux pour les outils ou les documents. Πυργίσκος signifierait donc petite armoire et non coffret en forme de tour, comme le veut Maspero. Οἰκία διπυργία serait une maison à deux ailettes attenantes. Le sol n'est pas propriété privée, même à l'époque romaine. Mais le locataire pouvait construire, ajouter un étage et le vendre. Le nouveau propriétaire avait le droit de faire de même sur son toit. En achetant un étage, on entrait en possession de l'espace qui se trouvait au-dessus. ¶ Mélanges. Apicius [G. Helmreich]. 433-438. Étude du cod. lat. 756 de la bibliothèque de Münich. ¶ Kerkidas et Grégoire de Nazianze [L. Deubner].

438-441. Migne XXXVII, p. 723. ¶ Ad Callimachi Cydippam [M. Pohlenz], v. 21 : ὁ δ'ἐμμύχιον τοῦτ' ἔπος ηὐδάσατο. ¶ Démosthène [Th. Thalheim]. 443-445. Remarques critiques et commentaire XLIV, 12 ; LVII, 9 ; LVIII, 9, 21, 29, 56.

Ernest Bosshardt.

Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in München. 1919. N° 5. Leçons et interprétations, III. [Fr. Vollmer]. 24 p. IX. Lucilius 1238 : « O Publi, o gurges Galloni, es homo miser inquit. » Le mot « es » est bref. Comment expliquer alors que le i de Galloni soit bref aussi ? Y aurait-il une synalèphe ? Cela est peu probable. Il vaut mieux admettre que « es » a été ajouté par Cicéron ou par l'un de ses copistes. X. Catulle, ode 68. Catulle répond à son ami Allius qu'il lui est impossible de satisfaire à sa demande de lui envoyer quelques poésies savantes et érotiques. Or, sa réponse est à la fois l'un et l'autre. Le modèle de Catulle est sans doute Callimaque. Le topos imité d'Archiloque confirme cette hypothèse (v. 25 ss.). Au vers 27 ss. il faut lire : Quare, quod scribis « Veronae turpe, Catulle, Esse, quod hic quisquis de meliore nota Frigida deserto tepefactat membra cubili » Id... non est turpe, magis miserum est. Catulle reproduit presque textuellement la demande d'Allius. On a beaucoup discuté sur ce nom. Le poète a probablement écrit « mi Alli » avec synalèphe de l'i. Exemples de synalèphes chez les auteurs dramatiques. XI. Contribution à la chronologie et à l'interprétation des fables de Phèdre. 3e prol. 41, « foret » a-t-il réellement le sens de « fuisset » ? Cette question est d'une grande importance pour notre connaissance de la vie de l'auteur et du but qu'il se proposait en écrivant des fables. On admet généralement que le livre I, et même le livre II, ont été composés avant l'année 31 (mort de Séjan) et que Phèdre a été mis en accusation et puni par le favori de Tibère. Comment expliquer alors qu'en 43 Sénèque (dial. 11, 8, 3) invite Polybe à composer des fables, genre encore inconnu dans la littérature latine ? On se fonde sur le 3e prologue 41. « Si accusator foret » n'a de sens, dans l'hypothèse que Séjan est encore en vie, qui si foret = fuisset. Mais partout ailleurs forem = essem. Il eût d'ailleurs été fort étonnant que contre un poète aussi peu connu que l'était Phèdre Séjan prît l'un de ses clients comme témoin et l'autre comme juge (v. 42). De plus, le sens général ne s'accorde guère avec cette interprétation. Il faut comprendre ce passage comme suit : « Une de mes fables, dit Phèdre, m'a attiré des malheurs. Bien à tort. Si l'accusateur que j'y représentais était un autre que Séjan, le témoin et le juge d'autres que ses clients, j'aurais mérité mon malheur. Mes fables ne représentent pas des contemporains, mais décrivent la vie humaine en général. » Phèdre avait pris Séjan comme type du méchant, évidemment après sa mort. On lui en avait fait un reproche, car la loi des XII tables interdisait le « carmen quod infamiam faceret flagitiumque alteri ». On retire d'ailleurs des livres III et IV l'impression que Phèdre n'a jamais couru de vrais dangers (v. III, 10, 59 s., IV, 7, 1-5, 17-26. IV, 22). Il n'a eu que des adversaires littéraires. Le livre III (III, 10, 8 ; III, 10, 39) aurait été composé aux environs de l'an 50 et les deux premiers édités peu avant. Nous ignorons tout de la date des livres IV et V. Hunt a tort d'enlever du prologue du livre I les vers 33-36 pour les joindre à l'épilogue de ce livre. ¶¶ N° 6. Un relief de soldat romain [Johannes Sieveking]. 8 pages. Le musée de sculpture de Berlin possède un fragment de statue d'un guerrier romain, qui appartient sans doute au relief trouvé en 1908 à Pozzuoli, actuellement au musée de l'Université de Philadelphie. ¶¶ N° 7. Zénodote et Aristarque [N. Wecklein]. 116 p. Les anciens déjà n'estimaient pas Zénodote à sa valeur. La comparaison avec Aristarque lui a fait tort. Histoire des variations de l'opinion

en Allemagne au sujet des deux critiques alexandrins. Étude critique des variantes du texte de Zénodote et d'Aristarque. Les leçons de Zénodote ont parfois leur fondement dans des textes inconnus à Aristarque, ainsi φή = ὡς (B. 144) qui se retrouve Ξ 499 ; κυναλαγμόν Φ 575, etc. Quelques-unes des corrections de Zénodote s'expliquent par son désir d'éviter les hiatus résultant de la disparition du ϝ. E. B.

AUTRICHE

Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in Wien, 1919, tome 190, nº 4. Contribution à l'histoire du procès provincial romain [M. Wassak]. p. 1-95. 1) Domaine où se pratiquait le procès conformément aux « concepta verba ». 2) Absorption par l'État du procès provincial. Disparition progressive du procès à formules dans les provinces. 3) L'assignation en province par intimation. Assignation officielle ou semi-officielle précédant le procès par contumace. 4) L'assignation officielle et le procès par contumace dans les jugements des « juridici » italiens. ¶¶ Tome 192, nº 1. Contribution à l'histoire du texte des écrits de Themistios [H. Schenkl], p. 1-89. A. L'ordre des discours dans les différentes éditions. B. L'ordre des discours dans les différents manuscrits. Essai de classification. E. B.

BELGIQUE

Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des Lettres, 1919, nº 5-6. Notes critiques sur Velleius Paterculus et sur Tacite [Paul Thomas]. 305-320. Dans Velleius II, 9,1 renoncer au mot Ennii, intercalé par Heinsius. II, 25,4, lire : qua ad montem Tifata. Une note marginale « emendes » a passé dans le texte qui est devenu : qua demendes. II, 26,3, lire : nunc virtute feminae < infamia > patria latet. II, 28,2, lire : uti appareat populum Romanum usum dictatoris <inst>ant<e> metu desideras<se>, <de>pulso eo timuisse potestatem. Plus loin : ad vindicandam <a> maximis periculis rem publicam. II, 28,3, conserver l'admirable correction de Juste-Lipse : iudicium <in> histrionem ex albo redditur. II, 29,2, lire : sed <quae> et dignitate. II, 31,2 : qua scilicet paene totius; dans l'édition princeps on avait tiré senatusconsulto du mot scilicet exprimé par une abréviation. II, 36,2, corriger : neque ullo in suscepti operis genere minorem Catullum. II, 47,2, lire en adoptant une correction de Juste-Lipse et en la complétant : ex invidia potentiae aemuli male cohaerentis... concordiae. II, 49,2, rectifier : Consules senatusque causae <defensori>, non Pompeio, summam imperi detulerunt. II, 66,1, conserver nuntiari, corrigé à tort par Vahlen et Haase. II, 77,3, lire : celerrime vires eius duplicaverat. II, 88,2 : angusti clavi iure contentus. II, 90 1, passage difficile à corriger. II, 100,3, lire : femina furiosa libidine. Au § 4, rétablir la véritable orthographe du nom Jullus Antonius. II, 109,3, lire : corpus sui inconditum imperi. II, 112,3 : reprendre la conjecture de Juste-Lipse : opposita ipsi duci. II, 116,4 : miratus est nihil non < quod > optimo civi, simplicissimo duci <su>peresset, praeferens, c.-à-d. « montrant toutes les qualités qui suffisent, et amplement, à faire un excellent citoyen et un général plein de simplicité ». II, 127,3, substituer au pluriel le singulier aestimationem. II, 129,4. Peut-être faut-il ajouter latebris après

terrae. — Tacite, Ann. I, 1, changer la ponctuation. I, 4, inutile de changer la leçon du ms. exulem agere signifie : vivre en exilé. XI, 23, lire : quod si memoria eorum renovetur. XII, 47, changer la ponctuation. XIII, 26, lire : <ut> vine an aequo cum patronis agerent, <non modo secum> sed. Plus loin, les éditeurs ont changé inutilement le texte du ms. non 'mutavissent. ¶¶ N° 7-8. Notes sur l'Iphigénie à Aulis d'Euripide [L. Parmentier]. 465-482. Examen des vers 6-8, 68-70. 332-336. 360-365, 418, 446-450, 558-567. ¶¶ N° 9-12. Notes critiques sur Varron, Pétrone, l'Octavia, etc. [Paul Thomas]. 593-601. Varron, Sat. Men. n° 115, lire : ad hominum fana, temetum ipsi illi Libero simpuio ministrari. Dix autres corrections proposées. Pétrone, Sat. 26,10 : usque hoc iubemus in balnea sequi. Les mots : usque hoc marquaient la fin de l'extrait à transcrire par le copiste, il faut donc les supprimer. Six autres corrections suggérées. Octavia, vs. 36, lire : subito ludentis ecce Fortunae impetu. 290, corriger : Prodimus et nos suadente metu : « obéissant aux conseils de la peur, nous aussi nous trahissons sa postérité ». Etude de cinq autres passages. Julius Rufinianus, de schem. diam. 1 (Rhet. lat. min., p. 60, 10-12), lire : et parum cancellis foroque conveniunt. Le ganeis des mss. a été corrigé jusqu'ici en causis, bon pour le sens, mais qui n'aurait sans doute pas été corrompu. Dans Varron, Sat. Men. 490, lire : tam glaber quam Socratis calva. ¶ Projet d'un Catalogue des manuscrits alchimiques, présenté à l'Union académique internationale [J. Bidez]. 677-684. On prendrait pour modèle le Catalogue des mss. astrologiques grecs, entrepris par Franz Cumont, qui interviendrait dans la direction du travail. E. Ch.

DANEMARK

Nordisk Tidsskrift for Filologi. 4e série, vol. VII, fasc. 4. Traces d'accentuation éolienne dans Homère [C. Hoeg]. 141-158. Réfutation de l'hypothèse de J. Wackernagel (Gœttinger Nachrichten 1914, p. 97 ss.) d'après laquelle l'accentuation de plusieurs mots présenterait des traces de la barytonèse éolienne. H. montre que cette accentuation est due aux philologues de l'école d'Alexandrie ; parfois elle est fautive, parfois expressément éolienne parce qu'on a connu l'origine éolienne des mots en question. ¶¶ Vol. VIII, fasc. 1-2. Varia [S. Eitrem]. 26-36. 26. Les Telchines étaient autant utiles que nuisibles au blé. Les dieux Olympiens Zeus Ὄμβριος et Apollon Ἐρεθίμιος les firent prendre surtout en mauvaise part. Ils sont aussi devenus divinités marines de la même manière que Phorbas et Neptune (v. Athen. VII 282 E). Les Telchines sont indigènes à Sicyon et à Rhodes ; pour la Béotie et Céos c'est incertain. Ils peuvent avoir été introduits dans les mythes Céiens à cause de la ressemblance entre eux et Euxantios (un derivé de ξαίνειν). Mais plus vraisemblablement ils ont été tués comme étant nuisibles au blé par Zeus et Apollon, les dieux de la fertilité à Céos comme à Rhodes, 27. Εὔνοστος (v. Hesych. s. v.). Le mythe (Plut. Quæst. Gr. 40) tient à une habitude Tanagréenne, que les hommes et non pas les femmes moulaient le blé. 28. E. a recueilli quelques miracles faits par des magiciens de l'antiquité et qui ressemblent à ceux racontés dans les Évangiles. 29. Cic. pro Mur. § 77 lire : sin etiam [nomen eum non] noris ; cur appetis, quasi ille non dictaverit. ¶ Ad Iliadis carmen IX [R. Ullmann] 37-40. U. compare les deux énumérations de dons offerts par Agamemnon à Achille. Les modifications dans la répétition (vv. 264-299) sont dues à οἱ διασκευασταί.

Det kgl. danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddel-

elser. Vol. II, fasc. 5. L'orifice d'Hadès [Chr. Blinkenberg]. Les Grecs se sont figuré l'entrée de l'empire des morts sous la forme d'une embouchure d'un pithos : l'orifice d'Hadès. Cela tient à une certaine sorte de sépulture relativement peu connue ; à l'époque préhistorique on a parfois enseveli les morts dans de grands pithos en terre cuite. Pendant l'époque du Dipylon cet emploi se réduit de plus en plus à servir de sépulture d'enfants. Comme couvercle on employait une plaque en pierre ou en terre cuite. Deux couvercles de pithos funéraires du vi^e s. se trouvent dans le musée d'Erétrie. Une lécythe attique du ve ou ive siècle av. J.-Chr. où on voit les âmes surveillées d'Hermès et retournant à la terre par l'embouchure d'un pithos, est un témoignage que les Grecs se sont représenté l'orifice d'Hadès comme la partie supérieure d'un pithos enterré. D'ordinaire on rattache l'image en question à la fête des Anthestéries, et en effet il y a une relation : à la fête des Anthestéries on évoquait les âmes des morts ; lorsque Dionysos fut devenu le roi des morts on l'invoqua lui aussi, parce que l'on ouvrait en même temps les jarres de vin et les pithos funéraires. B. cite encore plusieurs preuves de la dite idée, entre autres le petit objet en terre cuite publié par Furtwängler dans Archiv für Religionswissenschaft VIII, p. 191, qui évidemment représente la partie supérieure d'un pithos, et le fameux vase de Ruvo qui porte des scènes des enfers et sur lequel nous retrouvons l'embouchure d'un pithos sous les pattes de Cerbère. Enfin B. mentionne les mythes d'Hercule où il y a deux pithos qui jouent un grand rôle : le pithos de Pholos et celui d'Eurysthée.

Matematisk Tidsskrift. A. 1919, fasc. 2. Le commencement des études des mathématiciens grecs sur le rapport des côtés d'un triangle aux angles [S. A. Christensen]. 42-48. Archimède a connu les trois théorèmes suivants : 1. Le rapport $\frac{\sin x}{x}$ va décroissant en raison inverse de l'angle. 2. Le rapport $\frac{\operatorname{tg} x}{x}$ va croissant en raison directe de l'angle (en termes modernes). 3. Dans un cercle le rapport d'une corde plus grande à une corde plus petite est moindre que le rapport des arcs correspondants (s'ils ne dépassent pas 180°). C. cherche l'origine et le développement de ces théorèmes. ¶¶ **B.** 1919, fasc. 4. Les mathématiciens Grecs et la théorie moderne d'irrationnalité [H. Zeuthen]. Z. reprend la thèse qu'il a largement exposée dans ses livres sur l'histoire des mathématiques : que la théorie de proportions du l. V d'Euclide est la même au fond que la théorie moderne d'irrationnalité.

Carsten Hoeg.

ÉTATS-UNIS

American Journal of Archaeology. Vol. XXIII. 1919. La signification des « dokana » [Margaret C. Waites]. 1-18. 9 fig. C'est à juste titre que Curtius regardant les « dokana » comme les portes du tombeau des Dioscures reconnaît leur signification chthonienne. Etude de divers types de « dokana » représentant l'ouverture d'une porte. Les Dioscures devaient représenter, à un stade primitif de leur légende complexe, les montants d'une porte sacrée. Cela explique qu'ils apparaissent souvent comme les compagnons d'une divinité plus importante : Hélène, Cybèle, Astarté, Héra Zeus. Etant donné qu'il y a un lien entre le caractère sacré des « dokana » et le caractère sacré que présente le seuil d'une porte en général, les Dios-

cures, figurant les deux montants de la porte, peuvent être considérés comme les protecteurs des vivants et les compagnons des morts. ¶ Les lécythes de Diphilos-Dromippos et leur rapport avec le « Maître d'Achille » de M. Beazley [Stephen Bleecker Luce]. 19-32. 7 fig. Un lécythe attique acquis en 1916 par « The University Museum » de Philadelphie, représente le « missing link » entre le groupe des lécythes de Diphilos d'une part, et le groupe des lécythes blancs attribués par M. Beazley au « Maître d'Achille » d'autre part. L'étude des inscriptions que portent ces vases, de la technique, des motifs de décoration, conduit à cette conclusion. ¶ L'origine de la frise en triglyphes [Oliver M. Washburn]. 33-49. 8 fig. On ne saurait voir l'origine des triglyphes dans les extrémités des poutres de bois des constructions primitives. Etude et discussion du passage de Vitruve (De Architectura, IV, 2,4) sur lequel se fonde cette théorie généralement admise. Critique des théories de Chipiez, von Reber, Choisy, Guadet, Holland, Durm, Noack sur l'origine de la frise dorienne. On peut supposer des constructions primitives employant comme matériaux la brique séchée au soleil et le bois ; le toit plat d'argile était soutenu par de lourdes poutres s'étendant d'un mur latéral à l'autre. Evolution de ce type primitif; les métopes recouvrent les extrémités des poutres du toit ; les triglyphes formés de trois pièces de bois remplissent les espaces laissés entre celles-ci. ¶ Les symboles « parlants » dans les monuments anciens [Eugène S. Mc. Cartney]. 59-64. Etudes de divers symboles et armes « parlantes » figurant sur les monuments grecs et romains, tombeaux, cachets, monnaies. ¶ Le coffret d'argent de San Nazaro de Milan [C. R. Morey]. 101-125. 10 fig. Etude détaillée de cette pièce d'orfèvrerie. On en peut conclure qu'elle ne remonte pas au début de l'époque chrétienne. D'après certains signes, on pourrait l'attribuer à un artiste du XVIe siècle, mais d'autre part, elle fait songer à l'art de Donatello. Est-elle due à un disciple attardé de Donatello vivant au XVIe siècle ? S'agit-il plutôt d'un pastiche ? ¶ Revêtements de terre cuite provenant d'Etrurie [E. Douglas Van Buren]. 157-160. Notes relatives aux revêtements de terre cuite étudiés par Luce et Holland < cf. Amer. Journ. of Archaeology, vol. XXI, 1917, p. 293 et XXII, 1918, pp. 319-339 et Rev. des rev. 1919, p. 70, l. 46-52 >. La position de la grille ajourée ne paraît pas avoir été telle que le pensent ces archéologues. Discussion sur la chronologie des revêtements de terre cuite. ¶ Note sur les terres cuites employées en architecture par les Etrusques [Stephen Bleecker Luce]. 161-162. L'auteur adopte l'opinion de Mrs. Van Buren pour la date des revêtements de terre cuite mais il n'admet point sa théorie sur la position de la grille ajourée. ¶ Inscriptions latines de Corinthe II < cf. Amer. Journ. of Archaelogy XXII, 1918, et Rev. des rev., 1919, p. 70, l. 22-27 > [L. R. Dean]. 163-174. 10 fig. Texte et commentaire de douze inscriptions honorifiques remontant pour la plupart au Ier siècle av. J.-C. ¶ Une statue grecque archaïque [L. G. Eldridge]. 270-278. 2 fig. Etude d'une statue grecque du Musée métropolitain de New-York, un des spécimens les plus intéressants et les plus importants que nous possédions des statues de femmes drapées de l'époque archaïque. Le corps de cette statue est l'œuvre d'un sculpteur ionien remarquablement habile travaillant à une époque assez reculée, peu après le milieu du VIe siècle. La tête a été anciennement restaurée; elle remonte probablement à la première moitié du Ve siècle. ¶ Un deinos ionien de Boston [Arthur Fairbanks]. 279-287. 3 fig. Description et étude d'un vase de Boston. La scène représentée se compose de deux parties : une scène de libation et une danse qui se rattache probablement à la même cérémonie. Le style est nettement ionien ;

il se pourrait que ce vase provînt de Samos. L'intérêt particulier de cette œuvre résulte d'une combinaison originale des traits caractéristiques suivants : d'une part, le peintre en possession d'une habile technique représente d'une manière conventionnelle les traits de la figure humaine, d'autre part, la scène qu'il a ingénieusement composée est réaliste. ¶ Le palais d'Ulysse [Samuel E. Bassett]. 288-311. 7 fig. Etude relative à la place occupée par les appartements de Pénélope et au rapport entre le mégaron et les magasins à provisions. Comme base de la discussion, l'auteur admet que le poète donne une description cohérente du palais au cours de l'Odyssée. Reconstitution proposée pour le palais d'Ulysse ; elle présente des rapports étroits avec l'action du poème qu'elle éclaire en particulier au livre XXII. ¶ Inscriptions grecques de Corinthe II [Kendall K. Smith]. 331-393. 32 fig. < Cf. plus haut. > Texte et commentaire de 40 inscriptions. Un premier groupe de six inscriptions comprend des décrets publics de Corinthe, les seuls décrets de ce genre rédigés en grec actuellement connus, exception faite pour un décret de Magnésie déjà publié par Kern. Tous ces décrets, sauf un, sont antérieurs à 146 av. J.-C., ils sont incomplets. Le second groupe de ces inscriptions est constitué par trois listes et une inscription gravée sur une borne. Deux de ces listes contiennent des noms de vainqueurs ; elles sont d'époque romaine. Des dédicaces de genres divers forment un troisième groupe, elles remontent à différentes époques depuis le VIe siècle avant J.-C. jusqu'à la fin de l'époque romaine. Notes sur les inscriptions publiées par Powell. < Cf. Am. Journ. of Archaeol. VII, 1903, pp. 26-71. > ¶ Les coffrets oblongs d'époque byzantine [Phila Calder Nye]. 401-412. 10 fig. Etude comparée des motifs de décorations et des scènes sculptées sur les panneaux d'un groupe de coffrets en os ou en ivoire. ¶ Le palais d'Ulysse A. J. A. XXIII, pp. 228-311 < voir plus haut > [Samuel E. Bassett]. 413. Note relative à un précédent article. G. Rouillard.

American Journal of Philology, vol. XL (1919), fasc. 1 (nº 157). La fable du Corbeau et du Palmier : un motif psychique dans la fiction hindoue [Maurice Bloomfield]. 1-36. Etude sur le thème de la fable du Corbeau et du Palmier dans le folk-lore hindou. ¶ Quinte-Curce et Arrien [R. B. Steele]. 37-63. Le récit dans Quinte-Curce. Les plus anciens écrits sur Alexandre sont perdus, il ne nous reste guère que les recueils de Diodore, de Plutarque et d'Arrien en grec, et en latin l'œuvre de Quinte-Curce et l'Epitome de Trogue-Pompée par Justin. Q.-Curce a puisé directement dans Diodore mais il a fait aussi usage de Plutarque et d'Arrien. Il donne à son histoire une couleur romaine et oratoire par de très nombreuses imitations de Tite-Live : portraits, discours, tableaux de batailles ; adaptations souvent négligées ou maladroites. Il attache plus d'importance au pittoresque qu'à la réalité, aux noms et aux chiffres qu'à la chronologie et à la géographie. On peut corriger quelques assertions de Q.-Curce par le texte d'Arrien. ¶ Le Magnificat et le Benedictus [Paul Haupt]. 64-75. Vise à établir par la critique textuelle que le Magnificat serait un psaume macchabéen composé sous le règne de Simon (142-135) et le Benedictus un des plus anciens psaumes hébreux composés à la fin de la Captivité de Babylone. ¶ S. Dravidien [Edwin H. Tuttle]. 76-84. ¶ Tros Tyriusque (Virg. Aen. I, 574) [E. G. Sihler] 85. Propose de lire : Tros Tyriusve. Conjecture appuyée par Aen. 2,390 : dolus an virtus, et par Aen. 10,108 Tros Rutulusne que Taubmann lisait déjà Rutulusve (dans Valpy ad usum Delphini 1829) ; enfin par Aen. 11,591 sq. Tros Italusque, où que tout à fait illogique doit aussi être remplacé par ve. ¶¶ Fasc. 2, nº 158. Le Centenaire de Don Juan

[Samuel C. Chevv]. 117-152. Raconte la tempête soulevée par le poème de Byron. ¶ Quinte-Curce et Arrien, 2[e] partie. Ce qu'il y a de commun à Quinte-Curce et à Arrien [R. B. Steele]. 153-174 < cf. plus haut p. 37 sq. >. 1. Passages divers ; 2. la fontaine d'Ammon ; 3. les lettres d'Alexandre et de Darius ; l'analyse du livre III et des autres sections. Contrairement à l'opinion de Dosson, Arrien est la source de Curtius. ¶ Etudes sur le Veda [Franklin Edgerton]. 175-193. ¶ L'ancien temple d'Apollon et Tite-Live, XL, 51 [Tenney Frank]. 194-197. Justification, contre les mutilations par les éditeurs modernes, du texte des mss. de Tite-Live, XL, 51,3 Fulvius locavit... post spei ad Tiberim aedem Apollinis Medici. Le mur du temple d'Apollon qui existe encore date non de 431 mais de 179 A. C. Il faudrait alors rejeter les histoires de la construction républicaine fondées sur l'hypothèse que la technique de ce mur est représentative du travail du v[e] siècle. ¶ Encore Tros Tyriusque [A. J. Bell]. 198-200 < cf. ci-dessus, p. 85 >. Tros Tyriusque mihi nullo discrimine agetur (Aen. I, 574). Nonius Marcellus se trompe en expliquant agetur par habetur. Il y a ici une métaphore tirée de l'équitation (cf. Horace, Ep. I, 18,36 ; Virg. Aen. VI, 805 ; Ovide Trist. I, 3,28) et appliquée avec un sens majestatif au gouvernement des hommes : agere equos = regere equos ; regere = agere cives ; agetur = regetur. Explication donnée par Servius. La lecture Tyriusve pour Tyriusque proposée par Sihler n'est appuyée ni sur les mss. ni sur Servius. Le sens primitif de l'enclitique « que » n'est pas exclusivement conjonctif ; « que » et « ve » s'emploient l'un pour l'autre (cf. Aen. II, 37 et 602). ¶¶ Fasc. 3, n° 159. Les Allusions littéraires dans Plaute et Térence [Charles Knapp]. 231-261. Les allusions nombreuses à des questions littéraires ou quasi littéraires sont pour la plupart grecques d'origine et de caractère, bien qu'un grand nombre, surtout chez Plaute, portent plutôt sur la littérature latine. Les unes visent les récits littéraires grecs, les autres des œuvres littéraires qui ne sont pas nommées. Dans les deux cas, l'allusion a généralement pour but la parodie. Relevé d'allusions classées en cinq divisions : 1. Les mots graphicus, poema, poeta (cf. Classical Philology XII, 149). 2. Des personnages historiques. 3. L'Achéron ; Orcus. 4. Des récits étrangers à la guerre de Troie ou relatifs à cette guerre (Homère et les poètes cycliques). 5. Des Philosophes. ¶ L'emploi et la place du Participe futur [Emory B. Lease]. 262-285. Le participe futur en latin intéresse la morphologie, la syntaxe et le style. Il est un des plus puissants moyens de donner au style le mouvement et la vie. Ovide et Tite-Live sont presque les premiers à comprendre les ressources du participe futur. C'est la première conjugaison périphrastique qui a contribué au développement des divers emplois et des nuances de signification du part. fut. : 1° Le Participe futur avec Esse ; A) Futurum esse et Fore ; B) Futurum ut et Fore ut ; C) Fore et Futurum avec les participes ; D) Participe futur avec Fuisse. 2° Le Participe futur avec Est, etc. Tableau de statistique comparée de l'indicatif et du subjonctif aux diverses périodes littéraires et chez les principaux écrivains. Place de la négation. Formes remarquables des temps. 3° Le Participe futur, tableau statistique des époques et des écrivains ; relevé des formes : *a*) adjectives ; *b*) substantives, de Futurus. ¶ Problèmes de chronologie delphique [Allan Chester Johnson]. 286-307. Propose une disposition chronologique nouvelle des archives amphictyoniques et des archontes de Delphes fondée sur ces deux principes politiques : 1° aucun membre de l'Empire macédonien ou de la Ligue achéenne ne prit part aux délibérations du Conseil amphictyonique pendant que l'Etolie y fut prépondérante ; 2° quand nous trouvons un état repré-

senté au Conseil, cet état doit avoir été à cette époque libre du contrôle macédonien. Ces principes font saisir l'interdépendance des documents athéniens et delphiques et l'étroite relation qui existe entre les archives épigraphiques de Delphes et celles d'Athènes pour la période la plus obscure de leur histoire. ¶ Satura rediviva [M. C. Waites]. 308-316. Commente le texte de Tite-Live (P. 7, 2-7) sur l'origine de l'ancienne satura. Les Romains, pour chasser la peste, appellent des sorciers étrusques dont les danses magiques sont imitées par la jeunesse romaine. Mais au rite symbolique les jeunes romains ajoutent des gestes et un carmen ou discours rythmé destinés à renforcer le pouvoir magique de la danse. La musique et la danse servaient de lien entre les récitatifs et les additions métriques dont s'accrut le vieux rite étrusque. Le conservatisme romain garda dans la satura la forme primitive d'une incantation mêlée de vers. C'est pourquoi Varron intitule Satura, sa Ménippée mêlée de prose et de vers, et Horace hésite à présenter ses hexamètres comme des saturae. ¶¶ Fasc. 4, nº 160. La Théorie de la césure homérique d'après les vestiges de l'enseignement des anciens [Samuel E. Bassett]. 341-372. Discute les nombreuses hypothèses par lesquelles on a essayé, sans y réussir pleinement, d'expliquer le phénomène de la césure dans l'hexamètre dactylique. Cet examen établit que : 1° la césure n'a pas été reconnue dans la période classique de la littérature grecque; 2° la césure rythmique = pause ou point d'appui qui marque la fin du premier des deux membres (cola) rythmiques ou musicaux, sans tenir compte du sens, ne semble pas un fait démontré qui nous autorise à faire une pareille pause dans la récitation orale des poèmes homériques ; 3° la césure logique ou pause du sens à certaines places préférées du vers n'est pas une césure dans l'acception la plus généralement admise de ce terme aux époques anciennes. C'est une application erronée de ce terme par les rhétoriciens; 4° la césure appartient à la métrique pure et n'a rien à voir avec une pause. Elle constitue un des deux principes fondamentaux qui distinguent la structure de la poésie de celle de la prose. Ces deux principes reposent sur l'opposition qui existe en poésie entre la loi ou l'uniformité, d'un côté, et la liberté ou variété, de l'autre. Le premier de ces principes est représenté par la forme métrique, le second par les mots du poème. Le conflit ou l'accord des deux principes a été désigné sous le nom de césure (Priscien) ou τομή (Eustathius). On a dit souvent que la perfection de l'art consiste à établir l'équilibre entre les deux principes de la loi et de la liberté, de l'uniformité et de la variété. Dans le vers homérique le principe de l'uniformité est représenté par l'emploi d'un seul mètre ; le principe de la variété est mis en valeur par les σχήματα, par la succession des mots courts ou longs, par la rencontre des fins de mots à toutes les places du vers, sauf une seule exception (le 4ᵉ trochée) et finalement la liberté avec laquelle la pensée s'arrête soit à la fin du vers, comme il est naturel, soit dans le vers n'importe à quelle place. L'amour de la liberté, sentiment inné de l'artiste ionien, incline le poète homérique vers la variété, ajoutant ainsi à la beauté de son œuvre. ¶ Mots verbaux en -tor, -ax, -dus, et -ns [Edward W. Nichols]. 373-395. Exemples tirés de Plaute de mots formés sur une racine verbale. Les mots en -tor sont des noms, ceux en -ax, -dus, sont des adjectifs ; ceux en -ns sont des participes et quelquefois des noms ou des adjectifs. Il semble que dans les temps antérieurs à Plaute la variation des fonctions (nom, adjectif, participe) ait été plus grande. ¶ Cicéron et les Poetae novi [Tenney Frank]. 396-415. Dans le temps de la plus haute fortune de Cicéron, nombre de jeunes romains intelligents se jetèrent à vingt ans dans la politique, les uns

du côté du Sénat, d'autres dans le parti de Catilina. Cicéron avait connu beaucoup d'entre eux. Il parle à mots couverts de l'attachement ou de la défection des adulescentuli. Pendant la décade suivante, ces jeunes gens se rangèrent en trois groupes dont Cicéron nomme le premier les poetae novi, le second les Atticistes et le troisième, qui lui fut le plus fidèle dans l'épreuve des jours de Clodius, les Juvenes. L'étude des rapports de Cicéron avec ces jeunes gens éclaire certains passages de ses écrits, lettres ou discours, et certaines épigrammes de Catulle. Il semble que la bande des jeunes gens qui, en politique, se groupèrent autour de Curio entre 61 et 55, les poetae novi représentés par Calvus et Catulle et les Atticistes qui se rangeaient sous la direction de Calvus, furent plus nombreux qu'on ne le pense généralement ; que ces jeunes gens eurent d'étroites relations avec Cicéron, de 59 à la mort des plus importants d'entre eux, et que la différence des opinions littéraires entre eux et Cicéron n'éclata qu'au contact des conjonctures de la guerre civile. ¶ Les signes des déclinaisons et les terminaisons des cas [Edwin W. Fay]. 416-422. Les terminaisons *e* du vocatif, *ie* du datif, *em* et *om* de l'accusatif sont des adverbes locatifs agglutinés. ¶ Le crâne égaré : point de vue nouveau sur Tantrākhyāna, 29 [W. Norman Brown]. 423-430. ¶ Dans les quatre fascicules « Courtes notices » de caractère anecdotique, personnel et humoristique. CR .

Art and archaeology. Vol. VIII. N° 1. Composition de l'espace en architecture [A. Kingsley Porter]. 37-50. Etudie, outre des constructions modernes, la Maison carrée de Nîmes, le Parthénon, les bains de Caracalla à Rome, etc. ¶¶ N° 2. Les vicissitudes d'Athènes [William Hyde Appleton]. 97-108. Revue des principaux monuments d'Athènes et leur sort depuis le ve s. av. J.-C. jusqu'à leur destruction. ¶ Ovide en Bulgarie. 121-122. Une statue d'Ovide érigée à Tomi, devenue Constantza, a été enlevée par les Bulgares, ce qui constitue pour le poète un nouvel exil. ¶¶ N° 6. Une rivale de Pompéi. Ostie, le port de Rome [Guido Galza]. 337-346. Notes sur les ruines principales (11 fig.). E. CH.

Classical Journal (the). Vol. XIV (1918-19). N° 4. Janvier. Les maîtres de la Renaissance [Florence A. Gragg]. 211-223. Procédés employés pour l'enseignement, surtout les Colloquia. Simplicité charmante de ceux de Mathurin Cordier ; valeur de ceux de Vivès. ¶ Théodore Mommsen [Francis W. Kelsey]. 224-236. Vie de Mommsen à l'occasion de son centenaire en 1917. Pour la production intellectuelle, il dépasse probablement tous les professeurs de l'ancien et du nouveau temps. ¶ La désobéissance de Cléarque à Cunaxa [Joseph William Hewitt]. 237-249. Description de la bataille d'après l'Anabase de Xénophon. ¶ L'archéologie en 1917 [George H. Chase]. 250-257. Travaux opérés en Grèce, à Rome, Pompéi, Ostie, Veies. ¶ Survivance de types [Frances Juliette Hosford]. 258-260. César et Arioviste sont remplacés par Foch et les Hohenzollern. ¶ Sur César, B. G. 1, 40,5 [Bernard M. Allen]. 265-266. Sur les 25 emplois de cum avec l'indicatif dans la Guerre des Gaules, 18 sont du type « toutes les fois que ». Exception dans ledit passage « cum videbatur ». ¶ Evénements courants [267-271]. Réunions d'associations philologiques ou de clubs classiques. ¶¶ N° 5. Févr. Le cinquantième meeting annuel de l'American philological association. 273-279. ¶ Jules César dans les Chroniques anglaises [Fred. Stanley Dunn]. 280-294. Histoire fabuleuse de César au Moyen âge. ¶ Arioviste et Guillaume II [B. W. Mitchell]. 295-307. La psychologie des déux personnages est identique. ¶ Le latin de l'avenir [B. L. Ullman]. 308-319. Les étudiants du latin aux Etats-Unis sont montés de 100.144 à 503.985 entre les années 1890 et 1915. Valeur éducative du latin qui est une seconde

langue maternelle. ¶ Quelques récentes bévues étymologiques [James C. Nelson]. 320-325. Critique des erreurs philologiques contenues dans le récent manuel de botanique publié par Gray. ¶ Le jugement de Pâris dans Homère [John A. Scott]. 326-330. Défense du passage Ω 29 regardé comme interpolé par la plupart des éditeurs. ¶ Abiit, excessit, evasit, erupit [Norman W. De Witt]. 331. Les proverbes sont exposés à être mal cités et mal compris. Quintilien, 9, 3, 46 et 77, ne voit aucune gradation dans l'emploi de ces synonymes. ¶¶ N° 6. Mars. L'Académie américaine et les classiques. [337-338]. ¶ Calembours et jeux sur les noms propres [Eugene S. Mc Cartney]. 343-358. Equivoques, noms à double entente en latin et en grec. Paronomases ; noms propres et impropres, noms traduits du grec, etc. ¶ Le mythe d'Io vu à la lumière de la vieille conception arienne de la Terre [William Fairfeld Warren]. 358-370. ¶ La valeur des traditions relatives aux vieux rois de Rome [William Ridgeway]. 371-382. Un nouvel examen des textes et les résultats des découvertes archéologiques faites depuis 50 ans portent à rejeter les théories de Mommsen sur les rapports ethniques des patriciens et des plébéiens, l'origine du système monétaire de Rome, l'unité d'impôt sous la constitution de Servius et la provenance des Etrusques. ¶ Notes. Sur l'Odyssée XIV, 138-147 [Samuel E. Bassett]. 385-386. Nouvelle interprétation. ¶ Evénements courants. 387-390. ¶¶ N° 7. Avril. L'ordre des mots en latin [B. L. Ullman]. 404-417. L'adjectif emphatique se place plutôt avant le nom ; le non-emphatique après. ¶ L'origine du forum romain [Norman W. De Witt]. 433-440. Le forum n'est pas la plus vieille place de l'assemblée et des affaires ; c'est au Cermalus du Palatin et au Comitium du Quirinal qu'il faut placer le centre primitif de la vie romaine. ¶ Notes diverses et événements courants. 446-453. ¶¶ N° 8. Mai. Athènes au temps de Périclès était-elle aristocratique [Larue Van Hook]. 472-497. Les conceptions aristocratiques de Platon et Aristote ne peuvent pas être considérées comme le reflet de la situation athénienne de leur temps. Il serait absurde de proclamer parfaite la démocratie athénienne de l'âge de Périclès. La démocratie athénienne n'a été parfaite à aucune époque, mais Athènes était plus démocrate et moins aristocrate du vivant de Périclès qu'on ne l'affirme généralement. ¶ Rythme contre rime [Karl P. Harrington]. 513-524. Comment reproduire en anglais le rythme original latin de l'antiquité ou du moyen âge. ¶ Notes. Sidon et les Sidoniens dans Homère [John A. Scott]. 525-526. L'emploi du terme sidonien comme un équivalent de phénicien prouve seulement qu'Homère dépeint les conditions existantes avant l'an 677. ¶ César VI, 23 [H. A. Sanders]. 527-528. Commentaire fourni par Grotius, de jure Belli et Pacis II, 15,5, note sur la rapacité germanique. ¶¶ N° 9. Juin. Gouvernement représentatif dans les anciennes constitutions [Tenney Frank]. 533-549. Freeman leur dénie absolument, mais certaines villes grecques en avaient conçu le plan. Les conciles provinciaux mirent la formule à exécution. Finalement les conciles de l'Eglise adoptèrent l'organisation des conciles païens et il n'est pas improbable que c'est là l'origine des parlements institués dans les Etats modernes. ¶ Rome et ses peuples sujets [G. A. Harrer]. 550-556. La protection contre les invasions, la défense de luttes civiles dans les cités ou entre les cités, le sentiment de la sécurité, la prospérité économique, combinées avec la politique romaine de ne pas entraver les pratiques de vie locales, firent que les sujets vécurent contents sous les lois romaines. ¶ La ressemblance structurale de l'Iliade et de l'Odyssée révélée par le traitement des destins subis par les héros [Samuel E. Bassett]. 557-563. Il résulte de cet examen qu'un seul poète est l'auteur des

deux poèmes ; une grande pensée plane sur l'Iliade et l'Odyssée. ¶ In memoriam. Edward Bull Clapp [James Turney Allen]. 564-565. Professeur de grec à l'Univ. de Californie, mort à Berkeley le 7 févr. 1919. — Teresio Rivoira [A. W. van Buren]. 566-567. Savant connaisseur de l'art byzantin et médiéval, mort à Rome le 3 mars 1919. — Kirby Flower Smith. 1862-1918 [G. J. Laing]. 567-569. Prof. de grec et de latin à l'Univ. Johns Hopkins de Baltimore. ¶ Evénements courants. 578-580.

Vol. XV, nº 1. Oct. 1919. Le classical club comme un agent d'éducation [Anna P. Mac Vay]. 30-36. ¶ Notre besoin des classiques [John Finley]. 37-41. ¶ L'expérience des études latines au profit de l'anglais [Mary C. Robinson]. 42-49. ¶ Notes. Latin et [télégraphie] sans fil [W. Sherwood Fox]. 50-52. Famianus Strada, jésuite mort à Rome en 1649, dans ses Prolusiones academicae, imite Virgile, Ovide, Lucrèce, Lucain et Stace. Dans le style de Lucrèce, il enseigne à ses élèves la manière de communiquer avec les amis absents, comme s'il avait prévu les inventions de la science moderne. ¶¶ Nº 2. Nov. La mer dans la poésie latine [Mona P. Hodnett]. 67-82. Epithètes variées données par les poètes à la mer, qui leur inspire généralement de la terreur. ¶ La seconde phase de la bataille de Cunaxa [Joseph William Hewitt]. 83-93. Discussion du témoignage de Xénophon. Il restait probablement très peu de l'infanterie perse en face des Grecs pendant la seconde phase de la bataille. ¶ Quelques statistiques des formes de verbes grecs [Frank Egleston Robbins]. 101-108. Tableaux indiquant les formes des verbes, avec le nombre des exemples et le pourcentage, pris dans 10 pages d'Homère, d'Euripide, d'Hérodote, de Démosthène, de Platon et 20 pages de Xénophon. — Tableau 2. Les 24 formes de verbes les plus employées dans ces mêmes textes. ¶ Citations familières, une suggestion [F. N. Scott]. 109-115. Les beaux passages doivent se graver naturellement et sans effort dans la mémoire des élèves. ¶ Pour accroître l'étude du latin [A. W. Burr]. 116-119. ¶¶ Nº 3. Déc. Les lois romaines dans la vie et l'éducation modernes [Albert R. Crittenden]. 148-154. ¶ Même sujet [Joseph H. Drake]. 155-162. ¶ La multiplication des mots empruntés au latin dans les discours américains d'aujourd'hui [Louise Pound] 163-168. Les neutres comme curricula, data insignia sont employés comme mots féminins singuliers ; les pluriels alumni, nuclei comme au singulier, etc. ¶ In memoriam. Francis John Haverfield [A. W. Van Buren]. 109-112. Prof. d'histoire ancienne à l'Université d'Oxford, mort le 1er octobre 1919. ¶ Notes. Une illustration moderne de Cicéron, Catil. 1 [E. T. M.] 173. Peinture ornant le hall du sénat à Rome. ¶ Sur une traduction du quatrain de Virgile : Sic vos non vobis [F. J. Miller]. ¶ Evénements courants. 182-183. ¶ Comptes rendus de livres nouveaux. 184-192. E. Ch.

Classical philology. Vol. XIV. Nº 1. Janvier. Mots employés pour signifier bataille, guerre, armée, soldats [Carl D. Buck]. 1-19. Recherches des expressions fournies par les langues anciennes et modernes. ¶ Παραγραφή et arbitrage [George Miller Calhoun]. 20-28. La paragraphè pouvait être produite avec un arbitre avant le jugement arbitral ; l'arbitre avait le droit de refuser sans délai une paragraphè évidemment évasive ; une paragraphè soit produite avec le magistrat instructeur avant le rapport, soit plus tard avec l'arbitre, suivait le cours habituel de l'arbitrage. ¶ Sur l'usage fait par Alde de ses manuscrits des Lettres de Pline [Elmer Truesdell Merrill]. 29-34. Keil porte un jugement sévère sur Alde qui, en 1508, au lieu de suivre l'autorité de son fameux ms. de Paris, aujourd'hui perdu, y aurait substitué ses propres conjectures. Un exemplaire de la Bodleienne, de la main de Guillaume Budé, fournit des leçons dudit ms. perdu, ce qui nous

permet de vérifier les procédés employés par Alde. En somme beaucoup des corrections d'Alde sont excellentes, mais il se servait des mss. assez légèrement. Au meeting de l'Amer. phil. ass. de 1915, Loew et Rand ont annoncé que la bibliothèque de Pierpont Morgan possède six feuillets en onciale d'un ms. des Lettres de Pline, lesquels pourraient être un reste du Parisinus. C'est une question très difficile à résoudre. ¶ Références dans Plaute et Térence aux pièces, acteurs et dramaturges [Charles Knapp]. 35-55. En réunissant les passages où Plaute et Térence rappellent au public qu'il se trouve au théâtre, on apprend beaucoup sur les représentations de l'antiquité. ¶ Le nombre trois mystérieux, mystique, magique [Emory B. Lease]. 56-73. En considérant le 3 symbolique de tous les peuples, on peut conclure que son usage est dû à trois causes principales : aux conceptions primitives, aux spéculations philosophiques de Pythagore, Aristote, etc., enfin à la conception de la Sainte Trinité. ¶ La columna rostrata de C. Duillius [Tenney Frank]. 74-82. Tandis que Ritschl et Mommsen y voient une invention des antiquaires de l'Empire, Wölfflin prétend que nous avons une bonne copie de l'original du IIIe siècle, dans laquelle les restaurateurs auraient introduit des formes archaïques pour compléter les passages illisibles. Un nouvel examen grammatical prouve qu'il reste beaucoup du texte original. ¶ Notes et discussions. Apollodore contre Phormion, assaut criminel [Robert J. Bonner]. 83-84. Question de droit grec. ¶ Sur le Cratyle de Platon 389 D [Paul Shorey]. 85. Le texte du ms. ἀγνοεῖν, qu'on a voulu corriger, peut se défendre. ¶ Note sur Laudiceni, Plin. Epist. 2, 14,5 [James E. Dunlap]. 85-87. Laodiceni peut avoir été prononcé chez les Romains Laudiceni. Le peuple regardait ce mot, moitié sérieusement, moitié plaisamment, comme un composé de laus et dico. Laudi-di-ceni réduit à Laudiceni. ¶ Sur la stèle du forum [Tenney Frank]. 87-88. Provenant du pays des Etrusques, on doit lui reconnaître une date antérieure à l'an 509. Il semble qu'elle soit un reste de l'occupation Etrusque à Rome, et cela prouverait que même sous l'occupation les Romains continuèrent d'employer leur langue. ¶ In memoriam. Kirby Flower Smith [Wilfred P. Mustard]. 95-96. Professeur de latin à l'Université John Hopkins, décédé à Baltimore le 6 déc. 1918. Editeur de Tibulle. ¶¶ N° 2. Avril. Scheria-Corcyra. II [A. Shewan]. 97-107. Nous connaissons beaucoup mieux la géographie ancienne de la Méditerranée que du temps de Mure. Une longue période de la civilisation crétoise nous a été révélée par les fouilles de Knossos. Rien ne s'oppose à ce qu'Homère lui-même ait visité Corcyre et tout ce qu'il en dit peut être réel. ¶ Les antécédents de la comédie hellénistique. VI [Henry W. Prescott]. 108-135 < cf. Class. phil. XIII, 1918, p. 113-137 ou R. des R. XLIII, 1919, 83,33-92,23 >. La comparaison d'Euripide avec la Comédie nouvelle conduit à des résultats décevants. Il faut passer en revue tous les phénomènes les plus compliqués pour éviter une dangereuse solution, trop générale. La pratique présente, fondée sur la théorie d'Euripide, est traitreusement aisée. Nous mesurons toutes les pièces de Plaute et de Térence sur le patron des Epitrepontes de Ménandre, et d'après les vingt-six pièces des deux comiques latins, nous voulons nous prononcer sur les auteurs Grecs qu'ils ont imités. C'est un procédé très dangereux. ¶ Quelques textes sur l'antiquité relative des poésies homériques [John A. Scott]. 136-146. I. Un infinitif éolien avant la diérèse bucolique. II. L'emploi adjectival de οὐδέν. III. L'hiatus dans la diérèse bucolique. IV. Noms abstraits. ¶ La méthode d'Arrien dans l'Anabase [R. B. Steele]. 147-157. Arrien déclare avoir pris ses matériaux dans Aristobule et Ptolémée, mais il y ajoute souvent sa manière de voir les événements.

Examen des divers éléments : I. Partie historique. D'autres écrivains que les deux cités ont été consultés par Arrien. II. Partie critique. Clitarque et le Logos ont été mis parfois à contribution. Enfin Árrien se livre à des commentaires de son cru. ¶ Le développement du système d'irrigation en Egypte [W. L. Westermann]. 158-164. Renseignements nouveaux fournis par les papyrus. Travaux exécutés sous Auguste et sous l'empereur Probus. ¶ Sur δέ γε en réplique [Paul Shorey]. 165-174. Les grammairiens et les éditeurs n'ont pas assez attiré l'attention sur l'emploi de ces deux particules réunies. Il est arrivé parfois qu'on a voulu corriger δέ τε, ce qui est une ineptie. Platon, les poètes, les orateurs attiques en offrent de nombreux exemples. ¶ Notes et discussions. Une allusion historique expliquée [Arthur Stanley Pease]. 175-177. Cicéron, de cons. 2,26-35. Explication des mots lapsu vetusto. ¶ Anthologie palatine XV, 23 [W. D. Woodhead]. 177. Saumaise affirme avoir trouvé cette pièce « in vetustis membranis ». Il s'agit d'une méditation de Marc Aurèle. ¶ Ovide, Metam. I, 192-198 [Keith Preston]. 178. Il y a là une ingénieuse adaptation de l'appel traditionnel des socii, qui n'ayant pas le droit de cité, ont droit à la protection romaine. ¶¶ N° 3. Juillet. Constructions grecques et latines en accord tacite [Eugène S. Mc Cartney]. 185-200. I. Adjectifs, p. ex. suo solius periculo. — II. Participes, p. ex. nomen meum absentis, meas praesentis preces. — III. Noms, p. ex. tuum hominis simplicis pectus ; nostrum erilem filium. — IV. Pronoms, p. ex. quod est cuiusque maxime suum. — V. Datif déterminant un adjectif, p. ex. serviat suo sibi patri ; suus cuique favor. — VI. Pronoms relatifs, p. ex. in Italia servili tumultu, quos tamen aliquid usus ac disciplina sublevarent. Toutes ces constructions ne sont pas anormales, le génitif de possession suffit à les expliquer. ¶ La Παλινῳδία de Cicéron [Catharine Saunders]. 201-215. Début de la lettre à Atticus IV, 5, 1, écrite d'Antium en l'an 56. Examen des différentes explications proposées. Cicéron avait composé cette Palinodie, qu'il qualifie lui-même de turpicula, sur les instances de Quintus et l'ordre de Pompée de cesser son opposition à César et de ne prendre aucune part à la question campaniennue jusqu'au retour de Pompée. ¶ Versus tetracolos [Samuel E. Bassett]. 216-233. Les grammairiens latins appellent ainsi des hexamètres formés de quatre mots, comme : Saltantis satyros imitabitur Alphesiboeus. Les vers analogues ne sont pas rares dans Homère. Statistique des exemples fournis par Homère, Hésiode, les poètes bucoliques, etc. ¶ La coïncidence de l'accent avec l'ictus dans Plaute et Térence [E. H. Sturtevant]. 234-244. Affirmée par la plupart des philologues modernes, niée par quelques-uns, cette théorie peut se défendre. Il est impossible de dénier à l'accent latin un élément d'appui. ¶ Etymologies grecques et latines [Francis A. Wood]. 245-272. Etymologies de 93 mots grecs ou latins, notamment le développement du latin *b*, *p*, *m* + *u*, du latin *-du*, *-tu* ; perte apparente de *u* après *d*, *t*, *s*. ¶ Couleur locale dans le Catiline de Ben Jonson et souci historique dans cette pièce [Lynn Harold Harris]. 273-283. Salluste, Cicéron, Lucain, etc. ont été suivis avec soin par le poète anglais. ¶ Notes et discussions. Sur Thucydide I, 77,1 [Robert J. Bonner]. 284-286. Explication du mot φιλοδικεῖν. ¶ Sur la date du livre I de Lucrèce [Tenney Frank]. 286-287. Munro en fixe la date à l'an 59. L'année 57 semble la plus probable pour la composition du proemium. ¶ Caelianum illud. Cicéron, Att. X, 15,2 [Id.]. 287-289. Il est très vraisemblable que le complot de Cicéron au mois de mai avait pour base un avis bien clair qu'il avait reçu de Caelius en janvier et de Curion en avril. ¶ Note sur Euripide, Troade 423-426 [Paul Shorey]. 289-291. Interprétation. ¶ Correction à l'article δέ γε [Id.] 291. Dans l'art. plus haut (n° 1), rectifier

qu'il y a aussi dans Aristote des exemples de ces particules réunies. ¶¶ N° 4. Octobre. L'importance de l'hellénisme au point de vue de la philologie indienne [Walter Eugene Clark]. 299-313. Preuves des relations entre l'Inde et l'Occident dès le premier siècle av. J.-C. ¶ Le premier monnayage romain [Tenney Frank]. 314-327. I. Ostie et la première émission de bronze. Mommsen acceptait la tradition romaine suivant laquelle Servius Tullius aurait frappé des cuivres estampés pour échanger les marchandises et pensait que le premier monnayage remontait au ve siècle. Depuis, Haeberlin fait descendre aux environs de l'an 335 les premières monnaies de Rome. Le plus vieux bronze connu semble se rapporter à la capture de la flotte d'Antium en 338 av. J.-C. Or, d'après les découvertes récentes, il est probable qu'Ostie a été colonisée entre 358 et 349 ; alors les plus vieilles monnaies avec le symbole de la proue où l'on reconnaissait, par pure conjecture, une allusion à la flotte d'Antium, sont plus probablement des souvenirs de la colonisation d'Ostie. II. Le monnayage de la République romaine était-il monométallique? De 340 à 150, contrairement à l'opinion courante, la monnaie de Rome était bimétallique, cuivre et argent. ¶ Noms abstraits dans Homère [George Melville Bolling]. 328-337. Défense de Maurice Croiset contre les critiques de Scott. ¶ Magistrats athéniens et procès spéciaux [George Miller Calhoun]. 338-350. Nouvelle étude de la Paragraphé. On peut observer que le système de plaidoirie des Athéniens soutient bien la comparaison avec les systèmes établis par nos codes de procédure modernes. ¶ Listes de pertes athéniennes [Gertrude Smith]. 351-364. Recherche, surtout d'après les listes du C. I. A. I, 432-462, du nombre des Athéniens morts en guerre pendant une bonne période du ve siècle; des pertes faites par les Athéniens dans la guerre de Péloponnèse d'après Thucydide. ¶ L'expulsion des Juifs de Rome sous Tibère [Elmer Truesdell Merrill]. 365-371. Nouvelle étude des décisions prises par Tibère en l'an 19. ¶ La coïncidence de l'accent avec l'ictus dans les poètes dactyliques romains [E. H. Sturtevant]. 373-385. Si les poètes dactyliques ont soin d'assurer l'harmonie de l'accent et de l'ictus dans les deux derniers pieds, ou s'ils recherchent certaines relations entre l'accent et l'ictus dans certaines parties du vers, il s'ensuit que l'accent et l'ictus réunis constituent un appui. L'accent latin, à l'époque classique aussi bien que dans la période archaïque, était en partie un accent d'appui ¶ Notes et discussions. Un lieu commun populaire [G. C. Scoggin]. 387-389. Recherche sur la source d'un distique latin attribué à tort à Robert Burton. ¶ Le diaphragme et l'idéal grec ou la perfidie des traductions [Grace Harriet Macurdy]. 389-393. Critique d'une publication de Mrs. Diana Watts : The Renaissancé of the greek Ideal ; cette savante traduit φρένες par diaphragme. ¶ Note sur Metrodore, frag. I [Paul Shorey]. 393-394. Dans le fragment cité par Cicéron, Acad. pr. 2, 23, 73, corriger ὅ en ἅ. E. Ch.

Harvard studies in classical philology. Vol. XXX. Collations des manuscrits d'Aristophane [John Williams White et Earnest Cary]. 1-36. Relevé des variantes pour les Guêpes. ¶ Cérémonies du couronnement impérial aux ve et vi^e siècles [A. E. R. Boak]. 37-48. Les proclamations de Léon Ier, d'Anastase, de Justin Ier, de Léon II, de Justinien. ¶ La structure rhétoricienne des encomia de Claudien [Lester B. Struthers]. 49-87. Aphthonius (Rhet. gr. ed. Spengel, II, 36 sq.) a énuméré les parties dont doit se composer un éloge. Claudien a suivi ces règles. ¶ Les vendeurs d'édits dans les Oiseaux d'Aristophane et les politiciens professionnels d'Athènes [Carl Newell Jackson]. 89-102. Critiques faites par le poète des rhéteurs et des politiciens. ¶ La poésie de Virgile jeune [Edward Kennard Rand]. 103-185.

Poèmes mineurs attribués à Virgile : Culex, Catalepton, Priapea, Epigrammata, Ciris, Aetna, le poème épique sur l'histoire romaine, Copa, Moretum, Dirae, Lydia. L'étude de ces pièces nous permet de mieux comprendre le développement de l'art de Virgile. E. Ch.

Memoirs of the American academy in Rome. Vol. 3. La tombe Bernardini [C. Densmore Curtis]. 9-90. Pl. 1-71. Découverte en 1876 à Palestrina, cette tombe étrusque renferme une foule d'objets dont ce mémoire fournit le catalogue : plaque rectangulaire en or, fibule serpentine en or, portant le nom de Manios et quelques mots en étrusque, franges en fil d'argent, miroirs et coupes avec monuments figurés, objets en ivoire, en bronze, etc. ¶ Praxias [E. Douglas van Buren]. 91-100. Pl. 72-75. Renseignements sur Praxias, élève de Kalamis, suivant Pausanias. Mais comme il est impossible qu'un sculpteur, dont la grande activité s'étend de 466 à 430 av. J.-C., ait étudié sous un maître qui vivait cent ans plus tôt, il faut admettre la correction proposée par Homolle et voir dans Praxias un disciple de Callimaque. Le style de ce sculpteur, nous pouvons l'étudier dans les œuvres de Callimaque, dont nous avons plusieurs spécimens. ¶ Travaux de l'Ecole américaine des Beaux-Arts. Pl. 76-91. Œuvres des architectes, sculpteurs et peintres américains envoyées de Rome chaque année, suivant le règlement de l'Ecole. E. Ch.

Transactions and Proceedings of the American philological association. Vol. XLVII (1916). Notes sur le Rhésus [William N. Bates]. 5-11. Le Rhésus attribué à Euripide produit moins d'effet à la lecture que sur la scène; néanmoins il faut en reconnaître l'authenticité. ¶ Sujet et Prédicat [Leonard Bloomfield]. 13-22. Etude des types pluit, beatus ille, domus struitur. ¶ Suétone et les campagnes germaniques de César [Monroe E. Deutsch]. Suétone semble être en contradiction avec tous les autres historiens quand il affirme que César, après avoir construit un pont, inflige aux Germains de très grandes défaites. Les mots « ponte fabricato » sont peut-être une interpolation. ¶ Municipia fundana [Jefferson Elmore]. 35-42. Cornelius Balbus était accusé d'avoir pris illégalement le titre de citoyen romain, parce que sa cité natale, Gades, n'était pas un municipium fundanum. Cicéron, en le défendant, explique l'expression fondus fieri ou populus fondus fieri. La cité de cette catégorie pouvait participer à toutes les lois de Rome (passées et futures) qui se trouvaient être dans son intérêt. César aurait voulu abolir le système des fundi. ¶ Sur le Catalepton II de Virgile [Henry Rushton Fairclough]. 43-50. Explication d'un texte très incertain. Il semble que le poète critique plutôt certains usages grecs que des usages latins. Le Cimber en question, T. Annius Cimber, était fils de Lysidicus. Fils de Grec, il était sans doute affranchi. On peut supposer qu'il représentait à Rome la rhétorique grecque. ¶ Plan et caractère dans la tragédie grecque [Augustus Taber Murray]. 51-64. D'après le chap. VI de la Poétique d'Aristote, le plan ou l'action est l'âme de la tragédie, les caractères ont une importance secondaire. Discussion de cette théorie. ¶ Philologie comparée et les classiques [Carl Darling Buck]. 65-83. Collaboration nécessaire entre la philologie classique et la philologie comparée. ¶ H Ὀλολυγών, en quoi consistait-il? [Samuel Grant Oliphant]. 85-106. On croit généralement que c'est le cri de la grenouille mâle. En traduisant le vers d'Aratus, Cicéron emploie le mot acredula, où l'on reconnaît un oiseau (alouette) ou une chouette. En résumé, le mot ὀλολυγών a été employé d'abord comme onomatopée pour l'appel de la grenouille mâle, comme nom donné à la grenouille mâle elle-même ; par extension métaphorique, ce mot peut noter une personne passionnée d'amour, même la passion

érotique et une personne stupide ou folle. ¶ La monophtongization du latin ae [Edgar H. Sturtevant]. 107-116. On peut en tracer ainsi l'histoire : le changement orthographique de ai en ae dans la 1re moitié du second siècle av. J.-C. reflète un changement du 2e membre de la diphtongue partant d'un i fermé (comme l'italien mai) pour aboutir à un son plus ouvert approchant de l'e (comme l'anglais aisle). Dans certaines parties du Latium ai devint ē aux temps préhistoriques et cet ē rustique fit son chemin dans le latin urbain en quelques pays, par ex. sepes et fenum. La monophtongization du latin ae prêta à la confusion avec ë ouvert ; elle commença dans le sud de l'Italie et à Rome dès le Ier siècle av. J.-C. et fit son chemin dans le langage probablement au IIe s., en tous cas avant le IVe. ¶ Trois, nombre magique dans la littérature latine [Eugène Tavenner]. 117-143. Emploi du nombre trois à propos des travaux de ferme, des animaux nuisibles, du mauvais œil, de l'amour, de la magie médicale. ¶ Quelques obscurités dans l'assibilation de ti et di devant une voyelle en latin vulgaire [Albert E. Carnoy]. 145-152. Le témoignage des grammairiens latins et des inscriptions établit qu'au IIe et IIIe s. de notre ère, ti se prononçait si. L'évolution phonétique de ces syllabes doit s'étudier suivant les principes posés par A. Meillet. ¶ Adjectifs composés dans la vieille poésie latine [Cornelia C. Coulter]. 153-172. Liste de mots composés suivant que le second élément est nominal ou verbal. Comment ont procédé Cicéron, Lucrèce, Catulle, Virgile ? En employant le vocabulaire de leurs prédécesseurs. Avant l'époque littéraire, les Latins composaient des épithètes avec une grande facilité ; l'introduction du vers hexamètre par Ennius augmenta le nombre des adjectifs à forme dactylique comme laniger, doctiloquus, bellipotens, etc. ¶ L'origine de la Tragédie grecque à la lumière de la technique dramatique [Donald Clive Stuart]. 173-204. Théories de Ridgeway, Gilbert Murray (dans l'ouvrage : Themis, de miss Jane Harrison] et Cornford. Il est impossible de dériver la tragédie des pratiques rituelles qui peuvent aider à tracer l'évolution de la comédie, parce qu'il existe trop de divergence dans la technique dramatique entre les deux formes de drame. Le seul rituel qui puisse expliquer la construction technique de la tragédie grecque est le rituel du culte rendu aux héros défunts. ¶ Idiome illogique [Paul Shorey]. 205-234. Dans toutes les langues, il y a des expressions illogiques comme dans les restaurants français qui offrent des « bifteck de mouton ». ¶¶ Vol. XLVIII (1917). Ce que Pétrarque doit au Libellus de Catulle [Duane Reed Stuart]. 3-26. Passages de Pétrarque semblant établir qu'il avait lu un exemplaire de Catulle. ¶ Le déclin du nationalisme sous l'Empire romain [Clifford H. Moore]. 27-36. Le mot « nationalisme », quand on parle de l'antiquité, a un sens assez limité. Chez plusieurs peuples méditerranéens, spécialement en Italie et en Grèce, l'unité nationale était la cité : Athènes, Rhodes, Rome, etc. Pourquoi le sentiment national diminua-t-il chez les sujets de Rome ? La conquête romaine amoindrissait l'indépendance et le pouvoir local des cités ; la forme du gouvernement imposé tendait à diminuer le sentiment de la communauté. Cependant à la fin de l'Empire, alarmé par les progrès du christianisme, l'esprit national eut une sorte de renaissance. ¶ Quelques aspects du traitement de l'ingratitude dans la littérature grecque ou anglaise [Joseph William Hewitt]. 37-48. Comparaison de l'Œdipe à Colonne avec King Lear. Le fils d'Œdipe est accusé d'impiété, de vilenie, d'ambition, mais non d'ingratitude. ¶ Tenuis et media [Edgar H. Sturtevant]. 49-62. Rien n'est plus confus que les termes employés pour exprimer les ordres des muettes : l'Allemagne n'adopte pas le vocabulaire de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique. Témoignages

des grammairiens latins. Exemples tirés du byzantin et du grec moderne. ¶ La césure hephthémimère dans l'hexamètre grec [Samuel E. Bassett]. 85-116. Les Cynegetica et les Halieutica qu'on attribuait jadis à un seul poète, Oppien, sont supposés de deux poètes différents, à cause d'une divergence sérieuse dans l'emploi des césures. La césure hepht. est une césure subordonnée. Les hymnes homériques et la poésie hésiodéenne présentent à peu près autant d'exemples de césure hepht. que les vers d'Homère ; Hésiode cependant en use davantage. Dans l'emploi des clausules grammaticales après ladite césure, c'est Homère qui offre la plus grande variété. ¶ Horace sur la nature de la Satyre [B. L. Ullman]. 111-132. Etude de la 4e Sat. d'Horace. ¶¶ Vol. XLIX (1918). Sur l'authenticité de l'Hercules Oetaeus [Arthur Stanley Pease]. 3-26. La répétition d'un même membre de phrase n'est pas rare chez Sénèque; on en trouve 98 cas dans l'Herc. furens, 46 dans Troad., 26 dans Phœn., 42 dans Medea, 52 dans Phaedra, 49 dans Oedipus, 45 dans Agamemnon, 45 dans Thyestes. Dans l'Herc. Oeteus, comme ailleurs, le poète s'est reproduit lui-même quand il voulait rendre la même pensée ; un imitateur n'aurait pas agi si franchement. ¶ L'accusatif d'exclamation : de Lucrèce à Ovide [Roy C. Flickinger]. 27-40. Exemples de Lucrèce, Catulle, Virgile, Horace, Ovide, Tibulle. Table statistique relevant les exemples d'accusatifs avec edepol, hercle, ecastor, o, heu, eugae, vah, ah, me miserum. ¶ Les prétendants de Pénélope [Samuel E. Bassett]. 41-52. Il n'est pas évident que l'Odyssée entière ne reconnaissait pas la présence de 108 prétendants, chiffre donné par Télémaque à son père. A cause de la difficulté de manier autant de dramatis personae, le poète concentre son attention sur les douze princes d'Ithaque et en fait les complices d'Antinoüs dans leur entreprise de renverser la dynastie des Arceisiadae. Quant à la tuerie, il faut lui appliquer la loi de narration continue exposée par Zielinski. Si le meurtre des prétendants est inférieur à l'entreprise d'Hector, il offre cependant de grandes ressemblances avec cet épisode. ¶ Auguste épistolier [Ella Bourne]. 53-66. Considérations sur la correspondance d'Auguste, dont on connait, au moins par leur titre, douze lettres officielles. ¶ Le fermier romain et la lune [Eugène Tavenner]. 67-82. Avant toute apparition de la littérature latine, le fermier romain a établi son calendrier sur la rotation de la lune. Pour semer, labourer, récolter, on consulte la lune, témoins Varron, Pline, Columelle. ¶ Les comparaisons dans la poésie épique latine [R. B. Steele]. 83-100. Elles débutent par : Qualis, velut, ceu ou haud aliter, haud secus. Il n'est pas impossible que l'œuvre d'Ennius ait suggéré ces comparaisons à Virgile; Macrobe nous affirme que Virgile a imité les vieux poètes qui eux-mêmes avaient imité Homère. Virgile, à son tour, puisant ses modèles dans Homère, est devenu une source pour les poètes qui l'ont suivi. ¶ La nature réelle de la dissimilation [Albert J. Carnoy]. 101-113. ¶ Deux mille ans de traduction latine d'après le grec [Dean P. Lockwood]. 115-129. Depuis la traduction de l'Odyssée par Livius Andronicus, jusqu'aux versions des humanistes de la Renaissance, après les adaptations d'Aristote au moyen âge, on ne peut qu'admirer la vitalité du grec et l'utilité de la langue latine. ¶ La synthesis des Romains [Ethel Hampson Brewster]. Recherches sur ce vêtement dont parle souvent Martial. C'était un habit de luxe qui ne se portait pas avec la toge, mais la remplaçait. ¶ Lucrèce, étudiant de la religion romaine [George Depue Hardzsits]. 145-160. Lucrèce met en vers latins les doctrines de ses modèles grecs ; son poème correspond point pour point à la pure théologie épicurienne, connue par ailleurs. Epicure étant opposé à la divination, c'est incidemment que Lucrèce men-

tionne le collège des augures. Sur les prêtres fétiaux, il a laissé un passage poétique et d'une grande beauté. Quant aux pontifes, aux Vestales, il n'en a cure. En fait de dieux à noms romains, il ne cite que Venus, Neptunus Ceres, Liber, Summanus, Flora, Volturnus, Saturnus, Matuta, Faunus et Jupiter. Encore n'est-ce pas la Vénus italienne, mais la grecque Aphrodite, qu'il invoque en tête de son poème. X.

FRANCE

Annales de l'Université de Grenoble. T. 31, n° 1 (1er et 2e trim. 1919). L'inaliénabilité dotale et la Novelle 61 [Pierre Noailles]. 161-218. Suite et fin. En définitive, la liberté de la renonciation n'est abolie d'abord, puis rétablie, limitée que pour le fonds dotal. Pour le reste de la dot et de la fortune du mari, elle subsiste entière. Et ainsi s'atténue en pratique le reproche traditionnel adressé à Justinien d'avoir ruiné le crédit des hommes mariés par les garanties qu'il accorde à la femme.

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques. 1917. 2e livr. Rapport sur les fouilles exécutées en 1916 par le service des monuments historiques de l'Algérie [A. Ballu]. 206-300. I. Dép. d'Alger. A Rapidum on a trouvé un important fortin. A Tipasa on a dégagé le côté sud du forum, plusieurs constructions, découvert 36 amphores à deux anses à panse cylindrique terminée en pointe. A Cherchel on a trouvé à quelques mètres de l'angle nord-est du théâtre antique un magnifique torse de marbre, du plus grand intérêt au point de vue de l'ornementation, de la statuaire et de l'archéologie. Avec l'Apollon découvert en 1910, le musée de Cherchel possède les deux plus belles pièces de sculpture de toute l'Algérie. On a trouvé encore un beau buste nu, un fragment de statue de femme drapée, un bas-relief en marbre blanc fort intéressant figurant la partie antérieure d'un sphinx ailé à tête de femme et à poitrail de cheval. La statue d'Apollon a été installée dans le musée. On a trouvé les noms des propriétaires de cette belle œuvre d'art. II. Dép. d'Oran. A Mina on a mis à jour des pierres tombales, des colonnes, des chapiteaux, des jarres. L'emplacement de cette cité devait se trouver sur le contrefort qui domine la ligne ferrée de Tiaret, dont la pente regarde l'ouest. III. Dép. de Constantine. A El-Aria, Solignac et Bosco ont effectué une série de recherches sur les dessins rupestres de la commune du Kroubs, qui représentent des figures humaines, des animaux, des bandes de points dont on ignore la signification. A Khamissa, au sud-ouest du forum novum on a découvert un sanctuaire contenant un grand nombre de stèles ou ex-voto des plus intéressants. C'est à l'ouest du forum novum qu'est le monument le mieux conservé de cette région ; il comprenait des boutiques et des thermes, avec des inscriptions. En faisant les fouilles, on a trouvé divers torses et fragments de statues, des stèles dont une d'un intérêt de premier ordre représentant le Bon Pasteur et l'agneau ; et d'autres représentant divers personnages, prêtres païens ; des lampes chrétiennes dont l'une très belle avec personnage costumé à la byzantine. On a déblayé des fragments de voies ; achevé le déblaiement de la maison du magistrat, celui des grands thermes qui couvraient une superficie de plus de 700 mq. ; on y a trouvé des mosaïques et des inscriptions. A Lambèse, on a dégagé des latrines, une importante construction comprenant au moins vingt divisions ; on a continué le dégagement des thermes contenant une statue d'Esculape. A Djemila on a déblayé sept voies, une jolie fontaine-château d'eau, une sorte de pyramide conique ; on a continué le dégagement des bains. Le forum du capitole où l'on a également fouillé

est d'environ un siècle plus ancien que celui du sud de la ville; on doit donc considérer cette place capitoline comme le vrai forum du Cuicul. On a, sur la demande de M. Cagnat, observé à des dates déterminées l'angle obtenu par la direction du soleil levant avec l'axe longitudinal du temple de Jupiter. On a trouvé un certain nombre de mosaïques qui ne manquent pas d'intérêt. A Timgad on a dégagé des voies, découvert des maisons, des mosaïques dont l'une présente le fleuve inconnu Vamaccura. ¶ Le sphinx de Cherchel [H. de Villefosse]. 301-305; pl. Le visage féminin du monstre offre un type de beauté remarquable. Cette sculpture est particulièrement digne d'intérêt et mérite un examen approfondi. ¶ Inscriptions latines découvertes en Algérie [Gsell]. 309-348. A Hippone, Guelma, Zarouria, Taoura, Ksiba, Khamissa, Mdaourouch, Henchir-Khera-Selisla, Youks, Tébessa, Henchir-Kissa, Henchir-bou-Skikine, Philippeville, El-Meraba, Constantine, Le Hamma, Mechta-el-Hanacher, dans une grotte du djebel Taya, à Announa, dans une grotte d'Ez-Zemma, à Aïn-Foua, Oudjel, Azziz-ben-Tellis, Djemila, Ksar-Sbéhi, Sidi-Embarek, Mechta-er-R'dir-Abiod. ¶¶ Marques céramiques carthaginoises, grecques et romaines, trouvées à Carthage [Icard]. 349-358.

¶¶ 1918. 1re livr. Inscription grecque de Marseille [Chaillan]. 3-6. Elle provient de l'abbaye de Saint-Victor. C'est une épitaphe d'une bithynienne. Βηθυνίσκη Χαῖρε. ¶ Note sur un talisman gnostique trouvé à Saléon [A. Blanchet]. 7-11. ¶ Le cimetière mérovingien de Saint-Ferju à Haréville (Vosges) [Lieut. Picard]. 12-18. On y a trouvé des vases en terre noire et rouge, des couteaux et autres objets de bronze. ¶ Notes sur la toponymie antique de l'Afrique mineure [G. Mercier]. 109-117. L'étude de la toponymie nous prouve la très haute antiquité de l'idiome indigène, berbère ou libyque et sa fixité pendant un grand nombre de siècles. ¶ Ancienneté de la crémation à Carthage [E. Vassel]. 118-123. Elle remonte à une époque très reculée ainsi que le prouvent les tombes à incinération du VIIe s. découvertes en 1916 sur la colline de Junon à Carthage. ¶ Sépultures découvertes à Gightis (Tunisie) [Merlin et Constans]. 124-133. L'une d'elles fournit un témoignage sur l'époque où Gightis était sous la domination carthaginoise. Il est remarquable de constater que la domination romaine n'a pour ainsi dire pas fait changer le mode de sépulture dans cet emporium. Et aujourd'hui encore la poterie grossière est semblable à celle trouvée dans la plus ancienne des tombes. Les découvertes récentes faites à Gightis prouvent que les Byzantins, en reconstruisant la ville détruite par les Vandales, en ont resserré les limites. ¶ Note sur deux gouverneurs d'Afrique [R. Cagnat]. 134-143. Sur une inscription trouvée à Tivoli en 1916. Schneider-Graziosi a relevé un fragment de nom d'un proconsul qui serait, d'après lui, Junius Silanus. Il s'agit peut-être de L. Tampius Flavianus. Les fouilles faites à Lambèse en 1917 par M. Decori ont mis au jour près du forum quatre inscriptions qui nous apportent plusieurs renseignements sur Aurelius Decimus, gouverneur de Numidie bien connu déjà. ¶ Fragments de listes militaires du Musée Lavigerie [Héron de Villefosse]. 144-163. Il est très utile de réunir ces fragments qui, séparés, ne signifient pas grand'chose et qui, bien groupés, offrent de l'intérêt, parce qu'ils permettent des rapprochements et des reconstitutions. Le P. Delattre en a réuni 29 dont on donne ici les fig. ¶ Inscriptions de la Colonia Thuburnica (1917) [Dr Carton]. 164-171. ¶ Poids byzantins trouvés la plupart à Carthage [P. Delattre]. 172-187. ¶ Inscriptions inédites de Volubilis (Maroc) [L. Chatelain]. 188-173. Ces six inscriptions contiennent toutes des textes honorifiques, dédicaces à Claude II, à Ulpia Severina, femme d'Aurélien, à un décurion inconnu jusqu'ici de

Volubilis, Valerius Honoratus, à d'autres personnages de cette ville. ¶ 2e livr. Notes d'archéologie algérienne [J. Carcopino]. 225-237, pl. Description sommaire d'antiquités inédites acquises pour le Musée des antiquités algériennes: statue de femme drapée, trouvée à Cherchel en 1886, en marbre jaunâtre, d'une exécution excellente, du IIIe siècle après J.-C. au plus tard ; torse de Silvain de même provenance, même marbre, réplique excellente d'un type banal ; torse de nymphe (?) en marbre jaunâtre trouvé à Tipasa en 1913, inédit, œuvre charmante malgré les mutilations, par son modelé et sa patine ; tête de femme en marbre blanc trouvée à Cherchel par le commandant Archambeau, œuvre excellente des premières années de notre ère, sans doute; tête de jeune homme trouvée à Tipasa en 1915 par le Service des monuments historiques, en marbre jaune. Ballu croit qu'il s'agit d'un empereur romain, peut-être Philippe le Jeune ; c'est plutôt, semble-t-il, le portrait d'un pugiliste du IIIe siècle; bas-relief funéraire surmonté d'une inscription grecque, trouvé à Cherchel vers 1890 par le comm. Archambeau, en marbre blanc, resté inédit; bas-relief en calcaire jaunâtre trouvé en 1914 à Alger, quartier Bab-el-Oued ; mosaïque trouvée en 1893 dans la rue de l'Hôpital à Ténès représentant une chasse au lion, qui semble attester dans la région de Ténès la présence d'un domaine dit Petra, ou fundus, ou saltus Petrensis, appartenant à l'empereur, vers la fin du IIIe siècle, enfin des inscriptions. Carcopino répond aux objections que Toutain lui a faites au sujet de son interprétation de l'inscription d'Aïn Melouk : il maintient cette interprétation. ¶ Note sur quelques exagia solidi de l'époque constantinienne [E. Babelon]. 238-244. Parmi ces exagia dont le P. Delattre vient de donner le catalogue descriptif, il en est un qui mérite d'attirer l'attention toute particulière à cause de l'inscription insolite : Usuales integri solidi tres, qu'on lit sur sa face principale. Ce mot usuales implique virtuellement la reconnaissance officielle de poids différents, exceptionnels, et qui n'étaient pas d'un usage courant au moins dans le pays — l'Afrique sans doute — où l'étalon usuel faisait loi. Ces solidi usuales étaient du poids de 4 gr. 55 ; les autres solidi de 3 gr. 89. C'est sur cette double base que les exagia de nos musées doivent être classés. ¶ La mosaïque des Narbonnais à Ostie [Héron de Villefosse]. 245-273. C'est un monument particulièrement précieux pour l'histoire du commerce maritime de Narbonne avec l'Italie. D'après l'ensemble des mosaïques du grand portique d'Ostie, on voit quelle place prépondérante l'Afrique et la Sardaigne occupaient dans le service de l'annone. Avant 1916, on pouvait s'étonner de n'avoir retrouvé sous ce portique aucune trace des naviculaires d'Espagne et de Gaule. L'heureuse découverte de la mosaïque qui porte le nom des Narbonenses est venue combler cette lacune et démontrer que les Narbonnais possédaient un local à Ostie. Discussion des théories de G. Calza au sujet de la véritable destination des locaux établis sous le portique. Il croit que ces locaux devaient être affectés à des bureaux établis par l'État, création devenue nécessaire pour centraliser et discipliner dans un intérêt public les forces du commerce ; ç'aurait été le centre d'une statio annonæ. Ces mosaïques sont d'un intérêt de premier ordre ; celle des Narbonnais est un document tout à fait important pour l'histoire des relations commerciales de la Gaule avec l'Italie. ¶ Nouveaux renseignements sur les fouilles de Castel-Roussillon [Héron de Villefosse]. 274-282. Trois fragments de poterie intéressants en proviennent : le premier représente un jeune homme et provient d'un fond de coupe peinte du IVe siècle; le second se rattache à la série des vases de Gnathia qui sont recouverts d'un vernis noir; le troisième est un des produits les meilleurs et de la plus belle

période de la fabrication de Lezoux. ¶ Fouilles de tombeaux puniques à Carthage [A. Merlin]. 288-334. Parmi ces tombes à inhumation se trouvent plusieurs tombes à incinération qui sont évidemment du VIIe siècle comme les autres tombes. Ceci était assez inattendu, car jusqu'ici on croyait que les Carthaginois n'avaient adopté l'incinération que très tardivement. Il s'agit sans doute de sépultures d'habitants non Phéniciens de Carthage qui avaient conservé, parmi une population qui inhumait ses morts, l'habitude atavique de les brûler. Les tombeaux de la colline de Junon appartiennent pour le plus grand nombre au VIIe siècle et quelques-uns au début du VIe. C'est là que se trouvent les plus anciennes sépultures de Carthage. Aucune de ces sépultures ne remontant au delà de l'an 700 avant notre ère, il subsiste ainsi un hiatus de plus de cent ans entre la date que la tradition assigne à la fondation de Carthage et celle où nous pouvons saisir la réalité historique de son existence. En 1915, la Direction des Antiquités avait fouillé à Carthage 17 tombes puniques sur l'emplacement d'une villa romaine située dans la partie inférieure d'Ard-el-Morali, et deux autres un peu au sud de cette villa. C'est auprès de ces deux dernières qu'on vient d'explorer d'autres tombes puniques. La caractéristique principale de ces sépultures consiste dans les œnochoés de bronze que renferment certains caveaux, ce qui permet de faire remonter au IVe siècle, plutôt dans la première moitié, cette région de la nécropole. Au cours de 1917, la Direction des Antiquités a poursuivi, sur le versant oriental de la colline de l'Odéon, dans la partie haute d'Ard, les fouilles qui en 1916 avaient amené la découverte de trente tombeaux puniques. Dans l'une des tombes nouvellement mises à jour a été trouvé un fragment d'anse de vase en terre cuite représentant un jeune homme imberbe portant sur ses épaules un mouton, c'est-à-dire peut-être le Bon Pasteur, vestige d'un vase chrétien. Dans une autre, on a trouvé la partie supérieure d'une statuette de terre cuite bistre où l'on reconnait un reste d'une figure de Vénus entourée de trois Amours, analogue à celle qui a été découverte à Bir-Bou-Rekba par le capitaine Cassaigne et donnée par lui au Musée du Bardo. CH. B.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne. T. XIV (1915). Etude d'un tronçon de la voie Domitienne [Ch. Pélissier]. 313-418. Le milliaire trouvé en 1907 à Fitou, sur lequel tout vestige de lettres a disparu par la vétusté, devait porter, d'après le calcul des distances de ce point à Saint-Pancrace et à la Clotte, le chiffre XXVI. Quatre cartes dressées par Auguste Soucaille. X.

Bulletin de la Société de linguistique de Paris. — Tome XXI, fasc. 2 (n° 67). Latin sancio, sacer et grec ἅζομαι, ἁγνός [A. Meillet]. 126-127. Il y a bien des raisons pour séparer le groupe grec de ἁγ-, dans ἅζομαι, ἅγος ἅγιος, ἁγνός, de celui de skr. yajati il sacrifie, zd yazaiti. En revanche on pourrait revenir à un rapprochement qui a été fait autrefois et qui est satisfaisant pour la forme comme pour le sens, celui de gr. ἅζομαι avec lat. sancio. Les sens de ces deux mots concordent parfaitement. La seule raison qui ait pu faire abandonner ce rapprochement est que le mot grec a un γ et le mot italique un k. L'explication est aisée. Il s'agit d'une racine qui fournissait en indo-européen un présent athématique et sans doute aussi un nom racine athématique. C'est ce qu'indiquent l'emploi du suffixe secondaire *-ye | o- dans le présent gr. ἅζομαι et le recours à une forme à nasale infixée avec suffixe secondaire * -ī- dans sancio (perf. sanxī). ¶ De quelques abrégements de voyelles dans l'Avesta [A. Meillet]. 128-129. Bartholomae a enseigné que certains abrégements de voyelles observés dans l'Avesta, au cas où un mot enclitique ou un suffixe secondaire s'ajoutent à un autre mot provien-

draient d'un déplacement de ton. Les abrégements sont certains, mais le déplacement de ton n'est indiqué par rien. Le seul fait qu'on puisse invoquer en faveur d'un déplacement du ton par suite de l'addition d'un mot enclitique, c'est l'analogie du latin où armá-que s'oppose à árma. Il y a une explication plus simple : on sait que les voyelles tendent à se prononcer d'autant plus brèves qu'elles font partie d'un mot plus long : comme l'a démontré M. Grégoire, l'â de pâte est plus long que celui de pâté et celui de pâté plus long que celui de pâtisserie. La même différence se retrouve dans les mots en question de l'Avesta. ¶ Homérique τριχάϊκες [A. Meillet]. 130-131. Fick a bien analysé τριχάϊκες mais la forme du composé reste si obscure que W. Schulze a proposé d'y voir un arrangement d'une forme contracte * τριχᾶκες. Cette hypothèse est arbitraire. Pour le premier terme, Curtius rappelle τρίχα et τριχῆ. τρίχα est inadmissible. Quant au second élément Schulze y cherche -ϝαικες. Cela aussi est arbitraire. ¶ Note sur l'argot [M. Cohen]. 132-147. Sainéan dit que l'argot des voleurs a été créé par des auteurs et qu'il est essentiellement secret. Pour G. Esnault au contraire le langage des anciens argotiers n'était à aucun degré conventionnel si l'on entend par là qu'on n'a plus affaire chez eux à des radicaux populaires, à des images populaires, à des procédés populaires. Sainéan considère l'argot des tranchées comme un moment du parisien ; c'est aussi le point de vue de Nyrop. Déchelette croit que le poilu tend à cacher son argot au civil et que l'initiation à l'argot poilu est une initiation à la vie du front. G. Esnault dit qu'il n'y a pas d'argot poilu mais de l'argot dans la langue poilue. Dauzat pense que les argots sont toujours spéciaux à des professions ambulantes et qu'ils se développent dans une région où se fait sentir l'influence de langues étrangères, ce qui est trop absolu. En réalité les langues spéciales sont souvent incompréhensibles aux non-initiés : elles sont rarement secrètes d'une manière voulue. Un langage spécial naît ou se maintient dans un groupe à vie commune. On peut appeler argot tout langage parasite de groupe. Les langues professionnelles sont exclues. E. Dujardin fait remarquer qu'une opinion développée par Meillet dans son article : Comment les mots changent de sens, à savoir que les mots changent très souvent de sens par emprunt réfute l'opinion souvent reproduite depuis Darmesteter qu'une grande partie de notre vocabulaire se compose de métaphores usées : arriver n'est pas une métaphore, c'est un emprunt de la langue commune à la langue des marins. Le domaine de la métaphore dans la langue commune non esthétique est fort restreint, au contraire les argots partiels de grande extension qui doivent créer un vocabulaire entier y ont largement recours, à côté de l'emprunt et de la libre suffixation. Le procédé métaphorique le plus commun dans les argots français est l'emploi de l'adjectif substantivé : la lourde = la porte. ¶ A propos de la généalogie des mots qui ont désigné l'abeille [A. Terracher]. 147-156. A ceux qui disent qu'on ne saurait, avec les matériaux fournis par l'Atlas linguistique pour une localité, écrire l'histoire phonétique du parler de cette localité M. Gilliéron répondrait sans doute que l'histoire linguistique et même phonétique du parler en question s'explique peut-être par des phénomènes qui se sont produits, il y a des siècles, à quelques dizaines de lieues de ce point, et que l'histoire de tel mot en ce point peut dépendre des indications qu'apporteraient des atlas linguistiques de l'Italie ou de l'Espagne beaucoup plus que des données, réelles ou supposées, du latin vulgaire. En réalité, il y a deux conceptions fondamentalement opposées qui se heurtent : l'une, celle de M. Gilliéron, affirme que les détails ne s'éclairent que par l'ensemble, l'autre, la conception courante, espère

inconsciemment construire l'ensemble avec les détails. Les romanistes seraient particulièrement mal venus à protester contre le point de vue de M. Gilliéron, car presque toutes leurs études de détail ne font que mettre en œuvre une conception d'ensemble qu'ils n'ont pas inventée. Si M. Gilliéron se trompait entièrement, il rendrait encore aux études romanes un service immense en apportant de la romanisation, de la vie des parlers populaires et des langues littéraires, et même de la phonétique, une idée générale très différente de celle que l'on accepte d'ordinaire et qui, depuis Diez, s'est beaucoup moins heureusement modifiée qu'on ne pourrait croire ou souhaiter. Dans les « phonétiques historiques du français » qui paraissent fréquemment, on s'attend à trouver un exposé des transformations qui ont fait des sons du plus ancien français, les sons du français actuel. Or qu'y trouve-t-on ? Un exposé très détaillé des correspondances phonétiques entre le latin vulgaire et le français : le développement et les tendances propres du français n'apparaissent pas ou ne se rencontrent que dans des notes éparses. Parce que l'accent d'intensité a eu un rôle considérable dans la formation du français, chacun présente le développement du français de façon à laisser croire que l'accent est l'agent essentiel dans les transformations de nos voyelles et diphtongues. Les romanistes, suivant trop absolument le système de Diez, préfèrent encore reconstruire le latin au lieu de l'étudier et semblent refuser un peu trop aux langues romanes toute existence individuelle. M. Gilliéron rappelle avec vivacité ces vérités élémentaires. Ils ne s'agit de rien moins que d'un renversement des méthodes reçues. M. Gilliéron en arrive à mettre au premier rang des lois qui président aux transformations lexicologiques et phonétiques l'étymologie populaire, les mots dits savants, la conscience linguistique, etc. que les ouvrages faits selon la bonne méthode mentionnent ordinairement comme des exceptions aux lois. L'étude du latin écrit, parlé et enseigné en France, du xie au xive siècle, jette sur le développement du français littéraire un jour assez nouveau, comme l'étude de la littérature et de la culture latine éclaire la littérature française qui se développait parallèlement. Sans accepter toutes les conclusions de détail de M. Gilliéron il faut reconnaître hautement la nouveauté de ses prémisses et l'originalité de sa pensée. Depuis le triomphe légitime de Diez, trop peu de romanistes comme Ascoli et Schuchardt ont apporté du nouveau. Gilliéron, au fond, se rattache à eux, quoiqu'il porte son effort sur un tout autre terrain, au nom de principes moins fugitifs s'appliquant à des faits plus tangibles. Oportet haereses esse. Ch. B.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France. 1917. 4e fasc. [Prou]. 227-223. Un privilège du pape Luce II daté du 9 janvier 1145 met au nombre des églises appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, l'église de Saint-Hilaire sise dans la villa appelée Honorisiacus. On n'a pu jusqu'ici identifier la villa d'Honorisiacus avec aucune localité moderne. Plus tard cette église reparait sous le nom d'église Saint-Hilaire de Andrisiaco. Andrisiacus est aujourd'hui représenté par Saint-Hilaire-lès-Andresis (Loiret). Or Honorisiacus a donné en français Andresy. Et c'est sur cette forme vulgaire qu'on a refait Andresiacus ou Andrisiacus. Honorisiacus n'est vraisemblablement qu'une déformation d'Honoratiacus, venant d'Honoratius ou Honoratus. S'il en est ainsi, on en tirera cette conséquence que la classis Anderetianorum mentionnée dans la Notitia dignitatum et dont le préfet résidait à Paris n'a rien à faire avec Andresy-sur-Seine. Ainsi se trouvent corroborées l'opinion de M. Jullian et celle de M. de Pachtere. ¶ [H. de Villefosse]. 238-240. En 1914 le commandant Donau a découvert un fortin

romain à Remada, dans l'extrême sud tunisien dans lequel on a trouvé des fragments de tuiles estampillées au nom de la cohorte qui l'occupait; c'est la cohors II Flavia Afrorum. Dès 1908, Donau avait trouvé à 35 kilomètres de Remada une station romaine avec inscription montrant qu'un poste militaire avait été créé sur ce point sous Septime Sévère et qu'on en avait confié la garde à la même cohorte. ¶ [H. de Villefosse]. 240-241. Le lieutenant Louis Chatelain a exposé à l'Académie des inscriptions les résultats des fouilles faites à Volubilis. Il a fait connaître le texte de 22 inscriptions recueillies sur le plateau de Koar-Faraoun, nom actuel de la ville romaine. L'une d'elles offre un intérêt capital. Elle concerne le vainqueur d'Aedemon qui, sous Claude, s'était révolté pour venger le meurtre de Ptolémée dont le royaume avait été réduit en province romaine. Il s'appelait M. Valerius Severus et sa femme Fabia Bira. Près de l'Arc de triomphe on a mis à jour un beau chien de bronze dont le mouvement est remarquable. ¶ [Delattre]. 242-443. Deux sceaux byzantins récemment trouvés à Carthage relatifs à des commerciaires ou employés des douanes. ¶¶ 1918. [Chapot]. 101-107. Notice sur l'emploi de l'éventail circulaire plissé dans l'antiquité. Pour la connaissance des éventails, chose périssable, nous n'avons que la ressource des textes littéraires, trop peu explicites, et des reproductions par les monuments figurés. L'antiquité classique a-t-elle connu l'éventail à plis? Sur un haut-relief trouvé en Angleterre près de Carlisle on voit une femme tenant un éventail à nervures rayonnantes. Sur un autre relief dont il existe un moulage au musée de Saint-Germain on voit un personnage tenant l'éventail populaire d'aujourd'hui formé d'une feuille de papier aux plis réguliers. L'éventail à plis est sans doute d'origine persane. ¶ [Martroye]. 108-118. Dans un passage d'une épître de saint Augustin (ép. 153, chap. VI, 20, Migne, Patrol. lat. t. 33, col. 662) il est question d'un moyen de procédure usité dans les revendications d'objets volés qui est intéressant pour l'histoire de la pratique du droit romain au Ve siècle. On y parle de la torture ; ce texte en montre l'emploi non plus seulement dans les procès pour crimes contre la chose publique mais dans les procès pour délits contre les particuliers, notamment pour vols, alors même que l'action pénale étant abandonnée, il n'est plus question que d'une action en revendication, action civile au cours de laquelle le voleur est, au point de vue de l'interrogatoire, assimilable à un témoin. ¶ [Delattre]. 118-119. Série de sceaux chrétiens découverts à Carthage. ¶ [Héron de Villefosse]. 119-120. Texte votif d'un Pompeius à Septèmes (B.-du-R.). On relève dans l'épigraphie d'Aix les noms de plusieurs membres de la famille Pompeia. ¶ [H. Formigé]. 120-122. La navigation fluviale était fort active au temps des Romains. Elle se pratiquait soit au moyen de bateaux à voile, ou à rames, ou par le halage, soit au moyen de radeaux. Les conducteurs de radeaux s'appelaient tantôt ratiarii tantôt utricularii. Il y avait donc deux types de radeaux. Certains étaient munis d'outres gonflées d'air destinées non seulement à faire flotter les radeaux mais aussi à passer dans des endroits où l'eau était très peu profonde et parsemée d'écueils et d'îlots. On s'explique ainsi comment les Romains pouvaient naviguer sur des torrents et des marais où il semble impossible de naviguer aujourd'hui. ¶ [Cagnat]. 122-124. Dans un papyrus latin paru dans le 7e vol. des Papyrus d'Oxyrhyncus (n° 1022) C. Minicius Italus, préfet d'Égypte, annonce au commandant de la cohorte troisième des Ityréens cantonnée en 103 en Égypte le signalement de quelques recrues qu'il lui envoie. La lettre a été apportée par un singularis qui, sans doute, accompagnait les recrues. ¶ [Delattre]. 129-130. Série de sceaux byzantins trouvés à Carthage. ¶ [P. Batiffol]. 136-137.

L'amict faisait partie, au ve siècle, du costume des moines. ¶ [Delattre]. 142-143. Plombs chrétiens de Carthage. ¶ [Zeiller]. 144-148. Une ancienne basilique chrétienne de la ville de Teurnia, métropole de la province de Noricum mediterraneum a été partiellement rendue au jour. C'était une basilique cimetérale. Il s'y trouvait une inscription sans doute du ve siècle. On a retrouvé des substructions plus anciennes encore. L'église a été jetée à bas vers l'an 600 par les envahisseurs avares et slaves. ¶ [L. Chatelain]. 156-159. Sépultures antiques trouvées dans le quartier des Touarga à Rabat. Quelques-unes sont romaines ou punico-romaines. Les unes sont des tombes à incinération ; sous la dalle une amphore, souvent deux dont on a échancré le col remplacent la couverture en tuiles si répandue ailleurs ; enfin l'urne aux ossements est recouverte d'une coupelle. Les tombes à inhumation sont composées de trois assises de pierres superposées. L'emploi simultané des deux modes de sépulture révèle donc une époque de transition. On a trouvé aussi une inscription avec l'abréviation Gn. au lieu de Cn., mais ce qu'il y a de plus curieux c'est la présence du prénom et du gentilice qu'a portés le successeur de Suetonius Paullinus à la tête des troupes romaines en Maurétanie, Gnaeus Hosidius Geta. Ces fouilles semblent confirmer l'hypothèse de Tissot, qui voyait la Sala romaine à l'emplacement de Chella et le témoignage de Ptolémée qui situait cette ville sur la rive gauche du Bou-Regreg. ¶ [Delattre]. Plombs chrétiens à Carthage. ¶ [Chatelain]. 161-164. Note sur deux mosaïques romaines découvertes à Volubilis, dans une maison située entre le forum et l'arc de Caracalla. Ce sont jusqu'ici les premières mosaïques dont les dessins ne soient pas uniquement géométriques. La première figure une scène de pêche. La deuxième représente un personnage nu, clown ou écuyer, monté sur un cheval, face à la croupe. Ce cavalier aux cheveux ras et aux yeux allongés présente cette physionomie si répandue dans l'Afrique du Nord sur les stèles indigènes ou néo-puniques. Il semble qu'il s'agit d'un vainqueur recevant pour prix un canthare et un lemnisque. L'exécution est loin d'être artistique ; néanmoins on est arrivé à produire deux tableaux assez vivants et très amusants l'un et l'autre par l'imprévu du sujet. ¶ [Martroye]. 165-166. Quatre épitres de saint Augustin concernant l'affaire de Faventius permettent de préciser en un point les confins de la province de Numidie et de la Numidie proconsulaire. Ce Faventius habitait le saltus Paratianensis, dans la province de Numidie. Or Paratianis figure dans la Table de Peutinger et dans l'Itinéraire d'Antonin à 25 milles à l'ouest de Rusicade sur la route d'Hippone à Igilgili. Ce texte confirme donc l'indication d'une borne trouvée à 12 kil. d'Ain-Barbar et à 32 kil. à l'ouest de Bône, portant Publicum Hipponensium-Cirtensium. ¶ [Delattre]. 173-174. Description d'une pierre gnostique trouvée à Carthage. ¶ [Babelon]. 189-194. Gemme byzantine représentant le Baiser de Judas, achetée par le Cabinet des médailles. ¶ [Chapot]. 214-216. Note additionnelle au sujet de l'éventail dans l'antiquité. Un troisième éventail qui figure au catalogue du Musée de Boston est d'origine hellénistique, c'est-à-dire à demi oriental. ¶ [H. de Villefosse]. Inscription trouvée en Lorraine qui se rattache aux inscriptions de Norroy en l'honneur d'Hercule Saxan. On a voulu identifier ce dieu avec un dieu germain de la guerre, Donar ; mais ce dieu est purement romain. ¶ [Cagnat]. 229-231. Tessère dite gladiatorale ou consulaire communiquée par M. J. Offord qui doit être fausse. ¶ [H. de Villefosse]. 231-234. Miroir de bronze de l'époque romaine de la collection Goury, à Valence, qui se compose d'un disque en bronze garni sur son pourtour de 10 boules saillantes ; la partie inférieure repose sur une collerette termi-

née par une longue soie qui devait être recouverte d'un manche. ¶ [H. de Villefosse]. 240-241. Résume une notice de M. L. Joulin sur les découvertes archéologiques de Toulouse. ¶ [H. de Villefosse]. 244-249. Sarcophage antique qui se trouve à Lavours (Ain) dont l'inscription funéraire figure dans le Corpus XIII, nº 2522. Ecruviacum que l'on y lit ne désigne pas Cressin comme l'indique le Corpus, ni Cressieu comme l'a indiqué Saint-Didier, mais Ecrivieu, commune de Massignieu-de-Rives. ¶¶ 1919. [Martroye]. 107-110. Saint Augustin, dans un sermon prononcé à la fête de saint Laurent, fait allusion à un tumulte causé par la présence dans l'église de deux réfugiés que la foule voulait en arracher. Saint Augustin rassure les fidèles. Il fait allusion aux lois promulguées par les empereurs édictant les devoirs des autorités en cas de troubles. Énumération de ces lois. ¶ [L. Coutil]. 110-117. Fragments sculptés entassés dans la cour de l'évêché d'Évreux, l'un avec inscription peut-être d'époque mérovingienne. Estampage d'une croix pattée de l'église de Saint-Étienne du Vouvray (Eure). ¶ [Chénon]. 118-124. Commentaire de l'inscription du milliaire de Trouy (Cher). Il faut adopter l'hypothèse de de Kersers et Ragon, c'est-à-dire placer le milliaire de Trouy à Saint-Florent; il devait être sans doute érigé sur le pont du Cher. D'après une autre hypothèse il faudrait la supposer érigée sur le pont de la Creuse à Oblincum (Le Blanc); mais la première hypothèse paraît bien préférable. ¶ [Delattre]. 137-138. Deux plombs de bulle découverts à Carthage. ¶ [Toutain]. 146-149. Cite un passage de César qui explique les découvertes des innombrables ex-voto représentant des enfants emmaillotés, des parties du corps humain dans des sanctuaires gallo-romains. Quand un humain était atteint d'une maladie envoyée par une divinité, on donnait à cette divinité une paire d'yeux quand le malade souffrait des yeux, une tête quand il souffrait de la tête, etc. De même quand les animaux étaient malades, on offrait des figurines d'animaux. Quant aux animaux sauvages qu'on trouve dans les sanctuaires, c'était pour remplacer ceux qu'un chasseur désirait tuer dans les forêts consacrées aux divinités du pays. ¶ [Toutain]. 152-154. Commentaire du passage de Pline l'ancien où est décrite la cérémonie religieuse de la cueillette du gui. Dans la prière qui l'accompagnait, le prêtre demandait à la divinité de porter bonheur à ceux qui recevaient le gui. Le sacrifice de deux taureaux blancs qui devait permettre de tirer du gui un breuvage fécondant et un antidote, remplaçait peut-être des sacrifices d'êtres humains. ¶ [J. Maurice]. 154-155. La Vie de Constantin par Eusèbe dut être publiée quelques années après la mort de l'auteur, après 339 ou un peu plus tard. ¶ [Lafaye]. 183-196. Communication sur les viviers dans la Gaule romaine. Les Phéniciens de Carthage ont enseigné aux pêcheurs de la Gaule méridionale à attirer les mulets dans leurs pièges au moyen d'un mâle captif, procédé peu employé ailleurs. Quant aux parcs établis dans les étangs salés de la Provence ou du Languedoc ils ont une origine antique et le système des bordigues, qui consiste à emprisonner le poisson au moment de sa descente vers la mer, a été pratiqué dans toute la Méditerranée au moins depuis le temps d'Alexandre, mais plus probablement à une époque bien antérieure. ¶ [Toutain]. 202-206. Pour M. Frazer, le rite de la plantation du clou passa par trois étapes: 1º D'abord il fut pratiqué de loin en loin par des individus en cas de maladie ou de malheur. 2º Il fut adopté par l'État et célébré par un magistrat pour le salut public. 3º Plus tard la cérémonie cessa d'être annuelle et on n'y recourut qu'exceptionnellement en cas de fléaux particulièrement graves. En réalité la 2e et 3e étapes seules sont attestées par des faits; la 1re n'est qu'une hypothèse qui n'est d'ailleurs pas

invraisemblable. ¶ [G. Cumont]. 206-208. Pour lui les douilles en bronze de l'époque romaine flanquées de deux supports annulaires qu'on croyait être des porte-rênes ne seraient que des ornements qu'on plaçait sur la sellotte des chevaux. ¶ [Boinet]. 214-222. Étude d'un ms. de la bibliothèque de Metz. C'est un évangéliaire acheté vers 1843 par le baron Salis, daté de 1146, copié par un moine nommé Jean, et provenant de l'abbaye de Saint-Lambert de Liessies dans le Hainaut. ¶ [Martroye]. 223-225. Y a-t-il lieu de voir dans l'expression de latere suo, qui se trouve dans le 5e canon du concile de Sardique relatif au droit d'interjeter appel à l'évêque de Rome, par un évêque déposé par les évêques de sa région, un premier exemple de légats a latere ? Il paraît certain que non et que la qualification de legati a latere n'a pas été en usage comme titre officiel des légats de l'empereur. ¶ [Guebhard]. 230-233. Deux petits objets curieux trouvés par feu Thiers à Castel-Roussillon, l'ancien Ruscino Latinorum; un assemblage de trois petits cylindres de poterie et un petit étui en corne. ¶ [Hannezo]. 257-257. L'épithète Cochliensis donnée à Bacchus sur une inscription de Saint-Prex. Cet adjectif représente peut-être un dérivé de Coclia ou Coclium qui rappellerait un vignoble fameux de cette côte lémanique que quelques-uns croient retrouver dans Cully. Ch. B.

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1918. 6 déc. Inscription romaine de Rivières (Charente) [Héron de Villefosse]. 479-484 : Julia Malla Malluronis | fil(ia) numinibus Augustorum et | deae Damonae Matuberginni | ob memoriam Sulpiciae | Silvanae filiae suae de suo | posuit. Prouve que Damona était quelquefois honorée seule et que son culte n'était pas nécessairement lié à celui de Borvo.

Année 1919. Séance du 17 janvier. L'atelier monétaire franc du Péloponnèse. L'atelier monétaire du stephanéphore des Athéniens. Monnaies d'or frappées par le tyran Lacharès avec l'or de la parure de l'Athèna Parthénos de Phidias [Jean Svoronos]. 28-37. Polyen rapporte que Lacharès dans sa fuite jetait à pleines mains des dariques d'or pour retarder la poursuite des cavaliers. Il faut corriger : des statères attiques d'or. ¶¶ 14 févr. Milliaires de la route de Senlis à Soissons [Eugène Albertini]. 46-55. Trente fragments déposés dans la maisonnette du gardien des ruines gallo-romaines de Champlieu. La route d'où proviennent ces milliaires est la route XXXI. de Senlis à Soissons, qui figure dans l'Itinéraire d'Antonin comme fraction de la route a Samarobriua Suessionas usque. ¶¶ 21 fév. [Th. Reinach]. 57-59. Communique une statuette en bronze découverte à Volubilis par le lieutenant Louis Chatelain. Représente un éphèbe dans l'attitude d'un cavalier. Le cheval manque. L'œuvre appartient à l'art de la première moitié du ve siècle (fig.). ¶¶ 4 avril. Μιερεύς. Note sur un terme hagiographique [Delehaye]. Terme employé souvent dans les légendes pour désigner les prêtres des idoles. On l'a banni d'une foule de textes où il faut le rétablir, conformément aux manuscrits. L'existence de la forme μὴ ἱερεύς suffit à montrer que l'origine du mot est très simple et sa composition très naturelle. Nous disons de même « non combattant ». ¶ Thurinus, surnom de l'empereur Auguste [Adrien Blanchet]. 134-142. Le type monétaire du taureau convenait particulièrement à l'empereur Auguste, d'abord parce que cette représentation rappelait l'antique Thurium, et ensuite parce qu'elle avait une signification astrologique comparable à celle du Capricorne. ¶ Un vétéran chrétien de Madaure [Paul Monceaux]. 142-149. Inscr. du ive siècle. Le vétéran Caecilius Aemilianus avait servi dans la 3e légion Auguste et, après avoir reçu son congé, s'était

retiré à Madauros, où il mourut à 83 ans dans la foi catholique. Explication de divers mots latins figurant dans cette inscription. ¶¶ 11 avril. Notice sur les origines et les rapports de quelques poids assyrochaldéens [Prince Michel Soutzo]. 150-157. ¶¶ 25 avril. Rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome pendant l'année 1917-18 [Th. Homolle]. 162-180. ¶¶ 2 mai. Baltasar et Darius le Mède [Lt-colonel Dieulafoy]. 184-203. Puisqu'au rapport même de la Bible, Darius le Mède fut roi de Perse, qu'en cette qualité il exerça le pouvoir souverain après Cyrus et avant Artaxerxès, et qu'il succéda sur le trône de Babylone à un monarque chaldéen tenu pour un descendant de Nabuchodonosor, c'est à Darius I fils d'Hystaspes que le verset 31 du livre V de Daniel fait allusion. Quant au roi Baltasar, il s'identifie avec le Nadintabel des inscriptions cunéiformes qui se présenta comme étant le fils de Nabounâhid, le frère de Baltasar, peut-être Baltasar lui-même et qui, en prenant la tiare, assuma le nom glorieux de Nabuchodonosor. ¶ La langue des Hittites d'après un travail récent [Joseph Loth]. 203-206. Le hittite appartient au même groupe européen occidental que le germanique, l'italo-celtique et le grec. Dans ce groupe, le hittite est plus étroitement apparenté à l'italique, au celtique ou à l'italo-celtique et au tokharien, à cause du médio-passif en r ; le hittite est néanmoins un dialecte indo-européen entièrement autonome. On possède des textes hittites remontant au xve siècle av. J. C. ¶¶ 9 mai. Rapport sur une mission épigraphique dans l'Afrique du Nord [J. B. Chabot]. 208-216. Résultats pour le Corpus des inscr. sémitiques. ¶ Florentia [Paul Monceaux]. 216-219. Dans le texte de Pline, 14, 36, Florentiae est un nom propre ; le sens de vigne florentine, donné par les Dictionnaires, est une erreur. Ce n'est que dans s. Augustin qu'on trouve le mot florentia avec le sens « couronne de fleur ». ¶¶ 23 mai. Le Congrès français de la Syrie. Les travaux de la section d'archéologie et d'histoire [E. Babelon]. 225-228. ¶¶ 13 juin. Un édit de Ptolémée Philopator relatif au culte de Dionysos [Pierre Roussel]. 237-243. Publié récemment par Schubart d'après un papyrus. Tentative faite par Philopator pour assurer à Dionysos une place égale à celle des grandes divinités de l'Égypte. ¶ Les fouilles de Jean Maspero à Baouit en 1913 [Gustave Schlumberger]. 243-248. Fouilles pratiquées en 1913 sur le site du grand couvent fortifié copte de Baouit. Peintures, graffiti, inscriptions, fresques, source importante de documents pour l'histoire de l'art byzantin. ¶ Une inscription chrétienne d'Algérie [Paul Monceaux]. 248-251. Epitaphe d'un clerc nommé Rogatianus, fin ive ou commencement ve siècle. Ce qui en fait l'intérêt, c'est l'étrangeté des formules, qui presque toutes sont nouvelles dans l'épigraphie africaine. ¶¶ 20 juin. Les « cistiferi » de Bellone [Franz Cumont]. 256-260. Nouveau fragment de l'inscr. étudié C. R. Ac. 1918, p. 312 et rectifications à la première lecture. Les cistophori ou cistiferi étaient les fidèles qui avaient le privilège de porter dans les processions la ciste mystique. A Madaure l'on comptait treize cistiferi dont quatre avaient reçu la prêtrise et un avait le rang de fanaticus. Aux porte-ciste masculins on a ajouté les noms de quatre canistrariae ou canéphores féminines, qui portaient à côté d'eux le canistrum, la corbeille plate contenant les objets sacrés. ¶¶ 27 juin. Une tablette à la cire du Musée de Leeuwarden [Édouard Cuq]. 265-282. La pointe du style ayant pénétré dans les bois au travers de la cire (dont il ne reste que des vestiges, les lettres cursives sont pour la plupart reconnaissables. Cette tablette est un fragment d'un triptyque, comme ceux qu'on a trouvés de 1786 à 1805 dans les mines d'or de Verespatak en Transylvanie, et plus récemment en 1875 à Pompéi dans la maison de

Caecilius Jucundus. Publiée en dernier dans la Rev. des ét. anc. (XXI, p. 91-96) par Boissevain. Paraît écrite du temps de Claude. Le citoyen romain qui va, avec deux centurions pour témoins, acheter un bœuf chez un paysan de la Frise, est vraisemblablement un fournisseur de l'armée, chargé de la ravitailler en viande fraiche. ¶ La politique religieuse de Constantin le Grand [Jules Maurice]. 282-290. On trouve la preuve de la mission chrétienne que Constantin s'était reconnue dans la transformation du droit romain au IVe siècle. Des principes nouveaux s'y font jour. La faveur du pauvre, du faible, du déshérité venue de l'Évangile apparaît dans la législation d'un empire aristocratique. Le nouveau droit s'occupe moins de la cité que de la famille. ¶¶ 25 jl. Manuscrits grecs du Mont-Athos provenant des missions de Minoïde Mynas [H. Omont]. 308-313. Une libéralité de M. Hubert Giraud vient d'enrichir la Bibliothèque nationale de 3 fragments de mss. qui, reliés ensemble, forment désormais le ms. suppl. gr. 1351. ¶ Mithra ou Sarapis ΚΟΣΜΟΚΡΑΤΩΡ [Franz Cumont]. 313-328. Canet a reconnu sous le nom de MITRA le nom primitif de CAPAIIIC. Le mithreum d'où provient ce cippe fut aménagé dans les Thermes de Caracalla à l'usage sans doute des esclaves orientaux qui s'y étaient employés. Après la mort de Caracalla, lorsqu'au cours du IIIe s. les mystères de Mithra devinrent les plus importants, il dut paraître choquant aux fidèles que la dédicace n'accordât à leur dieu qu'une position subordonnée. ¶¶ 1er août. La Maison carrée de Nimes [Espérandieu]. 332-338. Sur la frise et l'architrave de cette Maison était une inscr. formée de lettres de bronze de 0 m. 32 de hauteur, dont il ne reste plus que les trous de scellement. En 1758, Séguier parvint à reconstituer l'inscr. « C. Caesari Augsuti F Cos L Caesari Augusti F Cos designato | principibus iuventutis ». Mais il reste des trous qu'on ne pouvait expliquer. En les étudiant on peut se persuader que l'inscr. primitive portait : « M Agrippa L F Cos III imp. tribun. potest III col Aug Nem dat ». Agrippa ordonna donc, vers l'an 20, à ses frais ou à ceux du trésor public, la construction à Nimes de plusieurs monuments. La Maison carrée fut du nombre. Sans doute après la mort d'Agrippa, l'an 12, à l'inscription qui ne rappelait que la générosité d'Agrippa, on substitua une dédicace flatteuse à ses deux enfants. ¶¶ 5 sept. Une inscription nouvelle de Volubilis [Louis Chatelain]. 351-354. Dédiée au génie de Probus, 277 ap. J. C. Marcellinus, praeses provinciae Mauretaniae Tingitanae, conloquio habito cum Julio Muffrizi, filio Julli Matif, regis gentis Baq(uatium), foederata pace, aram statuit... La mention de la tribu des Baquates est intéressante. ¶¶ 12 sept. C. Vettius Sabinianus, proconsul d'Afrique [Alfred Merlin]. 355-372. A Thuburbo Majus, découverte d'une base honorifique qui offre un important cursus de 24 lignes. A part le martelage de l'épithète Commoda à la l. 23, l'inscr. est intacte. Cette découverte permet d'établir l'identité de quatre personnages : C. Vettius Sabinianus, préfet de la coh. II Commagenorum ; C. Vettius Sabinianus, légat en Pannonie supérieure ; Sabinianus pacificateur des Daces; C. Vettius Sabinianus, proconsul d'Afrique ¶¶ 26 sept. La table de mesures des « Mediani » [J. Carcopino]. 379-387. Dans la plaine de Sétif, découverte d'un autel, primitivement dédié à l'empereur Maximin, qu'après la mort de ce prince et la disgrâce de sa mémoire, l'ingéniosité de colons africains convertit, à peu de frais, en table de mesures. Une cavité rectangulaire peut contenir 9 litres, une cavité circulaire un peu plus de 5 litres. Les noms des « magistri Medianorum » qui ont fabriqué cette table sont C. Silicius Campus et M. Ulpius Mustu (p. ê. Mustul). ¶¶ 21 nov. Deux inscriptions de Volubilis relatives au culte de Mithra [Louis Chatelain]. 439-444. Necto-

rega, centurion des vexillarii Brittones, éleva la seconde pour la santé de Commode. Volubilis possédait probablement un mithraeum. ¶¶ 12 déc. Fouilles de Bolonia, province de Cadix, avril-juin 1919. 3e campagne [P. Paris]. 450-462. On peut nommer Capitole l'ensemble des trois temples conjugués mis au jour ; on ignore encore quels étaient les dieux honorés dans ces temples. Des statues mutilées ont été retrouvées dans les cellas. A la Nécropole, exploration de 520 sépultures : flacons, verres à boire, ampoules, etc. Monnaies romaines et indigènes, fâcheusement oxydées. E. CH.

Gazette des Beaux-Arts. 61e année. 698e livr. Janv.-mars. Les musées de la Rome impériale [Léon Homo]. 21-46, I. Les chefs-d'œuvre de l'art grec à Rome. Les Romains plaçaient les statues soit sur les places, soit dans les promenades publiques, soit à l'intérieur des Fora impériaux. Les principaux jardins étaient, au premier siècle de l'Empire, ceux de César au Transtévère et d'Agrippa au Champ-de-Mars. On exposait là des tableaux aussi bien que des statues. II. Les temples-musées à Rome. Comme les Grecs, les Romains se servirent des temples pour abriter les œuvres d'art. Contenu des principaux temples. ¶¶ 699e livr. Avr.-juin. Suite. 177-208. III. Les édifices de l'État : la curie, les théâtres. IV. Les édifices impériaux, palais ou villas. V. Les portiques. VI. Les thermes. VII. Les bibliothèques-musées. La première bibliothèque publique fut ouverte sous le règne d'Auguste par Asinius Pollion. Pline nous apprend les statues qui la décoraient. VIII. L'organisation : vols et incendies. Les aeditui ou gardiens ne suffisaient pas toujours. On établit la responsabilité personnelle des gardiens et on leur fit verser une caution. Les vols en devinrent plus difficiles, sans disparaître complètement. Après un incendie on faisait appel aux restaurateurs, souvent maladroits. E. CH.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. 169e année, 6e série, t. XVI. Les invasions et l'établissement des barbares dans la Belgique Mosellane (première Belgique) et principalement dans les cités des Médiomatriques, des Leuques et des Verdunois [Robert Parisot]. 200-239. 1° Quels sont les peuples barbares qui ont envahi ou colonisé la Belgique mosellane ? Causes des migrations des barbares. A quel titre les barbares se sont-ils établis dans la première Belgique ? 2. Histoire des invasions dans la Belgique mosellane. 3. Lesquels, des Francs ou des Alamans, se sont fixés dans la première Belgique ? Ce sont les Ripuaires ou les Francs du Mein qui s'établirent, bien avant 496, dans ce pays. 4. Quelles parties de la première Belgique les barbares ont-ils occupées ? 5. Conditions dans lesquelles s'est faite l'occupation. 6. Ce qu'est devenue la population indigène. 7. Conséquences des invasions et de l'établissement des barbares dans la première Belgique. E. CH.

Mémoires de la Société de linguistique de Paris. Tome XXI, 3e fasc. Influence de la position sur l'évolution du timbre des voyelles brèves en latin [A. C. Juret]. 93-107. Tandis que la position en syllabe initiale de mot ne modifie pas les voyelles brèves latines, la position en syllabe non initiale, sauf en certains cas déterminés, en transforme le timbre ou même les fait aboutir à zéro. C'est de cette évolution caractéristique que l'auteur veut donner une théorie d'ensemble. Il distingue deux grands groupes d'innovations : 1° pendant l'époque préhistorique et jusqu'à l'âge classique; 2° à l'époque postclassique et pendant le bas-latin. Dans la 1re période les innovations consistent soit en un changement de timbre, soit en un amuissement. Exposé de ces innovations. En latin rien ne prouve que la syllabe initiale ait été spécialement intense. Ceux qui admettent un accent

d'intensité initial en latin sont forcés d'intercaler, entre l'époque lointaine où, en indo-européen, l'accent était purement musical, et l'époque classique où l'accent latin était aussi purement musical, une période vers le ve et le ive siècle avant J.-C., où un accent intensif aurait frappé la syllabe initiale. Cette complication étrange est inutile. Les faits résumés dans l'article s'expliquent tous sans elle, conservations et altérations. On comprend immédiatement la conservation des voyelles brèves en syllabe initiale, puisque c'était la syllabe la plus nette, prononcée le plus lentement. On comprend aussi la conservation des voyelles longues; la distinction entre longues et brèves étant très nette, les voyelles longues étaient préservées d'un abrègement qui aurait amené la création d'un type quantitatif intermédiaire entre la longue et la brève. Comme l'abrègement de syllabes non initiales exigeait la fermeture des voyelles, il est naturel que la voyelle la plus fermée, i, ait été préservée de toute altération provenant de la position en syllabe non initiale. La tendance à l'abrègement exige que toutes les autres voyelles brèves en syllabe intérieure ouverte tendent vers ĭ, le timbre le plus fermé. Il n'y a pas lieu de s'étonner que les voyelles brèves finales de mot n'aient pas obéi à la même tendance à la fermeture. En fin de mot elles étaient souvent placées devant voyelle ; or, en syllabe intérieure une voyelle brève placée devant une autre voyelle ne manifeste pas de tendance à se fermer. Placées devant une pause les voyelles finales de mot étaient aussi sans doute dans une condition favorable à la conservation de leur quantité. Le trait le plus caractéristique dans l'évolution des voyelles intérieures, la différence de traitement entre une syllabe fermée et une syllabe ouverte, n'a non plus rien d'inattendu. Le sentiment très vif de la différence entre la syllabe longue et la syllabe brève devait s'opposer à des abrègements, qui auraient trop effacé le rapport nettement perçu entre la durée des deux types quantitatifs. La tendance à maintenir la quantité normale d'une syllabe fermée devait agir moins énergiquement en fin de mot, à cause de la débilité naturelle en cette position. Il est donc naturel que l'abrègement en syllabe finale ait produit quelques innovations spéciales. En fin de mot l'abrègement d'une syllabe brève a parfois abouti à son amuissement. En syllabe intérieure, cela ne s'est produit que grâce à deux conditions dont la principale est la présence d'une sonante précédente. L'application proposée s'accorde avec la loi générale de l'abrègement des syllabes dans un groupe phonétique. Elle rend compte de tous les faits, innovations et conservations. Elle ne se limite pas à une période préhistorique hypothétique mais se fonde sur une tendance qui a dominé tout le développement du latin ; enfin un avantage précieux est qu'elle fait disparaître de l'histoire de l'accent latin cette période hypothétique où l'accent d'intensité aurait dominé pour disparaître bientôt ; elle fait disparaître les derniers arguments qu'on pouvait invoquer en faveur de la prétendue nature intensive de l'accent latin historique. Elle écarte toutes les difficultés qui provenaient de l'hypothèse d'un accent initial. (A suivre.)

¶ Le syracusain littéraire et l'idylle XV de Théocrite (suite et fin) [V. Magnien]. 112-138. Conclusion. Théocrite dans les Syracusaines, Epicharme, Sophron, les Pythagoriciens, l'auteur des Dialexeis, celui de la Diatribe rhetorica, Callimaque, Archimède font partie d'un même groupe et emploient la même langue littéraire. Ils ont d'abord en commun des caractères qui appartiennent à tout le grec occidental ou à presque tout le groupe, mais ils ont aussi des caractères plus spéciaux. C'est une erreur de croire à des divergences fondamentales entre la langue de Théocrite et celle d'Epicharme, de Sophron ou des autres Syracusains sur certains points

importants. Certaines formes, bien qu'attestées chez peu d'auteurs, sont certainement d'origine syracusaine. La disparition des textes antérieurs à Théocrite, en particulier d'Épicharme et de Sophron, le mauvais état des fragments conservés expliquent que sur certains points Théocrite seul nous fournisse des exemples. Les inscriptions de Syracuse sont trop tardives ou trop rares pour fournir beaucoup de rapprochements utiles avec le dialecte littéraire étudié ici : rappelons cependant qu'on y trouve le ϝ, le datif pluriel en -εσσι, et εἴκατι. Dans les Syracusaines le dialogue et l'ᾠδή sont très distincts. L'ᾠδή est rendue poétique par l'emploi d'un vocabulaire spécial épique, et sans doute, au fond, éolien et aussi par l'absence des constructions et des phrases particulières au syracusain. Dans les autres poèmes doriens de Théocrite, le caractère poétique tient, non seulement au vocabulaire, mais aussi à l'emploi de vieilles formules épiques ou éoliennes. Ces procédés sont ceux de toute poésie lyrique. L'opposition du dialogue et de la partie lyrique dans les Syracusaines rappelle d'une façon générale l'opposition du dialogue et du chœur dans la tragédie et la comédie attiques. Cette disposition, Théocrite, comme Hérodas et les tragiques ou comiques athéniens, la trouvaient sans doute dans l'ancienne poésie syracusaine. Du reste le théâtre attique est redevable aux Syracusains, dans le dialogue même, de maximes générales, de procédés, de vocables divers, de constructions, peut-être même de formes. L'idylle XV n'est pas seulement une belle œuvre littéraire, c'est un spécimen remarquable d'une littérature dialectale aujourd'hui disparue. ¶¶ 4e fasc. Influence de la position sur l'évolution du timbre des voyelles brèves en latin (suite) [A.-C. Juret]. 166-186. 2e période du Ier au VIe siècle après J.-C., et particulièrement pendant les IIIe, IVe, Ve et VIe siècles. Ces derniers siècles peuvent être désignés sous le nom de bas-latin. Pendant cette période l'ĭ et l'ŭ ont pris un timbre plus ouvert que l'ī et l'ū. Mais comme ces ouvertures se réalisent aussi bien en syllabe initiale et tonique que dans les autres elles sont évidemment dues à d'autres causes que la position en syllabe non initiale. Mais en certains cas une voyelle brève s'est amuie en syllabe intérieure non accentuée tandis qu'elle se maintenait en syllabe initiale ou finale ou accentuée dans le groupe consonne + brève + l : a un ĭ disparait dans les mêmes conditions qu'autrefois, ŭ se maintient dans -bŭl-, -vŭl-, -dŭl-, lorsqu'il n'est pas épenthétique, mais disparait, épenthétique ou non, dans -tŭl- ; dans les autres groupes, qu'il soit épenthétique ou primitif, et dans -bŭl-, lorsqu'il est épenthétique, la forme syncopée alterne avec l'autre. Dans le groupe consonne + brève + r on n'observe aucune syncope de date sûrement latine, sauf celle de e dans vetranus. Dans le groupe r, l, m, n + brève + consonne, la brève se maintient. De même entre consonnes de même articulation et entre c et t. Les différences qui distinguent la syncope nouvelle de l'ancienne sont considérables. Dans la syncope nouvelle, seule l vélarisée détermine la chute d'une brève ; la syncope n'affecte plus que l'ŭ ; maintenant l'accent préserve de la syncope la brève qu'il frappe et il n'absorbe certainement la brève précédente que si la consonne placée devant u est c ou t. Ces innovations sont cependant comme une prolongation de celles de la période précédente car deux conditions essentielles sont les mêmes. Les voyelles qui disparaissent sont encore les plus fermées, ĭ et ŭ, tandis que les autres persistent. De plus, comme autrefois, c'est une sonante qui détermine la syncope. Quant à la nature de l'accent, les innovations vocaliques n'y révèlent aucun changement profond. Plusieurs admettent qu'immédiatement avant la période romane les voyelles ne différaient plus guère que par le timbre.

Les faits qu'on a analysés ne donnent pas d'indication au sujet de cette hypothèse très vraisemblable. Ils indiquent seulement que dans un mot un peu long deux syllabes, l'initiale et la tonique avaient une prononciation spécialement nette, la tonique étant sans doute plus nettement marquée que l'initiale. ¶ Une prétendue forme de génitif duel dans les Gâthâs [A. Meillet]. 189-190. Les grammaires de l'Avesta font état d'un génitif duel gâthique du thème -a de démonstratif, mais cette forme est inexistante, ainsi que l'indique une leçon différente de mss. inférieurs de l'Avesta, ce qui prouve que ces mss. présentent parfois des leçons préférables aux mss. anciens. ¶¶ 5ᵉ fasc. Sur le rythme quantitatif de la langue védique [A. Meillet]. 193-207. Le caractère quantitatif du rythme indo-européen s'est conservé en principe en védique et en grec ancien. On l'a constaté déjà quand on a indiqué que les suites de brèves sont évitées en sanskrit comme en grec ancien. Mais si le principe du rythme est le même en sanskrit et en grec ancien, le caractère particulier du rythme diffère. En grec, ce qui est évité, c'est la succession de trois brèves : il y a beaucoup d'alternances d'une longue et d'une seule brève, mais on ne voit pas que ces alternances soient plus recherchées que celles d'une longue et de deux brèves. En védique au contraire le rythme iambico-trochaïque est recherché pour lui-même et, visiblement, le rythme dactylique n'est que toléré. Dans un très grand nombre de cas, tout se passe, en sanskrit et en grec, comme si la suite de trois brèves était évitée, mais en grec, la suite de — ◡ — ◡ n'est pas particulièrement recherchée tandis qu'elle l'est en sanskrit. Le rythme du grec est tantôt binaire et tantôt ternaire ; celui du sanskrit est essentiellement ternaire. En indo-européen, le rythme suffisait à provoquer phonétiquement un allongement, mais en védique ou en grec ancien il a seulement déterminé le choix de la forme la plus satisfaisante au point de vue rythmique entre celles que fournissait la langue ; dans les langues attestées à date historique, le rythme décide de la préférence accordée à telle ou telle forme donnée par l'analogie plutôt qu'il ne fait créer des formes vraiment nouvelles. Ces faits manifestent le rôle du rythme quantitatif en sanskrit et déjà en indo-européen. L'indo-européen était entièrement dominé par le rythme quantitatif, qui persistait encore d'une manière complète à date historique en védique, en grec ancien, en latin de l'époque républicaine qui a laissé des traces dans la plupart des langues de la famille, et dont les effets se manifestent encore aujourd'hui clairement, surtout en persan, en lituanien, en serbo-croate. Le ton, qui consistait en une simple élévation de la voix, n'intervenait pas dans le rythme. ¶ Le pronom duel vā dans l'Avesta [A. Meillet]. 208-209. La forme de nominatif-accusatif duel du pronom de la 1ʳᵉ personne n'est attestée jusqu'ici en indo-iranien que par le nominatif véd. vām. Il est curieux qu'on n'ait pas remarqué un exemple plus archaïque et plus clair dans les gâthâs de l'Avesta, sous la forme vā. Ch. B.

Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Fondation Eugène Piot). T. XXII, 2ᵉ fascicule. Daedalica Siciliae [Paolo Orsi]. 131-162. Pl. 14-15. Tête colossale de femme, en calcaire de Syracuse, presque deux fois plus grande que nature, 0,38 de haut. A dû être découverte à quelques pas de l'ἁρπαγή de la déesse, probablement Coré-Perséphoné. ¶ L'Afrique personnifiée. Statuette provenant d'Egypte acquise par Jean Maspero [Max. Collignon]. 163-173. Pl. 16. Haute de 0,72, femme debout coiffée de la dépouille d'une tête d'éléphant, dont la trompe, qui est brisée ainsi que les défenses, se dressait au-dessus du front. Aux traits qui soulignent le caractère africain de la figure, il faut ajouter la présence

du lion couché derrière elle dans l'attitude d'un chien de garde. La statuette procède directement de cet art alexandrin dont on a maintes fois signalé le goût pour l'observation précise et la vérité ethnographique. ¶ La tête voilée de Mérida [Raymond Lantier]. 175-178. Pl. 17. Au musée provisoire de Mérida. C'est peut-être le portrait idéalisé d'un contemporain d'Antinoüs, en tous cas œuvre romaine du second siècle de notre ère, inspirée par le style pathétique des grands sculpteurs grecs du IVe siècle. Il y a eu, au milieu du IIe siècle avant J.-C., une grande école de sculpture provinciale florissant à Séville et dans la Bétique. ¶¶ T. XXIII (1918-1919). Maxime Collignon, collaborateur et directeur des « Monuments et mémoires » 1894-1917 [Th. Homolle et Rob. de Lasteyrie]. P. I-XXV. Portrait. Exposé et éloge de ses travaux. ¶ Tête de jeune homme de la frise du Parthénon. Don de Madame Louise de la Coulonche au Musée du Louvre [Etienne Michon]. 1-25. 1 pl., 13 fig. donnée par le roi de Grèce à Daveluy, alors directeur de notre Ecole d'Athènes. Semble avoir été détachée du panneau 18 conservé aujourd'hui au British Museum, ou du panneau 19 qui n'a pas quitté Athènes. ¶ Dolorosa. Reste d'une tête grecque en marbre et stuc (Musée de Lyon) [Henri Lechat]. 27-43. Pl. 2-3. Tête récemment acquise. On peut supposer que cette tête provient d'une statue de nécropole, sur un tombeau où de jeunes enfants s'étaient succédé jusqu'au dernier. ¶ Une réplique de la Vénus de Médicis. Statuette en albâtre de la Collection Michel P. Vlasto [E. Pottier]. 45-61. Pl. 4-6. Cette figurine fut trouvée à Livadia en Béotie ; une partie du visage a été altérée par l'humidité. La déesse est nue, le corps penché en avant, la tête fortement tournée vers la gauche. Les deux bras sont brisés, mais on peut rétablir le geste d'après le type de la Vénus de Médicis. Cet albâtre d'Orient est teinté, couleur du miel. Un riche Romain de la fin de la République ou du temps de l'Empire, établi en Béotie, aura fait exécuter pour lui ce délicat ouvrage d'après un type célèbre de la Vénus pudique. Ce type doit être distingué nettement de l'Aphrodite de Cnide, œuvre de Praxitèle. Le type de l'Anadyomène, qui n'est pas une simple baigneuse, mais qui se rattache au concept plus religieux de la déesse née de la mer, peut appartenir à une époque plus ancienne que le chef-d'œuvre de Praxitèle. Le visage de la statuette Vlasto reflète, en effet, un style qui est encore apparenté aux œuvres du Ve siècle.

E. CH.

Nouvelle revue historique de droit français et étranger. 43e année. No 1. Janv.-mars. Pétrone et le droit privé romain [L. Debray]. 5-70. L'auteur se propose de donner une vue d'ensemble des matériaux juridiques concernant le droit privé romain que l'on peut extraire du Satiricon de Pétrone. L'œuvre : date de composition, arguments juridiques, lieu de l'action. Le préteur du festin de Trimalchion. Les personnages : état civil d'Encolpe ; d'Ascylte, comment il est devenu ingénu ; de Giton, de Trimalchion ; le nom de Trimalchion. Notions générales et sources du droit. Personnes : l'esclave. Sources de l'esclavage, la servitude volontaire ; opinion de Mommsen, Mitteis et Bang. L'affranchi, le gladiateur, la famille. Choses et droits réels. Obligations. Délits. Successions. Procédure. Le livre de Trimalchion. Les éléments de sa fortune : res mancipi. Comptabilité du domaine. L'incident des jardins : la date d'achat des horti Pompeiani. La défense de Trimalchion. ¶¶ No 2. Avril-juin. Suite et fin du même article. 127-186. ¶ L'origine byzantine du nom de la Paulienne. Après 533. VIIe siècle [P. Collinet]. 187-208. ¶¶ No 4. Oct.-déc. Contribution à l'histoire du prêt à intérêt à Rome. Le taux du fenus unciarum [C. Appleton]. 467-543. ¶ Un code fiscal de l'Egypte romaine : le

Gnomon de l'idiologue [Théodore Reinach]. 583-636. Texte grec et traduction française du papyrus P. 11650 du Musée de Berlin, provenant de Théadelphie, bourgade du Fayoum. L'écriture semble du IIe siècle de notre ère. E. Ch.

Pro Alesia. Nouv. série. 4e année. N° 15. (Févr. 1918.) Notes d'épigraphie et d'archéologie religieuse gallo-romaine. Suite [J. Toutain]. 1-22. L'autel de Mavilly (Côte-d'Or). Pl. I-XII. Mesure 1m87 de haut, 0m79 de large. Signalé dès le XVIIIe siècle, il a fait l'objet de savants travaux dont les conclusions ont été contestées. L'autel de Mavilly n'est point un monument d'inspiration purement romaine, ne groupe nullement les douze Dii consentes, ce n'est point davantage un monument d'inspiration purement locale ou provinciale, où l'influence romaine soit à peine sensible. Il doit prendre rang parmi les monuments qui attestent la fusion entre les systèmes romains et gaulois. ¶ Variétés. Pièges et tranchées dans les guerres de Gaule [Camille Jullian]. 32-34. — Notes céramiques [W. Deonna]. 35-40. 1° Les œuvres du potier Pistillus à Alesia. 2° Sur le caractère votif des figurines gallo-romaines représentant Vénus Anadyomène. 3° Sur quelques détails du costume porté par le personnage revêtu du cucullus. — Sur des meules à grains et des objets de fer en forme de croisillons trouvés à Alesia [J. T (outain)]. 40-43. — Sur le caractère religieux des clefs dans l'antiquité [Id.]. 43-45. ¶¶ N° 16-17. Mai-août. Notes d'épigraphie et d'archéologie religieuse gallo-romaine. Suite [J. Toutain]. 49-108. Le caractère sacré des mégalithes dans la Gaule romaine et le sanctuaire dolménique d'Alesia. Le caractère sacré de certains dépôts d'objets préhistoriques, de certains trésors, de monnaies celtiques et de monnaies romaines. ¶ Variétés. Encore un sarcophage percé d'une fenestella [J. T.]. 124-125. — A propos des clefs votives. — Les potiers d'Avocourt [Claude Cochin]. 126-128. — Les inscriptions celtiques d'Alise. — Le culte des arbres, ses diverses formes et son évolution dans la Gaule romaine [J. T.]. 128-134. ¶¶ N° 18. Novembre. Victoire latine. Les morts debout : à Vercingétorix [J. Toutain]. 145-152. Poésie. ¶ Adolphe Reinach. 1887-1914 [J. T.]. 153-156. Notice nécrologique ; travaux d'archéologie du jeune savant mort pour la France. ¶ L'autel de Mavilly [W. Deonna]. 157-160. Les divinités représentées sur cet autel semblent être : 1re face, Jupiter, Neptune ; 2e face, Vulcain et Vesta, Mars et Naria ; 3e face, Déesse et génie de l'abondance, déesse au fouet et aux serpents ; 4e face, Sol, Mercure et adorant. ¶ L'archéologie gallo-romaine en 1917. Narbonaise et provinces alpestres. Analyse du Bull. de la Soc. d'études des Hautes-Alpes, 1917, contenant une note de l'abbé F. Allemand sur la station d'Ictodorum. Extrait de la Rev. savoisienne, des Mém. de l'Acad. de Toulouse. — Aquitaine. Extr. de Bulletins et Mémoires de la Soc. arch. de la Charente, Rev. de Saintonge et d'Aunis, Mém. de la Soc. de la Creuse, Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest, Rev. du Bas-Poitou, etc. — Lugdunaise. D'après le Bull. de la Soc. des naturalistes de l'Ain, art. de J. Hannezo sur les voies antiques et romaines du département de l'Ain. ¶ Varietés. Alesia et la région d'Alesia à la Commission des antiquités du dépt de la Côte-d'Or. ¶ Sur le culte des arbres [A. Thomas]. 190-191. — Sur les noms de rivières et les noms de lieux dérivés du mot Alisos, Alisa, Alison [Plantiadis]. 191-192. Alisanus serait le dieu des alisiers et celui de quelque rivière près de laquelle s'élevaient des alisiers. ¶¶ 5e année, n° 79. Févr. 1919. Au travail [ ]. 1-16. Programme de la Revue qui accueillera des articles sur les antiquités gallo-romaines, même en dehors d'Alesia. ¶ Un dieu de l'unité italo-celtique [Georges Poisson]. 17-20. Il semble qu'un dieu Mars-Smertos, dieu solaire

et lumineux, ait été commun aux ancêtres des Celtes et des Italiens quand ils avaient une même civilisation, qu'il ait été par conséquent un dieu de l'unité italo-celtique. ¶ Notes d'épigraphie et d'archéologie religieuse gallo-romaine [J. Toutain]. 21-31. La cueillette du gui chez les Gaulois et les Gallo-romains d'après Pline l'ancien, H. Nat. XVI, 95, 249 sq. Le rite de cette cueillette ne comportait pas seulement la cérémonie caractérisée par le prêtre en vêtements blancs, la faucille d'or, le drap blanc destiné à recevoir la plante sacrée. De cette cérémonie on ne saurait séparer le sacrifice et la prière qui en faisaient partie intégrante, qui donnent au rit sa portée et son sens complets. ¶ Variétés. Collaboration de nos lecteurs. Observations sur le dieu Alisanus [Henry Corot]. — Les croisillons de fer trouvés sur le mont Aussois [L. de Vesly]. — Le caractère sacré de certains dépôts d'objets préhistoriques. — Sur des restes de clayonnages enduits d'argile, etc. Que les dolmens ont été souvent pris pour des fours [J. Toutain]. ¶¶ N° 20-21. Mai-août. Le sanctuaire et le culte d'Ucuétis et Bergusia à Alesia [J. Toutain]. 49-75. Les fouilles de 1908 et 1911 ont permis de reconnaître un édifice considérable, le sanctuaire du couple divin Ucuetis et Bergusia. C'est près de là qu'en 1839 avait déjà été trouvée une inscr. celtique signifiant : « Martialis fils de Dannotatus a fait pour Ucuetis cette construction et pour les prêtres (ou forgerons) qui servent Ucuetis dans Alise ». Objets trouvés dans les fouilles ; beaucoup d'offrandes et d'ex-voto en métal. ¶ A. Héron de Villefosse. 1845-1919 [Id.]. 76-94. Vie et travaux, surtout dans le domaine d'Alésia et des antiquités gallo-romaines. ¶ L'archéologie gallo-romaine en 1918 [Id.]. ¶ L'enseignement de l'histoire et des antiquités romaines à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris [Id.]. ¶ Variétés. Note sur des fonds de cabanes préromaines découverts en Bretagne [G. Chenet]. — Les vestiges archéologiques du territoire de Corcelles-les-Monts et du Mont-Afrique près de Dijon [ ].

E. Ch.

Revue africaine. 60e année. 2e trim. 1919. A propos de trois inscriptions de Madaure récemment découvertes [J. Carcopino]. 241-250. Une inscr trouvée en 1916 et publiée par Albert Balu dans le Bull. arch. du Comité, doit être ainsi complétée : a, prudens et patiens, frugi, flos, sobria, pia vixit annis XXVIIII, mensibus XI, diebus X. P. El(ius) Iustus dedicavit. Une autre, très fragmentaire : (philo)sopho (pl)atonico (Ma)daurenses (civ)es ornament(o) suo d(e)d(icaverunt) p(ecunia) p(ublica) doit être une dédicace des Madaurenses à leur illustre compatriote Apulée. Une 3e, partie en distiques, partie en hexamètres ornait le tombeau de deux époux. La femme, Gelia Mammosa, avait été l'objet de cette poésie : Ne multum quaeras, hospes, cuius monimentum : Mammosae Florus coniugi constituit. Quam non inmerito magno dilexit amore, Genialis custos utpote quae fuerit, Quaeque penum parvosque Lares provexerit illi, Dum frugi vitam degerit ingenio, Et quae fecundo partu numerosa replerit Casta domum trino pignore coniugii. Haec istic igitur miserando funere rapta Post annos, flores vitae, trinta duos, Coniugis haud minimo luctu (s)umptuque se(pulta e)s(t). — Sur la colonne droite épitaphe de Julius Florus : Si quis (forte ve)lis curiose scire, viator, Quis foret hic hominum, quondam dum vita maneret : Julius hic fuerat, servato nomine, Florus ; Qui quinquaginta iuvenis dum degeret annos Atque unum pariter ingressus sorte fuisset, Infelix, facili decessit funere mortis. Huic kara quidem liberor(um) trina propago Et casta pariter Mammosa nomine coniunx, Quam nunc, ut relegis, defunctam morte (p)riorem Coniuncti tumuli sociato servat honore. ¶¶ 3e et 4e trim. L'insurrection de 253 d'après une inscription de Miliana récem-

ment découverte [Id.]. 369-383. En sept. 1917 une pluie torrentielle a mis à nu une base avec inscr. Diis patriis deabusque, Fortun(a)e reduci, pro salute atque incolumitate D. n. imp. Caesaris P. Licinii Gallieni, pii, felicis, Augusti M. Aurelius Victor, vir egregius, pr(a)eses pro(vinciae) Mauretaniae Caesariensis, protector eius. Sur une autre face : (Anno) prov(inciae) CCXXIIII K(alendis) i(anuariis). Non seulement cette inscr. précise ce qu'on savait sur Aurelius Victor, mais les mots « protector eius » nous renseignent sur les troubles qui ont ébranlé l'Afrique au début de la deuxième moitié du IIIe siècle. En 252, c'est la faiblesse de Rome qui a déchainé les forces berbères : les insurrections qu'elles ont alimentées successivement apparaissent comme la forme régionale de la crise qui travaillait l'ensemble de l'Empire. De même, le retour à l'ordre et à la fortune dont, le 1er janvier 263, le praeses de Maurétanie césarienne a remercié les dieux nationaux sur sa dédicace de Miliana, fut conséquence du rétablissement momentané de la situation universelle. E. Ch.

Revue archéologique. Ve série, t. IX. Les monuments chrétiens de Salonique [Louis Bréhier]. 1-36. ¶ Andromède et Persée sur un vase du Musée Biscari de Catania [S. Mirone]. 37-47. Étudié depuis longtemps. Persée tenant la tête de Méduse de la main gauche, l'ἅρπη de la main droite, est vêtu comme Hermes avec le pétase et les ailes aux pieds. A sa gauche Céphée, à longue barbe, repose sur un siège. Auprès d'eux Phinée, Athèna et Andromède. Poseidon tenant le trident de la main droite et une nymphe au milieu des deux Gorgones Steno et Euryale : le dieu leur demande des nouvelles de leur troisième sœur. L'artiste a bien exprimé la légende. Ce vase ne peut être daté que du ve siècle. ¶ Les sujets antiques dans la tapisserie. Suite [L. Roblot-Delondre]. 48-63. ¶ Le colosse de Rhodes [F. Préchac]. 64-76. L'attitude de ce colosse a été cherchée en vain ; l'examen des textes anciens prouve que c'était un Hélios-aurige. ¶ Inventaire descriptif des sculptures antiques de la collection Léon Bonnat au musée de Bayonne [Raymond Lantier]. 77-97. Marbre et pierre : Egypte, Grèce et Rome (nos 9 à 36). Bronzes : Egypte, Grèce et Rome, Etrurie. 43 nos. Terres cuites : Grèce, 81 articles. Figurines en pâte de couleur, portraits funéraires en plâtre peint. Objets d'os, art grec. ¶ Notes archéologiques. IX [W. Deonna]. 98-142. Au Musée d'art et d'histoire de Genève. Complément au Catalogue des sculptures grecques et romaines. Description avec 30 fig. reproduisant les monuments les plus importants. ¶ Une allusion à Zagreus dans un Problème d'Aristote [Salomon Reinach]. 162-172. Un passage du livre de Philochore sur les sacrifices a été conservé par Athénée, Banquet des Sophistes, XIV, 20, on y voit que les Athéniens ne faisaient pas bouillir, mais rôtir les viandes quand ils sacrifiaient aux Heures. Un renvoi à Aristote (Problèmes inédits) prouve même l'authenticité de ces Problèmes. Or Dionysos Zagreus, le grand dieu des Orphiques, circonvenu par les Titans, fut mis à mort et dévoré par ses ennemis, mais ses membres furent bouillis, percés avec des broches, puis rôtis. L'interprétation du problème aristotélicien donne la preuve formelle que le meurtre de Zagreus tenait une grande place dans les mystères d'Eleusis, comme celui du Cabire dans les mystères encore moins connus de Samothrace. ¶ Notes complémentaires sur la mythologie figurée et l'histoire profane dans la peinture italienne de la Renaissance [Robert C. Witt]. 173-178. Liste de peintures complétant celles qui ont été publiées dans la Rev. arch. 1915, 94 sq. Jupiter, Pluton, Apollon, Diane, Vénus, etc. Cycles légendaires : l'héracléide, la guerre de Troie, l'Odyssée, la Rome des rois, etc. ¶ Nouvelles archéologiques et correspondance. Adolphe-Joseph Reinach [S. R.] 191-197. Notice sur ce

jeune savant mort au feu à 27 ans. Bibliographie de ses travaux. ¶ L'exposition Spink, à Londres. Marbres antiques; croquis. 197-202. ¶ A propos de l'Athèna de Myron [S. Reinach]. 202-203. ¶¶ Manuscrits à miniatures de Saint-Gall [Jean Ebersolt]. 225-233. Pl. I-IV. Les miniatures des ms. 338, 340, 341, 376 de la Bibliothèque de Saint-Gall (xe et xie s.) ont subi des influences orientales. L'abbaye de Saint-Gall a été un centre de culture byzantine qui exerça sans doute une influence sur l'art des bords du Rhin. ¶ Géographie industrielle de la Basse-Loire. Les forges et les ateliers fortifiés [Léon Maitre]. 234-273. ¶ Questions de topographie carthaginoise [Dr L. Carton]. 274-337. 1. L'exploration. 2. Le site. 3. La cité primitive : le port, la ville. 4. La grande Carthage : l'enceinte, le faubourg de Megara, les ports. ¶ La roue à oiseaux villanovienne [G.H. Luquet]. 338-366. Elle semble le point d'aboutissement d'une évolution de la représentation d'une voiture, évolution dominée par la convention que les bêtes d'attelage sont en quelque sorte fondues avec la voiture, de telle sorte que leur corps joue en même temps le rôle de caisse de la voiture et par suite sert de lieu d'insertion aux roues, de part et d'autre desquelles se trouvent placées les deux extrémités du corps, tête à queue. ¶ Variétés. Le Musée du Louvre pendant la guerre 1914-1918 [E. Pottier]. 367-375. Notice lue à l'Assemblée générale annuelle de la Soc. des Amis du Louvre. ¶ Nouvelles archéologiques et correspondance. Antoine Héron de Villefosse [S. Reinach]. 381-389. Notice sur la vie et les travaux du savant. Bibliographie sommaire. ¶¶ T. X. Nouveaux fragments de musique grecque [Théodore Reinach]. 11-27. Le Musée de Berlin possède un feuillet de papyrus contenant un important document militaire latin daté de 156 ap. J.-C. Au verso sont tracés cinq petits textes d'un grand intérêt pour l'histoire de la musique antique : trois exemples de musique vocale et deux exemples de musique instrumentale. Probablement extraits d'une compilation musicale de l'époque impériale, copiés par un élève ou un professeur. Il confirme, une fois de plus, les informations d'Alypius et de l'Anonyme au sujet de la notation antique. Il n'est pas indifférent de posséder enfin un spécimen, même incomplet, des hymnes liturgiques en spondées allongés, dont la majestueuse gravité ne survivait pour nous que dans les brefs fragments de Terpandre. ¶ Une tablette magique expliquée par l'hébreu [Ch. Bruston]. 28-30. Trouvée à Sousse en Tunisie et publiée par Audollent (Bull. arch. 1910, 142), sur la poitrine du dieu sont gravées les lettres latines BAITMO | ARBITTO qui n'offrent aucun sens. Cette formule obscure a probablement quelque rapport avec une course de chevaux ; les treize lettres mystérieuses doivent être de l'hébreu et peuvent signifier « qui vient avec celui qui se hâte en son temps », avertissement aux cochers de ne pas précipiter leur course trop tôt, s'ils veulent avoir l'aide du dieu. Les caractères grecs qui suivent s'expliquent aussi par l'hébreu. ¶ L'interdiction du travail des mines en Italie sous la République [Maurice Besnier]. 31-50. Pline rapporte un vieux sénatus-consulte interdisant le travail des mines, pour ménager leurs richesses qu'il exagère. La loi censoriale et le sénatus-consulte en question doivent dater du temps des Gracques, pour prévenir un soulèvement des esclaves, empêcher les spéculations des publicains en Italie, inciter enfin les Italiens à porter leur attention sur les mines d'Espagne, récemment conquises. Note additionnelle. Examen d'un mémoire récent d'Ettore Pais sur le même sujet. ¶ Attribution à Constantin II du buste dit de Marcellus au Musée lapidaire d'Arles [Jules Maurice]. 51-58. Pl. VI. Les médailles nous font connaître les traits de Constantin II entre vingt et vingt-cinq ans ; on les retrouve sur le buste du musée d'Arles. Il ressem-

blait beaucoup à sa mère, la belle Fausta, dont on a des monnaies. ¶ Instruments et bâtisses homériques [Victor Bérard]. 90-132. Les archéologues ont parfois une confiance excessive en notre texte actuel de l'Odyssée ; la vérité est qu'il est encore émaillé de fautes et des plus grossières. Ainsi, Od. ι, 242 il faut corriger ὑψηλαὶ τετράκυκλοι. Dans π, 165 μεγάροιο a usurpé la place de σταθμοῖο. Nombreux exemples de fautes semblables. ¶ Archéologie thrace. Documents inédits ou peu connus [Georges Seure]. 133-172. Suite. Trois épitaphes de soldats morts à Oescus. Epitaphe d'un cavalier gaulois mort à Augustae. Deux stèles funéraires provenant des environs de Vidin. (A suivre.) ¶ Quelques enseignements des mystères d'Eleusis [Salomon Reinach]. 173-204. La grenade et la fève étaient des aliments interdits à Eleusis, parce qu'elles se trouvaient l'objet d'une légende pieuse et secrète, d'un hieros logos. Suivant Pausanias, Eschyle a enseigné aux Grecs qu'Artémis était fille de Déméter, non de Latone, d'après la tradition égyptienne. La mythologie d'Eleusis, les généalogies et les unions des dieux qui étaient enseignées dans les mystères, différaient complètement de ce que nous apprenons dans nos manuels, fondés sur les fables que les Grecs racontaient aux profanes et non sur celles dont ils réservaient la connaissance aux initiés. L'auteur des Philosophoumena, ou sa source, a confondu les mystères de Samothrace avec ceux d'Eleusis. ¶ Une statue praxitélienne d'Acarnanie [Franz Cumont]. 273-276, pl. V. Trouvée près du village de Zaberda, au sud de Vonitza, apportée à Bruxelles en 1913. Repose sur un socle qui indique son nom : Hagésaréta. Cette œuvre gracieuse nous montre comment, à la fin du IVe siècle, l'influence de Praxitèle s'était fait sentir jusque dans ce coin reculé de l'Hellade. C'est une de ces statues, autrefois nombreuses, de mortes héroïsées qui ornaient les tombeaux. ¶ Bronzes figurés du Musée de Saumur [M. Valotaire]. 277-293. Divinités : Zeus Héphaestos, Apollon lyricine, Hermès, Arès, Héraclès, Déméter (?), Artémis, Aphrodite (?). Têtes, parties du corps, miroir. Animaux divers, tous de petites dimensions. ¶ Les sujets antiques dans la tapisserie. Suite [L. Roblot-Delondre]. 294-332. Histoire grecque et orientale, Histoire romaine, Histoire des Juifs. Environ 2.250 pièces de tapisserie sont relevées dans cette étude. Index. ¶ Archéologie thrace. Documents inédits ou peu connus. 2e série. Suite [Georges Seurre]. 333-361. Inscriptions diverses en grec ou en latin. A suivre. ¶ Variétés. A propos d'un dépôt de haches de bronze trouvé à Saint-Pierre-Eglise, près d'un dolmen [Robert Forrer]. ¶ Revue des publications épigraphiques relatives à l'Antiquité romaine. Année 1919. 399-446.

E. CH.

Revue celtique. Vol. XXVII (1917-19). N° 1. Le gaulois « epocalium » [J. Loth]. 24-25. Observations linguistiques sur une glose botanique du Corp. gloss. III, 589,63. ¶¶ N° 4. Le gallo-latin crocina, roman croisna [Id.]. 324-326. Étudiée par Burnam dans ses Glossemata de Prudentio (Cincinnati, 1905) la glose crocina est tirée du Vat. Palat. lat. 287 et du Paris. 13953. Comparaisons linguistiques.

Revue d'Auvergne publiée par la Société des Amis de l'Université de Clermont. 36e année, nov.-déc. 1919. La station gallo-romaine des Martres-de-Veyre [Dr Lhéritier]. 255-291. 1° Situation. Voie romaine d'Augusto-Nemetum à Ruessium. L'oppidum de Corent. 2° La nécropole. Les découvertes antérieures. Etat actuel de la question. Notes bibliographiques. Vases trouvés dans la nécropole. 3° Les fours à potiers. La situation. Fours anciens. Fouilles (propriétés Veyssière-Lavergne) ; fours plus récents (carrière Cellier). Travaux antérieurs. 4° Noms des potiers. Plus de 300 noms latins de potiers ; sigles des maitres potiers et probablement de leurs

ouvriers. 5° Caractère de la poterie. Comparaison de la poterie de Martres à celle des autres officines. Les produits. Forme des vases lisses et ornés. Forme affectionnée par chaque potier. Description des objets céramiques ornés. Etude des sujets d'ornement. Composition, chronologie. (A suivre.)

E. Ch.

Revue de l'histoire des Religions. T. 79, nos janv.-fév. Les Lupercales romaines et la fête chrétienne de la Purification de la Vierge ou de la Chandeleur, le 2 février [J. Toutain]. 1-13. Il n'est pas certain que les Lupercales aient été supprimées en 494 ou 496. La fête chrétienne était, suivant Bède lui-même, le substitut du rite païen des Lupercales. ¶ Les notions de temps et d'éternité dans la magie et la religion [P. Saintyves]. 75-104. ¶¶ N° 2. Mars-avril. La christologie biblique et ses origines [C. Piepenbring]. 121-174 et 255-318. ¶ Essai sur le conflit du christianisme primitif et de la civilisation [A. Causse]. 175-223. ¶¶. N° 3. Mai-juin. Des fouilles à entreprendre sur l'emplacement du temple de Jérusalem [René Dussaud]. ¶ In memoriam 1914-1918 [Paul Alphandéry]. 328-375. Parmi les pertes éprouvées pendant cette période, on relève les noms d'Adolphe Reinach, Jos. Déchelette, Jean Maspero, Ch. Babut, Rob. Gauthiot, Michel Bréal, Max Bonnet.

Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes. T. XLIII, 1re livr. Notes de critique verbale sur Scribonius Largus [Paul Jourdan]. 5-20. Le texte des compositiones peut n'être pas toujours authentique et les remarques sur la grammaire n'aboutiraient à rien. On ne peut pas se fonder sur le texte adopté par Helmreich. Il faut attendre la découverte d'un bon manuscrit. ¶ Eudoxe de Cnide et l'Egypte. Contribution à l'étude du syncrétisme gréco-égyptien [Georges Méautis]. 21-35. L'ouvrage d'Eudoxe contenait des théories que nous sommes en droit d'appeler orphiques : il avait été l'élève du pythagoricien Archytas. Il affirme que ces théories orphiques lui ont été rapportées par les prêtres égyptiens : il a pu leur prêter des théories qui lui étaient personnelles, mais, comme le suppose C. Sourdille, avant même l'époque d'Hérodote, une sorte de religion égypto-grecque a pu se former en Egypte. ¶ Rhétorique à Hérennius, IV, 22,31 [L. Bayard]. 35. Lire : trans Oceanum < nomen > Macedonum transvolasset. ¶ Deux papyrus des Pubblicazioni della Societa italiana [Paul Collart]. 36-46. Le n° 149 contient des fins d'hexamètres appartenant à un poème de l'Ecole de Nonnus; le n° 156 donne un fragment mutilé de la Vie d'Esope. Il y a des ressemblances frappantes entre le texte de Westermann et ce nouveau texte. L'auteur du papyrus préfère le dialogue au récit, le style direct au style indirect. La lacune du papyrus est minime à droite pour le recto, à gauche pour le verso. En haut et en bas, il ne manque que peu de lignes. Les Vies d'Esope sont des œuvres d'imagination rédigées, amplifiées dans les écoles par les sophistes et leurs élèves. ¶ Thucydide, 11, 65, 12 [L. Bayard]. 46. On peut conserver le τρία des mss. ¶ Les papyrus d'Oxyrhynchos à propos du tome XIII [Paul Collart]. 42-62. Traduction des qqs textes avec compléments et observations. ¶ Color deterrimus [J. S. Phillimore]. 63-65. Virgile, Géorg. III, 82, lire : « albis ec giluo », c'est-à-dire albogilvis, en prose. ¶ Notes sur l'Electre de Sophocle [L. Parmentier]. 352 sq. Interprétation qui rend inutiles toutes les conjectures. Au v. 1220 sq. distribuer autrement le dialogue. 1300 sq. inutile de corriger le texte. 1344 sq. on cherche inutilement des complications dans un passage dont l'idée est fort simple. 1466 sq. interprétation nouvelle. ¶ Un mythe pythagoricien chez Posidonius et Philon [Franz Cumont]. 78-85. Philon, de plant. Noe, Lev. XIX, 24, parlant du caractère sacré du nombre 4, s'inspire du symbolisme pythago-

ricien. Tout ce qu'il dit semble emprunté au philosophe dont il a subi profondément l'influence, à Posidonius d'Apamée. ¶ **Hypothèses critiques sur les Pensées de Marc-Aurèle** [A.-I. Trannoy]. 86-92. Étude d'une trentaine de passages. ¶¶ 2e livr. Sur le texte de l'Odyssée [Victor Bérard]. 97-174. Corrections ou explications pour un grand nombre de passages. ¶ Inscriptions de Didymes. Classement chronologique des comptes de la construction du Didymeion [Bernard Haussoullier]. 175-226. Étude des sept listes d'éponymes publiées en 1914 par Albert Rehm. Elles ont été toutes découvertes dans l'enceinte du sanctuaire d'Apollon Delphinios, où l'on conservait les noms des aïsymnètes des molpes (devenus plus tard les stéphanéphores) depuis le VIe siècle au moins av. J.-C. ¶¶ 3e et 4e livr. La durée et le moment exprimés par le verbe latin [Paul Lejay]. 241-275. On appelle « aspects » les nuances qu'expriment les formes verbales, en dehors du sens proprement temporel marquant simultanéité, antériorité, postériorité à un temps donné. En latin, qqs-unes de ces nuances sont rendues par l'opposition du simple exprimant la durée, et du composé exprimant le momentané. Les composés latins servent ainsi à indiquer le commencement, la fin ou le résultat d'une action. La fonction latine du composé est d'indiquer le moment, l'instant caractéristique où se produit un changement dans la direction de l'activité et des événements. Pour que cette valeur des composés existe, il faut que le préverbe soit de sens effacé, que le composé n'ait pas pris un sens spécial. Expriment au contraire la durée les composés de sens prépositionnel, ceux de forme intensive, les verbes simples dont le sens n'implique pas par lui-même une idée momentanée. La combinaison du sens momentané d'un verbe composé avec le sens temporel d'une forme donnée produit divers effets : la rareté de tel temps d'un composé, un sens particulier, la création de certaines formules antithétiques. Application de ces principes à qqs textes. Problèmes qui restent pendants et questions qui prennent une nouvelle face. ¶ La mort de Livius Andronicus [Id.]. 275-276. Livius était déjà mort en 554/200. ¶ Vita Cypriani, 2e éd. Hartel [L. Bayard]. 276. Au lieu de pacem sustinendam, lire famem sustentandam. — Plus loin, praedii pretia vaudrait mieux. — C. 3. Il n'y a aucune raison de changer la leçon perfecerunt du ms. T. — C. 9, l'ablatif aemulatione est indispensable à cause de la clausule. Pontius suit pour les clausules les mêmes règles que Cyprien. E. Ch.

Revue des études anciennes. T. XXI, n° 1. Études d'histoire hellénistique [Holleaux]. 1-19. Le décret de Bargylia en l'honneur des Poseidonios, trouvé dans les ruines de cette ville et déjà publié par P. Foucart mérite d'être étudié à nouveau à cause des renseignements intéressants qu'il nous donne sur la guerre d'Aristonikos. Quand M' Aquillius prend le commandement des forces romaines, c'est de Carie, semble-t-il, qu'il part pour gagner la Mysie Abbaïtide. Avec des troupes régulières et quelques contingents auxiliaires, il enlève les fortins de l'Abbaïtide. Pendant ce temps, le légat consulaire Gn. Domitius demeure dans la région de Bargylia avec des troupes régulières et des auxiliaires ; sans doute craignait-on un soulèvement en Carie. A la demande de l'ambassadeur Poseidonios, M' Aquillius renvoie les troupes mises à la disposition des Romains par Bargylia. L'expédition de Mysie est sans doute alors achevée (été de 129). Q. Cæpio succède à Gn. Domitius promu à des fonctions supérieures. Q. Cæpio, la situation devenant menaçante, doit faire des levées considérables : la guerre se rallume, en Carie, probablement ; elle semble avoir duré assez longtemps, mais sans combats importants. C'est sans doute l'épilogue de la guerre faite à Aristonikos, en 129 ou en 128. ¶ Une nouvelle réplique

de l'Athèna Parthénos [Deonna]. 20-26. C'est une figurine de terre cuite achetée par le musée de Genève à une famille de Bassy, près de Seyssel. C'est une copie de l'Athèna de Phidias. Elle se rapproche de l'Athèna de Varvakeion à laquelle elle est étroitement apparentée. La présence de la colonne soutenant la main de la déesse confirme l'opinion, généralement admise aujourd'hui, que cette colonne faisait partie de l'original, et l'attitude de la Niké, que celle-ci se tournait vers le spectateur. ¶ Notes gallo-romaines [Jullian]. 27-32. Origine de l'assemblée druidique. Elle remonte sans doute au début du dernier millénaire de notre ère; c'était une société politique et religieuse. Plus tard, les Celtes vinrent qui fondèrent à côté de cette société, qui subsista sous forme d'église, leurs empires, biturige ou arverne. ¶ Sur le dépôt de cendres de Nalliers et le nom de cette localité [G. Poisson]. 33-34. Ce nom serait Natrilaria qui rappellerait une industrie locale, la fabrication de soude ou de potasse. ¶ Remarques sur l'anthroponymie gallo-romaine [Jullian]. 40-42. Cette science mérite, comme la toponymie, sa place dans la vie scientifique auxiliaire de l'histoire. ¶ La guède dans l'antiquité [J. et Ch. Cotte]. 43-57. Le nom de la guède vient des parages de la mer Noire où paraît être le centre de dispersion des Isatis, section Glastum, d'où viennent sans doute aussi les noms européens du chanvre et du lin, végétaux qui font aussi partie de la flore industrielle de l'Adaouste. ¶ Chronique gallo-romaine [Jullian]. 59-62. ¶¶ 2[e] fase. Sur la promantie des Thouriens [E. Bourguet]. 77-90. Dittenberger avait restitué dans le texte le mot προαλιῶται et cette leçon avait été acceptée avec enthousiasme. Mais cette leçon suscite de très grandes difficultés d'interprétation. Il semble qu'il faille lire πρὸ Ἰταλιωτᾶν. ¶ La tablette d'achat de Tolsum (Frise) [Boissevain]. 91-96. Cette tablette de cire trouvée en 1917 près de Tzum, en frise, porte d'un côté un contrat d'achat, de l'autre les noms des témoins. Elle est tout à fait semblable à celles de Pompéi. Ce contrat est antérieur d'un siècle à ceux de Verespatak. Il date sans doute du règne de Tibère ou même de la fin de celui d'Auguste. ¶ Sur le nom du « gendre » [Vendryes]. 97-101. La régularité avec laquelle se transforme le vocabulaire des noms de parenté dans toutes les langues indo-européennes est vraiment remarquable. C'est le nom du gendre qui est le plus stable : il faut croire qu'entre tous les parents par alliance, c'est celui qu'on a l'occasion de nommer le plus souvent. En français, par exemple, gendre s'est maintenu comme héritage direct du latin, tandis que pour désigner le beau-père et le beau-frère on a recours à des termes nouveaux. ¶ Notes gallo-romaines [C. Jullian]. 102-110. Nouvelles questions sur les druides. Tribu ou cité ? Il est probable que l'assemblée des druides correspondait à l'organisation en tribus et non pas en cités et que chaque pagus avait chez les Carnutes son druide qui le représentait. Lorsque l'organisation en civitates prévalut, chaque cité a pu et a dû grouper ensemble les druides délégués par ses différents pagi. Chacun des 500 pagi au début a dû avoir son druide et son roi ; peut-être le même individu était-il à la fois roi et druide. Comparaison entre le roi-prêtre d'Aricie et le druide : l'un et l'autre emploient un rameau sacré ; le culte se pratique dans la forêt ainsi que le duel pour la possession du titre sacré, en Aricie comme en Gaule. Comparaison entre le temple du puy de Dôme et celui du mont Albain, entre celui des Carnutes, près de la forêt d'Orléans et celui d'Aricie près d'un lac et d'un bois. Le sanctuaire des Carnutes avait été sans doute choisi comme point central. L'organisation druidique remonte au temps de l'unité italo-celtique. Le druidisme a deux centres d'activité, en Gaule et dans les Iles Britanniques (peut-être dans l'île d'Anglesey). M. Vendryes est arrivé par

l'étude des vocabulaires aux mêmes conclusions au sujet de l'unité italo-celtique. ¶ Dea Souconna [Roy-Chevrier]. 111-112. Se confond-elle avec la Saône, Arar ? ¶ Coup d'œil sur les voies du Jura sous la domination romaine [Piroutet]. 115-137. Besançon de tout temps a été appelé à jouer un rôle considérable tant au point de vue militaire que commercial, et ainsi s'explique le rang de métropole qu'elle occupait à l'arrivée de César et qu'elle conserva. Seuls les centres producteurs de sels purent essayer de rivaliser avec elle, et parmi eux Salins, ainsi que l'indiquent les directions des principales voies. ¶ L'oppidum central des Petrocores [De Fayolle]. 138-142. Situé sur le plateau de la Boissière, il devait occuper près de 37 hectares de superficie. ¶ Le dieu de Viège [Deonna]. 143-144. Nouveaux arguments prouvant que tous ses attributs ont un sens céleste et lumineux. ¶ Chronique gallo-romaine [Jullian]. 145-150. ¶¶ 3e fasc. Les conflits politiques et sociaux d'Athènes pendant la guerre corinthienne [Cloché]. 157-192. Les riches étaient opposés à la guerre, mais le peuple la désirait. Ils se rallient à l'alliance thébaine pour arrêter les entreprises de Sparte contre Thèbes. Ils ne prennent d'ailleurs que médiocrement part à la guerre ; ils n'ont pas de visées impérialistes. Après Cnide, les tendances belliqueuses se renforcent à Athènes. La reprise de la grande politique maritime fut arrêtée par la défaite de Léchéon et par l'arrestation de Conon par les Perses. La tentative de paix de 391 échoue. La guerre reprend avec une vigueur accrue. Thrasybule, en l'absence de Conon, reprend ses projets impérialistes ; sa mort n'en arrête pas la réalisation. Nombreux procès pendant cette dernière période de la guerre. Les partis restent sur leurs positions sur leur double terrain de la politique étrangère et de la politique intérieure. ¶ Observations sur le théâtre romain de Mérida [R. Vallois]. 193-209. Voici la disposition du théâtre au-dessus des parodoi. Les escaliers latéraux donnaient accès de ce côté à cinq gradins dont le dernier servait de siège. En gravissant neuf marches de plus, on arrivait au niveau du tribunal. La dixième marche se prolongeait sur toute la largeur de ce dernier ainsi que les trois gradins supérieurs de l'ima cavea. L'hémicycle donne l'impression d'une construction homogène qu'on peut attribuer entièrement à l'époque d'Agrippa. Il n'en est pas de même des gradins de marbre blanc disposés autour de l'orchestra. Le proscenium contemporain de la construction d'Agrippa, à supposer qu'il fût en pierre, devait s'élever derrière l'hémicycle ; on n'en trouve pas trace. La salle hypostyle de l'Est est véritablement postérieure à celle des parascenia. D'une façon générale, toutes les parties appareillées du postscenium, murs et colonnes, composées d'assises régulières comme les parascenia, paraissent aussi anciennes que ceux-ci. Le postscenium est conçu comme une façade. ¶ Notes gallo-romaines [Jullian]. 210-215. Aux cols du Jura : la Faucille et Saint-Cergues. L'ancienne école attribuait à tous ou presque tous les cols du Jura une voie romaine. M. Piroutet limite à deux points principaux le passage du Jura, au col de Jougne et au col de l'Ecluse. Arguments en faveur de l'opinion qui attribue à la Faucille et à Saint-Cergues deux voies romaines importantes ou tout au moins une. Ne trouvera-t-on pas de documents pour appuyer ces arguments ? ¶ Clef et hache [Deonna]. 219-222. La hache néolitique de Loudun portant un signe en forme de clef gravé sans doute à l'époque romaine soulève des problèmes intéressants. Cette pierre associait deux talismans particulièrement employés dans les tombes. Sans doute, c'était une amulette funéraire qui devait ouvrir au mort les portes de l'au-delà. ¶ Chronique gallo-romaine [Jullian]. 224-230. ¶¶ 4e fasc. Marsyas et les Phrygiens en Syrie [Schiffer]. 237-248. S. Reinach a essayé

d'établir les origines des mythes formés autour du Sylène phrygien Marsyas. La recherche révèle la nature primitive de Marsyas comme étant celle d'un âne divin. Dans des inscr. cunéiformes, il est question d'un mât Sa-imerisu. Imerisu qui signifie son âne ne serait-il pas le nom d'une divinité qui se confondrait avec Marsyas? C'est en Syrie que ce culte aurait pris naissance pour passer de là en Phrygie. La Syrie est la patrie d'une race d'ânes de valeur dont l'adoration était probablement accompagnée d'une sorte de festum asinorum. C'est sans doute dans la Syrie du Nord que serait le chemin où auraient pu, pour la première fois, se rencontr les deux races des Indo-Germains et des Sémites. ¶ La juridiction des édiles d'après Plaute, Ménechmes, v. 590-393 [Cuq]. 249-258. La leçon de M. Havet, controrsim au lieu de controversiam est entièrement justifiée. Elle est, au point de vue dramatique, la conclusion logique de toute la scène; au point de vue juridique, l'expression exacte des règles de droit et de procédure applicable à l'espèce. Elle permet enfin de résoudre une question discutée entre les historiens du droit romain en attestant l'usage de la sponsio dans la juridiction criminelle des édiles et les conditions auxquelles elle était subordonnée. ¶ Notes gallo-romaines [Jullian]. 259-262. Faut-il refaire le Corpus de la Gaule? Malgré les erreurs et la maladresse des collaborateurs, non, car à cause de sa bibliographie et de ses textes innombrables, il peut rendre encore de très grands services. Mais il y a mieux à entreprendre qu'à refaire les t. XII et XIII du Corpus. Les textes épigraphiques ne suffisent pas, il faudrait un recueil des textes littéraires qui intéressent la Gaule. Ce recueil grouperait un inventaire des choses de la Gaule par cités; il comprendrait donc 80 fascicules, chacun comprendrait : 1° un répertoire géographique, frontières, routes, noms de lieux; 2° les textes anciens; 3° les inscriptions (texte seulement avec renvoi pour le détail au Corpus); 4° plans et vues des monuments; 5° relevé descriptif des monuments figurés, pierre et bronze; 6° inventaire des menus objets classés d'après les lieux des découvertes, de manière à préparer une reconstitution de la topographie ancienne (voir le modèle donné, pour Boutae, par Marteaux et Le Roux); 7° inventaire des trouvailles monétaires; 8° tables et cartes. ¶ Le gaulois Arcantodan. Le nom de l'argent chez les Celtes [J. Loth]. 263-269. On est d'accord pour voir dans Arcantodan un préposé aux monnaies; arcanto signifiant argent à l'origine en celtique, puis monnaie; on supposait que dan signifiait préposé. Or, dans deux inscriptions de la vallée du Rhin, on trouve dannus, danni avec un sens facile à dégager, celui de magistrat. On a un mot analogue en celtique. ¶ Antiquités du Roussillon [R. Lantier]. 271-289. Description du pays. Populations préromaines. Domination romaine. Les monuments du passé sont rares en Roussillon. Seule la continuation des fouilles de Ruscino, abandonnées depuis la guerre et la mort de F.-P. Thiers, pourra permettre la poursuite de cette étude. ¶ Deux architectes archéologues du XVIe siècle dans le Midi de la France [H. Graillot]. 290-294. Jan Gardet et Dominique Bertin se vantent, dans leur Epitome ou extrait abrégé des dix livres d'architecture de Vitruve paru en 1559, d'avoir découvert les marbres des Pyrénées. Ils ont résumé la traduction de J. Martin. Ils ont relevé des inscriptions à Narbonne. Ils font allusion à l'aqueduc de la plaine de Valcabrère. Ils avaient écrit des Commentaires d'architecture qui n'ont pas été publiés ¶ Chronique gallo-romaine [Jullian]. 295-296. Ch. B.

Revue des Études grecques. T. 31. N° 143-4. Jt-sept 1918. Sur une édition linguistique d'Homère [A. Meillet]. 277-314. Il suffit de se mettre par la pensée en présence de ce qu'a dû être le texte original d'Homère pour voir dis-

paraître bien des problèmes imaginaires. Les mots n'étaient pas séparés dans les anciens mss. grecs. L'absence de séparation a entraîné de fausses coupes et de fausses formes. Autre fait : pas plus que le texte traditionnel ne marque la différence entre α, ι, υ brefs et α, ι, υ longs, le texte original ne distinguait entre ε, ο brefs et ε, ο longs (ion.-att. ει, ου). Ainsi dans II 647, la lecture Πατρόκλου cache sûrement Πατρόκλοο que demande la métrique. Il y a des hiatus dans le texte homérique, mais — même abstraction faite de la restitution du Ϝ qui en élimine beaucoup — moins qu'il ne semble au premier abord. Même à la rencontre de deux mots, les lettres n'étaient pas répétées. Il est peu probable que dans le texte original des poèmes homériques, l'ancien ᾱ devenu η en ionien ait été noté E. Le flottement entre εἷος devant voyelle et εἵως devant consonne recouvre un ancien ἇος. Bien qu'aucun texte ne conserve le Ϝ, on ne saurait douter de son existence dans l'édition initiale des poèmes homériques. L'effacement du Ϝ a entraîné des altérations nombreuses, dont quelques-unes sont faciles à reconnaître. Il y a de nombreux exemples d'un flottement de texte entre l'infinitif en -εμεν et l'infinitif en -ειν. Il n'est pas douteux que la forme en -εμεν est la plus ancienne. Le nombre des cas où la forme ionienne-attique οἱ est métriquement sûr est petit, et les vers où il se rencontre sont en partie récents. L'introduction du type en -οντ- au participe parfait en éolien aurait commencé par les formes où -Ϝοτ suivait une voyelle comme dans μεμα(Ϝ)ότος etc. Chez Homère, la forme nouvelle du type éolien, en -οντ-, aurait été exceptionnelle en dehors de κεκληγόντες. Pour ἦ, il faut opérer avec deux mots distincts : ἠ(Ϝ)ε, ἠϜ', d'une part, et ἦ de l'autre ; ἦ sert surtout à envisager des hypothèses diverses, tandis que ἠ(Ϝ)ε marque la disjonction et rend proprement le sens de « ou ». Pour le verbe « être », dans les passages où l'on a ἔα, on y peut substituer ἔον avec avantage. Une partie des pluriels remplaçant les duels attestés provient sans doute d'influences ioniennes, asiatiques, qui ont effacé les duels du texte. La forme πρός est suspecte de remplacer προτὶ ou ποτὶ ; partout προτὶ ou ποτὶ sont métriquement substituables à πρός. Toutefois le génitif avec πρός est infiniment plus fréquent qu'avec ποτὶ ou προτί. En somme, la versification homérique était plus légère qu'elle n'apparaît à voir le texte traditionnel. ¶ La politique thébaine de 404 à 396 av. J.-C. [P. Cloché]. 315-343. La politique thébaine entre 404 et 395 ne semble pas avoir cette clarté limpide qu'on se l'imagine quelquefois. Il n'est nullement démontré que le parti laconophobe ait réellement dirigé les affaires à cette époque. La force et la netteté de la politique thébaine durant la guerre corinthienne ne doivent pas faire illusion sur le caractère hésitant d'hostilité partielle à l'égard de Sparte. Assez fort pour pousser l'État thébain à braver la mauvaise humeur de Sparte, Isménias n'est pas encore à même de lancer son pays dans un conflit décisif avec les Lacédémoniens. L'influence tenace des Thébains laconophiles a pour effet de reculer jusqu'en 395 ce conflit libérateur. ¶ Les Syracusaines de Théocrite [V. Magnien]. 344-377. La tradition manuscrite. On peut distinguer les groupes Δ, Φ, Π, Θ et Λ, Ω. — Atticismes des mss. Des formes de la langue commune ont été fréquemment substituées aux formes dialectales. Exemples. — Notations différentes de certains faits dialectaux : 1° notations diverses de ō, ē ; 2° pronoms personnels pluriels ; 3° α « hyperdorien » et η ; 4° participe féminin en -οισα et -ουσα. — Erreurs variées des mss. — Apparat critique. Notation dans ce qu'il a d'essentiel. Conclusion : l'idylle XV de Théocrite fait partie de la littérature syracusaine. Cette littérature était écrite en un dialecte déjà difficile ou du moins peu familier à l'ensemble des lecteurs grecs. ¶ La langue grecque et ses récents historiens [Émile Boisacq]. 378-388

L'étude de la langue grecque ancienne s'est entièrement renouvelée au cours des 25 ou 30 dernières années ; cette évolution n'a été rendue possible que par l'application au grec des méthodes consacrées à l'étude des dialectes indo-européens, mais il serait injuste de méconnaître ce que doivent les linguistiques eux-mêmes à la méthode critico-philologique. En fait, le salut est dans la combinaison des deux méthodes, comme l'ont prouvé plusieurs des beaux livres publiés depuis vingt ans. ¶¶ N° 145. Octobre-décembre. ΤΕΛΕΣΦΟΡΟΣ-ΤΙΛΕΣΠΟΡΟΣ [G. Seure]. 389-398. Il fallait, pour prouver l'origine thrace du nom de Τελεσφόρος trouver les éléments suivants : 1° une finale -σπόρις qui peut avoir été orthographiée -σπόρος ; 2° une initiale Τελε- ou Τιλε- provenant d'un nom *Τίλης. Le 2ᵉ élément se retrouve sur une inscr. contenant le nom propre indigène Τιλεζύπτα. Ce mot prend place dans une onomastique nouvelle : Τιλε-ζύπτα, Τιλα-ταῖος, Τιλλι-βορᾶς, Τιλι-θάζεις, Διλι-ζένις, Διλι-πόρις, Διλι-τρίος à laquelle on doit ajouter *Τιλε-σπόρις. Le nom Τιλεσπόρις existe virtuellement et admet la possibilité d'une transcription grecque sous la variante Τιλεσπόρος. Il a dû y avoir une ressemblance entre certains des pouvoirs attribués au dieu thrace surnommé Τιλεσπόρις et certains de ceux qui sont impliqués par l'épithète grecque τελέσφορος, mais cela n'implique pas qu'il y ait eu un rapport quelconque de sens entre le mot thrace et le mot grec. ¶ Transposition d'un passage des Entretiens d'Epictète, IV, VII, 25-27 [Th. Colardeau]. 399-406. Les §§ 25-27 doivent être reportés entre les §§ 15 et 16. L'affinité entre le § 15 et le § 27 est cause qu'un copiste distrait a pu sauter directement de la fin de 15 à 16, en passant par-dessus 25-27 qui se trouvaient dans l'intervalle. Le passage omis, rétabli ensuite quelque part en marge, aurait enfin été réintégré dans le texte ailleurs qu'à sa vraie place par l'effet d'une erreur de renvoi. ¶ Bulletin archéologique [W. Deonna]. 407-459. I. Musées. — II. Fouilles, découvertes, voyages. — III. Architecture. — IV. Sculpture. — V. Peinture. — VI. Métaux, figurines de bronze. — VII. Terres cuites. — VIII. Pierres gravées, orfèvrerie. — IX. Divers. ¶¶ Partie administrative. Séance du 8 nov. 1917. XLII-XLIV. La contraction en grec [Pernot]. Nombre des particularités grammaticales ou lexicologiques du grec moderne n'apparaissent en pleine lumière que si l'on remonte au grec ancien. L'inverse est vrai. Ainsi de même que l'adjectif πικρός a influencé en grec moderne γλυκύς et le transformer en γλυκός, il est permis de supposer que le type ancien πρᾶος, πραεῖα, πρᾶον aurait subi au masculin et au neutre l'influence de son contraire ἄγριος, ἀγρία, ἄγριον. Même exemple de stabilité dans l'évolution du grec pour les règles de contraction. En grec moderne, les voyelles se placent au point de vue de la contraction dans l'ordre *a*, *o*, *ou*, *e*, *i*, en attique dans l'ordre *o*, *a*, *e*, *i* parce que l'α attique tendait vers *e* et que l'*ou* proprement dit n'entre pas en ligne de compte. Le résultat de toute contraction en attique. 1ᵉʳ cas. Voyelles semblables. Résultat : voyelle unique longue φιλέετε → φιλεῖτε. 2ᵉ cas. Voyelles dissemblables. 1° Ordre de prédominance : *o*, *a*, *e*, *i*. 2° Timbre ouvert, si l'une au moins des voyelles est ouverte. Le groupe εα se contracte en η mais en ᾱ après un ρ ou un ι. L'ι précédé d'une voyelle fermée forme diphtongue avec elle βασιλέϊ → βασιλεῖ. Si la voyelle est ouverte, on observe la règle générale : νίκηι → νίκῃ. 3ᵉ cas. Voyelles suivies de diphtongues. L'échelle de prédominance devient *oi*, *o*, *ai*, *a*, *ei*, *e*, *i*, et les règles sont les mêmes qu'au 2ᵉ cas. Ἀργυρέαι → ἀργυραῖ qui entraîne analogiquement χρυσαῖ et διπλαῖ. Autre exception de nature vraisemblablement analogique δηλόης → δηλοῖς. Le fait que le dorien contracte οο, εο en ω peut s'expliquer par le fait que le dorien marquait d'un ω l'o long fermé que l'attique notait ου. ¶ [Meillet] fait des réserves sur la

continuité que P. voit dans la langue grecque et relève des différences appréciables en matière de vocalisme. ¶ Séance du 6 déc. XLIV. [Bérard] pense que les contractions du texte homérique peuvent s'interpréter par des erreurs de graphie. Ainsi VIII, 499, la véritable leçon serait ἤρχεθ' ὕφαινε δ' ἀοιδήν (au l. de ἤρχετο, φαῖνε δ' ἀοιδήν difficilement explicable). ¶ XLIV-XLV. [De Ridder] appelle l'attention sur les §§ 155-156 du Panégyrique d'Isocrate et pense que l'ἀρά solennelle lancée contre ceux qui entreprendraient de relever les temples incendiés pendant les guerres médiques concerne Didymes, dont le temple n'avait pas été reconstruit à l'époque du Panégyrique. ¶ XLV. A propos d'un fragment comique [d'Alès]. Karl Holl a attribué à saint Denys d'Alexandrie un dicton : ἢ λέγε σιγῆς τι κρεῖσσον ἢ σιγὴν ἔχε. Or il suffit de placer le τι devant σιγῆς pour rétablir un trimètre ïambique. ¶ [Dossios] répond que le vers figure depuis longtemps dans les fragmenta adespota des Comiques grecs. Isocrate y fait aussi allusion dans le Πρὸς Δημόνικον, § 41. ¶ Le geste de l'aède [V. Bérard]. Examine trois passages de l'Odyssée : α 276 suiv. ; β 52 suiv. et 196 suiv. Il suffit de voir que dans le 3e passage οἶδε correspond à un geste, pour se rendre compte que dans ces 3 passages ἔεδνα n'a jamais eu, comme dans tout le reste des poèmes homériques, que le sens de présents faits au père de la fiancée. ¶ Séance du 10 janvier 1918. XLV. De la direction du vent Borée [A. Boucher]. Pour Hérodote comme pour Xénophon, Borée est un vent du N.-E. ¶ XLVI. Un ms. de Calvos [Dossios]. Découverte d'un ms. de Calvos à la Bibliothèque Sainte-Geneviève où il porte le nº 3408 ; il est en entier de la main de Calvos et présente des corrections assez nombreuses de sa main. D'après [Pernot] le ms. serait antérieur à la 1re éd. de Calvos et le poète y aurait lui-même reporté les corrections qu'il avait faites à son texte primitif en publiant sa première édition. ¶ Des éditions possibles d'Homère [A. Meillet] < cf. supra >. C'est une série d'éditions qui serait nécessaire. La 1re contiendrait toutes les données de la tradition manuscrite. La 2e donnerait le texte alexandrin restauré, c.-à-d. le texte d'Aristarque avec mention de toutes les leçons ou corrections des autres savants alexandrins. Une 3e donnerait le texte des Pisistratides rétabli aussi exactement que possible avec son orthographe archaïque et sans séparation de mots. ¶ Séance du 7 fév. XLVII. A propos du vent Borée < cf. supra >. [Renauld] donne connaissance de la rose des vents telle que l'a transmise Psellos (Διδασκαλία παντοδαπή, ρι' = Migne P. G. CXXII, 753) : le Borée y est indiqué comme le vent du N.-N.-E. ¶ La liberté rendue aux Delphiens par les Romains [Holleaux]. Étudie la lettre adressée par Sp. Postumius (Albinus) aux Delphiens. Grâce à un fragment découvert en 1894, on peut restituer avec grande vraisemblance l'ensemble du document. Sp. Postumius est bien le praetor urbanus et inter peregrinos de 189 (et non le consul de 186). A la lettre du préteur faisait suite le texte du sénatus-consulte qu'elle résume ; mais on n'a retrouvé aucun fragment nouveau de cet acte du Sénat. ¶ Rythmes antiques dans qqs chansons populaires de la Grèce moderne [Maur. Emmanuel]. La préface de la brochure Ἀρίων publiée par P. D. Zacharias est consacrée à l'exposé sommaire du système musical de la Grèce antique et de la liturgie ecclésiastique encore survivante. Z. a fixé avec précision de nombreuses chansons dansées (à sept temps ; en choriambes, etc.). A propos de la transcription en mesures à sept temps de la 1re Pythique de Pindare, E. attire l'attention sur certaines définitions aristoxéniennes et propose une interprétation du texte d'Aristoxène (Ῥυθμ. Στοιχ. β' 300). ¶ [Th. Reinach] conteste le sens de ἄνισος « inégal » que lui attribue Emmanuel. ¶ XLVIII-XLIX. A propos d'un fragment d'Oxyrhynchos [Paul Collart]

propose une rectification à l'identification de 3 fragments du chant XI de l'Iliade publié dans le tome XI des Oxyrhynchus Papyri. ¶ L. [Bérard] insiste sur l'importance du ϝ pour la restauration du texte primitif d'Homère. Nous le trouvons encore dans des inscr. béotiennes du IIIe s. Il n'est pas douteux qu'il ait figuré dans le texte d'Homère tel que le lisaient les Béotiens. ¶ Le sel, le lait et la viande en grec moderne [Pernot]. Bien des irrégularités apparentes de la déclinaison s'expliquent par le fait que les mots où on les observe ont subi l'influence d'autres mots de sens plus ou moins rapproché. Les mots κρέας, ἅλας et γάλα en sont un exemple caractéristique. ¶ LI. Une correction au texte de l'Anabase [H. Lebègue]. La correction de Larcher τόπον ἐπιτήδειον (au l. de τὸν ἐ.) se recommande par le sens et par la paléographie. ¶ LII. [Glotz] appelle l'attention des épigraphistes sur les ressources qu'offre l'arithmétique pour la restitution des comptes mutilés. Il applique la méthode de décomposition en facteurs premiers au texte relatif aux travaux du théâtre de Délos. I. G. XI, 203, l. 10-16. ¶ [Holleaux] propose des restitutions nouvelles à un certain nombre d'inscr. grecques. 1° Décret des Magnètes du Méandre (Inschr. v. Magnesia, n° 93). — 2° Lettre de Sylla aux Stratoniciens (Dittenberger, Or. graeci inser., n° 431,1). — 3° Décret des Amphiktions de Delphes BCH, 1901, p. 355, n° 4. — 4° Dédicace en l'honneur de Νικαγόρας Παμφιλίδα, stratège rhodien (Dittenberger, Sylloge, n° 269). < Les nos de l'année 1919 n'ont pas encore paru. > Henri LEBÈGUE.

Revue historique. T. 130. Janv.-avril. L'affaire des Arginuses. 406 avant J.-C. [Paul Cloché]. 5-68. De l'examen des principales sources, Diodore et Xénophon, on peut tirer deux conclusions : 1° on n'est pas fondé à condamner sans appel et sans réserve l'un ou l'autre des groupes en présence ; mais il y eut de chaque côté, à presque toutes les phases de l'affaire, de réelles insuffisances, des fausses manœuvres et des défaillances ; 2° si le procès a été provoqué surtout par des passions et des intérêts personnels ou familiaux, dressant même parfois les uns contre les autres des membres d'un même parti, la politique, cependant, fut loin de rester étrangère à l'événement. ¶¶ T. 131. Mai-août. La grande crise de l'an 238 ap. J.-C. et le problème de l'Histoire Auguste [Léon Homo]. 209-264. Étude des trois vies de Maximin, Maxime et Balbin, les Gordiens, attribuées par les mss. à un seul auteur Julius Capitolinus. Le texte historique ; les documents insérés. Au point de vue de la critique des sources, le trait essentiel qui caractérise l'ensemble de cette période, c'est l'apparition d'une 3e biographie parallèle, celle de Maxime et Balbin. Hérodien ne peut pas en être la source directe, mais un grand nombre des éléments qui appartiennent à la tradition d'Hérodien ont passé dans le corps de cette biographie, par une source intermédiaire latine, qui n'est pas la même que celle qui a servi à la Vie de Maximin. ¶ Recherches sur l'administration mérovingienne [Ernest Babut]. 265-266. ¶¶ T. 132. Sept.-déc. La grande crise de l'an 238. Suite et fin [L. Homo]. 1-38. Ces trois biographies sont l'œuvre d'auteurs différents. En ce qui concerne les documents, un grand nombre d'entre eux ne sont pas authentiques. L'Histoire Auguste n'est pas une falsification systématique et son authenticité est indiscutable. L'auteur qui a constitué le recueil s'est contenté de puiser dans la masse des monographies impériales qu'il trouvait en circulation sans se soucier d'en faire disparaître les contradictions. E. CH.

Revue numismatique. 1917-1918. Les divinités fluviales représentées sur les monnaies antiques de la Sicile [S. Mirone]. 1-24. Énumération des fleuves siciliens divinisés. Ces divinités fluviales sont représentées, sur



les monnaies sikéliotes, sous forme d'animaux ou sous forme de protomés avec ou sans tête humaine. Les animaux qui représentent les fleuves sont : le taureau androcéphale, le taureau sous sa forme naturelle, le chien, les poissons, les crabes. La figuration primitive de ces divinités commence par la forme animale et s'anthropomorphise ensuite graduellement, pour revenir enfin à la représentation animale. Voici la raison. Dans la période archaïque les artistes préféraient la forme animale comme plus facile à reproduire ; dans la période suivante les artistes passés maîtres dans l'art de la gravure se sentaient capables de retracer les formes humaines ; dans la période de décadence les gravures reviennent aux formes animales, plus faciles à reproduire. ¶ Quelques monnaies de l'empereur Domitien [E. Babelon]. 25-44. Pl. C'est en 85 que l'on frappa à Rome pour la première fois les médailles qui portent la légende Germania capta. Il n'est guère admissible que ces médailles se rapportent à la campagne de 83. Il faut admettre que Domitien entreprit une seconde campagne contre les Germains en 85. C'est aussi l'avis de M. Gsell. On a frappé également une monnaie avec la même légende traduite en grec, sans doute à Prusias sur l'Hypius en Bithynie. ¶¶ Un rare tétradrachme de Morgantiné [S. Mirone]. 113-121. C'est un des joyaux de la collection formée par les Pennisi à Acireale. Il représente une tête de Perséphone à gauche, au pourtour trois dauphins. L'emplacement de Morgantium est très incertain, mais le tétradrachme apporte une preuve incontestable de l'activité et de l'importance de la ville et semble indiquer un emplacement maritime favorable au commerce. Qui est l'auteur de cette remarquable pièce ? Est-ce le new artist, ou Evénète, ou un imitateur de celui-ci ? C'est une œuvre admirable où l'on retrouve encore très puissant l'écho des principales qualités d'Evénète, la légèreté et la grâce. Il semble bien que le graveur était un artiste travaillant sous l'influence d'Evénète et du new artist. Donc le monogramme AP indique probablement la signature de l'artiste, contemporain et imitateur d'Evénète, mais artiste original quand même, un ionien, chalcidien peut-être, car Morgantia devait être l'escale maritime de Léontium qui fut fondée et habitée par des Chalcidiens. ¶ Les monnaies de Morgantiné [A. Sambon]. 122-130. On peut les classer en quatre séries : I. Vers 480 av. J.-C. style archaïque rude. II. Vers 394. style syracusain (auquel appartient le tétradrachme ci-dessus décrit). III. Vers 392 style rude ; IV. Vers 340 monnaies de bronze. Quant à l'emplacement de la ville, nous croyons avec Bunbury, Freeman, Holm, Head, qu'il s'agit du lieu appelé aujourd'hui Piana di Catania. ¶¶ 1919. Les monnaies de l'Elymaïde [Allotte de la Fuye]. 45-84. Modifications au classement proposé en 1907. Pl. En 1900 au cours des fouilles de Suse faites par la Délégation en Perse sous la direction de J. de Morgan, 583 pièces de bronze ont été trouvées dans la partie supérieure de l'acropole ; elles ont été décrites par l'auteur dans le t. VIII des Mémoires de la Délégation. Cette description complétée par celle des monnaies postérieures de l'Elymaïde qui font partie de sa collection et par l'étude de monnaies plus anciennes au nom des Kamnaskirès compose un aperçu assez complet de cette numismatique fort intéressante dont les travaux antérieurs de Mordtmann et de A. de Markoff ne donnaient qu'une idée très insuffisante. La connaissance de documents numismatiques importants oblige l'auteur à apporter de notables modifications à son classement. Il propose donc un nouveau classement : il donne en même temps le classement proposé par J. de Morgan ; suit la description des monnaies de cette série. ¶ Acquisition du Cabinet des médailles dans le 1er semestre de

1914 [A. Dieudonné]. 107-120. ¶ Chronique [A. Dieudonné]. 135-136. Monnaies gauloises trouvées près de Lens. ¶ Hadrien et Bona Dea [F. Préchac]. 163-168. Où était le temple de Bona Dea qu'Hadrien fit construire à Rome ? Certains le placent au Transtévère ; mais il n'y avait là qu'une chapelle privée. D'autres l'identifient avec le sanctuaire de Bona Dea Subsaxana, dans la XII[e] région, d'après les catalogues constantiniens. Mais Hadrien se serait contenté de restaurer ce dernier temple ; où était donc celui qu'il édifia ? Spartien, biographe d'Hadrien, dit que celui-ci fit le pont qui porte son nom, le mausolée qui est au bord du fleuve et le temple de Bona Dea ; il est infiniment probable que l'expression « au bord du fleuve » doit s'appliquer aussi bien au temple qu'au mausolée : les deux monuments étaient voisins. La numismatique confirme cette conjecture. Au revers de plusieurs monnaies d'Hadrien, Hercule est représenté debout de face dans un temple tétrastyle ; sur certaines médailles apparait, au-dessous du temple, un fleuve couché ; sur d'autres on voit la poupe d'un navire ou une barque et la tête de Jupiter. Or la rive gauche du Tibre et le navale inferius n'étaient pas loin de la Porta trigemina ; et le temple de Jupiter inventor se dressait au bord du fleuve près de la même porte. Ainsi nous sommes ramenés à la pointe nord-ouest de l'Aventin à l'intérieur de l'enceinte de Servius ; Bona Dea avait au-dessous d'elle le temple de Jupiter Inventor, l'Ara maxima et le Tibre. CH.B.

Revue tunisienne. 26[e] année. N° 133. Mai 1919. Quatorzième chronique d'archéologie barbaresque, années 1917-1918 [L. Carton]. 257-266. V. Civilisation romano-païenne. Découverte à Dougga, auprès du théâtre, d'une voie dallée. Derrière l'exèdre de Commode est un sanctuaire de Tellus à trois chapelles accolées. A Pont-du-Fahs (Thuburbo majus) on a achevé de déblayer les thermae aestivales et découvert de nombreux fragments de statues : Apollon, Vénus, Silvain, Bacchus, Dioscures, Satyre. ¶ Le Kef. Etude historique et géographique [G. Canal]. 267-277. Période romaine, période chrétienne, domination vandale, domination byzantine, période arabe, voie romaine utilisée par les Arabes. ¶ Inscriptions trouvées dans la basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage. Suite [A. L. Delattre]. 278-283. Inscr. funéraires. ¶¶ N° 134-135. Jl.-sept. Suite. Inscriptions funéraires de chrétiens. ¶ Quatorzième chronique d'archéologie barbaresque. Suite et fin [L. Carton]. Résultats des fouilles en Algérie pour 1917-18. A Timgad seuil de frigidarium en mosaïque représentant deux paires de sandales avec l'inscr. « bene lava ». A Khamissa (Thubursium Numidarum) temple renfermant une statue de Pluton, restes d'un arc monumental à Septime Sévère, etc. Christianisme. ¶¶ N° 136. Nov. Inscriptions trouvées dans la basilique voisine de Sainte-Monique [A. L. Delattre]. Inscr. funéraires de chrétiens. E. CH.

GRANDE-BRETAGNE

Annual (the) of the British School at Athens. N° 23. Session 1918-1919. Macédoine. § 1. Les recherches archéologiques de l'armée française en Macédoine, 1916-1919 [Ch. Picard]. 1-9. Résultats acquis jusqu'à la fin de la guerre, tant par le Service spécial de l'armée que par maints archéologues français isolés dans les corps de troupes ou dans les Etats-majors des formations combattantes. Sites protohistoriques de la Macédoine ; on en connait maintenant 74. Les études, faites à propos de ces sites, ont été

particulièrement poussées pour trois d'entre eux : Gona (route de Salonique au grand Karabouroun, près de l'École d'agriculture), Kapoudzilar (Est du village, route Salonique-Hortakeui), Sedes (1 km. Nord-Est du village de Sedes, sur les contreforts du Hortiach). — Sites helléniques, hellénistiques et romains. Banlieue de Salonique. Région Florina-Monastir-Koritsa. Recherches byzantines à Salonique et au Mont-Athos. ¶ § 2. Antiquités trouvées dans la zone britannique, 1915-1919 [E. A. Gardner et S. Casson]. 10-43. Pl. 1-13. Fragments de poterie pré-mycénienne et mycénienne. Coupe de Chauchitza remontant à l'âge de fer; Kothon d'Aivail; vase néolithique avec ornements en spirale; pyxis corinthienne; aiguilles, poinçons et polisseurs en os. Ornements en bronze : bracelets, broches, cloches. Casques et vase en bronze. Bouteille et gobelet en verre. Bas-relief en marbre. Tête colossale en marbre, peut-être de Trajan. Statue sans tête semblant remonter au ɪvᵉ siècle. Tête préhistorique en terre cuite. Tombes du ɪvᵉ siècle. — Note sur la pyxis corinthienne [F. N. Pryce]. 41-42. Rareté de ce type. Trois bustes de femme en guise d'anses au bord supérieur. ¶ § 3. Poterie préhistorique [F. B. Welch]. 44-50. Nombreux fragments à rapprocher de ceux qui ont été publiés par Wace-Thompson, Prehistoric Thessaly. ¶ § 4. Montagnes et autres sites anciens de la région de Salonique [W. Cooksey et A. M. Woodward]. 51-59. ¶ § 5. Sites anciens dans la vallée du Strymon [F. B. Welch]. 64-66. Pl. 1 ¶ § 6. Inscriptions [M. N. Tod]. 67-97. Pl. 13. Vingt inscr. grecques, dont le n° 7, en parfait état, semble indiquer la ville de Lété. Cinq inscr. latines dont une dédiée à Isis, trouvée à Philippi. ¶ § 7. Le castel byzantin de Auret-Hissar [A. M. Woodward]. 98-103. ¶ Notes sur Doris [F. W. G. Foat]. 104-111. Pl. 14. Description des ruines de Pindos, Boion, Erineos, Kutinion, Akyphas, Charadra, Lilaia (?). Emplacement d'une ancienne ville indéterminée. ¶ Notes sur des remparts préhistoriques dans le Caucase et en Turkestan [S. Casson]. 112-117. ¶ La naissance de Smyrne moderne [F. W. Hasluck]. 139-147. ¶ Lemnos [F. L. W. Sealy]. 148-174. Pl. 15. Histoire de 512 av. J.-C. à l'année 1920. Places importantes de l'île : Kastro (Myrina), Varos (Baros), Erpani, Kotchinos (Kokkinos), Kastro Vouni (Hephaistia), Vorio Kastro, Komi, H. Sophia, Kaminia, Moudros, Portianos. Notes sur les oiseaux et les poissons vus à Lemnos. ¶ Hérodote et la région Caspienne [Stanley Casson]. 173-193. Pl. 16. Problèmes topographiques généraux. Tribus de la région. Hérodote est très consciencieux, seulement il n'a pas toujours su coordonner les documents recueillis de divers côtés. Il est très curieux de constater qu'Alexandre, ignorant ou négligeant les renseignements fournis par Hérodote, ait entrepris une expédition pour savoir si les Caspiens rejoignaient l'Euxin. Les études géographiques cultivées au vᵉ siècle avant J.-C. étaient négligées au ɪvᵉ. ¶ Quelques manuscrits de musique byzantins conservés à Cambridge [H. J. W. Tillyard]. 194-205. Quatorze mss. répartis entre la bibliothèque de l'Université et différents collèges. ¶ L'ère macédonienne [M. N. Tod]. 206-217. D'après les dernières recherches c'est en 148, non en 146, qu'il faut la faire commencer. On possède maintenant 18 inscriptions portant une double date, celle de l'ère provinciale et l'ère romaine qui commence après la bataille d'Actium. — Appendix. Rectification de lectures pour les inscr. mentionnées dans cet article. ¶ Meeting annuel. Liste des élèves de l'École de 1886 à 1920. E. Ch.

Classical quaterly. Vol. XIII, n° 1. Janvier. Actoris dans l'Odyssée [S. E. Bassett]. 1-3. Actoris peut-elle être avec Eurynome une seule et même servante, comme l'a insinué Scott. C'est un ingénieux moyen de

résoudre un petit problème homérique. ¶ La Scheria de l'Odyssée [A. Shewan]. 4-11. Le pays des Phéaciens est-il une fiction d'Homère à placer dans le domaine des fées? On l'a reconnue dans Corcyre, Corfou, Ischia, etc. Victor Bérard prouve que c'est un pays connu aujourd'hui sous le nom de Palaiocastrizza, sur la côte N. E. de Corfou. ¶ Notes sur les Ecclesiazusae d'Aristophane [T. L. Agar]. 12-19. Examen critique d'une vingtaine de passages. ¶ Puncto tempore (-ris) [W. M. Lindsay]. 12. Comment expliquer cette expression fréquente chez Lucrèce? Sommer y voit la même construction que dans sole occaso. Leo prétendait que dans le vieux latin *-is* se prononçait et s'écrivait *e*, comme le prouve iureconsultus, équivalent de iurisconsultus. Il faut encore faire des recherches. ¶ Sur trois passages de Théocrite [A. S. F. Gow]. 20-23. Etude critique de XI, 50, XVII, 1, XXII, 177. ¶ La controverse analogiste et anomaliste [F. H. Colson]. 24-36. Histoire de la question, d'après les grammairiens anciens. Cette question est plus importante qu'on ne le croit généralement. ¶ La phonétique de MR- en latin [Edwin M. Fay]. 37-40. Dans la vieille inscription : T. Vetio duno didet Herclo Iovio brat. data, interprétée par von Planta : T. Vettius donum dat Herculi Iouio, merito data, il faudrait admettre que bra est l'équivalent italique de mrā. Il semble que breuis serait plus vraisemblable. Etude sur les mots latins formido, formica, forma. ¶ Sur le sens de ΒΑΔΗΝ et ΔΡΟΜΩΙ dans les historiens grecs du ve siècle [W. W. How]. 40-42. Expressions militaires employées par Thucydide, Xénophon et Hérodote, la première pour indiquer la marche ordinaire, la seconde pour caractériser une charge ou un pas accéléré (au double). ¶ Lectio senatus et census sous Auguste [E. G. Hardy]. 43-49. Explication du Monument d'Ancyre II, 2-11. ¶ Hypothèses du professeur Elmore [Id.]. 49-51. Vues différentes de l'auteur sur cette question. ¶ Lombardique [H. W. Garrod]. 51-52. Ellis dans ses Prolegomena à Catulle (1867) se donne la peine de réfuter l'opinion de Scaliger prétendant que l'archétype de nos mss. de Catulle était en caractères lombards et cherche à prouver que cet archétype était mérovingien. Scaliger ne pouvait faire entre les écritures lombardes et mérovingiennes la distinction établie par Mabillon un siècle plus tard. Pour Scaliger, ce qui constitue l'écriture lombarde, c'est celle où sont confondues les lettres a, u; t, c; i, l; il dit ailleurs qu'un ms. lombard est une preuve de haute antiquité et il compare son original lombard au ms. des Pandectes, en écriture onciale du vi^{e} ou viie siècle. Pour Saumaise et Scioppius l'ancienneté d'un ms. lombard était un dogme. ¶¶ N° 2. Avril. La Scheria dans l'Odyssée [A. Shewan]. 57-67. Les Phéaciens ont été quelquefois considérés comme non-humains parce qu'ils sont classés avec les Cyclopes et les Géants. Dans cette question, chacun avec des idées préconçues a poursuivi son fantôme favori. Une communauté de mortels a été élevée à la dignité supernaturelle simplement parce qu'un poète a mêlé quelques fétus à la description de leurs coutumes. ¶ Notes sur Martial [A. E. Housman]. 68-80. Epigr. I, 68 « Naeuia non una est » a été mal interprété, il faut comprendre : « Il n'y a pas qu'une Naeuia dans le monde », III, 20, 5 : improbi iocos Phaedri. Les mss. ont locos, qu'il suffit de corriger en logos. V, 16, 5 falcifer Tonans désigne Saturne. V, 66 ponctuer : Sic eris? æternum, Pontiliane, uale. Explication ou correction de VI, 14; VI, 29, 7; VIII, 56; IX, 20; IX, 99; X, 24; XII, 59; XII, 95. ¶ Phaedriana [J. P. Postgate]. 81-87. Suite. Addition à l'art. de l'année précédente; < R. des R. XLIII, 135, 7 >. Observations sur le milan malade, le voyageur et l'épée, le singe à la cour du lion (Thiele 23, 94, 70). ¶ Note sur conspicior dans Tite Live X, 43 [G. J. Clemens]. 88. Rapprocher le passage de

Virgile Aen. 8,588 : pictis conspectus in armis. ¶ Remarques sur le Corpus glossary [Henry Bradley]. 89-108. Dans son introduction aux Old english glosses (1900), Napier affirme que les gloses d'Aldhelm se trouvent dans le Corpus gloss. Il vaut mieux faire des recherches dans les gloses d'Epinal dont le rédacteur avait sous la main les Glosae collectae d'Aldhelm. Emendations et interprétations. ¶¶ N° 3-4. Juil.-oct. Ennius et la guerre punique [Ethel Mary Steuart]. 113-117. Discussion du passage du Brutus de Cicéron disant qu'Ennius ne nous a pas laissé un poème sur la guerre punique. Quelques vers conservés semblent prouver qu'Ennius s'en était occupé. Il serait déraisonnable de soutenir que la dernière guerre punique d'Ennius contenait seulement les évéments mentionnés dans les vers survivants, et la citation de Cicéron peut se comprendre. ¶ Quelques gloses sur le texte de Sophocle [A. C. Pearson]. 118-126. Secours apporté par les gloses dans divers passages ; Oed. C. 1068, 476, 87, 276 ; El. 947, 686 ; Ant. 223, 368, 956 ; Ajax 966. ¶ Thucydide sur le 3 août 431 [J. A. R. Munro]. 127-128. Thucydide II, 28 relate une éclipse de soleil dans l'été de la première année que sévissait la guerre du Péloponnèse ; elle ne peut être placée qu'au 3 août. ¶ Notes sur les rhéteurs grecs [Herbert W. Greene]. 129-133. Corrections proposées pour 25 passages. ¶ Mulier aries, et autres cruces dans Catulle [O. L. Richmond]. 134-140. Carm. 25, 4, lire : Idemque, Thalle, turbida rapacior procella, Cum diua, milue, areis ostendit oscitantes. 29, 23 : Eone nomine urbis optimi ecsulent ? Socer generque, perdidistis omnia. 11-12 : Gallicum Rhenum horribilem ecsul ultimosque Britannos. 1,8 : Quare habe tibi quicquid hoc libelli, Qualecumque mei, patronei ut ergo Plus uno maneat perenne saeclo. 66,15 ; Estne nouis nuptis odio Venus? atque pr <em >entum Frustrantur falsis gaudia lacrimulis. 65,17 : Changer tenens en teres ou terens. Dans le carm. 68, vers à transposer. ¶ Les adjectifs grecs terminés en -ης [Roderick McKenzie]. 141-148. Ils appartiennent soit à une branche s, soit à une branche en ē. Les neutres en -ο; ne sont pas si anciens. ¶ Siparum et supparus [A. E. Housmann]. 149-152. Les deux formes, confondues jusqu'ici dans les lexiques, constituent des mots différents. Siparum ou sipharum est la voile des navires ; supparus, le vêtement de lin pour les femmes, sorte de chemise. Ce n'est qu'au ve siècle qu'un mauvais poète a commis la confusion. ¶ Euripides, Rhesus 720 [Arthur Platt]. 153-154. Correction proposée. ¶ Notes sur les Oiseaux d'Aristophane [T. L. Agar]. 155-162. Observations critiques sur une trentaine de passages. ¶ Platon, Republ. 421 B. [A. S. Ferguson]. 163-165. Nouvelle interprétation. ¶ Un commentaire du IX[e] siècle sur Phocas [M. Esposito]. 166-169. Un ms. du British Museum, le ms. Royal 12. F. IV, copié au XII[e] siècle, contient les commentaires de Rémi d'Auxerre sur Phocas, dont Manitius avait trouvé des extraits dans un ms. de Rouen (n° 1470. A, x-xi). Il y a du reste bien d'autres mss. qui ont, ce commentaire de Rémi. ¶ Aleuas et alea [Grace Harriet Macurdy]. 170-171. La déesse Aléa, honorée à Mantinée et à Tégée, ressemble à Athèna, selon Fougères. Il est étrange que le nom d'Aleuas, l'ancêtre préhistorique des Thessaliens Alouades, n'ait pas été rapproché. ¶ Lucain I, 99-103 [J. S. Phillimore]. 172. Hosius et Lejay avec raison adoptent ; male separat Isthmos, mais il faut lire au vs. 103 Aegeon, sujet de la phrase. A moins que Lucain n'ait donné avec intention la forme latine au mot Aegeo, fourni par les manuscrits. ¶ Sur Lucrèce, II, 355-360 [W. A. Merrill]. 173. La correction de Lachmann Noscit peut se défendre, mais la conjecture de Merril Concit peut s'appuyer sur Silius VII, 463 et Sidoine V, 176. X.

Classical Review (**The**). Vol. XXXIII. N° 1-2. Février-Mars 1919. Une

famille noble d'Anatolie au quatrième siècle [W. M. Ramsay]. 1-9. Commentaire épigraphique et historique de deux inscriptions funéraires chrétiennes du quatrième siècle (340-380) copiées l'une en 1912 et 1914 dans la cour d'une maison d'Antioche de Pisidie, l'autre dans le mur extérieur d'une mosquée à Orkenez au S. O. d'Antioche. L'épitaphe de C. Calpurnius Collega Macedo, membre de la curie d'Antioche de Pisidie, mort à vingt ans, épitaphe rédigée par son père et celle de Collega, rédigée par sa mère, Magna, fournissent quelques renseignements sur la situation sociale et légale, sur la culture intellectuelle et les traditions religieuses des familles de grands propriétaires en Anatolie au quatrième siècle et confirment ce que nous apprennent sur la même époque les écrits des Pères de Cappadoce, Grégoire de Nazianze, Basile et son frère Grégoire de Nysse. ¶ L'art d'Euripide dans l'Hippolyte [J. A. S]. 9-15. Il y a si l'on veut dans cette pièce bien mieux composée que l'Alcestis et l'Ion une intention morale et c'est le thème de la modération en toutes choses qu'enseignent les infortunes de Phèdre et d'Hippolyte. L'analyse de l'action de l'Hippolyte Στεφανηφόρος suggère une autre intention du poète : les circonstances changent les destinées. Euripide le montre par le double exemple d'un homme et d'un dieu qui, faute de tenir compte de ce proverbe, sont entraînés à des malheurs exactement contraires à leurs désirs. Il y a dans l'Hippolyte une aventure purement humaine, celle du jeune homme pur et loyal, victime de sa discrétion ; et une aventure d'un dieu, celle de Poseidon, qui, par fidélité à un sot serment, fait périr son petit-fils. Euripide pourrait bien n'avoir mêlé cette seconde histoire à la première qu'après coup, pour justifier pleinement Hippolyte et protester contre la sainteté des serments (cf. Aristophane, Grenouilles 102 et 1471). Si l'on écarte les vers 887-898, toute l'aventure d'Hippolyte est contenue dans les v. 176-1101, sans aucune mention du serment de Poseidon. L'introduction, dans le drame, du serment de Poseidon, met ce dieu dans l'alternative de tuer un homme qu'il sait innocent ou de manquer à son serment : σοφωτέρους γὰρ χρὴ βροτῶν εἶναι θεούς. Après tout c'est la faute d'Aphrodite. « Les dieux m'ont trompé » gémira Thésée, et Hippolyte, découvrant l'injustice dont il est victime, souhaitera qu'on maudisse les dieux. Les Athéniens ne pouvaient manquer de sourire. L'hommage final à la mémoire de Périclès mettait le comble à leur enthousiasme pour le chef-d'œuvre d'un artiste consommé. ¶ Le sens de ὡς οἷόν τε [G. W. Butterworth]. 15-17. Cette locution qui se trouve dans Clément d'Alexandrie, Protrepticus vol. I, p. 21, l. 17-8 ; Strom. II, 208, 22-3 ; Strom. II, 249, 15-6 ; Lucien, Imagines, 3 ; Nigrinus, 32 ; Charon, 22 ; De mercede conductis, 42 ; Icaromenippus, 11 ; Aristote, Politique ε 1313 A 39 ; Démosthène, sur la Chersonèse, 75 ; Platon, Républ. III 387, où ὡς οἴεται est une mauvaise lecture pour ὡς οἷόν τε, n'a pas le sens de « le plus possible » au superlatif, mais « dans la mesure où il est possible ». ¶ Un fragment supposé de Théophraste [C. M. Mulvany]. 18-19. Les éditeurs modernes de la Morale à Nicomaque donnent pour une citation de la Morale de Théophraste ce qui n'est précisément que l'amplification d'une phrase d'un des livres contestés (VII, 14, § 6). L'examen de la source de cette citation (Aspasius sur la Morale à Nicom. VII, 14, 5-6) suggère un doute. Aspasius discute ἀεὶ πονεῖ τὸ ζῷον. Il attribue cette idée à Anaxagoras, puis il continue : ἐπεὶ οὐκ ἐδόκει γε αὐτοῖς ἀεὶ ἐν πόνῳ εἶναι τὸ ζῷον· καὶ τὸν Ἀναξαγόραν αἰτιᾶται Θεόφραστος ἐν Ἠθικοῖς λέγων ὅτι ἐξελαύνει ἡδονὴ λύπην. Le passage de Théophraste devrait réfuter la doctrine d'Anaxagoras. On peut conjecturer une lacune entre λέγων ὅτι... et ἐξελαύνει ; la citation de Théophraste et même le commentaire d'Aspasius seraient perdus. ¶ Phèdre et Sénèque [J. P.

Postgate]. 19-24. Liste et citation de passages de Phèdre et de Sénèque parallèles par la pensée, le fond, ou par la forme (expression, vocabulaire), ou par l'un et autre. Martial (III, 20, 5) connaissait Phèdre ; Quintilien aussi (Inst. Or. I, 9, 2). D'après un texte des Dialogi adressés par Sénèque à Polybe puissant affranchi de Claude, pour obtenir le retour à Rome du philosophe, il semble que Sénèque n'ait pas connu Phèdre. « Non audeo te eo usque producere ut fabellas quoque et Aesopeos logos, intemptatum Romanis ingeniis opus, solita tibi uenustate conectas (8, 3). » Mais les fables de Phèdre étaient écrites avant l'année 41, date de l'exil de Sénèque. Le philosophe aurait-il feint d'en ignorer l'existence par flatterie pour le favori de l'empereur ? Il paraît invraisemblable que Sénèque ait ignoré les cinq livres des Fables. Les ressemblances entre le fabuliste et le philosophe feraient penser le contraire. Mais les documents sont insuffisants à prouver que Sénèque connaissait déjà Phèdre quand il écrivait à Polybe. ❡ Notes. ἱμαντελιγμός [D'Arcy Wentworth Thompson]. 24. Nom d'un jeu de hasard bien connu encore dans les fêtes foraines, décrit dans l'Onomasticon de Julius Pollux, mal compris des commentateurs. Le dérivé ἱμαντελικτής dans Plutarque ne signifie pas « tordeur de ficelle » ni « sophiste obscur » mais « un sorcier vagabond, un escroc, un joueur de gobelets ». ❡ Anth. Pal. livre V, n° 6 [M. Platnauer] 25. Lire παρεόντα pour παρεοῦσα. ❡ Anth. Pal. XII, 3 [F. A. Proctor]. 25. Au lieu de κωκωτὴν φυσᾶν lire κώπην τὴν φυσᾶν et peut-être, dans le vers précédent, au lieu de λάλον ὀνόμαζε lire σωλῆν' ὀνόμαζε. ❡ Soph. Antigone 471-2 δηλοῖ τὸ γέννημ' ὠμὸν ἐξ ὠμοῦ πατρὸς | τῆς παιδός· εἴκειν δ' οὐκ ἐπίσταται κακοῖς. Mettre un point à la fin du premier vers et considérer τῆς παιδός comme une exclamation : Pauvre enfant ! ❡ Eschyle, Euménides 864-5 [R. B. Appleton]. 26. Supprimer la virgule du texte d'Oxford après παρών à la fin de 864. Il n'est pas question d'opposer la guerre étrangère à la guerre civile. Le sens est : « La guerre étrangère, soit ! elle vient facilement tant que les hommes sont sensibles à l'affreux désir de la gloire. » ❡ Recula [W. M. Lindsay]. 26. Charisius (Gram. Lat. I, 6, 7, 11) mentionne les diminutifs nubecula, specula, recula (celui-ci Moretum 65). Les mss. donnent regula. ❡ Martial, XIV, xxix, 2 [Lindsay]. 26. In Pompeiano tecum (tectus ?) spectabo theatro | mandatus (nam ventus ?) populo vela negare solet. Mandatus est peut-être la bonne leçon, mais on peut appeler l'attention sur un mot du Glossaire de Cyrille : Κάτοχος (C. G. L. II, 346, 38) Mandatus (C. G. L. III, 190, 61). ❡ Plaute, Cas. 416, 814 [Lindsay]. 26-27. Mala crux est dans Plaute un mot composé. Il semble qu'il en soit de même de Malacrucia (Cas. 416 scène où sont tirés les sorts). La seconde moitié de Cas. 814 est un a parte de Chalinus. On trouve dans Euripide, Ménandre et Plaute des exemples de scènes commençant au milieu d'un vers. ❡ Une métonymie dans Horace, Odes, I, xi [J. A. Smith]. 27-28. Leuconoe ne serait ni un adjectif ni un nom de jeune fille, mais une métonymie désignant l'astronome Méton, fils de Pausanias, réformateur du calendrier attique et appartenant au dème Λευκὸν Οἶον. (Cf. Aristoph. les Oiseaux). Leuconeu = Méton = crédule. ❡ Virgile et Grégoire de Tours [H. W. Garrod]. 28. Grégoire de Tours In Gloria Martyrum, praef. p. 448 édit. Arndt-Krutsch, fait allusion au rapt de Proserpine par Thésée et Pirithous, Virgile, En. VI 397-402 et 601 et à Caci conflictus Jani est une leçon défectueuse), Virgile, En. VIII, 259-261. ❡ Quis aquam Nili... [Dina Portway Dobson]. 29. ❡ Æn. XI, 45 sq. et 152 sq. [M. A. B. Herford]. 29-30. La similitude des termes entre ces deux passages ne peut être accidentelle. Deux personnages différents Enée et Evandre devant le cadavre de Pallas ont le même gémissement mais avec des nuances exquises

de noblesse et de délicatesse. Enée sent la responsabilité qu'il avait prise de la vie de Pallas, Evandre se refuse à lui reprocher la mort de son fils. ¶ Virgile, En. I, 460, sunt lacrimae rerum [H. Williamson]. 30. Signale quelques contresens des commentateurs. ¶ Courtes notices. Le Platonisme de Plutarque, de Roger Miller Jones [R. Bury]. 44-45. ¶ Le nombre géométrique de Platon et le commentaire de Proclus par A. G. Laird [R. G. Bury]. 45-46. ¶ Teucer et les Teucri [A. S.] 46, sur un article de Würtheim pour le Lexikon de Roscher. ¶¶ Mai-Juin 1919, n°s 3, 4. Ostraca gréco-romains de Dakka, Nubie [Hugh G. Evelyn White]. 49-53. Commente et publie 23 inscriptions d'ostraca trouvés par M. C. M. Firth en 1909 près d'un temple de Dakka, l'ancienne Pselcis. Ce sont pour la plupart des reçus de militaires chargés du ravitaillement des troupes, tels que le cibariator. ¶ Sur la date de l'Héraclès d'Euripide [J. A. Spranger]. 54-55. Présume qu'Héraclès fut joué en 422 d'après Pausanias IX, Thucydide IV, et Héraclès même v. 217-235 et 1303-1310. ¶ Additions à l'Anthologie grecque [J. U. Powell]. 55-56. <Cf. Classical Review XXXII, 187 et XXXIII, 36>. ¶ Nihil dans Ovide [A. E. Housman]. 56-59. (Cf. Classical Quaterly, 1916, vol. X, p. 138 sq.). Lachmann enseigne qu'Ovide emploie seulement nil et nihil, jamais nihil. Contrairement à cette doctrine, on relève dans Ovide 21 vers où nihil suivi d'une voyelle forme la seconde moitié du premier pied. Au 3e et au 4e pied Ovide emploie nil, mais si le mot suivant commence par une voyelle la forme nil est souvent douteuse. ¶ Phèdre et Quintilien I, 9, 2, réponse au professeur Postgate [F. H. Colson]. 59-61 <voir ci-dessus 19-24>. L'ensemble du § 2 du chap. 9 de Quintilien n'a pas rapport à l'usage possible des fables de Phèdre dans les écoles romaines. Les exercices des rhéteurs étaient une préparation à l'art de parler. Les grammairiens s'emparaient de leurs thèmes. Quintilien propose de réserver aux écoles inférieures les exercices les plus élémentaires : il nomme le μῦθος Αἰσώπειος, nom générique de toutes fables, la Chria et sa variété la γνώμη et la paraphrase en prose d'un passage d'un poète. ¶ Virgile, Enéide VI, 859 [H. E. Butler]. 61-63. Commente Tertiaque arma patri suspendet capta Quirino, d'après Servius, Festus et Plutarque (Marcel. 8). Virgile a-t-il fait une erreur en interprétant la loi de Numa ou a-t il suivi une autorité antérieure? Pater Quirinus semble être une ancienne divinité formant triade avec Jupiter et Mars. ¶ Notes. Thucydide II, 48 αὐτός τε νοσήσας καὶ αὐτὸς ἰδὼν ἄλλους πάσχοντας [Arthur Platt]. 63. Le double αὐτός est une locution emphatique familière aux Grecs. Textes de Platon, Polit. 268 A, Lysias XII, 68, Aeschines III, 10, Xénophon, Hell. II, 3, 28, Anab. III, 2, 4. ¶ Emendation de Théophraste, Caractères V. 17 [H. G. Viljoen]. 63. Lire ἑταῖρον pour ἕτερον, mettre un point après ἐκπλήττομαι et deux points après γεγονέναι. ¶ La lecture dans Aristophane Ach. 912 [M. Kean]. 63-64. Propose de lire τί δ' ἄδικον παθών ; ¶ Euripide, Hécube, 854-6 [J. M. Sing]. 64, propose de lire δόξαι με pour δόξαιμι. ¶ Horace, Sat. I, ix, 39-40 [M. Kean]. 64. Stare aurait ici le sens de « réunir ». cf. Horace, Sat. I, x, 17 et Ep. II, i, 176. ¶ Questions ajoutées à l'article sur Plaute Stich. 1 sq. Class. Rev. septembre 1918 [E. J. Brooks]. 64-65. Doutes sur la métrique de Plaute. ¶ Augustus [F. Haverfield]. 65-66. Soutient contre Miss L. R. Taylor (Class. Review, nov.-déc. 1918, p. 158) que le nom d'Auguste pourrait avoir été donné à Octave en 27 A. C. par suggestion des médailles portant Aug. pour Augur. ¶ Mandalus. Recula. Malacrucia [W. M. Lindsay]. 66. Retire les trois notes ci-dessus, p. 26-27. ¶ Cicero, Pro Rab. Post. 7, 17 [E. G. Hardry]. 66-67. Sens du dialogue imaginé par Cicéron entre un sénateur et un eques à propos de la loi Sempronia. ¶ Virgile, Eglogue

IV, 60 sq. [W. Warde Fowler]. 67. D'après une publication de folk-lore russe, le premier sourire et la première larme considérés comme précurseurs de la raison de l'enfant font époque dans l'histoire de la famille. ¶ « Mule nihil sentis ». Catulle, 88, 3 [H. W. Garrod]. 67-68. Mulus viendrait de Metellus. Metella (machina) = caisse de bois employée dans les sièges, d'où Metellus = cheval de guerre portant le bât. De là au mari de Lesbie. ¶ Virgile, En. XII, 413, 519 [J. S.]. 68. La couleur et le mouvement de l'oiseau montre qu'hirundo est le martinet. ¶ Le compromis de Pompée : Cicero ad fam. VIII, 11, 3 [Tenney Frank]. 68-69. Une lettre écrite par Celius à Cicéron (ad Fam. VIII, 11, 3) en avril ou mai de 50 ante C. après que Curio eut fait échouer la tentative du parti Pompéien pour abréger le commandement de César en Gaule, aide à comprendre le compromis offert par Pompée. C'était un piège qui affaiblit le parti pompéien. Dans la réponse de Cicéron (ad Fam. II, 15, 3) à cette lettre de Caelius, au lieu de : Faveo Curioni, Caesarem honestum esse cupis ; il faut lire probablement honestatum. ¶¶ Août-Septembre 1919, n°s 5 et 6. Les Hymnes homériques [T. L. Agar]. 85-88. Εἰς Ἀπόλλωνα. Discussion du texte et corrections proposées de 286 à 435. ¶ Quelques notes sur le caractère religieux d'Apollon [S. Eitrem]. 88-90. Commentaire de deux noms de personnes relevés dans l'édition des inscriptions de Priene par Hiller von Gärtringen. N° 313, l. 93 ὁ τόπος Ἀπολλᾶδος τοῦ Γαλέου. Jusqu'aux extrémités orientales du monde grec le culte d'Apollon usait des γαλεοί dans les rites de divination. Le nom de Πάππαρος est fréquemment répété dans les inscriptions de Priene. Il est apparenté à Πασπάριος Wernicke dans Realenc. II, 63, pense que Apollo Pasparios doit être un dieu protecteur de la récolte du blé et de la farine. ¶ Sur les nouveaux fragments de poésie grecque récemment publiés à Berlin [J. U. Powell]. 90-91. Wilamowitz-Moellendorff (Sitzungberichte der preussischen Akademie, 1918, p. 736 sq.) a publié de très intéressants fragments de poésie grecque parmi lesquels de nouveaux fragments d'un poème élégiaque de Tyrtée écrit au 3e siècle A. C. relatif à une guerre contre les Gaulois, des fragments de pseudo-Epicharme, un glossaire avec citations poétiques; fragments d'un péan et de deux autres poèmes accompagnés de musique. Ce papyrus musical unique est du deuxième siècle. Conjectures proposées sur le Papyrus de Hambourg, du milieu du 3e siècle, contenant seize vers incomplets d'une élégie hellénistique et sur un ostrakon du 3e siècle A. C. avec citations d'un auteur inconnu, d'Homère (Odyssée ρ 390, 391), d'Antimachus et d'Hipponax. ¶ In Propertium retractationes selectae (voir Class. Rev., 1916, p. 39 ; 1917, p. 87) [J. S. Phillimore]. 91-95. Propose de lire dans Properce I, III, 8, talis visa mihi mollem spirare quietem | Cynthia consertis nixa caput manibus, pour non certis ; ibid., 19.20 : sed sic intentis haerebam fixus ocellis | Argus ut in gnatis cornibus Inachides, pour ignotis (cf. Virg. Enéide VII, 789 at levem clipeum subnatis cornibus Io, où Virgile se plait dans un film verbal à décrire non un moment mais un mouvement du temps) ; I, VIII, 16, te quoque si certo puer hic concusserit arcu | quoi nolim nostros evigilasse deo, pour quod,.. eviolasse deos ; I, VIII, 13-16, ergo ego nunc videam tali sub sidere vela, pour atque ego non videam tali sub sidere ventos ; I, IX, 23-4 nullus Amor cuiquam facilis ita praebuit alas | ut non alterna presserit ille manu, pour ut non alternam senserit ille manum ; I, XI, 6 ecquid in extremo restat amare loco, pour ecquis in extremo restat amore locus. ¶ Une particularité métrique du Culex [W. Warde Fowler]. 95-97. La principale beauté de l'hexamètre latin, porté à sa perfection par Virgile, dépend de la constante et subtile variété des deux derniers pieds en connection étroite avec le

quatrième. Une fin de vers presque entièrement absente des œuvres les plus achevées de Virgile est celle qui consiste, avec ou sans repos après le quatrième pied, à commencer le cinquième par un monosyllabe, ordinairement et, nam ou un pronom interrogatif. Le Culex compte 20 de ces fins de vers sur 414, le Ciris n'en compte que 3 sur 541. Comparer Culex 292 : crudelis tu magis Orpheu et Eglogue VIII, 51 crudelis tu quoque mater. L'auteur de Culex et de Ciris semble avoir été un jeune poète plein de souvenirs de Lucrèce et non encore parvenu à la maîtrise de son hexamètre et ce poète était Virgile. Dans les Eglogues (environ le double des vers du Culex il y a même nombre de ces fins de vers mais elles sont naturelles et justifiées. Dans les Géorgiques (plus de 2000 vers) il n'y a qu'une vingtaine des mêmes fins de vers et Virgile en tire d'admirables effets comme Georg. II, 486... O ubi campi et IV, 498.... heu non tua palmas. Dans les six premiers livres de l'Enéide sur 4700 vers on relève 22 cas. Il n'y en a pas un dans la dernière moitié du VIe livre, le plus parfait poème latin. Les trois derniers livres de l'Enéide, surtout le dixième, sont moins achevés. Ce dixième l. ne compte pas moins de 16 fins de vers de ce genre. Il n'y en a qu'une dans les 200 premiers vers très beaux du XIe et dans les 200 derniers du XIIe. Le Culex doit être un essai de la jeunesse du poète. ¶ Le subjonctif de prévision [Frank H. Fowler]. 97-99. <Sonnenchein,.C, R., XXXII, p. 20 et Goodrich, C. R. XXXI, p. 83>. Dans les discussions sur les subjonctifs de prévision on éviterait les erreurs en distinguant nettement l'idée de temps et l'idée de mode dans les expressions modales. Dans priusquam manus consererent, Cicéron, Tusc. 4, 22 et dans delitui dum vela darent, Virg. En., 2, 136, ce qui est passé c'est le moment indiqué par le temps passé mais le subjonctif fait prévoir une action future. Cf. Tite-Live 21, 42-2. Ce subjonctif est compulsif en vertu d'une détermination externe. ¶ Notes. Epiménide et Maxanidus [E. W. Brooks]. 100. <XXX, p. 33 et 139>. Sur la lecture du ms. syriaque des Actes d'Ishodad. ¶ Les Actes XV, 29 [H. H. Johnson]. 100. The Quarterly de janvier 1919, p. 12, appuie la lecture de W. E. Gladstone πορκείας pour πορνείας. ¶ Notes sur Horace, O. I, 14 [C. A. Vince]. 101. La raison serait satisfaite en ponctuant : O quid agis fortiter? Occupa | portum. La vertu qui ramène un pilote au port pour sauver son vaisseau n'est pas la force mais la prudence. ¶ Horace Satires II, 1, 86. Epitres II, 3, 120-3 [Jefferson Elmore]. 101-103. Solventur risu tabulae. Le sens si discuté de tabulae est éclairé par une lettre de Caelius à Cicéron 2 Fam. VIII, 8, 3 et par Cic. de Or. II, 58, 236 ; res...ioco risuque dissolvit. Tabulae est le dossier de l'affaire gardé par le préteur qui classe l'affaire sans jugement. Honoratum Achillem fait allusion à l'Ambassade (Iliade IX). ¶ Cicéron, Lettres à Atticus XV, 9 [H. W. M. Burd]. 103. Quid autem iste in domo tua casus armorum? Ces mots ne feraient-ils pas allusion à la chute d'une épée ou d'autres armes décrochées soudain dans la maison d'Atticus, chute regardée comme un funeste présage de guerre? Cicéron n'était sans doute pas exempt de superstition, mal romain, comme Tite Live le montre assez. Cf. un présage de ce genre dans W. Scott, Lady of the Lake, Cants I, Stanza 27 et II, st. 15. ¶ Virgile, Enéide VII, 7, 641 [A. M. Cook]. 103-104. Dans la revue des guerriers latins, Virgile a suivi un plan. En tête, au pieux Enée, il oppose l'impie Mézence, il place naturellement à la fin du cortège Turnus et Camille. Entre les extrêmes il suit l'ordre alphabétique sauf pour Messapus, placé entre Caeculus et Clausus. Mais le passage relatif à Messapus a les caractères de l'inachevé. ¶ Virgile, Enéide VIII, 23 [Tenney Frank]. 104. L'idée épicurienne de la lumière explique ces vers. Virgile avait appris de Siron

et de Lucrèce que la lumière consiste en particules émises d'une source commune et en mouvement perpétuel. Voir Lucrèce IV, 189 et 190. La même théorie est impliquée dans Enéide VII, 527 et VI, 6. Le préfixe re de repercussum n'indique pas toujours la répétition, il peut signifier l'intensité (retundo) ou la continuité (respiro, revereor). Le sens est : ainsi la lumière émise par le soleil ou la lune lorsqu'elle luit doucement sur l'eau, flotte autour. Sauf l'étrange Pythagorisme du VIe livre, toute l'Enéide est mieux comprise si on l'entend comme l'œuvre d'un poète épicurien. Le Fatum inconséquent de Virgile s'éclaire par Lucrèce II, 250-307 et ses divinités de théâtre par Lucrèce II, 600-660. ¶ Deux passages de Virgile [H. W. Garrod]. 105. La difficulté d'Enéide VIII, 378 : Incassumve tuos volui exercere labores, serait levée par la lecture : incassum vetitos volui, à laquelle répond du reste le v. 398 nec pater omnipotens Trojam nec fata vetabant. Dans Enéide XII, 93-97 te maximus Actor, actor est-il un nom propre ? actor hastae est aussi naturel qu'actor habenae de Stace (Ach. II, 134). Le jeu de mot sur le nom propre Actor est dans la manière de Virgile. Cf. En. III, 183 : cassus Cassandra canebat, et VII, 791 : argumentum ingens et custos virginis Argus. ¶ Catulle 39, 11, Parcus umber [W. M. Lindsay]. 105-106. Conformément au Liber Glossarum de l'abbaye de Corbie (Corpus Glossariorum latinorum, vol. V) il faut lire : aut pinguis Umber aut obesus Etruscus. Parcus est une erreur de copiste ou une altération commise par un copiste ombrien. Appel aux chercheurs pour retrouver les plus anciens mss. du Liber Glossarum de Corbie. ¶ La dérivation du latin rudis, sorte de bâton noueux [Edwin W. Fay]. 106. Se rallie à l'étymologie donnée par Stowasser dans son lexique latin en 1900, rudis scil. virga hasta ; cf. Enéide IX, 743. ¶ Tite-Live II, 30, 4 [M. Kean]. Dans le texte : sed curae fuit consulibus et senioribus patrum, ut imperio suo vehemens mansueto permitteretur ingenio, où le verbe est sans sujet, propose d'insérer munus entre vehemens et mansueto. ¶ Tite-Live XXI, 48, 3 [M. Cary]. 107-108. Sur la foi de Pline déclarant (Hist. Naturalis 33, 47) qu'il n'y avait pas eu de monnaie d'or frappée à Rome avant 217 A. C., on a accusé Tite-Live d'avoir fait un anachronisme dans Nummis aureis quadringentis Dasio Brundisio praefecto praesidi corrupto, traditur Hannibali Clastidium. C'est une erreur. Il y avait au temps d'Hannibal beaucoup de monnaies d'or de Macédoine, de Carthage, de Syracuse et peut-être de Rome. ¶ Quintilien I, 9, 2 [J. P. Postgate]. 108 <C. R., p. 59 ci-dessus>. L'interprétation blâmée par M. F. H. Colson est adoptée par M. L. Havet, p. XVI de son édition de 1895 où elle est citée parmi les testimonia de Phaedro. ¶ Le Compromis de Pompée [M. Cary]. 109. <Ci-dessus C. R., p. 68-9>. L'hypothèse de Tenney Frank (offre faite par Pompée de prolonger le commandement de César en Gaule jusqu'en novembre 49 A. C. jointe au projet d'intercaler deux mois dans la dernière partie de cette année), est appuyée par un passage de la correspondance de Cicéron (ad Fam. 8, 6, 5) levissime enim quia de intercalando non obtinuerat (Curio) transfugit ad populum, écrivait Celius à Cicéron en mars 50, deux mois avant l'offre de Pompée à César. A ce moment la réforme du calendrier était dans l'air. La politique de Pompée était alors de se donner comme le véritable ami de César contre Curion semeur de discorde. ¶ Nostrum Nobis [Edwin W. Fay]. 109. Revendique la priorité <C. R., 8, 458, anno 1894> de la distinction en latin des comparaisons d'égalité et d'inégalité, contre Skutsch, Archiv 15, 47, anno 1908.

¶¶ Novembre-décembre 1919, nos 7, 8. Les nouveaux fragments lyriques. III [J. M. Edmonds]. 125-130 <C. R. juin 1909, mai et juin 1914, juin 1916, août 1916>. Essai de restauration des nouveaux fragments

d'Oxyrhynque (Sappho 1231-1232 ; Alcée 1233-1360) dans l'ordre des vol. X et XI des Oxyrhynchus Papyri. ¶ Les Hymnes homériques. XIII. Εἰς Ἀπόλλωνα [T. L. Agar]. 130-134. Corrections proposées du v. 427 au v. 540. ¶ Δαίμων dans Homère [Samuel E. Bassett]. 134-136. Conteste la théorie de Finsler (Homère, 1914, p. 268-270) sur le mot δαίμων qui au singulier, dans Homère, désignait un mauvais esprit, invisible, obscur et malfaisant. Le professeur Finsler ne tient pas un compte suffisant de la technique d'Homère ; il donne des interprétations forcées ; il passe sous silence les passages contraires à sa théorie. Les défauts de sa méthode sur cette question mettent en défiance à l'égard de ses autres conclusions, par exemple : Homère est l'auteur de l'Iliade, non de l'Odyssée ; l'Odyssée a été composée vers 600 A. C. ¶ Euripidea [A. W. Mair]. 136-137. Discute la lecture et le sens de Iphig. in Aul. 990-1 ; Troades 568-11 ; Troades 562-7. ¶ Les Rythmes de Virgile [W. H. D. Rouse]. 138-140. Relevé de toutes les fins de vers monosyllabiques dans l'Enéide, considérées dans leur rapport avec le contexte. Virgile s'inspire d'exemples d'Ennius et d'un dessein réfléchi de varier le rythme, de l'adapter à l'expression et au mouvement de la pensée. Le contexte révèle l'intention littéraire et musicale du poète. ¶ Le Ms. Harleien 2610 et Ovide, Met. I, 544-546 [D. A. Slater]. 140-141. L'état des mss. M[1], N[1], M[2] laisse un doute sur l'authenticité du vers 546. Heureusement ε, l'Harleien 2610 du xe ou xie siècle dont Ellis a montré la valeur, et, malgré une orthographe souvent fantaisiste, d'entière bona fides, donne sans ratures ni variantes la leçon : victa labore fugae tellus ait hisce vel istam (544) quae fecit ut ledar (facit ut laedar) mutando perde figuram, | fer pater, inquit opem, si flumina numen habetis | vix prece finita... (547). Les parents de Daphné étaient la Terre et l'Eau, Tellus et Peneus. Quelques auteurs (Hyginus, Fab. 203) font intervenir la Terre dans le changement de Daphné en arbre. Ovide ne précise rien si ce n'est par le vers 546 de ε. C'est pourquoi Lactance dans son argument dit : patrem invocavit, sans mentionner l'appel à la mère. Ainsi les derniers éditeurs rejettent la manus prima de ε et adoptent la manus secunda de M. Mais l'appel à la Terre est presque une expression usuelle (Homère Il., IV, 182 et VIII, 150) Enéide IV, 24 ; X, 675 ; XII, 883 ; Ovide Heroides VI, 144 et III, 63 ; Prométhée enchaîné, 567. Le copiste de ε commet des omissions, mais non des interpolations. On pourrait lire : victa labore fugae Tellus aut Unda dehisce ! | fer, Pater, inquit, opem ! si flumina numen habetis, | quae facit ut laedar, mutando perde figuram. ¶ Le subjonctif de prévision [E. A. Sonnenschein]. 141-143 <ci-dessus 97-99>. M. Fowler admet avec moi contre les savants allemands qu'il y a un sens fondamental du subjonctif. S'il n'a pas compris ma position c'est peut-être que je n'ai pas suffisamment précisé dans mon Unité du Subjonctif latin la distinction entre le sens fondamental du subjonctif et ses développements. Voici ma définition d'un subjonctif de prévision : c'est un subjonctif dans lequel l'idée fondamentale d'obligation, de nécessité naturelle ou de futurition déterminée s'est affaiblie en une expression un peu plus forte qu'une simple futurition. Ce subjonctif de prévision peut se rapporter à l'avenir d'un point de vue présent, indiquant ce qui est pour arriver ou d'un point de vue passé, montrant ce qui était pour arriver. Dans ce dernier cas nous avons le passé de prévision : delitui dum vela darent, Enéide II, 136 (cf. Hor. Odes I, 10, 9-12). Tout exemple d'un subjonctif parfait passé qui représente un indicatif parfait futur de l'oratio recta est un subjonctif de prévision. M. Fowler a raison de dire que dans Tusc. IV, 22 priusquam manus consererent, le temps du subjonctif est passé. Cela ne l'empêche pas d'être un temps de prévision.

C'est le temps d'un moment passé qui a un rapport à ce que l'avenir alors cachait dans son sein. ¶ Encore Virgile En. VII, 695-6 [D. A. S.]. 144-145 <C. R. vol. XIX, p. 38>. On ne peut contester l'expression Soractis arces (Cf. Géorg. IV, 461 et I, 240). Virgile fait-il allusion à un temple fait de main d'homme ou à la montagne regardée comme château fort d'un dieu? C'est une croyance bien connue des anciens que la divinité habite sur les montagnes. Virgile (En. VIII, 347 sq.) fait parler Evandre de l'arx Capitolii, longtemps avant que le temple de Jupiter Capitolin y fût bati. ¶ Classical Teaching [H. P. Cholmeley]. 145-148. Critique des livres classiques et des méthodes en usage à Eton il y a cinquante ans. ¶ Notes. Hérodote III, 104 [M. Cary]. 148-149. En décrivant le climat de la vallée de l'Indus, Hérodote signale un vent brûlant qui oblige les habitants à rester immergés dans l'eau une partie du jour. Le fait et la coutume ont été constatés par Marco Polo pour Ormuz sur le golfe Persique, et par des voyageurs modernes. ¶ Statius, Silvae I, vi, 7, 8 [G. M. Hirst]. 149-150. Adsint, dum refero diem beatum | laeti Caesaris ebriamque parcen. Klotz donne parcen pour un locus desperatissimus. Phillimore propose aparchen, leçon de M.; Thomson : noctem; Slater : diem beatam | laeti Caesaris ebriumque Circum. Je propose : diem beatam | laeti Caesaris ebriamque rapto. ¶ Notes sur la Paix d'Aristophane [C. Bailey]. 150. Pourquoi 'Αἰτναῖον dans 72-3 ? Ne serait-ce pas une allusion à Encelade et le sens ne serait-il pas : gigantesque? 114-7. Les mots μετ'ὀρνίθων sont suspects aux éditeurs. Le scholiaste dans sa note ἐς κόρακας a mieux saisi le sens que les correcteurs. N'y aurait-il pas dans 250, un calembour sur σίκυος le concombre, l'un des produits dont Trygée demande (1001) le rétablissement? ¶ Lançant des flèches [J. S. O. Robertson-Luxford]. 151. Il n'y a pas d'invraisemblance dans Homère, Odyssée VIII, 229 et Odyssée IV, 442. ¶ Sur la conjecture πορκεία dans les Actes des Apôtres XV, 20, 29 [J. U. Powell]. 151. <C. R. XXXIII, 100>. Elle ne contient pas un atome de probabilité. ¶ Un fragment oncial de Plaute [W. M. Lindsay]. 152. Discute l'importance du ms. contenant Cistellaria, 123-147 et 158-182, publié par Degering dans Sitzungsberichte de l'Académie de Berlin, mai 1919, comme une troisième recension de Plaute : ce qui est erroné. ¶ Un passage de Fronton (Naber, p. 203) [J. W. E. Pearce]. 153. La page 265 du palimpseste de Fronton a disparu entièrement, sauf quelques notes marginales qui montrent que cette page se rapportait aux Origines de Caton. Une de ces notes donnée par Naber, après Maï, est la suivante : ... in navium... deus al... in... tur tuendi eius ergo denominatus. P. propose de rétablir : Rei factae mater natura, in navium apparatum accomodans alitis pinnas, ut eas effingeret homo natura tuenda ; remus igitur de natura. Catus etc. Cf. Prop. IV, 6, 47, classis centenis remiget alis. ¶ Notes sur des auteurs latins [A. Souter]. 153. Lucilius I, 1266, éd. Marx : pro obtuso ore pugil piscinensis reses. Il faut lire : pisciniensis. Ciceron Or. post red. in sen. hab. § 29 : Possum ego satis in Cn. Pompeium unquam gratus uideri ? S. pense qu'il faut lire : possum <ne> ego. Virgile Georg. II, 23-24. Les deux mss. qui donnent abscidens sont les plus exacts. Apulée, Metamorphoses V, 19 lire obaudiens pour subaudiens. ¶ Index. Cr.

Journal of Philology. Vol. 35. N° 69. Le siège de Préneste [Robert Gardner]. 1-18, pl. Discussion de la phrase d'Appien B. C. 1. 90, 5 ἐν τοῖς στενοῖς, ᾗ μόνῃ διαβατὸν ἦν. ¶ Sur la lex Julia Municipalis [E. G. Hardy]. 19-50. C'était aux habitants des « insulae » seulement que le « recensus » était appliqué. Les « recensi » doivent avoir formé une classe jouissant de privilèges. Les qualifications et disqualifications relatives aux charges

municipales ne paraissent pas avoir été définies par la législation dans les cités italiennes. Il n'est pas douteux que toutes les communautés bourgeoises ne fussent ipso facto soumises au « jus civile » romain. Controverse avec Reid au sujet des instructions imparties aux commissaires envoyés dans les « municipia fundana ». ¶ Le changement de l'ancien accent en accent grec moderne [Clara M. Knight]. 51-71. 1. La nature de l'accent et le but de cette étude. L'accent en grec moderne est accompagné de phénomènes parmi lesquels il faut noter : 1) la perte de la syllabe non accentuée (p. ex. περπατῶ, γειά ou γιά, μέρα, πάγω, ψηλός, μάτι, βρίσκω, δόντι. 2) Confusion de voyelles (p. ex. γιομίζω, κρεββάτι), 3) ι et υ prononcés parfois i et u brefs (p. ex. μοιάζω prononcé myázo, γιός de υἱός). L'accent des langues européennes a passé par une période dans laquelle prévalait l'accent musical. Le changement d'accent s'est produit plus tôt dans la langue vulgaire que dans la langue cultivée. Le but de cette enquête est d'étudier les faits du langage qui se sont passés entre l'époque d'Alexandre le Grand et le IIe siècle de l'ère chrétienne. 2. Témoignages en faveur du changement. De bonne heure, plus tôt que partout ailleurs, dans les papyrus du IIIe siècle avant J.-C., on voit la confusion des voyelles brèves et longues, des syllabes accentuées et non accentuées. L'orthographe populaire en Egypte indique que la prononciation des voyelles ressemblait beaucoup à celle du grec moderne. Une autre source de témoignage pour le changement du vocalisme est dans les mss. du Nouveau Testament. Conclusion : l'échange réciproque des syllabes longues et brèves prit place bien avant la perte complète ou l'affaiblissement de la voyelle. Le changement d'accentuation est mis en lumière par les vers dans les inscriptions (p. ex. μεμναμένοι, Καλλίστρατος). Les vers de Nonnus et de Babrius témoignent d'un compromis avec la versification populaire. 3. Causes du changement et son extension. Dès le IIIe siècle av. J.-C., la prononciation du grec avec l'accent d'intensité et la durée de la voix avait commencé en Egypte et en Asie Mineure, où le grec subissait l'influence du parler local, où l'accent naturel est expiratoire. Le macédonien qui était un dialecte grec apparenté au thessalien avait l'accent expiratoire ; mais malgré l'importance du macédonien dans le changement de l'accent grec, il n'a eu aucune influence sur les formes de la κοινή. L'attique était devenu avec quelques modifications une « lingua franca » dans l'est de la Méditerranée longtemps avant l'époque d'Alexandre. ¶ Apollonius III [Arthur Platt]. 72-85. Nombreuses conjectures, notes critiques et explicatives sur le texte et les scholies. ¶ Aeschylea [Id.]. 86-94. Conjectures et notes sur Prom. 49.464. Sept. 71.83.216. 537. Ag. 38.117.349.400.715.1430.1435.1573.1664. Cho. 69. 694. Eum. 594 et Frag. 99,1 (Sidg.). ¶ La phrase de la catharsis chez les critiques allemands avant Lessing [Joseph E. Gillett]. 95-112. L'interprétation de la catharsis, sauf peut-être une exception, a été une interprétation éthique, interprétation chrétienne au sens étroit du mot, impliquant la nécessité de réprimer la nature. Pontanus a été le premier parmi les Allemands à montrer l'intérêt du problème sous un aspect psychologique. Disjointes par Pontanus, les émotions qui constituent la fin de la tragédie, c'est-à-dire la pitié et la crainte, ont été démontrées corrélatives par Donatus et ont fait place à un nouvel élément patronné par Harsdörfer et Klaj, l'étonnement. L'émotion, c'est-à-dire le plaisir causé par l'émotion, devint le but suprême de la tragédie. Il était réservé aux philologues du XIXe s. (Weil et Bernays) de rendre à l'ancienne formule sa valeur primitive, de peser la valeur de chaque mot et de réconcilier le sens de la définition avec notre conception moderne du plaisir comme but légitime. ¶ Arcus [G. P. Bidder]. 113-127.

Planches. Dans Horace Ode, III, 26, 7 arcus désigne un vilebrequin à arc. Il n'est pas douteux que le vilebrequin italien et la « Gallica terebra » recommandée par Caton, Celse et Columelle ne fussent actionnés par des moyens mécaniques. Il est inconcevable que les Romains du temps d'Auguste, qui venaient de conquérir l'Egypte, n'eussent pas connu un outil en usage depuis longtemps chez les Egyptiens. Incidemment Bidder explique l'expression τρύπανα ἀχάλκευτα (Soph. frag. 640). Ce sont des vilebrequins où n'entre pas le métal. Rapports de l'arcus avec le tornus et du tornus avec le torculum et le prelum. L'explication de la sacula (= cabestan) et du porculus, telle qu'elle est fournie par Facciolati, repose sur une mauvaise correction de Turnèbe donnée à un passage de Budé qu'essaie de restituer B. supposant que le bruit et l'aspect de la corde enroulée autour du cabestan ont suggéré l'appellation populaire du petit cochon. ¶ Quelques participes aoristes dans Homère [Arthur Platt]. 128-132. Montre par des exemples que les participes en question ne désignent pas le temps. ¶ Corrections sur les commentaires de Marc-Aurèle [Farquharson]. 133-141. Entre autres émendations, l'auteur signale l'intrusion dans le texte de δεῖ : 1° pour renforcer l'interprétation d'un infinitif employé comme impératif; 2° par dittographie ou par confusion avec ἀεί et par corruption de ἤδη ou δή. ¶ Juvénal et deux de ses éditeurs [S.G. Owen]. 142-146. Maintient contre Housman, III, 236 inflexu, VII, 184 condit, I irae. XIII, 49 l'auteur combat la surprenante conjecture de Housman imi (au l. de aliquis) et montre que profundi peut très bien caractériser l'imperium de Neptune. Il n'y a pas lieu de supprimer Neptune et d'attribuer les deux vers à Pluton. ¶ Sur Eud. Ethique, III, v, vi [Henry Jackson]. 147-151. Une série de conjectures sur le chapitre 5 et sur le chapitre 6 (lire : ῥεστό τις). ¶ Contamination en morphologie [Clara M. Knight]. 152-160. La contamination, de même que l'analogie, n'est pas une loi phonétique (p. ex. pristrinum venant de pistrinum par contamination avec pristinum et les comparatifs et superlatifs irréguliers comme πρώτιστος, ἀρειότερος, pessissimus). Les deux causes qui déterminent la contamination sont de deux classes, l'une externe (ou physique), l'autre interne (ou psychologique). 1. C'est à tort qu'on a nié la possibilité des formes grammaticales de deux langages différents. 2. Contamination par synonymie : ex. ἄσσιστα pour ἄγχιστα par contamination avec ἆσσον. a) Contamination nominale : ex. θυγατέραν, γυναῖκαν, νύκταν. b) C. pronominale, p. ex. les formes accentuées de ἐμέ par contamination avec l'emphatique ἐγώ. c) Formes isolées : ex. μετά par contamination avec μεδά qui est considéré comme un accusatif de πούς. 'Εκεῖθι, ἔντοσθι formes dues à la contamination avec αὖθ ou à l'adjonction de θι à des formes cristallisées. 4. Contamination verbale : ex. γεγόναμεν dû à la fusion de γέγαμεν et de γέγονα, les formes du passif latin I et ier également anciennes, les formes en μεσθα, etc. ¶ Sur une correction de Porson, Perses 321 [H. J et C. B. H.]. 161. L'éditeur de l'éd. (posthume) de 1808 déclarait que Porson après 'Αριόμαρδος avait ajouté à l'encre rouge ἁρδίων βολαῖσι πιστός Μιτραφάθης τε. On a retrouvé au Trinity College un exemplaire de l'Hécube de 1802 annoté par Kidd où se trouve ce supplément < notons que Weil dans sa dernière éd. écrit σύ τ' ἐσθλὸς 'Αριόμαρδε >. ¶ Notes sur le Phèdre de Platon [Arthur Platt]. 162-164. Lire : 238 B καὶ ἄλλως ou κἄλλως (au l. de κάλλοος). — 249 B δεχόμενον (au l. de λεγόμενον) <τὸ>. — 250 A κακῶν τινῶν (au l. de τίνων). — 261 A τίνων δὴ τούτων (au l. de τούτων δή). — 263 C καὶ ἐρῶντι à supprimer. — 269 A τὸν μελίγηρυν Ἄδραστον désigne Antiphon. — 279 A lire τοὺς περὶ Λυσίαν et supprimer λόγους. — République 494 D, E lire αἰσχύνηται (au l. de αἰσθάνηται).

Henri LEBÈGUE.

Journal of Hellenic Studies (The). Vol. XXXIX (1919). Les papyrus grecs et la littérature classique [F. G. Kenyon]. 1-15. Dans quelle mesure ont-ils contribué à la connaissance des textes classiques? Textes nouveaux fournis par la découverte des papyrus dans le domaine de la théologie, de la poésie lyrique, de la tragédie, de la comédie. Les mimes d'Hérondas et les fragments de Callimaque. Découvertes relatives à l'histoire et à l'art oratoire. Portée de ces découvertes. ¶ La valeur des textes sur papyrus pour la critique verbale des textes déjà connus [B. P. Grenfell]. 16-36. Une étude d'ensemble sur les textes classiques fournis par les papyrus permet de dégager les conclusions suivantes : Pour les prosateurs, on peut actuellement, grâce aux papyrus, remonter jusqu'à la tradition du 1er ou du 2e siècle et même au delà pour le texte de Platon et de Démosthène. On constate ainsi que la corruption s'est produite très tôt, la responsabilité des scribes du Moyen Age dans les erreurs des mss. est ainsi diminuée. Pour les poètes, sauf pour Homère, Euripide et Apollonius de Rhodes la tradition manuscrite des papyrus ne remonte guère au delà du 4e siècle. Quant aux textes de Pindare, Sophocle, Aristophane et Théocrite on ne saurait attendre pour eux d'améliorations tant que l'on n'aura pas trouvé de papyrus d'époque ptolémaïque ou romaine les concernant. Lorsqu'on possède des textes sur papyrus du 3e siècle av. J. C., comme c'est le cas pour Homère, Platon, la Ῥητορικὴ πρὸς Ἀλέξανδρον, et dans quelque mesure, pour Euripide, on remarque une notable différence entre ces textes et ceux qui furent écrits après l'an 150 av. J. C. Les premiers sont très différents des mss. du Moyen Age pour le texte d'Homère et de Platon, ils le sont moins pour le texte de la Rhétorique et pour celui d'Euripide. Le texte d'Homère et celui de Platon étaient, vers 150 av. J.-C., très peu stables ; la critique alexandrine a contribué à les fixer sous la forme qu'ils présentent dans les mss. d'époque postérieure. Sauf pour le texte d'Homère, les papyrus n'ont point encore fourni de fragments très étendus des œuvres des grands classiques. Les textes qui ont été le plus sérieusement modifiés par les lectures données par les papyrus sont Platon, Thucydide, Eschine. Les renseignements apportés par les papyrus montrent quelle est en définitive la meilleure méthode à suivre pour la critique verbale ; c'est la méthode éclectique qui ne repousse pas systématiquement les familles des mss. dites inférieures. ¶ Admète, Verrall et le Professeur Myres [J. T. Sheppard]. 37-47. Discussion relative au caractère d'Admète. Critique de l'opinion de Verrall. Comment interpréter l'hospitalité offerte par Admète à Héraclès. Le principal intérêt de la pièce n'est point de présenter un problème sur la résurrection et le miracle mais de montrer la transformation morale survenue chez Admète. ¶ Marathon et l'expédition de Paros d'après Cornélius Népos [W. W. How]. 48-61. Contrairement à l'opinion de E. Meyer, il semble bien que la source de Cornelius Népos pour le récit de la bataille de Marathon et de l'expédition de Paros soit le texte d'Ephore. C'est à tort que H. Delbrück, G. Busolt, E. Meyer et Casson admettent la valeur historique du récit de la campagne dû à Cornelius Nepos et sa conception de la bataille. On ne saurait penser avec Casson que non seulement Ephore fait de la bataille un récit plus rationnel qu'Hérodote, mais qu'il nous a transmis une tradition ignorée de cet historien. On doit maintenir la supériorité du texte d'Hérodote, malgré toutes ses imperfections ainsi que celle de la reconstitution de la campagne due à Munro <cf. Journ. of Hel. Studies, t. XIX, p. 185-197> et à Grundy. ¶ Certains groupes de noms troyens proviennent de la Grèce septentrionale [Grace Harriet Macurdy]. 62-68. Le rapport entre les noms propres troyens et ceux que l'on

retrouve dans les tribus de la Grèce du nord sont une nouvelle preuve des liens qui ont existé entre Troie et la région septentrionale des Balkans. ¶ Une tête de bronze du cinquième siècle av. J. C. [P. Gardner]. 69-78. 1 pl. 3 fig. Etude d'une tête de statue donnée à l'Ashmolean Museum. C'est la tête grandeur nature d'un jeune homme, sans doute un vainqueur aux grands jeux. Cette tête porte un bandeau orné de palmettes, sur lequel on remarque des traces d'argent. L'arrangement des boucles formant au sommet de la tête une sorte d'étoile de mer est très caractéristique. La tête en question appartenait sans doute à une statue due à l'école de Polyclète. ¶ Un fragment de vase provenant d'Orvieto [E. Douglas van Buren]. 79-81. 2 fig. Etude d'un fragment de vase où l'on reconnait le style de Brygos. ¶ Trois coupes à figures rouges [J. D. Beazley]. 82-87. 1 pl. 1 fig. ¶ La reine Dunamis du Bosphore [M. Rostovtzeff]. 82-109. 2 pl. Etude d'un buste de femme découvert en 1898 près de Novorossijsk. Ses rapports avec les monnaies frappées dans le royaume de Pont au 1er siècle av. J. C. On peut conclure que le buste en question représente la reine Dunamis. Histoire du Bosphore après la mort de Mithridate, histoire de la reine Dunamis, de l'époque qui suivit sa mort. ¶ Un divertissement grec [D. S. Robertson]. 110-115. Commentaire d'un passage d'Apulée (Met. II 31; III, 18). On peut conclure que l'histoire de la mystification qui y est contée est basée sur une fête de printemps dont Apulée, ou son modèle grec, ont réellement été les témoins. La fête comprenait la promenade à travers les rues de la ville d'un personnage choisi comme « pharmakos », un combat drolatique dans lequel un adversaire était tué, une lamentation, la révélation de la supercherie à propos du meurtre de la prétendue victime, les honneurs accordés au vainqueur ou à la victime ressuscitée. ¶ Notes sur les monnaies de l'empire des Perses [G. F. Hill]. 116-129. 1 pl. 1 fig. Etude relative aux dariques et aux sigles frappés par les rois de Perse depuis le règne de Darius I (521-486 av. J. C.) jusqu'au règne de Darius III 337-330 av. J. C.). Leur métrologie. Essai de classification. Etude des poinçons gravés sur les pièces en question. ¶ La quatrième peinture de Mikon dans le Theseion [J. Six]. 130-143. 3 fig. Etude critique des scènes représentées sur le cratère d'Orvieto (au Louvre); leurs rapports avec une quatrième peinture de Mykon dans le Theseion d'Athènes. ¶ Les peintures murales décoratives dans l'antiquité [M. Rostovtzeff]. 144-163. 2 pl. 3 fig. Quels sont les restes encore existants des peintures murales décoratives. Etude particulière des décorations retrouvées dans les villes grecques de la Russie méridionale, comment ils contribuent à nous faire connaitre le développement de la peinture murale décorative. ¶ Cléostrate [J. K. Fotheringham]. 164-184. Texte des onze passages tirés d'auteurs divers où il est question de Cléostrate. Commentaire détaillé de ces textes. L'influence de Cléostrate a été considérable bien que son nom soit peu fameux. ¶ Quelques rapports entre Troie et la région des Balkans et du Danube [Ida Carleton Thallon]. 185-201. 2 fig. Les fouilles exécutées dans les Balkans ont montré qu'à l'époque préhistorique la civilisation répandue le long des vallées des affluents septentrionaux du Danube a des rapports étroits avec la civilisation qui règne dans les bassins du Dniepr et du Dniestr. La Bulgarie semble avoir été le lieu où se sont rencontrées les deux civilisations. Quelles étaient les routes possibles entre la région au sud du Danube et la région de Troie, importance de l'élément balkanique dans la civilisation troyenne. ¶ Deux notes sur l'Asie grecque [A. H. Sayce]. 202-205 I. Texte et commentaire d'un parchemin araméen découvert à Avroman. Il s'agit d'un acte de vente. — II. Note sur l'article de Mr. Arkwright sur les noms lyciens

et phrygiens <cf. Journal of Hellenic Studies XXXVIII p. 70>. ¶ La Vénus de Milo et l'Apollon de Cyrène [W. R. Lethaby]. 206-208. 1 fig. L'Apollon de Cyrène conservé au British Museum peut suggérer des hypothèses pour la reconstitution de la Vénus de Milo. Le pied gauche de la Vénus un peu soulevé devait reposer sur un objet quelconque. Sa main droite ne retenait pas nécessairement la draperie qui glisse, cette dernière étant maintenue autour des hanches par le mouvement de la jambe gauche. A gauche de la statue devaient se trouver quelque accessoire correspondant au tronc d'arbre et au serpent d'Apollon. ¶ Les progrès de l'épigraphie grecque, 1915-1918 [Marcus N. Tod]. 209-231. Chronique épigraphique relative aux publications d'ensemble, aux inscriptions trouvées en Attique, dans le Péloponèse, dans la Grèce centrale et septentrionale, dans les îles de la mer Egée, en Asie Mineure, etc., à Constantinople, en Macédoine. ¶ Addendum à un article sur une tête portant un diadème [P. Gardner]. G. Rouillard.

Journal of roman studies (**The**). Vol. VII (1917, paru plus tard). Part I. Le professeur Wickhoff sur l'art romain [Percy Gardner]. 1-26. Dans l'introduction de 100 p. mise en tête de l'édition du ms. illustré de la Genèse conservé à Vienne, Wickhoff a montré l'influence de l'art romain sur les miniatures dudit ms. Suivant lui, l'art romain du portrait est plus réaliste et individuel que l'art grec ; il introduit de nouveaux éléments d'illusionisme et d'impressionisme ; il introduit une nouvelle méthode dans les reliefs historiques, la méthode de narration continue. Objections à ces vues. Pour les bas-reliefs, aux théories arbitraires et à priori de Wickhoff et Furtwängler il faut opposer le solide et laborieux ouvrage de Courbaud. En somme, l'élément éthique regardé comme pédant par Wickhoff est précisément ce qui donne de la noblesse, non pas aux sculpteurs romains, mais aux monuments érigés par des artistes grecs et qui ont assuré la majesté de Rome. ¶ César et le sud de la Russie [M. Rostovtzeff]. 27-44. De nouvelles inscriptions publiées par Latishev ajoutent à nos connaissances sur l'histoire de la Chersonèse. Un fragm. de décret en l'honneur de Julius Satyrus, ambassadeur de Chersonèse pour porter d'importants messages au Sénat romain et à César, fournit des rapprochements historiques. ¶ Phases de la vie commerciale dans l'Egypte romaine [Louis C. West]. 45-58. Recherches des textes classiques ou papyrus relatifs à cette question. Les principales routes commerciales de l'Egypte. Importations dans l'Egypte romaine ou byzantine. Esclaves importés. Etrangers résidant en Egypte ; Egyptiens résidant au dehors. ¶ Les monnaies de l'ancien Empire [H. Mattingly]. 59-70. Vues générales du monnayage romain d'Auguste à Vespasien, d'après des observations faites directement sur les monnaies du British Museum ¶ Le Commodus-Mithra de la Collection Salting [Katharine A. Esdaile]. 71-73. Pl. I. C'est bien ce titre qu'il faut donner au buste installé au Brit. Mus. en 1916 ; il avait été jeté dans le Tibre soit par les barbares, comme pensait sir Cecil Smith, soit par quelque chrétien fanatique, acharné à la destruction des portentosa simulacra. ¶ La première guerre de Trajan en Dacie [G. A. T. Davies]. 74-97. Pl. II-V. Itinéraire de la première campagne en l'an 101. Interprétation des reliefs de la colonne trajanne. La chute de Sarmizegethusa. Cette ville, la capitale de Decebalus, avait été reconstruite et fortement fortifiée. Que cette ville soit représentée sur la colonne (n° 76), c'est généralement admis, mais on ne peut pas le prouver. Quant à l'histoire de la rivière Sargetius, elle tient de la légende ; c'est certainement une légende balkanique ou carpathienne apportée en Italie par les Goths. ¶ Woodeaton [Miss M. V. Taylor]. 98-119. Pl. VI-VII. A

quatre milles N.-E. d'Oxford, mines romaines de Woodeaton ; monnaies de Néron, Domitien, etc. Les trouvailles les plus importantes sont des fibules de caractère celtique ; quelques poteries. ¶ Tigranocerta [T. Rice Holmes]. 120-138. L'identification de cette localité est si difficile que Kiepert en a proposé quatre. Les contradictions qu'on relève chez les historiens anciens sont presque insolubles. On peut conjecturer que Tigranocerta, prise par Lucullus et plus tard par Corbulo, se trouvait près du site de Tell Ermen, tandis que la ville de Tigranocerta dans laquelle saint Epiphane fonda son église, était sur l'emplacement d'Arzen ou de Meiafarkin. ¶¶ Part II. César était-il né en 100 ou en 102 av. J.-C. [T. Rice Holmes]. 145-152. La conclusion de Mommsen, le disant né en 102, a été combattue par divers savants. S'il naquit seulement en l'an 100, il parvint au consulat deux ans avant l'âge légal. Si l'on ne peut fixer mathématiquement la date de sa naissance, il est infiniment probable qu'il est né en 102. ¶ La conspiration de Catilina dans son contexte [E. G. Hardy]. 153-228. 1. Crassus, César et Catilina à la fin de 66. 2. La conspiration de 66-65. 3. Crassus, César et Catilina aux élections de 64. 4. César et Crassus entre les élections de 64 et 63. 5. Les élections consulaires de 63. 6. Le Consilium reipublicae opprimendae et le dernier décret. 7. La conspiration de Catilina. 8. L'accusation et l'arrestation. 9. La décision du Sénat. 10. L'attitude de César et de Metellus Nepos. ¶ Etudes sur la province romaine de Galatie [W. M. Ramsay]. 229-283. I. Les Homadeis et la guerre homanadienne : causes et méthode de la guerre. Date et durée des opérations. Organisation des forces romaines : troupes engagées. Conclusion de cette guerre : les Homanadeis furent complètement conquis. Le nom du peuple et sa capitale. L'alphabet grec ne représentant pas exactement la prononciation anatolienne, la forme du nom varie. Strabon emploie Ὁμοναδεῖς ; Pline 5,94 Omanades, dont la capitale était Omana. Dans les Noticiae se trouve le génitif Οὐμανάδων. L'administration des affaires intérieures de Syrie durant cette guerre. La carrière de Quirinius, consul ordinaire en l'an 12 de notre ère. Appendix I. Les Homanadeis dans les listes byzantines. II. Description de la contrée isauricienne dans Pline 5,94. III. Les Homanadeis au Concile de Nicée [a. 325]. ¶ Un autel de Cybèle à Londres [E. M. W. Tillyard]. 284-288. Pl. VIII. De provenance inconnue, aujourd'hui propriété de Mr. G. A. Warren. Semble bien romain et dater du second siècle avant J.-C. Cybèle est représentée entre deux galli. En somme, c'est un des monuments les plus intéressants de Cybèle, établissant l'existence d'un acte rituel inconnu jusqu'ici dans lequel un trône sacré (analogue à celui qui accompagne la déesse de Pessinus à Rome) et un panier sacré étaient portés dans une procession solennelle. X.

New Palaeographical Society. Facsimiles of ancient manuscripts. Series II, Part IV. Pl. 76. Egypt Exploration Fund. Oxyrhynchus Papyri. Du IIe s. Contient fragments Odyssée 10-12. La main paraît être de la même période environ que l'Homère de Bankes. ¶ Pl. 77. Même provenance. Oxyrhynchus Papyrus 1408. De 210-214 environ ap. J.-C. Rapport d'un jugement passé devant Sopater suivi d'une circulaire du préfet Juncinus aux stratèges de l'Heptanomie. Le même type d'écriture se retrouve dans Brit. Mus. Papp. 322, 353, et 1158 etc. ¶ Pl. 78. Même provenance. Oxyrhynchus Pap. 1414. Procès-verbal du sénat d'Oxyrhynchus (= Grenfell et Hunt Ox. Pap. Part XII). De 270-275 ap. J.-C. ¶ Pl. 79. Parham Library. Zouche MS. 72. Parchemin du XIe s. orné de miniatures. Les Evangiles en grec, c'est l'Evan. 548 de Gregory, le 535 de Scrivener-Miller, l'ε 1015 de von Soden. Ecrit dans une petite minuscule bien formée.

¶ Pl. 80. London, Brit. Mus. Addition. Ms. 24382. Parchemin de l'an 1321. Bulle de l'empereur Andronic (II). Paléologue confirmant les donations faites à l'église de Janina. La souscription de l'empereur, en rouge, a dû être ajoutée en sa présence. ¶ Pl. 81. Oxford, bibl. Bodléienne. Rawlinson G. 167 (MS. 14890). Parchemin de la 1re moitié du VIIIe s. Evangiles de s. Luc et de s. Jean, de la vulgate. Ecriture demi-onciale du type Northumbrien. ¶ Pl. 82. Oxford, bibl. Bodléienne. Hatton 48 (MS. 3684). Règle de s. Benoit. Parchemin du VIIIe s. Onciale massive. ¶ Pl. 83-85. Oxford, bibl. Bodléienne. Laud Misc. 126 (MS. 1556). Parchemin du 2e ou du 3e quart du VIIIe s. S. Augustin, De Trinitate. Onciale (cf. Chatelain, Uncialis Scriptura Codd. Lat. pl. lii) et minuscule. ¶¶ Pl. 86-87 ne concernant pas l'antiquité classique. ¶ Pl. 88-89. Oxford, bibl. Bodléienne. Canonici Bibl. Lat. 56 (MS. 18949) de l'an 1265. Bible de la vulgate, à l'exclusion du Psautier, avec les interpretationes nominum Hebraicorum attribuées à s. Jérôme. Ecrit à Crémone par Lanfranc de Panciz. Parchemin. Appartenait au monastère de Ste-Marie de Florence (?). ¶¶ Pl. 90-95 ne concernent pas l'antiquité classique. H. Lebègue.

Numismatic Chronicle (The). 1919. Part I. Monnaies grecques acquises par le British Museum en 1917 et 1918 [G. F. Hill]. 1-16. 2 pl. Description de monnaies provenant de Nola, Métaponte Crotone, Tarente, Scylacium (?), Géla, Leontini, Ségeste, Syracuse, Thasos. Monnaies carthaginoises frappées en Sicile. Pièces frappées pour Philippe II, Alexandre le Grand, Philippe III, Lysimaque, Seleucus I, Alexandre Bala. Monnaies provenant de Carie (?), de Thyateiria?, du royaume des Parthes, de la Gaule septentrionale. ¶ Trois pièces rares du royaume des Séleucides, les problèmes qu'elles soulèvent [Edgar Rogers]. 17-34. 1 pl. Etude relative à la date d'un tétradrachme phénicien d'Alexandre Balas. L'interprétation du monogramme Σ sur un tétradrachme inédit d'Antiochus VIII; ce serait l'équivalent de Scythopolis. Etude d'un tétradrachme de Philippe Philadelphe au sujet de la date qu'il porte en exergue. ¶ Les dernières émissions de pièces d'or et d'argent de la Monnaie sénatoriale de Rome [H. Mattingly]. 35-44. Nouvelle théorie proposée pour la datation exacte de la série d'aurei et de denarii se rapportant invariablement au règne d'Auguste empereur alors qu'ils portent le nom de quinze monnayeurs différents. ¶¶ Part II. Les monnaies de la cité romaine d'Antioche antérieures à la domination impériale [E. T. Newell]. 69-113. 2 pl. Etude d'une série de tétradrachmes portant le nom et l'effigie du roi Séleucide Philippe Philadelphe. Ils se distinguent par la particularité de leur technique, par leur monogramme AT et ils portent des chiffres qui présentent un intérêt spécial. Description détaillée et étude des monnaies d'Antioche ; elles se répartissent entre cinq périodes depuis l'année 47 av. J.-C. jusqu'à l'an 20 av. J.-C. ¶ Le système monétaire des Romains. 2e partie (à suivre) < cf. Num. Chron. 1918 p. 155-186 > [E. A. Sydenham]. 114-171. La composition de l'aureus et du denier dans le système d'Auguste. Les changements apportés au système monétaire d'Auguste : 1. apparition de dénominations nouvelles, de nouvelles formes pour les dénominations déjà employées. — 2 Disparition temporaire ou permanente de certaines dénominations. — 3. Tendance à la dépréciation de la monnaie qui se fait surtout sentir au IIIe siècle par la baisse du poids de l'or et du bronze et l'augmentation de l'alliage pour l'argent. La réforme de Néron en l'an 63. Le système monétaire après Néron. La décadence du système d'Auguste. Apparition de l'Antoninianus sous Caracalla. Essai de réforme entrepris par Alexandre Sévère. Le double sesterce. Fin du sys-

tème d'Auguste. La réforme d'Aurélien. La réforme de Dioclétien : bi aurei, la monnaie d'argent et de cuivre dans le système de Dioclétien, le follis, le denarius aereus ou communis, le quinarius ou centemorialis. ¶¶ Part III, nº 75. La chronologie des monnaies d'Antiochus IX de Syrie. [C. Oman]. 201-216. 2 pl. ¶ Quelques notes additionnelles sur les monnaies de Chio [J. Mavrogordato]. 217-220. Notes relatives aux monnaies de Chio d'après des pièces de la collection Weber et de la collection Talbot. ¶ Origine des monnaies impériales à l'époque de la République [H. Mattingly]. 221-234. Contrairement à l'opinion de De Salis, de Grueber, de Mommsen, il ne paraît pas que le système monétaire de l'Empire ait été directement emprunté au système monétaire du Sénat de Rome. Les monnaies frappées par les autorités militaires en Italie sous le contrôle du Sénat étaient certainement connues dès le IIIe siècle av. J.-C. Le fait ne s'est produit dans les provinces que vers l'année 83 av. J.-C. Durant la période des guerres civiles de 49-31 av. J.-C. l'émission de monnaie par l'imperator l'emporta de plus en plus sur l'émission par le Sénat et finalement la remplaça. César et après lui les triumvirs tentèrent en vain d'établir un système monétaire sur la base du système sénatorial. Le système monétaire adopté sous les triumvirs dans les provinces a un caractère « impérial » et non républicain ; un changement essentiel se produisit lorsque l'autorité de l'imperator fut dominée non plus par celle du Sénat mais par celle des triumvirs. C'est sur cette base qu'Auguste fonda son système monétaire, en faisant dériver son autorité de son « imperium » dans les provinces. Il laissa l'émission de la monnaie de bronze aux mains du Sénat. La précédente théorie a l'avantage de concorder avec ce que nous savons en général sur les origines de l'Empire. ¶ La réforme d'Aurélien [P. H. Webb]. 235-243. Il ne semble pas que, selon l'opinion de Mr. Sydenham, Aurélien ait renoncé à restaurer l'antoninianus discrédité pour lui substituer une pièce qui correspondait à un double denier bien qu'elle ait été vulgairement appelée denier. ¶¶ Miscellanea < à la fin de chaque fascicule >. Part I. Nikoklès roi de Paphos [E. T. Newell]. 64-65. Etude d'un tétradrachme portant le nom de Nikoklès. ¶¶ Part II. La date de la « tribunicia potestas » de Néron d'après les monnaies. 199-200. ¶¶ Part III. Une prétendue émission de monnaies à Anagnia due à Marc Antoine [A. W. Van Buren]. 254-255. ¶¶ Proceedings of the Royal Numismatic Society, 24 avril 1919. Présentation de diverses monnaies.

G. Rouillard.

ITALIE

Atene e Roma. Bullettino della Società italiana per la diffusione e l'incoraggiamento degli studi classici. Anno 22, nº 241-243. Jr.-mars. Virgile dans le Nouveau Testament [Alessandro Chiappelli]. 1-14. L'auteur des Actes des apôtres, quoique écrivant en grec, semble d'origine romaine. Son grec et parfois calqué sur le latin. Dans l'évangile de saint Luc, qui semble du même auteur, la formule : « fieri non potest quin » est traduite en grec. On y parle avec dédain de la Grèce, avec complaisance de Rome. Le péril que court Paul dans sa dernière visite à Jérusalem semble calqué sur le danger affronté par Enée à Carthage. Les Actes, écrits probablement entre les années 80 et 100, nous donnent le premier témoignage de la connaissance de Virgile par le monde chrétien. ¶ Contributions italiennes à l'archéologie de l'orient hellénique [Biagio Pace]. 15-38. Vieux voyageurs : Cyriaque d'Ancone, Urbano Valeriano Bolzani, Aless. Geraldini, Ben. Ram-

berti, Bernardini d'Amico, Antonio Possevino, Cornelio Magni, Luigi Grimani, Franc. Morosini, etc. — Biliotti et Palma di Cesnola. — Les pensionnaires en Grèce et l'École d'Athènes. ¶ L'interprétation philologique de Polybe dans Salammbô [L. Foscolo Benedetto]. 39-48. Flaubert suit Polybe de près ; quand il s'en sépare, c'est par motif d'art. Il transforme en peintures les sèches indications de son original. Il tue l'histoire pour la recréer. ¶¶ N°s 244-246. Avr.-jn. La malaria et l'histoire des anciens peuples classiques [Plinio Fraccaro]. 57-88. Explication des fièvres mentionnées dans la Bible ou dans les historiens. ¶ Encore sur Virgile et les Actes des Apôtres [Alessandro Chiappelli]. 89-98. Nouveaux arguments pour établir l'imitation de Virgile par l'auteur des Actes. ¶ Une scène de l'Iliupersis ? [Maria Dolores Bellisaj]. 99-102. Nouvelle interprétation dr la scène représentée sur un cratère apulien à figures noires étudié dans Neapolis (1913), où Macchioro et Bendinelli croyaient voir le retour d'Hélène à la maison paternelle. C'est plutôt Polyxène conduite à la tombe d'Achille pour être immolée par Néoptolème ; cela correspond bien à la description d'Euripide. Les deux jeunes gens qui la guident seraient Acamante et Démophon. ¶ Encore sur l'emplacement de Portus lunae [Alfredo Schiaffini]. 103-104. Nouvelles preuves qu'il faut placer Portus lunae à gauche de la Magra. ¶ Nécrologe. Pietro Rasi [Felice Ramorino]. 110-111. Éditeur de textes latins. — Nicola Schiavetti [Giorgio Pasquali]. 111-112. Professeur de langues classiques. ¶¶ N°s 247-249. Jl.-sept. L'Enéide dans les hauts reliefs d'un casque de gladiateur pompéien [D. Comparetti]. 113-127. Deux casques, au musée de Naples, représentent l'Iliupersis ou dernière nuit de Troie, l'autre l'apothéose de Rome. Sur ce dernier von Bienkowski et Jullian voient le triomphe de Germanicus, l'an 17, avec des Germains captifs. Pour le premier, l'artiste s'est certainement inspiré de l'Énéide dans les cinq petits groupes : 1° Ajax arrache Cassandre de l'autel de Minerve; 2° Néoptolème ou Pyrrhus s'apprête à tuer Priam qu'il a saisi par les cheveux ; 3° dans le groupe central Venus genetrix parle à Enée et cherche à le calmer, tandis qu'il entre en fureur contre Hélène ; 4° Énée porte Anchise sur son épaule gauche ; 5° Jule en pied sur un petit autel ; une femme debout le tient par le bras droit ; de l'autre côté un guerrier le tient de la main droite, portant la caisse des Pénates sous son bras gauche, tout cela inspiré par l'Énéide. ¶ Lectures Xénophontéennes [Nicola Festa]. 128-143. — I. Les Mémorables. Étude philophique et littéraire. (A suivre.) ¶ La statistique et l'étude de l'antiquité [Giovanni Costa]. 144-147. Critiques contre le livre de A. Niceforo (La misura della vita) qui voudrait, au moyen de la statistique, résoudre le problème quantitif de la poésie d'Horace ou de Martial, ou encore la hauteur des statues gréco-romaines du Louvre. ¶ La sentence d'Oxenstierna [Paolo Bellezza]. 153-155. Variantes de la sentence : Nescis, mi fili, quantilla prudentia homines regantur. ¶ Quelques observations sur le Timon de Lucien [G. della Stella]. 156-161. Dans ce dialogue le mélange des éléments comiques et philosophico-moraux se présente autrement que dans les autres, ce qui lui donne l'aspect d'une petite comédie. On peut y voir un exemple d'une période de préparation dans le renouvellement de l'activité littéraire de Lucien. ¶¶ N°s 250-252. Oct.-déc. Lectures Xénophontéennes [Nicola Festa]. 170-186. Suite et fin. Traduction de nombreux passages. S'il y a des parties froides et insipides, en général le fruit de la lecture est bien celui que se proposait l'auteur : une idée claire, accompagnée d'une sincère sympathie, de la personnalité de Socrate comme de son action éducatrice. ¶ Le « non » des Danaïdes [N. Terzaghi]. 187-197. Pourquoi les cinquante filles de Danaus refusèrent-elles de toutes leurs forces de s'unir à leur cin-

quante cousins, les fils d'Égyptus? Et pourquoi, forcées de les épouser, toutes, à l'exception d'une seule, tuèrent-elles leur mari dans la nuit nuptiale? Les explications courantes de E. Meyer ou de Wilamowitz ne sont pas vraisemblables. Il faut plutôt admettre que les cinquante filles avaient fait vœu de chasteté et que Danaos, leur père, leur avait conseillé d'immoler leurs maris forcés. Si Hypermnestre conserva la vie de Lyncée, c'est que celui-ci avait respecté sa virginité. Une glose de Pindare confirme cette supposition. ¶ Juvénal, sa satire et les femmes [Maria Quartana]. 198-214. Dans ses critiques Juvénal exagère la perversité des femmes ; il passe sous silence tous les beaux exemples donnés, même de son temps, par le sexe faible. ¶ Virgile et Montevergine [Giorgio Pasquali]. 215-227. Amatucci, Rass. d. ling. I, 151, a voulu substituer à Παρθενίας, admis par tous dans la vie donatienne de Virgile, le mot Παρθενίας, signifiant que le poète aurait vécu dans la solitude de la montagne qu'on finit par appeler Mons virginum. Il a bien existé un Mons Virgilius, mais à une époque assez tardive. La vie de saint Vitalianus, qui le mentionne, nous est conservée dans un unique ms. du XIIe siècle. Tout cela n'autorise pas à abandonner l'opinion traditionnelle. ¶ La graphie italienne des mots grecs [R. Sciava]. 228-233. On peut sans doute critiquer l'orthographe adoptée en Italie, mais tout est une question de mesure. Carducci aurait mieux fait d'écrire Giove que Zeus, un écrivain sur la religion grecque devra écrire Zeus, et non Giove.

E. Ch.

Athenaeum. Studii periodici di letteratura e storia. Anno VII, fasc. 1. Jr. Un fragment d'un petit poème astronomique latin [Carlo Pascal]. 40-46. Hygin. Fab. 177, cite quatre vers hexamètres précédés des mots corrompus : in creticis versibus. Corriger Areticis, c'est-à-dire d'Aratus dont un ami de Catulle, Cinna, aura fait une traduction en vers. A rapprocher des deux distiques de Cinna cités par Isidore VI, 12. ¶ De Caesaris Augusti poematis [Henrica Malcovati]. 47-65. Suivant Suétone Auguste s'amusait parfois à composer des vers. On sait qu'il avait écrit un poème sur la Sicile ; d'après Martial il aurait composé des épigrammes licencieuses. Trois distiques conservés, partie en notes tironiennes, dans le ms. 109 de Berne, mais que Teuffel et Schanz croient composés au moyen âge, malgré leur tournure classique. Il avait commencé sur Ajax une tragédie sur laquelle il passa l'éponge. On cite encore de lui une épigramme pour défendre de brûler l'Énéide. Il avait aussi composé quelques vers grecs. ¶ Tibère dans les Pensées de Giacomo Leopardi [Cesira Perpolli]. 66-69. ¶¶ Fasc. 2. Avril. Lex Flaminia de agro Gallico et Piceno viritim dividendo [Plinio Fraccaro]. 73-93. Conditions dans lesquelles le tribun C. Flaminius fit voter, en 232, cette loi malgré le Sénat. Une fois les terres partagées, les colons inscrits dans la tribu Velina, il fut besoin, douze ans plus tard, de tracer une voie pour réunir à la capitale le nouveau territoire ; ce fut la via Flaminia. Les mêmes hostilités entre le Sénat et la plèbe se manifestèrent plus tard à propos de la lex Rubria. ¶ Sublimis, suscito, sustollo, etc. [Paolo Bellezza]. 119-131. Comment des mots composés de sub peuvent-ils signifier la hauteur ? Faits semblables dans beaucoup d'idiomes modernes. ¶ L'usage « prédicatif » de nullus [Carlo Pascal]. 132-134. On se rend compte du sens en substituant nullus à totus dans les exemples cités. ¶¶ Fasc. 3. Jl. Formiae [Id.]. 153-157. On pourrait rapprocher ce nom propre de l'ancien latin formus signifiant chaud. Mais puisque les anciens le faisaient venir du grec Hormiae, l'aspiration a pu être prononcée Formiae. ¶ Sur la figure de l'ἀδύνατον [Aida de Cavazzani Sentieri]. 179-184. Double forme : 1° La chose la plus impossible arrivera avant que se réalise celle dont on parle ; 2° Si ce dont on parle est

possible, arrivera aussi ce que les lois de la nature déclarent impossible. Exemples d'Homère, Théocrite, Virgile, Ovide, Properce, Claudien, Sénèque, etc. ¶ Un imitateur de Lucien en Allemagne. Les Dialogues des dieux de Christoph M. Wieland [Guido Fornelli]. 194-212. ¶¶ Fasc. 4. Oct. L'épitaphe de Sénèque [Carlo Pascal]. 145-158. Reproduction, avec qqs notes, de l'art. publié en 1907 dans Atene e Roma (X, 22). ¶ Un vieil écrivain épicurien [Luigia Cambilargiu]. 174-179. Cicéron parle d'un Catius Insuber epicureus ; Pline, Cornelius Nepos, Horace également. Il avait écrit en vers, plutôt qu'en prose, de rerum natura. ¶ La parodie de « veni, vidi, vici » [Paolo Bellezza]. 200-203. Imitations plaisantes qui ont été tirées de ces mots de César tant en français qu'en italien. E. Ch.

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino. Vol. 54. 1918-1919. Disp. 2. Dionysos Mystes [Vittorio Macchioro]. 126-138. Faut-il entendre que Denys a été initié aux mystères ou qu'il a été un initiateur? D'après l'examen des textes il est indiscutable qu'une tradition relative à l'initiative de Denys n'a jamais existé et que dans tous les témoignages anciens, et en première ligne chez Nonnus, Denys passe pour l'initiateur des mystères, celui qui apporte à l'humanité le bien suprême de sa religion. ¶¶ Disp. 3. Suite. 222-238. Examen de la tradition figurée sur les monuments. Deux stucs de la Farnésine, une peinture de la Domus aurea, une amphore en verre de la Farnésine, une terre cuite Campana, une peinture murale de Pompéi représentent l'initiation d'un enfant. Il faut mettre à part les peintures de la Domus aurea qui offrent une initiation éleusinienne et non dionysiaque. Dans les autres monuments Rizzo pense que l'enfant initié par Silène et quelques prêtresses serait Denys enfant. Cette prétention ne peut se soutenir ; ce serait indigne du Denys qui fut identifié à Zeus. ¶ Remarques sur l'orthographe de Martial [Benedetto Romano]. 239-251. L'orthographe adoptée dans nos éditions est en grande partie conventionnelle. Mais la théorie de Brambach qui ramène l'orthographe de tous les auteurs latins à celle qui fut en vogue du temps de Quintilien, comme la proposition faite par la Commission de l'American philological association, de ramener tous les textes à la graphie du premier siècle, en prenant pour base le Monumentum Ancyranum, sont bien loin de donner aux œuvres de l'antiquité la couleur et l'habit qui leur conviennent. Sur ce point les savants éditeurs Schneidewin, Friedländer, Gilbert, Lindsay ne sont pas toujours d'accord. Les manuscrits, aussi bien compulsés qu'on voudra, nous donneront toujours la graphie des copistes et non celle de l'auteur. Examen de points particuliers : grécismes, désinence -is de l'accusatif pluriel à la 3ᵉ déclinaison, désinence -i du génitif singulier des thèmes en -io (sur 27 cas, 4 seulement présentent la désinence analogique avec l'i double). ¶¶ Disp. 4. Suite. 262-270. Pseudo-archaïsmes, assimilations et dissimilations. En résumé on doit suivre Lindsay, sauf pour les assimilations. Et peu d'auteurs se trouvent, en fait de manuscrits, aussi bien partagés que Martial. ¶ Les vélaires latines, en tenant compte spécialement du témoignage des grammairiens latins [Giovanni Campus]. 271-284. État de la question. Arguments d'ordre géographique (à suivre). ¶¶ Disp. 5. Notes d'épigraphie romaine [Gaetano de Sanctis]. 329-336. IV. Encore l'inscription de Volubilis. A la ligne 14, le mot incolas donne un sens grammaticalement correct et n'a pas besoin d'être corrigé en incolis. Défend contre Cuq (C. R. Acad. inscr.) l'interprétation qu'il avait adoptée. ¶ Nouvelles objections à la parenté italique de l'Étrusque [Elia Lattes]. 335-341. Réplique à Herbig qui ne veut pas admettre que θu = duo. ¶ Sur le ms. MM. 28 de l'Académie [Remigio Sabbadini]. Le nom du copiste Dolabella se retrouve dans un Pro-

perce de la bibl. Bodléienne et dans le ms. Landiano 34 de Plaisance. ¶ Mesures égyptiennes de l'époque ptolémaïque, romaine et byzantine [Angelo Segrè]. 343-365. Critique des travaux métrologiques précédents. Métrologie grecque introduite en Égypte à l'époque ptolémaïque. Mesures des matières sèches: l'artaba. Différentes espèces d'artaba. Mesures des liquides; le sextarius de l'époque romaine est identique à l'hin et correspond à 120 drachmes ou 360 γράμματα. Mesures des volumes, des superficies, des longueurs. Système pondéral des Égyptiens: on ne connait que celui qui fut adopté par les Romains. ¶ Les vélaires latines [G. Campus]. Suite. 366-376. Témoignages des grammairiens. Discussion des passages de Terentianus Maurus et de Marius Victorinus. Les arguments employés pour soutenir les thèses d'Ascoli ne peuvent plus se soutenir. ¶¶ Disp. 6. Les mesures égyptiennes, etc. [Angelo Segrè]. Suite. 391-409. ¶ Pour la grammaire [Luigi Valmaggi]. 415-424. Effets désastreux produits par la circulaire d'un ministre de l'instruction publique décidant de considérer comme purement facultatif l'enseignement de la grammaire grecque et latine. ¶¶ Disp. 8. Études sur l'accent grec et latin. Note 1 [Massimo Lenchantin de Gubernatis]. 459-476. De la prétendue dérivation étrusque de l'intensité initiale latine. ¶¶ Disp. 9. Virgiliae Hibernae. Note 1 [Ettore Stampini]. 505-525. 1. Post Austriam deletam. a) inscription, b) elegi. — 2. De Catulle, 11, 45, 51, 58, 60, essai de traduction en vers italiens. — 3. L'épigramme de Domitius Marsus contre Bavius et son frère. Les philologues se sont livrés à des conjectures fantaisistes. Il est beaucoup plus simple de lire: Omnia cum Bavio communia frater habebat, Unanimi fratres sicut habere solent, Rura domum nummos atque omnia denique; ut aiunt, corporibus geminis spiritus unus erat. Sed postquam alterius mulier concumbere utrique Novit, deposuit alter amicitiam. Omnia tunc ira, tunc sunt resoluta dolore, Et nova regna duos accipiunt dominos. — 4. Lucretiana. VI. Une variante oubliée par les éditeurs à I, 154. Podetta a publié dans les Atti (1891) deux poésies inédites de Florus, diacre de Lyon, d'après le ms. Vat. Reg. 598, et en même temps des extraits de Lucrèce. Les leçons du v. 154: divino munere, De nihilo dum, v. 156, perspiciemus, v. 157, sont défendables. De même I, 283 la leçon auget est préférable à urget. ¶ Ἡμῶν ἕνεκεν [G. de Sanctis]. 526-530. Dans un sénatus-consulte pour Thisbé, Foucart traduit cette expression par: nostri quidem causa. Dans un autre pour Délos, Cuq trouve une acception spéciale; les scribes du Sénat auraient traduit « per nos » par les mots grecs qui chez les bons auteurs ont un sens voisin, mais moins précis (quant à nous, en ce qui nous concerne). Un 3ᵉ texte, inconnu aux deux savants, permet de conclure que les mots en question ont partout le même sens, c'est Diodore, 31, 27 a, dans le sénatus-consulte qui permet à Timarque de Milet, satrape de Médie, de prendre le titre de roi. C'est en vain que Gutschmid voulait corriger là le mot ἕνεκεν. ¶¶ N° 10. Encore de nouvelles objections contre la parenté étrusco-italique [Elia Lattes]. 557-564. Note 2 Réplique à Herbig. Appendice: les jugements de Littmann et Danielson au sujet des ressemblances de la langue lydienne avec la langue étrusque. ¶ Vigiliae Hibernae [Ettore Stampini]. 613-635. Note 2. Catulliana, XXIX, 20, lire: Et hunc timetque Gallia et Britannia; 23, lire: Eone nomine urbis o potissimei. On doit reconnaitre une glose dans opulentissime. — LV, 4. Explication du mot libellis qu'il est inutile de corriger. Au v. 11 lire: Quaedam « em nudum » inquit « reduc puellum ». — Carm. LXVII. Au v. 12 corriger: Verum istest populus, ianua, qui te agitat. — Nouvel essai de trad. en vers italiens des carm. 5, 7, 8, 85. ¶ Études sur l'accent grec et latin. Note 2 [Massimo Len-

chantin de Gubernatis]. 636-649. II. La prosodia media. Témoignages d'Aristote, Varron, Denys d'Halicarnasse. S'il est certain que l'accent intense principal n'est que l'ancien ton qui a changé de caractère, il est plus que logique d'admettre que d'un procédé analogue soit né l'accent secondaire, dont l'existence n'est pas douteuse, dans le sens qu'il n'est que la transformation du ton secondaire, c'est-à-dire de la prosodia media de Varron. ¶¶ Disp. 12. La bataille de Sellasia [Aldo Ferrabino]. 751-760. 1. Le mouvement tournant sur la colline Euas. Les récits de Polybe et de Plutarque ne concordent pas. Les contradictions des sources et des critiques modernes peuvent se résoudre avec l'hypothèse qui distingue l'attaque illyrienne de l'attaque acharnanienne. ¶¶ Disp. 13. Suite. 811-819. 2. La rencontre des phalanges et l'action des centres. Les événements sur l'Olympe. La cause de la victoire. 10.000 hommes au plus, disposés avec prévoyance, décidèrent de la victoire. Les phases de la bataille sur l'Euas, sur l'Olympe, aux centres, peuvent se reconstruire, en laissant de côté toutefois les inventions de Polybe et de Plutarque. Enfin le camp de Sellesia doit pouvoir s'identifier. ¶¶ Disp. 14. Nouvelles recherches épicuréennes [Ettore Bignone]. 883-895. Difficulté de reconstruire la doctrine de la déclination atomique ; seul Lucrèce peut nous y aider. ¶ Vigiliae Hibernae [Ettore Stampini]. 921-954. Notes 3 et 4. Trois distiques latins en l'honneur de Léonard de Vinci. Nouvel essai de traduction en vers italiens d'une trentaine de poésies de Catulle. — Ad Montenegrinos, une inscr. en latin. ¶ Sur le sénatus-consulte de Gaius I, 182 [Siro Solazzi]. 955-969. Perozzi soutient à tort que le SC. s'applique aussi à la tutelle légitime, alors qu'il ne peut être question que de la tutelle testamentaire. ¶¶ Disp. 15. Épigrammes de Callimaque [Giorgio Pasquali]. 1132-1154. Notes 1 et 2. Étude critique des épigr. 7, 21 et 35, 46, 48, 54. ¶ Glanures sur Tacite [Luigi Valmaggi]. 1195-98. Observations sur le style et l'art de Tacite. ¶ Sur le système d'accentuation des mots grecs en latin [Anna Teresa Mesturini]. 1199-1209. Liste de mots grecs introduits en latin à l'époque archaïque, à l'époque moderne (Cicéron) ou à l'époque archaïsante (Tertullien, Aulu-Gelle, etc.). E. Ch.

Bollettino d'arte del ministero della pubblica Istruzione. 13ᵉ année. Mai-août. Miroir en bronze grec du vᵉ s., de Rossano [P. Orsi]. 95-101. 6 grav. En 1906 on mit à jour une série de tombeaux où se trouvaient différents objets entre autres 2 petits lécythes dérivant de fabrique attiques de produits courants de la fin du vɪᵉ ou du commencement du vᵉ s. et un superbe miroir de bronze à pied soutenu par une figure de femme en relief. Ce miroir qui était selon les besoins à pied ou en suspension, provient selon toute probabilité d'une fabrique de Corinthe et date du second quart du vᵉ s. ¶ Une petite réplique de la Fanciulla d'Anzio [Carlo Anti]. 102-106, grav. La statuette trouvée en 1903 entre la piazza Venizia et via dei Fornari est actuellement au musée des Thermes, malgré sa grande réduction présente les traits d'une copie fidèle. C'est une adaptation de la Fanciulla d'Anzio à une figure d'Hygée. En un mot, copie merveilleuse d'un sculpteur hellénistique et qui permet de l'identifier avec les œuvres mentionnées par les sources littéraires, sans exclure la possibilité d'un original de bronze. La Fanciulla serait une jeune purifiante. ¶¶ **Cronaca delle belle Arti**. Supplemento al Bollettino d'arte. 6ᵉ année. janv.-avril. Nécrologie. Francesco Fornari [Roberto Paribeni]. 21-22. Notice accompagnée d'une bibliographie. ¶¶ Mai-août. Du Dodécanèse [Alessandro Della Seta]. 25-30. 12 grav. Relation d'une mission archéologique à Rhodes, Smyrne, Cos, Budrum et Cnide. Le Castello di San Pietro à Budrum (Halicarnasse) restauré sera le meilleur emplacement pour un musée d'Asie Mineure

qui recueillera les débris de la civilisation grecque et latine. ¶ Découvertes archéologiques en Cyrénaïque [ ]. 36-37. 1 grav. A Zaria el Beda, l'antique cité de Balacrae à 1 kil. S.-O. de Cyrène on a trouvé des inscr., des sculptures votives et dans le voisinage une nécropole de l'époque romaine. Parmi les statues retrouvées et transportées au musée de Bengasi est une Victoire qui reproduit un type de statue de Phidias. C'est probablement une adaptation romaine d'un caractère éclectique, de l'époque impériale. Henri Lebègue.

Bollettino di filologia classica. Anno XXV, nº 7-8. Jr.-févr. Communications. Aristophane, Oiseaux 576, 725, 1001 sq., 1012 sq. [N. Terzaghi]. 89-92. Observations critiques sur ces quatre passages. ¶ Solus boletos, Caeciliane, voras. Martial I, 20 [L. Valmaggi]. 92-93. Moins connues sont les distinctions faites entre les invités dans les temps modernes. ¶¶ Nos 9-10. Mars-avril. Addenda aux morphologies latines [Adolfo Gandiglio]. 104-105. Outre le vocatif archaïque fili, mentionné par Priscien, on doit reconnaître vulturi chez Plaute et manuari chez Laberius, primigeni de Pétrone, canteri de Sulpicius Galba dans Festus. Aux listes des formes du verbe nequeo employées par les écrivains il faut ajouter : nequibo (Claudien), nequiveris (Gell.), nequibam (Fronto), nequivimus (Servius) ; à celles du verbe fari : famur (Servius). De l'impératif futur en -tor, déclaré inexistant dans la grammaire de Ceci, il faut mentionner loquitor, largitor (Térence), contemplator (Lucrèce), contemplator (Virgile), moritor (Sénèque le rhéteur), sectator (Fronto), percunctator (Macrobe), torquetor (Sénèque le rhéteur) et d'autres qui reposent sur des conjectures. ¶¶ Nº 11. Mai. Les nouveaux fragments d'Ephore et l'historien de Sicyone [Massimo Lenchantin de Gubernatis]. 127-130. Étude de fragments publiés dans les Oxyr. pap. XI, 1365 par Grenfell et Hunt. ¶¶ Nº 12. Juin. Suite. 141-143. Quelques corrections proposées au texte. ¶¶ Anno XXVI, nº 1. Juillet. Correction à Sophocle, Œd. rex 493 et 1463 [L. A. Michelangeli]. 9-12. Au v. 493 ajouter πειθόμενος après Βασάνῳ. La vraie leçon du v. 1463 est ἦ μήν, expression pour affirmer fortement l'équivalent d'un serment, « par ma foi ». ¶ Temere tribraque [Remigio Sabbadini]. Les rythmes prosaïques, dans Cicéron par exemple, confirment que la finale est brève. ¶¶ Nº 2-3. Août-Sept. Études sur l'accent grec et latin. IV. Hectórem, Héctorem ; Hannibális, Hannibalis [Massimo Lenchantin de Gubernatis]. 32-37. Les anciens auteurs, déclinant les noms grecs suivant le système latin, faisaient o long dans les cas obliques d'Hector et mots analogues. De même pour les noms en al d'origine punique qui présentaient l'a du thème bref à l'époque classique, la période archaïque allongeait l'a aux cas obliques. ¶¶ Nº 4. Oct. Euripide, Cyclope 564 [N. Terzaghi]. 49. Après le second ὅσπερ admettre une suspension de sens, et οὐκέτι équivaut à οὐκέτι δράσω. ¶ Eruditio libero digna [L. Valmaggi]. 49-50. Cicéron, de or. 1, 17. Correspond à « éducation libérale ». ¶¶ Nº 5. Nov. Encore des ὁμοιότητες dans la philosophie d'Epicure [Ettore Bignone]. 60-63. Deux nouveaux témoignages confirment la thèse soutenue par l'auteur (Boll. 1910, nº 6) à propos d'Aetius 1, 7, 34. Ce sont Epicure, Epist. ad Herodot. 52 et Epiphane, Adv. heres. 1, p. 588 D. Epicure employait le mot ὁμοιομερῆς pour indiquer les simples figures des atomes, réservant ὁμοιότητες et ὁμοιομέρειαι pour exprimer les égalités de formes atomiques et les faits connexes. ¶¶ Nº 6. Décembre. Le rythme énoplien [Enrico Cocchia]. 73-77. C'était le rythme des processions sacrées. Des témoignages antiques, comme Lucrèce, Denys d'Halicarnasse et le scoliaste de Pindare, Olymp. 3,2 il résulte que le doute exprimé par Hermann au sujet de la parenté du

rythme énoplien et du rythme prosodique est sans aucun fondement. Quant à la nature intrinsèque de l'énoplien, nous sommes en plein système musical, c'est-à-dire dans l'interprétation rythmique des mètres classiques, dont se moquent en vain les doctrines modernistes. E. Ch.

Bullettino della Commissione archeologica communale di Roma. Anno XLV (1917), fasc. 1-4. P. 1-28 : Traces de tremblements de terre dans les édifices de Rome antique [R. Lanciani]. Les lances de Mars suspendues dans la Regia servaient en quelque sorte de sismographes aux Pontifes, si bien que la formule « hastae Martis motae » qu'on trouve chez Tite-Live et chez Julius Obsequens permet de dater les principales secousses ressenties à Rome sous la République. Durant le Bas-Empire, celles de 408, 429, 443 ont été les plus graves. Elles ont dévasté entre autres monuments : dans la Ville, les portiques construits par Dioclétien près du théâtre de Pompée, le Colisée, la Basilique de Saint-Paul ; à Ostie, les édifices situés à l'ouest du Grand temple. ¶ P. 29-78 : La villa de Domitien sur les Monts Albains [G. Lugli]. Il y a lieu de distinguer entre l'ensemble de la propriété impériale, constituée par la réunion de plusieurs villas construites antérieurement et s'étendant sur une superficie de 14 kilomètres carrés autour du lac d'Albano, et la villa bâtie par Domitien sur la partie de ce domaine située à l'ouest du lac et correspondant au territoire de l'ancienne métropole religieuse du Latium. Elle comprenait trois terrasses superposées et jouissait de la vue sur le lac et sur la mer. On y accédait par plusieurs chemins dont le principal aboutissait au 14e mille de l'Appia. Domitien y caserna un détachement de prétoriens. Après sa mort, elle a passé à ses successeurs dont les noms se lisent sur plus d'une conduite de plomb. Septime Sévère l'a transformée en garnison pour la legio II Parthica. ¶ P. 79-92 : Le culte de Jupiter sur le Palatin (P. Romanelli). Le culte de Juppiter sur le Palatin paraît lié aux origines mêmes de la cité. Jupiter Stator a dû y posséder un sanctuaire bien avant l'érection du temple de 294. Quant au temple de Jupiter Victor, il date vraisemblablement de la même époque primitive que l'auguratorium et l'area Palatina avec lesquels il est mis en relation par les légionnaires. ¶ P. 93-102 : L'autel du Champ de Mars [L. Mariani]. Il s'agit d'un autel anépigraphe découvert, au cours de travaux de terrassement, en novembre 1917, sur la piazza Campo Marzio. Orné de grosses guirlandes de fruits, il est d'un bel effet décoratif, quoique d'un travail sommaire, et date probablement du Ier siècle de l'Empire. Evidé sur une profondeur de 40 cm. par un trou de 59 cm. de diamètre il avait contenu une urne funéraire. ¶ P. 103-124 : Sur certains fragments de l'obélisque de la Place Navone aujourd'hui au Musée Egyptien du Vatican [O. Marucchi]. L'obélisque qui, depuis 1651, orne la place Navone avait été trouvé dans les ruines du cirque de Maxence. Il porte des hiéroglyphes en l'honneur de Domitien. Mais il n'est pas complet. Entre autres fragments qui lui manquent, le pyramidion qui le surmontait et s'en était détaché est entré en 1842 au Musée du Vatican. Les scènes sculptées sur les quatre faces, représentant Domitien devant Isis, laissent supposer que l'obélisque dont il provient avait été taillé pour l'Iséum du Champ de Mars que cet empereur fit reconstruire après l'incendie de 80. ¶ P. 125-167 : Le cloître médiéval de Saint-Paul-hors-les-Murs [J. B. Giovenale]. Ce cloître a été commencé entre 1193 et 1208, terminé entre 1208 et 1241 ; ses voûtes datent de cette seconde période. Suit une liste des autres cloîtres de Rome avec les dates approximatives de la construction de chacun d'eux. ¶ P. 168-193 : Les portiques du fortum holitorium et les cartes d'alimentation dans l'ancienne Rome [R. Lanciani]. Il n'est pas facile d'identifier le portique sous lequel se

faisaient aux porteurs de tesserae les distributions antiques. Théoriquement, le choix peut porter soit sur la Porticus Minucia vetus soit sur la Minucia frumentaria. En fait, il est permis d'hésiter entre plusieurs portiques mentionnés par des auteurs du moyen âge : les Gradelle, d'emplacement indéterminé ; le portique dit Gallatorum qui longeait la Bocca della Verità ; le portique « Crinorum » sur la Via della Bufala ; un quatrième portique sur les ruines duquel sont élevées les maisons de Piazza Montanara. ¶ P. 194-217 : Travaux effectués à certaines portes de l'ancienne Rome [L. Mariani]. Dans ces dernières années, l'administration communale de Rome a dû, pour des raisons édilitaires, rouvrir, à la Porte Majeure, des passages condamnés dès l'antiquité, et fouiller les abords de la Porte Saint-Laurent. Or, à la Porte Majeure, on a mis au jour des peintures relatives au mythe de Pelops et d'Oenomaus, ce qui donne à penser que les voûtes sous lesquelles elles ont été sommairement exécutées, n'étaient pas dans l'antiquité livrées à la circulation publique, mais servaient de boutiques privées. A la Porte Saint-Laurent, on a conservé et restauré la façade de basse époque qui regarde vers la campagne ; du côté de la ville, on a dégagé un arc monumental qui offre un exemple intéressant de l'architecture rustique à l'époque républicaine et que flanquent des arcades contemporaines de Claude, soutenues elles-mêmes par des contreforts en briques du temps de Trajan. ¶ P. 218-219 : Découvertes archéologiques en Italie et dans les anciennes provinces romaines. Encore sur l'inscription de Volubilis [L. Cantarelli]. De Sanctis et Cuq ont raison de soutenir que, dans l'inscription découverte par L. Chatelain, les « sui » qu'elle mentionne et pour lesquels Valerius Severus, vainqueur d'Aedemon, a obtenu des privilèges de l'empereur Claude, ne peuvent être que ses compatriotes, les « municipes » de Volubilis. ¶ P. 220-242 : Récentes trouvailles d'antiquités dans Rome et ses faubourgs [L. Cantarelli]. A noter, outre un grand nombre d'épitaphes, des fonds de cabanne de l'époque néolithique, via Milano, et, via Santa Croce di Gerusalemme, quatre tombeaux, avec inscriptions et portraits en bas-relief, de la fin de l'époque républicaine. ¶ P. 243-246 : Notes bibliographiques [L. Cantarelli]. ¶ P. 247-250 : Procès-verbaux de la commission (1916-1917). J. C.

¶¶ Anno XLVI (1918), fasc. 1-3: La villa de Domitien sur les monts Albains [G. Lugli]. P. 3-68. Taf. 1-3. Seconde partie. Les constructions centrales. Piscines, aqueducs. Tubes de blomb avec l'insc. « Imp. Caesar. Domitia | ni Aug. sub cura | Alypi proc. fec. Esy | chus et Hermeıos ser. » Chambres du temps d'Hadrien. Restes des thermes. Nympheum. Ruines d'un théâtre avec tableaux en stuc. Hippodrome. ¶ Le sanctuaire souterrain récemment découvert ad spem veterem [R. Lanciani]. 69-84. Découverte d'avril 1917 sous la ligne de chemin de fer de Rome à Naples. Destination incertaine de cette construction très négligée ; comparaison avec les découvertes analogues des petites basiliques de Crepereius Rogatus, Publicius Hilarus, Scipio Orfitus et, en qq. mesure à celles de Junius Bassus et de la colonie syrienne au bois des Furrinae. En résumé la crypte doit être attribuée à une époque voisine d'Hadrien ; elle appartient à un système de cryptes ou hypogées de nature superstitieuse, assez communes sous la Rome impériale : on ne peut déterminer à quoi servait l'édifice d'après les 20 ou 30 types variés de stuc figuré qui en ornent les voûtes et les pilastres. ¶ L'art magique de Salomon dans la tradition littéraire et artistique [G. Calza]. 85-100. Nouvelle étude de l'amulette magique publiée dans les Notiz. scav. 1917, p. 326. Légende de Salomon dans le monde oriental et dans le monde gréco-romain. L'amulette d'Ostie représente Salomon sous

le double aspect de roi oriental et de magicien universel. Nous avons probablement ici un talisman médical. — Suit le rapport de Francesco Rocchi sur les recherches expérimentales et sur la restauration électro-chimique de la médaille-amulette de bronze exécutée dans le cabinet de chimie physique des antiquités établi près le Muzeo nazionale di Roma. ¶ Ad Maecium. Note de topographie antique [A. Galieti]. 101-114. En 389 av. J.-C. après l'expulsion des Gaulois, Rome se serait trouvée aux prises avec les peuples voisins. Les ennemis auraient organisé une résistance aux Romains à l'endroit dit Ad Maecium, non loin de Lanuvium. On devra limiter les recherches de cet emplacement entre le Sublanuvium et la colline Catalana, sur la hauteur de la voie Appienne. Parmi les localités mentionnées on ne trouve que la Colle dei Marmi. ¶ Les temples près S. Nicolas a' Cesarini et la « sistemazione della zona Argentina » [G. Marchetti-Longhi]. 115-160. Tav. 4. Caractères généraux de la zone « in circo Flaminio ». Villa publica (l'édifice dont les censeurs C. Furius et M. Geganius avaient approuvé la construction en l'an 319 de Rome) et le temple de Bellone. Le Templum Herculis magni Custodis et le temple S. Nicolas a' Cesarini. Un monument inconnu dans la via S. Nicola. Le fragment 140 de la Forma Urbis et les hypothèses de Bigot. La Curia Pompeii ? Porticus Corinthia ? Toute la région menacée par les projets de la voirie est pleine de monuments antiques et médiévaux. Il est temps de jeter un cri d'alarme. ¶ Restaurations faites à l'arc de Constantin au XVIIIe siècle [C. Gradara]. 161-164. Tav. 5. Toutes les statues ont eu la tête refaite sous Clément XII ; ce fait a induit en erreur des archéologues comme Nibby. ¶ Le premier consulat de L. Catilius Severus [Alberto Galieti]. 165-168. L'inscription déjà publiée en 1911, mais qui n'a pas été connue de tous les historiens, prouve que dans l'année 115 de notre ère L. Catilius Severus fut le successeur de Paedo Vergilianus à côté du consul L. Vipstanus Messalla. ¶ Têtes antiques du musée archéologique de Florence [Tina Campanile]. 169-183. Anonyme de la fin de la République ou des débuts de l'Empire. Belle tête laurée d'Auguste. Autre copie de l'Auguste de Prima Porta conservé au Vatican. — Tête de Tibère un peu plus grande que nature. Tête de Vespasien, moitié de la grandeur naturelle, comparée au buste de Florence, à un camée et à une monnaie frappée sous cet empereur. E. Ch.

Dissertazioni della Pontificia accademia Romana di archeologia. Série II, tomo XI (1914). L'abbé Louis Lanzi et son œuvre dans les études étruscologiques comme dans l'histoire de l'art [Bart. Nogara]. 3-27. ¶ Sur un groupe équestre de Phidias, inspiration féconde pour les artistes, et du cheval dans l'art [Cesare Aurelj]. 31-51. Groupe de la fresque du Parthénon qui a inspiré l'artiste auteur des colosses de Monte Cavallo à Rome. Les héros d'Homère n'emploient pas le cheval comme dextrier. Au contraire les Romains, dès les temps héroïques, s'en servent comme de compagnon à la guerre. L'idée de Phidias a survécu à travers les siècles. ¶ Le caldarium et le tepidarium dans l'antique bain romain et dans les thermes impériaux [Bernardo Lugari]. 75-98. Reconstitution, surtout d'après Vitruve. ¶ La représentation des édifices Palatins dans la « Forma urbis Romae » du temps de Sévère [Chr. Huelsen]. 101-120. La plus grande partie a été découverte en 1562, comme l'a prouvé Léon Dorez ; d'autre fragmonts ont reparu en 1888 et 1899. La Comune di Roma, en 1903, décida de leur consacrer un mur dans le Jardin du Palais des Conservateurs. C'est en procédant à leur installation que l'auteur a rédigé ce mémoire. ¶ De l'influence exercée par l'Etrurie sur la civilisation et sur l'art romain [Bartol. Nogara]. 125-139. Le peuple Etrusque sortit de l'obscurité préhis-

torique environ 1000 ans av. J.-C. Auprès de lui naquit le peuple Romain qu'il eut à combattre pendant cinq siècles et qui copia beaucoup des Etrusques. ¶ Le symbolisme égyptien dans les peintures sépulcrales de l'hypogée de Trebius Justus, sur la via Latina [Orazio Marucchi]. 143-167. Une image du bon Pasteur force à reconnaître une sépulture chrétienne ; mais la peinture du fond est toute différente : c'est une espèce d'apothéose du défunt que l'on peut comparer avec les peintures funéraires égyptiennes. ¶¶ Tomo XII (1915). Giuseppe Gatti [B. Nogara]. 3-26. Notice sur le savant archéologue et liste de ses publications. ¶ Sur une nouvelle et importante inscription arvale retrouvée à S. Crisogono dans le Trastevere [Orazio Marucchi]. 29-46. Pl. I. Elle remonte au temps de Gordien III et précisément à l'année 240 ; elle fait suite au fragment connu de l'an 239. Contient la description de cérémonies déjà connues. ¶ Interprétation de l'épigramme archaïque latin, graffito du triple vase dit vase de Dressel [Giuseppe Bonavenia]. 129-144. Trouvée en 1880. Elle peut être ainsi traduite : Iuverit Deus qui me mittat | ne intra te rupes mi puella sit | ast te, nisi id peto contrarium Esiai | placari velis | Duenos me fecit in bonum | et nunc Zenine me bono sistito. ¶ L'auguratorium du Palatin [G. Schneider Graziosi]. 147-178. Pl. III-V. Comparaison avec l'arguraculum du Quirinal et celui du Capitole. L'auguratorium doit se chercher dans le groupe des constructions primitives du Palatin, près des souvenirs de Romulus, sur le haut du Germalus. ¶ Le cimetière des anciens Hébreux placé sur la Via Portuense [Nicola Müller]. 207-318. Le judaïsme dans la Rome antique. La catacombe juive de Monteverde. Une douzaine d'inscr. funéraires sont rédigées en grec. ¶¶ Tome XIII (1918). Le monument apostolique de la Via Appia [Paolo Styger]. 3-115. Les tombeaux du sous-sol de la Basilique : les divers pavements, les cadavres, les inscriptions, les sculptures, les marques des tuiles, les monnaies et les lampes. La construction avec ses graffiti ; les peintures. Examen paléographique des graffiti qui peuvent être datés de 250 à 350 ; liste des alphabets employés. L'ensemble des édifices classiques : columbaria et villae. Inscriptions païennes. ¶ D'un rare insigne légionnaire sculpté sur l'arc de Constantin [Alfredo Monaci]. 131-137. Pl. XXX. Dans la seconde entrée de l'arc, les quatre légionnaires portent, en guise d'insignes, des hastes surmontées de deux victoires ailées et de deux autres figures trop mutilées pour être reconnues. La victoire est l'emblème particulier d'une légion. ¶ Excursus sur la paléographie épigraphique médiévale du IXe siècle [Felice Grossi-Gondi]. 149-179. Pl. XXXII-XXXV. Liste d'inscriptions datées sous le pape Léon III (795-816) et ses successeurs jusqu'à Jean IX (898-900). Inscriptions attribuées au IXe siècle, mais qui certainement ne lui appartiennent pas. ¶ Du très ancien édifice de Préneste transformé en cathédrale et d'une inscription récemment découverte [Or. Marucchi]. 229-246. Découverte récente d'un fragm. d'inscr. remontant au temps de Sylla, mal lu par Suarez au XVIIe siècle. ¶ Communications lues à l'Académie [Bartol. Nogara]. Commémoration du correspondant Henri Thédenat. Eloge de ses travaux. ¶ Compte rendu des séances académiques des années 1915-16 et 1916-17.

E. Ch.

Monumenti antichi pubblicati per cura della R. Accademia dei Lincei. Vol. XXV. Le temple nuragique de S. Anastasie dans Sardara (province de Cagliari) [Antonio Taramelli]. Col. 5-130. 12 pl. Le bassin du Rivus Sacer et ses monuments préhistoriques. Description du temple, avec quantité de céramique. L'officine de fonderie à Ortu Commidu. ¶ Nécropole barbare de Nocera Umbra [R. Paribeni]. 137-352. 2 pl. Découverte

d'un petit sépulcre barbare à Portone. Vases de période néolithique. Tombes du premier âge du fer. Ruines de l'époque romaine. Objets nombreux, armes, bijoux, etc. ¶ Les fouilles à l'Athenaion de Syracuse en 1912-1917 [Paolo Orsi]. 353-754. 26 pl. Restes d'un temple archaïque, objets en pierre, en céramique, en bronze de l'époque préhellénique. Vases, terres cuites, bronzes de l'époque grecque. Le temple semble construit par la maison des Dinoménides, après les grandes victoires d'Himère et de Cumes, entre les années 474 et 460. ¶ Forteresses, enceintes, sources sacrées et nécropoles préromaines dans le territoire de Bonorva (province de Sassari) [A. Taramelli]. 765-900. Nuraghe et tombes en grand nombre.
E. Ch.

Notiziario archeologico [pubbl. dal Min. delle Colonie]. Anno I, fasc. 1-2 (1915). P. 1-4. Préface [Lucio Mariani]. ¶ 5-12. Règlement archéologique pour la Libye. ¶ 13-34. Rapport sur la consolidation et la restauration de l'arc de Marc-Aurèle à Tripoli [Giac. Boni et L. Mariani]. Tav. 1-4. ¶ 35-64. Notices archéologiques sur la Tripolitaine. [Salv. Aurigemma]. ¶ 65-240. Notices archéologiques sur la Cyrénaïque [Ettore Ghislanzoni]. ¶ 241-253. Inscription avec dédicace à la « Domina Caelestis » à Sabrata [S. Aurigemma]. Nouvelle lecture de cette inscr. rectifiant la transcription de Mathuisieulx.

¶¶ Anno II, fasc. 1-2 (1916). 1-4. Gian Giacomo Porro. Nécrologie [L. Mariani]. Jeune archéologue mort pour son pays en 1915. ¶ 5-128. Les fouilles des thermes romains à Cyréné [Ettore Ghislanzoni]. 6 tav. Nombreuses découvertes de marbres : torses d'Hermes ; base fragmentaire sur laquelle restent deux pieds de femme ; très petit torse viril ; tête de Denys ; statue acéphale d'Hygia ; statue acéphale de danseuse ; petit tête d'Athéné avec casque attique ; statue d'Eros qui tend l'arc ; groupe mineur des trois Grâces ; groupe majeur des trois Grâces ; statue d'Athéné avec l'égide ; statue colossale de Mercure ; jeune satyre ; statue colossale d'Alexandre le Grand ; statue acéphale et mutilée d'homme assis, peut-être d'Hermès. Fragments divers. ¶ 129-151. Premières notes sur la structure et l'architecture des thermes de Cyrene [Garibaldi Guastini]. Description des ruines. ¶ 155-161. Milliaire de l'empereur Hadrien sur la route Cyréné-Apollonia [Ettore Ghislanzoni]. Date de 118 ou 119 de notre ère. Intéressante la mention : viam, quae tumultu Judaico eversa et corrupta erat, restituit. ¶ 163-177. Cippe terminal des biens domaniaux de Rome à Cyréné [Id.]. Inscr. en grec et en latin : Vespasianus... per Q. Paconium Agrippeinum legatum suum populo R... restituit. — Un autre cippe, rédigé sur les mêmes termes, permet de rétablir : Ptolomaeum restituit. Dans Ptolomaeum il faut voir l'équivalent de : agros regis Apionis. ¶ 181-191. Cyréné-Bengasi. Inscriptions inédites [Gaspare Oliverio]. 10 inscr. grecques. ¶ 195-216. Statue de Jupiter et inscription en l'honneur des empereurs Hadrien et Antonin le pieux, retrouvées à Cyréné [Ettore Ghislanzoni]. Récit de la découverte. Inscr. grecque de l'an 138. Fouilles au temple de Jupiter ; pavé de la cella. La statue de Zeus mesure 2 m. 18 de haut, 2 m. 34 jusqu'à l'index de la main gauche suspendue en haut d'un bâton. Tav. 1-4. ¶ 229-300. Les fortifications de la ville de Tripoli. Pl. 1-9 [Salvatore Aurigemma]. ¶ 301-364. Fouilles et découvertes dans la ville de Tripoli. Pl. 1-4 [Pietro Romanelli]. A remarquer un torse d'Apollon. ¶ 367-379. Démolitions des murs de la ville de Tripoli dans la période sept. 1915-mars 1916 [Salvatore Aurigemma]. ¶ 383-393. Inscriptions latino-néopuniques découvertes près du fort de Faro à Tripoli [Id.]. Cippe avec dédicace à Apollon par Aurellius Epagri filius. Le mot Epagri se retrouve sur un second cippe.
E. Ch.

Notizie degli scavi di antichità. Vol. 15 (1918). Fasc. 7-8-9. Vénétie. Magrè (près Vicence) [Pellegrini]. P. 169-207. Découverte d'une fosse qui paraît être la fauissa d'un sanctuaire : elle contenait notamment un très grand nombre de cornes de cerf avec inscriptions en caractères qui rappellent ceux de l'alphabet vénète ; la langue est parente de l'étrusque. L'auteur les attribue à la peuplade assez mystérieuse des Euganei, et les date du IVe-IIe siècles avant J.-C. ¶ Etrurie. Impruneta (province de Florence) [Galli]. 210-215. Vestige d'un très ancien sanctuaire étrusque, avec statuettes de bronze archaïques. — Vetulonia [Luigi Pernier]. 216-222. Restes d'une route et de constructions romaines à Costamurata ; publication nouvelle, à ce propos, d'un puteal de terre cuite à reliefs trouvé à Vetulonia en 1898. ¶ Ostie [Calza]. 223-245. 17 fragments des fastes d'un collège, peut-être de Seuiri Augustales : liste des quinquennales et des curatores entre 193 et 297 ap. J.-C. ¶ Campanie. Sorrente [Alda Levi]. 246-252. Restes d'une riche villa romaine ; bas-relief de marbre d'un beau style représentant un sacrifice à Diane ; fragments d'un autre bas-relief semblable représentant le triomphe de Bacchus ; fragments de 3 autres bas-reliefs. ¶¶ Fasc. 10-11-12. Transpadane. Villeneuve [Barocelli]. 253-257. Nécropole néolithique. — Solferino [Patroni]. 257-259. Palafitte préhistorique. ¶ Vénétie. Este [Alfonsi]. 259-261. Découverte de trois pavements de mosaïque. ¶ Cispadane [Negrioli]. 261-268. Reggio Emilia. Tombe romaine près de la gare. — Monteveglio. Mobilier funéraire villanovien. — Fontana Elice (province de Bologne). Groupe de 5 ou 6 tombes villanoviennes. — Grizzana (près Vergato). Tombe étrusque, 3 bronzes, 2 vases grecs. ¶ Campanie. Cava dei Tirreni [Della Corte]. 268-269. Dépôt de monnaies en majorité grecques. ¶ Sicile. Syracuse [Orsi]. 270-285. Catacombe de S. Lucia : explorations des années 1916-1919 : dégagement d'importantes galeries flanquées de loculi, peintures et graffites la plupart grecs : la plus grande partie de ce cimetière chrétien date du IIIe siècle. ¶ Sardaigne. Cuglieri [Taramelli]. 285-331. Exploration du site de l'antique Cornus, sur la colline de Corchinas. Données historiques sur cette cité punique (T. Live, XXIII, 40, 4, 7 ; 41, 5) ; elle ne s'élevait pas, comme on l'a répété, sur le territoire des Pelliti. Histoire des fouilles entreprises depuis 1831 ; étude des nombreux vases de verre qu'elles ont fournis. Nouvelles recherches sur l'emplacement de la cité. Déblaiement d'une villa romaine à 1 kil. au nord. A 2 kil. au N.-O., exploration de tombes énéolithiques protosardes et de tombes puniques au lieu dit Fanne Massa, de tombes puniques aux lieux dits Mussori et Furrighesus.

¶¶ Vol. 16 (1919). Fasc. 1-2-3. Etrurie. Veies. P. 3-37. Fouilles sur l'emplacement de la nécropole et de la cité [Colini]. 1200 tombes a pozzo, a fossa et a camera mises au jour de 1913 à 1916 ; le mobilier recueilli comporte plus de 6.000 objets, appartenant à 2 périodes, Xe-VIIIe siècles et VIIIe-VIe siècles avant J.-C. Recherches sur divers points de la cité, en particulier au sud, où ont été exhumés les vestiges d'un temple étrusque. — Statues archaïques en terre cuite [Giglioli]. A la limite de l'enceinte sacrée du temple, on a découvert un ensemble de statues de terre cuite polychrome, probablement déposées là quand on construisait à travers le sanctuaire étrusque une voie romaine : une très belle statue d'Apollon, la partie inférieure du corps d'Hérakles posant le pied sur une biche dont il a attaché les pattes, une tête d'Hermès ; ces statues formaient un groupe représentant Apollon qui cherche à reprendre à Héraclès une biche sacrée volée par le héros. Style ionico-étrusque de la fin du VIe siècle. ¶ Rome. P. 38-70. Inscriptions, découverte d'une catacombe via Giovanni Paisiello, découvertes diverses [Gatti]. — Via

Appia [Mancini]. Hypogée orné de fresques, entre la basilique de S. Sébastien et la tombe de Cecilia Metella. Décor floral, panthères, paons, aigle et globe céleste. Aménagé à la fois pour l'incinération et l'inhumation. IIe-IIIe siècle, ap. J.-C. Fait partie d'un cimetière dont on a reconnu quelques tombes. 8 épitaphes païennes ou fragments. — Via Cornelia [Gatti]. Pavement de mosaïque. Marsyas lié à l'arbre. — Via Portuense [Paribeni]. Découverte d'inscriptions, la plupart grecques, dans le cimetière juif antique de Monteverde. 25 inscriptions ou fragments. ¶ Ostie [Calza]. 70-80. Découverte de 2 petites tombes près du cimetière de S. Ercolano : 3 inscriptions, objets divers. Trouvailles près du temple de Vulcain : 14 inscriptions ou fragments, petite statue de femme acéphale. ¶ Sicile. Marsala [Pace]. 80-86. Marques grecques sur anses d'amphores. Nécropole de type punique. — Giarratana [id.]. 86-88. Nécropole de basse époque romaine. ¶¶ Fasc. 4-5-6. Etrurie. 89-100. S. Quirico d'Orcia (province de Sienne) [Minto]. Petit cimetière étrusque : 12 urnes de graffites. — Tolfa [Mengarelli]. Marque de brique paraissant inédite. — La Chiaruccia [id.]. Fragment d'inscription. — S. Marinella [id.]. Epitaphe païenne. — Cerveteri [id.]. Funéraires inédites. Tête en marbre, peut-être un portrait d'empereur. — Via Ardeatina [id.]. Epitaphe païenne. ¶ Nouveau fragment des Actes des Arvales acquis par le Musée des Termes [Paribeni]. 100-106. 1re moitié du IIe siècle. Au revers de la pierre, une inscription datée de 304 ap. J.-C. montre que le collège existait encore à cette date. ¶ Latium. Ariccia [Paribeni]. 106-112. Fragment de dalle de marbre divisée en 3 registres : divinités égyptiennes, danses sacrées, frise d'ibis. Les sujets sont traités avec une intention satirique : c'est l'œuvre d'un Romain irrévérentieux. ¶ Sardaigne [Taramelli]. 113-186. Terranova Pausania. Têtes de marbre d'empereurs romains trouvées sur l'emplacement de l'antique Olbia : Trajan, Drusus le jeune. — Orune. Sources captées à l'époque préromaine. — Bitti. Source captée à l'époque préromaine. Inscription romaine. — Buddusò. Monuments préhistoriques : source, dolmen, nuraghe. — Bornova. Fragments de milliaires. — Cabras. Tablette votive avec bas-relief et inscription égyptiens, trouvée sur l'emplacement de l'antique Tharros : probablement d'importation carthaginoise. — Dolianova. Tombes d'époque romaine tardive : bijoux d'or. — S. Antioco (antique Sulcis). Fragment de bas-relief funéraire de facture grossière. Sceau de bronze. Petit autel portant sur chaque face des statues de divinités de style grec, et sur la corniche une inscription phénicienne ; 1er siècle av. J.-C. ; exemple, comme en a fourni l'Afrique, de l'adoption des formes d'art grecques par la religion carthaginoise. — Assemini. Fragment d'inscription égyptienne. Fragments décoratifs d'époque byzantine à l'église St-Jean-Baptiste. — Bullao nel Gerrei. Découverte d'un temple protosarde à Funtana coperta : temple souterrain à coupole : au milieu de la cella, est creusé un puits profond où étaient recueillies les eaux qui avaient donné lieu au culte. ¶¶ Fasc. 7-8-9. Vénétie. Oppeano Veronese [Alfonsi]. 189-198. Découverte d'une palafitte dans la tourbière du Feniletto. ¶ Etrurie. Magliano [Minto]. 199-206. Découverte d'un cippe dédié Genio coloniae Hebae : cf. Ptol., III, 1, 43 : Ἥβα ; Plin., III, 52, Herbanum oppidum, lire désormais Hebanum. — Bolsena [Bendinelli]. 206-209. 8 inscriptions ou fragments. — Civitavecchia [Mengarelli]. 209-231. Fouilles dans les « Terme Traiane ». Inscriptions étrusques et latines, la plupart funéraires, recueillies dans le territoire de Civitavecchia. — Fragment de décoration pariétale en marbres de couleur. ¶ Latium et Campanie. Lanuvium [Galieti]. 231. Fragments d'inscriptions. — Pompei [Della Corte]. 232-242. 25 inscriptions pariétaires, la plupart électorales, dans la via

dell' Abbondanza ; 5 autres inscriptions. ¶ Lucanie. Oliveto Lucano [Di Cicco]. 243-260. Fouilles au monte Croccia-Cognato (1.125 m. d'altitude) : enceinte d'une cité de montagnards lucaniens. L'influence grecque est sensible dans la construction du rempart. ¶¶ Fasc. 10-11-12. Etrurie. Talamone [Tina Campanile]. 261-275. Objets recueillis aux lieux dits Le tombe et S. Francesca, et transportés au musée archéologique de Florence : tuyau de plomb au nom de Trajan, briques estampillées, tessons de poterie d'Arezzo à reliefs. — Isola del Giglio [Reveggi]. 275-279. Découverte de deux pavements en marbres polychromes et de deux pavements en mosaïque sur la colline du « Castellare ». — Grotte Santo Stefano [Bendinelli]. 280-281. Nécropole romaine. — Ferento [id.]. 281-283. 10 fragments épigraphiques. ¶ Rome. Via Clodia [Paribeni]. 283-284. Vestiges d'un monument funéraire avec inscription. Cippe funéraire avec portrait et inscription. — Via Ostiense [Lugli]. 285-354. Exploration d'un cimetière romain près de la basilique de St-Paul-hors-les-murs. En usage depuis l'époque d'Auguste jusqu'au moyen âge. Peintures à fresque : entre autres, Hercule ramenant Alceste des enfers, deux lionnes déchirant une gazelle. Sculptures : hermès de Bacchus jeune ; bas-relief figurant une truie entre deux modii. Masque de terre cuite. Cippes, urnes, inscriptions. On saisit assez nettement, dans les réfections subies par les tombes, la préférence donnée à l'inhumation sur l'incinération à partir de la fin du IIe siècle de notre ère. ¶ Latium. Albano [Paribeni]. 355-356. Buste d'empereur (Commode ?). — Sessa Aurunca [Alda Levi]. 356-358. Trésor de monnaies de bronze byzantines. ¶ Apulie. Vaste [Bacile di Castiglione]. 358-360. Six tombes préromaines : mobilier pauvre. ¶ Sicile. Taormina [Orsi]. 360-369. Nécropole sicule au Cocolonazzo, entre Taormina et Mola. Exploration de 14 chambres sépulcrales du début de la 3e période sicule (VIIIe siècle) : vases de terre et objets de bronze. L.-A. Constans.

Rassegna italiana di lingue e letterature classiche. Anno II, n° 1. Juin 1919. Sur les Caractères de Théophraste. IV [Giorgio Pasquali]. 1-21. L'auteur du Prooemium et des conclusions est le même. Le Byzantin, non content d'avoir ajouté les conclusions et la préface, mit la main aussi dans le texte de Théophraste, rognant ici, rapiéçant là et quelquefois ajoutant de son cru, mais beaucoup moins qu'on ne pense. Les définitions sont authentiques, excepté celle de l'εἰρωνεία. Observations diverses sur les Caractères et la critique du texte. ¶ Importance historique de l'inscription dédicatoire au lutteur Agésarque de Tritée [V. Costanzi]. 22-28. Commentaire à Pausanias 4, 12, 8. L'importance de cette inscription consiste en ce qu'elle confirme l'hypothèse de l'existence d'une ligne arcadienne au IIIe siècle. ¶ Augustolus ou Odoacre ? A propos du fragment 10 de Malcus (Fragm. hist. gr. IV, 119) [Roberto Cessi]. 29-31. C'est à tort qu'on a voulu corriger ce texte qui correspond vraiment à l'état des choses de la situation en Italie entre la fin de 476 et le commencement de 477. ¶ Entre latin et français : Odi et amo [V. U<ssani>]. 32. Comparaison entre Catulle et Alfred de Musset, puis entre Calvus et le même. ¶ Catulle et Tibulle dans la Légende des siècles [Id.]. 32-33. Victor Hugo a chanté Tibulle avec Lesbie, Catulle avec Délie par une confusion de souvenirs. S'il s'agissait d'un auteur ancien, les critiques voudraient tous introduire des corrections. ¶ Rassegna bibliografica. 34-82. ¶ Notiziario. 82-119. Renseignements classés méthodiquement pour chaque auteur grec ou latin. ¶ Nécrologie. Pietro Rasi [La direzione]. 120. Mort à Padoue le 2 avril 1919, âgé de 61 ans. De ses écrits latins coulait une saveur de classicité ; pour ses vers latins il avait été couronné à Amsterdam ; sa Bibliografia Virgiliana est remarquable. E. Ch.

Rendiconti del reale Istituto Lombardo di scienze e lettere. Serie II, vol. 52, fasc. 5-8. Sur la règle « tutorem habenti tutor dari non potest » [Siro Solazzi]. 227-238. Dans certains cas néanmoins on nommait un autre tuteur, et plus tard si le tuteur était insuffisant, on lui adjoignait un curateur. ¶ Sur un usage funèbre gaulois illustré par des rites analogues paléolithiques [Giovanni Patroni]. 244-258. L'épée du mort, dans les tombes des guerriers gaulois, se trouve tordue au feu, repliée sur elle-même. La même observation peut se faire en Italie. C'était sans doute pour s'assurer que si le mort revenait à la vie, il ne pourrait pas se servir de son épée. ¶¶ Fasc. 9-10. Fragments d'une homélie apocryphe de Jean Chrysostome, reconnue dans le papyrus Oxyr. 1603 [Anna Castiglioni]. 292-296. Publiée comme anonyme par Grenfell, c'est le texte de Migne LIX, 487, in decoll. S. Joan. Bapt. Ne doit pas être authentique, car les attaques contre l'impératrice auraient excité la colère d'Eudoxie. Ce sont peut-être les adversaires de J. Chrysostome qui en ont répandu des exemplaires. ¶ Bains publics dans l'Egypte préromaine [Aristide Calderini]. 297-331. Trois papyrus, du IIIe s. av. J. C. ou du Ier s. après J. C. nous renseignent sur les bains publics. Ces textes en mentionnent une douzaine. Dans l'Egypte des Pharaons le bain n'avait pas d'endroit spécial dans des édifices particuliers. On peut affirmer que l'introduction de l'usage des bains publics et sa diffusion appartient aux Grecs, puis aux Romains, leurs imitateurs. ¶ Sur les « leges iudiciariae » romaines [Plinio Fraccaro]. 334-370. Essai pour résoudre les nombreuses difficultés que présente l'interprétation de ces lois. ¶¶ Fasc. 12. Vigilio Inama [Giuseppe Zuccante]. 387-408. Né à Trente le 2 décembre 1835, vint à Milan en 1861 avec l'intention d'y rester trois jours et y demeura toute sa vie. Enseigna la littérature grecque et fit des publications remarquables. ¶¶ Fasc. 13-15. Antiphon l'orateur et Antiphon le sophiste [Ettore Bignone]. 564-578. Traduction italienne et critique du texte publié dans Oxyr. pap. XI, 92 sq. Non seulement la différence du style autorise à reconnaître deux Antiphons, mais le sophiste, dans le texte du papyrus, censure vivement les lois, tandis que l'orateur insiste particulièrement sur leur valeur juridique et religieuse. ¶¶ Fasc. 19-20. Etudes stylistiques sur Antiphon l'orateur et Antiphon le sophiste [Id.]. 755-776. L'orateur a un esprit austère, assez semblable à Thucydide, il est nerveux, ennemi de la pompe vulgaire ; l'écrivain du περὶ ἀληθείας fourni par le papyrus, nous révèle une certaine pompe d'argumentation abondante, une exubérance tenace. Ce sont assurément deux personnages différents. E. Ch.

Rendiconti della reale Accademia dei Lincei. Serie V, vol. 27. Fasc. 1-2. Dérivation de la livre romaine [Giulio de Petra]. 3-22. La prédominance des chiffres 12 et 24 dans la livre de 327 gr. 45 fait penser à une dérivation orientale et probablement babylonienne de la livre. Additions et rectifications aux travaux de Brandis. L'émigration d'un poids de Babylone dans le pays des Lydiens, l'organisation spéciale donnée audit poids par ce peuple, grâce à l'émigration étrusque, forment une chaîne dont le premier anneau est documenté, mais dont le reste repose sur une présomption. ¶ D'un édifice antique découvert près la station du chemin de fer de Rome [C. Ricci]. 23-24. Edifice qui pourrait être un temple avec des peintures de scènes mythologiques, comme l'enlèvement d'une Leucippide, Jason et la toison d'or, la délivrance d'Hésion, Hercule recevant les pommes d'une hespéride, Apollon écorchant Marsyas, etc. ¶ Peintures de Zliten [L. Mariani]. 25-32. Découvertes dans une villa de Zliten (ancienne Lybie), elles sont aujourd'hui au Musée de Tripoli. Bacchus assis sur une panthère courante, position très artistique. Une autre scène intéressante qui nous intro-

duit dans la vie de ces pays placés dans la sphère de la civilisation alexandrine : pauvres maisons de pêcheurs, alignées comme au bord d'une route avec quelques arbres au milieu et une barque à voiles ; des groupes d'habitants marchent en causant et gesticulant. Intensité de couleur très graduée entre les maisons du premier plan et le fond du tableau. — Mosaïques de Leptis Magna. Dans une construction analogue, deux grands tableaux, de travail fin mais de style décadent ; l'un offre la chasse au sanglier; la femme à cheval peut faire penser à la chasse de Méléagre et Atalante. Sur l'autre un cavalier lance un javelot dans le flanc d'un lion tandis qu'au second plan on voit un cavalier lybien s'enfuir, poursuivi par une lionne. ¶ Observations sur le mythe d'Endymion dans l'art figuré [P. Ducati]. 33-43. Résultats négatifs des recherches. On constate toutefois que ledit mythe n'entre pas dans l'art de la période hellénistique. Les premiers monuments qui nous représentent le jeune homme aimé de Séléné sont la statue de marbre de la villa Hadriana et le relief de marbre de l'Aventin, copies des originaux hellénistiques. A des modèles grecs peuvent remonter plus ou moins directement les peintures de Pompei et d'Herculanum où figure le mythe d'Eudymion. ¶¶ Fasc. 3-4. Fouilles et recherches en Lybie [L. Mariani]. 125-138. Présentation du t. II du Notiziario archeologico. La fouille des thermes à Cyrene et la démolition des bastions à Tripoli ont fourni d'abondants matériaux, entre autres une belle figure de Mercure, copie soignée d'un bronze de Polyclète ; un Hermes en pied et un Zeus αἰγίοχος de la même origine, trouvés aussi à Cyrene. ¶ Notes sur la biblioteca Chigiana récemment acquise par l'Etat [I. Giorgi]. Fondée par Alexandre VII, enrichie des livres des Cardinaux Chigi aux xviie et xviiie s. elle possédait de nombreux incunables, 56 mss. grecs, 190 mss. des classiques latins. On y remarque un Denys d'Halicarnasse du xe s., un Horace du xie, 254 mss. d'auteurs italiens, environ 28.000 volumes imprimés. ¶¶ Fasc. 5-6. Defixiones de Sélinonte et de Cumes [D. Comparetti]. 193-206. Petit disque de plomb couvert d'écriture sur ses deux faces. Grec archaïque, avec l'emploi du koppa ; tous les caractères sont identiques à ceux des plus vieilles inscr. de Sélinonte dont aucune n'est moins ancienne que l'an 450 av. J. C. — Deux lames de plomb avec inscr. grecques. L'une offre sept noms d'hommes, l'autre en écriture ionienne, est une defixio, dans le sens le plus strict, la lame est traversée d'un gros clou. — Lame de plomb votive de Cumes. Caractères grecs chalcidiques, langue ionienne, comme il est naturel pour Cumes. ¶ Inscription archaïque inédite de Gortyne [Id.]. 207-220. Inscr. de 14 lignes, mutilées à gauche. C'est le complément des lois sur le partage des héritages qui se lit à la col. V de la grande inscription. Restitution et interprétation. ¶ Un autre plan de Rome de Giovanni Battista Falda [Thomas Ashby]. 235-236. Le plan qu'on voit dans le Theatrum urbis Romae de Giovanni Blaeu est réellement l'œuvre de Falda, d'après celle de Greuter, mais mise à jour jusqu'à un certain point. ¶ Le traité de Cicéron de Re publica et les théories de Polybe sur la constitution romaine [E. Ciaceri]. 236-249. En comparant les deux auteurs, on constate le fait suivant : tandis qu'une doctrine philosophico-politique des Grecs introduite dans le cercle des Scipions fut peu à peu romanisée, surtout grâce à Caton, toute autre doctrine grecque, accueillie par le même Polybe, fut négligée et abandonnée à Rome. Recherches sur les procédés de Polybe, venu de Grèce à Rome, plein d'admiration pour ceux qu'il considérait comme les ennemis de sa patrie. Comparant Rome avec Sparte, il pense que Lycurgue aurait réussi, par une constitution stable à assurer pour longtemps la liberté aux habitants, mais que l'état romain serait éternel. ¶¶ Fasc. 7-10. Suite. 266-

278. Polybe dut modifier ses opinions quand le mouvement des Gracques vint leur donner tort. Cicéron s'en tient à la vieille thèse de Polybe sur la forme mixte de Gouvernement. Il s'inspire toujours des principes fondamentaux de Caton. ¶ Suite. 303-315. La peinture historique de Polybe subit l'influence du temps où il a vécu. Cicéron de même, bien qu'il évite de placer la scène de son dialogue dans son époque et de parler en son nom. Il tait le rôle qu'il a joué dans la politique. On ne peut dire cependant qu'il soit resté jusqu'à la mort fidèle à son programme : il aimait les accords et les compromis, mais à l'heure de la grande lutte, il n'hésita pas à prendre position près de Pompée. Après Pharsale il soutint le gouvernement républicain ; après le drame des ides de mars il fit l'éloge de Brutus et de Cassius, enfin il perdit la vie en luttant contre Antoine. ¶¶ Fasc. 11-12. L'orphisme et les vases italiotes. Pour le sérieux de nos études [G. Patroni]. 333-355. Défend, contre Ribezzo, les théories exposées dans son article : Eros et Sirena, Rend. del R. ist. Lomb. 1917. ¶ La victoire de Zàuia el Bèdâ [L. Mariani]. 356-344. 1 pl. Cette victoire permet d'explorer des régions peu connues et d'étudier les conditions de vie et de civilisation faites par les Grecs et les Romains dans l'Afrique septentrionale. On croit avoir retrouvé l'antique Balagrae, nommée par Pausanias. Une statue se distingue par sa beauté et la nouveauté du type représenté, c'est une Victoire, haute de 1 m. 58, en marbre grec, immobile et calme. Comparaison avec les statues de Niké déjà connues. E. Ch.

Rivista di filologia e di istruzione classica. Anno XLVII. Fasc. 1. Janv. In honorem Woodrow Wilson et fœderatarum Americæ civitatum [Hector Stampini]. 1-4. Hommage et inscription latine. ¶ Giuseppe Fraccaroli [C. O. Zuretti]. 5-26. Article nécrologique. Nombreux travaux sur la philologie grecque. ¶ Divagations sur le rythme oratoire [R. Sabbadini]. 27-33. La métrique vulgaire est fondée sur les mêmes mètres latins, avec la substitution de l'accent à la quantité. Arguments tirés des clausules, du vers saturnien, etc. ¶ Une devinette anagrammatique [Id.]. 34. On doit la lire βουστροφηδόν : sator opera tener. Quant au mot arepo, il n'a jamais été latin, c'est à tort que le Thes. ling. latinæ l'a enregistré. ¶ Incerti poetæ Octavia [Luigi Valmaggi]. 35-41. Un récent éditeur, Santoro, dans la collection Zanichelli, veut faire descendre jusqu'au IIIe siècle la composition de l'Octavia. On peut en douter. ¶ Sur la première bucolique de Virgile [Giacomo Giri]. 42-53. En quoi Tityre représente Virgile, en quoi il en diffère. Différents buts du poète dans cette éclogue. ¶ Les écrits apocryphes d'Epicharme et l'Epicharmus d'Ennius [Carlo Pascal]. 54-75. Déjà chez les anciens les sentences d'Epicharme, recueillies par Axiopistus, ne semblaient pas authentiques. Un papyrus d'Hibeh nous a rendu les 26 premiers vers. Commentaires sur les fragments de l'Epicharme d'Ennius, qui devait constituer une satura, dont l'hexamètre était exclu. ¶ Demetrius Triclinius et les scolies sur Théocrite [Francesco Garin]. 76-80. Le ms. grec 2832 de la Bibliothèque nationale est le principal représentant de la recension triclinienne des Bucoliques grecs. Suivant Wilamowitz, ce serait un autographe, mais beaucoup d'erreurs ne peuvent s'expliquer que dans une copie de l'original. On y trouve aussi des gloses attribuées à Moschopoulos et des gloses antiques. Il faudrait mettre à part les interprétations de Triclinius et les publier séparément pour en montrer la valeur. ¶ Anecdota latina [Giovanni Pesenti]. Suite et fin. 81-95. IV. Herennius Modestinus. Nouvelle édition des Tetrasticha in Vergilium (Baehrens, Poet. lat. IV, 176 etc.) d'après le très ancien ms. wisigothique, propriété du patricien Giovanni Gabriel, de Venise, transcrit jadis par Politien. Corrections au texte de

Baehrens. On ne peut plus contester l'attribution au jurisconsulte Modestinus. — Postilla [Remigio Sabbadini]. 95. Arguments paléographiques pour prouver que le ms. de Gabriel était bien wisigothique. ¶¶ Fasc. 2. Avril. Observations sur la troisième guerre samnite [Vincenzo Costanzi]. 161-215. 1. Situation de Rome au lendemain de la seconde guerre samnite. 2. Les Lucani et Rome avant la 3e guerre s. 3. Conduite des Lucani au temps de la 3e guerre s. 4. Les Samnites et les Sabins. 5. L'action militaire en 297-296. 6. Les Etrusques dans la 3e guerre s. Appendice 1. L'expédition de Cleoninus et l'emplacement de Thuriæ. App. 2. L'entrée en charge des consuls. ¶ Le prétendu oubli de la quantité chez les Grammairiens latins [Ennio Cocchia]. 216-222. Ramorino et Sabbadini semblent admettre que Plotius et Probus ignoraient déjà la quantité latine. C'est invraisemblable et il faut interpréter leurs témoignages. Ils combattent sans cesse les ignorances de leurs contemporains. ¶ Tibulliana. Suite [Ferruccio Calonghi]. 223-240. Quelques leçons tirées du cod. Ambros. R. 26 sup. Une collation minutieuse permet de rectifier les témoignages de Baehrens, de Belling et de Postgate. ¶ Theocritea [Francesco Garin]. 241-248. Observations critiques sur 7 passages et sur les scoliastes de Th. ¶ Notes sur Pausanias [Tito Tosi]. 249-259. Usage fait par cet auteur des scolies homériques. ¶ Particularités de la construction du nominatif avec l'infinitif [Adolfo Gandiglio]. 260-270. Recueil d'exemples tirés de Cicéron, Tite Live, etc. qui permettent de rectifier les règles posées dans la Satzlehre de Kühner-Stegmann. ¶ Minucius Felix, Oct. 14. 1 [Arnaldo Beltrami]. 271-273. Interprétation des mots : Plautinæ prosapiæ et pistorum præcipuus, ita postremus philosophorum. ¶ Notes à l'Electre d'Euripide [Giuseppe Ammendola]. 274-277. Observations critiques sur 4 passages. ¶ Note à Sophocle, Philoctète 830-831 [Id.]. 277-278. Nouvelle interprétation. ¶¶ Fasc. 3-4. Juillet-oct. Les nouveaux doutes contre l'étrusticité des deux inscriptions préhelléniques de Lemnos [Elia Lattes]. 321-326. Suivant Pareti, on ne peut pas prouver que ces deux inscr. soient étrusques. Cependant les arguments linguistiques ne manquent pas. ¶ Etudes sur l'accent grec et latin. Accentus mater musices? [Massimo Lenchantin de Gubernatis]. 327-337. Les musicologues et les linguistes qui, avec nos fragments de musique grecque, veulent établir des règles de l'accent grec, admettent généralement que, les intonations naturelles du langage devant être respectées par les compositeurs, la syllabe tonique d'un mot ne pouvait être portée par une note moins aiguë que celle des syllabes atones, et que, si une syllabe marquée du circonflexe se superposait à deux notes, la première était toujours plus aiguë. Cela aurait gêné considérablement les musiciens, toute inspiration eût été anéantie. Exemples tirés d'Eschyle, Agamemnon et de Bacchylide. Comparaison avec la musique moderne. En grec et en latin les rapports entre la mélodie et la parole étaient étroits, la musique unie à la poésie devait observer rigoureusement les lois de la métrique. Donc, comme la fantaisie du compositeur était limitée par la nécessité de rendre intelligibles aux auditeurs les mots et le sens de la phrase, la poésie devait souffrir que les accents du langage fussent sacrifiés à l'indépendance des notes. ¶ Le texte interpolé du Ludus de Sénèque [Remigio Sabbadini]. 338-347. Un farceur allemand nommé Caius Silvanus, évidemment un pseudonyme académique, publia en 1513 le Ludus, auquel il fit sciemment des interpolations ridicules. Jusqu'au jour où Bücheler les retrancha, elles figurèrent dans toutes les éditions, même celle de Haase qui, craignant de se tromper, laissa entre crochets toutes les intrusions. — Postilla. La découverte de Velleius Paterculus. On sait que Beatus Rhenanus publia à Bâle

en 1520 le texte qu'il avait découvert dans le monastère bénédictin de Murbach en Alsace dès l'an 1515 ; il avait envoyé à l'imprimerie une copie faite par un ami « properanter ac infeliciter ». La copie conservée aujourd'hui a été faite par Boniface Amerbach le III des ides d'août 1516, et est bien plus correcte que l'édition princeps. ¶ Tener vaccula [Massimo Lenchantin de Gubernatis]. 348-350. Dans Catalept. virgilien 2. 14, il faut revenir à la vieille correction de Muret : tenerque... vaccula, pour obtenir un vers iambique pur. Rien d'étonnant à cette forme, puisque pauper, acer, celer, volucer, silvester, existent comme formes secondaires. ¶ Les aventures de Leucippe et Clitophon dans le papyrus d'Oxyrhynchos 1250 [Francesco Garin]. 351-357. Un long passage du livre II d'Achilles Statius nous est conservé par le papyrus dans un ordre différent de celui que nous connaissions. Il confirme deux corrections proposées par Jacobs et Boden. De plus il nous permet de déterminer l'époque d'Achille Statius : vers 250, en tous cas pas après l'an 300. ¶ Du rapport qui existe, selon Photius, entre Lucius de Patras et Lucien. Contribution à la critique d'Apulée [Enrico Cocchia]. 358-365. L'identité de Lucius de Patras avec Lucius Apuleius Madaurensis, déjà proposée par Cocchia, a été combattue par Carlo Landi. La première rédaction des Métamorphoses d'Apulée était probablement en grec ; c'est celle qu'aurait lue Photius. ¶ Clément d'Alexandrie dans l'Octavius de Minucius Felix [Arnaldo Beltrami]. 366-380. Si l'on pouvait démontrer que Minucius a traduit des pensées et des expressions de Clément, ce serait résoudre la question tant controversée de savoir si Minucius est la source de Tertullien, ou réciproquement. Rapprochement de nombreux passages de l'Octavius et de Clément. (A suivre.) ¶ Note virgilienne [Gino Funaioli]. 381-387. Interprétations diverses, depuis l'antiquité, des deux premiers vers de l'églogue 6. Virgile dit en somme qu'il a voulu devenir le Théocrite de Rome. ¶ Notes critiques et herméneutiques à Aurelius Victor [Francesco Stabile]. 388-393. Observations sur l'éd. Pichlmayr (1911) fondée sur les deux seuls mss. connus pour le liber de Cæsaribus : Bodl. Can. lat. 131, s. XIV-XV et Bruxell. 9755-63, s. XV. Discussion d'une douzaine de passages. ¶ Etymologie de vinolentus [Id.]. 394-397. La plus probable reconnait vinum et le suffixe -lentus. ¶ Protée et Cyréné dans la fable virgilienne d'Aristée [Giacomo Giri]. 398-413. Servius raconte que le 4e livre des Géorg. a été profondément remanié par Virgile, mais il vivait tant d'années plus tard que son témoignage peut être discuté. Nous lisons l'épisode d'Aristée sous la forme qu'il fut lu, en l'an 29, par Virgile lui-même devant Mécène, Octave revenant de la bataille d'Actium. ¶ Philodemea (Pap. Herc. ined. 168 et Pap. Herc. 57) [Ettore Bignone]. 414-422. Suite d'une étude publiée en 1912 dans Atti di Torino. ¶ Nouvelles recherches sur le début du poème de Lucrèce [Id.]. 423-433. Les vers 44-49 qui sont répétés dans le livre II, 646-651, semblent insérés là par un interpolator irrisor. Ces vers sont cités par Lactance, Stace, par le commentateur de Cruquius sur Horace, sans indication du livre, mais Nonius les indique bien comme appartenant au livre I. Le titre de chapitre : TO MACARION CAE APHTARTON reproduit les premières paroles du traité d'Epicure, mis en vers latins par Lucrèce. Le devoir du futur éditeur de Lucrèce sera de conserver les vers 44-49, en indiquant une lacune en tête. ¶ Théocrite dans le papyrus d'Oxyr. 1618 [Francesco Garin]. 434-438. Les lacunes de ce pap. ne permettent pas toujours de comparer ses leçons avec celles de nos mss. Néanmoins on peut conclure que le texte de Théocrite pour les idylles I-XV était déjà, au ve siècle de notre ère, aussi corrompu qu'aujourd'hui. ¶ In Leonardum Vincianum [Hector Stampini]. 439. Trois

distiques latins. ¶ Pietro Rasi [Massimo Lenchantin de Gubernatis]. 440-444. Article nécrologique. Importance des travaux de Rasi dans la philologie grecque et latine. E. Ch.

Rivista indo-greco-italica de filologia, lingua, antichità. Anno III, fasc. 1-2. L'italiote Hippon [Al. Olivieri]. 1-8. Aetius le nomme Hipponax. Né dans la Grande Grèce, les anciens lui assignent Métaponte, Reggio, Crotone comme ville natale. Loin de l'exagération alexandrine qui divinisait ce savant, loin de l'excès opposé d'Aristote, qui le rabaissait trop, il faut reconnaître qu'il a tiré un bon parti de la théorie de l'humidité de Thalès pour la recherche de la nature constitutive du corps humain. Hippon est un développement de Thalès, encore mieux un éclectique. ¶ D'un jugement de Sophocle sur le développement de l'art propre [Nic. Festa]. 9-12. Étude du passage de Plutarque, Quomodo quis suos sentiat in virtute profectus 79 B. C'est à tort que Wilamowitz trouve étranges certaines paroles de Sophocle. Il est évident que Sophocle admettait un développement de l'art, dérivé du type d'Eschyle, défectueux dans sa grandeur imposante et arrivant par degrés à une forme adaptée à l'idéal grec. Il faut considérer trois étapes : dans la première le poète s'aperçoit que la grandeur d'Eschyle a quelque chose de grotesque ; dans la seconde il délivre la composition dramatique de tout artifice et de toute dureté ; dans la troisième il modifie aussi le vocabulaire, cherchant à l'adapter aux caractères, aux sentiments et aux affections de ses personnages. Pour Sophocle, comme ensuite pour la théorie bien connue d'Aristote, le genre dramatique était en voie de progrès jusqu'à ce qu'il ait atteint son idéal, la représentation vive et naturelle des figures humaines, ayant une physionomie morale bien nette, agissant et parlant en conformité de leurs caractères et de leurs passions. ¶ Vie et réalité dans les Controversiae de Sénèque le rhéteur. Suite. [Salvatore Rossi]. 13-28. Analyse de la 6e controverse du premier livre. Un père peut-il contraindre un fils à répudier sa femme pour en épouser une autre ? Ce serait une répudiation injuste et condamnable. En résumé les écrivains et les rhéteurs, en nous parlant des vices et des sentiments honnêtes, nous offrent une vive peinture de la société de leur temps. C'est pourquoi dans les écoles de déclamation, si le sujet traité semblait éloigner la pensée de la vie réelle, on devait y être ramené bientôt par la reproduction exacte de l'ambiant extérieur. ¶ Sur l'authenticité des vers d'introduction 1-8 de la satire I, 10 d'Horace [Marco Galdi]. 29-40. La plupart des éditeurs ont exercé leur critique contre cette introduction qui est bien authentique. Horace a voulu montrer la liaison intime qui unissait cette satire à la quatrième en s'autorisant de l'exemple des anciens comiques grecs et de Lucilius leur imitateur pour écrire des satires ; plus tard, quand toutes les pièces du premier livre furent composées, il supprima cette introduction. ¶ Ad Euripidem, Hec. 804 [Giuseppe Ammendola]. 40. Le passage s'explique très bien sans recourir à aucune correction. ¶ Deux abrégés περὶ διαλέκτων à la Bibl. Laurentienne [Francesco Garin]. 41-47. Les deux mss. sont du xve siècle. On trouve dans le second un mélange de Grégoire de Corinthe avec le soi-disant Théodore d'Alexandrie. Publication de ces textes avec notes. ¶ Sur la concordance de l'attribut en latin [Adolfo Gandiglio]. 47-48. Il y a des exceptions à la règle connue, p. ex. Plaute, Merc. 659 : Eo domum, patrem atque matrem ut meos salutem. Il est un cas où les raisons de clarté rendent nécessaire la répétition de l'attribut, p. ex. Plaute, Truc. 808 : Puer quidem beatust : matres duas habet et avias duas. ¶ Études critiques d'exégèse Virgilienne antique [G. Funaioli]. 49-66. Suite. Publication des gloses de la collection D, contenant parfois

des notes tironiennes, pour compléter les Scholia Bernensia publiées par Hagen. ¶ Ad incerti poetae Octaviam [Giuseppe Ammendola]. 66. Observations critiques sur 163-165, 297-301, 351, 466, 732, 930. ¶ Sur l'origine du parfait en -u dans l'ancien indien et en -vi dans le latin [Fr. Ribezzo]. 67-77. Suite et fin. ¶ La nouvelle inscription messapique de Rudia [Id.]. 77-80. Trouvée en 1917 près de Francavilla Fontana. Une ville nommée Rudia, décomposée en plusieurs villages, existait encore au moyen âge sur la voie Appienne, à la distance de 15 milles de Brindisi; on doit reconnaître en elle la Rudia mentionnée par Strabon et patrie d'Ennius. ¶ De quelques analogies vraies ou apparentes entre l'étrusque et l'albanais [Giulio Buonamici]. 81-92. ¶ La région Japigo-messapique dans la tradition et dans les monuments écrits de l'antiquité [F. Ribezzo]. 93-110. ¶ Maisons et habitants à Pompéi [M. Della Corte]. 111-129. Suite d'un article publié dans Neapolis II, 2. Liste, par rues, des maisons et des noms romains qu'on y a relevés. ¶ Ad C. I. L. IV corrigenda [Id.]. Le n° 5534 mentionnant le séjour de dix porcs est un graffito en grosses lettres sur un morceau de brique.

E. Ch.

Scientia. Rivista di scienzia. Année XIII, vol. 26. La langue et l'écriture [A. Meillet]. 290-293. C'est la structure de la langue qui a conditionné chaque invention décisive dans le développement de l'écriture. ¶ Pour la solution de l'énigme étrusque [Elia Lattes]. 392-405 et suppl. 121-136. L'énigme étrusque n'est pas résolue, mais quel progrès a été accompli par rapport au passé et combien la solution apparait aujourd'hui plus proche, grâce au nombre croissant de jour en jour de parentés latines certaines, probables ou même simplement possibles. On peut affirmer déjà que les Bandelettes d'Agram donnent un récit versifié des cérémonies funèbres célébrées la 5e année lustrale (comme à Rome le funèbre jejunium Cereris), par des humbles et des bâtards appartenant à la gens Afonia et à la gens Voltinia de Pérouse ou Cervetri, en l'honneur de la Momie féminine enveloppée dans lesdites bandelettes. Résultats obtenus avec la conviction que Latins et Etrusques furent à peu près frères et que l'Etrurie fut la véritable mère de la Toscane. Denys d'Halicarnasse pèche par ignorance quand il affirme que l'idiome étrusque n'a jamais été compris par personne.

E. Ch.

PAYS-BAS

Mnemosyne. Nova series, vol. XLVII, pars 1. Observatiunculae de iure Romano [J. C. Naber]. 1-34. CXI, de mensurae generibus; pars altera (de urbibus). ¶ De Idomeneo ac Merione [K. Kuiper]. 35-54. Dans l'Iliade telle que nous l'avons il est certain qu'Enée a été dépouillé de la gloire qui l'accompagnait dans un poème plus ancien. Homère a voulu qu'Enée cédât le pas à Hector. La même diminution a eu lieu pour Idoménée et Mérion ; il suffit pour le comprendre de rassembler les traces des héros crétois dans le livre N de l'Iliade. On retrouve dans certains passages le célèbre combat dans lequel Enée et Déiphobe du côté des Troyens, Idoménée et Mérion du côté des Grecs, jouent le premier rôle. Et comment du temps d'Homère le souvenir de faits exécutés non pas dans la Troade, mais dans les montagnes crétoises, n'aurait pas été altéré ? ¶ Ad epigramma Graecum nuper in Aegypto repertum. Rev. des ét. gr. 1915, 55 [G. V.]. 854. Au vs. 8 il faut lire : εἰ γοῦν. Théodore Reinach dit que le vers 5 est faux, mais on peut bien reconnaître une synizèse dans Δημητρίου qui forme trois syllabes. ¶ Ad Senecae Troades [P. H. Damsté]. 55-65. Les vs. 8-12 n'ont pas été compris

par Richter et Leo, qui font des conjectures inutiles. Vs. 15, corriger : En alta muri decora cum celsis iacent. Vs. 79. Au lieu de : ite ad planctus, changé par Richter en ito, il faut lire : itera planctus. Vs. 99 restituer : Solvimus omnes lacerum multo Pulvere crinem. Vs. 214, il suffit de supprimer la virgule après vestes, pour obtenir un sens convenable. Vs. 252, c'est la leçon primae, de la mauvaise source, qu'il faut adopter, à moins de tirer imprimis du texte défectueux de l'Etruscus. Vs. 289, au lieu de caedis, faute intolérable, restituer quaeris ou tendis. Vs. 302, en lisant : Iamne flammarum geris Amore rabido pectus, on suit de près la tradition manuscrite. 313, rectification du sens. 434, corriger : certe aequa mors sit! Vs. 542, lire : umbresque terris reddit et caelo tenus. Vs. 578, peut-être : Verberibus igni mille cruciatûm eloqui. Vs. 633 : dediscit animus segne quod didicit diu. Vs. 648 : proruto tumulo. Vs. 717 : matris fletus imitare tuis. Vs. 770, rien à changer au texte que les éditeurs n'ont pas compris. Vs. 788, lire : concede, partus ut mea condam manu Viventis oculos. Vs. 795 : at ille saevus matre summota nece. La transposition des vs. 967-968 adoptée par Richter et Leo est bien inutile. Vs. 1031, lire : tabulaque tutus Naufraga. Vs. 1098, la correction la plus probable serait : ferox superstat. ¶ Studia epigraphica [Guil. Vollgraff]. 66-72. 1° Courte inscription, du VIe s. av. J.-C., achetée par l'auteur, en dialecte ionien. Reste de compte, où les chiffres sont exprimés en lettres de l'alphabet. 2° Nouvelle étude de l'inscr. publiée par Salomon Reinach dans la Rev. des ét. gr. 1891, 268. 3° Milet III, Delphinion p. 177, n° 33 e 4, restituer ὠνοφύλαξι. 4° Dittenberg. Syll. 832, 5, il faut peut-être lire 'Ριανοῦ ; la confusion de A avec X n'est pas rare. 5° Dittenb. 844, 6, lire μὴ ἔλασσον ὀβολῶν δύο. ¶ Ad Senecae Phoenissas [P. H. Damsté]. 73-76. Vs. 2, peut-être : gradus levamen. Vs. 7, mettre la virgule après quaero. Inutile de changer le texte du vs. 19. Au vs. 23, scelus fugiens ferum semble plus probable. Vs. 169 la correction de Gronovius : nocte, malgré son évidence, n'est pas mentionnée par les éditeurs modernes. C'est à tort qu'au vs. 218 on voit une interpolation; le vers est très bon en rétablissant : feci nocens. Étude critique de 6 autres passages. ¶ De C. Asinii Pollionis ad Antonium transitione [Iacobus van Wageningen]. 77-83. C'est l'injustice du sénat à son égard qui poussa Asinius Pollio dans le parti d'Antoine. Une étude attentive de ses lettres à Cicéron ne laisse pas de doutes. ¶ Polenarium ad Horat. s. I, 4, 65 [J. J. H(artman)]. Au lieu de cumque, corriger uterque. ¶ De Aulularia Plautina [P. J. Enk]. 84-99. Les opinions les plus diverses ont été exprimées sur cette pièce. Aug. Krieger, dans une thèse récente, pense qu'elle n'a pas subi de remaniement, que Plaute lui-même a voulu qu'Eunomia et son fils Lyconidès habitassent dans la maison de Mégadore et que Strobilus fût l'esclave commun de Lyconidès et de Mégadore. Pour Jachmann, l'esclave de Mégadore, mis en scène dans la première partie, n'est pas le même que celui de Lyconidès. Suivant Dziatzko, Plaute a modifié l'original grec dans lequel Eunomia et Lyconidès n'habitaient pas avec Mégadore, et n'a pas toujours tenu compte de ce changement ; quant à l'esclave de Mégadore, c'est un remanieur de la pièce qui lui a donné le nom de Strobile, quoiqu'il soit différent de l'autre esclave. Pressler pense que Plaute avait donné un autre nom à l'esclave de Mégadore ; le remanieur a changé la pièce et fait habiter Eunomia et Lyconidès avec Mégadore. Il est certain qu'il y a deux esclaves différents. Beaucoup d'autres indices, par exemple la promptitude de Mégadore à demander en mariage la fille de son voisin après avoir déclaré qu'il préférait la mort au mariage, prouvent que la pièce de Plaute a subi des remaniements. ¶ Polenarium ad Horat. S. II,

6, 14-20 [J. J. H(artman)]. Placer les vers dans l'ordre : 14, 15, 18, 19, 16, 17, 20. ¶ Ammianea [C. Brakman]. 100-110. Corrections proposées pour 22 passages. ¶¶ Pars 2. Ad Senecae Agamemnonem [P. H. Damsté]. 111-115. Examen critique et correction d'une quinzaine de passages. ¶ Epigramma emendatum [Chariton Ch. f. Charitonides]. 116. Dans une inscr. publiée par Arvanitopoulos, lire φυγὴν μὲν ΕΝ ΕΙΔΟΜΕΝΗ. ¶ De vocibus Etruscis tul, spural, naper, ten- [F. Muller]. 117-121. Ces mots sont l'origine des termes latins : tolleno (machine à monter l'eau), Tullenus, Tullius ; spurius ; napura ; tenitae (déesse des sorts). ¶ Magni delator amici [Jacobus van Wageningen]. 122-123. On n'a pas encore bien expliqué le vers de Juvénal, I, 34. Ce délateur est sans doute Heliodorus. ¶ De mente Anaxagorea [K. Kuiper]. 124-137. Quoique plusieurs savants aient déjà démontré que le νοῦς d'Anaxagore est séparé de toute notion corporelle, il faut revenir à la question et fournir la preuve par l'examen des textes réunis par Diels. ¶ Ad Senecae Oedipum [P. H. Damsté]. 138-145. Vs. 1 et 62, passages corrects que les critiques ont altérés. L'ordre des vers 64-68 est à changer. Vs. 73, rétablir : simulacra queri maiora viris. Inutile de corriger, comme Leo et Richter, le vs. 228. Vs. 360, changer caseum en caecum. Vs. 425 lire : Reste cum longa regeres leones. Vs. 464 : et dorso fluctum pando subit. Vs. 536, corriger : illa iam quassa cadens Radice. Examen critique de dix autres passages. ¶ Observationes ad Aegypti pertinentes administrationem qualis aetate Lagidarum fuit [M. Engers]. 146-157. II. de nomarcha, de nomarchae muneribus. Le monarque, d'après les papyrus, remplaçait l'architecte ou l'économe dans l'établissement des fossés et des remblais nécessaires contre l'inondation du Nil. Il devait aussi lever les impôts. Sa puissance semble diminuer après le troisième siècle. ¶ Ad Platonis Apol. p. 39 B [J. Berlage]. 158-159. Changer δεινοὶ en νέοι. ¶ Polenarium ad Horat. C. I, 32, 15 [I. I. H(artman)]. 159. Au lieu de cunque, lire : ubique. ¶ Novae inscriptiones Argivae [Guilielmus Vollgraff]. 160-170. N°s 15-24. ¶ Qua aetate Plato Theaetetum dialogum scripserit [H. D. Verdam]. Ce dialogue a été écrit avant le Ménon et le Phédon ; il n'y a aucune raison pour admettre avec Raeder qu'il a été composé plus tard que la République. ¶ Voce θώρηξ quid apud Homerum significetur [Matthaeus Valeton]. 187-211. Examen de tous les passages de l'Iliade et de l'Odyssée qui peuvent éclairer sur le sens du mot θώρηξ. Ce n'est pas toujours une cuirasse d'airain ; on peut parfois reconnaître une tunique de guerre. Il est même probable que du temps d'Homère les cuirasses d'airain étaient ignorées. Les tuniques de guerre étaient garnies de lames d'airain. De la tunique homérique naquit plus tard la tunique hérissée de mailles. ¶ Lucianea [P. H. Damsté]. 212-227. Corrections proposées pour 85 passages. ¶ Ad Catulli carmen 1 [I. S. Phillimore]. 228-229. La correction proposée par Hartman . qualecumque tuo, patrone, verbo, est l'équivalent de « ut tuo utar verbo » et elle nous restitue ainsi un fragment de Cornelius Nepos. ¶ De testatione triginta diebus post clarigationem facta [Mª Mª Assman]. 229. Les anciens varient entre trente et trente-trois jours. En réalité la testatio du pater patratus avait lieu trois fois de suite le onzième jour. ¶ Corollarium [Guilielmus Vollgraff]. 230-231. L'inscr. publiée à la p. 66 de ce vol. figure déjà dans le vol. V des Inscr. gr. Observations nouvelles. ¶ Ad. Soph., Ant. 605 [Mª Mª Assmann]. Séparer un mot en deux : ἂν δρῶν. ¶¶ Pars 3. Paradoxa Tacitea [I. I. Harman]. 233-251. Les imperfections qu'on peut relever dans Tacite, surtout les défauts de composition proviennent de ce qu'il a remanié lui-même. Le passage sur les chrétiens a été ajouté par Tacite après la lettre de son ami Pline à Trajan, écrite en l'an 112. ¶ Epigrammata emen-

data [G. V.].251. Dans l'épigr. publiée Amer. Journ. of arch. 1913, 170, au lieu de δύσθιον, lire λύσθιον, c'est-à-dire en ôtant l'iotacisme, λοίσθιον. Restitution de la suite. ¶ Novae inscriptiones Argivae [Guil. Vollgraff]. 252-270. N° 25. Catalogus histrionum qui certaminibus musicis interfuerunt. Trouvé en 1912. Caractères du IIe ou du Ier siècle av. J.-C. N° 26. Inscriptio in honorem histrionis tragici. Du IIe ou IIIe s. de notre ère. Révèle un C. Julius Bassus inconnu jusqu'ici. N° 27. Inscriptio in honorem Cn. Pompei Magni. On y lit αὐτοκράτορα τὸ τέταρτον, ce qui surprend puisqu'on ne connaît que trois triomphes de Pompée : d'Europe, d'Afrique et d'Asie, comme le rapporte Velleius Paterculus 2,40. La statue élevée à Argos en l'honneur de Pompée a dû être consacrée après la défaite de Mithridate, vers l'an 63 ou un peu plus tard. Quoiqu'il n'ait eu que trois triomphes, rien n'empêche que les soldats l'aient salué imperator une quatrième fois. N° 28. Litterae Agrippae ad γερουσίαν Argivam. On y apprend que le Sénat d'Argos avait perdu ses privilèges et qu'Agrippa leur restitue. Agrippa aura fait traduire son latin par un secrétaire qui a imité le langage attique, sauf quelques lapsus. ¶ [Ad Octaviam praetextam [P. H. Damsté]. 271-281. Dans cette pièce qui égale presque celles de Sénèque, il est curieux de constater tant de passages lisibles corrompus par les éditeurs modernes et tant de bonnes corrections dues aux anciens critiques passées sous silence. Le vs. 36 a été torturé de diverses façons ; il suffit de substituer à la faute : latentis, la bonne correction : labantis de Raphelengius. Vs. 52, la vulgate mutat n'a pas besoin d'être changée. Vs. 290, lire : prodimus eheu (ou heuheu) suadente metu. Examen critique d'une vingtaine de passages. ¶ Varia IV [P. Groeneboom]. 282-287. Ad Platonis Apologiam. Sans doute on a souvent ajouté des ornements au texte des écrivains grecs, mais les critiques modernes abusent de ce genre de corrections et retranchent aussi des mots authentiques. Examen critique d'une demi douzaine de passages. ¶ Ad Ciceronis Or. § 146 [I. I. H(artman)]. 287. Lire : qui id probarem. ¶ Ad A. Gellii N. A. lib. I-V [P. H. Damsté]. 288-298. I, 2, 6, au lieu de vestra, lire : vester. Ibid. 7, changer aliud en illud. I, 6, 3, iniustitia est intolérable, substituer : inscitia. I, 6, 6, sedulitatis n'a pas besoin de correction. Étude d'une cinquantaine de passages. ¶ Embaros [K. Kuiper]. 299-300. Il s'agit de cet Embaros qui, dans une peste, promit de sacrifier sa fille à la déesse irritée, à la condition que les fonctions sacerdotales reviendraient à son gendre. Cette histoire se retrouve, sous le nom d'Embaros, dans les Anecd. gr. de Bekker, 444. 32, où il faut corriger τοῦ δὲ ἄμεμπτον τεθύσθαι καὶ τὸ λοιπὸν οὕτω ποιητέον φήσαντος κτλ. ¶ Plautina [C. Brakman]. 300-306. Quo tempore scriptae sint Plauti fabulae Poenulus et Truculentus. Le Pseudolus fut resprésenté en 191 ; le Truculentus a dû être composé vers l'an 186. Ad Persam, Poenulum, Truculentum. Persa 204. lire : utrum hercle mavolent. 721, rétablir : immo subdole. 807 : lenonem libidost <ideo> quando dignust. Poen. 725 : Rem advorsus populi eapse (i. e. campse) leges ? 743. Compléter : Quippini ? <iube> si voles. Trucul. 57 : Atque haec celamus nos clam nimia industria. Ibid. 174 : non hercle <prorsus> occidi. Ibid. 882 : Id quoque interim fucatum nomen. ¶ Ad vitam Homeri [K. Kuiper]. 307-308. Corrections proposées pour 6 passages. ¶ Ad Julium Valerium [C. Brakman]. 309-315. Sept corrections proposées au texte de Kübler. Supplément trouvé par Ansfeld à I, 31 : Prae cuncta vitae commoda est mortalibus De fine <termini fuisse> nescium Quibusque metis fata claudantur sui. ¶ Ad Ovidii Trist. V, 3, 47 sq. [I. I. H(artman)]. 315. Opponat, des bons mss., ne signifie rien ; au contraire, la leçon « deponat » des mauvaises copies, fournit un sens élégant

et approprié. ¶ De duobus locis Catullianis [J. S. Phillimore]. 316-321. Carm. 64, 218, l'épithète fervida est suspecte, alors que fortuna n'en a pas. Lire : Quando quidem fortuna mea ac tua, fervide, virtus. Carm. 71, 4, au lieu de : mirifice est a te, rétablir : Cornifici, est alter. Le vers 1 deviendra : Si quoi scortorum viro bonus obstitit hircus. Quant au dernier vers, où podagra aurait la 2e syllabe brève, alors que Catulle l'allonge dans la même pièce, il serait peut-être préférable de prêter à Catulle : ipse perit podager. ¶ Ad Ovidii Pont. IV, 12, 50 [I. I. H(artman)]. 321. Il faut restituer : Quaque iram facias ad mea vota. Vale. ¶ Theocritea [I. I. Hartman]. 322-331. Examen critique de 13 passages de Théocrite, 2 de Moschus et 1 de Bion. ¶ Ad Senecae de vita beata, c. 24 [Id.]. Rétablir : quis enim ad liberalitatem tantum togatos vocet ? ¶ Narratiuncula [Id.]. 332. Une conjecture est quelquefois confirmée par la vue d'un manuscrit ; cela est arrivé récemment ; une copie de lettre trouvée dans la bibliothèque de Leyde portait : « rescribe ut legi possis sine literis ». L'original porte, comme avait conjecturé H., sine lituris. ¶¶ Pars 4. De Theocriti et Callimachi dialecto [Guil. Vollgraff]. 333-340. Théocrite, né à Syracuse, a employé naturellement le dialecte dorien, mais son dorien n'est pas pur, on trouve chez lui beaucoup d'emplois du dialecte éolien, surtout dans les carm. 14 et 15. Callimaque a mis à contribution également les deux dialectes. Tous deux ont reproduit l'idiome de leur pays, comme le prouvent les inscriptions trouvées à Syracuse. ¶ Manere = esse [J. van Wageningen]. 341-344. Manilius, plus que tout autre écrivain, en fournit des exemples. ¶ Theocritea [Guil. Vollgraff]. 345-358. Conjectures sur 9 passages de l'idylle XIV et sur 7 de l'id. XV. ¶ Obiter tacta [H. Wagenvoort]. 359-370. Ad Plinii epist. I, 4. Lire : ex<ceptis> epistulis meis. VII, 20, quel peut-être le livre de Tacite soumis au jugement de Pline vers l'an 108 ? C'est probablement le Dialogus de oratoribus. — Ad Senecae Phaedram, vs. 61. « leviore manu » est intolérable avec le texte actuel, il faut supposer un vers omis dans lequel on lisait à peu près : nunc truces iacularis lupos. Le vs. 264 est à conserver, mais il faut placer 265 après 266. Leo a condamné à tort les vs. 377-378. Transposer les vs. 1015-16 entre 1027 et 1028. — Ad Ovid. Pont. 4, 16, 33, lire : Tityrus antiquas, Passenne, rediret ad herbas. ¶ Ad Euripidis Ionis vs. 580 [I. I. H(artman)]. 370. Lire εὐγενής au lieu de δυσγενής. ¶ De rescripto imp. Severi et Caracallae nuper reperto [A. G. Roos]. 371-377. Inscr. datée du 14 octob. 205, trouvée dans les fouilles de l'Inst. archéol. autrichien dans le territoire d'Aelia Solva, colonie romaine de la province Norique (Steiermark), qui nous renseigne : de beneficiis centonariorum Solvensium. Suppléments proposés pour les lignes mutilées. ¶ Hyginiana [E. Brakman]. 378-381. Corrections proposées pour 7 passages des fabulae. ¶ Ad versum quendam Pomponii [I. I. H(artman)]. 381. Conjecture sur la scène où se trouvaient les vers cités par Lactance, Comm. sur Stace. ¶ De Lydia et Diris carminibus [P. J. Enk]. 382-409. Résumé de la question. Les critiques n'ont pas réussi à prouver que ces deux poèmes soient dus à des poètes différents. La métrique établit que les Dirae n'ont pas été composées après les Bucoliques. La Lydia semble écrite avant les Dirae. On peut attribuer à Varius les deux poèmes. ¶ Ad Platonis de Rep. 450 B [I. I. H(artman)]. 409. Critique la correction proposée par Herwerden. ¶ Velleiana [C. Brakman]. 410-414. Étude critique de 5 passages. ¶ Ad Plutarchi Vit. Aristid. 17 [I. I. H(artman)]. Lire κατέλαμπεν. ¶ Ad Propertii elegiam lib. III, 18, [I. I. Hartman]. 415-418. Le début de cette élégie devait être : Claudius umbroso qua tundit pontus Averno. ¶ Ad Senecam rhetorem [A. G. Roos]. 418. Controv. II, 1, 17, restituer : sic illa patriciorum

nobilitas fundamentis urbis haerens usque in haec tempora constitit. ¶ Observatiunculae de iure Romano [J. C. Naber]. 419-444. Suite et fin. CXI. De mensurae generibus. Additions aux articles précédents. Index géographique pour tout le mémoire. E. Ch.

SUÈDE

Acta Universitatis Lundensis (Lunds Universitets årsskrift). Nova series. XV (1919). Le Musée historique de l'Université de Lund [Otto Rydbeck]. 1-243. A l'exception de quelques monnaies romaines, ce musée ne contient que des monuments préhistoriques, médiévaux et modernes. X.

Eranos. Acta philologica Suecana. Vol. XIX (1919), fasc. 1-2. Erotianea [O. A. Danielsson]. 1-44. Examen critique de nombreux passages en prenant pour base l'édition récente d'Ernest Nachmanson (Gotob. 1918). ¶ Encore sur la phraséologie des inscriptions romaines [Harry Armini]. 45-56. Addition à l'art. publié par Einar Löfstedt dans Eranos 1913. Remarques sur les épithètes fréquentes et les formules usitées dans les inscriptions funéraires. ¶ Collections d'ἐπιμερισμοί et de dictionnaires byzantins [S. Lindstam]. 57-92. 1. Sur les dictionnaires byzantins en général. 2. Les épimérismes de Planude. 3. Comparaison entre les épimérismes de Planude et les Sylloges de Moschopoulos. 4. Indices des mots de Planude. 5. Les Sylloges de Moschopoulos, etc. En résumé nous avons les épimérismes de Planude, une technologie de Moschopoulos sur les images de Philostrate, de même sur les thermae de Paul le Silentieux, du même (?) une technologie sur Marc Aurèle et Elien ; du même le livre περὶ χεδῶν et un commentaire sur les Travaux et les Jours d'Hésiode. ¶ De non nullis codicibus latinis [H. Sjögren]. 93-99. Description de trois mss. conservés dans la bibliothèque particulière du baron Akerhielm, à Dylta Bruk. 1. Cicéron de officiis, memb. s. xv. s. Justin, membr. s. xiv. 3. Végèce, Mulomedicinae epitome, membr. de l'an 1441. ¶ Miscellanea. Ad locum Thycydidis I, 1, 2 [A. Hallström]. 100. πρὸ αὐτων doit être corrigé en πρὸ ἑκατὸν ἐτῶν qui se trouvait écrit ΠΡΟ Η ΕΤΩΝ dans l'archétype. X.

Göteborgs högskolas årsskrift. Band XXIV (1918). Quaestiones grammaticae graecae [Ture Kalén]. 1-111. 1. De participiis perfecti in-εῖα et de vocali υ ante vocales in ε abeunte. 2. De vocibus in -εῖα exeuntibus, quae ad simplicia pertinent nomina sigmatica. 3. De glossis Hesychii μιργάβως et μιργῶσαι quaestio etymologica. 4. De ὀρρόβηλος ὀρσοθύρη ὀρσολόπος quaestio etymologica. Epimetra : 1. De voce ματτύη. 2. De voce τήθνον et cognatis. Indices. X.

Uppsala Universitets årsskrift. 1917. Studia Tertullianea [G. Thörnell]. 1-86 (1918). Apologeticum. Adversus Hermogenem. De anima. De pudicitia. Critique verbale sur de nombreux passages de ces divers traités. De repetitione apud Tertullianum. Les éditeurs suppriment souvent des répétitions de mots dans une phrase comme interpolées, mais c'est Tertullien lui-même qui se plait à ces répétitions, pour rendre sa pensée plus claire. X.

TABLES

DE LA

REVUE DES REVUES

I. — TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

U, V, W, X, Z

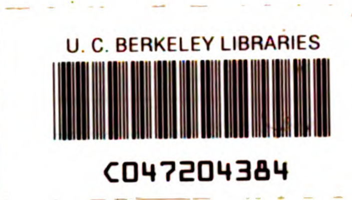
II. — TABLE DES AUTEURS D'ARTICLES

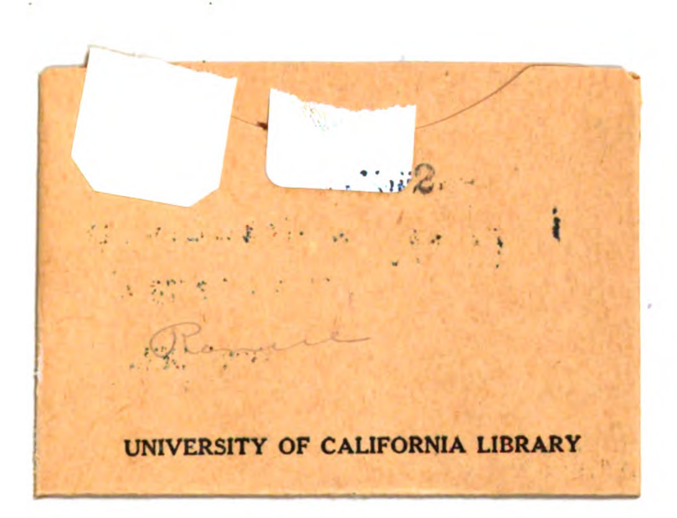
Le Gérant : C. Klincksieck

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

TABLE

N. B. On trouvera un résumé sommaire des matières du présent volume dans la *Revue des Revues* de l'an prochain.


U. C. BERKELEY LIBRARIES
C047204384


UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY



